MAIRIE DE PARIS

*N° 12 - Mercredi 25 janvier 2012*
*Imprimé sur papier recyclé*

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

## VILLE DE PARIS

Raymond MESNILDREY - Mairie de Paris

# *Débats du Conseil de Paris*

## *Séance des lundi 12, mardi 13 et mercredi 14 décembre 2011*

http://www.paris.fr

*Abonnement annuel : 10,80 euros. Prix au numéro : 1 euro. Les paiements sont effectuées par chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRESOR PUBLIC et adressés à la "Régie de la Caisse intérieure - Service des Publications administratives - Bureau 262 - 4, rue de Lobau - 75196 Paris cedex 04". Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, prière de joindre la dernière étiquette d'abonnement.*
*Jouve, 11, boulevard de Sébastopol 75001 Paris* *ISSN 0151-8291*

*La séance est ouverte à neuf heures dix minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER et M. Gauthier CARON-THIBAULT, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

**Ouverture de la séance.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

**Adoption de comptes rendus.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 14 et mardi 15 novembre 2011 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

**Discussion budgétaire Ville et Département.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Nous examinons les budgets de la Ville et du Département pour l'année 2012.

Ce débat budgétaire offre, chaque année, l'occasion la plus pertinente de préciser nos choix et de fixer ensemble des objectifs. En 2012, plus que jamais, dans le contexte très lourd de la crise mondiale, nous devrons mettre la bonne gestion de nos finances au service de priorités clairement identifiées : la solidarité, l'innovation, le développement durable.

Ces priorités forment la base même de l'engagement que nous avons pris en 2008 devant les Parisiens. Nous n'y dérogerons pas, malgré les obstacles, et ce budget nous donnera les moyens de tenir le cap.

D'abord, donc : la solidarité. Plus de 2,1 milliards d'euros lui seront consacrés l'année prochaine. Cet effort est nécessaire pour permettre aux plus démunis, mais aussi aux classes moyennes, de surmonter les difficultés actuelles. Nous poursuivrons bien sûr notre engagement en faveur du logement qui s'élèvera cette année à 28 % de notre investissement global.

Plus de 6.000 logements sociaux seront financés en 2012 et 4.500 seront réhabilités. Je continue, comme je le fais inlassablement depuis un an, à demander au Gouvernement de nous laisser expérimenter l'encadrement des loyers à la première location ou à la relocation.

Cela servirait beaucoup et j'espère que cela sera rendu possible dans quelques mois. Comme l'a dit quelqu'un : "On verra bien !"

D'autre part, notre politique en faveur de l'hébergement d'urgence sera intensifiée. Pour faire face…

Soyez détendus, chers collègues !

Pour faire face à l'une des injustices les plus dures, 275 millions d'euros seront consacrés à l'aide sociale à l'enfance, avec notamment l'ouverture de 100 places pour pallier les manquements de l'Etat.

Cette solidarité indispensable s'inscrit dans un dessein pour une ville où la diversité, notamment celle des générations, soit garantie et développée. Près de 1.000 places de crèches seront ainsi ouvertes l'an prochain pour permettre l'accueil des familles à Paris.

Dans le même esprit, nous maintiendrons, nous intensifierons même notre effort soutenu pour le développement durable.

Le Plan Climat continue à se déployer avec la généralisation des normes Haute Qualité Environnementale dans les constructions neuves et le Plan Biodiversité que nous avons voté le mois dernier porte très haut notre ambition environnementale.

La réhabilitation thermique des écoles parisiennes sera engagée l'année prochaine avec un premier lot de 100 établissements. De façon plus globale, c'est tout le visage de notre capitale qui sera remodelé dans la fidélité à son patrimoine.

Dans un an, Paris aura changé. En 2012, les voies sur berges seront rendues aux Parisiens et à tous les amoureux de notre Ville, Autolib' montera en puissance, offrant un service de mobilité souple et inédit, tandis que la prolongation du tramway T3 complétera la diversification de l'offre de transports dans la capitale.

Ces efforts pour la Ville ne se conçoivent pas sans un travail en profondeur pour l'emploi.

Nous persévérerons sur la base de résultats qui montrent que, dans la crise, autant que possible, en s'appuyant sur ses atouts, Paris résiste.

Depuis deux ans, en effet, le taux de chômage parisien se maintient pour la première fois en 20 ans au-dessous du taux national. L'emploi passe d'abord bien sûr par l'innovation, par la dynamique économique et par un tissu d'activités innovantes toujours renouvelé.

Dans le cadre de notre vaste plan d'ouverture de pépinières et d'incubateurs, Paris Région Innovation Nord Express accueillera dès 2012, dans le 18e arrondissement, plus de 70 "startup" dans 8.300 mètres carrés.

Paris bouge, Paris avance, Paris attire les emplois de demain et l'inauguration des nouveaux locaux de Google dans le 9e arrondissement à laquelle la Mairie de Paris a pris une part décisive, en offre une nouvelle illustration. Je pense d'ailleurs que certains voulaient l'envoyer ailleurs qu'à Paris ; n'est-ce pas ? Ce qui ne les empêche pas de récupérer cette initiative.

De plus, dans un contexte de très forte dégradation de la situation de l'emploi dans notre pays, notre Ville continuera, dans la mesure de ses moyens et de ses missions, à favoriser l'insertion professionnelle.

1.700 personnes bénéficieront ainsi en 2012 de contrats aidés. Les dispositifs d'aide à l'emploi sont, en effet, plus que jamais nécessaires pour remettre les plus démunis sur le chemin d'une activité pérenne.

Nous participerons aussi au financement de 40 foyers de jeunes travailleurs et, dans le même esprit, tandis que d'autres procèdent au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, nous garantirons, comme nous nous y étions engagés, le maintien de nos emplois publics.

Vous le voyez, la crise n'est pas une invitation à nous résigner, mais, au contraire, à nous mobiliser et à nous donner les

marges nécessaires pour que les Parisiens aient des équipements de qualité, un cadre de vie embelli et un service public performant.

Ces marges, nous les trouvons notamment grâce à un plan d'économie extrêmement volontariste qui permettra de dégager 24 millions d'euros auprès des délégations et des directions.

A titre d'illustration, le budget de la communication connaîtra une nouvelle baisse d'un million d'euros, ce qui ramène la totalité de nos dépenses de communication à un montant inférieur de 43 % au budget 2000 que vous votiez. 43 % de moins !

Il est, en effet, de notre responsabilité de faire preuve de sobriété quand un nombre croissant de nos concitoyens rencontre chaque jour de lourdes difficultés, car oui, bien sûr, dans une période comme celle que nous vivons, il faut savoir être sérieux, mais le sérieux, ce n'est pas une austérité imposée aux plus faibles, le sérieux, ce sont d'abord les efforts que l'on se demande à soi-même.

Une fois de plus, mes chers collègues, notre exercice budgétaire, déjà délicat, est rendu plus difficile encore en raison du désengagement de l'Etat.

Certes, je me répète et, croyez-moi, je préférerais ne pas avoir à le faire, mais c'est la réalité qui s'installe et qui s'aggrave dans la durée.

Pour la seule action sociale, pourtant plus nécessaire que jamais, ce sont désormais 1.300 millions d'euros que l'Etat doit aux Parisiens, 218 millions d'euros manquent pour les R.M.I. et R.S.A., 173 millions d'euros pour l'aide sociale à l'enfance et 965 millions d'euros - retenez bien ce chiffre - pour l'allocation personnalisée d'autonomie.

Sur ce dernier exemple, celui de l'A.P.A., je rappelle que la compensation versée à Paris est quatre fois inférieure à la moyenne nationale. A ce phénomène, s'ajoute, cette année, la brusque montée en charge de la péréquation. Nous devons, en effet, inscrire plus de 240 millions d'euros dans le budget 2012 contre 97 en 2011.

Si la solidarité entre les territoires est nécessaire, nous contestons vigoureusement l'utilisation qu'en fait désormais ce Gouvernement en ciblant singulièrement et cyniquement Paris ; c'est donc dans ce contexte que s'inscrit notre budget 2012.

L'équilibre de notre budget de fonctionnement sera pourtant maintenu et nous limiterons strictement la progression de nos dépenses.

L'évolution de nos charges à caractère général, inférieure à l'inflation, sera particulièrement maîtrisée.

Grâce à cet effort de sérieux, aux termes du mandat, nous aurons autofinancé près de 80 % des 9.300 millions d'euros que nous aurons investis pour le développement de notre Capitale.

Mes chers collègues, vous le voyez, notre volonté pour Paris est intacte.

Je remercie très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui lui donnent son sens, et d'abord, bien sûr, les fonctionnaires de la Ville et du Département de Paris, dont le dévouement et l'engagement font vivre notre Capitale.

Je tiens à exprimer ma gratitude à tous les adjoints pour leur contribution à l'élaboration de ce budget et, bien sûr, tout particulièrement à Bernard GAUDILLÈRE pour sa compétence, ses convictions et son sens de l'intérêt général. Il est AAA.

Avec l'Exécutif et l'ensemble de la majorité municipale que je tiens à remercier - l'ensemble de la majorité municipale -, nous mettrons en œuvre tous nos engagements pour une Ville où la dynamique économique doit demeurer indissociable de la justice sociale.

Je vous remercie.

Conformément aux décisions de la conférence d'organisation, je vous rappelle que dans une première partie, un orateur par groupe va s'exprimer 10 minutes, étant entendu qu'il peut dépasser de 5 minutes, on fera les comptes après, puis nous entendrons une première réponse de Monsieur GAUDILLÈRE.

Le débat général concernant les budgets se poursuivra avec les orateurs inscrits, puis avec une nouvelle réponse de l'Exécutif.

Je vous rappelle que lors du vote, demain matin, il n'y aura ni débats ni commentaires, mais seulement une explication de vote préalable de 5 minutes par groupe.

Les amendements et les vœux sont donc présentés aujourd'hui, dans la discussion générale.

Je donne donc d'abord la parole à M. Jean-François LEGARET, pour le groupe U.M.P.P.A.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous venez de le dire, Monsieur le Maire, certes, vous vous répétez, et face à cette litanie d'arguments rabâchés, de mots-clefs mis en boucle, certes, nous allons nous répéter, mais, pour une fois, je dois dire qu'à lire votre communication, les Parisiens sont abasourdis. Le scoop est phénoménal, historique : "la Ville de Paris va adopter un budget sérieux" ! Franchement, Monsieur le Maire, il était temps !

Un budget sérieux…

C'est bien le moment, puisque pour faire face à la situation de crise, qui n'épargne personne, ni en France ni dans le monde, vous avez finalement, après des années de gestion aventureuse, décidé d'entamer une politique réelle d'économie.

Le montant de ces économies est phénoménal : 24 à 25 millions sur un budget qui va atteindre 8 milliards ! C'est vraiment très impressionnant.

Il était temps, parce que dans cette situation de crise, les menaces sont nombreuses.

Tout d'abord, des menaces sur les recettes de la Ville de Paris, dont vous avez, jusqu'à présent, bénéficié très largement de l'augmentation. Rappelons que les droits de mutation ont plus que doublé depuis 2001, rappelons que ces droits de mutation avaient été initialement transférés aux départements pour compenser les dépenses sociales.

Rappelons que, en crevant le plafond historique du milliard d'euros de recettes en 2011, ces droits de mutation cumulés vous ont permis de réaliser plus de 300 millions de bénéfice par rapport à la dépense réelle sociale.

Menace sur les recettes, parce que ces recettes de droits de mutation pourraient être affectées par l'évolution du marché immobilier en 2012. Nous en sommes tous conscients, c'est la

raison d'ailleurs de la prévision prudente.

Je n'ai, pour ce qui me concerne, jamais contesté vos options prudentes sur les recettes de droits de mutation. Je ne le ferai pas cette année, en sachant d'ailleurs que, après avoir entendu le président de la Chambre des notaires de Paris en Commission des finances, on doit effectivement faire preuve de prudence sur cette recette.

Prudence sur les recettes d'autres natures. Après deux années de matraquage fiscal, qui se sont traduites par une augmentation de l'ordre de 30 % en moyenne pour tous les Parisiens, de 71 % en ce qui concerne la fiscalité immobilière, c'est le chiffre cité par l'U.N.P.I. qui met naturellement la Ville de Paris à la première place. Record historique absolu d'augmentation de la fiscalité.

Menace sur les taux concernant la dette. Bien sûr, c'est la note triple A et les agences de notation. On le sait, une éventuelle dégradation de la note de la France aurait des conséquences immédiates pour la notation de la Ville de Paris.

Alors, vous allez nous dire que c'est injuste, que c'est immérité. La Ville de Paris, si bien gérée, serait sanctionnée à la place de l'Etat ?! Et je lis avec intérêt, ce matin, un article dans "Le Parisien" qui ressemble à un publireportage de l'agence Standard & Poor's où la responsable du département Finances publiques chez Standard & Poor's nous dit que la Ville de Paris ne mériterait pas cela.

Franchement, je n'ai pas vu l'agence Standard & Poor's manifester les mêmes prévenances, s'agissant de la note de la France ou d'autres Etats, dont les conséquences de dégradation seraient incommensurablement plus graves.

Mais ce qui est extraordinaire, c'est qu'ainsi l'agence Standard & Poor's se contredit elle-même. Parce que si l'on reprend les fiches de notation de l'agence Standard & Poor's depuis 2001, n'oublions pas que cette notation de triple A, ce n'est pas vous qui l'avez méritée, ce sont vos prédécesseurs, Monsieur le Maire.

La notation triple A a été accordée à la Ville de Paris, si je ne me trompe, dès 1993, dès la première année où la Ville de Paris a sollicité cette notation. Vous l'avez conservée depuis lors parce que, comme je ne cesserai jamais de le répéter, les agences de notation mesurent avant toute chose le ratio de solvabilité, c'est-à-dire le poids de l'encours consolidé de la dette dans le budget de la collectivité parisienne.

Alors, vous avez beaucoup dégradé cet encours. Rappelons qu'en chiffre brut, vous êtes passé de 1,2 milliard en 2000, que vous prévoyez 3,3 milliards en 2013 et, lors du débat sur les orientations budgétaires en octobre, vous nous avez dit que la projection était de 4 milliards en 2014. De 1,2 milliard à 4 milliards, est-ce sérieux, est-ce "raisonnable" pour reprendre vos propres termes ?

En 2003, l'agence Standard & Poor's notait le fait que les dépenses de fonctionnement augmentaient plus vite que les recettes, et relevait que la marge brute consolidée de Paris s'était dégradée dès 2003. Depuis lors, vous n'avez jamais inversé cette tendance.

Il y a, bien sûr, comme autre menace sur les recettes de la Ville de Paris, la péréquation. La péréquation que vos amis du gouvernement Rocard ont inventée et ont appliquée sans ménagement sur les comptes de la Ville de Paris. On se rappelle encore.

Cette fois-ci, il s'agit essentiellement d'une péréquation sur l'augmentation des droits de mutation qui ont littéralement explosé. Mais si, Monsieur CAFFET, de 400 millions en chiffre rond à plus d'un milliard aujourd'hui. Effectivement, est-il anormal d'envisager une péréquation au titre de la justice fiscale ? Cela ne me paraît pas complètement anormal.

Pendant ce temps, naturellement vous reprenez toujours le même refrain, les dotations de l'Etat baissent. Vous nous le dites. Vous oubliez, naturellement, les avantages que vous a procurés l'Etat sur le remboursement anticipé de la T.V.A., mais je dois dire que là, vous atteignez des sommets dans la désinformation.

Je vous renvoie à la page 44 du document budgétaire. Cela commence par : "les concours de l'Etat à l'ensemble des collectivités locales sont stabilisés en valeur en 2011 et devraient décroître en 2012". C'est ce que vous écrivez. Puis, juste en dessous, il y a les chiffres et on lit les chiffres : la dotation de l'Etat, en 2011, est de 1,322 milliard. Au budget primitif 2012, c'est 1,330 milliard. Donc quand cela baisse, c'est que cela augmente.

Je dois dire que vous ne nous aviez encore jamais fait cela à ce point-là, la différence entre les chiffres et les lettres, je dois dire que vous êtes passés maîtres en matière de désinformation.

Alors, pour le reste, parlons maintenant des dépenses. Les dépenses : 24 à 25 millions d'économie, nous dites-vous, mais ce n'est pas sur le budget de fonctionnement que vous allez les faire, puisque ce budget de fonctionnement ne cesse de croître et d'embellir, que le personnel n'a cessé d'augmenter - vous avez créé 10.000 agents de plus depuis votre élection.

Les charges à caractère général - je m'inspire des chiffres cités par Dominique FOING dans l'ouvrage "Comptes et légendes de Paris", chiffres que vous n'avez d'ailleurs pas contestés -, ce sont + 42,8 % sur les charges à caractère général - c'est cela le train de vie de l'Hôtel de Ville - et + 52,2 % sur les subventions.

Quand au ratio qui figure dans votre budget lui-même, vous nous dites que tout cela, c'est parce qu'on a investi. Cela n'est pas exact car le ratio investissement, c'est-à-dire le ratio des dépenses d'équipement brutes sur les recettes réelles de fonctionnement ne cesse de diminuer : il passe, pour être très précis, de 27,33 % en 2011 à 27,10 % en 2012.

Alors les investissements, c'est quoi ? S'il s'agit exclusivement des investissements de prestige, là, Monsieur le Maire, on sait que vous avez naturellement des visées très grandes. Qu'il s'agisse des Halles qui vont dépasser le milliard de dépenses. Et encore on ne sait pas jusqu'où iront les menaces qui pèsent sur l'évolution de ce chantier, puisque l'on attend des décisions du Tribunal administratif de Paris. Mme HIDALGO dit, ce matin dans la presse, que la Ville gagne toujours ses recours. On verra bien. Laissons d'abord les tribunaux trancher.

Les Halles, Jean-Bouin, "Le 104" et, en période de crise, il faut continuer sur ce rythme-là, ne pas perdre la main des dépenses de prestige, des dépenses de communication, les berges de la Seine, Autolib' ! A-t-on les moyens, en période de crise, en période d'économie budgétaire, de lancer des annonces de cette nature ?

Vous avez été très forts, vous êtes passé indiscutablement champions du monde, au moins en matière d'annonces, avec toutes ces promesses d'investissements tout à fait mirifiques.

J'ai oublié les bambous de la rue de Rivoli, pardonnez-moi. Mais où est l'urgence ? Où est la proximité ? Où sont les investissements qui concernent véritablement en priorité les Parisiens ?

Je voudrais dire un mot sur le déséquilibre de ce débat budgétaire. Je le dis aussi en tant que président de la Commission des finances. Nous avons vu passer, en Commission des finances, les amendements de tous les élus : ceux de la majorité et ceux de l'opposition. Les élus de l'opposition ont tous respecté la règle d'or qui consiste à gager les amendements. Nous n'avons pas observé le même effort de la part des élus de la majorité.

Alors, on nous dit que ce soir, il y aura un amendement de coordination, qui sera concocté par l'Exécutif et que nous examinerons en Commission des finances. Je trouve qu'il y a en tout cas une anomalie à déclarer recevables des amendements qui ne sont pas gagés, ou qui sont gagés sur l'emprunt, c'est-à-dire sur une dette qui n'a jamais cessé d'exploser, alors que cette latitude n'est pas offerte aux élus de l'opposition.

Nous défendrons un amendement sur les investissements localisés. Nous considérons qu'il faut renforcer ces investissements localisés, et qu'il faut prélever sur les grandes opérations de prestige, oh ! pas grand-chose : un peu sur Les Halles, un peu sur les berges, pour financer des investissements qui concernent tous les Parisiens.

Nous défendrons un amendement sur le budget logement, parce que nous considérons que vous avez littéralement cassé le logement intermédiaire, et que vous avez un seul objectif aujourd'hui : ce sont les 20 % S.R.U. Vous y parviendrez peut-être au terme de votre mandature, mais vous y parviendrez par un trucage qui consiste, par des jeux de conventionnement, à reconventionner un parc existant. Je ne cesserai jamais de le répéter : lorsque vous conventionnez un logement occupé, vous ne créez pas un logement ! Donc là, vous trompez les Parisiens et vous truquez les critères de la loi S.R.U.

Nous déposerons un amendement, un vœu pardon, pour inciter vos adjoints, à qui vous venez de rendre un hommage vibrant… ces adjoints ne jouent pas pleinement leur rôle, en tout cas dans le cadre de la procédure budgétaire puisqu'en commission, ils ne viennent pas défendre leurs propres bleus, donc nous faisons des propositions concrètes dans ce domaine.

J'en terminerai, Monsieur le Maire, sur le patrimoine immobilier. D'ailleurs, je note avec beaucoup d'intérêt que ce matin, la préposée à la communication de l'agence Standard & Poor's vous dit : "La dette a augmenté ; cela n'est pas très grave" et puis, "Si la Ville a des problèmes, elle n'a qu'à vendre son patrimoine". C'est quand même extraordinaire ! Extraordinaire ! La Ville n'a qu'à vendre son patrimoine pour maintenir sa notation triple A.

Vous avez vendu votre patrimoine. Vous en avez vendu une part importante. Je voudrais rappeler que pour devenir majoritaire dans le capital social de la R.I.V.P., la Ville a vendu huit immeubles ; 1.443 logements ont été vendus pour devenir majoritaire dans le patrimoine de la R.I.V.P.

Vous achetez à tour de bras dans des conditions qui ne sont pas claires. Vous achetez des appartements occupés au prix fort. Vous vendez un certain nombre de bien, des biens inutiles, dites-vous… alors, nous avions, la Ville avait quelques châteaux, bon ! on les vend. Naturellement, c'est inadapté à l'aide sociale, on en convient.

Quelles sont les conditions de ces ventes ? Vous avez vendu un immeuble important du patrimoine municipal, 40 rue du Louvre, à la Caisse d'Épargne. Vous l'avez vendu de gré à gré, comme tout l'ensemble de vos autres transactions.

Je voudrais rappeler qu'avant votre élection, les ventes du domaine de la Ville de Paris se faisaient par adjudication publique à la chambre des notaires. Vous avez cessé ces modalités qui étaient parfaitement transparentes. Vous vendez désormais de gré à gré. Nous n'avons plus, ici, au Conseil de Paris, plus jamais, le compte-rendu des activités du Conseil du patrimoine.

D'ailleurs qu'est devenu ce Conseil du patrimoine ?

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Monsieur LEGARET, vous avez encore beaucoup de temps dans le débat général. Je suis obligé de faire respecter la conférence d'organisation.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - M. GAUDILLÈRE nous a dit en Commission des finances que c'était lui qui présidait une instance qui décidait de faire ou de ne pas faire les ventes.

Monsieur le Maire, nous vous demandons, en application de l'article 24 de notre règlement, une mission d'information et d'évaluation sur les acquisitions et sur les ventes des appartements et des domaines de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Monsieur le Maire, vous nous dites que le projet de budget est placé sous les auspices de contraintes fortes, comme pour vous dédouaner de la pression fiscale sous laquelle vous tenez les Parisiens.

Comment justifier autrement l'accroissement des recettes fiscales de 1,4 % résultant des réformes successives de la taxe de balayage et de la cotisation minimum de C.F.E. dont le produit cumulé en ressort gonflé de 44 millions d'euros ?

Comment rendre acceptable l'iniquité, alors même que le produit fiscal collecté auprès des contribuables parisiens est passé de 1,7 milliard au B.P. 2001 à plus de 3 milliards au B.P. 2011, soit une augmentation de 78 % ?

Tandis que les recettes issues des impôts directs locaux s'amplifient de plus 1,38 %, Paris gravit la première place du podium des communes les plus peuplées ayant enregistré les plus fortes hausses de taxe foncière entre 2005 et 2010, avec un record de plus 72 % selon l'Observatoire des taxes foncières.

Cette flambée est d'autant plus ressentie comme une injustice qu'elle est sans commune mesure avec l'évolution des salaires, des loyers perçus par les bailleurs ou de l'inflation.

Elle demeure de plus totalement décorrélée de la réalité des ressources financières de la collectivité parisienne alors que dans le même temps, les droits de mutation pulvérisent, comme le disait mon collègue LEGARET, leur record historique, atteignant aisément le milliard.

Votre boulimie fiscale est sans limites, et après avoir enseveli les Parisiens sous des tombereaux d'impôts, après avoir enterré les entreprises, vous taxez les morts, Monsieur le Maire !

La révision tarifaire des concessions domaniales devrait ainsi vous rapporter 800.000 euros supplémentaires, tandis que vous augmentez de 20 % les tarifs sur les concessions perpétuelles et de 8 % sur les concessions cinquantenaires, ce qui constitue respectivement une hausse moyenne de 1.000 euros pour les premières et de 182 euros pour les dernières.

Quant à l'utilisation faite de ces recettes, elle paraît des plus contestables au vu de la gestion des dépenses de fonctionnement, qui ont explosé en 10 ans de plus de 2 milliards d'euros.

Aucun poste n'est épargné.

Tandis que les charges à caractère général croissent de plus de 2,6 % à périmètre constant au B.P. 2012, celles-ci ont connu sur la décade une inflation de plus 42,8 % au budget municipal. Les charges de personnel, dont vous revendiquez une évolution maîtrisée, ont pourtant augmenté de 40,76 % au budget municipal sur la même période. Voilà une maîtrise toute relative !

Cette gabegie ne saurait être mise sur le seul dos du G.V.T., composante incontestable et légitime de la masse salariale ! C'est bien davantage votre gestion des ressources humaines qui est mise en cause.

Les cordons de la bourse se sont tant déliés sous votre mandature que les euros tombent et pleuvent, notamment sur les associations, qui ont vu leurs subventions passer de 133 millions d'euros en 2000 à plus de 205 millions pour 2012, soit une augmentation de 54 %.

Il semble loin le temps où, dénonçant l'injustice dans un de vos recueils, "Pour l'honneur de Paris", vous vous faisiez pourfendeur des dérives clientélistes et de l'opacité des critères d'attribution

Dans le contexte actuel, compte tenu de la mise sous surveillance négative du triple A parisien, conséquence directe et mécanique découlant de la situation de la note française, il est impératif que la collectivité parisienne prenne le chemin d'une politique budgétaire rigoureuse.

Or, à en juger par les dépenses précédemment citées et le triplement de la dette sur la durée de vos mandatures, la rigueur ne semble pas être de l'ordre de vos préoccupations.

De plus, la perspective d'une perte du triple A de Paris ne saurait être liée à la seule note d'endettement de la France. En effet, "Standard & Poor's" avait déjà mis en garde la collectivité parisienne contre une possible dégradation de sa note en raison d'une "détérioration structurelle plus marquée qu'attendue de l'épargne brute de la Ville et de sa capacité de désendettement", susceptibles de "mettre la note de Paris sous pression".

Rien qu'au budget primitif 2012, l'endettement marque une progression de 609 millions d'euros et l'encours de la dette croît de plus 7,6 % par rapport au B.P. 2011. La diminution considérable de l'épargne brute, sur laquelle reviendra Christian SAINT-ETIENNE, n'en demeure pas moins inquiétante, avec un retrait de 16,8 %, passant de 614 millions d'euros au B.P. 2011 à 510 millions au B.P. 2012.

L'heure de l'autocritique a sonné et les faiblesses budgétaires de l'Exécutif parisien ne peuvent davantage se cacher sous la chape d'un Etat qui est responsable de tout. Vos revendications de "maîtrise du taux d'endettement très modéré par rapport à celui des autres grandes villes françaises" sont caduques ; c'étaient vos phrases ! L'endettement de Paris, dont vous vous vantiez qu'il ne dépassait pas 45 % des recettes de fonctionnement, atteindra 50 % en fin de mandat. Et chaque Parisien porte sur ses épaules le fardeau d'une dette de 1.286 euros, ce qui représente une explosion de 153 % depuis 2001.

Monsieur le Maire, les collectivités locales doivent assumer leur part de responsabilité de l'aporie financière dans laquelle la France se trouve engluée.

Paris ne saurait s'exonérer de l'endettement français, alors même que les effectifs de la Fonction publique territoriale ont augmenté encore de 3,5 % entre 2002 et 2009. Et Paris y contribue assurément : 10.000 agents supplémentaires en dix ans pour une augmentation de près de 50 % des charges fixes de personnel. De l'aveu même de l'adjointe aux Ressources humaines, les départs à la retraite sont systématiquement renouvelés, alors que nous demandions, dès 2009, une évaluation de l'opportunité du maintien ou du remplacement des postes à l'occasion des départs à la retraite.

Dans le même temps, l'Etat, malgré ces critiques que vous lui portez, réduisait, lui, ses effectifs de 0,2 %.

S'il est incontestable que les communes sont tenues de voter leur budget à l'équilibre, il n'en demeure pas moins que le seul bloc communal concentre 69 % des agents territoriaux. A cette frénésie de la dépense, s'ajoutent des frais de prestige ou de gadget. Mon collègue LEGARET y a fait allusion tout à l'heure. Je ne parlerai que des 35 millions consacrés aux voies sur berges, dont 8,6 millions pour la gouleyante création de cinq îles flottantes, alors que nous sommes, et j'y reviendrai dans le débat, sous le risque d'une crue décennale… centennale, pardon !... et qu'il vaudrait mieux investir notre argent sur le barrage de la Bassée que de faire des gadgets comme ceux-ci.

Cette inconséquence financière, cette insoutenable légèreté de la dépense culmine dans les 1,7 milliard d'euros d'investissements réels qui font votre fierté, Monsieur le Maire, et ce, en dépit de la raison, tant le coût de l'investissement est totalement décorrélé de l'utilité réelle.

Il n'existe de la sorte aucun bilan coût/avantage des dépenses effectuées, tel que le mettait en exergue un rapport de l'Inspection générale de mai 2009 qui déplorait "l'absence de culture de l'évaluation, particulièrement marquée en ce qui concerne la fonction travaux" : le sujet des prix des travaux et du coût des équipements étant aujourd'hui tabou".

Monsieur le Maire, votre projet de budget primitif pèche par un excès de dépenses, un manque d'ambition globale, une vision à court terme de la gestion de la dette et une suffisance latente. Mes collègues en compléteront la démonstration, en revenant notamment sur les effets d'affichage de travaux cyclopéens, gouffre financier sans fond, aux dépends d'un investissement au profit des équipements culturels de proximité ou sportifs, tout en insistant sur l'insuffisance des crédits voués au développement économique et sur les contradictions de votre politique du logement.

Je vous en remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

**M. Jean-Pierre CAFFET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le budget primitif pour 2012 dont nous débattons aujourd'hui est inédit.

Inédit parce que jamais, depuis des décennies sans doute, les contraintes budgétaires qui pèsent sur notre collectivité n'auront été aussi fortes.

Inédit aussi car ces contraintes se doublent d'incertitudes qui touchent au coeur même de la pérennité de notre système économique et financier, et peut-être même de notre monnaie.

Dans ce contexte, la seule assurance que nous ayons, c'est que la crise des dettes souveraines, et notamment celle de la France, accumulée par le Gouvernement ces dernières années au-delà de tout entendement, semble nous condamner à l'atonie de l'activité économique, au moins à court terme, à la montée du chômage et de la précarité, ainsi qu'à l'étranglement financier des collectivités territoriales.

Les contraintes que j'évoquais à l'instant s'illustrent d'abord par les crédits inscrits au titre des péréquations financières.

En l'espace d'une année, de 2011 à 2012, ils augmentent de 142 millions d'euros pour la collectivité parisienne, soit plus de 6 points de fiscalité locale, plus 72 millions pour les droits de mutations à titre onéreux, plus 30 millions pour le Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France, plus 40 millions pour les péréquations entre blocs communaux.

Je veux être clair sur cette question.

Si nous sommes très attachés au principe de péréquation destinée à favoriser la cohésion économique et sociale des territoires au moyen d'une redistribution des ressources collectées, cet objectif ne doit pas être atteint au prix de l'iniquité.

C'est pourtant le cas puisque le Département de Paris contribue à hauteur de 20 % des ressources du Fonds national de péréquation des droits de mutations, alors qu'il ne perçoit que 10 % au total des recettes nationales de fiscalité immobilières.

Plus qu'une mesure corrective, il s'agit donc d'une mesure que je n'hésiterai pas à qualifier de punitive, engendrant pour notre collectivité un véritable choc budgétaire.

Quant aux péréquations nationales entre communes, le dispositif retenu dans la loi de finances pour 2012 a provoqué un tel tollé parmi les élus locaux que seule la contrainte exercée par le Gouvernement sur sa majorité a permis pour le moment de le faire adopter. Cette situation est d'autant plus injuste pour les collectivités locales qu'elle n'est que la traduction de l'incapacité de l'Etat à maîtriser ses déficits et de sa propension à se défausser sur elles.

Ce désengagement indirect de l'Etat s'accompagne d'un autre désengagement, direct celui-là, du fait de la diminution chronique des dotations de l'Etat. Le montant de ces dotations diminuera pour le prochain exercice de 15 millions d'euros, au regard du montant versé au budget 2011, lui-même amputé de 15 millions d'euros par rapport au budget 2010. Ce sont donc 30 millions d'euros sur ces deux exercices budgétaires qui ne bénéficieront pas aux Parisiens.

Par ailleurs, de manière récurrente malgré l'obligation constitutionnelle qui lui incombe, l'Etat refuse toujours de compenser à leur juste hauteur les dépenses obligatoires qu'il met à la charge de l'échelon local. Je sais que ce grief est contesté par la droite parisienne. Pourtant, c'est la Chambre régionale des comptes, dans son rapport sur les marges de manœuvre financières de la Ville, qui soulignait voici quelques mois le taux de couverture insuffisant des dépenses rendues obligatoires par les transferts de charges successifs.

Notre collectivité est donc créancière sur l'Etat de 221 millions d'euros pour le R.S.A. et de 173 millions d'euros pour l'Aide sociale à l'enfance, sans évoquer l'Aide personnalisée d'autonomie dont le taux de couverture s'élève à 7 %, alors qu'il est en moyenne de 28 % pour les autres départements.

Quand je parlais de politique punitive de l'Etat à l'égard de Paris, ce n'était donc pas un vain mot !

Quant aux incertitudes auxquelles nous devons faire face, elles ont trait principalement aux recettes de fiscalité immobilières. Le marché immobilier est, par nature, volatil et difficilement prévisible. Le ralentissement de l'activité économique, la stagnation des revenus, de même que les récentes modifications de la fiscalité de l'immobilier pourraient engendrer une tendance baissière l'an prochain.

Dans ces conditions, la seule réponse à l'incertitude reste la prudence. C'est pourquoi l'inscription de 850 millions d'euros de recettes pour 2012, inscription prudente, doit être saluée.

Notre budget n'aurait pu absorber ces chocs et maîtriser l'incertitude ambiante si les finances de la Ville n'avaient pas été gérées de manière saine et efficace depuis maintenant dix ans. Cette gestion responsable ne peut être menée à bien qu'au prix d'une analyse fine des dépenses de fonctionnement qui peuvent être réduites parce que notre engagement pour la solidarité, lui, n'est pas négociable.

C'est ainsi que près de 25 millions d'économie ont pu être réalisés, que ce soit sur les études, la communication ou les subventions à certaines institutions dont personne ne pourrait comprendre qu'elles ne participent pas à l'effort collectif.

C'est à ce prix que notre priorité numéro 1, la solidarité avec les Parisiens les plus fragiles, a pu être préservée.

Je pense en premier lieu aux dépenses d'aide sociale qui atteindront 1,4 milliard d'euros, en augmentation de 37 millions. Je pense aussi aux 27 millions de crédits supplémentaires consacrés l'an prochain à l'Aide sociale à l'enfance.

Quant aux contributions partenariales, qui concernent principalement le S.T.I.F. et le SYCTOM, elles sont également en progression, mais, dans ces conditions, les dépenses de fonctionnement n'augmenteront que de 2 %.

Cette gestion, à la fois solidaire et efficace, nous permet de dégager une bonne capacité d'autofinancement, limitant d'autant le recours à l'emprunt.

Les recettes d'investissement qui s'élèvent à 575 millions d'euros et l'épargne dégagée sur le budget de fonctionnement, à 510 millions, nous permettent de conserver une capacité de financement des investissements de plus d'un milliard d'euros.

Ainsi, plus des deux tiers de notre investissement seront financés par les fruits de notre gestion et le tiers seulement par l'emprunt qui restera mesuré.

L'agence de notation "Standard & Poor's", dont il a été question ce matin dans les interventions précédentes, cette agence de notation ne s'y est d'ailleurs pas trompée, en attribuant encore très récemment à Paris le triple A, saluant la richesse du tissu économique parisien, du patrimoine de la Ville et la qualité d'une gestion opérant dans un cadre financier prudent, en ajoutant toutefois que, si une dégradation de la notation de la France devait intervenir, elle serait mécaniquement - j'in-

siste sur ce terme, mécaniquement - appliquée à celle de la collectivité parisienne, n'en déplaise aux interventions précédentes, celle de M. LEGARET et celle de M. POZZO di BORGO.

D'ailleurs, Monsieur LEGARET, je ne veux pas vous répondre tout de suite, à la place de Bernard GAUDILLÈRE, mais vous dites que l'agence "Standard & Poor's" pointe l'endettement de la Ville de Paris. Je voudrais vous lire simplement une phrase de l'interview de la responsable de "Standard & Poor's" dans "Le Parisien" de ce matin que vous avez abondamment cité. Je lis : "Selon nous, le niveau d'endettement de Paris n'est pas un sujet d'inquiétude, il reste très modéré par rapport aux autres villes françaises et européennes, et même s'il devait atteindre 54 % fin 2013, cela resterait gérable."

Voilà pour ce qui est de l'endettement de la collectivité parisienne, dont M. LEGARET nous rabat les oreilles depuis maintenant près de 10 ans !

Je poursuis en vous disant, chers collègues, que si une gestion saine des finances est indispensable, entamer une sortie de crise nécessite aussi une politique d'investissement ambitieuse parce que cette politique d'investissement constitue le principal levier à la disposition des acteurs publics pour initier dès aujourd'hui la croissance de demain.

L'an prochain, ce seront donc à nouveau 1,7 milliard d'euros qui seront consacrés à l'investissement. C'est ainsi que nos engagements de mandature continueront d'être menés avec persévérance malgré les difficultés.

La bataille pour le logement se poursuivra. Comme les années précédentes, le budget 2012 financera 6.000 logements sociaux nouveaux et la réhabilitation de 4.500 logements du parc social.

Je rappellerai seulement, pour mémoire, que l'Etat, symétriquement, baisse ses crédits pour le logement social, passant de 120 à 100 millions d'euros.

Le compte foncier sera aussi abondé de 80 millions d'euros et 11,8 millions seront réservés à l'amélioration de l'habitat privé.

Parce que nos priorités sont aussi l'emploi et l'insertion, sur les 91 millions consacrés au plan départemental d'insertion et d'emploi adopté en novembre dernier, 61 seront affectés à l'insertion des allocataires du R.S.A.

Parce que Paris doit également évoluer durablement, l'urbanisme figure au nombre de nos objectifs permanents. Dès l'été prochain, les Parisiens et les Franciliens pourront se réapproprier les berges de la Seine. Le chantier des Halles entrera dans sa période pleinement opérationnelle et bénéficiera de 105 millions d'euros.

Enfin, s'agissant des transports, 2012 verra la livraison du tramway T3 grâce à un investissement de 144 millions d'euros et Autolib' pourra déployer toutes ses potentialités avec 700 stations d'ici l'été prochain, couvrant ainsi tout le territoire parisien.

Pour conclure, chers collègues, je dirai simplement que c'est avec sincérité qu'au nom de mon groupe je souhaiterais remercier la Municipalité pour son action volontaire, mais aussi réaliste, capable d'affronter les contraintes comme de poursuivre une politique dessinant le Paris de demain.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, chers collègues, mon groupe votera sans la moindre hésitation ce budget pour l'année 2012 qui continuera à faire de Paris, j'en suis certain, un exemple pour toutes les collectivités territoriales.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Beaucoup de choses ont déjà été dites par mes collègues et, effectivement, on a un peu l'impression année après année d'avoir une répétition du même débat.

C'est pour cela, d'ailleurs, que je vais essayer de faire court sur ce budget qui est effectivement très important pour les Parisiens, mais dont les débats, souvent, se poursuivent sans que plus personne ne s'y intéresse vraiment.

C'est bien dommage, mais je pense que l'on aurait intérêt à resserrer nos interventions pour qu'elles soient plus percutantes et plus pertinentes.

Tout d'abord, ce budget primitif 2012, nous allons le voter pour deux raisons. La principale, comme nous l'avons déjà souligné les années précédentes, c'est qu'il est conforme aux orientations budgétaires de l'automne et aux priorités de la Majorité municipale, sur laquelle nous avons été élus sur une liste commune en 2008 au second tour.

Nous allons aussi le faire avec peut-être un peu plus d'enthousiasme que les années précédentes, parce que les discussions qui ont eu lieu entre notre groupe et l'Exécutif se sont passées dans un bon climat, cette année. Je le souligne, parce que cela n'a pas toujours été le cas. Il reste encore un ou deux petits ajustements à faire, mais je ne doute pas que, d'ici demain matin, cela sera réalisé et que nous pourrons voter unanimement un budget qui satisfera tous les groupes de la Majorité municipale et qui devrait aussi satisfaire ceux de l'Opposition, mais, là, je désespère un peu de les convaincre par mon intervention.

Nous sommes contents de ce budget parce que l'effort de la Ville en matière sociale et de solidarité se poursuit et même s'intensifie dans divers domaines, ce qui, par les temps qui courent, est tout à fait remarquable.

Je voudrais citer un chiffre (je n'en citerai pas trop) : 2,1 milliards d'euros seront dépensés en 2012 pour les dépenses sociales, ce qui est tout à fait inédit pour la Ville de Paris et ce qui montre que notre Majorité se préoccupe énormément du sort des plus défavorisés de nos habitants.

Les budgets sont aussi conséquents pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, l'Aide sociale à l'enfance, les foyers de jeunes travailleurs et les foyers de travailleurs migrants.

Nous nous félicitons par exemple que trois foyers de travailleurs migrants, pour lesquels nous nous sommes beaucoup battus, seront réhabilités en 2012.

L'effort pour le logement social se poursuit et l'objectif de 6.000 logements pour le P.L.H. est tout à fait important et sera rempli, encore une fois, cette année, ce qui nous permettra d'arriver aux 20 %, sur lesquels nous nous sommes engagés, en 2014.

J'entends M. LEGARET qui se moque des efforts de la

Ville pour arriver à ces 20 %, mais pourquoi ne les a-t-il pas faits auparavant, pendant 15 ans ou 18 ans ? Ils avaient tout le loisir…

24 ans, pardon, ils avaient 24 ans pour remplir cet objectif et ils ne l'ont pas rempli. C'est le moins que l'on puisse dire. Critiquer la Ville sur ce terrain est vraiment tout à fait anormal.

Par rapport au Plan Climat, nous sommes également tout à fait satisfaits, parce qu'avec ce plan, qui nous tient très à cœur bien entendu, là aussi l'effort se poursuit et s'amplifie.

Nous nous félicitons que la Ville va avoir un rôle moteur dans la possibilité qu'il y aura d'aider les bailleurs sociaux, mais aussi les copropriétés à pouvoir isoler leur bâtiment.

Ce sont aussi plusieurs centaines d'écoles qui vont bénéficier de ce Plan Climat et je pense que, là aussi, l'Etat pourrait s'inspirer de ce que fait la Ville de Paris, parce que dans ce domaine, on a bien compris que l'environnement suffisait pour le Gouvernement comme pour le Président de la République.

Alors, tout cela se fait dans un moment de désengagement de l'Etat qui, lui aussi, se poursuit et s'intensifie. La dotation de l'Etat baisse de 15 millions par rapport à 2011 ; en matière de dépenses sociales, la dette cumulée est de 1,3 milliard, 211 millions de dettes pour le R.M.I. et R.S.A., 173 millions pour l'aide sociale à l'enfance et 965 millions pour l'A.P.A. Excusez du peu, on voit que l'Etat est un très mauvais payeur, surtout lorsque la Ville mène une politique qui lui déplaît.

S'ajoute à cela une péréquation qui s'alourdit fortement. Nous sommes, bien sûr, tout à fait favorables à une péréquation entre les collectivités plutôt riches et celles qui le sont moins, mais là, l'effort supplémentaire est quand même très important, puisque ce sont 143 millions d'euros qui sont demandés cette année et, bien sûr, cela s'ajoute au désengagement de l'Etat.

Je pense qu'il faut absolument que l'Etat et le Gouvernement revoient les montants de cette péréquation dans la situation actuelle, mais je pense que c'est un vœu pieux et j'espère surtout que l'an prochain, nous aurons affaire à un autre Gouvernement avec lequel il sera plus facile de négocier, même s'il ne faut pas se faire trop d'illusions sur les marges de manœuvre qui seront là, mais on peut espérer au moins que Paris ne sera pas ultra pénalisée comme elle l'est actuellement.

Alors, les investissements se maintiennent à un niveau record : 1,7 milliard d'euros en 2012, c'est un chiffre, là aussi, qui n'a jamais été atteint, et je pense qu'on peut le souligner, en période de crise, où la plupart des collectivités sont contraintes ou choisissent de se désengager, nous sommes très favorables à beaucoup de ces investissements, que ce soit les équipements de proximité, les centres sportifs, culturels, scolaires, les crèches, ou la voirie et en particulier nous soulignons les 120 millions qui sont investis pou le tramway T3 ou encore l'aménagement de la place de la République, de la rue de Rennes ou des berges de la Seine, même si sur ce dernier dossier, nous aurions aimé un plan plus ambitieux, mais nous aurons l'occasion d'y revenir, puisque les berges de Seine sont au menu de ce Conseil de Paris

Nous avons toujours des désaccords sur certains investissements et nous regrettons, par exemple, que cette année, 105 millions soient mobilisés pour les Halles et que 40 millions soient mobilisés pour le stade Jean-Bouin ; ces 40 millions, je vous le rappelle, correspondent pratiquement à la totalité de l'argent qui va être investi pour les équipements sportifs de proximité, puisque ce sera 46 millions. Nous aurions préféré que beaucoup moins d'argent soit investi à Jean-Bouin, même si une partie de cet équipement devait être refaite, et que davantage bénéficie au sport de proximité.

Nous avons aussi, bien sûr, des désaccords, mais là, c'est plutôt du fonctionnement, concernant Autolib' ou les caméras de vidéosurveillance qui vont envahir notre ville dans les semaines et les mois qui viennent.

Deux derniers points, enfin, en matière d'emploi des personnels de la Ville tout d'abord.

La Ville réaffirme son objectif de stabilité et de redéploiement. Jacques BOUTAULT reviendra tout à l'heure dans son intervention sur cette politique. Nous ne sommes pas d'accord, nous le disons, nous l'avons déjà dit et nous regrettons que ce choix ait été fait dès 2008 sans aucune discussion au sein de notre majorité. Nous préférerions que d'autres choix soient faits ; nous pensons qu'il y a des marges de manœuvre dans ce domaine.

De même, en matière de recettes et fiscalité, le Maire confirme qu'après avoir augmenté la fiscalité directe locale ces deux dernières années, ce que nous avons soutenu, les taux resteront inchangés jusqu'à la fin de la mandature. Nous aurions préféré que cette hausse soit davantage lissée depuis 2001, nous l'avons dit et nous le répétons, pour que cela soit peut-être moins brutal à certains moments et que cela rapporte davantage d'argent à la Ville, ce qui lui aurait permis d'avoir peut-être une autre politique en matière d'emploi.

Il ne faut pas exagérer... Je pense qu'il y a des gens un peu plus à plaindre que les contribuables parisiens actuellement

Nous aurions eu des marges de manœuvre plus importantes dans le domaine de l'emploi, mais aussi, peut-être, dans certains investissements qui sont, nous l'avons dit, importants, mais qui auraient pu l'être encore davantage en matière de déplacement ou d'isolation des bâtiments ou d'aide aux plus défavorisés que nous soutenons depuis 2001.

Alors, nous pensons aussi que l'augmentation en 2011 des frais de mutation, des taxes qui se rapportent à ces frais, qui vont avoir rapporté près d'un milliard d'euros en 2011, aurait pu aussi être peut-être davantage mise à contribution pour pouvoir augmenter, par exemple, d'une façon plus conséquente le compte foncier qui permet à la Ville d'avoir un peu de contrôle au moins sur la politique du logement qui est quand même une politique qui fait d'énormes efforts, mais où il y a encore beaucoup de frustration chez tous ceux qui ne peuvent trouver de logement dans notre Ville.

Voici les éléments que je voulais exprimer ce matin au nom du groupe E.E.L.V.A. concernant ce budget 2012, qui, je le rappelle, est quand même un budget extrêmement ambitieux et qui, malgré quelques manques et quelques erreurs, nous semble un budget qu'il faut soutenir et que nous soutiendrons.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup.

Je vous rappelle quand même que maintenant, une partie des droits de mutation repart, et une partie non négligeable, dans la péréquation. Ne faites pas comme la droite qui considère que tout cela reste dans les caisses de la Ville ; ce n'est pas vrai.

Ian BROSSAT ?

**M. Ian BROSSAT**. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce

budget 2012, cela a été dit par mes collègues, nous l'élaborons dans un contexte de crise.

La crise, il s'agit pour les Parisiens d'une réalité quotidienne, de gestes, de démarches, d'inquiétudes, parfois de drames…

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Une seconde !

Je souhaite que tous les orateurs soient écoutés avec le même respect, quels qu'ils soient.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**. - … et dans ce débat, aujourd'hui, nous avons une responsabilité : celle d'alléger le fardeau de la crise et de tracer le chemin qui permet d'en sortir.

En préambule, je voudrais faire ici un sort, justement, à un chiffre et à une lettre ; les trop fameux AAA de Paris seraient, paraît-il, et on l'apprend encore dans une interview ce matin, menacés.

A quelques jours de notre séance budgétaire, la manœuvre est évidemment politique. Néanmoins, cette annonce de Standard & Poor's a le mérite de poser deux questions qui doivent être au cœur de notre débat.

La première est : qui gouverne ? Aux dernières nouvelles, Standard & Poor's ne fait pas partie de notre majorité municipale et c'est tant mieux. En ce qui concerne le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, ces menaces ne nous impressionnent pas, nous n'avons pas vocation à hocher du bonnet au moindre coup de menton des agences de notation. Notre mission est de servir les Parisiens.

La seconde question qui se pose découle de la première : quel cap pour sortir de la crise ? Certainement pas celui de l'austérité, de la rigueur et de la soumission aveugle aux injonctions des agences de notation ! Nous devons au contraire tourner le dos à cette logique à bout de souffle, confite dans ses certitudes idéologiques, et choisir résolument une autre voie, celle de la relance par l'activité, parce que c'est ainsi, à Paris comme ailleurs, que nous sortirons de la crise.

Qu'est-ce que la crise ? C'est d'abord une pression qui pèse sur chaque foyer parisien, c'est le sentiment que tout augmente sauf ses revenus, c'est le sentiment qu'aujourd'hui est plus dur qu'hier et que demain sera plus dur encore, et cela n'a rien d'une simple inquiétude, d'un fantasme ou d'une illusion. La crise est devenue un mode de vie, un mode d'agir pour nombre de Parisiens.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - S'il vous plaît, parlez moins fort au moins !

Attendez une seconde !

Chers collègues, puis-je vous demander soit de parler moins fort, soit de le faire ailleurs ? Murmurez ! C'est plus agréable…

Monsieur BROSSAT ?

**M. Ian BROSSAT**. - La crise, c'est une quasi-impossibilité : celle de se loger.

La Chambre des notaires a annoncé pour le mois de novembre un prix de vente moyen à 8.340 euros le mètre carré, à mettre en regard avec les 7.780 euros du mètre carré au premier semestre 2010.

En un an et demi, les prix ont bondi de plus de 7 % à la vente.

Quant aux loyers, ils ont progressé de 50 % en 10 ans et on ne voit pas aujourd'hui de signe qui permettrait d'annoncer que le marché serait sur le point de se retourner.

Avec un taux de chômage qui continue à flirter avec les 9 % et des revenus qui ne progressent pas, nombre de Parisiens sont à bout.

Pour vous donner un chiffre, savez-vous ce que représente le salaire moyen annuel parisien en mètres carrés à la vente ? Pas tout à fait 2,5 mètres carrés. S'il faut absolument parler de chiffres, celui-ci m'intéresse, parce qu'il dit très exactement et très concrètement ce que révélait la dernière enquête comparative de l'Union des banques suisses qui a consacré cet été Paris comme la ville où l'écart entre les revenus et le coût de la vie est le plus important au monde, et si la crise est si dure, c'est d'abord parce que le Gouvernement détruit, l'un après l'autre, tous les boucliers qui protègent les Parisiens de la crise.

Je veux parler des services publics, celui de la santé sur lequel mon ami Alain LHOSTIS reviendra tout à l'heure, mais aussi des écoles ou de la sécurité, qui font tous l'objet d'une politique désastreuse de la part du Gouvernement.

Pour notre part, nous devons considérer que notre détermination doit rester sans faille. Depuis plusieurs semaines, plusieurs mois, le vocabulaire de la crise s'enrichit. Il est un mot cependant qui revient depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies, sur lequel je voudrais m'arrêter un instant : la dette.

La réalité est que notre dette à Paris est très modérée par rapport aux autres grandes villes françaises. Cette situation financière offre de vraies marges de manœuvre à notre Ville. Elle doit plus que jamais nous permettre d'agir. La bonne santé financière n'est pas une fin en soi.

Une gestion sérieuse, puisque ce vocable est en vogue, paraît-il, c'est une gestion qui utilise ces marges de manœuvre pour servir encore mieux ceux qui en ont le plus besoin.

Une gestion sérieuse, c'est une gestion qui nous permet de servir l'exigence de justice sociale d'autant plus forte en période de crise.

Une gestion sérieuse, c'est une gestion tournée vers l'avenir, qui dote notre territoire et nos quartiers d'équipements, de services, de facilités, de prestations qui protégeront les Parisiens d'aujourd'hui des effets les plus brutaux de la crise et qui protégeront les Parisiens de demain par la même occasion.

Le tremblement de terre qui secoue aujourd'hui l'économie mondiale est le prélude de bouleversements sociaux, écologiques et politiques très importants. Il est donc de notre devoir d'accompagner les Parisiens dans la période qui s'ouvre.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, à la lecture du budget 2012 de la Ville et du Département, note la constance des efforts de la municipalité, s'agissant de nos dépenses de solidarité. Néanmoins, nous sommes convaincus qu'il faut aller encore plus loin, que moins que jamais l'hésitation ne doit être de mise.

Etre sérieux dans sa gestion, ce n'est pas serrer la vis sur les dépenses nécessaires. Etre sérieux, c'est répondre à cette exigence de justice sociale, c'est porter secours à ceux qui sont

frappés par les inégalités, la crise économique, le chômage. Bref, toutes les maladies dégénératives de ce système moribond qui nous gouverne aujourd'hui.

Tous les amendements de notre groupe visent en réalité une seule ambition : celle de rendre la vie moins chère aux Parisiennes et aux Parisiens. Pour nous, la première destination des marges financières dont dispose Paris est évidente : il s'agit du logement.

A l'examen du budget 2012, nous avons remarqué que le montant du compte foncier logement, hors éradication de l'insalubrité, passe de 85 à 65 millions d'euros. Cette baisse de l'ordre de 25 % ne nous paraît pas opportune. Nous le savons, le compte foncier permet d'acquérir des terrains, des immeubles, notamment dans le Centre et l'Ouest de la Capitale, et de faire du logement social, c'est-à-dire de lutter contre la spéculation immobilière, contre l'exclusion géographique, contre les inégalités entre l'Est et l'Ouest de notre Ville.

Par conséquent, ce compte foncier doit être suffisamment important pour réagir et investir dès qu'une occasion se présente. Et nous le savons, en 2012, touchés par la crise, un certain nombre de grands propriétaires, de gestionnaires de biens, sont sur le point de vendre une partie de leur patrimoine pour rembourser leurs dettes.

Autrement dit, les occasions vont se multiplier. L'un des meilleurs exemples, c'est la société Gecina, un opérateur immobilier bien connu qui cherche à vendre 1.400 logements dans Paris. D'autres sociétés, notamment des compagnies d'assurances, s'apprêteraient à faire de même.

Si le compte foncier reste en l'état, notre Ville aura du mal à profiter d'opportunités comme celles-là. Nous souhaitons, pour notre part et par conséquent, parce qu'il s'agit d'un enjeu essentiel, que le compte foncier soit rehaussé, afin de nous permettre, dans ces territoires, de faire du logement social.

Nous proposons également un second amendement qui concerne le logement, mais tout particulièrement les difficultés de logement des familles monoparentales. C'est le second point sur lequel je voudrais insister.

A l'appui des conclusions du rapport de la Mission d'information et d'évaluation de la Ville sur les familles monoparentales, que j'ai eu l'honneur de présider, nous savons que la situation est grave et qu'elle est urgente. En 2006, 28 % des familles parisiennes étaient monoparentales contre 20 % en moyenne en France.

Nous avons convenu qu'il importait notamment de donner un coup de pouce à ces familles pour le paiement de leur loyer. Car, plus isolées que les autres, ne dépendant par définition que d'un seul revenu, ces familles monoparentales souffrent, plus encore que les autres Parisiennes et Parisiens, de la spéculation immobilière et de l'explosion des prix des logements.

Nous proposons donc, conformément aux recommandations de la Mission d'information, qu'à l'occasion du budget 2012, l'allocation Paris Logement Familles monoparentales soit majorée, en montant l'allocation qui concernait les familles qui gagnent moins de 1.100 euros, en la faisant passer de 122 à 150 euros. Il s'agit ainsi de donner plus à ceux qui en ont le plus besoin. Et, en période de crise, chacun comprend bien qu'il s'agit d'une priorité.

Par ailleurs, dans le même esprit de lutte contre les inégalités, et dans la foulée d'un vœu adopté par notre conseil, nous proposons également d'inscrire dans ce budget la création d'un tarif social Vélib' pour les Parisiens les plus modestes.

Pour conclure, je veux ici avoir un mot pour les personnels de la Ville. Contre la crise, ce sont les premiers et les meilleurs défenseurs des Parisiens. Sans eux, pas un équipement, pas de services qui tiennent et la Ville doit, par conséquent, être exemplaire en ce qui concerne le recrutement, le statut et la rémunération de ces personnels.

Des efforts ont été faits pour la déprécarisation d'un certain nombre d'entre eux et la progression d'un certain nombre d'autres, mais il faut à nos yeux continuer ces efforts, aller beaucoup plus loin parce que, agir ainsi, c'est servir l'intérêt général, c'est servir l'intérêt des habitants de notre Ville.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci aux cinq orateurs qui viennent de s'exprimer. Merci aux groupes de la majorité de leur soutien.

Je propose à M. Bernard GAUDILLÈRE de nous livrer ses premières réactions.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, et d'autres orateurs de la majorité municipale l'ont rappelé, de très fortes contraintes se sont exercées sur ce budget.

La première étant tout à fait évidente, ce sont les effets de la crise sociale qui comporte des conséquences lourdes pour nos finances. Je ne citerai que l'afflux des mineurs étrangers dont deux tiers de tous ceux qui se trouvent en France sont concentrés à Paris et en Seine-Saint-Denis, sans que l'Etat n'ait prévu de mécanismes de péréquation pour partager cette charge. C'est ce qui nous vaut cette année une augmentation des crédits de l'aide sociale à l'enfance de 27 millions. De même, et je me contenterai de ce deuxième chiffre, nous ferons face à la montée de l'exclusion, qui est le fruit de la crise, en y consacrant 440 millions.

Deuxième élément de contexte : c'est l'élément de contexte financier national et international, et j'y reviendrai tout à l'heure plus longuement parce que c'est évidemment capital.

Enfin, troisième contrainte : des décisions préoccupantes du Gouvernement.

L'injustice des transferts de compétences insuffisamment compensés coûte sans cesse davantage aux Parisiens et votre communication, Monsieur le Maire, expose des chiffres qui sont incontestables. J'observe d'ailleurs - c'est la première fois depuis 2008 - que l'opposition ne les a pas contestés.

Le plus extraordinaire est d'ailleurs que non seulement ces transferts ne sont pas correctement compensés mais qu'ils le soient très souvent beaucoup moins à Paris qu'ailleurs.

Les dotations de l'Etat reculent à nouveau. Je ne sais pas très bien de quelle arithmétique se sert M. LEGARET, parce que j'ai moi deux chiffres très simples : les dotations se sont élevées, hors péréquation de la taxe professionnelle, à 1.351 millions en exécution 2011 et 1.336 millions au budget 2012. Je vois un recul de 15 millions. Nous pouvons discuter à perte de vue des chiffres mais je ne crois pas me tromper.

Puis, il y a la politique fiscale de l'Etat. Il faut rappeler une

décision qu'on n'a pas assez commentée, mais qui a été prise voici quelques semaines : c'est la hausse de la TVA pour le logement social. Parce que, voyez-vous, le Gouvernement de M. FILLON, qui a baissé d'un milliard d'euros l'impôt sur la fortune, notamment pour les Français les plus riches, a augmenté la TVA sur le logement social. Je dois dire qu'il est difficile de trouver un rapprochement plus symbolique.

Et savez-vous, mes chers collègues, combien cette décision va coûter aux bailleurs sociaux parisiens en 2012 ? Au bas mot, une vingtaine de millions. Voilà l'effet d'une politique sociale avisée, celle du Gouvernement actuel.

Enfin, les péréquations. Je répète que nous sommes favorables, dans son principe, à cette redistribution. La preuve en est que nous avons collaboré très étroitement à tous les travaux de "Paris Métropole" sur l'évolution du fonds francilien.

Mais nous n'admettons pas que le Gouvernement décide de transferts massifs sans aucune concertation ni aucune progressivité. En 2012, les péréquations sur lesquelles nous n'avons pas été consultés par le Gouvernement représenteront 142 millions de plus qu'au budget 2011, 142 millions, c'est-à-dire 6 points de fiscalité directe locale.

Devant tant de contraintes lourdes et incontournables, il a fallu faire des choix, et nous avons retenu cinq axes stratégiques.

Le premier, c'est le maintien de la stabilité fiscale, puisque nous nous sommes engagés au moment des élections à ne pas augmenter les impôts au-delà des deux premières années de la mandature, et nous tenons notre parole.

Au passage, je voudrais vous rappeler, puisque MM. LEGARET et POZZO di BORGO ont employé à nouveau l'argument un peu éculé, permettez-moi de vous le dire, du matraquage fiscal, je voudrais vous rappeler l'excellente enquête de la revue "Capital", et je peux vous assurer, Monsieur LEGARET, qu'il ne s'agit pas d'un publireportage payé par la Mairie de Paris : soyez rassuré sur ce point.

La revue "Capital", le 1er novembre dernier, a publié son palmarès annuel de la fiscalité des 104 premières villes françaises. La Ville de Paris est 101e sur 104 en matière d'impôt, de niveau des impôts payés par les ménages - taxes foncières et taxes d'habitation.

Deuxième axe stratégique : le respect de nos priorités sociales, et je crois que le Maire et les orateurs de la majorité l'ont suffisamment démontré dans leurs discours et dans la communication pour que je n'y revienne pas.

Troisièmement : la maîtrise de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement.

Arrêtons-nous un instant sur ce point important puisqu'il a été contesté, et je crois qu'il est bon que tous les Parisiens sachent, au-delà de leurs élus, que nous attachons la plus grande importance à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Il y a certes trois postes sur lesquels nous n'avons pas de pouvoir, ou très peu de pouvoir, c'est la péréquation (plus 160 %), ce sont les prestations sociales obligatoires (plus 3,2 %), et c'est la masse salariale, puisque malgré un maintien strict de l'emploi au niveau qu'il a atteint en 2008, la masse salariale augmente de 2 %.

Le reste, c'est-à-dire tout le reste, toutes les autres dépenses, augmentera grosso modo du niveau de l'inflation et croyez-moi, cela n'a pas été facile, puisqu'il a fallu financer - ou il faudra financer en 2012- l'ouverture de nouveaux équipements, par exemple 950 places de crèche et 100 places d'accueil pour les mineurs étrangers.

Pour parvenir à ce résultat, il a donc fallu dégager des économies.

J'entendais tout à l'heure M. LEGARET pratiquer l'ironie sur un plan d'économie de 24 millions, mais, Monsieur LEGARET, vous avez été adjoint aux finances, et dégager 24 millions d'euros d'économie, à l'époque, pour vous c'étaient des francs - cela devait faire 150 ou 160 millions de francs -, c'est beaucoup, et vous le savez très bien !

Nous l'avons fait avec un travail courageux. Je remercie au passage ceux de mes collègues, tous mes collègues, qui y ont consenti. Nous l'avons fait sur une multitude de lignes pour qu'aucun effet pernicieux n'intervienne, mais nous l'avons fait, et je crois que nous n'avons pas à en rougir.

Quatrième axe stratégique : la poursuite de notre effort d'investissement. Nous inscrivons 1,7 milliard de dépenses d'investissement dans ce budget, dans la lignée de notre effort depuis le début de la mandature.

Je ne pensais pas, Monsieur le Maire, entrer dans le détail mais j'ai entendu M. LEGARET nous parler tout à l'heure d'investissements de prestige, et j'ai entendu M. POZZO di BORGO nous parler d'investissements dépourvus d'intérêt réel. Je voudrais donc tout de même aligner quelques chiffres :

- 470 millions pour le logement social ;

- 140 millions pour le tramway ;

- 110 millions pour les collèges et écoles ;

- 80 millions pour les équipements sportifs de proximité - de proximité, j'y insiste ;

- 70 millions pour la culture ;

- 65 millions pour les crèches ;

- Et 30 millions pour les espaces verts.

Voilà les équipements de prestige ! Voilà les équipements dépourvus d'intérêt réel !

J'ajouterai in fine sur le logement social, parce que nos efforts en matière de logement social sont parfois caricaturés, que lors de la mandature de M. TIBERI, la Ville de Paris créait 1.500 logements sociaux par an. Nous en créons actuellement 6.400. Voilà en tout cas la différence entre deux politiques sociales : l'une de gauche, et l'autre de droite.

Dernier axe, et ce sera le dernier développement auquel je consacrerai mon intervention, c'est le problème de l'endettement.

Le problème de l'endettement est un vrai débat. Il faudrait être aveugle ou sourd pour ne pas s'en apercevoir. Je crois que nous commettrions une erreur si nous l'esquivions. Donc je ne l'esquiverai pas, et je vais entrer un peu dans le détail.

D'abord, sur le montant de la dette, répétons-le une fois encore : Paris est l'une des villes françaises les moins endettées.

Je pourrais vous citer 25 ratios, mais je me contenterai de ceux que publie le ministère des Finances - j'ai la feuille ici, je peux vous la communiquer. Le Ministre des Finances, Monsieur LEGARET, avouez-le, ce n'est pas non plus un publireportage de la Mairie de Paris.

Montant de la dette sur les recettes de fonctionnement pour Paris : 41 % - il s'agit du chiffre 2010 mais il n'a pas beaucoup changé -, Lyon : 74 %. Les villes de plus de 100.000 habitants : 83 %. Marseille : 185 %.

Le montant de la dette par habitant…

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - 185 %, comment font-ils ?

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Vous observerez que j'ai choisi des villes dans les deux camps politiques, Monsieur le Maire, car je ne voulais pas être accusé de partialité.

Montant de la dette par habitant :

Paris : 1.200 euros ;

Bordeaux : 1.900 euros ;

Lille : 2.200 euros ;

Lyon : 2.500 euros ;

Marseille : 3.500 euros.

Il me semble que ces chiffres ne nécessitent pas un très long commentaire.

Quant à l'évolution de la dette, j'ai entendu l'autre jour à la télévision M. LEGARET parler, je ne me souviens plus du terme exact, mais c'était un peu comme une explosion, en tout cas une croissance très forte, je crois que c'est l'expression que vous aviez employée.

2011 offre un nouvel exemple de cette dette galopante, puisque entre le 1er janvier et le 31 décembre, la dette de la Ville et du Département de Paris aura augmenté de 8 %. Nous sommes bien loin d'une dette galopante.

Enfin, la notation. À l'évidence, la décision de Standard & Poor's de la semaine dernière est un événement majeur de l'histoire financière européenne : personne ne peut le contester. Et j'ai dit à la presse combien, à titre de citoyen français, je le regrettais.

À titre d'adjoint aux finances également, puisque l'agence estime que personne en France ne peut avoir de note supérieure à l'État, et que cet étonnant automatisme de la dégradation comportera sans doute des conséquences pour les taux d'intérêt que nous acquittons.

Peut-être pas des conséquences automatiques, d'ailleurs, parce qu'il n'y a pas de lien absolument mécanique entre la notation et le taux - tous les financiers le savent -, mais je dirai, des conséquences vraisemblables.

Mais je trouve que se servir d'une décision qui concerne la totalité de la zone euro et qui, en France, s'appliquerait même à une institution aussi exceptionnellement solide que la Caisse des Dépôts, donc se servir de cette notation comme d'un argument polémique contre la Ville, est pour le moins hardi.

Car voyez-vous, ce sont les agences de notation elles-mêmes qui jugent favorablement nos finances. Je pourrais vous citer longuement l'autre agence, Fitch Ratings, qui expliquait encore la semaine dernière - pas il y a six mois - que notre profil économique était très solide et notre niveau d'endettement modéré.

Mais je préfère citer Standard & Poor's puisque c'est justement l'agence qui a pris, ou prendra cette décision pour toute la zone euro, je cite : "Gestion de la dette et de la trésorerie prudente", "des objectifs budgétaires clairs, en particulier en ce qui concerne le niveau d'endettement".

Cette citation date du 20 octobre. En voici une deuxième, toujours de Standard & Poor's : "Le pilotage budgétaire de la Ville de Paris est très bon. Elle s'est dotée de procédures pour réagir très vite à la conjoncture. Elle a su adapter son budget et hiérarchiser ses dépenses".

Cette citation date du 9 décembre, c'est-à-dire il y a trois jours. Je ne citerai pas "Le Parisien" de ce matin puisque M. LEGARET l'a fait à ma place.

En matière budgétaire, voyez-vous, mes chers collègues, comme en toute chose, il y a la polémique et puis il y a la réalité. J'ai simplement voulu rétablir cette dernière.

Peut-être une petite comparaison, avant ma conclusion, avec l'Etat parce que personne, plus que nous, ne réfléchit à l'évolution de la dette. Personne moins que nous n'est suspect de s'engager dans une fuite en avant, comparable à celle du Gouvernement FILLON, qui a fait passer la dette publique en quatre ans de 64 à 87 % du P.I.B. On n'avait jamais vu une croissance pareille dans l'histoire financière française, à telle enseigne que les intérêts payés en 2012 (49 milliards d'euros) seront le deuxième poste budgétaire de l'Etat français et absorberont 13 % de son budget hors investissement, alors que, je le rappelle au titre de comparaison, les intérêts de la Ville de Paris représentent 1,8 % de son budget de fonctionnement.

Je ne demande certes pas à l'opposition de reconnaître nos mérites, mais je crois que, lorsque l'on soutient la politique financière de ce Gouvernement (il y a 10 parlementaires ici et également un membre du Gouvernement, qui était là il y a un instant), on pourrait être conduit à un minimum de réserve sur ce sujet.

Je conclurai sur la dette par une remarque de bon sens et de relatif optimisme : la menace sur notre AAA sera levée le jour où l'Etat se sera donné les moyens de retrouver le AAA.

Je conclus d'abord sur un mot, avant de conclure sur des idées, c'est le mot de "transparence" qu'a employé tout à l'heure M. LEGARET.

Vous savez, Monsieur LEGARET, la transparence est un mot auquel nous sommes extrêmement sensibles. Quand je dis "nous", c'est la Municipalité et la Gauche. Personne n'a oublié les circonstances dans lesquelles nous avons accédé aux responsabilités en 2001, personne n'a oublié la façon dont nous avons établi tout de suite, sans délai, la transparence dans toute une série de domaines, par exemple les attributions de logements sociaux, par exemple les attributions de places en crèche.

S'agissant des opérations immobilières que nous conduisons, j'ai été particulièrement sensible au reproche de manque de transparence. Je peux vous assurer, Monsieur LEGARET, que dans toutes nos opérations immobilières, il n'y a pas la moindre opération qui puisse porter grief.

Je dois vous dire que, en vous écoutant, j'ai instantané-

ment pensé à accepter la proposition de mission d'information et d'évaluation que vous avez faite.

Le Maire de Paris a bien voulu me confirmer qu'il était dans le même état d'esprit et je peux vous assurer que je participerai personnellement et de manière très détaillée à cette mission qui vous permettra de constater que nous sommes totalement irréprochables, sur ce point comme sur les autres.

Je conclus maintenant, sur le fait que notre budget, comme les précédents, est un budget d'honnêteté, de respect de nos engagements et de sérieux, malgré les contraintes exceptionnelles qui pèsent sur nous.

Pour autant, nous sommes attentifs à l'évolution de notre environnement. Ne croyez pas que nous nous soyons lancés dans certaines directions sans réfléchir et sans être attentifs à ce qui peut se passer autour de nous.

Je peux vous donner l'assurance que nous nous adapterons aux évolutions qui pourraient survenir, comme nous le faisons chaque année. C'est à ce prix que Paris conservera sa santé financière, santé financière dont le budget que je vous présente et que je vous demande d'approuver est une nouvelle illustration.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup.

Voilà du bon travail, que nous allons poursuivre dans un long débat.

Je donne d'abord la parole à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Merci, Monsieur le Maire.

En septembre, mes chers collègues, j'avais présenté la question d'actualité de notre groupe, en estimant que ce n'était pas aux collectivités de payer la crise.

Et bien, mes chers collègues, nous y voilà. Le Gouvernement, au nom de l'austérité et par le biais de transferts sans fond, a considérablement baissé ses dotations de fonctionnement aux collectivités et les a gelées sur trois ans.

Dans le contexte sans précédent de crise de notre système capitaliste, gangrené par la finance, on voudrait nous faire croire que l'austérité serait la solution, alors qu'elle est le problème.

Oui, l'austérité est le problème car, en faisant payer la crise au peuple, le Gouvernement français va aggraver la spirale de la récession.

Dans ce contexte, que devons-nous faire ? La Droite, en cohérence avec la politique gouvernementale, voudrait que nous réduisions considérablement nos investissements, en privatisant à tout va les services publics et en ne renouvelant pas un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Nous pensons au contraire que, pour sortir de la crise, il nous faut impulser un programme contribuant à la relance de l'activité, socialement utile et écologiquement responsable.

Soyons conscients que si nous en sommes là, c'est que le Gouvernement, tout d'abord, a appauvri les caisses de l'Etat avec ses cadeaux aux plus riches. Si les Etats nations pouvaient emprunter directement à la B.C.E. (ce que les traités de Lisbonne interdisent), on ne serait pas à ce point soumis au marché financier et à son bras armé, les agences de notation.

Enfin, si nous disposions d'un pôle public bancaire, en capacité de prêter directement aux collectivités locales, nous n'aurions pas à payer ces intérêts illégitimes auprès des banques privées qui se gavent sur notre dos.

Toutes ces mesures sont défendues par le Front de Gauche qui est la seule force politique à se battre réellement contre l'austérité.

Mais cela signifie-t-il qu'en l'absence de ces choix politiques européens et nationaux, nous soyons condamnés à nous résigner à l'austérité au niveau de nos politiques parisiennes ?

Nos débats budgétaires devraient-ils être suspendus aux oracles des agences privées, telle l'agence de notation "Standard & Poor's" ? Fort heureusement, non.

Je remarque, Monsieur le Maire, que vous n'avez pas baissé notre masse salariale, qui augmente d'ailleurs de 2 %. Vous n'avez pas stoppé vos investissements non plus.

Mais, entre l'austérité de Droite et la relance par l'activité, vous avez privilégié un entre-deux. C'est sans doute votre application du "donner du sens à la rigueur" et, là, nous ne sommes pas d'accord.

La Ville de Paris a des marges de manœuvre pour agir. Nous sommes l'une des villes les moins endettées. Faut-il s'en vanter ? Non.

Résultat : nous diminuons notre budget pour le compte foncier de 20 millions. Quelle erreur, à un moment où nous savons que les immeubles au Centre et à l'Ouest de Paris vont être mis en vente. Qui va les racheter ? Des promoteurs immobiliers qui vont poursuivre leur spéculation, alors que nous pourrions ambitionner de faire enfin du logement social dans ces beaux quartiers.

Concernant le fonds d'investissement pour les services publics, idem : que préparons-nous pour la prochaine mandature dans les quartiers populaires, mis à part les gros projets ?

Les dettes, mes chers collègues, qui préparent l'avenir, sont de bonnes dettes. Je ne détaillerai pas plus sur ces deux questions, tout comme sur les priorités sociales vis-à-vis des familles monoparentales (Ian BROSSAT l'a très bien fait avant moi).

Pareil sur les budgets de fonctionnement, notamment pour les associations, la politique de la ville et la santé. Alain LHOSTIS et Emmanuelle BECKER en parleront tout à l'heure.

Mais j'espère que nos amendements vont faire évoluer ce budget. Je souhaiterais par ailleurs approfondir plus particulièrement les questions liées à nos politiques vis-à-vis des personnels de la Ville et au fonctionnement de l'ensemble de nos services.

Je tiens à exprimer ici que j'ai pu constater, dans nombre de manifestations, un fort mécontentement relatif au dialogue social à la Ville. Il est temps, mes chers collègues, d'y remédier.

Notre premier objectif doit être l'éradication de la précarité. Nationalement, le Front de Gauche défend la titularisation des 800.000 précaires de la Fonction publique à Paris. L'ambition doit être correspondante sur notre Capitale.

Il ne s'agit pas de nier ce que la Ville a accompli au niveau

de la déprécarisation des personnels, mais beaucoup reste à faire. On dénombrerait ainsi près de 4 millions d'heures de vacation présentes dans toutes les Directions de la Ville, ce qui correspondrait à environ 3.500 emplois équivalents temps plein, 2.651 postes en C.D.D. et C.D.I. non titulaires, auxquels s'ajoutent les 2.000 agents essentiellement féminins des caisses des écoles, sans parler des assistantes maternelles.

Mais, mes chers collègues, derrière ces chiffres, il faut prendre conscience des situations dramatiques qui sont subies : des temps partiels imposés, notamment à des femmes, essentiellement, avec moins de 500 euros par mois pour vivre, qui ne peuvent postuler à un logement, qui sont dans l'incertitude permanente.

Oui, derrière, on retrouve des travailleuses et des travailleurs pauvres. Alors, il est temps que nous ayons accès à un recensement précis avec la liste des non titulaires en place dans chaque Direction.

Nous devons nous engager dans une réflexion sur la notion de besoin permanent, auquel doivent correspondre des titulaires. La vacation, comme tout autre statut précaire, doit être réservée pour les seuls besoins temporaires.

Aussi, dans l'attente de l'application d'un protocole local de déprécarisation, nous demandons que l'ensemble des agents non titulaires soient maintenus à leur poste.

Enfin, il nous semble important de ne pas appliquer la loi relative à la résorption de l'emploi précaire dans la Fonction publique à la manière au rabais par l'embauche en C.D.I., mais bien au contraire par la titularisation des personnes concernées et par l'amélioration des droits de celles et ceux qui ne seront pas titularisés, comme les étrangers non communautaires.

Concernant l'emploi, nous tenons à saluer les efforts faits notamment dans le domaine de la petite enfance pour accompagner les créations de nouvelles structures, mais ces créations de postes correspondent à une stratégie essentiellement liée à des redéploiements globaux sur l'ensemble des Directions de la Ville. Toutes les organisations syndicales confondues représentant le personnel ont exprimé leur désaccord avec cette politique de redéploiement. La colère monte, mes chers collègues, et, pour nous, elle est légitime.

Franchement, est-ce que vous trouvez que l'accueil soit si optimal dans les services en mairie d'arrondissement pour qu'on en réduise le nombre d'agents, alors même qu'on leur demande une amplitude horaire sans cesse plus grande ?

Tous les secteurs opérationnels des emplois de maintenance et d'entretien sont particulièrement touchés, comme c'est le cas pour les collèges, alors que les manques en la matière sont criants ; idem à la DEVE ou à la DPA.

Quand on redéploie, on alourdit la tâche et on détériore les conditions de travail de ceux qui restent en poste.

Et qu'est-ce qui est prévu ? De privatiser les services publics dans lesquels on a tant investi, comme les labos de la Ville - notre groupe présentera un vœu à ce sujet demain -, d'externaliser les activités de maintenance, d'entretien, de sécurité, alors que l'on sait que c'est bien plus coûteux au final pour les Parisiennes et les Parisiens et que les salariés sont beaucoup moins bien traités ?

Que la Ville réaffirme, pour nous, au contraire, son attachement à ce que ces activités relèvent toujours et avant tout de régies directes, effectuées par des fonctionnaires.

Nous demandons que soient envisagées les créations de postes nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services publics et missions des agents de la Ville répondant aux besoins permanents.

Enfin, nous demandons également qu'on agisse pour l'augmentation des rémunérations des fonctionnaires de la Ville.

Savez-vous, mes chers collègues, qu'un agent de la Ville de catégorie C doit attendre en moyenne l'âge de 45 ans pour toucher 1.760 euros de salaire mensuel primes comprises et ce que pour la majorité des adjoints techniques, par exemple, la pension de retraite ne dépasse pas 1.100 euros, alors que nous savons tous que dans le même temps, comme le disait Ian BROSSAT précédemment, les loyers explosent et le coût de la vie à Paris s'emballe ?

Bien sûr, la hausse générale des salaires des fonctionnaires relève du ressort de l'Etat, mais la Ville de Paris peut agir avec différents leviers.

Que celles et ceux qui seraient tentés de dire : "mais on ne peut pas, on n'a pas les moyens" commencent par expliquer comment les salariés doivent faire, eux, avec des salaires de misère, à peine au-dessus du seuil de pauvreté ?

Oui, nous pouvons et nous devons nous engager dès maintenant dans l'instauration d'un déroulement de carrière avec un ratio de promotion à 100 %, accorder un 13e mois, utiliser tous les dispositifs en notre compétence pour envisager dès les catégories C un salaire d'entrée à la Ville de Paris qui tendrait à 1.700 euros bruts par mois.

Les droits de mutation nous en donnent les moyens et s'ils ne se renouvellent pas au même niveau les années prochaines, nous ne serions pas choqués par une hausse légère des taxes foncières. La redistribution des richesses passe aussi par là.

Alors, demain, mes chers collègues, se tiendra une manifestation contre les plans d'austérité et, pour notre part, nous y viendrons et nous y participerons pour accompagner les personnels de la Ville.

Je vous remercie.

*(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - La parole est à M. David ALPHAND, pour le groupe U.M.P.P.A.

**M. David ALPHAND**. - Monsieur le Maire, merci.

Bertrand DELANOË nous disait en propos introductifs ce matin qu'il faut savoir être sérieux. Je suis tout à fait d'accord avec lui ; je pense d'ailleurs que le sérieux aurait pu valoir qu'il reste assister à cette séance budgétaire, mais probablement avait-il mieux à faire que de boucler un budget dans les circonstances aussi difficiles qu'on les connaît aujourd'hui.

Il faut savoir être sérieux, mais le sérieux aurait été aussi de ne pas exagérer en matière de recrutement de fonctionnaires à Paris, et pourtant, depuis 2001, les effectifs de la Ville ont augmenté de 10.000 agents, soit une hausse record de 25 %, en moins de 10 ans.

Le constat est désormais bien connu de cette explosion du nombre de fonctionnaires et, d'ailleurs, elle n'est même plus

contestée par l'Exécutif municipal.

Celui-ci, en revanche, pour tenter de se justifier, cherche à biaiser. Il assène l'argument de la nécessite de recruter pour répondre au fonctionnement de nouveaux équipements. Cette explication est partielle et elle ne vaut pas pour tous les recrutements effectués sur la période, loin de là. En majorité, ils sont en effet beaucoup, beaucoup, beaucoup moins vertueux.

Il y a, dans l'administration DELANOË, comme du renoncement, comme un management défaillant et même, M. GAUDILLÈRE en parlait, une transparence en trompe-l'oeil.

Côté renoncement, vous avez cédé à la facilité lors de la mise en place dès 35 heures dans les services de la Ville, il faut bien le reconnaître ; 2.400 postes ont été pérennisés, soit un nombre bien supérieur aux obligations légales.

La question du compte épargne temps lié aux R.T.T. et à la mise en place de ces 35 heures représente, en outre, une véritable bombe à retardement pour la collectivité parisienne, et je suis même surpris que ni le Maire ni son adjoint aux finances n'y aient fait la moindre allusion au cours de leurs interventions précédentes.

Ce dérapage incontrôlé se double d'une grande constance dans la volonté de ne pas prendre à bras-le-corps le problème pourtant posé par l'absentéisme dans les services de la Ville. Ce problème revient de manière lancinante dans divers rapports, tant de la Chambre régionale des comptes que des services de la Ville et de son Inspection générale elle-même. En moyenne, le taux d'absentéisme se situe à plus de 9 % dans les services de la Ville, et dans certains services, dans certaines Directions, comme la propreté, comme la petite enfance, le taux culmine à plus de 12 %. Ce taux témoigne d'un profond malaise parmi les fonctionnaires de la Ville, et je l'entendais à gauche de cet hémicycle il y a encore quelque instant, les fonctionnaires de la Ville de Paris ont aujourd'hui le sentiment justifié d'être abandonnés à eux-mêmes et de ne pas être entendus par le Maire… Oui, Monsieur GAUDILLÈRE, cela vous fait sourire, mais pourtant, c'est la réalité. Ni par le Maire ni par ses adjoints.

Ce management défaillant a aussi un prix pour la collectivité ; l'absentéisme coûte environ 200 millions d'euros à la Ville de Paris, 200 millions d'euros en pure perte !

Et je dois bien reconnaître, lorsque je suis arrivé dans cette salle de Conseil de Paris ce matin à 9 heures, que j'entends le Maire de Paris expliquer avec beaucoup de suffisance aux journalistes qui l'interviewent que la qualité de sa gestion est absolument remarquable et se vanter de ce que cette gestion est également mise en valeur par les agences de notation, mais est-ce qu'il leur parle des 12 % d'absentéisme, est-ce qu'il leur parle des 200 millions d'euros dépensés en pure perte ? Ce serait pourtant aussi intéressant de se poser la question.

Alors, dans le domaine de la transparence, la mission d'évaluation et d'information demandée par le groupe U.M.P.P.A. et présidée par Alain DESTREM, avec Jean-François LEGARET, Claude-Annick TISSOT, Pierre AURIACOMBE et moi-même, a permis des avancées substantielles. Elle a aussi mis le doigt sur certaines zones d'ombre assez incompréhensibles et tout à fait préjudiciables.

En particulier, la mission a relevé des imprécisions lourdes quant aux raisons de l'augmentation des effectifs de la Ville pour les titulaires et les non titulaires. Son rapport n'a pu que chiffrer le nombre de contractuels recrutés pour résorber l'emploi précaire, mais sans qu'il soit possible d'obtenir une nomenclature détaillant notamment leur catégorie et leurs missions.

La mission n'a pas non plus pu disposer des critères et des modalités de recrutement des non titulaires.

Pour toutes ces raisons, le groupe U.M.P.P.A. présente un vœu demandant un audit conduit par un organisme indépendant, afin de connaître la vérité sur le nombre de fonctionnaires et leurs conditions de recrutement de 2000 à 2011, ainsi que leur affectation au sein des différentes directions de la collectivité parisienne.

Par ailleurs, notre groupe demande le respect de l'avis rendu par la C.A.D.A. le 28 avril 2011 qui demande au Maire de Paris de transmettre le montant anonymisé des 15 plus hautes rémunérations depuis 2000.

Enfin, la même mission d'information et d'évaluation n'a pas pu avoir accès à un éclairage satisfaisant s'agissant du coût budgétaire et salarial lié au basculement des personnels municipaux et départementaux dans le cadre du transfert des services en gestion déléguée. Nous demandons donc des éclaircissements par un vœu qui sera examiné par le Conseil de Paris.

Et puis, j'en finirai par le vœu présenté par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, un vœu d'ailleurs non gagé, et Jean-François LEGARET le rappelait il y a quelques instants ; c'est quand même une règle minimale que nous prenons la peine de respecter au sein du groupe U.M.P.P.A., mais qui, manifestement, à gauche de l'hémicycle, est tout à fait superfétatoire.

Sur le vœu du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la rémunération des agents de la Ville, notre groupe s'abstiendra, tout en relevant que cette question ne peut pas être traitée sans une réflexion d'ensemble sur l'évolution et le devenir de la prime départementale.

Merci.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Pour le groupe Centre et Indépendants, Monsieur SAINT-ETIENNE, vous avez la parole.

**M. Christian SAINT-ETIENNE**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Evidemment, comme mon collègue de l'U.M.P., je regrette que le Maire nous traite avec une certaine condescendance, puisqu'il est absent. Je note que, dans un de ses livres récents, il disait : "Si l'argent public est gaspillé, ce sont les plus modestes qui en pâtissent en premier." Or, à en juger par le creusement des inégalités à Paris, avec un taux de pauvreté qui atteint maintenant 14 %, soit plus que la moyenne régionale, les paroles du Maire - puisque je ne peux plus dire "vos paroles", puisqu'il n'est pas là - prennent une résonance forte : celle d'un désaveu de votre gestion prétendument maîtrisée.

Vous portez le coup de grâce aux ménages les plus modestes par vos réformes tarifaires ou fiscales successives. Ainsi en va-t-il de la refonte de la taxe de balayage que nous avons dénoncée, tant elle pénalise les quartiers populaires qui verront la note s'alourdir sans amélioration du service rendu, tout en gonflant les charges locatives ou de copropriété, en raison d'un alignement sur la catégorie la plus haute. L'addition flambe sans cesse pour les Parisiens, alors que se juxtaposent les augmentations diverses et toujours plus nombreuses, que l'on parle de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui a crû de plus de 18 %, ou de la taxe de séjour qui augmente

jusqu'à plus de 40 %, sans oublier les redevances sur les services aux Parisiens : forte augmentation sur les tarifs des piscines ou sur les conservatoires, au point de décourager une partie des Parisiens d'en bénéficier. Les services publics deviennent un luxe dont les habitants de la Capitale s'acquittent à prix d'or. Comment expliquer cette folie tarifaire ?

L'explosion des dépenses de fonctionnement, loin d'apaiser nos inquiétudes, ne fait que confirmer le nécessaire recours à un produit fiscal sans cesse croissant qui atteint près de 3 milliards d'euros au B.P. 2012. Et la modicité du plan d'économies, que vous vous risquez à qualifier d'exigeant, paraît bien dérisoire au vu des 2 milliards de charges de personnel, des 800 millions de charges à caractère général ou des 3 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport au précédent budget primitif.

De ce point de vue, d'ailleurs, il faut rétablir les faits : vous dites que le budget de communication est plus modeste de 40 % par rapport à ce que vous avez trouvé en arrivant. En réalité, le nombre de fonctionnaires et de collaborateurs chargés de la communication a été multiplié par 2,5 et c'est vraiment la base sur laquelle il faut juger les évolutions du budget de la communication.

Alors, pour combler ces puits sans fond, 24 millions d'euros sont apparemment économisés, dont justement 1 million auquel consent gracieusement, dans un effort apparemment titanesque, la Direction de la Communication. Il est vrai que ce petit million enlevé signifie que deux ou trois des rayons de la couronne du Maire seront rognés, ce qui, évidemment, nous cause une peine infinie, cher absent, Bertrand DELANOË !

La marge de progression est grande…

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Monsieur SAINT-ETIENNE, pourriez-vous cesser d'être désobligeant ?

**M. Christian SAINT-ETIENNE**. - C'est vous qui êtes désobligeant !

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Quand un adjoint au Maire préside la séance du Conseil de Paris, il a toute légitimité puisqu'il est désigné par le Maire, donc soyez prudent dans vos propos, je vous prie !

**M. Christian SAINT-ETIENNE**. - Oui, mais je vous réponds immédiatement : un adjoint au Maire a toute légitimité légalement, mais il s'agit de commenter le budget qui est proposé par le Maire lui-même et la réponse que nous faisons, les analyses que nous faisons sont par rapport aux communications, aux déclarations et aux écrits du Maire lui-même, donc nous ne pouvons pas dialoguer avec lui, ce qui est extrêmement insultant pour l'Opposition.

La marge de progression est grande - y compris par la présence que nous espérons un jour du Maire - et notre vœu relatif à la diminution des dépenses de fonctionnement, que notre groupe dépose avec opiniâtreté, incarne notre volonté d'une gestion rigoureuse des finances de la collectivité, afin de prendre date pour mieux préparer l'avenir.

Nous demandons donc que soit étudiée l'opportunité du maintien ou du non remplacement des postes à l'occasion des départs à la retraite, afin d'optimiser les dépenses de fonctionnement de la Ville. Il ne s'agit pas d'agir de façon mécanique mais de mettre enfin l'intelligence au pouvoir dans notre bonne ville, trop soumise à une idéologie dépensière par principe.

Dans une même logique de rationalisation budgétaire, l'accroissement des subventions aux associations de plus de 50 % entre 2000 et 2012, qui a été justement dénoncé par nos collègues de l'U.M.P., au bénéfice de quelque 3.500 associations, conduit le groupe Centre et Indépendants à proposer qu'un rapport de synthèse des subventions aux associations soit diffusé à l'ensemble des conseillers de Paris chaque année, en préalable à l'examen du budget primitif, puis publié sur "paris.fr", à l'instar de ce qui pouvait être fait en 2004 et 2006. Là aussi, on nous parle toujours de transparence, mais on voit que sur l'évolution des budgets des subventions aux associations, nous sommes proches d'une pratique poutinienne.

Monsieur le Maire, aucune de vos trois prétentions initiales, dans votre communication, ne saurait résister à un examen approfondi du budget. D'abord, il n'y a pas de maîtrise des dépenses de fonctionnement, comme nous venons de le rappeler.

De plus, la seconde revendication, d'une "capacité de financement d'investissement à un niveau élevé", ignore la baisse de l'autofinancement, tandis que le taux d'épargne brute se contracte de 17 %. Quant à la poursuite de l'effort d'investissement, en réalité il stagne sur les quatre derniers exercices. Où est donc l'impulsion tant vantée ?

Enfin, l'attractivité économique semble reléguée aux oubliettes, avec une diminution des crédits de paiement réels de 23 % par rapport au BP 2011, alors même que Paris enregistrait sur un an, fin juin, une hausse de 11 % du nombre de défaillances d'entreprises. Quels signes envoyez-vous là aux chefs d'entreprise tétanisés par la crise de l'euro ?

Monsieur le Maire, en dépit de votre coûteuse splendeur, l'absence d'une politique de développement économique ambitieuse pour Paris nous conduira, une fois de plus, à voter contre ce budget.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD,** adjoint, président. - Monsieur BARGETON, vous avez la parole pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

**M. Julien BARGETON**. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Voter le budget le plus élevé des collectivités territoriales de notre pays a nécessairement une valeur exemplaire à plusieurs titres.

D'abord, par les masses budgétaires en jeu, la Ville de Paris reste de loin le premier investisseur local de France et l'un des tout premiers investisseurs publics du pays. Ce rôle, nous le revendiquons dans une période de crise marquée par une activité économique déprimée. En maintenant nos efforts d'investissement, nous évitons d'ajouter de la crise à la crise, contrairement à la spirale des plans de rigueur qui, chassant la croissance, chassent les recettes fiscales et aggravent en retour le déficit. Ensuite et surtout, ce budget revêt une dimension symbolique forte par les enjeux auxquels il doit faire face, et les réponses qu'il apporte.

Notre débat se déroule dans un contexte très particulier, de plus en plus dégradé, avec des perspectives sombres pour l'avenir. Paris n'est pas épargnée par la crise mondiale. La situation dramatique des finances publiques, du fait de la crise, certes, mais aussi des choix erronés effectués par le Gouvernement depuis quatre ans - tous les rapports le démon-

trent - fait craindre la perte prochaine et probable de la notation financière triple A de l'Etat et, par ricochet injuste, de la nôtre.

Depuis plus de dix maintenant, nous avons en effet apporté la preuve d'une gestion sérieuse de nos finances compatible avec des politiques publiques dynamiques. Tout en maintenant un niveau de fiscalité modéré, nous avons réalisé une politique d'investissement sans précédent pour Paris.

Quelques exemples sont toujours utiles à rappeler. La gestion active de la dette et de la trésorerie a permis sur la période d'économiser plus de 200 millions d'euros. C'est la recherche d'économie pour les dépenses les moins directement utiles aux Parisiennes et aux Parisiens. Par exemple, les frais de communication diminuent de moitié sur la même période, c'est systématique. Partout les frais d'affranchissement, de réception, des études sont réduits autant qu'ils le peuvent.

La nouvelle Direction des achats a d'ores et déjà abouti à réaliser des économies sur nos marchés, objectif que nous poursuivons sans relâche. Nous sommes fiers d'être désormais bien loin de la situation que nous avions trouvée en matière de commandes publiques et de gestion financière, mais aussi s'agissant des votes de subvention qui étaient à l'époque groupés et désormais, je le rappelle, les rapports de l'inspection générale qui sont publiés.

Aujourd'hui, une démarche de performance et d'objectifs se généralise progressivement à l'ensemble des directions de la Ville. Les documents qui nous sont remis en témoignent. La Ville s'est appliquée à elle-même les principes de la loi organique relative aux lois de finances, votée en 2001, ce que l'Etat nous avait refusé lorsque Christian SAUTTER l'avait proposé, nous obligeant à conserver une présentation comptable et budgétaire dépassée à certains égards et qui ne facilite pas nos débats.

C'est pourquoi à la Direction des finances se rajoute un troisième travail, avec une troisième présentation, via ces conventions d'objectifs et de performance, grâce à l'action de Bernard GAUDILLÈRE également et de son cabinet que je tiens à saluer.

A ce sujet, oui, la politique de gestion sérieuse se traduit par une politique intelligente et maîtrisée de redéploiement de nos effectifs, afin de couvrir les besoins réels nouveaux, avec notamment notre programme d'ouverture de 4.500 places d'accueil en crèche.

Je sais que cela n'est pas facile et que certains voudraient nous pousser à aller plus loin, en recrutant massivement. Pourtant, entre l'application bornée et automatique du non remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux - règle qui produit des résultats ubuesques dénoncés comme tels par la Cour des comptes elle-même - d'une part, et la hausse incontrôlée des effectifs d'autre part, je crois qu'il y a la place pour un sur-mesure efficace. Il faut mettre les agents là où il y en a le plus besoin.

Aussi, dans le prolongement du travail de la mission d'information et d'évaluation sur la gestion des ressources humaines de la Ville, dont j'étais le rapporteur, il s'agit de continuer à améliorer les conditions de travail. Mon groupe dépose à ce sujet un amendement visant à abonder de 100.000 euros la dépense pour la tenue des agents de la propreté et des jardins, afin de les protéger davantage des incidents, parfois graves comme les coupures ; c'est un geste qui montre, entre autres, notre souci d'agir en faveur de la qualité de l'environnement de travail de nos agents.

C'est, parce que nous sommes sérieux, que nous pouvons agir. Cette volonté de bonne gestion qui se poursuivra l'an prochain nous permet de tenir nos engagements et de remplir nos obligations, notamment dans le domaine de la solidarité, de l'hébergement d'urgence ou encore de l'aide sociale à l'enfance.

Elle nous permet aussi de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour maintenir les objectifs de la mandature en matière d'investissements avec la poursuite de notre politique d'acquisitions au travers du compte foncier pour la création de logements sociaux.

Mais ce sont aussi des équipements publics avec la poursuite de notre programme d'infrastructures de transports avec le prolongement du tramway à l'Est et au Nord de Paris, et la volonté d'avoir un cœur de ville ouvert et vivant avec le projet des Halles.

Cela reste possible grâce à nos efforts, alors que nous devons faire face, pour quelques mois encore seulement, espérons-le, à un Etat défaillant, hier, préoccupé d'offrir aux plus riches des cadeaux fiscaux inutiles et coûteux, financés par la dette et sans résultats pour notre économie réelle, et aujourd'hui motivé par le seul objectif de se maintenir au pouvoir, coûte que coûte, et prêt à tout pour cela ou presque.

Venir entendre ici, de la part des amis politiques de M. FILLON, des leçons de bonne gestion, est grotesque. Qu'a-t-il fait après avoir posé un diagnostic sévère, mais pas forcément infondé, sur l'Etat en faillite voilà déjà quatre ans ? Eh bien, il a creusé la dette, celle de la France à l'égard de créanciers toujours plus à l'affût de taux d'intérêts élevés.

Malgré les annonces incessantes, aussi tonitruantes qu'inefficaces, nous ne sommes pas sortis de la crise. Au contraire, les prévisions s'assombrissent de jour en jour. Le Gouvernement en est à sa quatrième loi de finances en un semestre pour courir derrière la rigueur qui s'est transformée peu à peu en austérité, sans que personne ne s'y retrouve dans les annonces, à un point tel que Gilles CARREZ lui-même, rapporteur général du budget de Droite, a reconnu - je cite : "Moi le premier, je n'y vois plus clair dans les mesures que nous avons votées", évoquant "le chemin de croix de la prévision de croissance et la course poursuite infernale à la consolidation budgétaire".

Ce sont quatre lois de finances rectificatives incompréhensibles en cinq mois. Heureusement que nous ne pouvons pas nous comporter ainsi dans les collectivités locales. Nous votons un seul budget. Nous l'ajustons à la marge une fois en juillet et nous nous y tenons.

Que les élus de l'opposition municipale réservent leurs bons conseils à leurs collègues de la majorité nationale - ce sont parfois les mêmes d'ailleurs -, à commencer par des prévisions prudentes et crédibles, comme nous le faisons pour les droits de mutation en 2012.

Il y a une autre dette que le Gouvernement a creusée et qui nous concerne ici au premier chef, c'est celle de l'Etat auprès des collectivités : 1,3 milliard pour le seul champ social, avec les transferts toujours non réellement compensés du R.S.A. ou de l'A.P.A. Dans ce domaine, Paris est encore plus maltraitée que les autres. L'exemple de l'A.P.A. est édifiant puisque nous percevons 7 % du montant en remboursement, contre 28 % pour les autres départements, dont la Sarthe par exemple.

Après les transferts de charges non compensés est venu le temps de la perte grandissante de notre autonomie fiscale au

travers de la réforme de la taxe professionnelle que le Gouvernement, dans sa précipitation, a été incapable d'évaluer.

Dans le seul but de contourner toute concertation approfondie avec les collectivités locales, il a refusé de nous soumettre des simulations crédibles et le résultat est que cette réforme pèse beaucoup plus lourdement que prévu sur nos finances publiques et avec des effets non anticipés sur les petites entreprises.

Une réforme était sans doute nécessaire mais il eut fallu la construire de façon démocratique et transparente.

Cette perte d'autonomie, gravissime pour le respect de la décentralisation, s'accompagne en plus de la baisse des dotations de l'Etat. Ainsi, pour la troisième année consécutive en 2012, nos dotations seront encore en diminution. Ce fait est sans précédent dans l'histoire des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

A cela s'ajoutent de nouvelles règles de péréquation, certes, justes sur le fond, il est normal que Paris soit solidaire des autres communes de l'Ile-de-France et, vu la valeur exceptionnelle de son foncier, des autres départements français, mais la manière brutale dont ce Gouvernement a décidé de nous faire les poches n'est pas acceptable.

Faute de courage politique pour mettre en œuvre une véritable réforme fiscale, aussi bien entre les territoires qui doivent garder et même sans doute développer leur autonomie en la matière, mais aussi entre les Français en fonction de leurs revenus, le Gouvernement a fait de la péréquation un piètre substitut à une refonte des finances locales. On ne met pas un cautère sur une jambe de bois ! C'est la taxe d'habitation qu'il faut revoir, et l'ensemble des impôts locaux.

Se cache en plus un mauvais procès derrière cette intention fallacieuse, comme si Paris ne faisait déjà pas preuve de solidarité ! Lorsqu'on finance 30 % du S.T.I.F. avec 18 % des voix, cela veut dire que Paris paie pour les plans bus de petite et grande couronne, et c'est bien normal.

Lorsqu'on verse les trois quarts de la subvention du fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France, cela signifie que c'est Paris qui supporte une grande partie de la solidarité régionale.

Lorsqu'on construit un tramway avec le soutien de la Région Île-de-France, on le fait à hauteur de la moitié de l'investissement pour la moitié des utilisateurs qui viennent des communes et départements limitrophes. Et nos droits de mutation, je le rappelle, étaient déjà écrêtés.

Je pourrais multiplier les exemples, comme l'extension de Vélib' en banlieue.

Quel est le message implicite adressé par le Gouvernement ? Il est double : "Vous gérez bien mais tant pis, vous allez subir les conséquences de notre impéritie sur votre notation financière. Vous gérez bien, tant mieux : nous allons pouvoir puiser dans vos ressources pour tenter de combler un tant soit peu nos déficits".

Il s'agit pour notre ville d'une forme de double peine que je trouve particulièrement choquante.

Dotations en baisse, compensation des transferts inférieure à celle des autres collectivités, péréquation ciblée… Paris est triplement dans le collimateur pour de basses raisons électoralistes, nous le savons.

Quelle mauvaise méthode qui consiste à viser ainsi les habitants d'une ville que l'on prétend vouloir représenter, sans doute les difficultés de l'atterrissage forcé expliquent-elles ce bombardement financier en règle pour dégager le terrain.

Alors, oui, parce que ce budget de Paris poursuit les choix de notre programme de mandature vers la solidarité, vers l'investissement, et qu'il respecte notre engagement de stabiliser notre fiscalité directe locale malgré la crise et malgré les coups bas d'un Gouvernement aux abois, je voterai, avec le groupe socialiste, radical de gauche, républicains et apparentés, ce budget 2012.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole revenait normalement à M. René DUTREY.

**M. René DUTREY**. - Je parlerai bien sûr de politique de logement social.

Je crois que nous pouvons être très fiers, depuis 2001, de cette politique de logement social, qui a déjà battu tous les records de production. Jamais il n'a été produit autant de logement social dans la Capitale, tandis que les plans annexes de traitement de l'insalubrité étaient menés à bien.

Force est de constater que l'effort de production a été extrêmement important mais que ce marché parisien, ce marché privé hautement spéculatif annihile tous nos efforts progressivement. Nous sommes capables de produire du logement social deux fois moins vite que le marché exclut les gens de l'accès au logement.

Vous le savez, les Verts, depuis chaque budget, interviennent sur le compte foncier pour demander son augmentation ; interviennent également pour demander un encadrement de ce marché. Je crois que cette année, quelque chose a changé. Nous ne pouvions plus laisser cette situation où, d'un côté, le logement social récupère tous les effets de la crise et où de l'autre, un marché génère d'immenses bénéfices. Ce marché parisien est aujourd'hui un marché hautement financiarisé : il n'y a quasiment plus de primo accédants à la propriété à Paris : on est uniquement face à des investisseurs.

Alors le débat a bougé cette année : le Maire de Paris s'est très clairement positionné sur l'encadrement des loyers.

Je remarque aussi la loi APPARU sur les micro-surfaces, sur les studios : un dogme a dû tomber à Droite. D'un seul coup, même si cette taxe sur les micro-logements ne va pas assez loin, c'est évident, force est de constater que la Droite reconnaît qu'un marché peut dysfonctionner, qu'un marché comme le marché parisien, qui entraîne sur des micro-surfaces des prix totalement déconnectés du niveau de revenu… eh bien, M. APPARU a fait cette taxe : comme quoi le marché ne répond pas toujours seulement par l'offre et la demande à toutes les situations.

Ce compte foncier, c'est vraiment notre capacité d'intervention sur le marché. Un compte foncier à 80 millions d'euros, c'est un compte qui permet d'acheter un certain nombre d'immeubles. Un immeuble de cinq ou six appartements, c'est 2 ou 3 millions d'euros. Ses capacités sont donc déjà relativement faibles.

Je prendrai un exemple d'actualité : l'immeuble de la rue Pradier, dans le 19e arrondissement, cet immeuble qui vient

d'être racheté par Gecina. D'après les chiffres qu'on m'a transmis : 203 appartements, 54 millions d'euros. Cet immeuble vaut 54 millions d'euros ! L'équivalent de deux tiers du compte foncier !

Ces personnes vont subir un congé-vente et cet immeuble va entièrement être vendu à la découpe.

D'après les premiers éléments d'enquête sociologique dont nous disposons, on est face à une population de classes populaire et moyenne, dont un quart de personnes de plus de 70 ans, ce qui laisse présager d'immenses dégâts sociaux. On peut être sûr que ces personnes, si cet immeuble était réellement vendu à la découpe, rejoindraient bien sûr le fichier des demandeurs de logements sociaux.

Cela pose question : un compte foncier à 80 millions, et un immeuble qui représente quasiment les deux tiers du compte foncier.

Augmenter ce compte et avoir un compte foncier important, c'est vraiment se donner les moyens de lutter contre la spéculation.

Qu'allons-nous dire à ces 203 locataires de Gecina aujourd'hui, quand leur congé-vente va arriver et qu'on va leur confirmer que, oui, la Ville n'a pas préempté car elle n'avait pas les moyens financiers.

Je sais que l'équilibre budgétaire est très contraint et très compliqué. Nous sommes dans une situation d'austérité.

Mais cette priorité au logement, à l'intervention sur le marché doit vraiment être gravée dans le marbre.

Comment justifier - on peut le comprendre, mais comment le justifier - un compte foncier à 80 millions d'euros, et des droits de mutation qui frôlent chaque année le milliard ?

Le groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" a toujours défendu le principe que ces fruits de la spéculation, ces droits de mutation, qui sont le fruit de l'exclusion des Parisiens de l'accès aux marchés doivent en partie, en grande partie, servir au compte foncier, servir à augmenter les capacités d'intervention publique de la Ville sur ce même marché.

Nous ne pouvons continuer à laisser d'un côté un marché remplir les poches de quelques investisseurs et de l'autre, récupérer les dégâts de la crise et ses dizaines de foyers et familles exclus de l'accès au logement privé.

Je ne serai pas plus long : le groupe Verts a déposé un amendement pour augmenter le compte foncier et bien sûr, nous sommes raisonnables et pragmatiques ; nous n'avons proposé que 20 millions.

Mais je le répète : ce compte foncier, pour être vraiment un outil efficace, devrait être largement augmenté. Cela ne nous empêchera de voter la totalité du budget, mais vraiment, réfléchissons au compte foncier et à nos capacités d'intervention sur ce marché hautement spéculatif.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. LHOSTIS, pour le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche.

**M. Alain LHOSTIS**. - Mon intervention, dans ce débat budgétaire, au nom du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, portera sur deux aspects de la politique menée par la municipalité parisienne, qui s'inscrivent bien, dans son objectif majeur, de rétablir de l'égalité dans cette ville.

J'aborderai tout d'abord la politique de la ville. Vous avez en mars dernier, Monsieur le Maire, dans une importante communication, rappelé votre ferme attachement à cette politique partenariale avec l'État tout en soulignant le fort désengagement de ce dernier.

Je rappelle : en matière budgétaire, moins 20 % de crédits d'État à la politique de la ville de 2009 à 2010, et à nouveau 20 % de crédit en moins de 2010 à 2011.

Je souligne également le retrait de services publics essentiels, tout particulièrement à Paris, comme par exemple la liquidation de la police de proximité, remplacée par les compagnies de C.R.S.

Dans mon intervention à l'occasion de cette communication, je disais : "Je voudrais insister sur ce qui nous semble être l'essence de cette politique : rétablir du lien social pour que le communautarisme recule, que le vivre-ensemble progresse.

La Ville de Paris ne doit pas baisser la garde. Pour cela, les associations sont des atouts essentiels. Elles sont extrêmement nombreuses à intervenir dans ces quartiers. Sans elles, sans leur travail quotidien avec peu de moyens malgré les efforts de la Ville, on imagine ce que serait la vie des habitants de ces quartiers. C'est là que réside le plus grand potentiel d'imagination, de mobilisation, de développement de notre ville. Une grande partie de l'avenir de Paris, ville-monde cosmopolite fière de sa diversité, se joue là."

Au nom des élus communistes et du parti de gauche, je vous demandais, Monsieur le Maire, d'organiser une grande rencontre à l'Hôtel de Ville pour donner à voir la dynamique en œuvre dans ces quartiers au travers de la vie associative.

Aujourd'hui, plus de nouvelles. Vous aviez pourtant repris ma proposition, alors je vous dis : quand ?

Le budget 2012 reconduit les crédits 2011 pour la politique de la ville et nous nous en réjouissons. Toutefois les services de l'État, avec qui nous allons signer la prolongation du Contrat urbain de cohésion sociale, le C.U.C.S., pour trois ans - cf. le projet de délibération examiné en cette séance - sont à l'heure actuelle dans l'incapacité de nous donner le moindre chiffre de dotation budgétaire, ce qui laisse augurer de nouvelles coupes sombres.

Si cela devait perdurer sur l'ensemble de l'année à venir, nombre d'associations dans Paris disparaîtraient, ainsi que leurs activités. Souhaitons qu'un nouveau budget de l'État, en juillet 2012, vienne réparer cette grave injustice.

Nous n'avons pas fait de proposition d'amendement budgétaire à ce sujet, mais il faudra examiner l'intervention de la Ville pour faire face à certaines situations dramatiques d'associations dont le travail exemplaire est nécessaire à ces quartiers et à la préservation de l'emploi de leurs salariés.

J'en profite pour saluer le travail de grande qualité de la D.P.V.I. et de l'ensemble des équipes de développement local qui, avec des moyens contenus, réalisent un formidable travail, donnant une très belle image de la fonction publique et de la Ville de Paris.

Je voudrais maintenant évoquer les problèmes de santé

de la population parisienne. On a l'habitude de dire qu'il ne s'agit pas d'un des domaines de compétence municipale, voire d'un Conseil général.

C'est un simple contresens, la Ville et le Département de Paris ont en charge par exemple la médecine scolaire. Les centres de santé municipaux et les centres médicosociaux accueillent et prennent en charge des milliers de Parisiens parmi les plus défavorisés, mais plus seulement eux aujourd'hui.

C'est dans ce sens que notre groupe est intervenu à plusieurs reprises et fermement pour que ne s'engagent pas des fermetures de centres de santé municipaux.

Nous nous réjouissons que la mobilisation des habitants du 11e arrondissement ait permis qu'à cette séance du Conseil deux projets de délibération pour des crédits d'investissement et d'aide au fonctionnement, nécessaires à la création d'un centre de santé associatif dans cet arrondissement, à proximité de l'ancien centre de santé municipal, nous soient proposés.

Toutefois, nous aurions préféré la garantie d'une réimplantation d'un centre de santé municipal, car les crédits de fonctionnement alloués ne le sont que pour la première année et devront absolument être pérennisés.

De ce point de vue, compte tenu de la situation budgétaire catastrophique de la plupart des centres de santé à but non lucratif, nous proposons un amendement budgétaire demandant que la dotation de fonctionnement des centres de santé associatifs soit augmentée de 200.000 euros.

Les Parisiennes et Parisiens qui doivent faire face à des dépenses beaucoup plus importantes que la plupart des Français et même des Franciliens, notamment en matière de logement, se voient plus grandement exclus de l'accès aux soins par l'absence de secteur 1, le sans dépassement d'honoraires.

De ce point de vue, le maintien du potentiel d'accueil et aussi de recherche et de formation de notre centre hospitalo-universitaire régional, l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, est un enjeu majeur.

C'est ainsi que nous apportons notre soutien à la reconstruction de l'hôpital Lariboisière - Fernand Widal avec maintien de la totalité des activités actuelles, tout particulièrement les lits de long séjour pour les personnes âgées très dépendantes.

Les 200 participants à la réunion publique de concertation du 5 décembre, en présence de la première adjointe, du maire du 10e arrondissement et de la directrice générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, ont montré l'attente forte de la population et des personnels.

Comme nous l'avons fait dans la mandature précédente pour d'autres hôpitaux, la Ville de Paris pourrait examiner la possibilité d'accompagner cette exemplaire réalisation en finançant la reconstruction des urgences de cet hôpital, les plus importantes de notre région avec près de 100.000 patients accueillis annuellement.

Nous n'avons pas fait de proposition budgétaire pour cet exercice, dans la mesure où nous en sommes aux prémices de la renaissance de cet hôpital du Nord-Est parisien, mais nous tenons à prendre date.

Bien évidemment, nous devons continuer à combattre la politique de réduction massive des effectifs et l'insuffisance de financement en matière hospitalière.

Le Département de Paris intervient également pour les dépistages des cancer du sein et colorectal au travers de l'association de dépistage des cancers "Adeca 75" (600.000 hommes et femmes de plus de 55 ans pour le cancer colorectal, 375.000 femmes pour le cancer du sein).

Elle intervient également dans le dépistage de la tuberculose, terrible maladie de la misère qui connaît une nouvelle recrudescence.

Les questions du saturnisme que nous avons prises à bras-le-corps depuis 2001 doivent être présentes à notre esprit, même si elles sont en voie de résolution.

Une autre question que je voudrais aborder est celle dont nous avons déjà débattu à plusieurs reprises dans le cadre de notre politique de prévention des conduites à risque, notamment addictives, je veux parler des salles de consommation de drogue à moindre risque.

La Ville de Paris a pris de ce point de vue des engagements clairs, la municipalité du 10e arrondissement a réaffirmé sa volonté d'accueillir si nécessaire une première salle pour Paris.

Si, actuellement, la règlementation ne le permet pas, il est souhaitable qu'au cours de l'année 2012 un nouveau Gouvernement décide d'en créer les conditions en revenant à la politique de réduction des risques.

Dans ces conditions, il conviendra de prévoir un correctif budgétaire pour que nous puissions commencer l'expérimentation dans les meilleurs délais.

Enfin, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le travail remarquable que la Ville a lancé et soutenu sur les maladies respiratoires des nouveaux-nés en liaison avec l'environnement, au travers de sa cohorte de plus de 3.000 bébés, suivis maintenant depuis six ans, et dont la qualité a été reconnue au niveau européen, qui va s'intégrer dans une cohorte à l'échelle de l'Europe de milliers de jeunes enfants de plusieurs pays.

L'équipe qui mène cette action et qui la poursuivra avec de nouveaux développements est dans l'interrogation sur les moyens qui pourraient être accordés.

Je souhaite que l'on puisse rapidement leur donner des assurances sur la poursuite de l'engagement de la Ville de Paris.

Je voudrais également, pour terminer, dire que toute évolution dans l'offre sanitaire de la Ville ou soutenue par la Ville doit faire l'objet de larges concertations, compte tenu de la sensibilité des Parisiens et Parisiennes à cette question de la santé.

Je pense notamment en ce moment aux laboratoires de la Ville et à leur expertise reconnue.

Ces thématiques de la politique de la Ville et de la santé de nos concitoyens nous semblent devoir rester au cœur de notre politique municipale.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur REY, vous avez la parole.

**M. Gérard REY**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Un marronnier, une ritournelle, une habitude qui devient une seconde nature de la municipalité de la Ville de Paris est d'expliquer ou de justifier l'origine de tous les problèmes financiers de la capitale par la défaillance de l'Etat ou plus exactement par la volonté affichée de l'Etat de maltraiter toutes les collectivités locales et, en particulier, la Ville de Paris pour de sombres raisons politiques.

Si ces affirmations et postulats, jamais étayés par aucune démonstration sérieuse, étaient vrais, le budget primitif de la Ville de Paris et du Département devrait traduire comptablement cette volonté délibérée.

Or, nous pouvons constater que l'Etat a pris des décisions conformes aux obligations légales, en tenant compte des paramètres économiques réels :

- Un remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale, composée de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée, auxquelles s'ajoute la T.A.S.C.O.M. sur les surfaces commerciales et l'I.F.E.R. sur les entreprises de réseaux. Le total comparé de la situation du budget primitif 2010 et 2011 fait apparaître une augmentation de plus de 2,6 millions d'euros. Cette réforme avait déjà fait bénéficier à la Ville de 20 millions d'euros supplémentaires au budget de 2010.

- Une revalorisation des bases des impôts locaux, plus de 2 %, permettant à la Ville d'augmenter le produit des impôts directs locaux de 1,38 %, sans modification des taux.

- Une augmentation des concours de l'Etat, notamment de la dotation globale de fonctionnement de 0,80 %. Sur ce point, que d'explications et de comparaisons douteuses, avant d'admettre l'évidence chiffrée !

Il est intéressant de constater que la Ville de Paris perçoit à travers la dotation de fonctionnement, 1.264.414.810 euros, soit 23 % de ses recettes, en comparaison par exemple avec la ville de Bordeaux dont le pourcentage est limité à 17,3 %. La Ville de Paris ne semble pas si maltraitée que cela sur ce point.

En matière de trésorerie, l'Etat, par son plan de relance économique en 2009, a procédé par anticipation au remboursement du fonds commun de T.V.A. pour le budget 2010, décision prorogée par l'exercice 2011 (voir réponse ministérielle du 20 octobre 2011 au Sénat).

Cette mesure n'apparaît nulle part dans la présentation du Maire, il est vrai qu'elle ne va pas dans le sens de la thèse de la Municipalité. Elle représente néanmoins 140 millions d'euros.

Pourtant, la Ville persiste à considérer que la dette de l'Etat à l'égard de Paris s'élève à 1,3 milliard d'euros. Cette dette virtuelle cumulée, en augmentation constante, est déterminée artificiellement en fonction d'un raisonnement spécieux et totalement artificiel, sans fondement avec la législation en la matière.

C'est un sujet récurrent, le Département de Paris comme d'autres collectivités locales considère que l'Etat a une dette à son égard, liée à la différence entre les dépenses relatives aux compétences transférées lors de la seconde vague de décentralisation en 2002-2003 et les crédits versés au titre de ces transferts par l'Etat.

Or, l'Etat a rempli ses obligations constitutionnelles en matière de compensation financière liée à la décentralisation, comme l'ont reconnu le Conseil constitutionnel et la Commission consultative sur l'évaluation des charges, composée pour moitié d'élus et présidée par M. Thierry CARCENAC, socialiste.

L'Etat a respecté en ce domaine strictement ses obligations constitutionnelles, faisant qu'un transfert de compétences s'accompagne de ressources calculées sur la base du montant au moment du transfert.

L'Etat est allé au-delà de ses obligations constitutionnelles pour certains transferts :

- en créant et en renouvelant chaque année depuis 2006 le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion doté de plus de 500 millions d'euros au profit des départements pour apporter un complément de financement au R.M.I./R.S.A. ;

- en accordant 400 millions d'euros de plus sur dix ans au Syndicat des transports d'Ile-de-France pour moderniser ses équipements ferroviaires ;

- ou, plus encore, en augmentant de 212 millions les compensations versées au titre du transfert de différentes autres compétences.

L'indemnisation des transferts de compétences ne peut évoluer en fonction des dépenses faites par les collectivités une fois la compétence transférée. En effet, la libre administration des collectivités locales a pour corollaire leur responsabilité dans leurs propres domaines de compétences. L'Etat ne peut pas faire évoluer cette indemnisation au gré des dépenses des collectivités, car ce serait nier leur autonomie et leur responsabilité.

De même, si ce raisonnement devait être tenu, il faudrait, par exemple, qu'une grande part des recettes du droit de mutations à titre onéreux de la Ville et du Département, transférées en 1983 en compensation des dépenses sociales, soit donc restituée à l'Etat.

En conclusion, plutôt que de vouloir imputer les difficultés financières de la Ville principalement à l'Etat, il aurait mieux valu notamment favoriser une meilleure valorisation financière du droit communal dont les revenus sont stagnants, pour ne pas dire en diminution de près de 1 %.

Je vous remercie.

**Souhaits de bienvenue.**

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Avant de donner la parole à M. DUBUS, je voudrais que l'on salue le groupe d'élèves délégués de classe et leurs accompagnateurs du lycée des Petits Champs du 11e arrondissement qui sont à la tribune.

Merci de cette visite démocratique.

**Discussion budgétaire commune Ville et Département. Audition des orateurs (suite).**

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Monsieur Jérôme DUBUS, la parole est à vous.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues ce budget 2012, que nous examinons depuis ce matin, aurait dû être l'apothéose de 11 années de delanoïsme : un budget dynamique, un budget entièrement porté vers l'investissement, un budget marquant la décennie à Paris et en Europe.

"Pourquoi précisément le budget 2012 ?", allez-vous me

demander !

Tout simplement parce que ce budget aurait dû être le dernier avant le déroulement des Jeux Olympiques dans notre Capitale à l'été prochain. Il aurait dû marquer la fin de la préparation de cet événement mondial, marquer la fin de sept années de réalisation d'infrastructures sportives (comme le Village olympique, le super dôme, la rénovation de Roland Garros), d'infrastructures hôtelières et touristiques, ou encore d'infrastructures de transport. En clair, ce budget 2012 aurait dû pétiller, un budget Champagne, un budget de fêtes !

Nous savons, depuis le pitoyable échec de 2005, qu'il n'en sera rien, malheureusement. La fête sera à Londres, pas à Paris. Et nous héritons d'un budget médiocre, frappé par la crise, certes, mais aussi frappé par l'atonie cérébrale qui caractérise ce second et dernier mandat.

Certes, la Ville reste riche, très riche même, mais que faites-vous de ses ressources considérables ? Que faites-vous de ces impôts nouveaux qui ne cessent de fleurir depuis 2008, tant l'ingéniosité en ce domaine du jardinier GAUDILLÈRE est grande ? Oui, que faites-vous pour réinventer la ville, - je cite Bertrand DELANOË -, votre "grande ambition" ? Que faites-vous, sinon dépenser pour des projets loin des préoccupations des Parisiens ?

50 millions d'euros d'investissement pour le déploiement d'Autolib', qui nous laisse très perplexe, 35 millions d'euros pour les voies sur berge et leurs guinguettes flottantes, ou encore 145.000 euros pour la mise en place de clowns de rue pour faire taire les teufeurs : est-ce digne d'une ville monde qui veut se projeter dans le XXIe siècle ?

Cette culture dépensière et ce manque de vision de long terme conduisent l'Exécutif à se tresser des lauriers d'une gestion "glorieuse et irréprochable". "Standard & Poor's", en octobre dernier, avait pourtant déjà prévenu, augurant - je cite - "une mise sous pression de la note parisienne". Mais vous n'avez tiré aucun enseignement de cette mise en garde.

Alors, aujourd'hui, on attaque les agences de notation, confondant maladie et thermomètre, indicateurs et cause de la dégradation. Ceux qui attaquent d'ailleurs "Standard & Poor's" sont les mêmes qui hier l'encensaient pour sacraliser la prétendue "excellente gestion" de Paris.

M. GAUDILLÈRE se veut rassurant, affirmant que la collectivité - je le cite - va "s'adapter aux conséquences d'une dégradation". Quelles sont donc ces adaptations envisagées ? Pouvez-vous nous en dire plus et surtout nous expliquer ce défaut criant d'anticipation ?

En 2011, Paris paie déjà un peu plus cher ses emprunts, avec un taux d'intérêt autour de 4 %. La Ville se targue de ne pas être un gros emprunteur. Certes, en 2011, l'autorisation d'emprunt était ainsi de 600 millions pour un emprunt réel de 360 millions d'euros, mais l'inscription des autorisations d'emprunt au budget 2012 atteint 809 millions d'euros. Plutôt que de vous creuser la tête, vous avez préféré creuser la dette !

Il est grand temps de proposer un plan de rigueur, de réduire réellement le train de vie de la Ville et de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Comme l'a fait remarquer la Chambre régionale des comptes, l'encours de la dette, qui augmente de 7,6 % par rapport au B.P. 2011, pourrait frôler les 3,3 milliards d'euros en 2013. De tout ceci, rien dans cette communication, aucune mesure d'une certaine ampleur pour faire face à ces lendemains qui vont déchanter !

En réalité, vous êtes comme M. HUCHON à la Région : incapable de prendre la mesure du choc qui nous attend. Prétendre stabiliser les dépenses de fonctionnement alors qu'elles augmentent encore de 2 % en 2012, le même langage qu'à la Région où elles progressent de 3 %, relève de l'escroquerie !

Dès 2011, nous avions proposé un gel pur et simple des dépenses de fonctionnement, soit environ 100 millions d'euros d'économies, ce qui représente un petit peu plus de 1 % du budget général. Nous réitérons cette demande qui permettrait d'éviter une nouvelle augmentation programmée des impôts des Parisiens, augmentation qui s'ajoutera au coût de la vie parisienne, particulièrement élevé, notamment en matière de logement.

Et en un mandat, vous aurez détruit l'avantage comparatif d'une fiscalité qui, jusqu'alors, restait non confiscatoire. C'est bien la double peine qui frappe les Parisiens : pression fiscale locale en hausse, inflation locale en hausse également.

Reste à invoquer le Grand Satan, j'ai nommé l'Etat, le grand spoliateur de cette pauvre Ville de Paris et sa prétendue dette de un milliard qui ne repose sur aucune base légale. Le vrai milliard, mes chers collègues, c'est celui que l'Etat a investi en Ile-de-France, au moment du Plan de relance 2009-2010 et que les parlementaires socialistes n'ont même pas été capables d'approuver. Le vrai milliard, c'est celui qui a permis de soutenir l'activité économique, notamment dans le secteur de la construction. Le vrai milliard, c'est enfin celui qui a permis à Paris de bénéficier d'un remboursement anticipé du fonds de compensation de la T.V.A.

Alors, mes chers collègues de la majorité, il vous reste un très gros effort de lucidité budgétaire à accomplir : le prochain été ne sera pas olympique, malheureusement ; faites en sorte qu'il ne soit pas financièrement sportif !

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - La parole est à Mme Marinette BACHE.

**Mme Marinette BACHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est dans un contexte de crise majeure que ce budget va être voté. Le commerce mondial a régressé de 0,5 % au deuxième trimestre, la croissance pour la France est de 0,3 au troisième trimestre et serait nulle au quatrième. Rien qu'au mois d'octobre, il y a eu 36.000 chômeurs de plus. Tandis qu'il y a peu, il était de bon ton de vanter les bienfaits de la mondialisation libérale, chacun reconnaît aujourd'hui que ce sont nos spécificités nationales, en l'occurrence nos services publics, et l'investissement des collectivités locales, nos solidarités locales et ce qui reste de nos solidarités nationales, qui protègent le mieux les Français de la crise mondiale. Il est curieux que ce soit justement cela que le Gouvernement s'applique à démanteler.

Dans un tel contexte, accentué par le désengagement de l'Etat, les élus républicaines socialistes se félicitent que notre Municipalité garde le cap avec une seule priorité : l'intérêt non pas de la finance mais de nos concitoyens.

J'en veux pour preuve notre politique en matière de logement.

L'accessibilité de tous à un logement décent était un impé-

ratif avant la crise ; il est devenu, avec la crise, d'une impérieuse nécessité. Malgré des coûts d'acquisition et de construction de plus en plus élevés, pour de mauvaises raisons, comme la spéculation, ou de bonnes, comme la norme HQE, malgré un manque évident d'emprise foncière, malgré la politique d'austérité de l'Etat et son désengagement, malgré les privatisations et le démantèlement des services publics, qui ont entraîné l'augmentation de la ligne budgétaire allouée aux aides sociales, notre objectif de créer plus de 36.000 logements sociaux au cours de cette mandature sera tenu. Mieux, Paris est en passe d'atteindre les 20 % de logements sociaux six ans avant le délai de la loi S.R.U.

Je m'étonne que l'orateur de l'U.M.P. nous reproche de vouloir simplement bien respecter cette loi.

La Droite, elle, disserte sur le logement social mais, en réalité, elle le fait exclusivement peser sur les municipalités de gauche. Dernier avatar en date : la brillante idée de la convention logement de l'U.M.P., au mois de novembre dernier, d'intercommunaliser l'obligation S.R.U. La Seine-Saint-Denis et Paris seront contentes d'apprendre que leurs constructions de logements sociaux serviraient à exonérer Auteuil, Neuilly, Passy d'en faire autant.

Notre politique du logement est également emblématique de notre volonté de créer une société juste et solidaire, un Paris pour tous, un Paris où chacun, quels que soient ses revenus et la taille de sa famille, puisse résider, vivre, travailler, s'y cultiver, s'instruire, se divertir et, pourquoi pas, soyons fous, s'y soigner correctement.

Pour cela, notre politique est globale, d'où diverses aides permettant de rénover l'habitat privé, d'accéder à la propriété avec le prêt Paris Logement, de favoriser d'accès au parc privé avec "Louez solidaire" et sans risque ou de pouvoir payer son loyer grâce au versement d'une allocation de logement complémentaire pour plus de 5.600 allocataires du R.M.I.

De plus, le groupe S.R.G.A. présente deux amendements afin de permettre à nos aînés de pouvoir rester chez eux le plus longtemps possible et dans de bonnes conditions. Le premier attribue une subvention de 10.000 euros aux "Petits frères des pauvres" pour leur opération "Voisin-âge", le second une ligne de 50.000 euros afin de permettre aux personnes âgées de faire appel aux régies de quartier pour les aider à entretenir convenablement leur logement.

Si l'accès à un toit est un droit fondamental, encore faut-il qu'il soit accompagné du minimum, notamment l'accès à l'eau et à l'énergie ; c'est ce que permettent les aides du C.A.S.-V.P. et du Fonds "Paris Solidarité Habitat".

Mais nous ne pouvons globaliser et systématiser les aides pour le parc privé sans courir le risque in fine de soutenir la spéculation ; c'est pour cela qu'il faut, en parallèle, lutter contre celle-ci. Il est anormal qu'un couple de salariés ne puisse trouver à se loger décemment, à un prix abordable, à Paris. Nous tenons donc à saluer le récent communiqué du Maire de Paris rappelant son souhait de rendre légalement possible le blocage des prix des loyers.

Deux mots sur la politique gouvernementale de casse du logement social, car c'est bien de casse qu'il s'agit. Comment expliquer sinon le relèvement du taux de la T.V.A. de 5,5 à 7 %, qui va accroître le coût de la construction des logements sociaux et donc rendre encore plus difficile leur production ? Comment expliquer sinon que ce Gouvernement privilégie les dispositifs spéculatifs, comme la loi Scellier, pour 7 milliards d'euros de 2009 à 2010, et diminue les aides à la pierre pour notre ville de 120 à 100 millions d'euros et le budget national annuel pour le logement social de 630 à 500 millions d'euros, soit une baisse de 20 % ? Pire, la loi de programmation des finances publiques prévoit de la diminuer jusqu'à 400 millions d'euros en 2013, soit une réduction de plus du tiers. A l'opposé, nous créons 6.400 logements sociaux par an.

Autre opposition entre nous et la Droite en matière de logement : la mixité sociale. Nous travaillons à réduire le fossé entre l'Est et l'Ouest parisien. Oui, nous construisons des logements PLUS et P.L.A.I. dans les arrondissements déficitaires en logements sociaux comme le 15e et des logements P.L.S. dans les 19e, 20e et 13e arrondissements. La Droite, elle, s'oppose systématiquement à tout projet visant à accueillir des logements sociaux sur ce qu'elle considère comme étant ses terres.

Autre différence entre la Droite et la Gauche : les sans-abri. Lorsqu'on voit leur nombre augmenter, on se dit qu'il faut augmenter les places en centres d'hébergement, augmenter notre parc social et créer des centres d'accueil de proximité comme le propose le maire du 11e arrondissement dans un vœu rattaché. Ainsi, il est prévu d'achever d'ici fin 2013 le financement de la création de 2.000 places nouvelles pour les personnes démunies et de poursuivre la rénovation des centres existants.

Eh oui, contrairement à la Droite, nous ne nous réveillons pas chaque matin avec de nombreuses grandes idées pour empêcher le Samu social de fonctionner ou chasser de nos rues les personnes qui mendient pour survivre. Chacun ses principes, chacun sa méthode pour éradiquer la pauvreté ; je préfère la nôtre.

Vous l'avez compris, c'est avec conviction que les élues républicaines socialistes apparentées au groupe S.R.G.A. voteront ce budget.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Monsieur le maire du 2e arrondissement, Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, cher Christophe.

Les écologistes n'ignorent rien de la grave crise financière que nous vivons et de ses conséquences, dont la première est le désengagement de l'Etat de ses responsabilités sociales et éducatives à l'égard de notre collectivité.

Mon collègue Sylvain GAREL s'est félicité au nom du groupe E.E.L.V.A. que dans ce contexte, l'effort de la Ville se poursuive en matière sociale et de solidarité, ainsi qu'en matière de logement social, même si le compte financier pourrait être plus fortement abondé, comme l'a préconisé René DUTREY il y a un instant.

Nous nous réjouissons, par ailleurs, que le Plan climat soit correctement doté.

Pour ma part, cependant, il me revient le rôle un peu ingrat de souligner ce qui nous apparaît comme le principal point faible de ce budget : la politique d'emploi et du personnel. Car si l'Etat se désengage et, dans le cadre de ses responsabilités, ne remplace plus un fonctionnaire sur deux, Paris ne donne pas toujours le bon exemple.

Notre collectivité poursuit une politique active d'investissement destinée à améliorer le cadre de vie de Parisiens et à répondre à leurs attentes, mais le fonctionnement de ces nouveaux équipements ne peut être assuré à effectifs constants ; la limite du déploiement semble atteinte.

La question du gel des effectifs, qui a été décidée sans concertation au sein de notre majorité, mérite donc, à nouveau, d'être posée. Ce parti pris interdit, en effet, toute nouvelle création de poste, y compris dans les nouveaux équipements. Les effectifs de ces derniers sont constitués uniquement par redéploiement, c'est-à-dire par la suppression de postes équivalente dans d'autres services de la Ville ou du Département. Résultat, comme le mentionne le rapport social de la Ville, le nombre global d'agents n'a pas seulement stagné depuis 2008, il a régressé de 245 postes. Une telle politique ne nous semble pas tenable à terme pour les personnels ni pour les Parisiennes et les Parisiens.

Il y a peut-être des services de la Ville qui peuvent encore améliorer leur efficacité, mais l'amaigrissement actuel à marche forcée doit être revu, car ce dogme de la stabilité des effectifs ne va pas sans poser problème, tant en termes de conditions de travail que de qualité de services rendus.

C'est pourquoi nous réitérons notre suggestion d'exclure du périmètre des redéploiements les besoins en emplois générés par l'ouverture de tout nouvel équipement.

La stabilité des effectifs doit s'entendre à périmètre égal. Ouvrir de nouveaux équipements et offrir de nouveaux services nécessitent le recrutement d'un personnel spécialisé et diplômé, pas de personnes qui se voient, parfois contre leur gré, changer d'affectation.

Nous avons bien noté, cependant, que le budget 2012 prévoit 194 emplois nouveaux dans le domaine de la petite enfance et quelque 32 emplois dans les bibliothèques et médiathèques, 26 dans les équipements sportifs et 25 dans les espaces verts, mais il ne s'agit pas ici de créations, mais, encore une fois, de simples redéploiements.

C'est donc insuffisant au regard des quelque 1,7 milliard d'investissement annuel effectué dans notre collectivité dans de nouveaux équipements et en aménagement.

Nous enregistrons aussi avec satisfaction la titularisation de 60 animateurs, même si nous regrettons que les animateurs des conseils de quartier se voient dans le même temps imposer un périmètre de travail comprenant de plus en plus d'arrondissements.

Nous sommes également satisfaits de la réforme de la catégorie B qui va permettre la promotion de 4.000 agents et l'accès de plus de 800 agents de la catégorie C vers la catégorie B.

Il n'en reste pas moins que d'une façon générale, le personnel travaille dans des conditions de plus en plus difficiles ; la tension est palpable dans certains services : la propreté, les espaces verts et en mairies d'arrondissement où, par exemple, pour celle que je connais le mieux, dans le 2e arrondissement, nous sommes contraints de travailler avec près de 20 % de personnels vacataires en emplois aidés, afin de pouvoir maintenir une bonne qualité d'accueil et de prestations.

En mairie, seul le recours aux emplois aidés pour la gestion du site Internet ou l'accueil des demandeurs de logement ou encore la permanence du secrétariat permet d'assurer cette continuité du service public municipal.

Rien d'étonnant dans ce contexte à ce que le taux global d'absence des agents parisiens soit élevé et atteigne près de 12 %. Cet indicateur montre bien qu'un certain ras-le-bol gagne progressivement le personnel.

Cette dégradation des conditions de travail se traduit aussi par la persistance d'un nombre toujours plus élevé d'accidents du travail, un malaise du personnel que souligne aussi l'augmentation du taux de départs volontaires à la retraite, en hausse de 13 % par rapport à l'année précédente, et que confirment par ailleurs les 14 % de demandes de mise en disponibilité, pointant ainsi la volonté de changer de vie exprimée par un grand nombre d'agents.

Nous sommes conscients, Monsieur le Maire, que ce budget n'est pas facile, et nous l'avons dit, le désengagement de l'Etat, ainsi que la mise en place de la péréquation, rend l'exercice particulièrement compliqué.

Néanmoins, nous souhaitions que Paris fasse preuve de responsabilité en maintenant les effectifs d'A.S.E.M. dans les écoles maternelles ainsi que le nombre de personnels médicaux et sociaux de la D.A.S.E.S. dans les lycées municipaux. Ces élèves, souvent les plus défavorisés, n'ont pas à subir les conséquences du désengagement de l'Etat en ce domaine.

De la même manière, il est primordial que notre collectivité soit en mesure de faire respecter ses propres règlements, notamment ses nouveaux textes portant sur le règlement local de publicité et le règlement des terrasses et étalages, dont la bonne application est très attendue par les Parisiens.

L'effectif affecté aux missions de contrôle sur le terrain de la bonne application de nos textes est bien trop restreint pour une ville comme Paris.

De même, si beaucoup d'efforts sont faits pour améliorer la propreté des rues, à défaut d'agents verbalisateurs en nombre suffisant, permettant de rappeler que ne pas salir, c'est mieux, nous risquons de vite régresser en ce domaine.

Financer cette politique raisonnable de l'emploi n'est pas impossible. En matière de priorités budgétaires et d'investissement, vous le savez et nous le répétons souvent, certaines dépenses nous paraissent inopportunes :

- la démolition-reconstruction du stade Jean Bouin,

- les 150 millions destinés à aider le projet gouvernemental de la salle philharmonique,

- le chantier des Halles dont le volet "réaménagement du pôle transports" est indispensable, mais dont de projet de Canopée nous semble un peu un luxe inutile,

- sans parler de Roland Garros et de son cadeau de 20 millions d'euros à la Fédération française de Tennis,

- ainsi qu'Autolib', alors que développer l'autopartage n'aurait rien coûté en infrastructures.

Citons encore (je n'ai pas terminé) l'aménagement prestigieux et donc onéreux des berges de Seine, même si, bien entendu, nous soutenons sans réserve le principe de sa réappropriation par les Parisiens et pour les Parisiens.

Vous l'avez compris, Monsieur le Maire, si les écologistes approuvent votre politique dans ses orientations majeures et

voteront le budget, ils regrettent que les aménagements de prestige soient préférés à une politique dynamique des ressources humaines, aujourd'hui insuffisamment attentive aux conditions de travail et à l'amélioration continue du service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Emmanuelle BECKER, s'il vous plaît ?

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci.

Chers collègues, mon ambition aujourd'hui, en prenant la parole à l'occasion de cette séance budgétaire, serait de donner de la voix en faveur de certains dont on néglige parfois d'entendre la souffrance, les difficultés et les inquiétudes, je veux parler des jeunes et des acteurs culturels en général.

On le sait, le quinquennat de Nicolas SARKOZY laissera, entre autres nombreuses victimes, à la fois la culture et la jeunesse, ce qui n'a rien de surprenant.

Le Président de la République a maintes fois exprimé son mépris pour la première et son ignorance de la seconde. Aujourd'hui, son bilan tient en peu de lignes : diminution des crédits jusqu'à faire repasser sous la barre symbolique des 1 % le budget du Ministère de la Culture, les agitations stériles de la loi Hadopi et une surdité constante aux besoins des plus jeunes et des artistes en général.

On ajoutera également le scandale de la récente proposition de relèvement de la T.V.A. sur le livre et les autres produits culturels qui bénéficiaient d'une taxe réduite.

Ce pouvoir n'aime pas les jeunes, il n'aime pas la culture et d'autant moins quand les jeunes se mêlent de culture.

Je tiens en effet tout particulièrement à lier ces deux sujets, la jeunesse et la culture parce que, budgétairement, cela a du sens, les crédits pour la jeunesse participant souvent au soutien de la culture, mais parce que, aussi, en raison des mécanismes propres à l'action et à la politique culturelle en général, la culture la plus exposée aujourd'hui aux restrictions et aux difficultés de tout ordre, c'est celle que portent et qu'enrichissent les jeunes.

Enfin parce que, à mon avis, notre ambition à Paris, au sein de cette majorité municipale, doit être de permettre à toutes les cultures de s'exprimer et de prêter une attention toute particulière à la jeunesse, dont on sait qu'elle compte dans ses rangs de nombreux précaires, de nombreux exclus du chômage et de nombreuses personnes discriminées.

Je voudrais pour conclure ce préambule dire que le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a par ailleurs un attachement à ses questions, des espoirs et des attentes, à une partie d'entre lesquels il faut reconnaître que la Municipalité a souvent répondu.

A la veille d'échéances électorales importantes, la Gauche doit réaffirmer sa conception de la démocratie, loin du dangereux bouillon discriminatoire remué pendant cinq ans par la Droite autour de l'identité nationale qui réduit la culture à une discrimination et qui étrangle le débat démocratique.

L'action culturelle, l'éducation populaire, la libre circulation du savoir, des idées et des arts, participent à l'émancipation démocratique et confortent la liberté d'opinion et de choix.

Les manifestations obscurantistes de catholiques intégristes contre la représentation de certaines pièces de théâtre contemporaines nous le rappellent brutalement. Mais pourquoi s'étonner ? A force de jouer sur les peurs et l'intolérance, de considérer les artistes, les intellectuels et les acteurs culturels comme de dangereux oisifs, de célébrer l'argent, de jouer l'industrie contre la création, on laisse certains se réfugier dans l'ignorance et dans les préjugés.

D'ailleurs, sur ce sujet des discriminations, permettez-moi de faire un aparté en présentant les deux amendements que nous présentons, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le premier pour la lutte contre l'homophobie dans le football avec une demande de subvention de 40.000 euros pour l'association "Paris Foot Gay", le second pour une demande de 30.000 euros pour subventionner une campagne de sensibilisation contre le racisme.

La culture (j'en reviens à la culture) donne un sens à l'action publique, une politique culturelle mobilise les citoyens autour de choix politiques et sociaux, que ce soit à un niveau national ou local.

A ce titre, il faut se réjouir qu'à Paris l'action culturelle ait encore un sens. Au budget 2012, notre Municipalité a inscrit 63 millions d'euros d'investissement culturel, mais aussi l'ouverture de bibliothèques à la porte Montmartre et à Pajol, de conservatoires dans le 12e, le 13e et le 17e arrondissement.

Cela témoigne d'une ambition partagée de proposer toujours plus de services et d'opportunités culturelles aux Parisiens. Je ne remets pas en cause ici l'attention par ailleurs toute particulière de Paris à de grands équipements, à l'échelle d'une grande capitale, tout comme je veux me réjouir de ceux qui viendront à l'exemple de la philharmonie.

À l'instar de Berlin, Londres ou Rotterdam, Paris doit faire l'effort d'une grande salle de concerts. Néanmoins, je m'inquiète d'un certain déséquilibre et d'une plus grande prudence que par le passé, notamment s'agissant de structures plus petites et plus fragiles.

Quel que soit le contexte de crise économique qui nous entoure, les marges financières de Paris, comme le rappelait Ian BROSSAT, doivent nous permettre aujourd'hui de garder notre cadre d'un Paris pour tous, d'un Paris audacieux qui répond à toutes les urgences sociales, mais aussi culturelles, car la culture est en crise, elle aussi.

En ce qui concerne la jeunesse, notre constat et mon raisonnement vont dans le même sens, ce qui justifie encore une fois mon désir d'évoquer ces deux problématiques ensemble.

Au chapitre des investissements, les 114 millions prévus pour le sport et la jeunesse, mais aussi les 106 millions prévus pour les affaires scolaires sont de bonnes nouvelles. C'est le signe d'un engagement qui se perpétue.

La participation de Paris au financement de 40 foyers de jeunes travailleurs ou encore les espaces jeunes vont dans le bon sens. Il n'empêche que, pour un grand nombre de jeunes, la pression immobilière est toujours aussi insupportable et on assiste, notamment parmi ceux qui exercent des activités artistiques, au début d'un exode vers d'autres communes, d'autres villes, voire d'autres capitales.

Aujourd'hui, Paris est de moins en moins la ville des jeu-

nes qui créent, qui cherchent à vivre différemment, qui militent pour d'autres modes de vie.

Pour le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, ce constat est un signe d'alarme.

A la lecture de ce budget 2012 et au titre des économies qu'entraîne la crise économique nationale et internationale, certaines décisions nous inquiètent. Ainsi, la baisse de 1,2 million du dispositif "Classe de découverte" ou la baisse globale de 800.000 euros des subventions culture.

Le report de "Paris en toutes lettres" à 2013 n'est pas non plus une bonne nouvelle, selon nous, car, quoi que l'on puisse penser des difficultés de cette manifestation, elle est indispensable à Paris, qui ne dispose pas par ailleurs d'événement comparable, comme il en existe dans d'autres grandes villes françaises ou européennes.

La question de la lecture et de la littérature contemporaine à Paris participe de son histoire et de son avenir. Repenser, refondre, oui, mais reculer, reporter, cela nous inquiète.

La culture n'est pas une variable d'ajustement, surtout en période de crise, quand les Parisiens rognent déjà sur leurs sorties et leur consommation culturelle, pas plus que la solidarité, pas plus que la démocratie.

A ce titre, d'ailleurs, je veux m'inquiéter d'un sort particulier réservé à la culture dans ce budget 2012. Alors que l'on anticipait une baisse générale de 1,5 % sur les budgets de tous les services de la Ville, en raison à la fois des circonstances générales, du désengagement de l'Etat et du report massif de ses compétences, je vois annoncer une réduction des crédits de fonctionnement de la D.A.C. de 121 millions d'euros en 2011 et de 117 millions en 2012. Ce n'est pas 1,5 %, en l'occurrence, mais plus du double, près de 3,3 %.

Or, je veux rappeler que le budget culturel de Paris est déjà, et de loin, le plus modeste de toutes les grandes villes de France. Toutes directions, tous services confondus, charges de personnel incluses, nous arrivons très péniblement à 6 %, et encore.

Comment expliquer ce chiffre aux Parisiens, alors que Lille consacre 14 % de son budget à la culture, Nantes 15 %, Strasbourg 20 % ou Lyon 24 % ? Même Marseille, pourtant parent très pauvre à ce titre, flirte avec la barre des 10 %.

Je crains aujourd'hui que, en gelant nos dépenses et nos initiatives culturelles, nous perpétuions une discrimination et une différence que nous voulons tous combattre, celle qui sépare la culture populaire de la culture institutionnelle, celle qui éloigne les amateurs des professionnels, celle qui sanctuarise de grands équipements sans porter secours aux plus jeunes, aux moins connus, à tout le vivier qui fait la diversité et la richesse de notre Ville, qu'attaquent d'ailleurs continuellement le Gouvernement et la Droite dès qu'elle en a l'occasion.

C'est pourquoi mon groupe s'inquiète publiquement aujourd'hui, qu'il voudrait rappeler à l'occasion de cette séance notamment la nécessité d'un authentique travail culturel de proximité, l'urgence de continuer à réaménager le territoire parisien pour y distiller et y répandre les meilleures possibilités de création partout et pour tous.

Des dizaines de projets naissent chaque année qu'il faut aider pour que tous puissent trouver leur place, leur modèle de développement, à l'écart d'un système marchand qui écrase tout.

L'insécurité culturelle est une réalité aujourd'hui, c'est une insécurité qui touche aux conditions de vie, voire de survie, des artistes mais aussi à leurs conditions de diffusion et de représentation. La ligne budgétaire culturelle des arrondissements est ainsi, selon nous, très insuffisante. De manière générale, la culture peine à réunir ses fonds d'une direction à l'autre.

Dans ce contexte, la jeunesse a une place particulière, notamment au travers de structures qui existent et dont il faut se réjouir, mais aidées toujours plus comme les centres d'animation, dont l'offre contribue à une meilleure égalité d'accès et diffusion de toutes les pratiques culturelles. Mais sa place est encore largement à définir et à faire.

Pour conclure, je veux dire et rappeler la confiance de mon groupe dans nos ambitions partagées. Je suis certaine de la conviction et de la détermination des adjoints concernés, même si je regrette cette impression de trop grande prudence. Je crois qu'en 2012, il nous appartient de repartir de l'avant et de proposer aux Parisiens, alors que nous nous préparons à de grands changements politiques, de nouvelles orientations et une nouvelle impulsion, pour que ces deux grands négligés et méprisés du quinquennat de SARKOZY, jeunesse et culture, se retrouvent ensemble et se sentent accompagnés.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je regrette, en dépassant votre temps, que vous n'ayez pas mentionné le 100 rue de Charenton, 500 artistes résidant au "104" et 10.000 personnes chaque week-end, "L'art pour grandir" mené avec ma collègue Colombe BROSSEL, le Théâtre de la Ville dans les collèges et les lycées. Mais je suis à votre disposition.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'interviendrai principalement sur le budget de l'espace public sous deux angles, celui de la propreté et celui des aménagements de voirie.

En matière de propreté, faut-il décrire l'existant ? Notre capitale est devenue une ville chaque jour plus sale et toutes les déclarations inverses se heurtent au mur de la réalité. Dans la plupart des quartiers, la situation empire, l'état de saleté avérée se caractérise principalement par l'abondance de déchets à même le sol, la présence de sacs de toutes tailles en dehors des conteneurs, leur éventration et leur contenu fréquemment répandu autour.

Alors, il est facile de crier à l'incivisme de nos concitoyens. Cet incivisme est cependant réel, notamment avec l'abandon sur voirie d'objets de toutes sortes et de dépôts clandestins. Mais cet incivisme s'accompagne tout autant d'un système de collecte et de nettoiement qui met Paris - métropole censée, je le rappelle, avoir le statut de "ville monde" - au niveau d'une ville poubelle.

Le service que les Parisiens attendent n'est manifestement pas assuré et nos concitoyens, qui payent les impôts locaux, nous disent qu'ils n'en ont pas pour leur argent, pire qu'ils ont souvent honte de leur ville devant des étrangers.

Alors, comment en est-on arrivé là ? Et tous les arrondis-

sements sont concernés, quel que soit le système retenu, régie ou délégation. Le fait qu'il y ait eu ou non contrat passé avec la mairie centrale n'a rien changé au constat.

En matière de gestion des services municipaux, la Chambre régionale des comptes a relevé, dans son rapport, un absentéisme des personnels de 12 %. Si les dernières discussions relatives à leur contrat ont permis d'avancer sur le plan du statut et celui du salaire, il reste que nombre de questions demeurent.

Cet absentéisme a des causes : quelles sont-elles ? Les effectifs en régie sont-ils suffisants ? Comment leur encadrement est-il réalisé ?

Autre point : relever l'état du matériel. Quel est-il ? Son entretien est-il assuré ? On entend souvent, dans les sections locales, dire que les machines ou les engins nécessaires sont en panne. Il ne se passe pas une visite de terrain sans que la question ne soit rudement abordée par les riverains que nous pouvons rencontrer, avec des doléances largement justifiées, très souvent des photos à l'appui, dans tous les quartiers. Il y aurait de quoi faire un film très imagé. Laissez-moi vous le dire, il ne serait pas à la gloire de la Ville de Paris.

Votre gestion des personnels n'est pas la bonne, Monsieur le Maire. Une vraie prise en compte des conditions de travail des agents, de leur pénibilité, amène à avoir une gestion plus dynamique, une formation des personnels plus efficace et aussi une organisation d'une plus grande souplesse, par le passage possible d'une direction à une autre, pour assurer une certaine fongibilité des fonctions.

Ainsi, on pourrait mettre au point une diversification des carrières et favoriser une plus grande motivation des agents. Aujourd'hui, on est loin de ce cas de figure : on se trouve en face d'un budget dispendieux et inefficace.

Je voudrais m'arrêter un instant sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont le montant doit être basé sur le coût de collecte des ordures ménagères. Je me réfère là aussi aux observations de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France.

Depuis six ans, mes chers collègues, il y a eu un trop-perçu de TEOM. C'est un trop-perçu qui n'est pas rien puisque c'est un montant qui s'élève à 212 millions d'euros pour la période de 2006 à 2011, soit avec une moyenne de 35 millions d'euros par an. De 22 millions en 2006, on est passé progressivement à 53 millions en 2011 et on envisage 50 millions au budget 2012.

Alors pourquoi ? On peut se poser des questions. Pourquoi y a-t-il un trop-perçu ? Comment cela se fait-il puisque la taxe doit servir à couvrir la dépense et rien de plus ? Alors à quoi sert cet argent ?

Depuis six ans, de l'argent est engrangé sur le dos des contribuables, sans pour autant améliorer leurs conditions de vie. A quoi utilisez-vous cette somme qui devrait être pour le moins dévolue à l'amélioration d'un service qui en a bien besoin ?

Je ne dois pas être sur la bonne voie puisque votre adjoint, François DAGNAUD, vient de déclarer au journal "Le Parisien", je le cite : "Nous ne pouvons pas en faire plus et nous ne ferons pas plus." C'est une déclaration qui a le mérite de la clarté. La messe est dite, il n'y a donc rien à espérer et les Parisiens n'ont qu'à se contenter de l'état sordide dans lequel se trouve leur ville : une belle vitrine pour le tourisme international, soit dit en passant.

Je voudrais également mentionner la taxe de balayage, plus dissimulée puisqu'elle apparaît dans les charges de copropriété et non directement sur la feuille d'impôts. Cette taxe a augmenté de 30 % à la suite de la refonte des tarifs que vous avez fait voter lors de la séance du 26 septembre dernier.

A cette date, je le rappelle, l'Exécutif a transformé ce qui est par nature une taxe pour un service rendu en une taxe politique. Je m'explique : en refondant les huit tarifs existants en un seul, le plus cher, on aboutit à un système totalement inéquitable. En effet, le propriétaire d'un bien situé dans une petite rue, par exemple du 19e arrondissement, va payer aussi cher que celui d'un bien situé avenue des Champs-Elysées.

La douloureuse augmentation, nous allons bientôt la subir, sera effective dans le début de l'année 2012. Elle va certainement en surprendre plus d'un. En effet, elle va générer 30 millions de recettes supplémentaires. Et, là encore, la vraie question réside dans l'utilisation qui sera faite de ces 30 millions. Là, encore une fois, mystère.

Dans la délibération, certes, vous indiquez qu'il y aura des dispositifs supplémentaires avec 9 millions pour l'achat de bennes de collecte et 5 millions pour la collecte par pneumatique aux Batignolles. Mais cette opération de prestige, dont je me réjouis bien sûr en tant qu'élue du 17e arrondissement, et la goutte d'eau que représente l'achat des bennes ne vont pas apporter un quelconque changement dans la situation de saleté dont se plaignent à juste titre les habitants.

Avec ce budget, tel que vous le présentez, la situation de malpropreté que nous dénonçons, à la demande des Parisiens dont nous sommes vraiment ici les interprètes, reste sans solution, et les recettes indues que j'ai présentées sans affectation connue.

Je pose la question : est-ce bien cela la transparence ? En matière de dépenses de voirie et de déplacement, vous avez multiplié les importants aménagements de voirie tout au long de ces dernières années, pour traduire en actes votre volonté de réduire l'espace routier au profit d'autres modes, piétons et cyclistes en grande partie.

Les chantiers se sont multipliés, la place de la République et la rue de Rennes sont les plus récents. Les aménagements destinés à éliminer ce qui était la circulation capillaire par tous les moyens, et aussi par les fameux tête-bêche rendent la circulation impossible et l'accès des riverains motorisés plus longs, plus pénibles, plus polluants. Vous continuez dans cette voie avec l'aménagement des voies sur berges, dont nous allons malheureusement bientôt vivre les conséquences, et là le bilan sera considérablement alourdi.

Pour le budget 2012, je remarque que les autorisations de programme nouvelles sont en diminution de 20 % par rapport à 2001. Et si je me réjouis de voir augmenter l'entretien du patrimoine de voirie, ce que je demande régulièrement depuis des années, je constate que cette augmentation est modeste et ne suffira évidemment pas à combler le retard accumulé, à voir l'état de la voirie sous certains tunnels et dans certaines voies, un état de nature à provoquer des accidents, en particulier pour

les deux-roues motorisés.

Je m'inquiète par contre de considérer la diminution de certains postes, comme l'entretien du boulevard périphérique (- 40 %), les aménagements de sécurité (- 37 %). Or, sur ces deux postes, un aménagement plus que performant est une nécessité absolue, le boulevard périphérique, étant donné sa fréquentation et son taux d'accidentologie, en particulier là aussi pour les deux-roues motorisés, et les aménagements de sécurité en raison de la complexification sans cesse accrue de la circulation dans Paris.

Très souvent, on remarque que les poteaux sont arrachés en milieu de voie, que les barrières de travaux sont déplacées, que les passages protégés ne sont plus visibles, qu'il manque une signalisation à un emplacement devenu dangereux.

Je terminerai en disant qu'afin de soutenir l'effort nécessaire en faveur de la voirie, nous déposons un amendement de 10 millions d'euros gagé par un prélèvement sur le budget de l'investissement des Halles et sur celui des voies sur berges, budgets dont les coûts sont démesurément élevés par rapport à l'utilité sociale, ce qui n'est pas le cas en matière de voirie, dont l'état doit être amélioré en faveur de la sécurité et de la qualité de vie des Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - La parole est à Mme Anne TACHENE.

**Mme Anne TACHÈNE**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, un budget est la transcription chiffrée de choix politiques. En matière de logement, subventions d'équipement et compte foncier viendront donc financer le programme local de l'habitat adopté en mars dernier : rien de bien inédit, si ce n'est une légère baisse des crédits.

Mais je n'apprendrai à personne que 2012 est une année particulière, une année où des engagements intenables le disputeront à des déclarations simplistes. Une période qui a d'ailleurs débuté et qui se manifeste par des promesses faites ici et là de corriger des maux engendrés parfois par ceux-là même qui les dénoncent.

Selon un sondage TNS Sofres, 84 % des Français interrogés estimeraient que les responsables politiques ne s'occupent pas suffisamment des problèmes de logement.

Quant aux Parisiens, sondés en mars dernier, 73 % d'entre eux avouaient un jugement négatif sur votre action en matière d'habitat.

C'est dire si le sujet est attendu par nos concitoyens.

Mais il ne faudrait pas que sous couvert de s'en remettre au législateur, se cache en réalité une défausse en responsabilité. À Paris, nul ne contestera qu'en 10 ans de gestion gauche plurielle, les prix immobiliers se sont envolés. Paris intra-muros est désormais une des villes les plus chères du monde. Cette prouesse fait désordre alors que vous assuriez en 2001, main sur le cœur, de votre volonté de maintenir la diversité sociologique de la capitale. Au contraire, la bipolarisation sociale s'est renforcée.

À Paris, toujours sous la même période, les loyers du parc privé ont connu une forte augmentation. Alors plutôt que de réfléchir aux occasions perdues d'augmenter l'offre locative privée, vous proposez de renouer avec un encadrement règlementaire des loyers. Une proposition de loi en ce sens a été déposée par le groupe socialiste au Sénat, et je ne doute pas que les conclusions du groupe de travail présidé par René DUTREY, et auquel participa en contradicteur avisé mon collègue Jérôme DUBUS, alimenteront les débats.

Mais dans cet exercice qui consiste à promettre des changements législatifs ne dépendant pas de la collectivité, il faut surtout considérer l'avantage qu'en tire l'Exécutif ; c'est celui de se présenter en victime de facteurs exogènes : le marché, le Gouvernement, les circonstances, à votre choix.

C'est en réalité dégager votre responsabilité des conséquences d'une politique que vous avez pourtant choisie et mise en œuvre au travers du P.L.U. et du totem exclusif de la loi S.R.U.

Chers collègues, la métropolisation du logement, si conceptuellement tendance, se réalise de facto par la voie de l'exclusion. Beaucoup de ménages parisiens se trouvent en effet dans l'obligation de quitter la capitale s'ils veulent acquérir leur logement ou tout simplement se loger dans des conditions de surface décentes.

Chacun sait que les mouvements migratoires sont nettement déficitaires pour Paris. D'ailleurs, le Conseil économique et social d'Ile-de-France pointe après nous les difficulté des oubliés du logement, ces ménages qui subissent l'effet ciseau des plafonds sociaux et de l'insuffisance du parc privé locatif.

Le choc des prix est une seconde explication. À 8.360 euros le mètre carré, prix moyen atteint à Paris au troisième trimestre 2011, les primo-accédants, sauf à bénéficier d'un apport personnel privilégié, sont perdus pour l'accession à la propriété.

Vous avez refusé tout financement à des programmes d'accession sociale. Le prêt Paris Logement à 0 % constitue donc l'outil municipal censé répondre à l'aspiration de ceux souhaitant devenir propriétaires. Nous en avons soutenu le bienfondé, y compris dans le plafonnement des ressources des candidats, mais je ferai alors trois observations.

La première a déjà été formulée en décembre dernier : ce prêt s'adresse avant tout aux ménages composés d'une, voire de deux personnes. Je veux bien croire le dernier bleu budgétaire nous assurant que depuis 2009, les familles y recourent à proportion de 15 %, mais c'est encore bien peu, et surtout très fragile.

Deuxième observation : compte tenu du niveau atteint et de l'instabilité du marché immobilier parisien, cette progression risque d'être stoppée net, quelle que soit d'ailleurs la composition numérique des ménages. Or, la majoration du prêt, décidée en 2009, renouvelée jusqu'en décembre 2011, a manifestement boosté les résultats.

Nous souhaitons ainsi être assurés de la reconduction de ce dispositif majoré et de l'inscription pour plus de sûreté des autorisations de programme à hauteur de 30 millions d'euros dès le budget primitif 2012. C'est l'objet de notre vœu.

Troisièmement, les résultats de la version du P.P.L. 0 % dédié aux locataires du parc social confinent à l'inexistant, échouant ainsi dans sa fonction de décongestion de ce parc.

On peut comprendre les raisons de cette désaffection. Ayant réussi une épreuve, ô combien sélective, vous le savez, d'accès et bénéficiant à la fois d'un loyer modéré et de conditions dérogatoires de maintien dans les lieux, peu de personnes

auraient envie d'abandonner une telle situation, même ceux qui pourraient prétendre à un autre statut locatif.

Je rappelle : 122.000 demandeurs en attente les envient.

Or, au sein de la demande sociale, le logement familial porte évidemment un poids majeur. Dans le dernier rapport du comité de vigilance que préside Patrick DOUTRELIGNE, le recul de ce produit depuis le début de la mandature 2008 est mis en évidence ; et encore, il ne précise pas, et le bleu budgétaire pas davantage, la part que représente les acquisitions d'immeubles du parc privé, ou encore le conventionnement des domaines libres des bailleurs sociaux dans cette seule production du logement familial.

Le volume réellement disponible en est changé. Un appartement occupé n'a d'utilité première que pour les comptes, et des comptes municipaux, et merveille de Noël : plus de 830 logements existants vont être agréés en bloc sous financement PLUS. C'est à ce résultat que la dépense publique doit être évaluée : il ne suffit pas d'avoir de l'argent, encore faut-il bien l'utiliser.

Sur ce point, nous avons vraiment des divergences marquées avec vous.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Claire MOREL.

**Mme Claire MOREL**. - La collectivité parisienne assume ses responsabilités en termes de solidarité. Ainsi le budget 2012 consacré à la protection de l'enfance est de 311 millions d'euros, dont 287 millions d'euros consacrés à l'Aide sociale à l'enfance.

Ces prestations de solidarité, de prévention, de soutien sont destinées à plus de 26.000 enfants et jeunes, jeunes confrontés à des difficultés éducatives, sociales, économiques et familiales.

Paris assume ses responsabilités parce que Paris est une ville qui dispose de ressource financières, et qui n'oublie pas que beaucoup trop de jeunes connaissent des difficultés.

23 % des jeunes vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Près de 11 jeunes de moins de 20 ans sur 1.000 bénéficient de l'Aide sociale à l'enfance, contre 7,8 en France.

25 % des familles sont monoparentales.

Enfin, Paris est le premier département d'accueil des mineurs étrangers isolés. Ils sont 1.700, soit plus du quart des 6.000 mineurs étrangers isolés en France.

Paris est enfin marquée par une forte polarité sociale entre les arrondissements de l'Ouest et ceux du Nord-Est.

Le budget de la prévention spécialisée finance entre autres le fonctionnement des centres sociaux, des équipes de prévention spécialisée, des structures comme "Paris Ado Services", structure originale pour l'accueil des adolescents de 13 à 21 ans en errance, en fugue ou mis à la porte de leur famille.

Le rôle de ces structures est primordial en termes d'accompagnement, de conseil, d'orientation pour 50.000 personnes et 12.000 familles en difficulté.

C'est pourquoi le groupe des élus socialistes, radicaux de gauche et apparentés a souhaité déposer un amendement dont l'objectif est d'abonder de 500.000 euros supplémentaires les crédits destinés aux associations menant ces actions de prévention.

Le budget de l'aide sociale à l'enfance, c'est le financement de 27 millions d'euros de prise en charge hôtelière qui permettent aux familles en errance ou en grande précarité de trouver un toit, hébergement précaire très loin d'être satisfaisant, mais qui permet aux familles en très grande difficulté d'être mises à l'abri et d'être suivies par des travailleurs sociaux.

La Ville de Paris a pris la mesure de l'urgence à ne pas laisser les familles à l'hôtel en créant le dispositif "Louez solidaire" et en maintenant constamment son effort de financement de logements sociaux.

Je n'ose rajouter que l'État serait bien inspiré de tenir ses engagements en la matière et également d'encadrer les loyers.

Enfin, et là aussi la Ville de Paris assume ses responsabilités en matière de solidarité, l'aide sociale à l'enfance finance également les frais d'hébergement pour un montant prévisionnel de 200 millions d'euros en 2012, soit plus de 13 % entre 2011 et 2012.

La majeure partie des jeunes placés à l'aide sociale à l'enfance le sont par ordonnance du juge, décision qui engage Paris à fournir aux jeunes concernés un hébergement ainsi qu'un suivi socioéducatif.

Les établissements départementaux, associatifs ainsi que nos familles d'accueil accueillent 5.700 jeunes, dont plus d'un tiers de mineurs étrangers isolés. Et l'augmentation de ce budget s'explique par l'augmentation du nombre de mineurs étrangers isolés, hébergés et, là encore, et nous ne pouvons que le regretter et le dénoncer, l'Etat n'assume pas. Des jeunes arrivent en France, isolés, sans protection, et l'Etat a décidé de renoncer en toute connaissance de cause à ses responsabilités de mise à l'abri.

De quoi sont donc coupables ces jeunes étrangers ? Tout simplement d'arriver en France, un pays qui a ratifié la convention de Genève relative à la protection des réfugiés, la convention de La Haye sur la protection des enfants ou encore la convention de l'O.N.U. relative aux droits de l'enfant. Oui, la France a ratifié ces conventions, mais la France refuse d'assumer les responsabilités qui lui sont liées, responsabilités qui devraient conduire notre Gouvernement à contribuer au financement de la mise à l'abri des mineurs, car il s'agit bien d'une responsabilité de l'Etat.

Paris, avec la Seine-Saint-Denis, accueille près de la moitié des mineurs étrangers isolés, dont le nombre a doublé depuis deux ans. L'Etat n'a financé aucune nouvelle place depuis 2003 et Paris a dû créer ainsi 100 places supplémentaires. Paris a également financé une plate-forme d'accueil et d'orientation des mineurs étrangers isolés en lien avec France terre d'asile. Pour finir, l'Etat, au titre de transferts de compétences de la loi de 2007 a versé à Paris seulement 179.000 euros sur les 105 millions d'euros qu'il doit.

A l'adresse de tous ceux qui auraient des doutes, plusieurs rapports, celui de Dominique BAUDIS le mois dernier, celui de la sénatrice Isabelle DEBRÉ en 2010, ont rappelé à l'Etat ses responsabilités face aux départements accueillant plus de mineurs étrangers isolés.

Il doit y avoir beaucoup de calcul et de cynisme à considérer qu'un mineur étranger n'a pour horizon que l'expulsion quand il atteindra la majorité et qu'il n'est donc pas nécessaire de leur garantir une protection. Ils sont 6.000, seulement 6.000 ; ce serait déjà beaucoup trop pour l'Etat.

La Ville de Paris, au contraire, se mobilise et propose une meilleure articulation des compétences entre Etat et Département, une répartition plus équitable des mineurs confiés par la Justice à l'Aide sociale à l'enfance par la mise en place de plates-formes pour coordonner les actions de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation.

Enfin, le Fonds national de financement de la protection de l'enfance devrait servir à compenser les dépenses engagées par les départements.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vois qu'il y a des changements dans l'ordre : M. COUDERT à la place de M. GOASGUEN… N'y faisons aucune interprétation…

**M. Thierry COUDERT**. - Elle est naturelle, cette permutation.

Monsieur le Maire, quelle que puisse être l'admiration que nous ayons pour Mishima, il nous a été très triste de voir votre politique budgétaire conduire votre estimé adjoint à la culture se faire hara-kiri voici quelques semaines dans une note désormais légendaire qui détaillait les coupes sombres à opérer dans le budget culturel.

Les crises économiques sont une bonne occasion pour les décideurs publics de revisiter les politiques, les évaluer, les modifier et faire des choix pertinents afin de leur redonner une nouvelle vitalité dans un contexte difficile.

Je déplore, en revanche, que le budget culture soit une nouvelle fois la victime directe de l'explosion de vos dépenses sociales qui culmineront en 2012 à plus de 2,1 milliards d'euros.

Ce n'est pas la solidarité que je remets en cause, mais votre fâcheuse habitude de désigner la culture comme la variable d'ajustement dès qu'il s'agit de trouver des postes d'économie.

Pour preuve, vous prévoyez d'allouer à la culture seulement 10,62 % du budget total des subventions distribuées par la Ville de Paris en 2012.

D'une année sur l'autre, Monsieur le Maire, la moyenne budgétaire que consacrent les villes françaises au subventionnement de la culture seule est de 12,9 %, avec notamment l'exemplarité de la Ville de Lyon, dont, pourtant, la couleur n'est pas très différente de la vôtre, qui y consacre 24 % de son budget.

En 2010, c'était 11 % du budget total que vous consacriez à la culture, tandis qu'en 2011, c'est 10,62 %. Ces chiffres démontrent avec force qu'en 2012, la crise n'est qu'un prétexte fallacieux pour poursuivre la baisse vertigineuse du budget culture que vous avez engagée depuis de nombreuses années.

En période de crise, c'est essentiellement sur les dépenses de fonctionnement que l'on agit. Même si la DAC affiche une légère baisse de son fonctionnement, les subventions d'équipement, elles, baissent en 2012 de 24,70 %. Pour le bien des institutions et des associations culturelles, j'aurais préféré que le rapport soit inversé.

Pour en revenir aux choix budgétaires qui ont été faits en matière culturelle, je reconnais que tous ne sont pas inutiles et s'imposaient même au regard des attentes des Parisiens ou de la qualité et du résultat de certaines opérations.

Parmi celle-ci, le report de l'opération "Paris en toutes lettres" n'est pas un drame ; de même, l'installation du théâtre des marionnettes au théâtre Mouffetard est également une bonne occasion de réaliser des économies tout en préservant et en dynamisant l'activité de ces deux structures. Je suis également très satisfait que le réseau des bibliothèques se renforce, avec notamment l'allocation de 2,6 millions d'euros à la construction tant attendue de la médiathèque Saint-Lazare.

Cependant, je suis tout à fait opposé à la baisse de 10 % sur trois ans qui se murmure depuis juillet 2007 concernant les subventions à un certain nombre de structures culturelles. C'est précisément ce que vous comptez faire pour l'Association de soutien au théâtre privé. C'est un véritable coup de massue que vous leur assénez cette année et que vous comptez répéter dans les années à venir. Leur fonctionnement et leur part de création sont clairement menacés.

Rendez-vous compte, cette année, vous avez amputé la subvention annuelle de l'association de soutien de 300.000 euros. Grâce à vous, le Fonds de soutien au théâtre privé n'a jamais aussi bien porté son nom.

Ce retrait progressif de la Mairie de Paris dans le financement des théâtres privés est marquant et choquant, puisque, après avoir diminué les subventions de 10 % à l'A.S.T.P. en 2009, vous les avez baissées de nouveau en 2010. Entre 2007 et 2011, l'aide de la Ville de Paris a chuté de 23 %, alors même qu'elle pèse moins de 2,5 % du budget de la DAC.

Vous avez beau crier au désengagement de l'Etat dans tous les domaines, mais même en temps de crise, l'Etat maintient, lui, son niveau de subvention au Fonds de soutien des théâtres privés sans défaillir depuis des années et compte le maintenir pour les prochaines années. Il s'agit d'une volonté politique en ce domaine qui fait cruellement défaut à la Ville de Paris.

Au-delà des chiffres, ce budget culture est surtout un acte politique manqué envers les Parisiens qui ont des attentes fortes en termes d'accessibilité aux équipements culturels de proximité. Je veux bien évidemment parler des bibliothèques, des conservatoires et des musées de la Ville de Paris.

Certes, ce budget va permettre la construction de nouvelles bibliothèques en 2012, mais à quoi bon les construire si celles-ci sont rendues inaccessibles à une partie des Parisiens qui travaillent en raison d'horaires d'ouverture trop restrictifs.

Les rythmes de vie urbains tendent à gommer les repères traditionnels et militent pour une redéfinition des frontières classiques entre le week-end et la semaine, le jour et la soirée.

Une étude publiée le 21 juin dernier et réalisée par le cabinet Plein Sens à la demande de l'Observatoire du livre et de l'écrit en Ile-de-France conclut, par ailleurs, que l'ouverture le dimanche des bibliothèques constitue un véritable enjeu de service public. Rappelons que parmi les six profils d'usagers identifiés par cette étude, les étudiants très présents en soirée dans les bibliothèques et les actifs sont particulièrement demandeurs

d'ouverture dominicale de la bibliothèque qui se trouve près de chez eux.

Par ailleurs, ce qui est vrai pour les bibliothèques est également vrai pour les musées de la Ville de Paris. L'élargissement et l'adaptation des horaires contribuent très nettement à attirer de nouveaux publics et à accroître la fréquentation des publics habituels.

A Paris, il semble alors qu'une vérité ait été oubliée ; ce sont les structures publiques qui ont vocation à s'adapter aux nouveaux modes de vie et envies des usagers et non le contraire.

D'autre part, vous vous félicitez de la construction de trois nouveaux conservatoires dans les 12e, 13e et 17e, ce à quoi je suis particulièrement sensible, qui permettront d'accueillir 1.000 élèves supplémentaires. Ce chiffre est particulièrement en deçà des besoins réels des Parisiens. Ces constructions sont évidemment nécessaires, mais un effort supplémentaire de votre part aurait pu bénéficier à d'autres arrondissements comme le 14e.

Tant que vous ne prendrez pas la mesure de la demande importante et croissante des familles parisiennes dans ce domaine, nous aurons encore la tristesse de voir des files d'attente interminables le jour des inscriptions, parfois nocturnes, les parents voulant à juste titre que leurs enfants soient inscrits. C'est tout simplement les lois du plus fort et "du premier arrivé, premier servi" que vous consacrez, aux antipodes de vos préceptes moraux, bien normaux sur la solidarité.

Monsieur le Maire, enfin, un sujet me tient particulièrement à cœur, qui est complètement passé sous silence, tant dans le projet de budget que dans votre communication et sur lequel je suis déjà intervenu : les collectifs d'artistes auraient mérité de votre part une véritable politique de gestion globale avec une stratégie claire, permettant de reloger rapidement ceux qui sont obligés de quitter les lieux qu'ils occupent.

Au lieu de cela, vous préférez gérer dans l'urgence, contraints par la pression médiatique et politique, vous préférez reloger de façon très précaire ces collectifs expulsés sans leur proposer de solution pérenne.

J'invite donc la Mairie de Paris à réfléchir une fois pour toutes à la création d'un fonds de locaux temporairement inoccupés lui appartenant et qui pourrait être spécialement mis à la disposition de ces collectifs pour un temps déterminé.

Enfin, en guise de conclusion et d'invitation à débattre, ce budget compressé et l'appel au don qui sera prochainement mis en place dans les musées de la Ville de Paris m'engagent à vous inciter à relancer le débat au sein du Conseil sur la gratuité des musées de la Ville.

10 ans après cette décision, un constat s'impose : la gratuité n'a pas permis à la démocratisation de l'offre culturelle de la Ville de Paris de s'opérer.

Par ailleurs, vous auriez là une source de financements complémentaires dans une période où vous en cherchez pour vous permettre d'embellir les musées, d'accélérer leur mutation et de réaliser de grands projets culturels qui répondent aux besoins des Parisiens et qui donneraient un souffle international nécessaire supplémentaire à Paris.

En définitive, Monsieur le Maire, ce budget culturel n'est pas à la mesure de la réputation du passé et surtout de l'avenir de Paris.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Monsieur GAUDILLÈRE vous répondra tout à l'heure, mais permettez-moi de vous dire, comme toujours, que le papier ne refuse pas l'encre. Je regrette que vous ayez oublié la commande publique et l'action en faveur du cinéma, entre autres, mais nous aurons le loisir de vous répondre.

Je regrette que vous ne soyez pas député pour prononcer à l'Assemblée nationale un discours qui aurait été parfait à l'adresse du Gouvernement.

Madame BERTRAND, vous avez la parole.

**Mme Geneviève BERTRAND**. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant d'évoquer quelques traits saillants du budget primitif 2012 relatif à la culture, aux affaires internationales et européennes, au patrimoine et à la mémoire, je tiens, en ma qualité de présidente de la 9e Commission, à saluer avec gratitude la contribution :

- des quatre adjoints au Maire concernés : Mmes POURTAUD et VIEU-CHARIER, MM. GIRARD et SCHAPIRA,

- de leurs Cabinets ;

- et des deux Directions : la DAC et la DGRI, sans oublier la DGOM.

Les membres de la Commission culture et relations internationales ont été tenus informés, minutieusement et en transparence, de l'état et des perspectives des quatre politiques de son ressort. Ils ont pu en débattre, dans un climat de disponibilité et de confiance.

La culture, dit-on, est la pierre d'angle de la démocratie ; et crise ou pas crise, elle est vitale pour les sociétés comme pour chaque personne.

En première analyse, je pourrais être tentée de mettre en valeur les réalisations, les initiatives et les budgets déployés, en dépit des économies recherchées : ainsi, pêle-mêle, après le doublement du budget de la Culture entre 2001 et 2008, la mise à niveau d'établissements de culture de proximité (les bibliothèques, médiathèques, conservatoires, MPAA), le subventionnement du cinéma, du théâtre municipal et privé. Leur nombre et leur capacité ont crû. "L'art pour grandir" s'efforce de permettre l'accès d'enfants peu favorisés à l'art et à la culture.

En sus des politiques culturelles qui trament l'espace parisien et tentent de rééquilibrer l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud de la Capitale, il est honnête de souligner le fort effort d'investissement réalisé : je cite rapidement "Le 104", la "Gaieté lyrique", la "Maison des Métallos", "Le Louxor" ; mais je ne peux être silencieuse sur ce qui reste, à mes yeux, inachevé et/ou contestable. Là, trois domaines de réflexion.

Le premier, ce sont les conservatoires de musique et de danse, déjà évoqués par M. COUDERT. L'excellence du corps enseignant et des cours dispensés entraîne un afflux de demandes d'inscription qui ne peuvent être toutes acceptées.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Pourriez-vous écouter votre collègue Mme BERTRAND, je vous prie, qui vous cite, Monsieur COUDERT ?

**Mme Geneviève BERTRAND**. - C'est ainsi que jusqu'à 50 à 60 % de rejets de candidature interviennent dans certains cours de certains conservatoires. La suppression de la carte des conservatoires, à l'instar de la carte scolaire, dérègle le système

et conduit au rejet d'enfants du quartier. Et que dire de l'angoisse qui conduit des familles à payer des personnes plantons de nuit jusqu'au relais des inscriptions ? Cela se passe notamment dans le 6e arrondissement.

19.000 places semblent bien peu, en dépit de l'effort de rénovation et d'ouverture de trois nouveaux conservatoires et de 1.000 places supplémentaires à l'horizon 2014. N'y aurait-il pas des solutions intermédiaires à étudier, telles que des délocalisations dans des établissements scolaires ou autres lieux municipaux ?

Je ne reviendrai pas sur la nouvelle grille des tarifs, déjà vivement débattue dans notre Assemblée, qui induisent leur lot d'injustices, de frustrations et d'effets pervers.

Deuxième champ que je souhaite évoquer : c'est celui des initiatives foisonnantes et de qualité qui animent la vie culturelle, musicale, théâtrale de la Capitale, même si elles sont indépendantes. Ne sont-elles pas peu ou prou sacrifiées au regard des volumineux crédits alloués aux établissements phares de la Ville ?

Un exemple : le réseau des Musiques Actuelles à Paris, le M.A.P., avec des établissements dynamiques comme "La Bellevilloise" et d'autres, a-t-il réellement le soutien de la Municipalité et la compréhension sérieuse de son travail et de son rôle ?

Enfin, en matière culturelle, j'en viens à l'amendement qui est proposé par notre groupe. Une collectivité locale peut-elle subventionner tout ?

Je suis assez large d'esprit, je pense, et connaisseuse de l'Histoire pour m'horrifier de quelque censure que ce soit, mais lorsque, sous prétexte de création artistique, un auteur et des acteurs insultent une grande partie de la population dans ce qu'elle a de plus cher, intime et sacré, sa croyance et ses symboles vivants, sa foi et ses mystères, je crois que les limites sont atteintes et que les financements publics peuvent à bon droit être questionnés, au nom de la laïcité, qui appartient à tous et n'est la propriété de personne, et de l'équilibre fragile de la société. C'est le sens de l'amendement déposé par le président du groupe "Nouveau Centre", Yves POZZO di BORGO, auquel je souscris pleinement pour que le débat intervienne, pour que l'amalgame qui est fait "catholique = intégriste" et même, pourquoi pas, fondamentaliste, tant que l'on y est, cesse, car il est non seulement sommaire mais preuve d'une ignorance profonde du monde chrétien. Les ultras ne sont peut-être pas ceux que l'on stigmatise.

Je m'étonne, enfin, et je me demande par qui et pourquoi notre amendement budgétaire se trouve désolidarisé du budget et envoyé dans les tréfonds du débat général mercredi prochain. Bizarre, non !

En matière de patrimoine, je veux saluer l'action de la Ville et de l'adjointe en charge. Qu'il s'agisse des lieux de culture, comme les musées, sécurisés et réorganisés (le musée d'Art Moderne, Carnavalet, Galliera), ou des lieux cultuels, le nombre et la qualité des restaurations, les budgets aussi, sont assez impressionnants ; je veux citer l'orgue de l'église Saint-Séverin, une splendeur de rénovation, les églises Saint-Merri, Saint-Paul Saint-Louis, l'Oratoire du Louvre, Saint-Germain de Charonne.

De cet entretien du patrimoine, les Parisiens peuvent être fiers. C'est aussi une contribution à l'éclat touristique dont bénéficie Paris.

Pour la mémoire, avec son petit budget, votre adjointe, Monsieur le Maire, fait des merveilles d'équité et de nuance, dans le respect des diverses sensibilités.

Enfin, j'en viens à l'activité internationale et européenne, qui est d'ailleurs le dernier paragraphe de la communication du Maire de Paris. Si elle est moins visible immédiatement, elle n'en est pas moins réelle et soutenue. Paris tient son rang dans les réseaux de ville et son cœur bat au rythme de l'international ; enfin, je veux dire : au rythme du monde.

Quant à la Maison de l'Europe, elle remplit son rôle de débat contradictoire, d'actualisation des connaissances. Elle déroule un programme exceptionnel qui mériterait, dans ces temps où l'Union européenne est au centre des préoccupations, d'être encore mieux reconnu.

Au Conseil d'administration de vendredi dernier, auquel je participais comme Jean-Didier BERTHAULT, j'ai pu constater que la Ville maintient son effort de soutien au niveau antérieur, au moment où la recherche de mécénat d'entreprise est plus difficile que jamais et quand le Ministère des Affaires européennes lui-même diminue de 50 % sa subvention en plein milieu d'année 2011.

Je veux citer, enfin, dans la coopération au développement, la contribution de Paris à l'accès à l'eau et à l'assainissement, pour 1 million d'euros, qui figure d'ailleurs dans le budget annexe de l'eau, et puis la contribution de Paris à la lutte contre le Sida en Afrique, qui atteint 2,150 millions d'euros sur un budget total de 5,8 millions d'euros. Je veux le souligner, un budget aussi conséquent appelle, je le pense, un suivi de l'emploi des fonds sérieux et constant.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame la Présidente, vous me permettrez juste une petite remarque qui concerne la pièce que vous avez mentionnée. Pour y avoir assisté au Théâtre du Rond-Point et avoir assisté à cette représentation en présence de personnes aux confessions différentes, dont des catholiques pratiquants mais des catholiques discrets, franchement, cette pièce, si vous l'aviez vue, vous auriez compris qu'il y avait derrière tout cela beaucoup de manipulation. Il n'y a rien d'offensant, il n'y a rien de particulier. C'est une pièce très créative, où il y a, en effet, lorsqu'on extrait certaines images, une manipulation possible.

Je nous invite, comme Mgr VINGT-TROIS d'ailleurs l'a fait, tout comme Christine BOUTIN, à ne pas encourager les manifestations hostiles sur un sujet comme celui-là.

Je vous recommande, avant de parler des choses, d'aller les voir et vous pourrez, en effet, vous rendre compte qu'il y a beaucoup de manipulation.

La parole est maintenant à Mme Sandrine CHARNOZ.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais saluer ce budget qui, malgré le poids de la crise, comme cela a été rappelé précédemment, malgré le désengagement persistant de l'Etat, avec 1,3 milliard dû par l'Etat aux Parisiens, et malgré l'augmentation des péréquations (240 millions contre 97 l'année dernière), maintient l'investissement et le soutien aux plus fragiles. Solidarité et dynamisme résument bien ce nouvel exercice

budgétaire.

Alors que la crise frappe plus durement toujours les Parisiennes et les Parisiens, un enjeu fondamental pour la reprise économique réside dans les efforts publics en faveur du marché de l'emploi et, en amont, en faveur de l'innovation. Ce sont deux préoccupations qui demeurent précisément au centre de l'engagement municipal. Il est, en effet, possible, par une action pertinente et coordonnée, de soutenir le marché de l'emploi, sans que cela constitue pour autant une subvention artificielle et temporaire. Il est aussi primordial de s'engager pour l'innovation parce qu'elle constitue le ferment d'une croissance réelle et durable.

Depuis fin 2008, le taux de chômage parisien reste inférieur au taux national de presque 1 point. Au fil des trimestres, cet écart favorable semble nettement se confirmer. Il est ainsi de 8,2 à Paris, alors qu'il s'élève à 9,1 pour le reste de la France, et de nombreux secteurs à Paris sont encore en manque de main-d'œuvre. Seulement, nous ne pouvons nous contenter de ces bons résultats, puisqu'une analyse plus fine démontre que les inégalités restent fortes, en particulier pour les jeunes et les seniors.

A titre d'exemple, en quatre ans, le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans a augmenté de 25 % et le chômage des jeunes, notamment dans les quartiers "politique de la ville", de près de 40 % en un an.

Le Gouvernement SARKOZY-FILLON ne se donne pas les moyens de lutter efficacement contre le chômage, privilégiant toujours les cadeaux aux plus riches avec le maintien des 70 milliards de niches fiscales, en maintenant la défiscalisation des heures supplémentaires qui détruisent l'emploi et en ne permettant pas au service public de l'emploi, faute de moyens humains et financiers, d'accompagner correctement les demandeurs d'emploi sur Paris, comme ailleurs en France.

Les différents plans et mesures de ce Gouvernement ne sont que communication, sont injustes et inefficaces économiquement.

Fidèle à ses valeurs et au-delà de ses compétences, Paris se mobilise en reconduisant le budget 2011 à hauteur de 91,5 millions d'euros dans ces domaines.

Globalement, ce sont 25.000 Parisiens qui retrouvent un emploi chaque année grâce à l'action municipale. Plus précisément, ce sont quatre axes qui sont privilégiés en 2012.

En premier lieu, il a été remarqué que si les forums offrent de bons résultats, leurs potentialités sont démultipliées si les participants s'y préparent.

Jusqu'à présent, seuls les allocataires du R.S.A. bénéficiaient d'une telle préparation, lors du forum "Paris pour l'emploi", à hauteur de 500 bénéficiaires par an.

Ce dispositif a été étendu et ce sont à peu près 100 seniors, cette année, qui ont été préparés pour le forum de début décembre. Ce sont également des jeunes qui seront préparés pour les prochains forums.

En second lieu, les contrats aidés offerts par la Ville de Paris permettent une entrée efficace sur le marché du travail : 1.700 personnes travaillent sous ce statut aujourd'hui, contre 1.500 il y a un an.

L'un des intérêts de ce type de contrat est la diversité des profils accueillis, diversité d'âge, d'origine professionnelle ou de qualification. L'excellent taux de sortie en emploi, de l'ordre de 37 % cette année, démontre tout l'intérêt de ce dispositif. L'objectif pour 2012 sera d'atteindre 55 % d'allocataires du R.S.A. parmi les recrues.

En troisième lieu, le développement de l'activité des Maisons des Entreprises et de l'Emploi sera renforcé en 2012. Ces espaces alternatifs permettent aux demandeurs d'emploi ou à ceux qui souhaitent créer leur propre activité un accompagnement pertinent dans le maquis des règles en vigueur.

Les six M.D.E.E. accueillent 200.000 personnes par an et le nombre de visiteurs augmente chaque année de 30 %. Elles offrent près de 900 sessions de recrutement par an, ce qui témoigne de l'importance de l'accompagnement individualisé dans les démarches de retour à l'emploi.

En dernier lieu, la récente restructuration des cinq missions locales en une mission locale de Paris exprime pleinement la priorité qui est la nôtre d'accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi et de créer un service public uniforme sur l'ensemble du territoire parisien.

Ainsi, la fusion administrative deviendra pleinement opérationnelle d'ici peu et c'est à ce titre que le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés propose à l'approbation de cette Assemblée un amendement de 50.000 euros, destiné à appuyer cette priorité de mandature, plus que jamais nécessaire au regard de la conjoncture actuelle.

L'innovation continuera d'être en 2012 une de nos priorités. A ce titre, on ne soulignera jamais assez le rôle fondamental de Paris dans l'accompagnement de l'innovation par les externalités qu'il développe.

Le plan de développement des incubateurs, objectif permanent, sera poursuivi par la création de nouveaux sites : Paris Région Innovation Nord Express dans le 18e arrondissement, avec 8.300 mètres carrés dédiés aux jeunes entreprises innovantes des secteurs du numérique, une extension d'Agoranov sera inaugurée avec 2.300 mètres carrés d'incubateurs généralistes ou encore l'ouverture de la "Pépinière 27" dans le 11e arrondissement, avec 2.700 mètres carrés consacrés au numérique.

L'action municipale doit aussi jouer, non seulement sur les locaux, mais aussi sur les facilités de financement. C'est pourquoi le fonds "Paris Innovation Amorçage" sera renforcé en 2012 pour accompagner la demande croissante des entreprises.

L'expérimentation reste au cœur des préoccupations de la Ville et Paris Région Lab, en partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat, lancera un appel à projets dédié à l'efficacité énergétique.

En matière de recherche et d'université, l'aménagement de l'Hôtel de Lauzun est en cours et accueillera les meilleurs chercheurs mondiaux. Paris sera un centre mondial de l'intelligence.

Les programmes de soutien financier à la recherche seront reconduits en 2012, comme les programmes "Emergence", "Paris 2030" ou "Research in Paris".

La Ville soutient aussi de grands projets portés par les pôles de recherche et d'enseignement, comme le "Paris Parc" sur le site de Jussieu ou l'Institut d'hématologie sur le site de l'hôpital Saint-Louis.

Chers collègues, on le voit, emploi et innovation n'ont d'autres choix que d'avancer main dans la main pour fonder aujourd'hui par l'innovation de nouveaux secteurs qui seront autant d'emplois pour demain.

Je tiens à saluer Christian SAUTTER et Jean-Louis MISSIKA pour leur engagement constant et leur réussite manifeste.

Ainsi, je vous invite, chers collègues, à adopter ce budget primitif pour 2012, qui témoigne d'une vision renouvelée du rôle que peut tenir l'échelon local dans le traitement de la crise, sans pour autant renoncer à ses ambitieux objectifs.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame TISSOT, vous avez la parole.

**Mme Claude-Annick TISSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention portera essentiellement sur la défense d'un amendement auquel mon groupe tient particulièrement et qui concerne la protection du patrimoine végétal à Paris.

Nous avions demandé, à l'occasion du vote du Plan Biodiversité à Paris, la programmation d'un plan d'urgence pour la sauvegarde des arbres de la capitale frappés, comme vous le savez très malheureusement, pour plus de la moitié d'entre eux, par un mal incurable.

A plusieurs reprises, en séance de Conseil de Paris, ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE et moi-même avions témoigné du fait que l'Exécutif ne proposait aucune mesure concrète pour la prise en compte de ces maladies qui touchent, à travers la mineuse du marronnier, les 20.000 marronniers de Paris depuis 2001, tout comme le chancre coloré qui frappe les 25.000 platanes de la Capitale.

Manifestement, l'Exécutif ne veut rien entendre, demeure sourd et indifférent à nos sollicitations. Pour preuve : aucune augmentation du budget 2012 allouée au remplacement des arbres.

Au risque de nous répéter - mais cette répétition témoigne de notre inquiétude, Monsieur le Maire -, nous réclamons à nouveau la mise en place d'un plan d'urgence pour la sauvegarde du patrimoine végétal de la Capitale avec le doublement au budget d'investissement de la Ville des crédits nécessaires, d'une part à la mise en place d'une carte sanitaire des arbres par arrondissement, au remplacement des arbres malades ainsi qu'à la programmation de traitements palliatifs, en partenariat avec des instituts de recherche français ou européens.

Notre amendement s'inscrit dans la perspective de mesures qui viennent d'être prises par d'autres départements. C'est ainsi que le Département de Haute-Garonne a programmé le remplacement des 42.000 platanes des berges du Canal du Midi par des espèces plus résistantes et d'essences variées, pour éviter à l'avenir une contamination massive.

C'est ainsi encore qu'en Gironde, comme cela s'est déjà fait en Champagne, 11 châteaux de l'appellation Pomerol se sont associés à l'Institut national de la recherche agronomique de Bordeaux pour éliminer la tordeuse de la grappe, qui est le nom d'une chenille qui ravage l'ensemble des vignes sur ce territoire.

Nous souhaitons, Monsieur le Maire, pouvoir être enfin entendus par l'Exécutif, qui dit toujours et toujours avoir la main verte, mais qui oublie systématiquement de prendre en compte les maladies incurables de ces arbres de Paris que l'ensemble des Parisiens affectionne tout particulièrement.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci.

Avant l'heure de déjeuner pour cette mention sur le vin et un très bon Bordeaux, comme le Pomerol, si c'est une bonne année, M. Patrick BLOCHE, avec lequel nous terminerons cette première partie de la séance ?

Monsieur BLOCHE ?

**M. Patrick BLOCHE**, maire du 11e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il n'est pas inutile de revenir sur ce qui a été rappelé à plusieurs reprises depuis le début de ce débat budgétaire, à savoir que la Mairie de Paris, le Maire de Paris en premier lieu, Bertrand DELANOË fait face à ses responsabilités, malgré le contexte budgétaire très défavorable que crée l'Etat, soit par la non compensation, comme pour nombre de collectivités territoriales, des transferts de charges qu'il a opérés, soit par la contribution tout à fait exceptionnelle de la Ville de Paris au Fonds national de péréquation.

Compte tenu des dettes que l'Etat vis-à-vis de la Ville de Paris, en ce qui concerne aussi bien le R.S.A., l'A.S.E. que l'A.P.A., on peut quelque part oser dire que l'Etat fait régulièrement pour assurer ses fins de mois, cet Etat nécessiteux "fait les poches" de Paris.

Cela dit, malgré cela, le Maire de Paris, l'Exécutif municipal tiennent leurs engagements et tout particulièrement dans le domaine des solidarités.

Il est assez exceptionnel que malgré ce contexte budgétaire contraint, malgré la crise actuelle, le budget des solidarités reste une priorité absolue de la Ville et du Département de Paris. C'est un budget sanctuarisé, au meilleur sens du terme.

En l'occurrence, je dirai, chers collègues, que c'est malheureusement une nécessité. Car en l'occurrence, la situation des sans-abri à Paris et en Ile-de-France connaît un développement tout à fait dramatique qui traduit une crise qui est une crise à la fois humanitaire, sanitaire et sociale.

Le nombre de personnes sans-abri ne cesse d'augmenter avec des phénomènes nouveaux qui ne peuvent que nous interpeller : nous trouvons notamment depuis la fin de l'été, dans les rues de la Capitale, des familles avec des enfants souvent en très bas âge, présentes dans l'espace public.

Une grande proportion de ces personnes, de ces familles sans domicile fixe sont parfaitement connues des équipes de rue ou de maraude locale, tout particulièrement dans le 11e arrondissement, d'une maraude d'intervention sociale comme l'association "Charonne" que d'ailleurs, l'année dernière, lors du précédent débat budgétaire, nous avions voulu, avec l'aide d'Olga TROSTIANSKY, soutenir tout particulièrement en cofinançant ses interventions à hauteur de 50.000 euros.

Ces équipes de rue, ces maraudes jouent un rôle tout à fait essentiel en essayant de mettre en place une relation de confiance avec ces personnes sans-abri et en l'occurrence, avec évidemment la perspective de les sortir de la rue.

Il reste, et nous le savons, qu'un certain nombre d'entre elles refusent pour diverses raisons toute solution d'hébergement dans l'immédiat. C'est la raison pour laquelle il nous faut mettre en place des dispositifs ouverts, non contraignants, inconditionnels, comme on dit.

Dans le 11e arrondissement, nous avons mis en place sur le site des bains douches de la rue Oberkampf, à l'initiative et sur une idée développée par les commissions solidarité des conseils de quartier, une bagagerie qui a été ouverte il y a déjà quelque temps, et qui bénéficie d'une fréquentation forte.

C'est dans le même esprit, et c'est l'objet du vœu n° 25 que je présente dans le cadre de cette discussion budgétaire, qu'est portée l'idée d'aller encore plus loin avec la création d'un accueil inconditionnel de proximité afin que les personnes sans-abri puissent, comme on dit, se poser, et qu'ainsi démarre ce que l'on peut appeler un processus de resocialisation.

C'est une première perspective d'accessibilité et d'accompagnement social hors de la rue qui serait ainsi offerte.

Dans notre esprit, cet accueil inconditionnel de proximité serait géré par une association qui serait évidemment spécialisée dans la resocialisation des personnes sans-abri et qui pourrait travailler avec un certain nombre d'acteurs locaux associatifs et institutionnels venant ou souhaitant venir en aide à celle-ci, y compris les conseils de quartier.

Il reste, parce que cela va au-delà de ses compétences, comme pour l'hébergement d'urgence, que la collectivité parisienne ne peut assumer seule la création et le fonctionnement d'une nouvelle structure de ce type, qui relève avant tout et d'abord de la compétence de l'État, ce dernier étant responsable de la prise en charge des personnes sans-abri, comme nous le savons.

C'est la raison pour laquelle nous avons émis à travers le vœu n° 25 le souhait que soit ouvert dans le 11e arrondissement de Paris un accueil, qui sera ouvert et qui sera de dimension parisienne, un accueil de proximité pour les publics sans domicile fixe, et que l'État participe à son financement.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Madame DUMAS, je pensais que vous pourriez passer… mais il est malheureusement 13 h, et je ne veux pas que vous soyez bâclée dans votre intervention. Je veux que vous soyez écoutée.

La reprise est à 15 heures, aujourd'hui.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons reprendre la séance, discussion budgétaire.

**Discussion budgétaire Ville et Département. (Suite).**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à M. GABORIAU.

**M. Pierre GABORIAU**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, membre de la commission des finances du Conseil de Paris, je partage pleinement l'analyse que mon collègue Jean-François LEGARET, président de la commission des finances, a présentée ce matin aux membres du Conseil au nom du groupe U.M.P.P.A., en particulier ses propos sur le ratio investissement/dépenses de fonctionnement qui ne cesse de baisser.

En effet, être Parisien coûte de plus en plus cher, surtout quand la municipalité n'investit plus suffisamment pour ses habitants ; lourd effectif, lourde dette, lourde taxation foncière.

Puis-je rappeler l'augmentation des taxes foncières d'environ 80 % et de la taxe d'habitation de 35 % ? Le constat est totalement vérifiable au regard de la gestion de la collectivité parisienne.

Le Maire de Paris est rattrapé par le train de vie de la Ville depuis 10 ans qu'il n'arrive plus à maîtriser et c'est précisément l'investissement qui en pâtit à travers un véritable effondrement.

Un constat aussi accablant sur cette lourde chute des investissements balaie la posture du Maire qui consistait à avoir augmenté considérablement les impôts locaux il y a deux ans pour maintenir un haut investissement à Paris.

Aujourd'hui, une réalité s'impose : la fuite en avant des dépenses de fonctionnement passe devant l'investissement et nécessite de ce fait un accroissement du recours à l'emprunt.

Le budget d'investissement 2012 des sports et de la jeunesse de 122 millions d'euros attribue 11 millions pour l'entretien des équipements sportifs, alors que plus de 40 millions sont réservés à Jean-Bouin. Est-ce bien raisonnable, en cette période de crise, de ne pas consacrer l'enveloppe budgétaire disponible à favoriser des projets ou des remises en état d'équipements sportifs de proximité, améliorant ainsi la qualité de vie des Parisiens ?

Dans le domaine du sport et de ces équipements de proximité, je m'attacherai particulièrement à présenter l'amendement budgétaire rattaché à la délibération 2011 DF 58 - DF 60 en vue d'un prélèvement sur le budget d'investissement de 30 millions d'euros sur l'aménagement des berges de la Seine et de 20 millions sur celui des Halles, pour redéployer au sein du budget d'investissement une dotation de 10 millions pour l'entretien des équipements sportifs, initialement de 14,1 millions, dont 100.000 euros pour l'entretien de deux centres sportifs dans le 17e arrondissement, Biancotto et Max-Roussié, et 35.000 euros au titre du ravalement d'un mur séparatif de la piscine du 19 rue de Pontoise dans le 5e arrondissement.

Je souhaite maintenant évoquer l'augmentation fulgurante des tarifs des équipements sportifs pour les associations de proximité, présentée deux fois au Conseil de Paris et retirée in extremis devant le Conseil, devant la fronde des élus, y compris des élus de la majorité municipale. L'adjoint au maire chargé des sports fait actuellement le tour des arrondissement, rencontre les maires, de façon à pouvoir présenter cette réforme plus sereinement en septembre 2012, étant précisé que cette démarche est, en fait, une pseudo-concertation, car la recette engrangée par cette réforme des tarifs estimée à 3 millions d'euros est déjà inscrite dans le budget 2012. Il est donc peu probable que le Maire de Paris revienne véritablement sur sa décision d'augmenter les tarifs des équipements sportifs.

Aujourd'hui, en pleine crise économique, il n'est donc pas concevable de demander aux associations sportives de proximité de participer d'avantage. Il est inacceptable de tenir un tel discours et nous nous battrons par tous les moyens pour que les tarifs ne soient pas revus à la hausse pour les associations sportives de proximité.

Le Maire de Paris peut, par contre, le faire avec les clubs professionnels parisiens, comme le recommande d'ailleurs le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Monsieur le Maire, le sport de proximité est en grande partie animé par des bénévoles de tout âge, toute origine ; ce sont des hommes et des femmes de bonne volonté qui donnent souvent sans compter leur temps, leur énergie, leurs connaissances et leurs compétences.

Il faut les aider plus, les aider mieux, à commencer par tous les bénévoles des O.M.S. (Office du mouvement sportif parisien) qui ne bénéficient dans votre budget d'aucune reconnaissance particulière et devront payer comme les autres associations sportives.

Diriger une association sportive nécessite une connaissance, une implication et une responsabilité souvent méconnue. Parfois, par peur, certains hésitent.

Alors, que la Ville de Paris soutienne sans réserve le plan "1.000 jeunes bénévoles dirigeants d'associations sportives" lancé par notre Ministre des Sports, David DOUILLET ! Ce plan a pour objectif d'encourager les jeunes au sein des associations sportives et de favoriser le renouvellement des générations de responsables associatifs.

Le sport est le premier secteur d'engagement associatif de notre pays, mais il faut reconnaître qu'il est de plus en plus difficile de trouver des personnes prêtes à assumer des responsabilités au sein des bureaux d'association.

Avec une aide en partie fournie par le C.N.D.S., je vous propose, Monsieur le Maire, que Paris, capitale de la France, soit le moteur de cette heureuse initiative et lance une campagne pour aider à recruter nos futurs dirigeants bénévoles sportifs parisiens.

Je suis convaincu que l'ensemble des membres de ce Conseil vous soutiendra dans cette démarche et votera par redéploiement une enveloppe budgétaire particulière pour ce projet.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme POLSKI.

Je rappelle que le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés dispose de 48 minutes et il y a de nombreux inscrits.

**Mme Olivia POLSKI**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, face au désengagement massif de l'Etat en matière scolaire illustré par les suppressions de postes, 60.000 depuis quatre ans, 80.000 au terme du quinquennat en 2012, mais aussi par la baisse des moyens alloués aux projets pédagogiques menés par les enseignants, la Ville de Paris choisit de maintenir son effort, notamment en direction des élèves les moins favorisés.

La réussite éducative revêt une importance particulière pour la Mairie de Paris et c'est, depuis 2001, une priorité de l'action municipale. C'est pourquoi, avec Monsieur le Maire et son adjointe, Mme Colombe BROSSEL, nous avons fait le choix de reconduire de nombreux dispositifs destinés aux élèves du premier degré en 2012, et ce, alors même que ce champ d'action ne fait pas partie des compétences directes de la Municipalité.

Nous pouvons citer à titre d'exemple le dispositif des classes à Paris. Ces classes culturelles et artistiques, scientifiques et d'urbanisme, sont organisées sur le temps scolaire, sous la responsabilité des enseignants. Elles permettent d'élargir l'univers scolaire à l'environnement extérieur, de stimuler la curiosité et l'intérêt des enfants en les mettant en contact avec le monde de la création, de l'art et des sciences.

Elles permettent également de s'initier à des techniques nouvelles et de mieux connaître Paris et ses quartiers. Elles sont exclusivement financées par la DASCO et représentent un coût de 500.000 euros par an.

Il convient également de rappeler le dispositif des classes découverte, qui représentera un effort de 5,8 millions d'euros pour la Ville en 2012.

Je profite de cette intervention pour tirer la sonnette d'alarme sur le dispositif des classes à projet artistique et culturel (classes A.P.A.C.). Le montage financier de ce dispositif national est totalement inédit à Paris, puisque le Rectorat et la Ville de Paris prennent en charge à parité les subventions versées aux écoles dans ce cadre.

Je tiens à rappeler qu'ailleurs en France, le financement de ce dispositif est uniquement académique.

Or, on constate, année après année, une baisse des dotations côté Rectorat, baisse qui ne peut que nuire à la réalisation de projets culturels et artistiques dans nos écoles, alors même que le bénéfice sur les élèves concernés n'est plus à démontrer.

Pour l'année 2011-2012, le budget a baissé d'un tiers, on constate donc malheureusement que l'éducation artistique, pourtant brandie comme prioritaire à l'arrivée du Recteur en 2009, est le parent pauvre de l'Académie de Paris, elle-même tributaire d'arbitrages budgétaires désastreux de la part de son ministère de tutelle.

Cette donnée est à mettre en perspective avec les fonds dégagés par la Ville de Paris depuis 2009, pour mener à bien le dispositif "l'Art pour grandir", programme éducatif ayant pour objet de favoriser l'accès de tous les jeunes Parisiens à la culture et à ses institutions, ainsi qu'à la pratique artistique.

Je laisse le soin à ma collègue Laurence GOLDGRAB d'en dire davantage sur ce dispositif municipal ambitieux pour les enfants de Paris

Je veux profiter aussi de cette intervention pour saluer l'action au quotidien auprès de nos enfants des personnels de la Direction des Affaires scolaires et tout particulièrement ceux qui sont au contact des enfants, nos animateurs des centres de loisirs ainsi que nos agents de service.

Nous rencontrons de réelles difficultés de remplacement de nos A.T.S.E.M. et A.T.E. et nous sommes d'ailleurs régulièrement interpellés par la communauté scolaire sur ce sujet.

En effet, suite à la politique de réduction massive de postes dans l'Education nationale, le nombre d'enfants par classe va en augmentant, atteignant 30 voire plus.

Dans ce contexte, on constate une dégradation importante des conditions de travail des instituteurs, mais aussi de nos agents. Je sais que la Ville de Paris travaille pour permettre d'améliorer cette situation, pour le meilleur fonctionnement de nos écoles.

Ces agents remplissent un rôle essentiel auprès des enfants et je salue leur professionnalisme et leur engagement.

La Ville de Paris progresse encore cette année dans sa recherche d'une restauration scolaire de qualité, avec des tarifs justes, dont la part d'alimentation bio et labellisée va croissante.

Dans le second degré, face au désengagement de l'Etat mettant à mal l'égalité des chances dont nous avons déjà parlé, la Ville et le Département de Paris ne se résignent pas en reconduisant cette année l'aide d'un million d'euros attribuée aux collèges les plus fragiles.

Cette initiative ambitieuse de la collectivité parisienne a pour but de favoriser la réussite des élèves et de revaloriser l'image de leur établissement, grâce à la mise en œuvre de projets durables sur l'apprentissage de la citoyenneté, d'éducation artistique ou sportive, de sensibilisation à l'environnement ou encore de lien avec les écoles primaires.

Ces actions, présentées par les établissements, sont portées par les équipes pédagogiques, en lien avec les familles, le quartier ou d'autres établissements scolaires, mais aussi d'autres institutions ou associations.

La Ville de Paris poursuit aussi son dispositif "Action Collégiens", destiné à accompagner globalement les élèves en difficulté et qui rencontre de véritables besoins dans les établissements.

Par ailleurs, des cafés de parents sont organisés dans les collèges afin de rapprocher les familles de la communauté scolaire par la mise en place de réunions collectives ou individuelles, sous forme de débat ou à caractère plus convivial, axées sur des thèmes divers, pouvant traiter de la scolarité, des problèmes spécifiques aux adolescents ou des questions d'insertion des familles, par exemple.

Dans les quartiers "politique de la ville", des expérimentations vont être menées cette année afin d'ouvrir les collèges sur la vie du quartier, grâce à l'ouverture des locaux aux associations de quartier.

Le dispositif "Cap en Fac" qui permet à des lycéens de bénéficier de l'expertise d'un aîné étudiant dans le supérieur témoignera cette année de l'importance accordée par les jeunes Parisiens à la solidarité

Aussi, Monsieur le Maire, je me réjouis que la Ville de Paris, malgré la politique délétère en matière d'éducation menée par ce Gouvernement, poursuive au travers de ce budget sa politique résolue de soutien à la réussite éducative des petits Parisiens, par les efforts de rénovation des écoles, collèges et lycées municipaux, mais aussi par une aide accrue à des initiatives éducatives péri et extrascolaires, qui offriront à nos élèves la possibilité de se former dans les meilleures conditions possibles, tout en permettant l'accès à la culture, au sport, aux sciences et à l'éducation à l'environnement.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Quelques informations concernant la séance. Je voudrais vous préciser que :

- La 1ère Commission se réunira à 18 heures 30 en salle 1.

- Les dossiers relatifs à l'urbanisme et en particulier au projet des voies sur berges seront examinés mardi à partir de 17 heures.

- La simulation établie par les services du Conseil nous laisse penser qu'une fin de séance pourrait avoir lieu mercredi vers 17 heures. Tout est noté.

La parole est à Mme FOURNIER.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Merci.

Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur un élément particulier, sur un équipement culturel important du Nord-Est parisien. Je veux parler de La Bellevilloise.

Cet équipement accueille et coproduit chaque année un nombre important d'événements (des concerts, des expositions, des rencontres, des débats, des festivals) et il participe incontestablement à la vitalité créative et culturelle de Paris, aux côtés des établissements culturels de la Ville.

Cet établissement fonctionne selon un modèle qui dépend très peu des fonds publics. Ainsi, les subventions de fonctionnement ne représentent que 10 à 15 % de l'équilibre financier de cette structure et la Ville propose, à ce titre, une subvention de fonctionnement de 15.000 euros par an à cette structure qui, par la richesse et la diversité de son offre, est très appréciée des Parisiens, des Parisiennes et des Franciliens.

Elle emploie par ailleurs 52 permanents et plus de 20 vacataires réguliers. C'est un bassin d'emplois, un foyer d'emplois important.

Or, notamment pour une mise aux normes de sécurité, La Bellevilloise a récemment engagé d'importants travaux, un programme de près de 3 millions d'euros et l'essentiel de cette enveloppe a été financé sur fonds propres.

La Ville, la Région ont été sollicités pour soutenir cet effort d'investissement et, si la Ville de Paris a versé une subvention d'investissement en 2010, il apparaît nécessaire qu'elle s'engage davantage pour soutenir cet établissement au titre de l'année 2011.

Il apparaît aussi tout aussi nécessaire pour la Ville de coupler cette aide avec une convention d'objectifs claire avec La Bellevilloise, en termes d'ouverture sur le quartier, de politique tarifaire pratiquée.

C'est pourquoi nous avons déposé, au nom du groupe E.E.L.V.A., un amendement budgétaire qui concerne l'investissement, pour une majoration de 200.000 euros pour le versement d'une subvention d'investissement à La Bellevilloise.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme DUMAS.

**Mme Catherine DUMAS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'ensemble du monde développé subit aujourd'hui, pour la troisième fois depuis 2008, une crise internationale majeure.

Le Gouvernement français, sous l'impulsion du Président de la République, a donc pris la mesure de cette crise de l'endettement et, en conséquence, a fait un effort sans précédent pour faire baisser les dépenses de l'Etat.

Je peux donc concevoir votre volonté de tenir compte de cette crise dans l'établissement du budget 2012 de la Ville de Paris.

Malheureusement, au regard de votre double langage habituel, ma compréhension de votre démarche s'arrête là.

Comment pouvez-vous dire dans votre communication que ce projet de budget s'inscrit pleinement dans un contexte de crise, qu'il traduit, je vous cite : "un soutien de l'investissement utile aux Parisiens et à la croissance" et, dans le même temps, engloutir - et c'est le bon mot - plus d'un milliard d'euros dans l'opération des Halles, 35 millions d'euros dans le réaménagement des voies sur berges ?

Vous concentrez les investissements majeurs de la Ville de Paris sur des opérations coûteuses et à l'utilité discutable.

En effet - et, là, je parlerai en l'absence de Mme POURTAUD -, la Mairie de Paris se livre aujourd'hui à une grande braderie de son patrimoine. Que les investisseurs privés se rassurent, le marché parisien de l'immeuble historique ne connaît pas la crise, grâce à vous !

Non content d'amoindrir la richesse du patrimoine de notre Ville, vous l'assumez pleinement en poursuivant les ventes de "biens inutiles aux Parisiens", selon vos termes.

Cette politique de dilapidation rapportera à la Ville 227 millions d'euros en 2012. Il est d'ailleurs intéressant de constater que le budget des subventions allouées aux relations internationales, Monsieur SCHAPIRA, affaires européennes et francophonie, représente une part plus importante du budget total 2012 que celui alloué au patrimoine.

L'exemple d'un hôtel particulier situé rue Blanche dans le 9e arrondissement, qui vient de sortir du patrimoine de la Ville pour rejoindre celui d'un gérant de biens pour la somme de 5 millions d'euros, est édifiant. Jean-François LEGARET en a d'ailleurs très bien parlé ce matin.

A force de ventes, toutes plus irrationnelles les unes que les autres, c'est l'image de Paris que vous vendez, c'est le rayonnement culturel de la Capitale que vous bradez.

Monsieur le Maire, la braderie du patrimoine parisien se transforme en jeu de massacre quand il s'agit du patrimoine cultuel.

En 2012, ce n'est que 10 millions d'euros, dont 2 millions réservés à Saint-Sulpice et un million à l'Oratoire du Louvre, qui vont être affectés à la restauration et à la sécurisation des édifices cultuels.

Étant donné le nombre très important d'églises sur l'ensemble du territoire parisien, qui nécessitent toutes des travaux urgents, parfois d'ampleur, cette enveloppe est largement insuffisante. Monsieur le Maire, dois-je vous rappeler qu'au regard de l'article L. 2511-13 du Code général des collectivités territoriales, vous avez la charge obligatoire d'entretenir et de restaurer les 96 édifices cultuels dont vous êtes responsables ?

La multitude d'exemples qui s'ajoutent d'année en année m'offre malheureusement la faculté de ne pas me répéter à chaque fois que je vous interpelle à ce propos.

À titre d'illustration, je rajouterai donc à cette énumération dramatique les exemples suivants : l'église Saint-Charles-de-Monceau, dans le 17e, que je connais bien, qui connaît des problèmes d'infiltration d'eau, d'humidité dans la crypte ;

Les églises Notre-Dame-de-Lorette, dans le 9e, de l'Immaculée Conception dans le 12e, qui nécessitent toutes les deux une restauration importante ;

L'église Saint-Augustin, dans le 8e, dont certaines sculptures sont rongées, les vitraux cassés, les toitures basses à refaire, des toiles ayant même dû être déposées par précaution.

Que faut-il attendre pour que vous preniez la mesure réelle de l'état dans lequel se trouvent les églises parisiennes ? Un accident grave ? Une nouvelle fermeture administrative de la Préfecture de police pour raison de sécurité ?

Pour des raisons idéologiques et électoralistes, les choix que vous faites depuis votre arrivée à la Mairie de Paris dans ce domaine mettent directement en danger la sécurité des paroissiens et celle des visiteurs.

Tous les élus de mon groupe demandent donc, par amendement budgétaire, que la somme initialement prévue pour la restauration et la sécurisation des édifices cultuels soit portée à 20 millions d'euros.

Nous souhaitons également qu'un cabinet indépendant réalise un audit détaillé de l'état de tous les édifices cultuels de la capitale dont la Ville à la responsabilité, et que cet audit soit communiqué aux conseillers de Paris.

Dans le même esprit, nous nous étonnons que la DAC soit la seule direction à être exonérée de l'établissement d'un contrat d'objectifs et de performance. C'est le sens d'un vœu déposé par mon groupe, dans lequel nous demandons qu'un tel contrat soit réalisé dès la prochaine année pour la DAC.

Monsieur le Maire, deux sujets auraient mérité que vous prêtiez davantage d'attention à ces sujets dans votre budget 2012. Vous n'avez cessé d'étrangler d'année en année les concours internationaux de musique de la Ville de Paris jusqu'à ne probablement plus pouvoir exister après cette année, où s'est tenue, de la manière la plus brillante, le concours de lutherie archèterie Étienne VATELOT.

D'autre part, j'ai assisté récemment, fin novembre, au conseil d'administration de l'association "Paris ateliers". Au cours de cette réunion, un diaporama projeté nous a montrés certains ateliers dans un état de vétusté très, très avancés. La sécurité des occupants y est clairement engagée.

Même si votre budget est un budget de rigueur, pour de mauvaises raisons au regard des droits de mutation en constante hausse, d'ailleurs, je vous invite à préparer dès maintenant une enveloppe supplémentaire pour la construction de nouveaux ateliers d'artistes, dont le nombre est encore insuffisant, et également pour la réhabilitation des ateliers qui ne reflètent absolument pas la qualité des enseignements qui sont dispensés.

Un autre sujet encore, Monsieur le Maire, le Forum des images : pourriez-vous nous donner les raisons du blocage interminable de l'indemnisation qu'il doit naturellement recevoir à la suite des dégâts importants qu'il a subi en raison des travaux des Halles.

Monsieur le Maire, ce budget ne traduit vraiment pas votre intérêt pour la culture.

Le budget alloué pour 2012 démontre avec force que selon vous, selon vos propres mots, la culture ne fait pas partie des investissements utiles pour les Parisiens.

Je crois, Monsieur le Maire, que les Parisiens apprécieront.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci,

Madame.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis 2001, l'espace public parisien a beaucoup changé, les aménagements réalisés et la politique menée ont modifié de façon positive la physionomie de nombreux boulevards, avenues et places, ainsi que les pratiques et les usages de la Ville.

Nous poursuivons cette politique.

Et le vote de notre budget 2012 est l'occasion de rappeler les actions prévues par la Ville l'année prochaine en matière de déplacement et par là même, nos objectifs, qui sont :

Premièrement de réduire la pollution et son impact sur la santé - c'est le sens de tous nos aménagements ;

Deuxièmement, de sécuriser l'espace public parisien, ce qui passe par le réaménagement de certains grands axes ;

Troisièmement, de rééquilibrer l'espace public en faveur des circulations douces pour un meilleur partage.

Premier objectif, donc, le réaménagement de grands axes. Nous poursuivrons en 2012 notre politique de requalification de l'espace public avec notamment le réaménagement de la place de la République, celui des grands boulevards, et celui de la rue de Rennes.

Place symbolique, emblématique et très fréquentée, la place de la République sera profondément réaménagée à partir de janvier prochain et jusqu'au printemps 2013.

Ce projet est le fruit d'une large concertation puis d'une enquête publique. Une réunion publique de présentation du projet et des travaux doit d'ailleurs avoir lieu demain dans le 10e arrondissement.

À l'issue du réaménagement, la statue se repositionnera au centre de la place dans une perspective mise en valeur par des alignements d'arbres dans l'axe symbolique République-Nation.

La disparition du rond point autour de la statue et sa transformation en espace piéton feront de la place un lieu de rendez-vous privilégié. Les grands espaces arborés accueilleront des kiosques et des terrasses offrant la possibilité de faire une pause.

La place de la République étant l'un des pôles d'échange majeurs dans le réseau de transport collectif francilien, une voie réservée aux bus, vélos et taxis sera aménagée au Nord.

Les arrêts de bus seront plus visibles et les connexions avec les sorties de métro seront plus rapides, pratiques et sûres.

L'année 2012 sera également marquée par la mise en double sens des grands boulevards, à savoir les boulevards Montmartre, Poissonnière, Bonne-Nouvelle, Saint-Denis et Saint-Martin, seul tronçon encore en sens unique depuis 1951 entre Bastille et la Madeleine.

Cette mise à double sens doit permettre de pacifier la circulation automobile et d'améliorer la sécurité routière en incitant les véhicules à réduire leur vitesse et en sécurisant les traversées piétonnes.

Cela doit permettre également de favoriser la circulation du piéton, des vélos et des autobus, et enfin de redynamiser l'activité culturelle et commerciale des grands boulevards en augmentant les possibilités de desserte locale, en améliorant le paysage de la rue, mais aussi en réduisant les nuisances sonores.

Ces réaménagements ont fait l'objet de six réunions publiques dans les quatre arrondissements concernés et sont très attendus, notamment par les riverains et les commerçants des grands boulevards.

Les travaux vont commencer en 2012 pour s'achever début 2013.

La rue de Rennes sera elle aussi embellie et sécurisée du boulevard du Montparnasse au boulevard Raspail. Les trottoirs seront élargis de 1,5 mètre. Les traversées piétonnes seront facilitées, et une bande cyclable sera créée dans chaque sens.

La chaussée et le mobilier urbain seront rénovés. De nouveaux arbres seront plantés.

Ce projet d'aménagement a fait l'objet d'une vaste concertation menée dans les 6e, 14e et 15e arrondissements, et les travaux qui ont débuté au mois de mai dernier s'achèveront en avril 2012.

Deuxième objectif : développer les circulations douces, et avant tout la marche, qui couvre aujourd'hui 54 % des déplacements dans Paris.

Paris est désormais l'une des villes européennes où l'on marche le plus grâce à là la densité et à la mixité des activités urbaines.

La surface globale de trottoirs a augmenté de 7 % au cours des dix dernières années : il faut continuer. Les personnes à mobilité réduite et les parents avec poussettes ont encore trop de mal à se frayer un chemin au milieu de la foule et du mobilier urbain, souvent implanté de façon peu rationnelle.

Nous devons permettre à tous de se déplacer dans de bonnes conditions.

Paris encourage aussi plus que jamais le développement de l'usage du vélo. Vélib' compte aujourd'hui 210.000 abonnés longue durée, soit après une légère baisse une augmentation de 20 % entre 2010 et 2011.

En 2012, nous lancerons une expérimentation dans deux quartiers du 10e arrondissement limités à 30 kilomètres/heure pour permettre le tourne-à-droite au feu rouge à certains carrefours.

Nous poursuivrons la création de 2.000 nouvelles places de stationnement par an et étudierons la création de stationnements sécurisés aux abords des gares, dans les parkings publics et dans les immeubles.

Par le vœu n° 24, les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés proposent que soit étudiée la possibilité de créer, au-delà des dix portes dont l'aménagement est prévu entre 2010 et 2014, de nouveaux couloirs de bus aux quelques entrées de Paris identifiées comme prioritaires, afin de continuer à développer l'usage du vélo et d'améliorer les trajets entre les communes limitrophes et Paris.

Dans cette même logique de promotion des déplacements doux, nous continuerons à améliorer les trajets de bus. Ainsi, suite à la concertation réalisée au printemps dernier, nous allons

aménager un couloir de bus protégé dans le sens La Fourche-Place de Clichy, afin d'améliorer la circulation des bus avenue de Clichy, de diminuer l'accidentologie et de désencombrer les trottoirs.

À l'automne, débuteront également les travaux de la ligne de bus 31, qui deviendra un Mobilien entre Charles de Gaulle-Étoile et Marcadet-Poissonniers.

La concertation qui vient de s'achever a permis de mettre en évidence les avantages que tireront les Parisiens d'une nouvelle ligne Mobilien avec une plus grande régularité et un gain de temps.

Enfin, les travaux du tramway T3 s'achèveront en 2012, ouvrant ainsi plus de 14 nouveaux kilomètres de tramway à Paris entre la porte d'Ivry et la porte de la Chapelle. Également en 2012, nous en avons déjà parlé, le réaménagement des berges sur Seine est un projet ambitieux de réappropriation des berges de la Seine pour les Parisiens.

Notre souci est aussi d'innover en faveur de nouvelles formes de mobilité et de favoriser toutes les alternatives à la possession d'un véhicule individuel. C'est ainsi qu'est né le service Autolib', première mondiale de mise en libre-service de véhicules électriques à grande échelle. En mai 2012, le service sera totalement opérationnel, avec l'achèvement de la montée en charge du dispositif.

Comme vous pouvez le constater, nous restons ambitieux dans ce domaine. La Ville a encore beaucoup d'aménagements à réaliser et nous souhaitons poursuivre le rééquilibrage au sein de notre Ville entre l'espace dévolu à la voiture et celui dévolu aux circulations douces, et notamment aux piétons. Grâce à la politique menée dans le domaine des transports et des déplacements, la circulation automobile a diminué de 25 %, l'offre de transports en commun a augmenté de 10 %, et elle augmentera encore, et le trafic des vélos a doublé. L'augmentation de 35 % du trafic des deux-roues motorisés nous conduits, par ailleurs, à prévoir la création de 18.000 places de parking, afin de lutter contre le stationnement anarchique sur les trottoirs, qui crée des tensions de plus en plus fortes avec les piétons, comme en rendent compte régulièrement les réunions des conseils de quartier.

Vous l'aurez compris, le souhait de la Ville est donc toujours celui d'un nouveau partage de l'espace public, afin de répondre aux enjeux de santé publique et environnementaux mais aussi au défi du mieux-vivre ensemble, car c'est bien la place que la société parisienne accorde à chacun dans l'espace public qui est aussi l'enjeu de nos débats sur les déplacements et donc de nos choix budgétaires.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT.

**Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la part sociale dans le budget de la collectivité parisienne représente, avec plus de 2 milliards d'euros, environ le quart de celui-ci, celui du C.A.S.-V.P., avec plus de 500 millions, le quart du budget social, mais c'est à travers l'aide sociale facultative qui est, cette année, de 179 millions d'euros, que l'on peut juger des orientations de votre politique dans le champ social.

Je note d'ailleurs que celle-ci, c'est-à-dire la part de l'aide sociale facultative, n'augmente que faiblement pour rattraper le niveau de 2010.

Vous avez fait, à juste titre d'ailleurs, de la lutte contre l'exclusion, de la réduction des inégalités sociales, de la prise en charge des personnes âgées vulnérables et des publics les plus défavorisés, les grands axes d'intervention de l'établissement public qu'est le C.A.S.-V.P.

Mais, dans le même temps, vous excluez les classes moyennes de ces dispositifs, à un moment où la grave crise, que connaît aujourd'hui notre pays, frappe tout le monde et plus particulièrement les classes moyennes, qui voient leurs revenus diminuer mais qui, en contrepartie, n'ont accès à aucune aide. En effet, comment vivre décemment aujourd'hui quand on est une famille nombreuse avec un revenu moyen, quand on accède à la retraite, quand un conjoint disparaît, dans une ville où le mètre carré moyen en location est de 25 euros et où les bailleurs demandent un revenu trois fois supérieur au loyer, et ce, avant même de se nourrir et payer impôts et charges courantes ?

L'ensemble des dispositifs que vous avez mis en place excluent les classes moyennes des aides de notre collectivité, qui n'ont donc plus d'autre alternative que de s'exiler ailleurs qu'à Paris.

Quelques exemples.

L'aide aux familles : vous avez supprimé l'aide aux familles nombreuses et mis sous conditions de ressources l'aide aux familles de plus de deux enfants en supprimant la carte "Paris Famille". Quant à la prise en charge des familles monoparentales - je rappelle qu'elles sont 70.000 à Paris -, les plafonds restent très bas, excluant les femmes seules à revenus moyens et qui sont les plus nombreuses. Ce sera d'ailleurs le sens de l'un des vœux que je défendrai à la fin de mon intervention.

L'allocation "Paris Logement" : créée en 2010, elle garantit entre 80 et 100 euros, selon les situations, pour le règlement du loyer lorsque son montant excède 30 % du revenu. Bonne dans son principe, j'ai déjà eu l'occasion d'en critiquer la faiblesse des plafonds et ouvrants droit. On en juge : 1.100 euros pour une personne seule ou un couple sans enfant, 1.600 euros pour un couple avec enfant. Je rappelle que le revenu médian est de 1.200 euros, et même, comment vivre décemment à Paris avec 1.500, voire 1.800 euros par mois.

Deuxième mesure : l'accès aux établissements pour personnes âgées.

Le C.A.S.-V.P. gère 14 EHPAD dont 7 à Paris intra muros, 23 résidences-services et 101 résidences-appartements, dont le recrutement aujourd'hui relève pratiquement essentiellement de l'urgence sociale, ce qui n'est d'ailleurs pas sans difficulté pour les personnels de ces établissements. Ainsi, 70 % des résidents en EHPAD sont à l'aide sociale. Les résidences-services accueillent 16 % de S.D.F. et 63 % de leurs résidents relèvent de l'A.S., ce qui veut dire qu'une personne âgée seule avec un revenu de 1.500 euros par mois a peu de chances de voir sa demande aboutir.

Membre de la Commission d'accès en résidence, je suis consciente des situations dramatiques, voire inacceptables dans lesquelles se trouvent certains Parisiens âgés. Toutefois, je considère que l'on ne peut pas systématiquement exclure des personnes aux revenus modestes et qui n'ont d'autre recours, elles aussi, que l'aide de notre collectivité. Or, aujourd'hui, le tro-

pisme du tout-social de votre politique exclut de trop nombreux Parisiens qui auraient aussi besoin de prise en charge, et ce, plus particulièrement en période de crise.

"La première égalité, c'est l'équité", disait Victor Hugo dans Les Misérables, une phrase que je laisse à votre méditation.

En effet, l'équité est un état d'esprit qui veut aller au-delà de ce qui est juste sur le plan légal. C'est un sentiment de justice fondé sur la reconnaissance des droits de chacun. C'est à cet état d'esprit que je vous incite pour mieux prendre en compte les besoins d'un plus grand nombre de Parisiens qui sont aujourd'hui laissés-pour-compte de votre politique.

Vous en avez d'ailleurs les moyens ; encore faut-il en avoir la volonté. Car la Ville ne manque pas de moyens, si l'on en juge par les opérations pharaoniques, que d'autres de mes collègues ont d'ailleurs évoquées, type Les Halles ou l'aménagement des berges de Seine. De plus, votre argument et vos attaques perpétuelles sur le désengagement de l'Etat dans ce domaine sont vraiment malvenus, dans la mesure où, malgré la réduction de son train de vie, celui-ci ne pénalise pas la collectivité parisienne, comme vous aimez le marteler, puisque ses concours au Département augmentent cette année de 8,95 %, sans parler du milliard d'euros qu'ont rapporté les droits de mutations ; des droits de mutations qui, je le rappelle, ont aussi été transférés par l'Etat pour abonder la dépense sociale.

Avec les 600 millions d'euros que représente le budget du C.A.S.-V.P., c'est 400 millions qui sont détournés au détriment des Parisiens et plus particulièrement des classes moyennes, car vous préférez l'égalitarisme à l'équité, au nom d'un dogmatisme archaïque qui prive une grande majorité de Parisiens d'une aide de la collectivité parisienne à laquelle ils devraient avoir droit.

C'est d'ailleurs le sens du premier vœu que nous avons déposé. Il a pour objectif, d'une part, d'augmenter le plafond de ressources ouvrant droit à l'allocation logement des familles monoparentales, qui permet de prendre en charge une partie de leur loyer, c'est-à-dire passer de 1.600 à 1.800, et, d'autre part, établir un double niveau du montant de l'aide, 150 euros par mois lorsque les ressources n'excèdent pas 1.100 euros et 122 euros par mois lorsque les ressources sont supérieures à ces 1.100 euros par mois.

C'est une proposition que nous avions faite dans le cadre de la mission d'information sur les familles monoparentales. Elle va dans le sens d'une plus grande équité, dans la mesure où, à l'heure actuelle, moins de 9.000 sur les 70.000 familles monoparentales parisiennes sont bénéficiaires de l'allocation logement familles monoparentales. Cette mesure représente une dépense de 13 millions d'euros.

Notre second vœu reprend la proposition du rapport de la même mission d'information et les vœux déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, adoptés lors de la séance de mai et juillet 2011, demandant l'expérimentation du dispositif Pedibus dans le quartier Evangile-Charles Hermite dans le 18e. Notre souhait est d'étendre ce système de ramassage scolaire, sous forme d'expérimentation, dans plusieurs quartiers de Paris, car il facilite la vie de ces parents isolés, précaires ou non, qui assument seuls les charges d'une famille et, de ce fait, se retrouvent en situation d'isolement. Le montant de cette dépense est de 50.000 euros.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. François VAUGLIN.

**M. François VAUGLIN**. - Merci.

Les difficultés pour boucler le budget sont importantes, car Paris subit non seulement la crise mais aussi la rapide montée de la péréquation, qui frappe si durement nos collectivités, sans progressivité et sans concertation, comme cela a été rappelé ce matin.

Surtout, nous subissons les inconséquences de l'Etat qui n'en finit plus de se défausser sur les collectivités du financement de politiques qu'il n'arrive plus à payer en conséquence de l'impéritie et plus encore de l'iniquité des choix budgétaires qui ont été faits depuis dix ans.

Nous avons donc un budget qui fait des choix marqués car nous ne pouvons pas tout faire. Je voudrais souligner combien ces choix, nos choix, marquent un engagement d'autant plus fort que c'est lorsque les choses sont difficiles que les choix prennent tout leur sens.

C'est à cet éclairage que l'engagement de Paris révèle sa force. Engagement pour l'avenir, avec un investissement de 1,7 milliard d'euros, mais je voudrais aussi souligner notre engagement soutenu, pour l'avenir aussi, pour faire de Paris une capitale exemplaire pour l'environnement. Car le changement climatique, qui est en route, est rapide et fort, il promet des modifications violentes de nos territoires.

Dans ce mécanisme désormais enclenché, les villes portent une responsabilité particulière. Alors qu'elles ne couvrent que 2 % des terres émergées, elles émettent à elles seules 70 à 80 % des gaz à effet de serre.

Grâce à votre implication dans l'Association mondiale "Cités et gouvernements locaux unis", Monsieur le Maire, Paris est fortement impliquée dans le mouvement de prise de conscience et d'action des villes pour l'environnement.

Ainsi, la mise en œuvre sans relâche du Plan climat conduit la Ville et ses bailleurs sociaux à construire durable et responsable. Le bleu budgétaire sur ce sujet, tout comme le rapport du développement durable dont nous débattrons demain, sont éclairants.

En 2012, une vingtaine d'équipements publics seront ouverts ou réhabilités aux normes de Plan climat, dont je rappelle qu'elles sont toujours plus exigeantes que celle que l'Etat a fixées au niveau national. Quatre mille logements sociaux seront rénovés au Plan climat, ce qui représente un effort de 26 millions d'euros. Un appel à projet sera lancé sur l'efficacité énergétique dans le cadre de Paris Région Lab et une nouvelle O.P.A.H. Développement durable et efficacité énergétique sera lancée autour de la place de la République.

Du côté des transports, les circulations douces progresseront encore avec la montée en puissance d'Autolib', la mise en service de la prolongation du T3 et la restitution aux amoureux de Paris des berges de la Seine dès l'été prochain.

Ces quelques exemples, que nous pourrions multiplier, sont très importants car le bâtiment et les transports sont de loin les premières sources de pollution et d'émission de gaz à effet de serre.

Ce budget porte d'autres ambitions encore pour l'environnement. Ainsi, nous accélérerons le développement d'énergies

renouvelables avec, en particulier, la géothermie que nous mettrons en œuvre sur les projets de rénovation du Louxor et sur le G.P.R.U. Paris Nord Est.

Après un premier test en 2011, nous projetons de nouvelles installations de récupération de la chaleur des eaux usées. Nous porterons de nouvelles actions de valorisation de la biomasse parallèlement à nos actions visant à réduire la production des déchets. Et pour inscrire durablement notre action de mutation énergétique du territoire, nous nous engagerons avec la Région dans le capital de la S.E.M. “Energie positif”.

Chacun a pu observer comment le soufflé du Grenelle de l'Environnement était retombé sous les coups de boutoir d'un Etat impécunieux, voire avec le désormais célèbre “L'environnement, ça commence à bien faire !”, du chef de l'Etat lui-même.

Puisque, sur ce sujet aussi, l'Etat se désengage, notre responsabilité est décuplée. A travers les priorités budgétaires, nous montrons de la manière la plus forte qui soit combien nous entendons être à la hauteur sur les questions environnementales et énergétiques.

S'ajoutant à celles que mes collègues du groupe socialiste ont déjà développées, voici quelques raisons supplémentaires de notre vote de ce budget, dont nous assumons très clairement l'ambition et les choix.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme DREYFUSS.

**Mme Laurence DREYFUSS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, la première chose est ma surprise de l'absence du Maire de Paris à cette séance de débat budgétaire. En effet, n'a-t-il pas l'habitude de nous dire qu'il est un maire à temps plein. Donc que fait-il ? Où est-il ?

Je reviendrai donc sur le débat budgétaire. Premier poste de dépenses dans le budget des ménages, le logement est au cœur des projets de vie de nos concitoyens.

La politique du logement est au carrefour de nombreux enjeux, cependant sa situation est très disparate sur l'ensemble du territoire. Ce dossier, pourtant emblématique de votre politique, Monsieur le Maire, recèle de graves lacunes avec en effet, un nombre record de 125.344 demandeurs dont plus de 42.000 nouvelles demandes.

L'éradication de l'habitat insalubre devait être gérée à la fin de votre première mandature - je rappelle 2001-2008 - et nous sommes en 2011, pratiquement en 2012, mais l'éradication de l'habitat insalubre n'est toujours pas faite.

Dans le cadre de l'élaboration de la convention de délégation des aides à la pierre, l'Etat a mis en évidence les manquements de votre politique en matière de construction neuve. Eh oui, Monsieur le Maire. Ainsi a-t-il tenu à conditionner le financement du logement social à Paris à la production de 60 % de logements neufs. Je dirais : enfin !

Pour le flot des demandeurs en attente, en effet ce sont les capacités d'hébergement nouvelles qui comptent. Car en favorisant la préemption au détriment de la construction, vos acquisitions immobilières pour le logement depuis 2006 auront coûté plus de 905 millions d'euros, un quasi milliard, Monsieur le Maire, en créant artificiellement du logement social.

Vous défendez une politique insuffisamment productive, coûteuse, et particulièrement inadaptée aux besoins des Parisiens. Si, en 2000, plus de 6.000 logements étaient construits à Paris, ce nombre était divisé par deux en 2010.

Cette politique a un prix : elle contribue à maintenir les prix du foncier à un niveau très élevé. Alors, pour vous donner bonne conscience, vous en appelez à l'Etat pour l'encadrement des loyers. Mais c'est en fait un aveu que votre politique, Monsieur le Maire, en matière de logement, a échoué. Une telle politique ne crée pas de nouveaux logements.

Arrêtez l'acquisition d'immeubles occupés. Cette pratique est extrêmement choquante. En effet, d'après une étude de l'A.P.U.R., le taux d'occupation des acquisitions conventionnement s'élève à près de 82,5 %. Soit 10.983 appartements indisponibles pour les 13.313 acquis sur la période 2001-2009. Un stock supplémentaire de logements sociaux, mais au bénéfice d'une population déjà logée. Eh oui, Monsieur le Maire.

D'autre part, il n'y a aucun désengagement financier de l'Etat. En effet, celui-ci réalise un effort substantiel en s'engageant à hauteur de plus de 500 millions sur les six années de la convention, soit 20 % de l'enveloppe nationale. Près de 905 millions seront accordés au titre des aides indirectes, comme l'A.P.L. Les enveloppes déléguées par l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat au Département de Paris sont conséquentes : 95 millions pour cinq ans, dont 16 millions en 2011 et près de 15,8 millions pour 2012.

Alors en tout, l'ensemble des aides accordées par l'Etat pour le logement des Parisiens s'élève à près d'un milliard et demi d'euros. Comment voulez-vous que notre groupe puisse voter vos amendements n° 16 et n° 7 sur le compte foncier du logement qui contiennent des attaques inadmissibles contre l'Etat !

Développer aussi une offre de logements répondant aux besoins spécifiques. Eh oui, penser une politique de logements d'avenir. Cette production de logements sociaux n'est pas adaptée aux attentes des Parisiens : un manque de logements familiaux, un manque de logements modulables et évolutifs. Eh oui, Monsieur le Maire, il existe des Parisiens handicapés ou des Parisiens qui deviennent des seniors et ils ont besoin de ces appartements-là.

C'est un manque frappant de logements étudiants. A chaque rentrée universitaire, la course au logement est une difficulté récurrente, la pénurie de logements devient même critique. La preuve en est qu'un vœu déposé par les communistes relatif au logement étudiant, et qui traduisait de graves divisions dans votre majorité municipale, a d'ailleurs disparu de la liasse. Impossible de le retrouver. Entre mercredi et aujourd'hui, plus de vœu sur le logement étudiant, comme si finalement le problème était réglé !

Et bien non, Monsieur le Maire, le problème n'est pas réglé. Pourtant dans les délibérations DLH 264 et DLH 296 où vous transformez des chambres en logements, vous auriez pu en effet les transformer en logements étudiants.

Manque de logements intermédiaires pour les classes moyennes, qui sont obligées de quitter Paris, le P.L.S. continue d'être l'enfant pauvre de votre politique de logement social, Monsieur le Maire. Le conventionnement en PLUS de 832 logements de la R.I.V.P. en est un exemple. Une telle opération incarne la chasse aux classes moyennes pratiquée par votre Municipalité qui n'a même pas équilibré le conventionnement avec au moins un tiers de P.L.S., sachant que ces logements

relèvent du patrimoine libre et intermédiaire de la R.I.V.P.

En vue de répondre à cette pénurie de logements intermédiaires, notre groupe a déposé un amendement pour que soit institué un prélèvement annuel de 10 % sur les recettes des droits de mutation, afin de financer un nouveau type de logements qui pourrait être limité à 16 ou 18 euros le mètre carré en fonction de la localisation foncière.

En revanche, alors là, magnifique, le bleu budgétaire logement s'avère nettement moins exhaustif en matière d'investissement qualifiable pour l'entretien et la rénovation du parc social. Il est, certes, évoqué des réhabilitations Plan climat sans enveloppe budgétaire, idem pour le traitement des abords des ensembles de logements sociaux, des opérations sont citées sans que l'on connaisse le détail budgétaire et opérationnel. Ce n'est pas une priorité de votre budget et c'est dommage.

On aurait pu imaginer un "plan Marshall de la réhabilitation". En effet, quid de la sécurité, des ascenseurs, des huisseries, de l'éclairage, des squares, des peintures, de la propreté ? Les habitants de ces logements attendent de la Ville une meilleure prise en charge, une meilleure attention portée à leur demande.

Le bleu budgétaire reste muet sur la cession d'actifs. M. LEGARET et Mme DUMAS en ont parlé tout à l'heure, 227 millions d'euros pour cette année, 150 millions d'euros en moyenne, aucun bilan annuel sur l'activité du Conseil du patrimoine de la Ville, je le répète.

Monsieur le Maire, le logement, c'est un défi que l'on ne gagne pas en roulant des mécaniques ; cela vous dit quelque chose ? Auriez-vous oublié ? Avec mon groupe, nous défendons l'idée du respect social ; cela signifie qu'il ne suffit pas de produire du logement pour obtenir un effet statistique. Le logement social doit être une opération complète, prévoir l'accompagnement, assurer la garantie et la qualité des services.

Le logement social n'est, a priori, pas seulement une projection intellectuelle, mais bel et bien des cœurs de vie à renforcer ou à créer complètement. Il faut également y garantir des logements pour tous. Les équilibres sont fragiles, il faut les protéger.

Les Parisiennes et les Parisiens ont besoin d'une nouvelle ambition, la crise du logement à Paris illustre la nécessité d'imaginer la politique urbaine, à l'échelle non plus de Paris, mais aussi du Grand Paris.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à Mme GOLDGRAB.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette année encore, l'occasion m'est donnée d'intervenir dans le débat budgétaire pour vous présenter le volet culturel dans sa transversalité.

Comme le Maire et mon groupe l'ont très justement rappelé, le budget primitif 2012 s'inscrit dans un contexte économique très difficile et le budget patrimoine et culture sera nécessairement contraint.

Malgré ce contexte, le budget 2012 respecte les priorités culturelles de la mandature, à savoir l'innovation, la création, l'éducation artistique, avec la volonté constante de démocratisation de la culture et de rééquilibrage culturel sur le territoire parisien.

Paris reste une capitale exemplaire en matière de création culturelle, avec la conscience accrue que la culture, plus que jamais en période de crise, est essentielle à la construction de l'individu et à son épanouissement et quand l'Etat abandonne les artistes, rogne continuellement sur leur statut et que la crise entame considérablement le pouvoir d'achat des publics, entraînant une réduction du nombre de spectacles, notre collectivité se doit de leur venir en aide, et c'est ce que nous faisons depuis le début de cette mandature.

Le budget global de fonctionnement pour la culture s'élève à 103,4 millions d'euros et 61 millions d'euros sont prévus pour l'investissement.

Concernant le patrimoine, le budget est sensiblement en hausse, tant en fonctionnement qu'en investissement. Signalons que le succès des expositions temporaires des musées municipaux permet de reverser au budget de fonctionnement une recette de 4 millions d'euros contre 2 millions d'euros l'année dernière.

Alors, innovation d'abord, 2012 verra l'installation pérenne d'un espace cirque à la porte des Lilas, l'arrivée du théâtre de la marionnette au Mouffetard ; le nouveau théâtre 13/Seine inauguré le mois dernier dans la Z.A.C. "Paris Rive Gauche" permettra de déployer l'offre théâtrale du Sud de Paris et d'accueillir des compagnies dans l'exercice de leur art.

Dès l'été, les travaux d'extension du théâtre du Châtelet pourront commencer sur le site de l'hôtel de la Mégisserie (électricité, sécurisation d'accès au site, etc.).

Le réseau des bibliothèques sera, quant à lui, renforcé en 2012, avec la poursuite des travaux des bibliothèques de la porte Montmartre et de la Z.A.C. "Pajol" dans le 18e arrondissement en vue d'une ouverture début 2013 et la Ville entamera la construction des bibliothèques Saint-Lazare et des Halles.

Le développement des pratiques artistiques amateurs se poursuit avec la montée en puissance des nouveaux équipements de proximité, notamment dans le 20e arrondissement avec l'espace Saint-Blaise, récemment ouvert en 2011, et l'ouverture prévue des prochains sites, notamment dans le 14e à Broussais, le 11e arrondissement à Bréguet-Sabin et prochainement aux Halles.

Dès 2012, la Ville va lancer les travaux de trois nouveaux conservatoires dans les 12e, 13e et 17e arrondissements et l'objectif de la Ville, vous le savez, est de porter à 1.000 le nombre d'élèves supplémentaires pour bénéficier de ces enseignements artistiques.

D'ailleurs, plus que jamais, dans ce contexte difficile, la Ville appuiera l'éducation artistique, dont le rôle n'est plus à prouver en termes de formation des jeunes à l'apprentissage de la citoyenneté et du mieux vivre ensemble.

Fière du succès du programme "L'art pour grandir", elle maintient en priorité ses efforts dans ce domaine ; cette action conjointement menée par Colombe BROSSEL, Christophe GIRARD et Danièle POURTAUD se poursuit en 2012 et innove avec son parcours enfance et jeunesse, programme visant à faire découvrir aux enfants des écoles et centres de loisirs parisiens des spectacles de théâtre, de danse et de musique dans les institutions culturelles de la Capitale. En 2012, ce sont 200 écoles et 200 centres de loisirs qui seront touchés par ce dispo-

sitif.

Par ailleurs, 29 nouvelles résidences d'artistes vont être financées par les services de la DASCO pour permettre à des collégiens toujours plus nombreux d'aborder un art le temps d'une année scolaire.

Les grands chantiers de la Philharmonie, de l'Institut des cultures d'Islam se poursuivront.

Côté patrimoine, les projets pour 2012 vont se concentrer notamment sur la continuité de la mise en sécurité des musées nationaux, dont je souligne l'excellente fréquentation, puisque 3 millions de visiteurs sont prévus d'ici la fin 2011. L'accent est mis sur l'entretien et la rénovation des monuments historiques, mobilisant 21 millions d'euros de crédits d'investissement, sur la réhabilitation et l'entretien des fontaines, ainsi que sur la numérisation et valorisation des archives.

2012 sera l'année de la création du futur établissement public des musées qui sera soumise au vote des élus en juin.

Parallèlement, la Mission cinéma, dont le budget de fonctionnement pour 2012 s'élève à 8,5 millions d'euros et 9,9 millions en investissement, s'engage à poursuivre ses actions d'éducation à l'image et de soutien aux salles de cinéma indépendantes, à travers le dispositif d'aide à la numérisation des salles d'art et d'essai, en partenariat avec la Région Ile-de-France.

Les travaux de rénovation du Louxor progresseront, quant à eux, avec un objectif d'ouverture au public à l'horizon 2013.

Notre Municipalité se doit de soutenir les industries culturelles. Vous le savez, c'est un objectif qui m'est cher, qui est cher à mon groupe, car il n'y a pas d'art et de culture sans éditeur et producteur.

Ainsi, les projets de pépinière à la Gaîté Lyrique et d'incubateur comme C.L.A.R.A. devront être soutenus et encouragés. Après la création il y a six ans du Mila comme espace et dispositif de soutien aux entreprises de l'industrie musicale, le lancement de Paris Mix, je salue la décision du Maire de soutenir en investissement le projet "Accords Croisés" en faveur des musiques du monde dans le 18e arrondissement. Ce pôle économique et culturel se développera rue Myrha, dans le quartier de la Goutte d'Or, avec activité de création et de formation, une activité de diffusion et de développement, et je remercie Christian SAUTTER.

Autre exemple qui favorise le dynamisme de notre collectivité : le développement du Labo de l'édition, récemment inauguré dans le 5e, tourné vers les formes modernes de l'édition numérique.

De même, les lieux de création et les collectifs artistiques représentent à nos yeux un pan important de la vitalité artistique de Paris ; contrairement, d'ailleurs, à ce que j'ai entendu ce matin, nous les soutenons. Ils proposent aux artistes des espaces de création et de travail mutualisés, permettant l'émergence de nouvelles formes artistiques, de nouveaux talents, et contribuent au dynamisme culturel de notre Capitale.

C'est pourquoi depuis 2001, la Ville dialogue avec les collectifs d'artistes, préserve les lieux et pèse pour empêcher les expulsions. Elle régularise les situations lorsque cela est possible par le biais de conventions d'occupation temporaire.

Depuis 2001, une douzaine de collectifs a été relogée et pérennisée par la Ville de Paris, soit un engagement de plus de 11 millions d'euros pour financer les coûts de mise aux normes.

Récemment, la Ville a d'ailleurs signé trois conventions avec la Petite Rockette dans le 11e arrondissement, la Gare expérimentale dans le 14e arrondissement et Jour et Nuit dans le 15e arrondissement.

Parallèlement, la Ville a donné des réponses nouvelles à la problématique du manque d'espaces de travail pour les artistes à Paris et, comme vous le savez, par le biais de nouveaux équipements comme Le 100, atelier en commun.

Je tiens à signaler par ailleurs que, en 2010, 875 artistes ont bénéficié de la plate-forme d'aide aux artistes allocataires du R.S.A. qui évalue, informe et oriente. 287 personnes ont bénéficié d'un plan d'accompagnement dans l'emploi, correspondant à un suivi individuel plus long et qui a débouché sur un emploi dans un peu plus de 40 % des cas.

Au moment où l'on peut légitimement s'inquiéter des capacités de Pôle Emploi à gérer la prise en charge des artistes allocataires, j'aimerais simplement indiquer que la Ville prend ses responsabilités en préparant le lancement, à la fin du premier trimestre 2012, d'un marché unique regroupant les différentes prestations de la plate-forme, afin d'en rationaliser et d'en améliorer l'action.

Je vais terminer pour vous dire que ce budget tient compte de la métropolisation des actions culturelles et je suis ravie que nous ayons pu adhérer au pôle audiovisuel Plaine Saint-Denis.

Pour conclure, je tiens à féliciter les adjoints en charge de ces dossiers, Christophe GIRARD, Danièle POURTAUD ainsi que tous les adjoints et maires d'arrondissement qui oeuvrent au quotidien dans le domaine culturel.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame. Les adjoints ont été très sensibles à vos mots agréables.

La parole est à Mme POIRAULT-GAUVIN.

**Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN**. - Mes chers collègues, permettez-moi de m'adresser à M. le Maire de Paris, qui ne nous fait pas l'honneur de présider cette séance, comme l'a souligné Mme DREYFUSS, pour l'un des débats les plus importants de l'année, puisque c'est le débat sur le budget de notre Ville. Je trouve cela particulièrement scandaleux.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Vous êtes là, c'est l'essentiel.

**Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN**. - Je vais m'adresser au Maire de Paris virtuel.

10 ans de débat sur le budget de la Ville de Paris, 10 ans d'autosatisfaction et 10 ans de dangereuse obstination.

Cette remarque est d'ailleurs particulièrement vraie en matière de logement. Monsieur le Maire de Paris virtuel, visiblement, vous n'allez plus sur le terrain, parce que, si vous le faisiez, vous n'oseriez pas afficher cette autosatisfaction dans votre budget.

Je vous mets au défi de trouver un seul Parisien satisfait des conditions de logement dans la Ville lumière, car, Monsieur DELANOË, en matière de logement, vous êtes vraiment l'homme des mauvais choix.

Le bilan de votre politique, c'est un mètre carré qui est loué aujourd'hui 25 euros dans le secteur libre, un mètre carré vendu 8.000 euros en moyenne dans la capitale.

Vous faites de mauvais choix, vous achetez cher. Le compte foncier de la Ville de Paris, 76 millions d'euros, ne peut suffire à répondre à la demande. Vous ne construisez plus, mais vous préemptez, et le coût de ces conventionnements ne vous arrête pas.

Vous achetez des immeubles occupés, donc vous ne créez pas de nouveaux logements. Cela revient vraiment cher, pour un résultat proche de zéro.

Mauvais choix parce que vous achetez cher, mauvais choix parce que vous ne construisez plus. Vous instaurez par-dessus le marché un droit du sol totalement dissuasif pour tout ceux qui pourraient être tentés d'investir dans la capitale.

Mauvais choix toujours, parce que vous ne financez pas de logement intermédiaire au nom du tout social. Ce sont encore les classes moyennes qui trinquent.

Vous savez, les classes moyennes : celles et ceux qui sont trop riches pour bénéficier des aides, mais trop pauvres pour accéder à un logement dans le secteur libre.

Vouloir respecter la loi S.R.U. avec six ans d'avance, c'est bien, sur le papier, mais, dans le monde réel, Monsieur le Maire de Paris virtuel, cela signifie l'exclusion d'une partie des Parisiens, l'exclusion des classes moyennes.

Mauvais choix toujours, Monsieur le Maire de Paris, parce que vous continuez à financer des logements dans des arrondissement qui ont largement dépassé le taux de 20 % : 13e, 14e, 19e, 20e arrondissement.

Vous vous donnez bonne conscience, mais alors arrêtez de piétiner l'idéal de la mixité sociale. Vous créez des ghettos dans Paris, en finançant des logements sociaux dans les mêmes quartiers.

Mes chers collègues, permettre à chacun d'avoir un toit, c'est un impératif, mais ce n'est pas en faisant la promotion du logement social à vie que nous aiderons nos concitoyens.

Il faut aider les Parisiens à entrer dans les logements sociaux, mais il faut aussi les aider à en sortir en finançant des logements intermédiaires, adaptés à une autre étape de leur parcours résidentiel. C'est ainsi que nous permettrons une meilleure rotation et que nous pourrons aider plus de Parisiens.

Monsieur le Maire de Paris virtuel, vous êtes l'homme des mauvais choix, mais vous êtes aussi l'homme des demi-mesures.

Demi-mesure quand vous parlez de transparence sur les attributions et sur les occupations de logements sociaux. Sur le principe, vous avez mon soutien, car la pénurie exige de chacun un effort d'exemplarité. Vous avez même chargé l'inspection de la Ville de Paris d'inviter les conseillers de Paris locataires de logements sociaux à se déclarer. Là encore, je vous soutiens sur ce point.

*(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).*

M. DAGNAUD a fait des déclarations fin novembre pour annoncer que 75 % des élus avaient répondu au questionnaire et que huit conseillers de Paris avaient déclaré habiter un logement social.

Et après ?

Vous ne dites plus rien, vous avez audité et, après, vous ne formulez pas de recommandations. Vous affirmez que votre consultation vise à prévenir les attributions de logement à des élus en cours de mandat, soit, mais c'est un peu court, Monsieur le Maire.

Vous êtes vraiment l'homme des demi-mesures, vous n'allez pas au bout. Que dites-vous des élus qui soutiennent l'attribution de logements sociaux pour leurs proches, pour leurs enfants par exemple ? Nous aimerions vous entendre.

Enfin, sur l'ensemble du parc locatif social, il nous faut financer une mesure qui répond à la fois aux exigences d'éthique, de justice et de transparence.

C'est la raison pour laquelle il me semble indispensable d'utiliser une partie des recettes générées par les droits de mutation pour financer un grand audit parisien de l'occupation des logements sociaux.

Parce que beaucoup de personnes occupent ces logements sans droit ni titre, d'autres sont locataires, tout en étant propriétaires par ailleurs d'une résidence secondaire.

Ces situations, plus nombreuses qu'on ne le croit, ne suscitent que colère et incompréhension de la part de toutes celles et ceux qui attendent de se voir attribuer un logement social.

Il faut donc chasser la fraude dans ce domaine, car ce sont les demandeurs en attente qui en sont les premières victimes et pour cela, Monsieur le Maire, il faut aussi s'en donner les moyens financiers.

Nous l'avons vu, vous êtes l'homme des mauvais choix, vous vous prévalez de la transparence mais, excusez-moi, en matière de logement social, vous êtes l'homme du renoncement.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Bien, merci.

Je donne la parole à M. Jacques BRAVO.

Je ne vais pas répondre, puisque vous m'avez interpellé au moment où je prenais la présidence de la séance.

Il vous sera répondu dans le cadre du débat budgétaire. J'aurai l'occasion de répondre à un vœu déposé par votre groupe demain, qui concerne le questionnaire que vous avez évoqué, même si je ne vois pas de façon évidente le lien avec le budget.

Ce n'est pas grave, l'important est que vous ayez dit ce que vous souhaitiez dire et que je puisse répondre ce que j'aurai à répondre. Ce sera le cas demain. Merci.

Jacques BRAVO ?

**M. Jacques BRAVO**, maire du 9e arrondissement. - Puis-je vous demander de combien de temps je dispose ?

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - 22 minutes, cher collègue, largement plus que vous n'en aurez l'usage, j'imagine.

**M. Jacques BRAVO**, maire du 9e arrondissement. - Je pense répondre à une demande collective en durant moins que 22 minutes.

Chers collègues, l'élaboration d'un budget est toujours un acte politique majeur, car il révèle des choix stratégiques et des priorités d'une action municipale.

Dans le contexte actuel de crise économique et financière, je tiens à mettre l'accent, moins sur les priorités qui ont été bien exposées par mes camarades du groupe Socialiste, radical de gauche et apparentés dans la journée, que sur l'excellente gestion dont témoigne ce budget.

Je suis donc fier de défendre aujourd'hui devant vous, avec la Majorité municipale, un budget ambitieux, un budget fidèle au programme d'engagement de 2008 et pour la période 2008-2014, un budget fidèle aux quatre grands principes qui doivent guider l'action des finances locales :

- le maintien d'une forte capacité d'investissement,

- la maîtrise de dépenses de fonctionnement,

- l'évolution limitée de la pression fiscale,

- et enfin de la maîtrise de l'endettement.

Premier sommet de ce carré magique : le maintien d'une forte capacité d'investissement.

Dans le contexte actuel de crise, le dogme de l'austérité promis par le Gouvernement est, non seulement ridicule de la part d'une Majorité qui porte la responsabilité de l'augmentation sans précédent de la dette publique, mais surtout dangereux, puisqu'il enclenche le cercle vicieux de la récession économique.

La Municipalité de Paris ne cède donc pas aux sirènes de la rigueur absolue, elle maintient un programme d'investissement ambitieux. Ce sont en effet 1.694 millions d'euros en dépense réelle d'investissement qui sont inscrits au budget primitif de 2012.

Ce chiffre, chers collègues, c'est trois fois plus que dans les années "Tibéri-Legaret".

Au-delà de leur effet positif sur le dynamisme de l'économie et de l'emploi pour Paris, ces dépenses contribuent à l'amélioration du quotidien des Parisiens et à l'attractivité de la Capitale.

Cet effort d'investissement est d'autant plus louable qu'il est financé pour près des deux tiers - 64 % exactement - par les recettes d'investissement et l'épargne dégagée sur les budgets de fonctionnement.

Donc, premier point : maintien d'une capacité forte d'investissement. Le bilan est bon.

Deuxième point : maîtrise de dépenses de fonctionnement.

La croissance des dépenses de fonctionnement hors péréquation et hors croissance des dépenses de l'Aide sociale à l'enfance est limitée à + 2 %, soit un peu moins que l'inflation prévue par le Gouvernement pour l'année 2011.

Au-delà de cet effort global, je tiens à saluer la gestion sérieuse des ressources humaines avec le maintien de la stabilité des effectifs, et également la réduction de certains postes symboliques de dépenses comme celui de la communication et du parc automobile. Tout cela témoigne de la volonté de la Mairie de Paris de dépenser mieux.

Troisième option, et j'ai entendu des horreurs ce matin, évolution volontairement limitée de la pression fiscale. Les taux sur lesquels la collectivité parisienne conserve un pouvoir de décision restent strictement stables, conformément aux engagements pris. Ces taux ont été strictement constants pendant 9 années, et les deux dernières, vous vous en souvenez, ils ont été augmentés de 9 % et de 8 %. Cela représente, chers collègues, 1,5 % en moyenne par an. Et vous osez parler encore de matraquage fiscal, de coût fiscal, etc. Petite honte : les faits vous trahissent.

Quatrième sommet de ce carré magique : l'endettement.

J'ai envie de vous demander quelle est l'anagramme du mot la vérité. Quand on prend l'expression la vérité, on trouve pour anagramme le mot relative.

Le ratio cité abondamment par Jean-François LEGARET, c'est-à-dire l'annuité d'endettement rapporté au budget de fonctionnement. Bizarrement, pendant 10 ans, c'était la loi, les tables de la loi : il fallait se référer à ce ratio.

Maintenant qu'il fait apparaître que Paris a des résultats largement meilleurs que toutes les grandes communes de France et d'Europe, vous dites que la comparaison n'est pas valable. Là encore, comme en matière fiscale, vous cassez le thermomètre et vous voulez changer de mesure car cela vous gêne.

Eh bien, je vais conclure, et je suis loin des 22 minutes, vous le voyez, chers collègues, par l'accomplissement de ce carré magique dont les sommets sont l'investissement, le fonctionnement, la pression fiscale et l'endettement, la municipalité de Paris fait la preuve de son excellente capacité de gestion.

Les agences de notation ont d'ailleurs su le reconnaître en nous conservant en 2011, malgré la conjoncture, la note AAA avec une perspective stable. Eh bien comme j'adore cette citation, je vais reprendre Bernard GAUDILLÈRE qui vous le disait déjà ce midi, deux fois c'est mieux qu'une, je termine par le communiqué de presse de l'agence Standard & Poor's pour laquelle "La gouvernance et la gestion financière de la Ville de Paris ont un impact très positif sur les notes, grâce notamment à une gestion de la dette et de la trésorerie prudente, à des objectifs budgétaires clairs, en particulier en ce qui concerne le niveau d'endettement et la capacité effective de la collectivité à respecter ses objectifs".

Chers collègues, ayons confiance en nous, je parle pour la majorité municipale, pour approuver et mettre en œuvre cet excellent budget 2012 pour les Parisiennes et les Parisiens.

Merci, il reste 15 minutes !

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, Jacques BRAVO.

Alors, écoutez, chers collègues, je crois nous voici arrivés au terme de ce débat. Je note pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté que deux élus U.M.P. étaient inscrits mais n'ont pas eu le temps de venir jusqu'à nous, donc je clos les inscriptions. Nous mettons fin à ce débat.

Je propose à Bernard GAUDILLÈRE de prendre son temps, en même temps un temps raisonnable, pour répondre précisément, comme il en a l'habitude, à l'ensemble des interventions.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Merci,

Monsieur le Maire.

Je ne vais pas répondre aux quelques arguments généraux qui ont été échangés, qui d'ailleurs n'apportaient à mon avis pas beaucoup par rapport au débat très intéressant de ce matin.

En revanche, je me fais un devoir de répondre aux amendements. Aussi bien, il faut que l'Exécutif détermine sa position par rapport aux nombreux amendements qui ont été déposés.

La première catégorie d'amendements et de vœux, ce sont ceux qui contestent les choix budgétaires de la Municipalité.

Le premier est le vœu n° 35, par lequel le groupe Centre et Indépendants demande une baisse des dépenses de fonctionnement et un réexamen des agents qui partent à la retraite.

Je répondrai simplement, s'agissant des agents, que nous procédons d'ores et déjà à une expertise très minutieuse des postes qui doivent être supprimés. Cette année, nous avons supprimé, je crois, 250 postes, et nous les avons remplacés par des postes plus utiles, c'est-à-dire des postes dans de nouveaux équipements de la Ville. Il n'y a aucune raison que nous ne continuions pas, année après année, à faire ce travail de telle sorte que la stabilité des emplois ne nuise en rien à l'efficacité du service public.

Quant à la baisse des dépenses de fonctionnement, je ne vois pas très bien ce que le groupe de M. POZZO di BORGO envisage. Pour ma part, je conçois ma tâche, et je l'ai dit ce matin, comme aussi courageuse que possible quand je suggère des plans d'économie au Maire, et je continuerai. En tout cas, sur ce vœu, j'émets un avis défavorable.

L'amendement n° 22, du groupe U.M.P.P.A., propose tout simplement l'abandon du projet des berges de la Seine et le ralentissement du projet des Halles.

S'agissant du projet des Halles, je ne comprends pas très bien puisque l'U.M.P. nous explique souvent que ce projet cause des nuisances dans le 1er arrondissement, et il me semble que ralentir le projet augmenterait les nuisances, mais peut-être y a-t-il une logique qui m'échappe.

Pour ce qui est des berges de la Seine, je pense que l'U.M.P. devrait prendre connaissance des résultats de l'enquête publique, qui montrent que ce projet suscite de la part des Parisiens un engouement très fort.

Je demande donc à l'assemblée de rejeter l'amendement n° 22.

L'amendement n° 23 demande un plan d'urgence pour le patrimoine végétal, pour 7,2 millions d'euros. C'est un sujet qui a été discuté lors des arbitrages budgétaires. L'arbitrage finalement rendu est de 3,6 millions pour le remplacement des arbres d'alignement. C'est un arbitrage qui me paraît tout à fait convenable, et j'émets donc un avis défavorable à cet amendement.

Les amendements n$^{os}$ 18 et 21, du même groupe, proposent d'augmenter les crédits d'investissement destinés aux édifices cultuels pour la bagatelle de 45 millions d'euros.

45 millions d'euros, alors que pendant les six ans où M. TIBERI a été Maire de Paris, le montant consacré aux édifices cultuel atteignait à peine la moitié de ces 45 millions d'euros, mais peu importe !

Ah ! je ne sais pas si cela n'a rien à voir, en tout cas, je vous donne un chiffre : c'est le plan églises de M. TIBERI, et vous pouvez le vérifier dans les documents budgétaires. Si vous le souhaitez, je peux vous les faire parvenir.

En revanche, je ne peux pas laisser dire que la municipalité est indifférente à l'état des églises parisiennes, et je peux vous dire que non seulement l'adjointe responsable, Danièle POURTAUD, mais aussi l'adjoint aux finances qui se trouve très intéressé par les questions patrimoniales, et le Maire de Paris lui-même, veillent à ce que des crédits suffisants soient dégagés année après année, et ils seront cette année à hauteur de 10,5 millions d'euros.

Je demande donc que ces deux amendements soient rejetés.

Quant à l'amendement n° 19, du groupe U.M.P.P.A., il propose de transférer presque 8 millions d'euros d'investissements qui sont actuellement prévus dans divers arrondissements au bénéfice du 7e arrondissement.

Alors, je suis un peu étonné parce qu'il ne me semble pas que l'arrondissement dont Mme DATI est la maire puisse se prévaloir d'une injustice particulière en matière d'investissement, et j'émets donc un avis défavorable.

La deuxième catégorie de vœux concerne l'évaluation et le contrôle des politiques municipales, et c'est un sujet très important. Je suis moi-même très attaché à ce que le contrôle de la politique municipale soit assuré dans les meilleures conditions. Je l'ai d'ailleurs prouvé ce matin quand j'ai saisi au bond, si j'ose dire, la proposition de M. LEGARET de créer une mission d'information et d'évaluation : elle sera créée et fonctionnera ; nous lui ouvrirons nos dossiers, et j'en suis le premier satisfait.

Le vœu n° 30 de l'U.M.P.P.A. propose que chaque adjoint au Maire de Paris présente à la commission dont il relève une synthèse du budget de sa délégation.

Je dirai que ce n'est pas un sujet à évoquer au Conseil de Paris. Chaque commission organise ses travaux comme elle l'entend. Si le président de la ixième commission souhaite que le débat budgétaire se déroule de cette façon, il a tout à fait les pouvoirs pour le faire, et je ne vois pas pourquoi nous émettrions un vœu en Conseil de Paris sur ce sujet.

Donc j'émettrai un avis défavorable.

Quant au vœu n° 33 du groupe centre et indépendants, il réclame un audit des observatoires parisiens. Cela ressemble un peu aux "Faux-monnayeurs"… le roman en train de se faire, le romancier en train de se regarder écrire… c'est un peu compliqué.

Actuellement, et plus sérieusement, le plan de charge de l'Inspection générale ne permet pas d'envisager un audit transversal à court terme, et je crois que, là aussi, chaque commission est tout à fait capable de regarder dans le détail l'action de tel ou tel observatoire qui relève de sa compétence.

M. LEGARET n'est pas là, je ne lui en fais d'ailleurs pas grief, contrairement aux attaques injustifiées et désagréables des orateurs de l'opposition s'agissant du Maire de Paris, mais si M. LEGARET était là, il vous dirait que, chaque fois qu'il a fait une suggestion en Commission des finances, chaque fois qu'il a demandé une étude, un rapport, une audition, personne - personne ! - ne l'a contesté. En tout cas, je l'appuierai toujours quand il le fera. Je pense que, dans toutes les commissions, nos collègues présidents en feront autant.

J'émets donc un avis défavorable.

Il y a le vœu n° 28 du groupe U.M.P.P.A. sur le milliard consacré au secteur de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur. Vous le savez, c'est un vœu un peu répétitif qui revient à chaque discussion budgétaire, au budget supplémentaire, au budget primitif, parfois même au débat sur les orientations budgétaires. Nous sommes tout à fait sereins sur ce sujet. Jean-Louis MISSIKA a répondu lors d'une communication en mai 2011. Nous répondrons chaque fois que vous voudrez, mais il n'y aura pas, pour autant, un audit particulier.

Quant au vœu n° 34 du groupe Centre et Indépendants, il souhaite que soit remis préalablement à l'examen du budget un rapport de synthèse sur les subventions versées aux associations.

Je trouve que c'est une excellente idée. Si le groupe Centre et Indépendants consent à rayer de son dispositif le dernier considérant qui laisse entendre que nous manquons de transparence, ce que je ne crois pas, j'appellerai à voter ce vœu, mais je le répète, à condition qu'on enlève ce considérant un peu désagréable et, en tout cas, non conforme à la vérité.

Quant au vœu n° 31 du groupe U.M.P.P.A., qui demande l'extension de la démarche de performance à la DAC, j'émettrai un avis favorable.

Et puis, il y a une série de vœux et amendements qui nous appellent à renforcer encore davantage notre effort de solidarité, qui est déjà très important, comme j'ai eu l'occasion de le dire, comme le Maire l'a dit, comme beaucoup d'orateurs de la majorité l'ont rappelé.

L'amendement n° 17 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche revient sur la situation difficile des familles monoparentales. D'ailleurs, le groupe U.M.P.P.A. a déposé lui aussi un vœu. Il s'agit de l'amendement n° 17 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et du vœu n° 27 du groupe U.M.P.P.A. Tout ceci a été synthétisé dans un amendement n° 17 bis de l'Exécutif.

Je ne sais pas d'ailleurs s'il a déjà été distribué ou pas ?

Les vœux bis ont-ils été distribués ? Ils vont l'être bientôt.

En tout cas, l'amendement, dont je connais l'existence et que vous lirez, vous aurez largement le temps de le lire, cet amendement propose un certain nombre de mesures qui, je l'espère, répondront aux vœux des auteurs de ces propositions.

S'agissant des centres sociaux et des actions de prévention en faveur des jeunes en difficulté, chers à ma collègue Myriam EL KHOMRI, en réponse aux amendements n° 4 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et n° 1 G du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, je vous propose d'adopter les amendements n° 4 bis et n°1 G bis de l'Exécutif, puisqu'il s'agit de matières qui émargent, si j'ose dire, aux deux budgets de la Ville et du Département, l'abondement total s'élevant à 500.000 euros.

Il a été déposé un vœu n° 25 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés pour que soit ouvert un accueil de proximité pour les S.D.F. dans le 11e. C'est le vœu qui a été commenté ce matin par le député-maire du 11e arrondissement. J'émettrai un avis favorable.

L'amendement n° 1 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, l'amendement n° 5 toujours du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, l'amendement n° 9 du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" et l'amendement n° 14 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, qui ont trait respectivement au développement du réseau "Voisin'âge", au dispositif "Petits travaux à domicile", à un nouveau lieu d'accueil enfants-parents en 2012 et à la lutte contre l'homophobie dans le football, recevront également un avis favorable de l'Exécutif.

Et puis, l'Exécutif présentera des amendements bis qui procéderont à certains ajustements : par exemple,

- le n° 13 bis propose une inscription de 10.000 euros pour le financement d'une campagne de sensibilisation contre les violences faites aux femmes. C'est un montant qui a été soigneusement calibré avec ma collègue Fatima LALEM.

- et puis un amendement n° 6 bis qui majore de 150.000 euros la provision pour subvention pour la lutte contre le Sida en Afrique. Je rappelle au passage, parce que cela n'a pas été suffisamment souligné, que notre contribution à la lutte contre le Sida en Afrique, qui a commencé il y a de nombreuses années à hauteur de 1 million - je m'en souviens très bien, c'était un sujet sur lequel le Maire s'était engagé très fortement à l'époque - est aujourd'hui supérieur à 2 millions d'euros, ce qui prouve que notre engagement n'a pas faibli.

Autre série d'amendements et de vœux : ceux qui concernent l'intervention foncière de la Ville et le logement, qui sont, vous le savez, nos sujets prioritaires.

D'ailleurs, je voudrais répondre à l'une des oratrices de l'opposition qui expliquait tout à l'heure que nous avions consacré des sommes considérables - elle avait raison ! - mais excessives - elle avait tort ! - aux achats par voie de préemption.

Je voudrais vous rappeler, Madame DREYFUSS, parce que je crois qu'il s'agissait de Mme DREYFUSS, ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises ici, en diffusant d'ailleurs un tableau que je peux à nouveau vous adresser, parce que je l'ai fait dresser dès que je suis arrivé à mes fonctions en 2008 : toutes les préemptions qui ont été faites depuis 2001, ont été faites, en moyenne bien entendu, à la moitié du prix du marché. Nous achetons à la moitié du prix du marché !

Donc, dire que nous achetons à des prix excessifs ou dire que nous alimentons la spéculation, ce qui a été aussi une accusation fréquente de la Droite, est une véritable et pure contrevérité. Encore une fois, je le répète, je peux vous redonner pour la dixième fois ces statistiques, je ne crains pas d'être démenti.

Les amendements n° 7 et n° 16 du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" et du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche proposent d'abonder les crédits du compte foncier logement.

Vous savez que nous sommes très attachés à ce sujet mais nous souhaitons que, en fin de mandature, le montant des crédits du compte foncier logement commence à fléchir, pour des raisons évidentes : c'est parce que les acquisitions du début de mandature étaient plus fortes ; il s'agissait d'arriver à construire ou à créer des logements sociaux sur l'ensemble de la mandature. Aujourd'hui, bien entendu, l'impératif n'est pas le même.

Mais l'Exécutif entend la préoccupation de ces deux groupes et proposera des amendements n° 7 bis et n° 16 bis abondant de 10 millions d'euros le compte foncier logement.

C'est dans ce même esprit que nous allons proposer, à la suite d'un vœu du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le vœu n° 26 demandant à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France d'accroître l'enveloppe pluriannuelle de 90 millions qu'il mobilise sur le territoire parisien.

L'amendement n° 15 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche concerne le compte foncier équipements dont la dotation pour 2012 a été calculée de manière vraiment très précise, en fonction des équipements que nous souhaitons construire d'ici à la fin de la mandature. Je ne pense pas que cet amendement soit raisonnable. J'en proposerai le retrait.

Le groupe "Centre et Indépendants" a déposé un vœu n° 32 proposant la prolongation de la majoration exceptionnelle de 50 % du P.P.L. et du P.P.R.

Je trouve un peu étonnant, je le dis, je ne sais pas s'il y a des parlementaires… Non, le parlementaire du groupe "Centre et Indépendants" n'est pas là ! Mais je trouve un peu étonnant de proposer cette disposition ici, alors que ce parlementaire et, d'une manière générale, les parlementaires de la majorité nationale qui siègent parmi nous soutiennent un gouvernement qui supprime, au nom de la rigueur, le prêt à taux zéro pour les logements anciens. Il y a là peut-être une légère contradiction mais peut-être nous expliquera-t-on le fond de l'affaire.

Je donnerai un avis défavorable au vœu n° 32.

Je donnerai un avis défavorable également à l'amendement n° 20 du groupe U.M.P.P.A. qui propose de prélever 5 % des droits de mutation pour créer un parc de logements intermédiaires.

Si vous vous préoccupez, à juste titre d'ailleurs, et comme nous, de maintenir les classes moyennes à Paris, vous devriez conseiller à M. FILLON d'accepter la proposition du Maire de Paris de limitation des loyers. Je crois que ce serait plus efficace et plus radical.

Enfin, divers autres vœux et amendements, et j'espère ne pas abuser de votre temps, mes chers collègues.

D'abord, l'Exécutif propose un amendement n° 2 bis en réponse à l'amendement n° 2 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés afin d'abonder de 20.000 euros les crédits de la mission locale en 2012.

Deux amendements sur la question des conditions de travail, qui est une préoccupation très forte et constante de la Municipalité.

L'amendement n° 3 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés propose un effort à hauteur de 100.000 euros pour l'amélioration des conditions de travail des agents ; je donnerai un avis favorable à cette demande.

En revanche, je demanderai le retrait de l'amendement n° 42 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche sur les conditions de travail des égoutiers, puisque cette demande est d'ores et déjà intégrée au budget annexe de l'assainissement.

J'apporterai un avis favorable au vœu n° 24 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés sur les crédits concernant une demande d'étude relative aux couloirs de bus, et je trouve que c'est parfaitement légitime, puisque dans cette mandature, vous le savez, nous avons fait le choix de ne pas créer de couloirs de bus, mais que cette politique soit infléchie me paraît une excellente idée pour les portes de Paris.

Le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" a déposé l'amendement n° 10 sur une inscription budgétaire de 650.000 euros au titre de divers aménagements dans le bois de Vincennes. Je rappelle au passage que le bois de Vincennes n'est pas oublié dans ce budget, puisque 1,7 million de crédits de paiement sont déjà prévus pour son entretien. L'Exécutif propose un amendement de 250.000 euros sur le cas particulier suggéré par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" et ce sera l'objet de l'amendement n° 10 bis.

Je demanderai au groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" de retirer l'amendement n° 8 sur la subvention d'investissement à la Bellevilloise puisqu'elle a déjà bénéficié en 2009 et en 2011 d'aides ponctuelles.

Enfin, j'émettrai un avis défavorable au vœu du groupe U.M.P.P.A. en faveur du dispositif "Pédibus", puisque conformément à un vœu qui a été adopté en mai, la Ville va lancer une expérimentation en 2012, et c'est quand cette expérimentation aura fait l'objet d'une évaluation que nous pourrons savoir s'il nous passons à l'étape suivante.

Pour ce qui concerne les vœux et amendements liés à notre politique de ressources humaines, je laisserai bien entendu Maïté ERRECART répondre, mais vous aurez observé que l'Exécutif accepte un certain nombre d'avis et d'amendements de l'Opposition. C'est bien la preuve qu'il n'y a, dans notre politique, aucun sectarisme et que toutes les propositions dignes d'être retenues le sont.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, Bernard GAUDILLIÈRE, et nous avons bien noté l'esprit d'ouverture qui est le vôtre.

Nous poursuivons la réponse de l'Exécutif avec l'intervention de Mme Maïté ERRECART sur les questions relatives aux ressources humaines.

**Mme Maïté ERRECART**, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Je reprendrai d'abord quelques éléments de ce projet de budget, puis je me prononcerai sur les différents vœux.

D'abord, je voudrais rappeler que ce projet de budget renouvelle les engagements de la mandature, pris auprès des Parisiens et des Parisiennes, tout en veillant à la qualité des conditions de travail de nos agents. Je voudrais préciser que sur 297 emplois nouveaux, 270 sont directement affectés à des équipements publics ou au service direct du public, dont 132 pour les nouveaux équipements qui seront ouverts en 2012 : crèches, bibliothèques, P.M.I., équipements sportifs et espaces verts.

Une priorité est effectivement donnée à la petite enfance, avec la création de 194 emplois pour l'ouverture de nouvelles crèches ou de nouveaux centres de P.M.I., pour renforcer le volet de remplacement conformément à l'engagement pris vis-à-vis des agents et de leurs représentants, mais aussi pour favoriser l'organisation territoriale de proximité de cette grande fonction qui, comme vous le savez, connaît une croissance très forte depuis 2001.

Ce budget reflète également l'effort constant de la Ville pour adapter son organisation et développer la professionnalisation de certaines fonctions. Ainsi de nouveaux emplois participeront à l'amélioration du maillage territorial des services de la D.P.P. ou de la D.A.S.E.S. Des postes renforceront l'aide sociale à l'enfance ou encore seront créés dans les domaines de la toxicomanie et de la santé mentale.

Au total, comme les trois exercices précédents, nous parvenons à équilibrer nos créations et nos suppressions d'emplois grâce à notre politique de redéploiement, situation qui est loin d'être négligeable quand on connaît les réductions d'effectifs massives qui existent dans nombre d'entreprises et même dans certaines collectivités.

Ce résultat, je dois le dire, est obtenu non sans difficulté, mais au prix d'un travail fin et d'un véritable engagement avec l'ensemble des acteurs concernés que je tiens à remercier ici : des adjoints au Maire, le Secrétariat général, les Directions surtout, et en particulier la Direction des Ressources humaines.

Oui, j'ai parlé d'un travail fin et d'une analyse au cas par cas, tant pour les créations d'ailleurs que pour les redéploiements. Bernard GAUDILLIÈRE a aussi insisté sur cet aspect des choses.

Nous sommes à l'opposé de ce que pratique l'Etat, à savoir l'application d'une règle - la suppression systématique d'un poste pour deux départs - que je qualifierais d'absurde mais qui, par ailleurs, comme cela a été souligné, ne semble pas donner les résultats escomptés.

Les redéploiements résultent des modifications de structure ou de la modernisation des systèmes d'information. Oui, il y a évaluation à l'occasion des départs en retraite, Monsieur POZZO di BORGO, et nous le faisons avec intelligence, comme nous y invitait ce matin M. SAINT-ETIENNE.

Je réaffirme - et je l'ai indiqué jeudi dernier en C.T.P. central aux organisations syndicales - que cette politique des emplois reste soutenable sans dégradation du service public ou des conditions de travail.

Je le dis au groupe "Verts" : oui, c'est soutenable, surtout si nous sommes attentifs à simplifier nos procédures et que nous savons chercher et accompagner le changement.

Mais venons maintenant aux différents vœux. Je rappelle pour Mme SIMONNET que, contrairement à ce qu'elle indique dans son vœu n° 39 que je vous invite à repousser, ces redéploiements font l'objet d'un dialogue approfondi. Au-delà du C.T.P. central, chaque C.T.P. de direction présidé par un adjoint au Maire discute en toute transparence sur les questions de l'emploi, comme d'ailleurs sur beaucoup d'autres sujets.

Je suis sûre que, tout comme moi, ils s'insurgent lorsqu'on parle de reprendre un dialogue social respectueux, car il existe à tous les niveaux : direction, adjoints sectoriels, niveau central. Mais le dialogue social, c'est aussi dans certains cas faire le constat de désaccord avec les partenaires sociaux, désaccord qu'il nous faut assumer pleinement.

Ainsi, il me paraît totalement irréaliste de mettre en œuvre les mesures listées dans le vœu n° 38, porté par le groupe de Mme SIMONNET, qui reprend toutes les revendications d'une organisation syndicale. Pour information, leur mise en œuvre coûterait à la Ville près de 140 millions d'euros. Ce chiffre me paraît suffisamment éloquent pour que je ne développe pas davantage les raisons de refuser ce vœu, qui n'est pas conforme à notre politique salariale que je qualifierai de courageuse et responsable.

Notre politique se caractérise, en effet, par une évolution modérée de notre masse salariale (+ 2 %). Elle intègre des évolutions tant au titre de la déprécarisation que de la réforme de la catégorie B. Je rappelle brièvement que la réforme de la catégorie B, qui concernera au final près de 7.500 agents, permet notamment une meilleure reconnaissance des qualifications des agents et des responsabilités qu'ils exercent, puisque pas moins de 800 agents - c'est M. BOUTAULT qui l'a souligné ce matin - de catégorie C seront promus en catégorie B.

En matière de déprécarisation, nous doublons par rapport à l'an dernier dans le secteur scolaire le nombre des transformations d'emplois de contractuels en titulaires. Mais nous savons que d'autres évolutions vont intervenir. Dans les prochains jours, un texte de loi sera examiné au Sénat ; celui-ci est la résultante d'un accord intersyndical signé avec le Ministère de la Fonction publique.

La Ville travaille d'ores et déjà sur cette perspective de déprécarisation élargie. A cet effet, une première réunion d'échanges a eu lieu entre les organisations syndicales et la DRH. Et je vous présenterai un rapport dressant les perspectives pluriannuelles dès que le décret et les négociations auront avancé. Mais ne croyez pas pour autant que tous les vacataires pourront être titularisés : il est des fonctions pour lesquelles le système de vacation est le plus adapté.

Ceci étant, ces éléments me semblent répondre pour l'essentiel aux inquiétudes et aux demandes exprimées par le vœu n° 47 et le vœu n° 41 déposé par le groupe U.M.P.P.A. J'estime que l'un et l'autre sont non opportuns et j'appelle donc à leur retrait ou leur rejet.

S'agissant des changements de périmètre, nous n'avons pas cette année de changements de périmètres significatifs. Aussi, le vœu de l'U.M.P.P.A. qui souhaite un audit de cette question me paraît tout à fait déplacé. Entre 2001 et 2010, toutes les informations sont dans le rapport de la M.I.E. sur les ressources humaines. Je vous renvoie aux pages 17 à 23 de ce rapport où tout est détaillé.

En comité de suivi, comme nous y invite M. BARGETON, précédent rapporteur de la M.I.E., je complèterai ces informations sur les deux dernières années. Nous n'avons donc pas besoin d'un audit supplémentaire, alors que le travail est fait par nos collaborateurs compétents et respectueux de la déontologie en matière d'information du Conseil.

Je m'étonne d'ailleurs que l'U.M.P.P.A. demande sans cesse une diminution du budget de fonctionnement et réclame à hue et à dia des audits par des organismes extérieurs, j'en ai entendu plusieurs tout à l'heure dans l'exposé de M. GAUDILLIÈRE.

Quant au vœu de l'U.M.P.P.A. n° 49 sur les quinze plus hautes rémunérations, c'est désormais un classique de nos débats. Je rappellerai que le Maire de Paris, par un courrier à M. LAMOUR du 16 juin 2011, lui a transmis les quinze plus hautes rémunérations de 2008 à 2011. Je n'ai rien à rajouter par rapport à nos échanges antérieurs.

C'est comme la ritournelle sur les 10.000 emplois que j'entends de ce côté de l'hémicycle. Il serait temps que l'U.M.P.P.A. fasse preuve d'honnêteté, puisque d'abord il y en a 8.800 - c'est dans le rapport de la M.I.E. - et surtout que 45 % de ces postes correspondent soit à la déprécarisation, donc des agents qui étaient déjà dans la collectivité, soit à des changements de périmètre dont nous ne sommes pas responsables.

A propos des différentes demandes concernant les emplois sectoriels, sur le service social et de santé scolaire, il est assuré aujourd'hui par les treize veilleurs sociaux de la D.A.S.E.S. en premier cycle et aussi dans quelques lycées.

J'observe que, dans le reste de la France, ces prestations sont assurées par des agents relevant du Ministère de l'Education nationale. Pour 2012, celui-ci propose de rembourser au Département de Paris la somme de 2,2 millions d'euros, en baisse de 1,3 million d'euros en deux ans, alors que ces prestations coûtent à la collectivité parisienne près de 4,4 millions d'euros, rien que pour le premier degré.

Face à cette proposition inacceptable, nous avons informé que nous retirons nos personnels des lycées, en l'occurrence douze équivalents temps plein à compter de la rentrée 2012-2013. La collectivité parisienne, en effet, ne peut supporter indéfiniment et massivement les responsabilités de l'Etat à sa place. Je demande donc au groupe E.E.L.V.A. de retirer son vœu.

Toujours sur le secteur scolaire, je vous propose un vœu de l'Exécutif n° 37 bis qui répond aux préoccupations exprimées dans le vœu n° 37 concernant la situation des A.S.E.M. dans les classes maternelles.

Nous allons établir dès le début 2012 un diagnostic précis par arrondissement afin d'améliorer la gestion des remplacements d'A.S.E.M. au plus près des besoins et examiner avec les organisations syndicales et l'ensemble des acteurs concernés, ce que l'on appelle la communauté éducative, les modalités d'amélioration de leur présence auprès des enfants.

A propos de l'équipe "département logement" de la D.A.S.E.S., le vœu n° 4 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche attire notre attention sur le rôle essentiel de ce service, face à la recrudescence des expulsions locatives. C'est tout à fait justifié.

Néanmoins, je suis défavorable à l'adoption de ce vœu, d'abord parce que ce service, comme cela est rappelé dans les attendus, vient d'être réorganisé en novembre dernier et parce qu'il vient d'être doté du renfort de deux assistants sociaux.

S'agissant des emplois aidés, comme certains orateurs l'ont souligné, ils font dorénavant totalement partie de notre politique en faveur de l'insertion dans le monde du travail. Ils nous apportent aussi leur aide et c'est, me semble-t-il, un partenariat gagnant-gagnant qu'il nous faut maintenir.

En conclusion, je souhaite rappeler ici que notre collectivité bénéficie de femmes et d'hommes dévoués au service des Parisiens et soucieux d'assurer un service public de qualité.

Comme l'ont indiqué les groupes de la Majorité, ils méritent notre gratitude et, de notre part, la plus grande attention.

C'est la raison pour laquelle, à l'instar de ce qui a été fait pour la formation, depuis plusieurs mois, des discussions sont engagées avec les partenaires sociaux, afin d'établir un plan d'action précis et opérationnel, visant l'ensemble des directions, dont les agents sont les plus exposés aux risques professionnels.

Nous souhaitons résolument améliorer les conditions de travail et conclure avec les organisations syndicales un accord-cadre sur la santé et la sécurité au travail.

Je remercie le groupe socialiste et le groupe communiste qui se sont exprimés pour apporter un soutien complémentaire concret à ce projet.

Contrairement à certains pourfendeurs de Droite, dont M. ALPHAND est le champion, qui tentent d'opposer l'intérêt des Parisiens et celui des agents du service public, je reste convaincue qu'il est non seulement souhaitable, mais possible que le progrès social concerne les uns et les autres.

En tout cas, nous nous y employons et ce budget qui nous permet de poursuivre la modernisation et l'adaptation de notre service public en constitue le témoignage.

Je vous en remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maïté ERRECART.

Chers collègues, nous en avons terminé avec le débat sur le budget de la Ville et du Département, ce qui nous permettra d'engager dès 17 heures, une heure plus tôt que ce qui était initialement prévu, le débat sur le budget de la Préfecture de police.

Je vous rappelle que les opérations de vote sur les trois budgets interviendront comme prévu demain matin à partir de 9 heures.

Dans ces conditions, nous sommes en mesure d'anticiper le dîner de séance, qui sera servi à compter de 19 heures 45.

**Hommage à M. Denis LARENE.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Avant de suspendre la séance jusqu'à 17 heures, je voudrais profiter de votre présence nombreuse et attentive pour que nous remercions et que rendions hommage à notre excellent collaborateur Denis LARENE, dont c'est aujourd'hui, en qualité de secrétaire des 1ère et 2e Commissions, le dernier débat budgétaire, le dernier d'une longue série.

Denis est arrivé au moment où il a souhaité faire valoir ses droits à la retraite. C'est un moment important pour lui, mais également pour nous.

Depuis de nombreuses années, sa compétence, sa courtoisie, son amabilité illuminent nos séances budgétaires et, très au-delà, nos travaux.

Je voudrais que nous puissions collectivement l'en remercier chaleureusement.

*(Applaudissements).*

Chers collègues, la séance est suspendue et reprendra à 17 heures pour le débat sur le budget de la P.P.

Merci.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à seize heures quarante cinq, est reprise à dix sept heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).*

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux par la discussion sur le budget spécial de la Préfecture de police.

**2011, PP 88 - Budget spécial primitif de la Préfecture de police pour 2012.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, budget après budget, depuis 10 ans, Paris renforce sa contribution au budget de la Préfecture de police.

Depuis 2001, l'augmentation est supérieure à 50 % et pour

2012, une nouvelle fois, notre participation augmentera de 1,8 % pour s'établir à 284 millions d'euros.

Les résultats de ce partenariat méritent d'être salués. Ce sont, cette année, des réalisations comme la rénovation de la caserne Champerret, le quartier général de la brigade et, surtout, la nouvelle et performante installation du 18, le central d'appel des urgences.

Notre contribution renforcera d'abord en 2012 les services dits d'intérêt local de la Préfecture à hauteur de 201,8 millions d'euros avec, outre le contrôle du stationnement, la délivrance des titres, la prévention des périls d'immeubles.

D'autre part, 82,2 millions d'euros seront consacrés à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris pour un renforcement des effectifs, la modernisation des casernes et l'acquisition de nouveau matériel.

Je tiens beaucoup à ce que notre partenariat demeure loyal, puisqu'il s'agit de travailler ensemble dans un esprit de transparence et d'efficacité au service des Parisiens.

La mobilisation de la Ville pour la sécurité de ses habitants demeure une priorité et je souligne à cet égard la création, cette année, sur le budget propre de la Ville d'une neuvième équipe de correspondants de nuit.

Nous continuerons, en outre, d'être particulièrement mobilisés sur les actions de prévention auxquelles nous consacrerons cette année plus de 30 millions d'euros.

Pour que notre collaboration soit constructive, tous les sujets doivent être abordés en toute clarté.

Je pense d'abord à la question des effectifs de police. Dans le courrier que vous m'avez récemment adressé, Monsieur le Préfet, vous avez évoqué une baisse de 399 policiers dans les commissariats de la capitale depuis janvier 2010.

Conformément à la demande des élus de la majorité municipale, je souhaiterais pouvoir disposer de la déclinaison de cette diminution par arrondissement. C'est une demande légitime et je ne doute pas qu'elle sera entendue.

Je tiens également à aborder la question du stationnement.

Nous avons travaillé ensemble pour une revalorisation du tarif des amendes ; elle est intervenue et je ne reviendrai pas maintenant sur le niveau de cette revalorisation, à mon avis, très insuffisant, sentiment que je partage avec beaucoup de maires de France, de droite comme de gauche.

Pour notre part, nous poursuivrons la modernisation du parc des horodateurs, mais nous comptons, bien évidemment, sur les efforts de la Préfecture de police pour accentuer de son côté la verbalisation.

L'objectif est clair : ensemble, nous devons conjuguer nos efforts pour améliorer le taux de respect de paiement du stationnement. Comme vous le savez, il est largement inférieur à la moyenne nationale, avec, à Paris, seulement 10 % pour le stationnement rotatif alors qu'il est de 30 % sur l'ensemble du territoire national. Nous ne devons pas accepter le statu quo.

Par ailleurs, nous devons mieux prioriser les missions confiées aux agents de surveillance de Paris. Ce sera en effet l'un des enjeux de l'année 2012 : redéfinir les objectifs principaux assignés aux A.S.P., dont je salue le travail.

J'ajoute qu'en ces temps de lourdes incertitudes financières, notre partenariat sera exigeant. L'effort financier de la Ville nous autorise à encourager les services de la Préfecture de police, comme je le fais pour les services de la Ville, à poursuivre inlassablement la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Nos administrations doivent, autant que possible, partager les pratiques de bonne gestion.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je renouvelle ma conviction que notre partenariat doit s'inscrire dans un esprit de responsabilité et de dialogue. Je tiens d'ailleurs à ce moment de mon propos à remercier très chaleureusement la part éminente qu'y prend Myriam EL KHOMRI par son travail sincère, patient et efficace.

Et en invitant notre assemblée à voter ce budget spécial, je tiens à dire au nom des Parisiens notre immense gratitude aux pompiers et aux policiers qui assurent jour après jour une mission de service public essentielle.

À nous tous, ensemble, en responsabilité, de la faire vivre, cette mission, dans le respect des droits et des libertés de chacun.

Je vous remercie.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE PRÉFET DE POLICE**. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris, avoir pour la cinquième fois l'honneur de soumettre à votre Assemblée le projet de budget spécial de la Préfecture de police soulève de ma part deux approches contradictoires.

La première est une approche d'humilité dans la responsabilité, mais aussi une certaine fierté.

La responsabilité, vous venez d'y appeler, Monsieur le Maire de Paris, car l'impératif démocratique du meilleur usage des deniers public est plus fort que jamais. Ce matin, j'ai assisté à la présentation de votre budget global, si je puis dire, à côté de notre petit budget spécial, et chacun des orateurs a fait référence à cette tempête périlleuse que nous traversons du fait d'une crise nationale, d'une crise européenne des finances publiques.

En conséquence, la définition de notre stratégie et la mise en œuvre de l'action doivent nous amener à un questionnement sans cesse renouvelé de nature à conforter notre esprit de réforme, qui correspond tout à fait à ce à quoi vous venez de nous appeler, c'est-à-dire une responsabilité plus engagée encore.

Comment faire mieux avec les moyens dont nous disposons ? Avons-nous exploré toutes les pistes qui nous permettront de faire aussi bien avec un peu moins ?

Ayant développé ce point lors du dernier débat d'orientation budgétaire, c'est brièvement que je réaffirme la gestion rigoureuse, année après année, du budget spécial, dans le respect de l'évolution salariale légitimement due au personnel.

Avec une progression en 2012 de seulement + 0,73 %, le cadrage est donc très serré. L'évolution depuis plusieurs années est inférieure à l'inflation, et plus encore à la progression du coût salarial unitaire, alors que la masse salariale dans le budget spécial représente 83 % de ce budget. Voilà pour la responsabilité qui est la nôtre, à tous, de gérer avec beaucoup de rigueur et de maîtrise des dépenses.

Humilité, mais également, aussi, une certaine fierté qui n'est pas une fierté personnelle, mais une fierté que je souhaite partager au nom de toute l'équipe qui m'entoure et que j'anime. Je ne citerai pas de noms mais puisqu'il y a des procès-verbaux, je voudrais dire le travail qui est fait par Renaud VEDEL et tous ceux qui sont davantage en contact avec vous et avec lesquels je travaille journellement.

Notre fierté est liée au fait que ces contraintes financières, nous les assumons comme une servitude volontaire, aussi bien s'agissant du budget de l'État que du budget spécial que vous mettez à notre disposition, car nous ne sommes pas schizophrènes, et alors que l'on nous demande de mieux gérer côté État, nous le faisons, bien sûr, et nous le faisons pour le budget spécial dans des conditions assez analogues, puisque, j'y reviendrai peut-être, c'est ce que vous avez demandé, Monsieur le Maire, maintenant nous avons complètement, excusez le terme barbare, "lolfisé" le budget spécial.

En 2012, on note, puisque vous souhaitez la clarté et la transparence, que l'État mettra à disposition une somme légèrement supérieure au budget spécial puisque ce qui sera affecté à la police de Paris sera en augmentation de 2,47 %.

Mais notre fierté, c'est aussi que ces contraintes, nous arrivons à les dépasser. Le recul qu'autorise pour moi une présence que j'indiquais tout à l'heure depuis plus de cinq ans à vos côtés montre que l'ensemble des services publics que rassemble la Préfecture de police sont en mouvement au service des Parisiens, comme vous l'avez souhaité, et des Franciliens dans le cadre de la police d'agglomération.

Si la dynamique de modernisation progressive et cumulative qui les touche me paraît bien engagée, elle n'est pas terminée : nous devons continuer à améliorer les choses. De nouvelles étapes sont à franchir : on doit donc les préparer.

S'agissant du budget lui-même, je serai évidemment très rapide, et pour aller droit à l'essentiel, je l'ai déjà dit, je confirme que l'essentiel de la progression du budget spécial en fonctionnement concerne des mesures du personnel, des mesures liées à l'ancienneté ou à la rémunération du personnel qui sont quasi automatiques par rapport aux droits de la fonction publique.

Dans le domaine du budget spécial, il ne sera procédé à aucune création de poste en dehors de la B.S.P.P., vous l'avez dit, et la nouvelle cartographie des emplois de la Préfecture de police telle que vous l'avez adoptée lors de votre dernier conseil de novembre traduit même une suppression de 60 emplois.

Pourtant, d'autres charges obligatoires ou incontournables existent, telles que la dotation aux amortissements, les dépenses d'énergie et de fluides ou encore les prestations des marchés d'enlèvement des véhicules. C'est un sujet qui nous préoccupe puisque l'on sait que l'équilibre des fourrières est quasiment impossible, les recettes ne pouvant couvrir, bien sûr, les dépenses qui sont toujours en progression. J'ai donc prescrit pour la troisième année que le renforcement des économies de gestion vienne compenser par redéploiement ce que nous devons obligatoirement affecter aux augmentations liées aux rémunérations des personnels.

Dans ce contexte qui est tendu, ce n'est pas la peine d'y revenir, je tiendrai bien sûr, comme vous me l'avez demandé, Monsieur le Maire, l'engagement de préserver en tant que mesure nouvelle une nouvelle étape dans le plan de modernisation de la Brigade des sapeurs-pompiers.

S'agissant de l'investissement, l'achèvement de plusieurs grandes opérations structurantes de la B.S.P.P., que vous avez également signalées, se traduit par un recul des nouvelles autorisations de programme, qui passent de 46,2 à 37,7 millions d'euros.

Participant symétriquement au resserrement de l'effort demandé à toutes les directions de la Ville, la part Ville des crédits de paiement baissera également de 4,7 % pour s'établir à 18,1 millions d'euros.

Pour plus de détails, j'invite les élus à se reporter à l'annexe 14 du budget spécial, que j'évoquais tout à l'heure. Cette annexe est nouvelle puisqu'elle présente dorénavant la structure de notre budget en mode L.O.L.F. avec clarté, j'espère, et transparence, c'est certain, en 5 missions et 21 actions.

C'est en cela que M. GAUDILLÈRE était très attaché, avec vous, Monsieur le Maire, à cette nouvelle présentation, puisqu'elle permet de constater que l'administration générale ne mobilise que 10 % des dépenses alors que 90 % sont affectées aux missions que l'on peut qualifier d'opérationnelles.

Bien sûr, la B.S.P.P. est majoritaire puisqu'elle représente à elle seule 54 % de ces dépenses.

Alors, ce que je voudrais, pour renouveler peut-être un peu le genre de la présentation du budget, et vous m'y incitiez d'ailleurs par votre intervention, c'est mettre en valeur un certain nombre de travaux conduits à la Préfecture de police qui, selon une formule un peu caricaturale que je reprends, même dans cette présentation officielle : la Préfecture de police n'est pas seulement un grand commissariat de police et un service de police au sens strict du terme, mais c'est une administration au service de nos concitoyens, au service des Parisiens tout particulièrement, ce qui nous avait amenés, je vous l'avais dit, mais comme la bâche a été retirée la semaine dernière, à prendre ce slogan "la Préfecture de police au service du public".

A cet égard, nous avons, par exemple, puisque cela a une implication dans le budget, eu à repartager le Service des installations classées, ce qui était de bonne méthode pour la bonne répartition entre ce qui est de la compétence de l'Etat et ce qui est de celle de la Ville de Paris. En revanche, nous avons accueilli la Direction de la concurrence et de la consommation pour mettre en place, à la Ville de Paris et au service des Parisiens, un véritable pôle de protection des consommateurs, qui a été intégré avec la Direction des services vétérinaires à la Direction de protection de la population. La presse s'est faite l'écho ce matin d'une des premières belles réussites de ce service, avec la poursuite des arnaqueurs et des gens qui profitent de ce que certaines personnes ne peuvent plus pénétrer dans leur domicile ou bien subissent des pannes auxquelles il faut apporter remède le plus rapidement possible.

Dans ce contexte, qui concerne les services rendus par la Préfecture de police, au-delà des deux grands objectifs que nous nous étions fixés la première fois où je suis intervenu dans votre assemblée en décembre 2007, c'est-à-dire le plan de vidéoprotection pour Paris et la mise en place d'un dispositif de police d'agglomération, je voudrais, parce qu'on ne peut pas, bien sûr, évoquer - ce serait beaucoup trop long - tout ce qui est fait en dehors de la police au sens strict mais je voudrais évoquer quatre rubriques.

D'abord, les sapeurs-pompiers.

Les sapeurs-pompiers, nous le savons, sont soumis à une forte pression inflationniste des appels qui ne sont pas toujours justifiés. Les progrès civiques que nous avions enregistrés en

2009 ne se sont pas confirmés en 2010 et 2011, ce qui nous amène sans cesse à remettre l'ouvrage sur le métier et à retravailler avec nos partenaires face à ce que l'on pourrait appeler un consumérisme de l'urgence : tours de garde médicaux, Samu, urgence hospitalière, responsabilisation des usagers. Nous avons stabilisé le nombre des interventions mais nous devons encore travailler.

En outre, à côté du Plan de modernisation pluriannuel, les réorganisations structurelles au sein des services de soutien ont permis de faire supporter le poids des sollicitations par redéploiement et non sur le contribuable, ce qui permet de bénéficier à Paris du service de secours et d'incendie au coût de revient par habitant le moins cher de France, avec 35 euros par habitant.

Les investissements lourds qui ont été consentis pour rebâtir complètement le centre de gestion opérationnel de Champerret, que vous inaugurerez très prochainement avec le ministre, Monsieur le Maire, porteront, on l'espère, leurs fruits ces prochaines années, grâce à un pilotage plus fin et une gestion ultramoderne des interventions. Les investissements en véhicule, par ailleurs, ont permis en deux ans de diminuer le nombre moyen de personnes secourues par véhicule d'intervention, mais le chiffre reste très impressionnant, puisqu'on est passé de 53.682 personnes par véhicule et par an à 49.762, ce qui montre en quoi le dispositif est pratiquement saturé. Ce chiffre donne une idée précise du taux de sollicitation des véhicules et, bien évidemment, des équipages qui sont à bord.

Les questions, ensuite, après les pompiers, de circulation et de stationnement dans l'espace public, inévitablement difficile, ardu, dans une ville aussi dense et fréquentée que Paris, méritent quelques développements qui sont d'ailleurs des réponses à vos préoccupations.

Ici comme ailleurs, nous nous efforçons d'appliquer les préceptes de bonne gestion et de modernisation des méthodes de travail. Les effectifs d'A.S.P. ont été remis à niveau afin d'augmenter le potentiel de contrôles. L'automatisation de la chaîne de contrôle, engagée il y a deux ans, va connaître une étape décisive en 2012 puisque tous les agents de surveillance de Paris seront dotés d'un terminal électronique au premier semestre prochain. Comme vous, je considère, bien que nous ayons ensemble engagé la procédure, que la revalorisation, en août dernier, de l'amende pour stationnement non payé, est insuffisante, mais nous l'avons initiée et il s'agit de la première depuis 30 ans. Je me félicite de voir que, parallèlement, la Ville remédie à l'important enjeu du paiement pratique par le recours à la carte bleue.

Il est, en effet, vous l'avez dit également, inadmissible que 10 % seulement des usagers paient la redevance de stationnement rotatif. Sur ce point, la première étape de la dématérialisation a entraîné l'an dernier une augmentation de 35 % de la verbalisation. 2011 confirmera non seulement cet acquis mais permettra sans doute de dépasser le pic de 2007, car la tendance à ce jour de progression de verbalisation oscille entre 6 et 7 %.

Contrairement à ce qui s'est produit, malheureusement, parfois, par le passé, il n'y a pas eu de phénomène de vases communicants entre le stationnement payant et gênant, ce dernier étant évidemment particulièrement nuisible à la fluidité de la circulation, à la sécurité routière et au libre accès des services d'incendie aux abords des immeubles. Dans ce domaine aussi, l'activité reste historiquement élevée, malgré les difficultés d'accès aux préfourrières de Bercy ou des Halles que les grands chantiers urbains peuvent entraîner.

Aujourd'hui, le partage des rôles fait que l'exercice principal de la police administrative pour définir les règles de circulation et de stationnement, à l'exception de quelques sites, est confié au Maire de Paris. Les agents chargés du contrôle et de la sanction sont placés sous l'autorité du Préfet de police. Je lis quelquefois, ici ou là, quelques constats, critiques ou propositions sur cette organisation et je le dis de la manière la plus claire : la Préfecture de police n'a ni pré carré ni tabou sur ce sujet ; si certains acteurs ont une idée précise des réformes ou des transferts structurels qu'il faut faire, je suis personnellement prêt à les suivre et à une attitude, comme sur tous les sujets, tout à fait constructive. Personne ne considère spontanément comme une tâche exaltante et populaire le contrôle et la verbalisation des contrevenants.

Je rends hommage, après vous, aux A.S.P. qui font un métier difficile, trop souvent ingrat aux yeux de l'usager et pourtant, sur ces enjeux de stationnement payant ou gênant, les faiblesses de l'esprit civique de notre ville restent patentes, portant un préjudice certain à la qualité et à l'équité du partage de l'espace public.

Nous pouvons collectivement, usagers, élus et fonctionnaires, comme l'ont fait d'autres métropoles, travailler sur une nouvelle organisation possible.

Je voudrais également évoquer la délivrance des titres.

Nous avons aussi beaucoup progressé ces dernières années sans aucune création d'effectif. Je rappelle que l'Etat a complètement refondu les procédures relatives aux quatre grandes catégories de titre : le passeport, la carte d'identité et le certificat d'immatriculation, et la réforme est en cours pour le permis de conduire. La sécurisation était nécessaire et exigée par les accords de reconnaissance internationaux. Elle entraîne quelques contraintes ; notamment, je pense aux deux visites nécessaires pour la délivrance des titres biométriques et la centralisation au niveau national, avec donc des délais incompressibles.

Mais l'usurpation d'identité ne pouvant être acceptée, quand on connaît ses conséquences dévastatrices pour la vie quotidienne de nos concitoyens qui en sont victimes, il fallait, sur ce sujet, avancer.

En contrepartie, c'est sur ce point que je veux insister, parce que, au cours du dernier débat, non pas de cette session mais de la session précédente, j'avais entendu des remarques assez désagréables sur la Préfecture de police concernant des files d'attente. Je voudrais simplement dire que le libre choix du guichet a généré effectivement quelques difficultés, mais surtout que nous sommes tout à fait déterminés à faire bénéficier nos concitoyens de systèmes de rendez-vous. Nous avons maintenant atteint, pour toutes ces questions de délivrance de titre, 50 % de délivrance sur rendez-vous. 70 % des usagers ont donc reçu leur titre après un délai d'attente inférieur à 15 minutes et 21 % seulement, qui n'avaient pas pris rendez-vous, ont pu attendre jusqu'à 30 minutes.

Il faut continuer dans cette voie de la prise de rendez-vous et je suis tout à fait prêt, en liaison avec les maires d'arrondissement, à faire connaître ces nouveaux dispositifs qui permettent à nos concitoyens de ne pas attendre.

Avant-dernier sujet sur lequel je voulais dire un mot, en dehors de la sécurité : il s'agit d'un problème très important qui est celui de la sécurité bâtimentaire. Nous avons tous à l'esprit ce que nous avons vécu lors de nuits particulièrement pénibles

dans des hôtels, dans des bâtiments, pour ne pas s'engager de façon très volontariste et ensemble dans cette lutte contre des bâtiments insalubres.

La Préfecture de police ne se limite plus aux opérations d'évacuation, sans les exclure pour autant lorsqu'elles deviennent inévitables, mais elle engage des procédures d'exécution de travaux pour les situations d'insécurité, qu'il s'agisse d'hôtels, d'immeubles d'habitation ou d'entrepôts.

Je tenais personnellement, quand je suis arrivé après ces événements que l'on a à l'esprit, à ce que cette politique soit engagée et, comme on pouvait le subodorer, lorsque nous avons commencé à passer nous-mêmes les commandes, certains propriétaires se sont mis à réaliser eux-mêmes les travaux et n'ont pas souhaité que la Préfecture de police devienne une entreprise de bâtiment.

Je pense que ces dispositifs, qui sont peu médiatisés, nous permettront d'avancer, car le nombre de bâtiments en état d'inquiétude potentielle est encore important.

Donc des dossiers très anciens, je pense au boulevard Poniatowski par exemple, ont trouvé leur solution et les résultats sont aujourd'hui patents. De façon triviale et caricaturale, je dirais que lorsque nous rencontrons certains propriétaires qui disent ne pas pouvoir faire de travaux, je leur réponds avec gentillesse et fermeté que quand on est propriétaire d'un immeuble à Paris, on peut en vendre la moitié pour réparer le reste.

Dans ce contexte, nous nous sommes réjouis, même si la paternité (mais c'est très bien, dans ces cas-là) en a été revendiquée par d'autres, que, pour la première fois cette année, une marchande de sommeil qui gérait un hôtel social, qui avait été évacué dans l'intervalle, a été condamnée à une peine de prison après une procédure établie par la Police judiciaire de la Préfecture de police.

C'est un signal très fort dont nous nous honorons, mais, comme cela a été considéré comme une victoire, le communiqué n'a pas été signé par la Préfecture de police.

Enfin, dans le secteur sanitaire, je voudrais signaler deux dossiers qui me paraissent devoir être portés à la connaissance des conseillers, qui concernent deux services publics historiques de la Préfecture de police qui doivent évoluer.

Le premier, nous sommes engagés dans une réflexion avancée sur l'intégration entre l'hôpital Max-Fourestier de Nanterre et l'hôpital Louis-Mourier, en lien avec l'A.P.-H.P. et l'Agence régionale de Santé.

Il s'agit d'un dossier ancien, nous sommes pour notre part attachés au travail de la B.A.P.S.A. et au C.A.S.H. de Nanterre et nous défendrons ces établissements.

Il est bien évident que, pour la partie hospitalière du C.A.S.H., on ne peut plus évidemment ne pas agir compte tenu des difficultés financières.

Autre institution particulièrement importante pour la sécurité à Paris, sur laquelle il y a souvent des confusions : l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police.

Je ferai prochainement, en lien étroit avec l'Assistance publique, des propositions d'évolution de son statut, pour répondre au souhait du Parlement. Cela doit faire plaisir à M. LE GUEN qui a, je crois, été à l'origine au cours de la dernière séance d'un groupe sur ce sujet.

J'observe que cet établissement, qui rend un service de grande qualité unique en France, ne coûte pas un euro aux contribuables parisiens. Je remercie par avance cette Assemblée de bien vouloir en tenir compte.

Là encore, puisque certaines interrogations ont pu affleurer, si les demandes d'évolution juridique nous étaient officiellement adressées, aucun débat ne serait esquivé. Il va de soi que l'ensemble du dossier et le partage des responsabilités devraient être intégralement réexaminés.

Mais, puisqu'il y a des protestations sur ce sujet…

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Ce ne sont pas des protestations, ce sont des commentaires que j'ai fait cesser, au nom de l'ordre public.

**M. LE PRÉFET DE POLICE**. - Je suis tout à fait prêt à faire visiter l'I.P.P.P., car je crois qu'il y a beaucoup de confusions sur le rôle exact de l'I.P.P.P.

Je tenais à exprimer, parce que c'est un peu, non pas en dehors du champ, parce qu'il y a très souvent des confusions sur ce qu'est la Préfecture de police et la Préfecture de police et la présence du Préfet de police à vos côtés est une présence qui est particulière, sur le plan juridique, en ce sens que je ne suis pas ici le représentant de l'Etat, mais que je suis le représentant de responsabilités municipales.

C'est la raison pour laquelle même les prestigieux conseillers de la Chambre régionale des comptes font des confusions regrettables.

Pour ma part, je ne suis pas de ceux qui pensent qu'il ne faut pas faire évoluer ce dispositif, mais, comme je ne suis pas - et j'en suis très loin - le législateur, ni même une partie infime, par l'exercice d'un mandat parlementaire par exemple, il est évident qu'il ne m'appartient pas de modifier les textes, mais, ce qui est déjà assez compliqué, de les appliquer.

Pour conclure, bien que n'étant pas représentant de l'Etat (c'est la tradition, dans le cadre de notre partenariat de sécurité), je souhaite informer votre Assemblée des tendances de la délinquance et de l'action des forces de police en 2011.

Puisque nous n'avons pas complètement les chiffres de l'année 2011, je voudrais vous dire après 11 mois où nous en sommes.

Le nombre des crimes et délits enregistrés à Paris, pendant les 11 premiers mois de 2011, traduit un recul à nouveau qui est de l'ordre de 1,9 %. Je pense, compte tenu de ce qu'avait été l'année dernière le résultat de décembre, que nous aurons une baisse de la délinquance globale de 2 %.

Ce chiffre global est contesté par certains, ce n'est pas le lieu de lancer des débats, mais j'ai beaucoup de plaisir à vous annoncer que les quatre indicateurs de l'O.N.D. sont dans une bonne tendance, puisque les atteintes aux biens traduisent après 11 mois une baisse de 3,42 %, que les atteintes aux personnes, qui étaient notre préoccupation de l'année dernière, sont en baisse de 7,9 % et que la criminalité organisée et la délinquance spécialisée, c'est-à-dire la grande délinquance, sont en baisse de 9,7 %.

Seule la délinquance économique et financière est stabilisée puisqu'elle traduit une augmentation de 0,2 %.

Voilà ce que sera sans doute (mais encore faut-il avoir les confirmations de décembre) la situation à la fin de l'année que

l'on aura l'occasion de commenter au mois de janvier.

Si on dresse un bilan sur cinq ans, ce que je m'autorise puisque je signalais que j'ai l'honneur d'être devant vous depuis cinq ans, cela représente - 16,5 % de baisse pour les biens, - 1,5 % pour les personnes, - 14,5 % pour la délinquance économique et financière et moins un tiers pour la criminalité organisée.

La délinquance organisée atteint donc des niveaux historiquement bas, elle a diminué de moitié en 10 ans. Le nombre de vols à main armée a baissé de 17 % l'an dernier et de 66 % en 10 ans et, de même, nous n'avons eu à déplorer que 34 homicides perpétrés à Paris depuis 11 mois, ce qui est historiquement un chiffre très faible. Je rappelle que, au niveau national, le nombre des homicides a reculé d'un tiers.

Si je dis ces chiffres, ce sont évidemment des chiffres bruts que je ne commente pas, parce qu'il y a quelquefois - et on le regrette tous - des faits graves qui sont montrés, c'est légitime dans notre démocratie, qui peuvent cacher ce qui se passe réellement.

C'est l'activité des délinquants, mais, en fait, la police n'est pas responsable des délinquants, elle est responsable de l'élucidation des affaires. A ce titre, je souhaite vous signaler que le taux d'élucidation tangente 39 %. Il était de 30 % en 2006 et de 15,51 % en 1989. Les infractions d'initiative progressent toujours, elles ont doublé depuis 10 ans et elles ont progressé cette année de 4,7 %.

L'année dernière, nous avions dans cette même circonstance déploré l'augmentation forte des vols avec violence dans le contexte de l'apparition d'une nouvelle génération de "smartphones".

Les mesures de blocage des portables, les vidéo-patrouilles dans les transports, la création de brigades spécialisées de terrain et de périmètres de sécurisation renforcée et le fort accroissement des patrouilles depuis six mois nous ont permis de renverser la vapeur.

Je ne doute pas que la tendance favorable de recul des violences aux personnes, dont j'ai donné le chiffre tout à l'heure pour les 11 premiers mois, c'est-à-dire - 7,9 %, qui a été abondamment commenté l'an dernier lorsque la situation était en sens inverse, le sera aussi cette année avec autant de vigueur.

Je ne conclurai pas, toutefois, sur un "satisfecit", car je connais les attentes et la perception de nos concitoyens et c'est ce qui prime, cette attente et cette perception de la réalité motivent notre engagement de service public.

Je suis conscient que beaucoup de phénomènes persistants gênent nos concitoyens : la légère remontée des cambriolages (+ 3,8 %), la dégradation de la physionomie de l'espace public en raison de ventes à la sauvette, la création de véritables marchés sauvages, les nuisances liées à l'occupation agressive ou bruyante de lieux publics, de squares ou de halls d'immeubles, la violence latente dans les transports ou encore la mendicité agressive et ses dérives de vol par ruse ou d'escroquerie à la charité publique.

Face à tout cela, nous restons concentrés, nous redéployons en permanence nos stratégies d'occupation du terrain, notamment grâce aux patrouilleurs, nous utilisons toutes les ressources du droit, nous mobilisons les ressorts de la coopération internationale en accueillant depuis quelques jours une trentaine de policiers roumains. Le travail de police et de sécurisation sera sans répit et l'arrivée du plan de vidéoprotection de Paris bouleversera positivement nos méthodes de travail ; nous aurons l'occasion, je pense, d'en reparler.

Dans l'intervalle et en me permettant de rendre à nouveau hommage au travail effectué à Paris par tous les personnels de la Préfecture de police, je souhaite écouter vos remarques, je me tiens prêt à répondre à vos questions et après l'intervention de M. le Maire, je redis que nous sommes prêts à poursuivre ce partenariat confiant, loyal, comme M. le Maire de Paris l'a souhaité, tout cela au bénéfice de nos concitoyens ; nous travaillons - j'ai évoqué tout à l'heure mes équipes -, Monsieur le Maire, avec vos équipes, nous travaillons après l'avoir fait avec Georges SARRE, avec Mme EL KHOMRI, avec les maires d'arrondissement et je tiens à rendre hommage au travail que nous faisons ensemble, de façon, je l'espère, efficace, mais, en tout cas, vous pouvez compter sur notre loyauté.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci.

Je sais ouvrir le débat.

Un mot seulement pour vous dire à quel point vos collaborateurs, qui travaillent au quotidien avec mon équipe, sont très appréciés de la Mairie de Paris, et c'est vrai que pour faire du bon travail dans un partenariat, il faut aussi que les équipes soient constructives et je le dis bien volontiers pour votre équipe, notamment celui de vos collaborateurs que vous avez cité.

Je donne maintenant la parole à Mme DUBARRY.

**Mme Véronique DUBARRY**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aurais pu, Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, faire mon intervention uniquement sur la base de ce qui est sorti dans la presse sur ce fameux rapport de la C.R.C. et évoquer longuement le statut particulier, comme vous l'avez dit vous-même, de la Préfecture de police, mais je crois que cela ne pourra faire l'objet que d'un très grand débat, très large débat, qui n'a pas forcément sa place ici, donc je n'y reviendrai pas.

J'aurais pu aussi m'arrêter sur les données comptables qui seraient mentionnées dans ce rapport, puisque je ne l'ai pas vu, mais, là encore, je ne m'appesantirai pas.

En revanche, je voudrais revenir sur les incidences politiques et sur cette notion, Monsieur le Maire, que vous avez évoquée de partenariat loyal.

Revenons, par exemple, sur ces arrêtés anti-mendicité et, sans même parler de discrimination, et pourtant, lorsque c'est dirigé à ce point-là vers une partie de la population, je ne vois pas comment cela pourrait porter un autre nom, je voudrais évoquer surtout leur utilité ; c'est le mot qu'a utilisé le Ministre de l'Intérieur lorsqu'il a évoqué ces arrêtés.

Alors que les syndicats se plaignent de la baisse des effectifs, 399 policiers en moins, comment ne pas s'inquiéter de cette nouvelle priorité qui se fera forcément au détriment des autres infractions ? Quelle force de police sera disponible pour lutter contre les violences faites aux personnes et particulièrement contre les violences faites aux femmes ? Quel personnel sera disponible pour les infractions au respect du règlement des terrasses ou toutes les infractions sur la voie publique d'ailleurs ? Ce règlement, lorsque nous l'avons voté, nous avons été nombreux à le dire ici même, mais aussi dans les arrondissements, ne trouvera sa pleine efficacité que s'il y a des personnels de police disponibles, formés pour le faire respecter.

Toujours en matière de partenariat loyal, comment se fait-il que depuis toutes ces années, la mise à disposition des A.V.P. ne soit toujours pas travaillée en partenariat justement ? Il est inadmissible et particulièrement incompréhensible que des opérations organisées par la Ville telles que “Paris Respire”, par exemple, soient toujours suspendues à la disponibilité de ces agents, dont c'était, je le rappelle, à leur création, justement une partie de leurs fonctions ; l'autre partie était la lutte contre les infractions au stationnement illicite et là encore, on voit que les chiffres ne sont pas au rendez-vous, malgré, à nouveau, les efforts techniques faits par la Ville de Paris en matière de stationnement illicite.

Je souhaite revenir une fois de plus à la charge sur la question de la vidéosurveillance. Nous ne sommes toujours pas convaincus de l'utilité de l'installation de ces caméras un peu partout dans la Ville. Et nous l'avons dit et redit, à l'instar, d'ailleurs, de quelques responsables socialistes, s'il n'y a pas, devant les écrans, des personnels adaptés, des personnels formés, ce système sera encore plus vain et inutile que ce que nous pensons.

Or, j'en reviens au début de mon intervention, vu la baisse des effectifs, il est évident, à moins que ce soit l'une des priorités données, qu'il n'y aura pas plus de monde devant ces écrans qu'il n'y en a à l'heure actuelle dans la rue. Peut-être y aura-t-il des infractions résolues, mais il n'en reste pas moins que ce ne sera pas de la prévention de ces infractions, ce que peut faire un policier dans la rue par le biais de patrouilles ou de stationnements fréquents dans des lieux dont on sait qu'ils sont plus anxiogènes ou plus accidentogènes.

Sur la B.S.P.P. et les travaux de rénovation des casernements qui constituent une partie importante de ce budget, je crois qu'on a tous constaté dans nos arrondissements à quel point les casernements étaient dans un état parfois dangereux et il n'y a absolument rien à redire au fait de poursuivre ce travail de rénotation.

Le seul problème est qu'en tant qu'élue du 10e arrondissement, j'ai un contre-exemple sous les yeux, un contre-exemple qui dure quand même depuis plus de cinq ans, qui est la caserne Château-Landon, qui est vide, qui restera vide encore cinq ans, puisque, nous aurons l'occasion d'y revenir durant ce Conseil, nous allons prolonger à nouveau l'occupation “temporaire” d'un bâtiment autre que la caserne elle-même dont les travaux n'avancent pas.

Pendant tout ce temps, ce bâtiment reste vide, inutile et, nous dit-on, extrêmement dangereux. Or, il a été constaté lors d'une visite que ce bâtiment était tout à fait utilisable et, puisqu'il s'agit de partenariat avec la Préfecture de police, je ne comprendrais pas, à l'instar des habitants du 10e et des élus du 10e arrondissement, que ce bâtiment ne soit pas utilisé à quelque chose et reste vide encore cinq ans.

Je terminerai par deux notes positives, parce qu'elles me semblent importantes et répondent à la philosophie que nous pouvons avoir, élus E.E.L.V.A., mais, au-delà, élus de Gauche, sur les bancs de cette Assemblée, en saluant d'abord le travail de prévention de la Ville. Par le biais des dispositifs en politique de la ville et en prévention spécialisée, un travail important est réalisé, parfois en partenariat avec la Préfecture de police, qui parfois consiste à aller à la racine des problèmes, c'est-à-dire ne pas attendre que des faits délictueux aient lieu, mais bel et bien de réfléchir, d'envisager, pas dès la maternelle, entendons-nous bien, il ne s'agit absolument pas de repérer dès la maternelle les enfants qui poseraient des problèmes, non, là, il s'agit bien d'être présent dans les quartiers au plus près, de proposer des dispositifs adaptés et des dispositifs innovants, sans se laisser enfermer dans des logiques de vieilles recettes, au contraire, aller chercher ailleurs ce qui peut se faire, aller réfléchir avec les acteurs de terrain et mettre en place, comme cela a été le cas dans le 10e arrondissement, une fois encore, des structures innovantes, dispositifs que l'on va démultiplier dans d'autres arrondissements, parce que c'est le fruit d'une réflexion collective, c'est le fruit d'une réflexion partenariale et que cela a des résultats dès maintenant.

Je terminerai par le travail des pompiers de Paris. J'ai à peine besoin de souligner à quel point leur travail est remarquable, important, nécessaire, utile, qu'ils ont auprès des Parisiens et des Parisiennes une cote absolument extraordinaire et que cette popularité est justifiée.

C'est évident que nous avons là quelque chose d'emblématique, de symbolique, dans la façon dont ils font leur travail, dans la façon dont ils sont auprès des Parisiens et des Parisiennes.

Il n'en reste pas moins, malgré ces deux notes positives sur lesquelles je termine mon intervention, que cette année encore, pour toutes les raisons qui précédaient ces deux notes positives, nous ne voterons pas le budget de la Préfecture de police.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Chers collègues, pourriez-vous vous écouter ? Il y a un désordre, y compris Droite et Gauche mélangée, c'est incroyable. Il y a beaucoup de désordre et les orateurs ne sont pas écoutés. Donc, je vais appeler la police, effectivement, pour vous faire taire !

C'est maintenant Mme Hélène BIDARD, et je suis sûr qu'Alain va l'écouter.

**Mme Hélène BIDARD**. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues.

Année après année, le fossé se creuse toujours plus entre les souhaits de ce Conseil de Paris en termes de sécurité et de prévention, et une politique gouvernementale qui ne fait que surveiller et punir.

Or, nous le savons tous, l'insécurité et la délinquance reflètent d'abord une misère sociale et économique. Chaque année, le budget de la Préfecture de police est l'occasion d'une acrobatie politique, économique et idéologique, qui certes pousse à réfléchir mais qui met parfois mal à l'aise.

Jusqu'en 2009, le groupe Communiste avait voté le budget, satisfaits par ses grandes lignes et sa détermination, mais en exprimant son inquiétude de voir le grand écart, toujours plus important, entre la politique sécuritaire du Gouvernement d'une part, et notre vision de la ville d'autre part.

Un grand écart gênant, en l'occurrence lorsqu'il s'agit de la Préfecture de police, puisqu'elle est censée être à la rencontre de ces deux logiques et qu'elle symbolise en fait de plus en plus le fossé qui les sépare.

Cette année, nous vous le disons encore, Monsieur le Préfet, mais nous ne pouvons pas nous taire, d'autant plus que nous sommes tout particulièrement attachés à la sécurité des Parisiens qui est un droit d'autant plus important pour les plus fragiles et dans les quartiers les plus populaires.

Le régime d'exception, qui caractérise la Préfecture de police de Paris, veut que les élus parisiens votent et débattent, alors qu'ils n'ont pas les moyens d'influencer sur la politique mise en œuvre. Donc, nous débattons et nous voterons après avoir bien dit tout ce qui nous gêne et toute notre conception de la ville et de la sécurité.

Nous souhaitons une ville pour tous, une ville pour que tous les Parisiennes et les Parisiens se sentent à la fois libres et en sécurité. L'action de la Préfecture de police est de permettre cette liberté, au moins autant que d'organiser la sécurité de tous.

Pourtant, nous avons d'un côté la logique d'un Gouvernement à bout d'arguments et indifférent à la question sociale, qui ne souhaite pas autre chose qu'une ville morte, une ville taiseuse et intolérante, une ville vidée de ses plus pauvres et de ses exclus.

Et de l'autre, notre conception de la ville où tous les habitants trouvent leur place : une ville qui accueille la mixité sociale comme une chance, une ville qui va au-devant des plus faibles et qui secourt les plus fragiles et les exclus.

Paris est fait de tous ces habitants, quels qu'ils soient, les privilégiés comme les autres, les jeunes comme les moins jeunes, les hommes comme les femmes, ceux qui ont des papiers comme ceux qui n'en ont pas. Notre préoccupation à l'égard de ces derniers est toujours aussi aigue.

Et vous avez la responsabilité de l'examen des dossiers de ces hommes et de ces femmes qui travaillent dans l'ombre de la ville, qui vivent dans la ville dans des conditions parfois très pénibles.

Depuis plusieurs années, je veux déplorer que les élus voient passer beaucoup de dossiers de régularisation qui n'aboutissent pas. Aucun argument ne semble plus trouver grâce aux yeux de la Préfecture : ni les contrats de travail, ni les enfants scolarisés, ni l'ancienneté de la présence en France, ni une indéniable intégration.

Ces Parisiennes et ces Parisiens n'en sont pas à l'aune de la politique d'un gouvernement. En ce qui nous concerne, pourtant, ce sont des Parisiennes et des Parisiens comme les autres.

Les habitants de notre ville ont droit à la sécurité. Nous portons cette exigence, nous la revendiquons et je me souviens que, lors de nos débats sur la vidéosurveillance il y a quelques années, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a insisté sur la présence humaine et sur le besoin d'un maintien des effectifs de police dans la Capitale. Car ce ne sont pas les caméras qui pourront faire le travail de prévention et de dialogue indispensable, ni le travail d'enquête indispensable à la garantie de l'ordre public parisien.

Je me souviens que vous avez toujours, dans la droite ligne du Gouvernement, nié que la vidéosurveillance soit un signe d'une future diminution du nombre de policiers. De même, en ce qui concerne les compétences étendues de la Préfecture de police quant au Grand Paris.

D'ailleurs, à ce titre, vous avez donné quelques chiffres et j'aimerais savoir ce qu'il en est d'un bilan sociologique de la mise en place de la police du Grand Paris. Vous parliez, déjà à l'époque, de bandes de jeunes organisées qui allaient déferler et mettre à feu et à sang Paris, donc j'aimerais savoir ce qu'il en est.

De même encore, lorsqu'il s'agissait de fermer des antennes de police administratives ou les commissariats, vous nous avez toujours expliqué que ce ne serait pas le cas. Non, on ne baissera pas le nombre de fonctionnaires de police, disiez-vous. Quelques années plus tard, nous n'avons qu'un seul constat à faire : on le baisse puisqu'on est à 400 poste en moins - 399 si on veut être exact -, une baisse qu'il faut inscrire dans la logique dévastatrice de la révision générale des politiques publiques et qui touche donc vos services.

En tant que conseillers de Paris, nous voterons une dotation financière de la Ville de Paris qui participe de manière très importante à assurer le salaire des fonctionnaires. Comment expliquer dès lors aux Parisiens et aux Parisiennes, alors que cette dotation augmente, qu'il y a moins de policiers dans les rues pour les accompagner ? Comment leur expliquer alors que la Ville proteste depuis longtemps que la priorité de vos services semble plutôt de mettre en œuvre les arrêtés anti-mendicité indignes dans l'Ouest parisien, plutôt que d'assurer la sécurité dans les quartiers populaires ?

On savait que la Droite n'aimait pas les pauvres, qu'elle n'aimait pas les voir. On constate désormais qu'au lieu de combattre la pauvreté, ce qu'elle a longtemps abandonné, elle combat littéralement les plus défavorisés. Et désormais, au moment de voter le budget, nous avons tous ici en tête ce genre d'actions, sans compter les amalgames sordides sur lesquels je ne reviendrais pas - je pense notamment aux Roms d'où qu'ils viennent, ces citoyens européens pour lesquels la Cour européenne a condamné l'Etat français.

Car au lieu de traquer les plus fragiles, nous aurions aimé que la Préfecture de police nous montre le même enthousiasme dans la lutte contre les discriminations, contre les violences faites aux femmes ou les violences homophobes qui se multiplient.

D'ailleurs, Monsieur le Préfet, quels dispositifs mettez-vous en place pour accueillir toutes ces victimes ? Nous aurions aimé qu'ils participent avec nous au rééquilibrage entre l'Ouest et l'Est de Paris, à la lutte contre les inégalités, à la lutte contre l'insécurité, qui n'est pas simplement l'insécurité des rues mais l'insécurité de tous, une insécurité sociale.

Malheureusement, signe des temps électoraux qui s'annoncent, les propositions récentes des élus de la Droite municipale n'incitent pas à l'optimisme. Nos collègues de l'U.M.P. et du Nouveau Centre, Monsieur le Préfet, auront certainement des mots beaucoup plus tendres pour vous, je le concède.

Emboîtant le pas à la politique gouvernementale, en effet, et après avoir déposé un vœu contre les aires d'accueil des gens de voyage qu'elle n'aurait pas voulu voir au bois de Vincennes, au nom de la biodiversité, elle dépose à ce Conseil de Paris un nouveau vœu relatif à l'extension des zones interdites à la mendicité, qui considère, je cite: "la présence des personnes sans domicile fixe d'origines étrangères se multiplie dans les rues de Paris. La Droite municipale confirme donc les nouvelles priorités de la Préfecture de police."

Toujours à ce Conseil, je ne résiste pas à citer cet autre vœu déposé par le maire du 15e arrondissement qui demande que "le Maire de Paris demande aux bailleurs sociaux d'étudier l'implantation de caméras dans les parties communes des ensembles immobiliers qui le nécessitent". Le tout en n'hésitant pas à affirmer l'efficacité de la vidéosurveillance, une efficacité démentie par toutes les études mais qu'importe, l'important c'est de le dire, même si cela ne convainc plus personne depuis longtemps.

Le maire du 15e arrondissement encore, qui se multiplie

dans ce Conseil, demande par un autre vœu avec un art du mélange des genres saisissant que le Maire de Paris affecte le budget initialement prévu pour les salles de shoot aux contrats locaux de sécurité afin de favoriser le recul de la délinquance à Paris.

Oui, l'Opposition municipale applaudira, probablement plus que la Majorité, le vote du budget de la Préfecture de police. Cela souligne encore mieux ce fossé qui s'élargit entre nos convictions et les actions mises en œuvre par la Préfecture de police, entre la nécessité de voter un budget important qui garantit la sécurité des Parisiens et des Parisiennes et l'utilisation qui est faite de cette dotation financière.

Les fonctionnaires de la Préfecture de police accomplissent un travail difficile, Monsieur le Préfet. Je veux rendre hommage aux policiers, mais aussi aux pompiers, pompiers qui manifestaient encore il y a peu, à juste titre, pour défendre leur statut. C'est cela la modernité à mon sens. Et à tous les autres agents qui tentent de servir au mieux les Parisiens, malgré les éparpillements terribles de leur mission, des priorités plus que contestables et des conditions de travail de plus en plus difficiles.

Les décisions du Gouvernement, les agitations sécuritaires de la Droite, les directions politiques imprimées par vos services, bien évidemment, ils n'y sont pour rien.

Le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche sont convaincus que la démocratie, c'est l'équilibre des pouvoirs, le contrôle d'une institution par une autre, d'un pouvoir par un autre. Si nous nous contentons de penser qu'il n'est pas possible de voter contre le budget spécial ou de s'abstenir, c'est ce contrôle que nous abandonnons aussi mince et aussi dérisoire soit-il dans les faits.

C'est pour cette raison qu'en conscience, nous nous abstiendrons en espérant qu'à la faveur des élections prévues en 2012 les choses puissent changer.

Je vous remercie, Monsieur le Préfet.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, c'est vrai qu'il y a une vraie différence de conception concernant la sécurité entre nous. Les choses sont très claires, après les deux orateurs que je viens d'entendre ! C'est vrai qu'à l'approche d'échéances absolument déterminantes pour l'avenir de notre pays, il nous revient, à l'occasion de ce débat annuel sur la sécurité, d'éclairer les Parisiens - c'est bien parti avec l'intervention que je viens d'entendre ! - sur les positions des uns et des autres parce que, s'il est un domaine particulièrement clivant, je dois constater que c'est bien celui-là.

Pour ce qui nous concerne, un principe très simple et très clair nous guide : tout délit mérite sanction ; le délinquant n'est pas une victime de la société et la victime mérite la solidarité. Voilà ! C'est la base de notre réflexion.

Nous sommes donc loin, très loin de la culture de l'excuse dont vous êtes, si j'ai bien compris, de fervents pratiquants, et nous ne croyons pas non plus que la misère sociale soit la cause de toute délinquance. Pour preuve, d'ailleurs, la récente crise - mais je pourrais prendre d'autres exemples - la récente crise sociale aux Etats-Unis s'est accompagnée d'une baisse de la criminalité sans précédent. Par exemple, les vols à main armée sont au plus bas depuis 50 ans. De même en Grande-Bretagne, alors que le chômage est à son plus haut niveau depuis 17 ans, la criminalité a fortement baissé.

Parce que, dans les sociétés de relative abondance, comme la nôtre, ce n'est pas la pauvreté qui suscite la délinquance, c'est, à l'inverse, la prospérité.

Et à l'excuse systématique, doit donc être opposée la responsabilité - oui, la responsabilité - de l'individu.

Or, il est toujours aussi difficile de s'y retrouver dans les discours de la gauche, sauf à constater, c'est vrai, que, s'il est un mot banni de son vocabulaire, c'est bien celui de "sanction".

Vos représentants, d'ailleurs, au Parlement ont voté contre la quasi-totalité des textes allant dans le sens de la fermeté. En revanche, quel signal, mais quel signal adressez-vous à la société et aux délinquants quand, avec un de vos porte-parole d'ailleurs, Jean-Jacques URVOAS, vous proposez de supprimer la prison pour les mineurs, de désarmer les polices municipales ou encore, et on est en plein dans notre débat, de supprimer - oui, de supprimer ! - la Préfecture de police !

Ou quand vous vous alignez dans le fameux accord PS/Verts sur leurs positions extrêmes ! On vient encore d'en avoir l'exemple tout à l'heure.

Quand vous proposez de supprimer les peines plancher qui fixent un seuil minimal de condamnation pour les récidivistes, alors que nous préconisons, pour notre part, de les étendre demain même aux multi-réitérants !

Quand vous voulez abroger la rétention de sûreté ! Pour le PS, donc, il n'y a pas de danger à libérer un criminel dont on sait qu'il peut probablement repasser à l'acte dès sa sortie de prison, alors que nous allons proposer d'abaisser de 15 à 10 ans d'emprisonnement le seuil à partir duquel cette mesure pourra être prononcée.

Ou quand vous proposez, et vous venez de le confirmer à l'instant, chers collègues, la légalisation contrôlée du cannabis, comme M. VAILLANT, je crois, qui siège bien dans notre Assemblée…

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - S'il vous plaît ! Laissez M. GOUJON dire ce qu'il veut !

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - M. VAILLANT est-il ou non membre de notre Assemblée ?

Je sais que cela vous dérange, ce que je dis là.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Vous lui faites plaisir, là, je vous signale, Monsieur AIDENBAUM !

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Le débat, c'est celui que j'ai décidé de faire dans mon intervention, Monsieur AIDENBAUM, que cela vous plaise ou non !

Je rappelle que M. VAILLANT propose la légalisation contrôlée du cannabis et M. LE GUEN, et vous tous d'ailleurs, des salles de shoot dans Paris ! Voilà, c'est très clair !

Comme vous venez de faire amende…

Je dis simplement une chose : comme vous venez de faire amende honorable sur les centres éducatifs fermés, reconnaissez plutôt que l'arsenal répressif, parce que protecteur de notre société, patiemment élaboré depuis dix ans et perfectionné

pour s'adapter à toutes les nouvelles formes de la délinquance, a fait la preuve de son efficacité, vous le savez. Alors que la hausse de l'insécurité était continue sous le gouvernement JOSPIN, nous voici dans la neuvième année consécutive de baisse. Dans la neuvième année consécutive de baisse !

D'ailleurs, ce ne sont, pour que les choses soient plus claires, pas moins de 500.000 victimes qui ont été épargnées, dont plus de 100.000 à Paris. Et sur la même période, Paris a enregistré une baisse de 24 % de la délinquance générale et de 39 % des atteintes aux biens ; la délinquance parisienne a reculé, vous le voyez, encore plus vite que la moyenne nationale et le taux d'élucidation des affaires a doublé à Paris.

Les violences, puisque c'est un sujet important, bien sûr, qui avaient augmenté de près de 80 % - il faut rappeler les choses quand même ! - à Paris entre 1997 et 2002, ont augmenté, oui, mais de 3,8 % entre 2002 et 2010 et, fait significatif, elles baissent même depuis le début de l'année de près de 8 %.

Le blocage, c'est vrai, des téléphones portables et des cartes SIM depuis la LOPPSI 2 n'y est pas étranger.

Jamais, jamais ces résultats n'auraient été possibles sans une adaptation de nos lois, renforçant la protection des personnes âgées, luttant plus efficacement contre les bandes, sanctionnant plus sévèrement encore les violences scolaires et intrafamiliales ou encore organisant une police régionale des transports et réinvestissant le terrain occupé par les dealers dans les 14 quartiers concernés par le "plan Stup", priorité du Préfet de police - et je le félicite pour cela - qui a permis de mettre en cause plus de 26.000 individus et de frapper enfin les trafiquants au portefeuille.

Contrairement au signal très négatif lancé par la Ville à la jeunesse et à ses éducateurs, nous croyons que sortir les usagers de la drogue, ce n'est pas les accompagner dans la drogue, même soi-disant proprement, encore moins en leur en facilitant l'accès.

Partisans d'une politique, nous aussi, de prévention et de réduction des risques ambitieuse, que nous avons lancée d'ailleurs avant 2001, nous le sommes tout autant du sevrage et de l'interdit, comme le prévoit d'ailleurs le plan global de mobilisation du Gouvernement FILLON de 2009, dont le Plan départemental de lutte contre les addictions, qui finance notamment les dix centres parisiens d'accompagnement à la réduction des risques.

A l'instar de votre collègue Manuel VALLS, qui lui se prononce contre la dépénalisation - c'est vrai que c'est difficile d'y voir clair, il est bien seul dans vos rangs, c'est vrai, à le faire ! -, je souligne également, comme lui d'ailleurs parce qu'il a aussi fait cette déclaration, que la sécurité, ce n'est pas toujours plus, mais oui, c'est toujours mieux. Cela est effectivement plus raisonnable que la proposition totalement démagogique et irréaliste de recruter 10.000 policiers et gendarmes supplémentaires que, du coup, d'ailleurs, on n'entend plus beaucoup dans vos rangs…

Faire de la contrainte budgétaire un atout et un puissant facteur de mobilisation des énergies s'impose aujourd'hui à tous et amène à rechercher l'optimisation des ressources, nouveau moteur de l'efficacité des services.

Ce qu'il nous faut rechercher, c'est effectivement l'efficience et notamment en franchissant un saut qualitatif exceptionnel, avec l'extension de la police technique et scientifique à la délinquance de masse, aux délits donc de la vie quotidienne, avec l'introduction de nouvelles technologies, comme le LAPI qui a déjà permis l'identification de milliers de voitures volées à Paris, avec la création de fichiers performants ou encore avec la vidéoprotection.

Une organisation plus performante a aussi conduit à privilégier une vision dynamique et stratégique de la présence policière, adaptée aux bassins de délinquance et non plus à d'artificielles et archaïques divisions administratives, avec la création de la police d'agglomération, puisque moins de 40 % seulement des délinquants interpellés à Paris y résident, 20 % vivant même en grande couronne.

Après la police régionale des transports, la police d'agglomération du Grand Paris permet de mieux maîtriser les bandes et les violences urbaines par un commandement unique, que je réclamais d'ailleurs depuis 1995.

Toutes les conséquences, Monsieur le Préfet de police, n'ont pas encore été tirées, néanmoins, au niveau d'une réforme plus globale de la Préfecture de police.

Une question annexe, d'ailleurs, une seule mais de poids : quand allez-vous créer une grande Direction de la circulation, étant donné vos nouvelles responsabilités zonales en la matière et surtout dans la perspective, perspective extrêmement inquiétante, du blocage de Paris consécutif à la fermeture des voies sur berges dès juin prochain et vis-à-vis de laquelle, Monsieur le Préfet de police, vous avez exprimé ce matin votre forte inquiétude dans la presse ?

Deux nouveaux chantiers essentiels ont été ouverts cette année :

- le concept de patrouilleur, qui permet, depuis le 1er juillet, de démultiplier les patrouilles en fonction de la délinquance et surtout de réprimer toutes les infractions, ce qui les différencie d'ailleurs d'une police de proximité qui a fait la preuve de son inefficacité ;

- la création de vidéopatrouilleurs également révèle aussi tout ce que l'on peut attendre du développement du "plan 1.000 caméras" financé, je le rappelle, à 95 % par l'Etat.

Merci, Monsieur le Préfet de police, de nous faire le point du déploiement de la vidéoprotection, ne serait-ce que pour corriger les informations tronquées que j'ai lues dans "Le Figaro" il y a quelques jours.

Il est indispensable d'initier dès à présent une deuxième tranche de 1.000 caméras, quand on sait - je rappelle juste le chiffre - que Nice est dotée de 800 caméras, que Marseille en aura 1.300… Marseille 1.300 caméras en 2013, selon le Préfet GARDÈRE qui l'a déclaré très récemment. D'ailleurs, la Région Ile-de-France pourrait cofinancer aussi un plan d'équipement de l'agglomération.

Pour mieux lutter contre la délinquance itinérante qui représente une partie non négligeable de la délinquance de proximité, contrairement à quelques esprits angéliques ici, nous comptons beaucoup, oui, sur la coopération des 35 policiers roumains qui assistent désormais leurs collègues parisiens et dont l'objectif principal est de démanteler des réseaux mafieux, parce que c'est bien de cela dont il s'agit, et de délivrer des enfants de l'esclavage.

D'ailleurs, Delphine BURKLI, dans un instant, qui est particulièrement concernée dans son secteur, en parlera.

Près de 90 % des voleurs à la tire, oui, sont de nationalité étrangère ; 90 % ! Un vol sur deux commis à Paris l'est par un mineur et un sur quatre, que vous le vouliez ou non, par un mineur roumain.

Même si un Code des mineurs, d'ailleurs, comme des mesures et des sanctions éducatives à un âge plus jeune sont aujourd'hui nécessaires, une large gamme de mesures mises en place par ce gouvernement aide à y faire face, de la poursuite des mineurs devant le tribunal pour enfants par convocation par OPJ au couvre-feu ou aux peines minimales contre les auteurs de violence aggravée. Mais cette gamme met surtout l'accent, et c'est normal s'agissant de mineurs, sur la responsabilité parentale, avec des stages parentaux obligatoires, des mesures d'aide éducative, de suivi des jeunes majeurs comme des décrocheurs, la suspension, aussi, des allocations familiales, et dont M. VAILLANT a bien voulu reconnaître l'intérêt dans un débat que j'avais avec lui dans une émission de radio il y a quelques jours.

Et je voudrais aussi citer toute une gamme d'établissements spécialisés avec en plus, demain, le service citoyen en EPIDe pour mineurs délinquants.

Vous pourriez, Monsieur le Maire, à bon droit d'ailleurs, vous inspirer dans ce domaine, de la politique audacieuse et déjà couronnée de succès mise en œuvre par le Département des Alpes-Maritimes, et notamment mettre en place le contrat de responsabilité parentale et le conseil des droits et devoirs des familles, comme vous y incitent d'ailleurs deux de nos amendements.

Des discussions étant en cours à ce sujet avec le Ministre de l'Intérieur, pouvez-vous nous en dire plus, Monsieur le Maire… et Monsieur le Préfet, d'ailleurs ?

Pour être cet acteur majeur de la prévention de la délinquance, et en particulier des mineurs, comme vous y astreint la loi du 5 mars 2007, la Ville doit davantage utiliser, me semble-t-il, les outils mis à sa disposition par le législateur, tel le plan national de prévention 2010-2012, qui est une véritable boîte à outils.

L'an prochain verra la réforme de la Direction de la Prévention et de la Protection. Cette réforme sera réussie - vous voyez : pas de procès d'intention - si un certain nombre de garanties sont posées.

D'abord, le passage de la théorie à la pratique qui n'ira pas évidemment sans poser difficulté, mais c'est le lot de toute réforme.

Le manque de place dans certaines bases ne permet pas d'envisager aujourd'hui la territorialisation de la D.P.P. dans des conditions optimales. Je prends l'exemple de la base Oscar Roty, qui va regrouper des 6e, 7e, 14e et 15e. Elle accueille aujourd'hui 36 agents, souvent déjà à l'étroit, il faut le reconnaître, et devra demain en accueillir 57.

Notre deuxième crainte concerne la question des effectifs. Si la Ville a recruté en 10 ans 10.000 agents supplémentaires, ce qui a valu aux Parisiens une grosse augmentation d'impôt, presqu'aucun ne l'a été pour la sécurité des Parisiens, et le corps des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris, au contraire, se réduit d'année en année, à 630 agents aujourd'hui, contre 750 en 2001.

Plus préoccupant, du fait du non-remplacement de ceux qui partent à la retraite, le corps des I.S.V.P. vieillit, avec une moyenne d'âge de 47 ans. Assisterons-nous donc à son extinction progressive au moment même où les besoins vont croissants ? Ce n'est pas le recrutement prochain de 10 I.S.V.P. qui changera grand-chose.

Concernant les unités spécialisées, la situation est également préoccupante. La réduction drastique des équipes cynophiles, de 30 à 23, nous privera des moyens dissuasifs pour assurer la tranquillité des squares et des jardins. Quant à leurs horaires de travail, ils ne sont plus adaptés à leurs missions.

Au-delà même des questions d'effectifs, je regrette que cette réforme ne soit pas l'occasion de donner à la D.P.P. une meilleure lisibilité. Cette réforme aurait pu être plus ambitieuse en préfigurant par exemple l'émergence d'un véritable corps de gardes urbains regroupant les personnels municipaux ayant une mission de protection et de prévention, utilisant les nouveaux outils mis en place, je le disais, depuis 2002, afin d'amplifier encore les bons résultats parisiens en matière de sécurité.

Mais la réforme que vous nous proposez fait craindre - cela demande à être démenti - que les missions de sécurité s'estompent au profit d'un seul pilier, celui de la prévention, qui est nécessaire mais qui n'est pas seul suffisant.

Cette réforme est aussi une occasion manquée de donner des moyens à la D.P.P. de relancer les contrats locaux de sécurité. Aussi, nous vous proposons, Monsieur le Maire, d'affecter, on l'a dit et redit, le budget initialement prévu pour les salles de shoot aux contrats locaux de sécurité.

Enfin, j'aurais souhaité que la D.P.P., réformée, assure à l'avenir le pilotage opérationnel du G.P.I.S. Le cœur des métiers des bailleurs sociaux, ce n'est pas la sécurité, c'est celui de la D.P.P. en revanche, et il suffirait de déployer quelques contrôleurs pour effectuer cette mission d'impulsion et de contrôle.

Aujourd'hui, la Ville se prive, par pure idéologie, je pense, de deux outils pourtant utiles. Les agents de la D.P.P. pourraient patrouiller dans les parties communes des immeubles sociaux depuis un amendement que j'ai d'ailleurs fait adopter par le Sénat en 2005, renforçant la sécurisation opérée par le G.P.I.S., notamment en dehors de ses heures de surveillance, assez réduites d'ailleurs depuis la réduction de moitié du budget qui y est consacré.

À l'instar des opérations mixtes Préfecture de police-G.P.I.S. qui fonctionnent bien, et qui ont permis depuis leur mise en œuvre, le 3 octobre dernier, la visite de 5.600 halls et l'interpellation d'une centaine de délinquants, je crois que ce serait une bonne mesure.

J'en profite d'ailleurs pour demander de nouveau l'implantation d'une base du G.P.I.S. dans le Sud-Ouest parisien pour éviter que leurs agents ne perdent des heures dans les embouteillages.

Deuxième outil, la vidéoprotection dans les halls d'immeubles, oui, nous le revendiquons, depuis que la L.O.P.P.S.I. 2 permet la retransmission des images vers les commissariats, et qui compléterait parfaitement ce dispositif.

J'ai d'ailleurs déposé un vœu en ce sens avec mon groupe, mais bien sûr, pour les ensembles immobiliers sociaux sensibles uniquement.

Mais vous rejetez systématiquement nos propositions, alors même que les locataires n'ont de cesse de demander une meilleure protection de leur immeuble.

Votre politique du chiffre en matière de logement social trouve là encore ses limites. Une fois les logements sociaux produits, la sécurité de ceux qui y résident et l'entretien de ce parc social ne sont plus votre souci.

Et si vous n'avez à la bouche que le terme de coproduction avec la Préfecture de police alors que dans le même temps, vous demandez sa suppression - c'est assez incohérent -, votre coopération est défaillante…

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Où avez-vous vu cela ?

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - M. URVOAS !

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Eh ! bien, M. URVOAS engage M. URVOAS !

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, je lui dirai à l'Assemblée !

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Mais je l'ai même dit publiquement. Ne faites pas exprès ! Vous le saviez parfaitement : c'est une polémique purement politicienne.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Cela nous permet d'éclairer les Parisiens sur les divergences qu'il y a entre M. URVOAS et vous-même sur ce point.

Mais que le parti socialiste le démente, alors.

J'aimerais continuer, merci.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Continuez votre intervention très nuancée.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Mais si vous ne m'interrompez pas, je continuerai, bien sûr !

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - On a interrompu votre chronomètre, ne vous inquiétez pas : je ne vole pas votre temps !

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Oh ! je suis généreux, je suis partageux : pas de problème. Il y en a pour tout le monde !

Je voudrais dire un mot sur la fidélisation des policiers de la capitale puisque l'État fait un gros effort. Mais malgré mes appels récurrents à une implication forte de la Ville pour la fidélisation des policiers dans la capitale, rien n'a changé depuis 10 ans.

C'est dommage, parce que sous les précédentes mandatures, Monsieur DELANOË, avant 2001, l'effort conjoint de l'État - pourtant, c'était un gouvernement de gauche - et de la Ville a permis, oui, la constitution d'un parc locatif social de 10.000 logements pour les policiers.

Je me réfère notamment au plan de modernisation de la police nationale.

Le contrat parisien de sécurité de 2000, même, sous un gouvernement de gauche, prévoyait de les reloger prioritairement.

Par un vœu, nous le proposons de nouveau.

Mais nos espoirs sont d'autant plus limités que nous constatons que dans votre communication sur le budget, il faut bien observer… je ne sais pas si vous l'avez remarqué… que la sécurité n'est traitée qu'en avant-dernière page dans un chapitre fourre-tout qui mêle, un peu à la Prévert, la propreté, les activités intergénérationnelles, la vie civique et pourquoi pas, la sécurité ! En trois ou quatre paragraphes, le tout est bouclé !

Ce budget spécial de la Préfecture de police pour 2012 s'inscrit bien dans une continuité, celle de la désaffection de votre majorité pour la sécurité des Parisiens.

Lors du débat d'orientation budgétaire du 17 octobre dernier - je vais essayer de parler précisément -, le Préfet de police a souligné que les budgets spéciaux de 2009, 2010 et 2011 avaient été construits sur un principe de grande modération. Il avait ajouté qu'il s'agissait de trois années d'économies nettes et de financement des actions nouvelles par déploiement. Il avait alors pris l'engagement de présenter devant le Conseil de Paris en décembre, un budget rigoureux pour la quatrième année consécutive - je cite le Préfet de police.

Et le Préfet de police a tenu parole ! Puisque la section de fonctionnement n'augmentera que de 0,73 % par rapport à 2011. Aucune mesure nouvelle n'est prévue, et ce, pour la première fois depuis des années. Seule la brigade, tant mieux pour elle d'ailleurs, absorbe la hausse des crédits, mais la capacité de financement de la Préfecture de police, hors brigade des sapeurs-pompiers, a chuté de 15 % ces dernières années. Et encore, c'est l'État qui paie les 150 millions de retraite des pompiers parisiens…

Oui, mais cela coûte beaucoup moins cher, vu le faible effectif du bataillon des sapeurs-pompiers de Marseille… et d'ailleurs, le Conseil général y participe…

La contribution de la Ville de Paris représente, mes chers collègues, 44,14 % de la section de fonctionnement alors qu'en 2004, elle représentait encore 45,5, son plus fort montant ayant été atteint en 1995 avec 48 %, mais c'était sous la mandature de Jean TIBERI.

Les dépenses relatives au marché d'enlèvement de véhicules continuent d'être sous-évaluées, et l'examen du compté administratif me donne raison chaque année.

Le représentant du Préfet de police l'a admis en novembre 2011 lors de l'examen de la D.M. 2.

En effet, il a dit, je le cite que "la Préfecture de police est exemplaire dans l'évolution de ses budgets" et a ajouté que "sur certains segments, cela pose quelques difficultés et sur les fourrières", pardonnez-moi de me citer, "M. GOUJON peut souligner à juste titre, et c'est peut-être le seul point avec lequel nous sommes en accord avec la Chambre régionale des comptes, que la sincérité budgétaire n'est pas encore au bout. Néanmoins, nous avons progressé".

Je ne pourrai toutefois pas en juger car le compte d'exploitation des fourrières, qui permettait aux élus de connaître assez facilement et simplement les dépenses et les recettes exactes de ses services, ne figure plus cette année dans les annexes du budget…

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je vous interromps une seconde, le compteur est arrêté.

Vous parlez depuis plus de 20 minutes et je veux vous informer qu'il n'y aura plus de temps, si vous continuez comme cela, pour votre collègue.

Je fais les choses de manière honnête, vous parlez depuis 20 minutes 04.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Je sais que cela vous gêne et que vous auriez préféré que je ne parle pas.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - C'est très ennuyeux, je vous le confirme, parce que c'est plein de mensonges, mais tant pis, je donne le temps que la conférence d'organisation me donne.

Ce n'est pas moi qui décide de votre temps de parole, Monsieur GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - C'est mon groupe.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Faites ce que vous voulez, débrouillez-vous avec votre collègue.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Ce n'est pas par les injures et les insultes que vous me déstabiliserez, ni en m'interrompant.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Où avez-vous vu une injure ou une insulte ?

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Vous me dites que c'est plein de mensonges, que vous vous en "foutez".

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Vous, DESTREM, je ne vous ai pas interpellé.

Je vous ai informé dans l'intérêt de votre collègue, c'est tout. Maintenant, faites ce que vous voulez. Ce n'est pas moi qui fixe le temps, votre temps, c'est votre groupe.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - J'en suis à 20 minutes, je conclus, mais je sais que cela vous gêne tellement que, à chaque fois, vous ne pouvez pas vous empêcher de m'interrompre au bout de 20 minutes.

Est-ce que je peux conclure, Monsieur le Maire ?

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Débrouillez-vous avec vos collègues de votre groupe, qui vous interrompent.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - je peux continuer ? Merci.

Concernant la section d'investissement, la situation des crédits de paiement s'est globalement améliorée, la hausse des crédits de paiement, d'ailleurs, je le souligne, bénéficie essentiellement à la B.S.P.P., puisque ceux consacrés aux investissements immobiliers des bâtiments de la Préfecture de police - il faut le dire, quand même - baissent pour la première fois de 1.250.000 euros.

Alors, oui, c'est évidemment l'Etat et non la Ville qui assure la sécurité des Parisiens par des engagements scrupuleusement tenus et avec des résultats spectaculaires au rendez-vous, alors que, pour ce qui concerne votre action, Monsieur le Maire, nous sommes passés d'une mandature à l'autre, des occasions manquées aux faux-semblants en matière de sécurité.

Il suffirait aux Parisiens de regarder ce que vous faites au plan national et local pour comprendre ce que serait votre politique de sécurité, une politique qui n'irait ni dans leur intérêt ni dans celui du pays.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Vous avez laissé un peu moins de quatre minutes à votre collègue, mais je veux vous dire, Monsieur GOUJON : surtout, continuez comme cela.

Je vous connais depuis 20 ans…

Justement, c'est moi qui suis majoritaire à Paris, pas vous, sans doute en partie grâce à vous. Je vous remercie beaucoup et je donne la parole à Mme BERTRAND.

Je n'exclus pas que Mme DATI pense comme moi.

L'essentiel, c'est que l'on soit élus. C'est notre cas.

Madame BERTRAND ?

**Mme Geneviève BERTRAND**. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police…

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Pourriez-vous laisser parler Mme BERTRAND ? Vous n'êtes même pas capables de laisser parler les élus de l'Opposition.

Madame BERTRAND, je vous en prie ?

**Mme Geneviève BERTRAND**. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, sur une masse globale de 725 millions d'euros qu'est le budget spécial de la Préfecture de police de Paris, la Ville va contribuer pour 2012 à hauteur de 284 millions d'euros, en hausse de 1,8 % par rapport à 2011.

201,8 millions d'euros sont prévus pour les services d'intérêt local de la Préfecture de police et 82,2 millions d'euros seront consacrés à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris sur laquelle je vais me concentrer, M. Éric HÉLARD intervenant ensuite pour la Préfecture de police.

Le champ d'intervention de la B.S.P.P. couvre Paris et les trois départements de la petite couronne ainsi que 123 communes, pour un budget de fonctionnement de 323 millions d'euros et d'investissement de 38 millions d'euros.

En réalité, Paris assume environ 25 % des besoins de la brigade, l'Etat près de 25 % (mais c'est sans compter avec les retraites militaires de 170 millions d'euros), chaque département autour de 10 % et les communes environ 20 %.

La Brigade, ce sont 8.530 hommes et quelques femmes, des casernements, des matériels considérés dans la troisième phase du deuxième plan de modernisation en cours, qui va se dérouler en cinq phases jusqu'en 2014.

La Brigade, c'est un nouveau centre opérationnel basé à la caserne de Champerret, en fonction depuis novembre dernier et qui devrait être inauguré en début d'année 2012.

La Brigade, c'est un service irréprochable. En effet, si un récent rapport de la Cour des Comptes a pu pointer quelques dysfonctionnements dans certains S.D.I.S. de province, elle n'a rien trouvé à redire à l'organisation et au fonctionnement de la B.S.P.P. qui en sort louangée.

Toutefois, comme le Général GLIN et l'état-major de la brigade l'ont bien montré lors de la commission consultative de gestion de la B.S.P.P. mercredi dernier, une grande inquiétude se lève (mais M. le Préfet l'a déjà soulignée) devant la montée en flèche des appels au 18 et plus encore au 112, le numéro européen, qui va faire de l'année 2011 une nouvelle année record, après celle de 2009 et la légère décélération de 2010.

De janvier à octobre 2011, ce sont 1.314.000 appels qui ont été reçus jour et nuit par les équipes de 105 gardes à raison

de 4.500 par jour, lesquels appels donneront lieu à 505.000 sorties de véhicule par an, ce qui est colossal.

Si la lutte contre les incendies représente un 3 % à peu près constant, les appels pour secours à victime explosent : 84 % en 2011. Le reste est constitué de 10 % de sorties concernant les risques technologiques urbains et 3 % les fausses alertes.

Le 18, le 112, les pompiers sont devenus le réflexe immédiat de nos concitoyens dans les cas les plus justifiés comme les plus incongrus. Les causes de ce flot d'appels, qui a pour conséquence de noyer le discernement des urgences réelles, se multiplient.

L'an dernier, j'avais déjà cité l'effet catastrophique de l'arrêté dit "Mattéi" de 2004, qui levait l'obligation des gardes des médecins généralistes.

La courbe est parlante : en 2004, la B.S.P.P. recevait 280.000 appels pour secours aux victimes. En 2011, ils sont déjà passés à 380.000.

A côté de causes conjoncturelles, comme le pic de chaleur du 27 juin 2011, il y a des causes structurelles à cette inflation d'appels, que sont le vieillissement de la population, l'isolement de beaucoup de nos concitoyens, la gratuité des secours publics et leur efficacité, mais, nouveau venu dans les réflexes conditionnés, le téléphone portable et l'extrême facilité du recours au 112, qui bondit de 19,8 % en un an.

Le contexte social tend à l'extrême l'emploi des ressources humaines et matérielles de la B.S.P.P. Le coût de revient de la sortie d'un véhicule S.A.V. avec trois personnels est évalué à 240 euros et celui d'un engin pompe avec six personnels à 704 euros.

Au-delà de l'optimisation des moyens confiés à la B.S.P.P., je pense qu'il nous faut réagir très fortement, sans doute d'abord par l'éducation la plus large aux gestes de premier secours, par une solidarité de voisinage à développer et par une répartition plus claire des prises en charge entre la B.S.P.P., le Samu, les ambulanciers privés, la Croix-Rouge, l'Ordre de Malte, la Protection civile entre autres.

Il revient à l'Agence régionale de Santé qu'il faut saisir de prendre la mesure du problème et de coordonner les actions.

Une nouvelle campagne de sensibilisation, comme l'a indiqué M. le Préfet tout à l'heure, à l'instar de celle conduite début 2010, doit être lancée au premier trimestre 2012 en période scolaire et dans un créneau budgétaire laissé vacant en temps de campagne électorale, semble-t-il, où les collectivités locales ont plus de disponibilités.

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, depuis le dramatique incendie de l'ambassade d'Autriche à Paris en 1810 et la décision de l'Empereur Napoléon 1er de créer, par décret impérial du 18 septembre 1811, un corps militaire de sapeurs-pompiers, deux siècles de grands et loyaux services se sont écoulés, que les manifestations du bicentenaire ont bien marqué cette année.

C'est avec résolution que le Nouveau Centre votera le budget spécial de la Préfecture de police, au moins pour ce qui concerne la brigade des sapeurs-pompiers.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci. Vous avez laissé 4 minutes 30 à votre collègue.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues.

Pour ma part, je vais me recentrer sur ce pourquoi les habitants du 20e arrondissement m'ont élue, à savoir faire entendre leur voix.

Je ne ferai pas l'exégèse des divisions de la Droite, de la Majorité présidentielle sur par exemple l'abaissement de l'âge de la responsabilité pénale des mineurs, mais je vais plutôt vous parler du budget de la Préfecture de police et surtout des moyens apportés à la sécurité des Parisiens.

Lors du dernier Conseil de Paris le 14 novembre, Daniel VAILLANT interrogeait M. le Préfet de police sur la répartition des effectifs de police par arrondissement et, malgré l'intervention fort détaillée sur de nombreux points de M. le Préfet de police, ainsi que le renouvellement de cette demande par M. le Maire de Paris et Myriam EL KHOMRI, nous n'avons toujours pas à ce jour connaissance officielle de cette répartition.

Si je souhaite à nouveau réitérer cette demande, ce n'est pas par pure malignité, mais bien parce qu'il s'agit d'un point essentiel pour appréhender et évaluer la mise en œuvre de la politique de sécurité au service des Parisiens, même si ce n'est pas le seul et même si je conviens que la question des moyens n'est pas la seule question à débattre, et que faire plus de police, c'est bien, mais faire mieux de police, c'est bien aussi.

Sur cette répartition entre les arrondissements, l'absence de réponse n'empêche pas hélas les chiffres de circuler, et il aurait sans doute été préférable que ces chiffres soient transmis officiellement. Il n'empêche que, d'après ceux dont j'ai connaissance, il apparaît que les arrondissements les plus en proie - une de mes collègues l'a dit - aux problèmes d'insécurité et les plus peuplés ne sont pas forcément les mieux pourvus.

Un exemple, celui d'un arrondissement cher à mon cœur, le 20e, qui se trouve aujourd'hui au troisième rang des arrondissements dénombrant le plus de faits de délinquance, si on les cumule tous et que l'on fait une moyenne, et est en passe hélas de devenir le deuxième sur un certain nombre de points spécifiques de délinquance, alors qu'il est seulement le quatrième arrondissement en termes d'effectifs policiers. En cela d'ailleurs, il dispose d'un effectif égal à celui du 15e arrondissement, dont certes la population recensée est plus importante que la nôtre mais dont les problèmes de sécurité sont notoirement moins importants.

Il connaît par ailleurs des situations bien spécifiques dont M. le Préfet de police est parfaitement informé. Je citerai - il en a parlé - les phénomènes de bandes, la présence de points chauds bien identifiés par tous, plus d'une douzaine dans l'arrondissement. C'est l'occupation de l'espace public par des marchés sauvages sur trois sites (Belleville, la porte de Montreuil, et plus récemment la porte de Bagnolet) et d'autres sujets qui concernent bien sûr les habitants du 20e, mais également, je le rappelle, de nombreuses populations de passage, touristes, habitants de la proche banlieue, etc., qui créent donc des problèmes également spécifiques d'occupation de l'espace public.

Tous ces phénomènes bien réels mériteraient la mobilisation d'effectifs définis, non pas seulement selon une règle de trois par rapport à une démographie, mais bien en relation avec les réalités de terrain, avec une situation locale.

Pour faire face aux phénomènes localisés, par exemple, des vendeurs à la sauvette que je viens d'évoquer, M. le Préfet nous annonçait, à compter de juillet dernier, la mise en place d'un dispositif d'optimisation opérationnelle des services à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2011 sur les territoires des 12 B.S.T. (Brigades spécialisés de terrain). Ce dispositif devait renforcer la capacité opérationnelle des B.S.T. en augmentant la présence policière et en complétant les patrouilles déjà en place, notamment durant les plages horaires identifiés comme sensibles.

Puisque nous approchons de la fin de la période d'expérimentation, je souhaite que M. le Préfet de police puisse nous présenter un bilan et une évaluation de cette mise en œuvre et nous informer quant à son devenir. L'observation que j'ai pu en faire et les remontées du terrain, via les habitants et les associations, semblent indiquer que malgré l'apport positif, indéniablement positif de la B.S.T. dans le quartier de Belleville, les renforts prévus par la circulaire n'ont pas été totalement effectifs - ils sont moindres qu'espérés - les patrouilles ayant été peu renforcées.

De plus, les hommes de la B.S.T. ont été amenés à intervenir en renfort sur d'autres opérations et notamment en complément d'opérations dans les halls d'immeubles aux côtés du G.P.I.S. Je confirme à ce propos à M. GOUJON que ces opérations G.P.I.S. Police se passent effectivement assez bien et sont plutôt efficaces. Mais encore faut-il qu'il demeure des policiers sur le terrain dans les quartiers.

En revanche, l'optimisation opérationnelle des services s'est traduite par un redéploiement des effectifs volontaires sur d'autres territoires jugés sensibles comme les portes de Montreuil ou de Bagnolet, ce qui n'est pas satisfaisant puisque, si on affecte des effectifs à une B.S.T. pour un travail donné, il faut qu'ils restent à cet endroit et pour le travail donné.

S'agissant des ventes à la sauvette sur les portes de Montreuil et de Bagnolet, et dans le quartier de Belleville, je le redis, le déploiement le matin tôt de dispositifs dissuadant l'installation, me parait quand même malgré tout plus approprié et plus nécessaire.

Samedi matin, j'ai eu l'occasion de constater qu'il y avait plus de sept bus de CRS devant chez moi sur le marché Belgrand pour contrôler le déploiement de la manifestation de "SOS tout-petits" et de la contre-manifestation des gens défendant le légitime droit à l'avortement, je vous le redis, je vous remercie d'avoir répondu par l'intermédiaire de votre cabinet, à ma demande d'interdiction de cette manifestation. Je vous le redis, je pense que ces effectifs de CRS auraient été plus utiles ailleurs et je vous redemande l'interdiction de la manifestation de "SOS tout-petits" en ne comprenant pas que vous fassiez deux poids, deux mesures. Je suis d'accord avec le fait qu'il faut éviter au maximum les prières de rue. Je ne comprends pas pourquoi on interdit celle des musulmans et pas celle des catholiques intégristes - qui ne représentent absolument pas l'église catholique française - dont les tracts appellent à un rosaire, qui viennent dûment munis de prêtres et qui s'agenouillent pour prier, je ne comprends pas pourquoi on ne qualifie pas cela de prières de rue et pourquoi on ne les interdit pas.

J'en reviens à la question des effectifs. Cette question n'est pas la seule que je souhaite aborder aujourd'hui. Les moyens matériels affectés à chaque arrondissement me préoccupent également. Les véhicules, par exemple. Trop souvent, les habitants du 20e qui sollicitent les services de la police, notamment la nuit, se voient répondre qu'ils ne sont pas en mesure d'intervenir, faute de véhicules. Pouvons-nous là encore avoir connaissance des moyens affectés à chaque arrondissement ?

Je vous rappelle d'ailleurs que le Conseil du 20e arrondissement a voté l'achat de vélos pour munir la brigade vététiste du 20e arrondissement de vélos en quantité suffisante. Nous sommes d'ailleurs très satisfaits de cette brigade et de son intervention.

J'essaye de raccourcir.

Autre point qui me semble essentiel, c'est celui de l'expérience des fonctionnaires affectés à la voie publique, ainsi que leur taux d'encadrement. Là encore - pour ne prendre que l'exemple du 20e et que mes collègues m'en excusent -, le taux d'encadrement des policiers sur le terrain, c'est-à-dire des gradés, est le plus faible de tout Paris : 21 % contre une moyenne parisienne de 28 % ; cette situation est sensiblement identique dans les 18e et 19e arrondissements, certainement les plus difficiles de la Capitale. A titre de comparaison, les 6e et 7e arrondissements ont des taux d'encadrement de plus de 30 %. Cela traduit le fait que les personnels les moins expérimentés sont affectés dans les arrondissements les plus difficiles. C'est comme à l'Education nationale, cela devrait être revu.

Un autre aspect que je souhaite aborder est celui de la nécessité d'une forte implication, et dans la durée des effectifs de police dans les quartiers, et des relations entre la police et la population. Je ne vais pas rouvrir le débat sur la police de proximité, mais je pense que nous ne pouvons pas évacuer la question de la fidélisation des policiers sur un territoire. Ce n'est d'ailleurs pas seulement la maire d'arrondissement qui pose le problème, la Cour des comptes, avec ses excellents conseillers, dans son rapport de juillet 2011 note, je cite : "Les effectifs des services de sécurité publique comprennent en Ile-de-France une proportion élevée de policiers débutants faiblement expérimentés qui restent peu longtemps sur les postes occupés". Je connais les dispositifs actuels et ceux en projet pour tenter de remédier à cela, mais il me semble que la réponse ne peut se limiter à maintenir en poste par la contrainte statutaire cinq ans ou huit ans des fonctionnaires et je suis, en ce qui me concerne, prête à participer à une réflexion sur les conditions d'accueil et de résidence des fonctionnaires de police et de leur famille affectés dans les quartiers les plus sensibles contre l'engagement d'une implication durable des effectifs sur le territoire d'affectation.

Cette fidélisation, comme la visibilité de la présence des policiers dans les quartiers, me semble fondamentale pour rétablir et améliorer les relations entre la police et la population.

Mon expérience d'élue locale me permet de mesurer combien les habitants sont demandeurs d'une présence policière sur la voie publique affectée à des missions de sécurisation de l'espace public. Elle est aujourd'hui jugée trop faible par nos concitoyens et l'absence à Paris, du fait de son statut particulier, d'une police municipale ne permet pas, comme cela se fait dans de toujours plus nombreuses communes, de pallier ce manque.

Concernant les A.S.P., leur financement par la Ville de Paris justifie, me semble-t-il, que les maires d'arrondissement bénéficient d'une visibilité quant à leur affectation dans chaque arrondissement comme à la définition de leurs missions.

Aujourd'hui, les seules missions identifiées par nos concitoyens concernent le contrôle du stationnement et si elles représentent un intérêt évident, elles devraient pouvoir évoluer vers plus de polyvalence comme le permet leur statut, notamment en ce qui concerne des missions de lutte contre les incivilités, les

nuisances sonores et l'insalubrité de la voie publique.

Il me semble légitime que les efforts en constante augmentation, je le répète, de la Ville pour le financement du budget spécial de la Préfecture de police se traduisent par un retour sur investissement optimisé, de nature à répondre au besoin de tranquillité des habitants au sein de leur quartier.

Je rappelle que le budget de la Préfecture de police a augmenté depuis 2001 de plus de 50 % à Paris.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci.

J'informe vos deux collègues qu'ils ont à peine plus de 14 minutes.

Madame BURKLI, votre collègue vous a laissé 3 minutes 47 ; c'est à vous !

**Mme Delphine BURKLI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors que nous nous apprêtons à voter le budget dédié à la sécurité des Parisiens, vous le rappeliez, Monsieur le Préfet, nous devons prendre la mesure des attentes de nos concitoyens en matière de sécurité publique. Leurs préoccupations sont d'autant plus légitimes que la sécurité, dois-je le rappeler, est la première des libertés.

Et pourtant, ces derniers jours, Monsieur le Maire et votre majorité, vous vous êtes récriés contre les arrêtés anti-mendicité qui ont été étendus aux abords du Louvre et au secteur des grands magasins, à la demande des élus locaux, au premier rang desquels Pierre LELLOUCHE, Jean-François LEGARET pour le 1er arrondissement et moi-même pour 9e arrondissement.

Un premier arrêté avait été pris par le Préfet de police le 12 septembre dernier dans le 8e, dans le quartier des Champs-Elysées.

A ces deux occasions, vous avez émis de fortes protestations et je vais m'employer à les reprendre une à une et à rétablir la vérité sur les faits.

Avant cela, poursuivant votre logique, Monsieur le Maire, qui fait, semble-t-il, de la sécurité des Parisiens un sujet secondaire, les élus du groupe Communiste et du Parti de Gauche nous soumettent aujourd'hui un vœu visant à atténuer la souffrance des membres de la population Rom contraints à la mendicité. Leur solution : une campagne de sensibilisation de pas moins de 30.000 euros d'argent public, afin de rééduquer les Parisiens qui, de par leur racisme supposé, sont la principale cause de la misère dans laquelle vivent de nombreux Roms à Paris.

Ce sont ici des méthodes éculées qui, mis à part embellir l'image vertueuse que la Gauche a d'elle-même, sont déconnectées des attentes de nos concitoyens.

Selon la Gauche parisienne, les arrêtés anti-mendicité viseraient à stigmatiser une catégorie de la population, mais alors, est-ce une opération de stigmatisation quand la Municipalité, en collaboration avec la SEMAEST, préempte les murs de commerce du quartier Sedaine-Popincourt pour lutter contre la mono-activité dans le domaine du prêt-à-porter qui est exclusivement le fait de Chinois ?

Les objectifs implicites de ces arrêtés seraient également, selon vous, de combattre la pauvreté par l'amende et la répression. Or, la mendicité qui s'exprime de façon plus agressive est un réel problème dont pâtit un nombre croissant de concitoyens.

Doit-on comprendre, là encore, dans votre rejet de ces arrêtés que nous devons nous résoudre à accepter cette situation au motif qu'elle est une fatalité pour les populations d'origine Rom à Paris ?

Pour ma part, je considère que combattre ces nouvelles formes de mendicité, c'est d'abord refuser des pratiques mafieuses exploitant l'humain. Sans volonté politique de le combattre, ce phénomène de mendicité s'accroît, car il se nourrit du laxisme et des politiques bienveillantes.

Interdire la mendicité quand celle-ci est manifestement l'expression de réseaux organisés ne signifie pas combattre des personnes déjà victimes, mais bien signifier à des réseaux mafieux, criminels, qu'ils ne peuvent, sur ce territoire, s'enrichir au mépris de la dignité humaine.

Vous accusez également l'Etat de ne pas remplir ses obligations en termes de mise à l'abri des mineurs isolés, encore cet après-midi par voie de presse, Monsieur le Maire, mais l'année dernière, est-il nécessaire de le rappeler, la Gauche avait saisi le Conseil constitutionnel pour demander la censure d'une convention franco-roumaine destinée à protéger les mineurs roumains isolés en France. Celle-ci était une réponse pragmatique basée sur un partenariat avec l'Etat d'origine des jeunes en souffrance ayant pour objectif concret de protéger les mineurs roumains des réseaux criminels, mais, là encore, pour des raisons idéologiques, la Gauche a préféré le statu quo.

Vous ne pouvez ignorer que la mendicité d'origine roumaine a explosé dans notre capitale, notamment au centre de Paris, où l'on voit des réseaux déposer chaque matin sur les trottoirs pour les exploiter dans le froid des pauvres enfants, des femmes, des personnes âgées, des personnes mutilées.

Les chiffres sont éloquents en matière de délinquance d'origine roumaine, et je pense que le Préfet nous les rappellera ; entre 2008 et 2010, multiplication par trois des faits de délinquance, + 107 % sur les huit premiers mois de l'année 2011, 48 % des Roumains interpellés sont des mineurs.

Aujourd'hui, la question que nous devons tous nous poser collectivement est de savoir qui a la responsabilité des populations Roms installées à Paris. En l'occurrence, c'est le Gouvernement roumain, pour qui l'Union européenne débloque chaque année 4 milliards d'euros, dont 20 % sont des crédits français, qui doivent être consacrés à l'intégration de leurs propres citoyens…

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je n'avais pas vu, vous avez largement épuisé votre temps de parole, Madame.

Désolé, mais ce n'est pas moi.

**Mme Delphine BURKLI**. - Est-ce que je peux au moins faire la conclusion ?

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je vous en prie, essayez de conclure !

**Mme Delphine BURKLI**. - Au lieu de critiquer sans cesse en sous-entendant que l'Etat cherche à des fins électoralistes à stigmatiser les plus précaires, j'invite la Gauche parisienne à observer ce qui se met en place depuis 2008, un partenariat accru de l'Etat français avec les autorités roumaines, ainsi qu'un

travail approfondi de notre police nationale pour démanteler des réseaux mafieux dont vous ne pouvez ignorer l'existence.

Je regrette que sur ce dossier très difficile humainement, qui ne doit pas, de mon point de vue, prêter à polémique, la Mairie n'agisse pas en partenariat avec l'Etat, à la fois pour encourager l'insertion de ces personnes dans leur pays d'origine et pour répondre aux préoccupations de sécurité de nos concitoyens.

Comme élus, et je terminerai, nous sommes les délégataires d'une tradition d'accueil généreuse et intégratrice, mais nous sommes également chargés de protéger nos concitoyens. Autrement dit, il faut être exigeant sur les questions de sécurité et mener une politique d'aide aux migrants digne, à la mesure de nos capacités.

Or, en s'élevant contre les arrêtés mendicité ou en subventionnant les entrées illégales de personnes sur notre territoire à la hauteur de 1,42 million d'euros cette année, la majorité socialiste continue de faire de ces questions un enjeu politique. Votre empathie à l'endroit des migrants illégaux les encourage à prendre le risque de s'installer en France, alors même que, vous le savez, les conditions d'accueil…

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - N'en profitez pas trop, vous faites le double !

**Mme Delphine BURKLI**. - … ne pourront que demeurer extrêmement précaires, donc cessez de vous contenter de faire des problématiques liées à la sécurité et aux migrations illégales la preuve de votre humanisme, je vous remercie, Monsieur le Maire, de me laisser conclure…

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Chut ! Je vous en prie ! C'est moi qui préside !

**Mme Delphine BURKLI**. - … et votez un budget sécurité qui se donne les moyens de répondre au légitime besoin de sécurité des Parisiens.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de m'avoir laissé la parole.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - J'aimerais bien, surtout quand on parle de police, qu'il y ait un peu d'ordre et que certains ne soient pas des facteurs de désordre, si vous voyez ce que je veux dire, comme à chaque fois !

Monsieur HÉLARD, vous avez la parole.

**M. Eric HÉLARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, le budget global de la Préfecture de police, auquel la Ville apporte chaque année sa contribution est en très légère hausse, puisque les dépenses de fonctionnement atteignent globalement 643 millions d'euros, soit 0,73 % de hausse par rapport à celui de l'an dernier.

La part de la Ville dans le financement de ces dépenses de fonctionnement atteint la somme de 284 millions d'euros, soit 1,79 % de hausse par rapport à l'an dernier.

Ce budget poursuit notamment les efforts financiers liés au deuxième plan de modernisation de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, comme l'a déjà très bien dit ma collègue Geneviève BERTRAND tout à l'heure.

La section d'investissement, quant à elle, dispose d'un budget global de 78,25 millions d'euros, soit une hausse de 1,5 million d'euros.

Mon intervention vise à vous interroger sur deux sujets structurants pour la Préfecture de police.

Tout d'abord, les difficultés liées à la hausse de la délinquance étrangère à Paris, puis la compétence municipale de la Préfecture de police, qui nous conduit aujourd'hui à voter ce budget spécial.

Avant toute chose, je salue bien évidemment le dévouement, l'efficacité et le courage de l'ensemble des personnels de la Préfecture de police.

Le 12 septembre, un arrêté du Préfet de police, pris en accord avec le Ministre de l'Intérieur, a interdit la mendicité dans la zone des Champs-Elysées. Il y a quelques jours, de nouveaux arrêtés ont étendu la mesure au Louvre et à Havre-Caumartin. C'est une mesure rendue indispensable par la difficulté de lutter contre les bandes mafieuses venues de pays de l'Est qui exploitent femmes, enfants et personnes en situation de handicap.

Il faut aller encore plus loin. Claude GOASGUEN avait suggéré que le Trocadéro soit concerné. Yves POZZO di BORGO pourrait vous parler du Champ de Mars.

A l'Est, la situation est toujours très tendue, notamment du côté de Belleville.

Notre groupe a donc déposé un vœu en ce sens qui sera examiné par les délibérations de la 5e Commission.

Venons-en à l'une des grandes idées historiques de l'U.D.F. à Paris, reprise par le groupe Centre et Indépendants dès sa création, la police municipale.

Notre président de groupe a à plusieurs reprises, tant au Sénat que devant le Conseil de Paris, rappelé toute l'actualité de cette question.

La loi du 31 décembre 1975, qui a modifié l'organisation de Paris en instituant un conseil et un maire élu, visait à aligner le statut de la Capitale sur le droit commun des administrations communales.

Cette évolution fut partielle, le maintien d'un régime dérogatoire concernant les pouvoirs de police dans la Capitale a été réaffirmé. Chacun connaît les arguments développés à l'appui de cette singularité, prévus par l'arrêté du 12 messidor an VIII, texte vieux de près de deux siècles.

Cette spécificité parisienne ne saurait légitimer que, 200 ans après, et même si quelques attributions ont été reconnues au Maire de Paris depuis une dizaine d'années, le champ des pouvoirs de police communale dévolus au Préfet de police restent quasi entier.

Au moment où la gestion de proximité est tant vantée, il est étonnant de voir le Maire de Paris privé de moyens réglementaires contre les risques d'origine humaine ou naturelle qui menacent les Parisiens.

L'ordre public communal ne cesse d'évoluer pour mieux s'adapter aux évolutions des sociétés elles-mêmes. Le Maire, autorité de police communale, excepté à Paris, dispose d'une gamme de prérogatives faisant de lui un véritable protagoniste dans des domaines aussi variés que l'organisation de la circulation et du stationnement, la protection de l'environnement, de la tranquillité et de la sécurité publique.

En termes de gestion de proximité, il est dommage de voir l'autorité de police parisienne confiée à la seule administration d'Etat, en l'occurrence la Préfecture de police, assujettie hiérarchiquement à une autorité autre que celle du Maire, même si la Préfecture de police, je veux le souligner, accomplit globalement ses missions de manière satisfaisante.

Notre groupe milite en faveur du développement d'une forme de coproduction entre le Maire et l'Etat au sein de la Capitale.

Nous savons que la Préfecture de police n'y est pas totalement opposée. L'abrogation d'une législation archaïque fournirait au Maire de Paris les moyens réglementaires pour définir et faire respecter les choix des Parisiens et donnerait la faculté à ce dernier de se doter d'un corps d'agents de police municipale.

La Ville de Paris contribue cette année encore à hauteur de 284 millions d'euros au fonctionnement de la Préfecture de police. Cet apport considérable sert principalement à verser la solde des 8.300 sapeurs-pompiers et des 6.000 agents de Préfecture, dont 2.300 agents de surveillance de la Ville de Paris, les A.S.V.P., placés sous l'autorité du Préfet de police.

La Ville de Paris paye donc le traitement de ses agents, mais elle ne peut contrôler leur action. Ces derniers pourraient pourtant servir d'embryon à une future police municipale.

J'ajoute que la Ville de Paris dispose de près de 1.100 emplois au sein de la Direction de la Prévention et de la Protection, direction qui comprend différents corps (agents d'accueil et de surveillance, inspecteurs de la Ville, correspondants de nuit).

Si l'on additionne ces moyens, Paris est donc une Ville qui a les moyens d'avoir une forte police municipale d'au moins 3.000 agents.

En tout état de cause, la mairie paye, mais elle ne dispose pas des moyens de déterminer ou même d'aménager l'usage qui est fait de ses financements.

M. le Maire se satisfait de cette situation, cela lui évite d'aborder les problèmes de sécurité, il laisse faire la Préfecture de police.

Néanmoins, se pose le problème de la responsabilité de l'élu. En termes de démocratie, il serait quelque peu dommage qu'un maire aussi important que celui de Paris ne puisse pas s'impliquer beaucoup plus fortement dans la gestion des problèmes de police.

Nous continuerons donc à soulever cette problématique jusqu'au jour où elle ne se sera plus écartée d'un revers de main par la Mairie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Non, Monsieur HÉLARD, vous ne m'avez pas entendu, pas aujourd'hui dans mon intervention.

Il y a quelque temps, justement quand un socialiste, M. URVOAS, a proposé de supprimer la Préfecture de police, j'ai dit que c'était une mauvaise idée et que, en revanche, une des pistes de réforme devrait être de ramener les A.S.P. dans le statut municipal, puisqu'elles sont payées à 100 % par le Conseil de Paris, par les Parisiens.

Je pense que nous pouvons être pragmatiques. C'est une piste de réforme. Cela ne se fera pas avant 2014, mais je pense que nous devons y travailler. Je pense que l'on peut y réfléchir sans excitation et sans politique politicienne.

C'est une piste que je trouve pertinente pour notre réflexion commune.

Monsieur ASSOULINE, vous avez la parole.

**M. David ASSOULINE**. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues.

Au-delà des outrances et de la mauvaise foi de la Droite et de M. GOUJON en particulier, il y a les faits et les chiffres quand nous parlons de budget.

Le projet de budget spécial de la Préfecture de police pour 2012, que nous examinons aujourd'hui, appelle un premier constat, qui du reste ne soulève aucune contestation. Ce constat, c'est la croissance continue depuis 2001 de la contribution de la collectivité parisienne, donc du contribuable parisien au budget de la Préfecture de police de Paris.

La participation de la Ville, telle qu'elle est proposée par notre municipalité pour 2012, s'élève en effet à 284 millions d'euros, soit 5 millions de plus par rapport au budget spécial 2011 et 9 millions de plus au regard du budget 2010.

A ce stade de mon intervention, il n'est pas ici inutile de se rappeler collectivement ce qu'était la participation de la Ville au budget spécial de la Préfecture avant l'élection en 2001 de la première municipalité de Gauche à Paris : 187 millions d'après le compte administratif pour l'année 2000.

Aussi, en un peu plus de 10 exercices budgétaires, la Gauche à Paris a augmenté la participation de la Ville à l'activité de la Préfecture de police de près de 100 millions.

Pour 2012, la contribution de la Ville pèsera 44,14 % du budget spécial. Avec une telle mobilisation du budget municipal qui finance essentiellement les A.S.P. et la Brigade des sapeurs-pompiers parisiens, notre majorité agit concrètement pour que l'Etat mette, lui, tous ses moyens à assurer ses propres prérogatives régaliennes, au service de la sécurité et de la tranquillité des Parisiens.

Permettez-nous donc, en contrepartie, Monsieur le Préfet, d'être exigeants, d'autant que, en plus de cette aide budgétaire, nous assurons comme c'est normal la sécurité directe de tous les espaces municipaux avec la D.P.P. et le financement conséquent de l'action des groupements parisiens interbailleurs de sécurité, sans compter la création de la neuvième brigade de correspondants de nuit.

A cela, nous devons ajouter notre action ambitieuse et volontariste en matière de prévention : 30 millions. Vous voyez, Mesdames et Messieurs de la Droite, pour nous, la sécurité n'est pas un slogan ou un discours de posture, mais une nécessite essentielle pour la vie quotidienne dans nos quartiers parisiens qui nécessite des moyens concrets et la mobilisation de tous : élus locaux, institutions publiques, associations et citoyens.

La sécurité de tous est une condition d'une pleine liberté de chacun, Monsieur GOUJON, et la liberté respectée pour chacun est une condition d'une sécurité assumée par tous.

A ce titre, nous sommes en droit de demander à l'Etat de la durée dans les moyens et de la continuité dans l'action. C'est plus efficace que de légiférer sans cesse dès qu'un drame vient soulever l'émotion légitime de l'opinion.

27 lois sur la sécurité depuis 2002, 13 entre 2002 et 2007, 14 depuis, alors que, dans le même temps, le Gouvernement supprime 10.000 policiers et gendarmes, Monsieur GOUJON, il

ne faut pas forcément plus, c'est vrai, mais il ne faut pas moins et on parle là de suppressions.

Il vaut mieux une police proche des citoyens, une police de proximité et la constance, en lieu et place des opérations coups de poing sans lendemain et de la politique du chiffre.

C'est aussi plus responsable que de mettre sans cesse en accusation la Justice, alors qu'il faudrait lui donner les moyens qu'elle n'a pas d'assurer tout son rôle pour prévenir, punir, mais aussi pour que les victimes puissent obtenir réparation.

Monsieur le Préfet de police, les Parisiens, tous les Parisiens ont droit à la sécurité et à la tranquillité. Nous ne pouvons que saluer l'action de l'ensemble des personnels, bien sûr les pompiers, mais l'ensemble des policiers qui, tous les jours, sur le terrain, avec un métier difficile et risqué, font leur devoir.

Mais, il faut bien constater - et vous le savez - que dans certains quartiers, les quartiers populaires, il y a un malaise, le sentiment d'impuissance de la puissance publique et le sentiment que, en matière de sécurité, on les abandonne un peu.

Cela m'amène à m'interroger sur les priorités de l'action des forces de police à Paris et sur leur mode d'action.

Au moment où le nombre de cambriolages est en hausse, au moment où les populations de plusieurs quartiers populaires subissent les désagréments de trafics ou de ventes sauvages à la sauvette, comment comprendre que la priorité, voire l'urgence, à la Préfecture de police, serait d'interdire la mendicité pour s'attaquer aux populations d'origine roumaine, qui la pratiquent alors même que l'Etat est loin de remplir ses obligations de mise à l'abri des mineurs isolés et l'hébergement d'urgence, ou d'intervenir par opérations coup de poing, là où c'est la présence continue et permanente d'une police de proximité, de gardiens de la paix, comme ils portent si bien leur nom d'origine, qui peut être efficace, tant pour prévenir que pour réprimer, quand c'est nécessaire ?

Nous avons à plusieurs reprises eu l'occasion de vous interroger sur l'importance réelle des effectifs policiers dans les arrondissements parisiens et sur leur répartition.

Pour toute réponse, cela a été dit plusieurs fois, vous avez fini par donner un chiffre, un seul : 6.400 effectifs policiers parisiens. Rien sur les effectifs par arrondissement et par grade, rien sur leur évolution à la baisse, constatée et à venir.

Comment comprendre que vous n'arriviez pas à le communiquer aux élus parisiens ? Nous ne pouvons croire en l'incapacité de la Préfecture de police de Paris à connaître ses effectifs réels.

Vous avez parlé des nouvelles contraintes budgétaires en ce moment de crise. Nous n'acceptons pas le principe selon lequel la responsabilité budgétaire serait contradictoire avec la sécurité des Parisiens.

En réponse à une question d'actualité posée en novembre dernier par Daniel VAILLANT, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, vous parliez de l'acuité des problèmes et des besoins de sécurité en Ile-de-France, vous qui mettiez aussi la présence sur la voie publique au cœur du métier de l'action policière, avec les enquêtes judiciaires et l'accueil des victimes.

Vous disiez alors que les effectifs étaient plus jeunes à Paris, donc plus directement affectés par la baisse des recrutements. Vous même encore estimiez à 300 équivalents temps plein le recours aux heures supplémentaires dans l'agglomération parisienne, soit la reconnaissance d'un manque d'au moins 300 effectifs supplémentaires.

Monsieur le Préfet, à Paris, insuffisance des effectifs et politique du chiffre ont malheureusement pour résultat une délinquance à la hausse, d'abord en 2010 par rapport à 2009, et vous l'avez reconnu.

Reprenons, pour éviter toute guerre des sources ou des chiffres, les chiffres de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.

A Paris, l'an dernier, les atteintes aux biens augmentent de + 4,70 %, alors qu'elles stagnent dans la France entière, - 90 %.

Parmi elles, les vols s'envolent à + 8 % et les cambriolages à + 19,2 %. Quant aux atteintes à l'intégrité physique, la hausse s'élève à + 9,3 % en France et + 2,5 %. Parmi elles, les violences crapuleuses explosent à + 25 %. C'est pour 2010.

Quant à 2011, vous avez parlé de baisse globale. Nous savons tous que cette baisse globale des premiers mois de 2011 cache mal les hausses de la délinquance, d'abord contre les biens, en particulier les cambriolages, vous l'avez dit tout à l'heure, mais aussi plus grave, contre les personnes, près de 10 % de hausse.

Or, la hausse constatée par le service est en deçà de la réalité lorsque l'on voit les conditions d'accueil du public venu porter plainte et les multiples témoignages en ce sens qui nous viennent des citoyens, sur les conditions de travail dans certains commissariats, tels que le commissariat central du 18e arrondissement qui avait été évoqué, pour ne citer que cet exemple dont nous avons déjà parlé.

Peut-être convient-il de citer le rapport 2010 de la commission nationale de déontologie de la sécurité, qui rappelle, je cite, que "les fonctionnaires de police ont l'obligation d'enregistrer toute plainte sur procès-verbal et ne sauraient se contenter de rediriger le plaignant vers une autre circonscription ou un autre service".

Enregistrer la plainte par une audition du plaignant n'implique pas de l'instruire, mais de la transmettre au Procureur de la République qui lui donnera la suite qui lui apparaîtra opportune et il y a la description concrète que ma collègue et maire du 20e arrondissement, Frédérique CALANDRA, a fournie quant à ce que nous vivons concrètement dans le 20e arrondissement sur certains îlots mais aussi avec les marchés à la sauvette qui, vraiment, déstabilisent le bien vivre dans nos quartiers populaires et sur lesquels on ne peut pas seulement répondre en assénant des chiffres et l'autosatisfaction, parce que quand, au quotidien, les habitants vivent autre chose, c'est la crédibilité même de la parole publique qui est mise en cause. C'est de l'action concrète dont on a besoin et pas de phrases, de discours tonitruants et de mises en cause telles que M. GOUJON a pu les faire tout à l'heure en travestissant la réalité que nous vivons tous les jours.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci.

Vous laissez 4 minutes 30 à M. BRAVO. Bravo ! C'est un peu bébête, mais cela m'a été inspiré.

**M. Jacques BRAVO**, maire du 9e arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, j'ai toujours eu une écoute positive des besoins financiers des demandes de la Préfecture de police pour la part de ses activités

qui ne relève pas des fonctions régaliennes de l'Etat, d'abord parce que j'ai beaucoup d'estime et de reconnaissance pour le travail effectué chaque jour par les agents de la P.P. au service de nos concitoyens pour assurer leur sécurité.

C'est un travail difficile qui est assuré avec dévouement, persévérance, conviction et qui mérite notre respect et notre soutien.

Ensuite, parce qu'en tant que maire, je m'attache au quotidien à faire vivre la logique de coproduction de la sécurité telle que traduite dans notre contrat de sécurité.

Sur le terrain tous les jours pour les grands et les petits problèmes, le partenariat entre les élus et les services de police est essentiel et je m'attache tout aussi quotidiennement à le faire vivre. C'est pour cela que ma voix n'a jamais manqué pour le vote du budget de la Préfecture de police.

Je pense que ce sentiment est largement partagé et c'est pour cela que la Ville contribue à hauteur de 44 %, chiffre que nos concitoyens ignorent totalement, au budget de la Préfecture et que cette contribution, comme je l'ai dit, continue à progresser de 1,8 % en 2012.

Je suis donc un maire qui est à l'écoute de mes partenaires de la Préfecture de police mais la réciproque n'est pas toujours vraie.

Je souhaiterais que le partenaire de la Préfecture soit davantage à notre écoute.

En juillet dernier, j'avais, avec les autres maires de la majorité municipale, demandé des précisions sur la situation des effectifs de police à Paris, notamment la répartition des effectifs par arrondissement, voire leur évolution. Je n'ai pas obtenu de réponse complète, pourtant très importante, pas seulement pour moi, mais pour les habitants du 9e.

D'autres sujets ont été signalés tout à l'heure : l'îlotage, les patrouilleurs, le stationnement, les verbalisations, l'enquête dans les mairies : c'est à traiter dans le même esprit.

L'esprit de partenariat qui doit présider aux relations entre la police et les élus parisiens doit se traduire par une plus grande transparence sur cette question essentielle des effectifs. Cette demande est légitime, elle doit recevoir une réponse, Monsieur le Préfet. Je pense que c'est de l'intérêt de tous que les maires soient mieux écoutés.

Je viens d'entendre la partie du débat qui était soulevée par Mme BURKLI, je vais dire une phrase de plus avec fermeté : s'il est vrai qu'on suspecte des réseaux crapuleux et organisés, de contraindre des êtres humains à se livrer à la mendicité et à des actes délictueux, ce sont ces réseaux qu'il faut combattre. Il faut aider à en sortir ceux qui en sont victimes, et notamment les mineurs qu'il faut accueillir et arracher par tous moyens de ces filières mafieuses. C'est l'exclusion et l'exploitation que nous devons combattre et non les exclus.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup.

J'ajouterai que, compte tenu des efforts que nous faisons, alors que l'Etat nous laisse tomber pour les mineurs étrangers isolés, il y a quand même quelque chose qui ne va pas.

Myriam EL KHOMRI, vous avez des réactions à tout cela ! Pas à tout, parce que cela doit vous inspirer beaucoup de choses !

Myriam ?

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, nous sommes ici en train de débattre du budget spécial de la Préfecture de police mais, comme chaque fois, la politique nationale fait écho dans notre hémicycle, et c'est bien naturel.

Voter ce budget, ce n'est pas accepter ou être complice de la politique menée par le Gouvernement et le Président SARKOZY depuis maintenant de nombreuses années en matière de sécurité. Voter ce budget, c'est manifester une reconnaissance en donnant des moyens au Préfet de police pour les pompiers, les A.S.P. et les antennes administratives.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Les policiers aussi.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, rapporteure. - J'y reviendrai.

Bien sûr, puisque de nombreux collègues se sont exprimés sur la politique nationale et ses effets sur l'espace public et sur nos concitoyens, permettez-moi de vous donner mon avis.

La sécurité, ce n'est pas seulement la lutte contre la délinquance. La sécurité, c'est construire la paix sur un territoire.

Et justement le terme de "gardien de la paix" renvoie au rôle de proximité auquel nous sommes extrêmement attachés.

Mais nous ne sommes pas attachés au spectacle public, nous sommes attachés au service public.

Nous ne sommes pas, Monsieur GOUJON, attachés à la mise en scène, nous sommes attachés à la mise en application. Et c'est bien là qu'il y a une différence entre nous.

Je demande comment vos collègues du 18e arrondissement, par exemple, peuvent vous laisser dire que la sécurité y est assurée aujourd'hui ? Au vu du nombre de courriers qu'ils envoient au commissaire, comment pouvez-vous dire que vous réussissez dans ce domaine ?

Explosion des lois, textes inapplicables, quand même disons-le, chiffres qui ne font pas état de la réalité de la délinquance mais plutôt de l'activité des services de police, baisse des effectifs - vous êtes pour sans doute ! -, volonté d'abaisser la majorité pénale pour les mineurs, politique de délivrance de titres de séjour en direction des étudiants étrangers, création d'une multitude d'unités spécialisées au détriment des gardiens de la paix fidélisés sur un territoire : vous nous donnez des leçons budgétaires mais, dites-moi, quand, l'an dernier, M. GUÉANT supprime 712 postes de policiers pour une économie de 31,5 millions d'euros et qu'à l'été, il débloque 9 millions d'euros pour payer les heures supplémentaires des policiers à travers un dispositif d'optimisation opérationnelle des services de police, où est la cohérence et où est la bonne gestion ?

Enfin, vous nous parlez des patrouilleurs. Alors, après les UTEQ, on entend maintenant parler des patrouilleurs. Tout cela parce que, suite aux émeutes de 2005, la police de proximité ayant été ridiculisée par le Président de la République, il fallait un vrai service d'ordre. Mais sachez qu'une police de proximité peut jouer un rôle déterminant dans le renseignement et permettre une répression plus ciblée. Pour faire du judiciaire, il faut des informations et donc un contact avec la population. Et cela, aujourd'hui, c'est là-dessus que vous essayez de revenir parce

que vous vous rendez bien compte que, aujourd'hui, cette politique va droit dans le mur.

D'autant plus que vous avez perdu la confiance de la population, et cela est vraiment difficile à supporter, notamment pour des policiers qui sont justement dans une mission de service public. Aujourd'hui, l'utilisation à des fins politiques des questions de sécurité, les objectifs chiffrés, la politique en matière d'immigration ont fait énormément de mal au service public de la sécurité et je pense qu'il faut véritablement se rendre compte de cela.

Enfin, puisqu'il y a plusieurs interventions qui ont eu trait à la toxicomanie, comment pouvez-vous avoir cette position sur les salles de consommation à moindre risque ? Comment pouvez-vous dire que la drogue n'existe pas, quand vous avez des scènes ouvertes de crack dans des quartiers, par exemple, du Nord-Est parisiens où des enfants, en rentrant de l'école, sont confrontés à cette violence liée à la toxicomanie ? Ne pensez-vous pas que ces toxicomanes seraient mieux sous surveillance médicale dans des lieux à l'abri des enfants ? N'est-ce pas là aussi une politique de prévention ?

S'agissant de la "sanction, le mot interdit", vous savez que nous sommes pour que des sanctions appropriées soient mises en œuvre. J'ai entendu peu de choses aujourd'hui sur la question de la Justice, connaissant les moyens de la Justice, il y a 8 personnes au service pénitentiaire d'insertion et probation chargées de mettre en œuvre1.500 peines de T.I.G. (travail d'intérêt général), et l'on comprend que ces derniers soient contents que le Maire de Paris nous ait demandé de créer 250 postes de T.I.G. dans les services municipaux. Ils sont bien contents parce que cela permet justement que la sanction soit mise en œuvre.

Alors, vous savez, ne fanfaronnez pas ! Ne fanfaronnez pas parce que je peux vous rappeler le bilan en matière de politique de sécurité dans les quartiers populaires, ce spectacle public où les gens véritablement ne ressentent absolument pas ce qu'ils voient à la télé, une loi après chaque fait divers, ne vous gaussez pas ! Quant à votre délit de vente à la sauvette, vous savez que tous les week-ends, à Belleville, porte Montmartre, ou à Château Rouge, il y a près de 1.000 vendeurs à la sauvette !

Ah oui, bien évidemment, dans les quartiers touristiques et dans les quartiers beaucoup plus huppés de la Capitale, là, il y a des dispositifs pour traiter les ventes à la sauvette, mais dans les quartiers populaires, que ressentent les gens ? Comment les habitants de ces quartiers populaires peuvent ressentir un arrêté anti-mendicité dans les beaux quartiers, sachant que eux-mêmes souffrent, quand ils se rendent compte que la priorité de la Préfecture de police, c'est d'aller chasser les pauvres sur la plus belle avenue du monde ? Ne pensez-vous pas qu'il y ait une sorte d'inégalité ?

Voilà ce que je voulais dire pour répondre aux petites questions qui ont été posées. Et je voudrais revenir ici, si vous le permettez, sur le budget spécial de la Préfecture de police.

Je remercie, bien évidemment, l'ensemble de mes collègues de la majorité pour leurs justes interventions à la fois sur la répartition des effectifs mais également sur l'apport de la B.S.P.P. quant à la sécurité des Parisiens et des Parisiennes. Je tiens à rappeler que c'est pas moins d'une dizaine de fois que les pompiers de Paris ont dû intervenir ce week-end pour circonscrire des incendies, et ce, au péril de leur vie. Je tiens, au nom de toute l'assemblée, à les en remercier très chaleureusement, sachant que leurs interventions sont en nette augmentation cette année et comme l'an dernier, et ce depuis l'arrêté MATTEI de 2004 qui dispense de garde les médecins de ville et qui a eu un véritable impact et sur le travail des pompiers, comme l'a indiqué Mme BERTRAND.

Notre participation en hausse sur les sections fonctionnement et investissement va donc dans le sens d'un meilleur service de sécurité civile et est la preuve d'une politique budgétaire de bon sens.

Pour rappel, en 2012, la participation de la Ville au budget spécial de la Préfecture de police représente 284 millions d'euros, en augmentation de 5 millions en valeur absolue par rapport au budget primitif 2011, soit une progression de 1,79 %.

La participation de la Ville en matière de fonctionnement concerne, pour l'essentiel, les charges des personnels et les moyens mis à leur disposition pour mener au mieux leurs missions. La progression de 5 millions de la contribution se ventile ainsi :

- 1,5 million pour la B.S.P.P. ;

- 3 millions pour l'administration générale.

Ce qui porte la participation de la Ville en valeur relative à 44,14 % du budget spécial de la section fonctionnement.

Je sais, M. GOUJON nous a dit qu'à son époque, la participation de la Ville avoisinait les 48 % mais, en son temps, la participation de la Ville, comme l'a dit mon collègue ASSOULINE, n'était que de 181 millions. Je vous concède l'inflation de 23 %, ce qui correspond à 41millions, soit 222 millions, donc les comptes n'y sont pas puisque nous sommes encore à 60 millions au-dessus, notre hausse est donc exemplaire.

En ce qui concerne la section d'investissement, la participation de la Ville de Paris s'établit à 18,1 millions d'euros, pour un budget global de 78 millions. Notre contribution bénéficie aux casernements et aux immeubles centraux.

Plus des deux tiers des 284 millions sont consacrés aux missions départementales d'incendie et de secours exercées par la brigade des sapeurs. C'est d'ailleurs bien dans cet esprit de coproduction et de coopération que nous ne désespérons pas, comme nous le disions tout à l'heure, d'améliorer notre partenariat avec la PP et d'obtenir les chiffres concernant les effectifs de police.

Enfin, je ne serais pas complète si je ne soulignais pas notre progrès en matière de sincérité budgétaire et malgré ces points de désaccord et l'effort qu'il reste à fournir, mais je demeure confiante car des groupes de travail sont en place ; je veux parler notamment du fonctionnement du dispositif de verbalisation et d'enlèvement des véhicules et plus particulièrement du rôle indispensable des A.S.P. qui exercent un métier difficile et je veux ici leur rendre hommage.

J'ai eu l'occasion de dire au Préfet de police que notre partenariat, dans le domaine de la politique de stationnement, était perfectible. Le Maire de Paris l'a également indiqué. Ce n'est pas le travail fourni par les A.S.P. qui est mis en cause mais bien, comme l'a dit le Maire, le mode de gestion pour répondre aux priorités municipales : 10 % de stationnements payés et l'absence d'effectifs pour certaines opérations "Paris Respire". Nous y travaillons en lien très étroit avec la Préfecture. Nous y associerons, bien évidemment, les maires d'arrondissement. Nous porterons nos efforts sur la remontée du taux de respect et l'augmentation du taux de rotation des véhicules et nous n'excluons aucun moyen pour y arriver, pour répondre à M. HÉLARD.

Voilà, chers collègues, les informations que je tenais à porter à votre connaissance sur le budget spécial de la Préfecture police, vous invitant, bien évidemment, à le voter, eu égard à la véritable mission de service public et de sécurité civile des pompiers, des agents d'accueil et des A.S.P., et j'en profite pour remercier l'ensemble des agents de la Direction prévention protection, l'ensemble des policiers qui interviennent à Paris, les associations et aussi les magistrats, ainsi que l'ensemble du personnel de justice, qui concourent à l'amélioration de la sécurité des Parisiens et Parisiennes.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Excellent ! Merci beaucoup, Myriam EL KHOMRI.

Monsieur le Préfet, j'imagine que vous voulez un peu réagir à toutes ces interventions.

Détendez-vous…

Vous avez la parole, Monsieur le Préfet de police.

**M. LE PRÉFET DE POLICE**. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'abord, Monsieur le Maire, je ne voudrais pas vous inquiéter, mais je ne peux malheureusement pas répondre à tous et prolonger le débat.

Néanmoins, en termes de méthode, je rappelle ma proposition, si elle agrée, que je formule pratiquement tous les ans : je suis près à voir tous les groupes parce qu'il y a beaucoup de questions techniques. Si les groupes souhaitent me recevoir, je suis à leur disposition parce que je comprends parfaitement, dans notre démocratie, qu'il y ait des débats qui quelquefois dépassent le modeste Préfet de police que je suis, et je suis donc à disposition.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je suggère à tous les groupes, majorité ou opposition, de convier M. le Préfet de police dans les semaines qui précéderont le prochain débat sur le budget, et ce sera effectivement très enrichissant.

Je vous en prie.

**M. LE PRÉFET DE POLICE**. - Ceci n'étant pas encore en œuvre, je me dois de répondre à quelques questions en essayant de regrouper les sujets qui ont été évoqués.

D'abord, il y a des sujets qui ont été évoqués de façon assez globale sur le statut de la maison préfecture de police. Comme je l'ai dit dans mon intervention liminaire, il ne m'appartient pas de modifier les textes mais de les faire fonctionner.

À cet égard, deux choses me viennent à l'esprit. Il y a le débat récurrent sur une police municipale. Le jour ou vous choisirez de faire une police municipale, vous en ferez une. Il est assez paradoxal d'entendre certains dire, et je respecte leur position, qu'ils sont très satisfaits de ce que fait la Préfecture de police, je les en remercie, mais qu'ils préféreraient une police municipale. Cela peut se discuter.

Ensuite, je ne sais pas si j'ai été très clair, mais dans mon propos liminaire, sur les questions de stationnement et d'utilisation de missions des A.S.P., j'ai dit que j'étais tout à fait ouvert, et Monsieur le Maire, vous avez répondu à l'intervenant, qui était M. HÉLARD, dans cette affaire. C'est quelque chose à travailler. J'ai dit qu'il n'était d'ailleurs - nous, cela ne nous fait pas peur - pas très populaire de s'occuper de ce genre de problème… ce sont les seuls véhicules sur lesquels il est marqué Préfecture de police : cela ne diffuse pas forcément la popularité. Mais moi, le terme de popularité, je le retrouve, à la différence… mais elle est partie, de Mme DUBARRY qui, lorsqu'elle présente le budget de la préfecture de police, ne retrouve pas le mot popularité, même quand c'est dans le passage B.S.P.P. Moi, je n'ai pas perdu le terme de popularité.

C'est donc un sujet sur lequel il faut travailler mais en tout cas, et je ne reviendrai pas sur le stationnement et les enlèvements, je rassure ceux qui ont dit qu'il n'y avait pas assez de verbalisations. J'ai dit dans mon propos liminaire, qu'avec notamment le système de la dématérialisation, avec les équipements dont l'ensemble des A.S.P. va disposer, on est déjà à + 5% ou + 7 %, et on dépassera le pic de 2007.

Ensuite, nous aurons à travailler sur ces questions si, mais comme l'a dit le maire, sans doute pas dans le mois qui vient, parce que ce sont des choses qui doivent être travaillées pour trouver l'efficacité au service de nos concitoyens. Je considère que sur cette affaire du stationnement, on peut parfaitement voir les choses.

J'en aurai terminé avec ce qu'a dit M. HÉLARD.

Sur la B.S.P.P., c'est complètement différent. M. HÉLARD regrette le paiement des soldes. Je rappelle, comme j'ai eu l'occasion de le dire, que le coût de la B.S.P.P. est le moins élevé de France et que si vous voulez créer un S.D.I.S. sans que cela soit des militaires, vous aurez à payer 170 millions d'euros de retraite des sapeurs-pompiers qui sont pris en charge par le Ministère de la Défense. Il faut être très prudent en ce qui concerne la répartition des sommes et le travail sur la B.S.P.P.

Ensuite, sur le budget spécial proprement dit, on parle de beaucoup de choses : c'est tout à fait légitime et j'essaierai de répondre le plus vite possible.

M. ASSOULINE a dit, comme d'autres intervenants, bien sûr, sans doute, Mme EL KHOMRI, que le budget spécial depuis 2001 avait beaucoup progressé. C'est vrai, il a beaucoup progressé, mais pour la B.S.P.P.

Puisqu'on travaille de façon loyale et transparente, il faut reconnaître qu'il n'a pas progressé pour les autres secteurs que la B.S.P.P., et il n'y a aucune raison pour que cela soit le cas. Je regrette d'ailleurs que ma proposition qui consistait à évoquer ce que vous financez, qui n'est pas forcément de la sécurité mais qui est très important pour nos concitoyens, n'ait été reprise par pratiquement aucun orateur, mais ce n'est pas grave. Cela prouve que cela ne fonctionne pas si mal. Je veux dire : les guichets, la sécurité bâtimentaire, et je ne vais pas recommencer mon propos liminaire : cela pourrait être inquiétant.

Ensuite, en ce qui concerne les débats sur ce qui en fait est la politique nationale et la politique de sécurité. Il y a un certain nombre de choses que je ne peux pas laisser dire.

En toute objectivité, de façon globale sur Paris, la délinquance a beaucoup baissé depuis 2001 et, puisque dans cette Assemblée, on parle souvent de 2001, je ne vois pas pourquoi je n'en parlerais pas.

La délinquance a baissé de 25 %, et Monsieur ASSOULINE, les chiffres que vous avez donnés… alors c'est assez amusant, d'ailleurs, mais moi, j'aime bien m'amuser ! On dit : la politique du chiffre, c'est pas bien, mais tous les chiffres négatifs, on les cite ! Quand il y a des chiffres positifs, on considère qu'ils sont faux ! Je crois qu'il faut beaucoup d'objectivité, et j'ai ici ce que j'appelle mon tract.

Moi, il ne m'appartient pas de faire de la politique, mais

quand on aura les chiffres 2012, je ferai circuler ce document, et chacun verra dans ces rubriques la délinquance générale, les faits élucidés, les taux d'élucidation. À mon avis c'est cela, le point le plus important : les taux d'élucidation. Ensuite, les fameux indicateurs de l'O.N.D., les atteintes aux biens, économiques et financiers, A.V.I.P., et les I.R.A.S.

On nous parle beaucoup de police de proximité. Moi, je suis favorable à la police de proximité, mais cela ne veut rien dire ! Parce que la police de proximité, c'est devenu un débat théologique. Que la police soit proche de la population, tout le monde est pour ! D'ailleurs, tous les travaux que l'on fait, c'est pour rapprocher la police de la population.

Voilà les résultats. Les résultats, on les commentera quand on les aura sur toute l'année. Et on aura l'occasion, je crois, et objectivement, on pourra reconnaître que des choses ont avancé.

Il y a une autre thématique qui est souvent exprimée, contre laquelle je veux m'inscrire en faux, selon laquelle la Préfecture de police ne se préoccuperait que des quartiers considérés comme moins populaires. Moi, je peux vous dire qu'il n'y a aucune discrimination, et que nous mettons le paquet partout.

Cela nous amène au débat sur les effectifs. Monsieur le Maire, lorsque M. VAILLANT m'a interrogé au cours de la dernière séance, de la dernière session, j'ai répondu que les effectifs avaient augmenté parce que nous l'avions prévu, et j'ai remercié de cela le directeur général de la police nationale, à Paris, au-delà des effectifs de référence, parce qu'on sait - certes la fidélisation a été évoquée - mais on sait très bien que les affectations se font en région parisienne. J'ai d'ailleurs le plaisir de dire que nous accueillerons 599 fonctionnaires le 6 janvier prochain selon la nouvelle procédure que j'ai mise en place, dans la Cour du 19 août et ensuite, ces fonctionnaires, en dépit des règles qu'on a fixées et qui commencent à porter leurs fruits, et bien partent en province car la plupart sont d'origine provinciale.

Donc, ces effectifs ont diminué de 399, je le confirme. On aura une centaine parce qu'il y a eu des départs en plus en janvier prochain, mais je crois, et sur ce plan-là, nous avons modifié les choses… mais on vous donnera les effectifs par arrondissement, ce qui montre bien que nous ne souhaitons pas que les effectifs soient complètement figés par rapport aux arrondissements. Nous avons, et notamment dans le cadre de l'agglomération, de plus en plus de circulations d'un service à l'autre, d'un arrondissement à l'autre. Je ne suis pas d'accord avec Mme EL KHOMRI quand elle nous reproche d'avoir des systèmes complètement éclatés avec de nombreuses unités puisque la réforme des commissariats, que nous avons faite dans le cadre de l'agglomération, et qui a été mise en œuvre le 25 janvier dernier, a eu pour objectif de restructurer sur les deux métiers principaux de la police, qui sont la voie publique et l'investigation.

Nous sommes donc en train de restructurer les commissariats.

Prétendre que nous n'envoyons des fonctionnaires que là où il y a des gens qui ne sont pas défavorisés, c'est complètement faux puisque la seule B.S.T. que l'on a créée l'a été sur les 18e,19e, 20e et 11e arrondissements.

Les P.S.R. (périmètres de sécurité renforcée) qui consistent à faire intervenir davantage de fonctionnaires - appuyés par les unités mobiles, c'est-à-dire des C.R.S. et des gardes mobiles fonctionnent sur Barbès Rochechouart - j'espère qu'on fera de très belles opérations dans les prochains jours mais je ne peux pas en dire plus -, sur Montmartre et Château Rouge, auxquels on attache une importance toute particulière. La semaine dernière, j'ai encore pris des dispositions pour qu'on avance sur Steinlen (?).

Monsieur ASSOULINE, votre intervention est très proche de ce que j'ai dit quand je pensais qu'on n'avait pas considéré qu'on avait tout réussi, puisque la problématique de Paris aujourd'hui est très claire. Ce que j'appelle la délinquance classique a beaucoup baissé, mais nous avons un problème d'apparence, un problème de grandes nuisances, et nous sommes très ennuyés pour avoir l'efficacité policière. Je ne mets pas en cause la Justice mais nous sommes face à des comportements qui sont très difficiles à combattre.

Voilà ce que je voulais vous dire. Tout cela est très général. De façon plus individuelle, Monsieur le Maire, j'ai répondu, je pense, à vos préoccupations sur les effectifs et le tarif des amendes.

Madame DUBARRY, que je taquinais en disant, alors qu'elle n'était pas là, qu'elle ne trouvait pas le mot popularité quand elle parle de la Préfecture de police, a évoqué les arrêtés anti-mendicité. C'est un sujet que vous avez tous évoqué.

Que souhaitons-nous faire avec ces arrêtés ? Nous ne souhaitons en aucune façon - je souhaite rassurer tout le monde parce que c'est un problème de conscience - attaquer les pauvres. Il y a, dans la capitale de la France, comme dans certaines capitales qui ont réussi à régler mieux que nous le problème, une présence roumaine que l'on regrette. C'est pour cela que moi, ce travail-là, je le fais avec l'ambassade de Roumanie. Et celle-ci est aussi ennuyée que nous.

Alors que veut-on faire ? On est en train d'attaquer les réseaux. On a commencé. Notre première réussite, c'est le réseau de la prostitution dans le bois de Boulogne. Le réseau de la prostitution dans le bois de Boulogne - je souhaite vous montrer, parce que c'est sans doute plus parlant si je le retrouve -, c'est un système qu'on a démantelé avec 22 proxénètes interpellés, il y a trois semaines.

Voilà le système tel qu'il est organisé. On a des gens qui travaillent par territoire. Il y a les trésoriers, il y a ceux qui logent, il y a le groupe Allée de Lonchamp jour et le groupa Allée de Lonchamp nuit. Si nous n'avions pas fait un travail de répertoire, qui a duré sept mois, on n'aurait pas interpellé et mis en prison 22 proxénètes.

Alors quand, Madame DUBARRY, vous mettez dans votre même phrase "anti-mendicité" et "violence faites aux femmes", je peux vous dire ce que nous sommes en train de faire - et c'est pour cela que nous considérons que l'arrêté sur les Champs Elysées a été un succès. Pourquoi ? Parce qu'il nous a permis d'identifier 350 personnes, 80 % de majeurs, 43 % réitérant, auxquels on a infligé une contravention qui ne sera jamais payée - on n'est pas des naïfs - mais qu'avons-nous fait ? Nous avons relevé les noms de ces personnes, nous avons fait venir des policiers roumains et nous savons même maintenant de quels villages ils sont originaires.

Maintenant ils sont identifiés et nous souhaitons faire mettre en prison, cette fois, des gens qui ont - je vous avais montré, je crois, à la dernière séance les photographies - de véritables châteaux de type Disneyland dans les villages roumains. Voilà ce que l'on veut faire. Ce n'est pas du tout une attaque des pauvres, je tiens à vous rassurer.

Pourquoi ensuite a-t-on voulu agir ainsi ?

Je suppose que Monsieur le Maire de Paris, comme moi, reçoit un nombre extraordinaire de protestations de la part de nos concitoyens. Et aujourd'hui, je reçois - et je n'en tire aucune gloire - des lettres de félicitations ; j'en ai encore reçu une d'une association. Mais ce qu'il faut bien avoir à l'esprit - on sait bien, on n'est pas irréaliste - qu'il y a eu depuis toujours dans notre pays, et c'est pour cela tout à l'heure que je disais mon attachement à la B.A.P.S.A. et au C.A.S.H. de Nanterre, ce sont des personnes qu'il faut protéger, mais ce n'est pas du tout la problématique de la mendicité à laquelle on a affaire aujourd'hui, où on impose à des personnes, adultes ou pas, de récolter entre 60 et 100 euros par jour. Et si elles ne reviennent pas avec cette somme, elles sont battues, elles n'osent même pas rentrer.

Voilà ce que je voulais dire. Pour moi, c'est une question un peu plus personnelle d'ailleurs de conscience.

Je vais très vite, Monsieur le Maire, ne vous inquiétez pas.

Ensuite, Madame BIDARD, je souhaiterais qu'on se rencontre avec votre groupe, sur tout ce qui concerne la liberté. Vraiment, la Préfecture de police est la maison de la liberté. Je le dis aussi à Mme CALANDRA à propos des manifestations, lorsqu'elle me signale que nous n'interdirions pas - moi j'interdis, la jurisprudence Benjamin, j'y suis soumis. A Paris, il y a eu, si l'on compare de janvier à octobre, 2008, 2009, 2010, 2011, 89,25 % de manifestations de plus. On a eu 3.041 manifestations contre 1.678, et j'en ai interdit trois depuis le début de l'année.

D'ailleurs, puisque j'ai eu à travailler sur un livre blanc, loin de moi l'idée qu'il faille interdire des manifestations, mais on devrait réguler car il y a un abus de droit de manifester. Je suis d'accord, quand vous avez vu ces cars de CRS, qui étaient en train d'intervenir pour que des idées s'expriment, eh bien, concomitamment, j'ai passé tout mon samedi après-midi à faire interpeller, pour qu'ils ne cassent pas les vitrines, un certain nombre de concitoyens d'un autre pays.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Mme CALANDRA est une grande spécialiste, qui nous ramène au problème d'effectifs, au-delà des effectifs puisque vous connaissez la terminologie précise, il faut savoir qu'on a eu, depuis le mois de juillet, 5 millions d'euros d'heures supplémentaires qui nous ont permis d'intervenir dans vos P.S.R. et dans la B.S.T. C'est aussi une réponse à Mme EL KHOMRI.

Je pourrai être beaucoup plus complet mais je ne le souhaite pas. Ce que je souhaite simplement dire, pour terminer, c'est que je comprends parfaitement le débat sur la politique nationale, mais c'est que nous avons, je crois, un travail collectif, commun - je l'ai dit - avec la Mairie de Paris, et davantage de consensus est peut-être possible.

En tout cas, vous nous trouvez toujours prêts, notamment Mme EL KHOMRI l'a évoqué et je ne souhaite pas aller plus loin, sur des questions de prévention, sur des questions de mineurs isolés, à faire beaucoup plus encore. Vous savez mon attachement au suivi individualisé, notamment pour les mineurs. Je sais que les choses se décantent et nous serons à votre disposition.

Bien sûr, je pense qu'il serait utile, par rapport à ce que j'ai entendu, que des explications soient fournies, afin d'éviter quelques erreurs plus techniques.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Monsieur le Préfet de police, d'abord je pense qu'il faut vraiment que tous les groupes prennent au mot votre proposition de vous recevoir. Il n'y a pas besoin d'attendre le budget de la Préfecture de police. Moi, je suggère aux groupes qui le souhaitent, dès le début de l'année prochaine, de recevoir M. le Préfet de police pour travailler avec lui, l'interroger, etc.

Deuxièmement, Monsieur...

L'interroger au sens du dialogue, bien sûr.

Monsieur le Préfet de police, je voudrais vous dire une chose : nous sommes ici une Assemblée d'élus du suffrage universel. Donc, dans une Assemblée d'élus du suffrage universel, c'est totalement légitime qu'il y ait des points de vue différents, vous comme Préfet de police - j'en ai connu beaucoup, quand j'étais dans l'opposition, quand j'étais maire - vous réagissez comme vous voulez, mais je vais vous dire quelque chose. Vous avez dit tout à l'heure en réponse à Mme EL KHOMRI qu'on était probablement tous d'accord sur la police de proximité. Alors pourquoi un grand responsable politique, qui a d'ailleurs fait son chemin depuis, il y a 10 ans, s'est-il vanté de la supprimer ?

Il y avait une police de proximité ; il y a un Ministre de l'Intérieur qui est arrivé en 2002 et qui a dit : "je supprime", donc on n'est pas tous d'accord, et c'est la noblesse de la démocratie que des élus du suffrage universel aient ces débats.

Je vous le dis, parce que je veillerai, avec tout le respect que je vous porte, et même l'estime et la cordialité de nos rapports, à ce qu'ici, on appelle un chat un chat et qu'un élu du suffrage universel soit un élu du suffrage universel et un haut fonctionnaire un haut fonctionnaire respecté comme haut fonctionnaire de la République et j'entends que les débats contradictoires politiques puissent avoir lieu dans cette Assemblée sous mon autorité !

C'est la différence entre le suffrage universel et autre chose.

Maintenant, mes chers collègues…

Mais non, cela fait du bien, les petites mises au point ! Apparemment, cela vous dérange.

D'ailleurs, une autre remarque, si vous en voulez… Non… Allez…

Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux demain matin à 9 heures et je vous signale qu'un dîner est servi à 19 heures 45.

Merci.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le lundi 12 décembre 2011 à dix-neuf heures trente-cinq minutes, est reprise le mardi 13 décembre 2011 à neuf heures sous la présidence de M. le Maire de Paris).*

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, bonjour.

**Discussion budgétaire Commune Ville et Département. (Suite).**
**Explications de vote.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je demande aux élus de prendre place pour que nous puissions entendre sereinement, dans le silence, les cinq interventions qui vont donner des explications

de vote.

D'abord, Jean-Pierre CAFFET.

**M. Jean-Pierre CAFFET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je crois que le débat que nous avons eu hier a été un débat riche, nourri, et qu'il a permis de confronter les points de vue sur la situation financière et budgétaire de la collectivité parisienne d'une part, et par ailleurs sur la politique financière et budgétaire, également, que nous poursuivons déjà depuis quelques années.

Je veux rappeler avant tout que cette situation s'inscrit évidemment dans un contexte de crise, avec des conséquences sociales particulièrement dures pour une partie des Parisiens, et que c'est l'honneur de cette Municipalité d'y consacrer chaque année plus de moyens au profit des Parisiens les plus défavorisés.

Je veux aussi rappeler - je crois qu'on le fera jamais suffisamment -, je veux également rappeler que cette crise est aggravée par la politique de l'État vis-à-vis des collectivités territoriales, et d'ailleurs par la politique de l'État d'une manière générale, qui se caractérise par un désengagement croissant dans les dotations de l'État aux collectivités territoriales, son refus constant, et qui date maintenant de plusieurs années, d'honorer la compensation des transferts de compétences et de charges aux collectivités territoriales et plus récemment, par la mise en place de péréquations horizontales entre collectivités territoriales, péréquations qui ne sont que l'illustration du défaussement de l'État qui a accumulé les déficits et la dette au-delà de tout entendement, avec un message de l'État qui est extrêmement clair : puisque nous avons vidé les caisses, que les collectivités territoriales se débrouillent entre elles pour assurer un minimum de solidarité.

Face à cette situation, et toujours en faisant référence au débat d'hier, que nous dit la Droite parisienne ? En fait, la Droite parisienne ne nous dit rien de nouveau depuis le départ de Mme LAGARDE du Conseil de Paris, qui n'était pas avare de recommandations, chaque année, dans notre débat budgétaire, et que, je crois, nous avons été particulièrement avisés de ne pas suivre, car si nous avions suivi les recommandations de Mme LAGARDE, et si nous avions fait pour la collectivité parisienne ce qu'elle a fait pour l'État, imaginez la situation dans laquelle nous serions aujourd'hui !

Finalement, disais-je, rien de nouveau ; la rhétorique de la Droite s'articule toujours autour de cette espèce de triptyque, qui repose en fait sur trois critiques.

Première critique : le matraquage fiscal ;

Deuxième critique : l'emploi prétendument pléthorique de la collectivité parisienne ;

Troisième critique : l'endettement de la Ville et du Département de Paris - enfin, cela concerne surtout la Commune de Paris.

Sur le matraquage fiscal, je crois qu'il est inutile d'y revenir très longuement. Je crois que nous avons fait la démonstration, année après année, que les taux d'imposition de la collectivité parisienne sont parmi les plus bas de France et qu'en cela, nous avons comme en d'autres matières honoré parfaitement les engagements que nous avions pris face aux Parisiens en 2008.

Sur l'emploi, ce que je regrette, c'est qu'année après année, également, la Droite parisienne ne nous dit pas où il faut en supprimer. Faut-il fermer des crèches ? Faut-il ne pas en ouvrir ? Faut-il fermer des salles de sport ? Des gymnases ? Faut-il ne pas en construire ?

Bref, on cherchera vainement quelle est la politique de l'emploi qui nous est recommandée par la Droite parisienne. En tout cas, cette politique, qui est faite de stabilité de l'emploi, de redéploiements qui sont, c'est vrai, parfois difficiles, eh bien, je crois qu'il faut dire toujours que nous continuons à l'assumer.

Quant à l'endettement, je crois que le petit débat que nous avons eu hier, notamment en début de séance, à propos de l'intervention… l'interview, voulais-je dire ! de la responsable de "Standard & Poor's" sur le niveau d'endettement de la Ville de Paris et ses perspectives éventuelles jusqu'en 2014, fait justice des critiques qui nous sont adressées régulièrement par la Droite parisienne.

Finalement, que reste-t-il, en termes de propositions, de cette Opposition municipale ? Pratiquement rien, sinon ses vieilles antiennes qui nous sont répétées année après année, débat budgétaire après débat budgétaire. Il suffit de regarder les amendements de la Droite pour s'apercevoir qu'il n'y a rigoureusement aucune stratégie alternative.

D'ailleurs, l'un des amendements les moins insolites n'est sans doute pas celui provenant probablement du 7e arrondissement et qui consistait à redéployer sur le budget d'investissement 25 millions d'euros pour la rénovation de la basilique Sainte-Clotilde dans le 7e arrondissement : on se demande franchement si cela devrait être la priorité de la Municipalité.

J'en termine, Monsieur le Maire, en disant que ce budget nous semble excellent. Il est dans la continuité de ce que nous faisons, c'est-à-dire honorer nos engagements en faveur de la solidarité et du dynamisme économique de la collectivité parisienne et que mon groupe, évidemment, le votera rigoureusement sans la moindre hésitation.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Croyez bien que j'étais désolé de vous demander de conclure parce je trouvais cela vraiment très bien, ce que vous disiez, mais je dois être équitable avec tout le monde.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Hier, nous avions annoncé que nous voterions ce budget, et nous allons le voter. D'autant plus facilement que les quelques points de désaccord que nous avions encore hier matin ont été résolus lors de nos discussions qui se sont fort bien poursuivies. Cela va nous permettre cette année de retirer nos vœux et nos amendements budgétaires pour voter l'ensemble du budget de la Ville.

Bien sûr, comme vient de le dire mon collègue Jean-Pierre CAFFET, ce ne sont pas les interminables jérémiades de la Droite parisienne qui, année après année, répète les mêmes critiques qui ne résistent pas à l'analyse, comme cela vient d'être démontré, qui vont nous faire changer d'avis. Je dois dire que nous aimerions que ces critiques soient renouvelées pour qu'elles soient surtout différentes l'année prochaine sinon, on a l'impression qu'on pourrait mettre un magnétophone qui répéterait exactement la même chose d'une année sur l'autre.

Si nous allons voter le budget de la Ville, par contre, nous n'allons pas voter celui de la Préfecture de police. C'est aussi

une règle, chez nous, mais une règle qui est confirmée par le discours que le Préfet de police a tenu hier, et aussi pour dénoncer une politique liberticide dont le symbole est le déploiement des 1.000 caméras dont nous avons malheureusement appris que plus de 200 vont être mises en place le 21 décembre, qui sera donc le jour de l'hiver de la démocratie à Paris. Une politique liberticide dont je dois dire, Monsieur le Maire, que malheureusement, vous vous êtes fait le complice, et que nous dénonçons toujours.

Enfin, un petit regret, pour ne pas être trop long et ne pas poursuivre nos débats inutilement, c'est le fait qu'a été retiré de nos discussions un amendement budgétaire du Nouveau Centre concernant le Théâtre du Rond-Point. Nous aurions aimé, plutôt, que cet amendement soit repoussé au fin fond de notre Conseil de Paris et soit examiné devant une salle sans doute très vide, demain, en fin d'après-midi, et que ce débat ait lieu : cela nous aurait permis d'avoir un débat sur la liberté de création et d'avoir une confrontation avec ceux que Coluche n'aurait pas manqué d'appeler les inventeurs du moyen-âge.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Monsieur BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Au fond, depuis hier, la séance nous a bien montré que dans la période de crise que nous traversons, le débat politique se résume en un choix : soit on considère que l'issue de la crise, c'est l'austérité et la rigueur, soit on considère - et c'est notre cas, au groupe Communiste et élus du Parti de Gauche - que sortir de la crise, cela suppose de relancer l'activité, et c'est au fond tout l'objet de l'ensemble des amendements que mon groupe a déposés, et pour lesquels il s'est battu tout au long de la journée d'hier.

Face à cela, on l'a bien vu, tout au long de l'après-midi d'hier, nous l'avons constaté, la Droite nous a expliqué qu'au fond il faudrait appliquer à Paris les recettes qu'elle a appliquées à l'échelle de notre pays.

Il y a d'ailleurs une certaine contradiction à voir la Droite nous expliquer cela alors même que la politique qu'elle a menée à l'échelle du pays depuis maintenant une dizaine d'années nous conduit au désastre, à l'abîme et cela, elle voudrait que nous le fassions. Vous l'avez testé pour nous d'une certaine manière et parce que nous voyons les résultats de cette politique-là nous nous garderons bien de l'appliquer à l'échelle de notre Ville.

Nous, nous considérons, je le répète, que sortir de la crise cela suppose de relancer l'activité. Cela suppose de rendre du pouvoir d'achat aux Parisiennes et Parisiens. Nous avons combattu pour toute une série d'amendements qui visent précisément à cela et je suis d'ailleurs très satisfait de constater qu'un certain nombre de propositions que nous avons faites, dans le cadre de ce débat, nous permettent de faire avancer ce budget et d'aller plus loin en matière de relance et de lutte contre la vie chère.

Je voudrais insister tout particulièrement sur deux amendements que nous nous apprêtons à faire adopter. Le premier, c'est un amendement qui concerne le compte foncier. Nous sommes un certain nombre au sein de la majorité à nous être battus pour qu'on rehausse le compte foncier et qu'on ait davantage de possibilités d'acheter des terrains, d'acheter des immeubles, en particulier dans l'Ouest et dans le Centre de Paris, arrondissements qui sont particulièrement dépourvus en matière de logement social. Eh bien, il y a un amendement budgétaire qui nous permettra de majorer le compte foncier de 10 millions d'euros et je crois que c'est une bonne chose car nous sommes particulièrement fiers d'appliquer la loi S.R.U.

Nous atteindrons d'ailleurs les objectifs fixés avec six ans d'avance et c'est tant mieux, il y a d'ailleurs là aussi un certain paradoxe à voir la Droite qui en appelle tous les jours au respect de la loi, nous demander de ne pas appliquer la loi S.R.U.

Pour notre part, nous sommes très fiers de l'appliquer avec six ans d'avance. Et puis, je voudrais insister sur un autre amendement budgétaire que mon groupe a bataillé pour obtenir, c'est un amendement qui concerne les familles monoparentales.

Vous le savez, dans le cadre de la mission d'information et d'évaluation sur les familles monoparentales, nous avons proposé de rehausser l'allocation "Paris logement familles monoparentales" pour les familles qui gagnent moins de 1.100 euros par mois.

Il s'agit d'obtenir que cette allocation monte progressivement et passe de 122 à 150 euros. Cela n'est pas rien dans un budget pour des familles qui se serrent la ceinture toute l'année, eh bien, nous allons l'obtenir dans le cadre d'un amendement budgétaire soutenu par mon groupe, par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, c'est une très bonne chose, une très bonne chose pour le pouvoir d'achat de ces familles, et je suis heureux que par ces deux amendements budgétaires notamment, mon groupe contribue à améliorer ce budget.

Vous l'aurez compris. Nous le voterons et nous sommes tout particulièrement fiers des inflexions que nous y avons apportées. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup.

Monsieur LAMOUR, vous avez la parole.

**M. Jean-François LAMOUR**. - L'examen de ce budget confirme que vous avez géré Paris comme un apprenti-sorcier. Vous avez ainsi déclenché des catastrophes que vous ne maîtrisez plus et que le contribuable parisien doit payer cher, très cher aujourd'hui et demain.

Vous avez multiplié les annonces et les inscriptions pluriannuelles d'investissement de manière erratique, et par conséquent dans ce budget, les crédits de paiement s'effondrent. J'ajoute que vous avez rejeté nos propositions constructives d'amendements budgétaires pour des investissements de proximité au service des Parisiens. Alors quand j'entends M. CAFFET nous donner des leçons sur la gestion des arrondissements, je crois que vous n'avez aucune leçon à nous donner.

Mais pire encore, vous avez fait exploser de 3,3 milliards les dépenses de fonctionnement depuis 10 ans.

Et l'exemple le plus frappant réside dans l'embauche de 10.000 agents depuis 2001, 10.000 agents, Monsieur CAFFET, vous ne croyez pas effectivement que nous pourrions avoir des services publics parisiens bien plus performants avec ces embauches que vous ne maîtrisez plus aujourd'hui.

Il a d'ailleurs fallu attendre une mission d'information sur les personnels pour que cette information soit enfin donnée aux élus et nous attendons effectivement la prochaine mission d'information que Jean-François LEGARET a demandée sur la politique immobilière de la collectivité parisienne et de ces organismes pour en savoir plus et que, enfin, nous ayons des éléments

qui nous ont fait là aussi tant défaut.

Mais pire encore, vous avez très lourdement taxé les Parisiens et les entreprises depuis 2 ans. Et quand j'entends Ian BROSSAT nous demander plus de pouvoir d'achat pour les Parisiens, Monsieur BROSSAT, que les impôts baissent. Que les taxes baissent plutôt qu'en permanence matraquer les Parisiennes et les Parisiens des classes moyennes de nouveaux impôts et nouvelles taxes.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Vous n'allez pas nous convaincre maintenant.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Laissez-les, Monsieur le Maire, effectivement j'appuie où cela fait mal.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Monsieur LAMOUR, poursuivez votre intervention.

**M. Jean-François LAMOUR**. - On a l'habitude, ne vous en faites pas, je vois bien que j'appuie où cela fait mal. Ce sont des discours qui sont contradictoires, là où on demande du pouvoir d'achat, on voit aussi que les impôts et les taxes ne font qu'augmenter.

Il était temps aussi, Monsieur le Maire, que vous confirmiez que vous avez triplé la dette qui atteindra 4 milliards d'euros en 2014, qu'il s'agisse des marges de manœuvre financières de la Ville ou de la gestion des personnels, la Chambre régionale des comptes vous a pourtant clairement gravement interpellé à plusieurs reprises, mais vous préférez comme d'habitude ignorer ses recommandations et masquer vos erreurs en désignant un bouc émissaire : l'État.

Toujours l'art de la défausse, Monsieur le Maire, vous vous échinez à nous expliquer que les concours de l'État baissent alors qu'ils augmentent et ce sont vos propres documents budgétaires qui le démontrent encore une fois cette année. Vos propres documents budgétaires, donc arrêtez de mentir, Monsieur le Maire, l'aide de l'État augmente encore cette année pour Paris.

Le logement quant à lui, vous avez toujours et encore une politique désastreuse car vous avez entretenu la spéculation immobilière avec une politique de préemption aussi coûteuse qu'improductive, et les classes moyennes n'ont plus leur place dans les logements de la Ville, faut-il ajouter la dégradation générale du parc social pour lequel de vrais moyens manquent.

En fait, il n'y a que ce qui brille qui vous intéresse et peu importe que les dépenses soient pharaoniques l'intendance suivra avec les impôts des Parisiens bien sûr, pour financer plus d'un milliard sur les Halles. 200 millions à Jean Bouin et 40 millions pour cet aménagement médiocre des voies sur berges.

Avec vous, il y a donc un Paris à deux vitesses, celui du Paris "paillettes" et celui des Parisiens qui subissent de plein fouet la crise.

Vous nous avez déclaré lundi que, je vous cite : "le sérieux, c'est d'abord les efforts que l'on demande à soi-même". Or, ce budget manque précisément de sérieux et de cohérence, vous avez même la mesquinerie d'intégrer dans un amendement de l'Exécutif un de nos vœux budgétaires sur l'allocation logement des familles monoparentales sans citer notre groupe, Monsieur le Maire, eh oui, M. Ian BROSSAT le sait très bien c'est un amendement de notre groupe, c'est un vœu de notre groupe que vous auriez dû au moins citer. Mais c'est comme d'habitude, vous rejetez toutes nos initiatives, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, ce budget primitif 2012 démontre à nouveau que vous vous servez des Parisiens pour assumer les dérapages coûteux de votre gestion, sans investir pour leur avenir. Ce n'est pas acceptable et surtout c'est irresponsable. Nous ne voterons pas ce budget.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Compte tenu de vos arguments, je préfère que vous ne le votiez pas, honnêtement.

Madame SACHS, vous avez la parole.

**Mme Valérie SACHS**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Centre et Indépendants ne votera pas le budget primitif 2012, mais nous voterons celui de la Préfecture de police.

Aucune de vos trois grandes orientations ne semble réalisée, vos choix prioritaires ne sont pas les nôtres, mais cela n'est guère surprenant, le vote du budget est l'acte politique fondamental et par la même clivant.

Plus grave, nous ne sommes pas persuadés du sérieux de ce budget car dans un contexte de crise nous ne lui reconnaissons pas les vertus nécessaires à une gestion responsable et efficace. Non, n'en déplaise à M. le sénateur CAFFET ou à M. GAUDILLÈRE, Paris ne peut être un exemple, ce que nous déplorons. La Ville est riche, très riche, plus d'un milliard de droits de mutation, plusieurs milliards de recettes fiscales, plus de 220 millions de cessions d'actifs. Mais avec de tels moyens où est l'ambition, la vision d'avenir à la hauteur d'une ville monde entrée de plain-pied dans le XXIe siècle ? Trop riche pour vous peut-être car malgré la crise économique, l'Exécutif ne s'oblige pas à revoir ses priorités, à renoncer aux gadgets.

Sans sombrer dans la caricature, je reprends les termes du président POZZO di BORGO qui déplore votre insoutenable légèreté de la dépense, une utilisation très contestable des recettes au vu de la gestion des dépenses de fonctionnement qui ont explosé de plus de 2 milliards d'euros en 10 ans. Peut-on parler de maîtrise des dépenses de fonctionnement quand elles augmenteront encore en 2012 ? Avec cela, M. l'adjoint aux finances nous parle de ces 24 millions d'euros d'économie réalisable.

Pas si simple se félicite-t-il, et je le crois volontiers.

Dans le même esprit, vous soulignez le 1,7 milliard d'investissements répartis entre logement social, le tramway, la culture, les crèches, les écoles et les lycées, et les espaces verts, mais vous avez tellement peu affecté à la relance économique, avec une absence de volonté et de vouloir un environnement pro entreprise et pro emploi. La conséquence, pour la troisième fois je déplore l'absence d'enveloppe budgétaire pour le développement économique et depuis 2010 qu'est-il advenu de celle sur la recherche, l'innovation et la compétitivité ?

Aujourd'hui, vous n'hésitez plus à aborder systématiquement le sujet du AAA décerné à Paris par les agences de notation et cela nous oblige à une mise au point.

Si les fondamentaux parisiens restent sains, l'agence Standard & Poor's vous a déjà mis en garde contre une possible dégradation de la note en raison, je la cite, "d'une détérioration structurelle plus marquée qu'attendu de l'épargne brute des Parisiens et de sa capacité de désendettement".

Monsieur le Maire, c'est à votre initiative que la Ville de Paris avait fait appel aux agences de notation pour valider la performance de gestion financière lors de votre premier mandat.

Ainsi, Paris était reconnue comme la Ville aux finances les plus saines d'Europe par son faible endettement hérité de vos prédécesseurs, la richesse de son tissu économique, mais aussi son important potentiel fiscal et la sophistication croissante de ses outils de gestion.

Cette note récompensait la maximisation des recettes, notamment celles des droits de mutation, mais, résultat, la Ville a rendu ses finances plus sensibles aux aléas de la conjoncture, elle peut percevoir les dividendes de la hausse du marché immobilier, mais finance aussi avec ses recettes devenues aléatoires les dépenses de plus en plus récurrentes et exponentielles de son budget de fonctionnement et subventions multiples.

Aussi, vous avez compensé ce dérapage par la poussée de la pression fiscale, alors que les hausses d'impôts étaient inscrites de longue date dans votre stratégie de réélection.

En tout état de cause, Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas justifier cette hausse par le désengagement de l'Etat ou la crise financière.

Boulimie fiscale selon nous, cette pression imposée aux Parisiens touche de plein fouet ceux qui la payent, c'est-à-dire les classes moyennes.

Dès 2008, nous pensions que vous ne pourriez poursuivre l'effort d'investissement de la Ville sur la période 2009-2014 en vous appuyant seulement sur les recettes.

Aujourd'hui, les investissements ne sont plus à la hauteur des enjeux, l'effort des premières années de la mandature s'essouffle, 2012 marquera au mieux une stagnation.

Nous sommes au triplement de la dette sur la durée de vos mandatures. La charge de celle-ci et le montant de l'endettement deviendront un vrai débat dans le futur, motif récurrent d'une dégradation de la note parisienne.

Vous caractérisez le budget primitif 2012 de budget solidaire avec les Parisiens. Or, selon nous, il ne répond pas à l'amplification des inégalités. Nous sommes, comme vous, très attentifs aux priorités sociales, mais votre méthode n'est pas la nôtre.

L'accroissement des subventions aux associations, même si nous saluons l'avis favorable que vous avez réservé sous condition à notre vœu n° 34 relatif aux subventions aux associations, ne peut pas constituer la réponse exclusive de Paris comme l'économie sociale et solidaire ne peut pas remplacer une politique de développement économique.

Bien que nous notions avec satisfaction la création d'une mission d'évaluation demandée par Jean-François LEGARET sur l'immobilier, à laquelle nous souhaitons être associés, ce budget aurait pu permettre, par des choix audacieux, une relance essentielle en période de crise. Où sont les mesures indispensables pour satisfaire aux facteurs d'attractivité qui déterminent l'implantation des entreprises à Paris, pour capter et conserver les centres de décision des leaders économiques, en un mot, pour préparer l'après-crise ?

Votre budget, Monsieur le Maire, n'est pas à la hauteur des enjeux, il ne mobilise pas les bons leviers de la croissance, car vous semblez oublier que ce n'est pas la dépense qui crée la croissance, mais l'efficacité qui résulte des investissements.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci, Madame.

Merci, chers collègues.

Nous allons maintenant procéder à tous les votes.

Nous allons mettre successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement de la Ville, les budgets spécifiques, le budget spécial de la Préfecture de police, puis les budgets du Département.

Le vote des budgets de la Ville et du Département s'effectueront par chapitre, puis globalement.

Je vous rappelle qu'il n'y aura pas de reprise de parole. Je demanderai simplement à M. GAUDILLÈRE quand je ne saurai pas l'avis favorable ou défavorable sur les différents amendements et vœux.

**2011, DF 58 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la ville de Paris pour 2012. Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris, du budget primitif de la ville de Paris pour 2012. Communication sur l'effort des collectivités parisiennes en matière de logement - bilan 2010 - perspectives 2011-2012. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration des parisiens immigrés ou issus de l'immigration 2011-2012. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière de politique de la ville en 2011 et les perspectives 2012. Communication sur la politique de la collectivité parisienne en direction des personnes en situation de handicap. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière d'insertion et de lutte contre l'exclusion - bilan 2001-2011 - perspectives 2012. Communication sur l'engagement de la collectivité parisienne en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique - Bleu climat 2012. - Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts - Investissements localisés. - Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance.**
**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création de nouveaux couloirs de bus à certaines entrées de Paris.**
**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'ouverture des locaux situés dans le 11e d'un accueil de proximité destiné aux personnes sans domicile fixe.**
**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la négociation d'un nouvel avenant à la convention entre la Ville et l'Etablissement public foncier Ile-de-France.**
**Vœu déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à l'allocation Paris logement familles monoparentales.**
**Vœu déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à la communication du PIPP consacré aux investissements réalisés au profit de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur.**
**Vœu déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation d'un ramassage scolaire à pied, dit "Pédibus".**
**Vœu déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à la présentation exhaustive par les adjoints au Maire du budget pour leur délégation.**
**Vœu déposé par l'U.M.P.P.A. relatif aux contrats d'objectifs et de performance à la DAC.**
**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux prêts Paris Logement 0% et prêt Parcours**

**résidentiel.**
**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la multiplicité des observatoires municipaux.**
**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'élaboration d'un rapport de synthèse relatif aux subventions aux associations.**
**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la diminution des dépenses de fonctionnement.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Nous commençons par le budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2012 ; c'est le projet de délibération DF 58.

Nous entamons le vote de la lettre rectificative des amendements et des vœux relatifs au budget primitif 2012 de la Ville de Paris.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

Maintenant, il y a l'amendement n° 1 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Quel est l'avis de l'Exécutif, Monsieur GAUDILLÈRE ?

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Favorable.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 1 déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 1 est adoptée.

Je crois qu'en réponse à l'amendement n° 2 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 2 bis.

L'amendement n° 2 est-il retiré, président CAFFET ? Je crois.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 2 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 2 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 3 déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 3 est adoptée.

En réponse à l'amendement n° 4 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 4 bis. L'amendement n° 4 est-il retiré ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 4 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 4 bis est adopté.

Quel est l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 5 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés ?

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Favorable.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 5 déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 5 est adoptée.

En réponse à l'amendement n° 6 du groupe E.E.L.V.A. - tout le monde a compris que c'est le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés", l'Exécutif a déposé l'amendement n° 6 bis. Retirez-vous l'amendement n° 6 ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 6 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 6 bis est adopté.

En réponse à l'amendement n° 7 du même groupe et à l'amendement n° 16 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 7 bis. L'amendement n° 7 est-il retiré ? Oui. L'amendement n° 16 aussi.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 7 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 7 bis est adopté.

Quel est l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 8 du groupe E.E.L.V.A… Est-il maintenu d'abord ? L'amendement n° 8 n'est pas maintenu. Donc ce n'est pas la peine que je demande l'avis.

Concernant l'amendement n° 9 déposé par le groupe E.E.L.V.A., je crois que l'avis est favorable ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 9 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 9 est adoptée.

En réponse à l'amendement n° 10 du groupe E.E.L.V.A., il y a l'amendement n° 10 bis déposé par l'Exécutif. Retirez-vous l'amendement 10 ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 10 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 10 bis est adopté.

L'amendement n° 11 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, est-il retiré ? Oui.

Il en est de même pour l'amendement n° 12. Merci.

En réponse à l'amendement n° 13 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, il y a l'amendement n° 13 bis de l'Exécutif. L'amendement n° 13 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 13 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 13 bis est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 14 déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 14 est adoptée.

Maintenant, il y a l'amendement n° 15 qui est, je crois, retiré. Monsieur Ian BROSSAT, je ne me trompe pas ?

Il en est de même, peut-être, de l'amendement n° 17 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche qui serait remplacé par l'amendement n° 17 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 17 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

**M. Jean-François LAMOUR**. - Qui a été pris à notre initiative.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Il ne faut pas parler pendant les votes…

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 17 bis est adopté.

Maintenant, il y a l'amendement n° 18 du groupe U.M.P.P.A., avec, je crois, un avis défavorable.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 18 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 18 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 19 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 19 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 20 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 20 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 21 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 21 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 22 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 22 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 23 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 23 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 24, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 316).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 25, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 317).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 26, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 318).

Maintenant, il y a le vœu n° 27 déposé par le groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif, je ne me trompe pas ?

Ecoutez, il y a une majorité et une opposition, il n'y a rien de scandaleux !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 27, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Vous voulez voter pour ?

**M. Jean-François LAMOUR**. - C'est n'importe quoi !

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 28, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 29, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 30, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vient maintenant le vœu n° 31 du groupe U.M.P.P.A., avec un avis favorable de l'Exécutif. Oui, cela arrive !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 31, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 319).

Vous devez être contents !

Mais cela ne durera pas !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 32, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 33, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Alors, est-ce que le vœu n° 34 du groupe Centre et Indépendants a été amendé ? Il a été amendé. Donc, il y a un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 34, déposée par le groupe Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 320).

C'est extraordinaire !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 35, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**2011, DF 58-1° - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2012.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je vous invite maintenant, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, successivement, sur la section des autorisations de programme (mission par mission) et sur la section de règlement (chapitre par chapitre), puis globalement sur le projet de délibération DF 58-1° relatif au budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2012, tenant compte de la lettre rectificative n° 1 et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L.2511-36 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2012 est arrêté comme suit :

- à la somme de 9.155.122.048,38 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 2.410.529.225,00 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

*(Voir annexe n° 2).*

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2012, M. le Maire de Paris reçoit la délégation du Conseil de Paris d'une part pour réaliser, en une ou plusieurs fois, sur le marché national ou sur les marchés Internationaux, un emprunt d'un montant maximum de 775.073.775 euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises et d'autre part pour procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et notamment la possibilité de réaménager ou rembourser par anticipation partiellement ou totalement la dette existante et à venir et de passer à cet effet les actes nécessaires.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;

- soit via des émissions obligataires publiques ou sous forme de placements privés en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission des titres E.M.T.N (Euro Médium Term Notes) ;

- soit pour une durée inférieure à un an dans le cadre d'un programme de billets de trésorerie.

M. le Maire est autorisé à effectuer les mises à jour de ce programme au fil de l'eau en tant que de besoin.

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- durée maximum de l'emprunt : 30 ans ;

- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6 , 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8% ;

- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable trimestriellement, semestriellement, annuellement selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc.) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l' émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

M. le Maire de Paris est autorisé, en ce qui concerne les mises à jour du programme EMTN et du programme de billets de trésorerie, les emprunts et les émissions obligataires à réaliser en 2012 ainsi que pour tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de leurs modalités ou des emprunts précédemment conclus (y compris les réaménagements et les remboursements par anticipation totaux ou partiels), à déléguer sa signature à M. le Directeur des Finances de la Ville de Paris."

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Nous passons au vote de la section des autorisations de programme.

Missions organiques :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 01000 : "Cabinet du Maire".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 02000 : "Secrétariat général de la Ville de Paris".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 03000 : "Inspection générale".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 04000 : "Secrétariat général du Conseil de Paris".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 06000 : "Information et communication".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 08000 : "Prévention et protection".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 09000 : "Affaires juridiques".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 11000 : "Délégation à l'événementiel et au protocole".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "Immobilier, logistique et transports".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 14000 : "Usagers, citoyens et territoires".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 15000 : "Politique de la ville et de l'intégration".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 23000 : "Espaces verts et environnement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "Finances (services communs)".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 51000 : "Finances".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : “Développement économique, emploi et enseignement supérieur”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : “Urbanisme”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 61000 : “Voirie et déplacements”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 64000 : “Propreté et eau”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : “Logement et habitat”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : “Affaires scolaires”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : “Jeunesse et sports”.

La mission est adoptée.

Missions transversales :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : “Dons et legs”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : “Etudes”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : “Grands projets de rénovation urbaine”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : “Actions en faveur des personnes handicapées”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : “Opérations sous mandat”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : “Schéma directeur informatique”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : “Compte foncier”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90007 : “Avances de trésorerie”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : “Subventions d’équipement”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : “Avances sur marchés”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix globalement la section des autorisations de programme.

La section est adoptée.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Nous passons maintenant à la section des crédits de paiement, dépenses de l’exercice 2012, puis aux recettes de l’exercice 2012.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Nous passons au vote des crédits de paiement, dépenses de l’exercice 2012.

Dépenses d’équipement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 010 : “Stocks (regroupement des comptes 31, 33, 35)”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : “Immobilisations incorporelles”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : “Subventions d’équipement versées”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : “Immobilisations corporelles”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 22 : “Immobilisations reçues en affectation”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : “Immobilisations en cours”.

Ce chapitre est adopté.

Dépenses financières :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : “Dotations, fonds divers et réserves”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : “Subventions d’investissement”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : “Emprunts et dettes assimilées”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 18 : “Compte de liaison affectation (budgets annexes, régies non personnalisées”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : “Participations et créances rattachées à des participations”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : “Autres immobilisations financières”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 020 : “Dépenses imprévues”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45-1 : “Total des opérations pour compte de tiers”.

Ce chapitre est adopté.

Dépenses d’ordre d’investissement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : “Opérations d’ordre de transfert entre sections”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : “Opérations patrimoniales”.

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l’exercice 2012.

Recettes d’équipement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 010 : “Stocks (regroupement des comptes 31, 33, 35)”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : “Subventions d’investissement”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : “Emprunts et dettes assimilées (hors 165)”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : “Immobilisations incorporelles”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : “Subventions d’équipement versées”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : “Immobilisations corporelles”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 22 : “Immobilisations reçues en affectation”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : “Immobilisations en cours”.

Ce chapitre est adopté.

Recettes financières :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : “Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1068 : “Excédents de fonctionnement capitalisés”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 138 : “Autres subventions d’investissement non transférables”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 165 : “Dépôts et cautionnements reçus”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 18 : “Compte de liaison affectation (budgets annexes, régies non personnalisées”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : “Participations et créances rattachées à des participations”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : “Autres immobilisations financières”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 024 : “Produits des cessions d’immobilisations”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45-2 : “Total des opérations pour compte de tiers”.

Ce chapitre est adopté.

Recettes d’ordre d’investissement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : “Virement de la section de fonctionnement”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : “Opérations d’ordre de transfert entre sections”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : “Opérations patrimoniales”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix globalement la section des crédits de paiement.

La section est adoptée.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget primitif d’investissement de la Ville de Paris pour 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget primitif d’investissement de la Ville de Paris pour 2012 est adopté. (2011, DF 58-1°).

**2011, DF 58-2° - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2012.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, nous passons maintenant au vote du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2012, projet de délibération DF 58-2°. Je vous rappelle que le vote se fait par nature et suivant les chapitres, puis par vote global.

Je mets aux voix, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2012, tenant compte de la lettre rectificative n° 1 et des amendements, dont je vous donne lecture :

“Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III “Finances communales”, Titre 1er “Budgets et comptes”, chapitre II “adoption du budget”, article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu l’exposé des motifs de M. le Maire de Paris sur le projet de budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1: Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l’exercice 2012 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 5.318.154.721 euros

- Recettes : 5.318.154.721 euros

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés (vue d’ensemble de la section de fonctionnement et présentation croisée par fonction de la section de fonctionnement).

*(Voir annexe n° 3).*

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à constituer une provision pour risques et charges en application de l’article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder, à l’intérieur d’un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l’insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l’exécution du budget.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je vous demande de vous prononcer sur les dépenses de l’exercice 2012. Dépenses de gestion courante :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : “Charges à caractère général”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : “Charges de personnel et frais assimilés”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : “Atténuation de produits”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : “Autres charges de gestion courante”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 656 : “Frais de fonctionnement des groupes d’élus”.

Ce chapitre est adopté.

Dépenses réelles de fonctionnement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 66 : “Charges financières”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : “Charges exceptionnelles”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : “Dépenses imprévues”.

Ce chapitre est adopté.

Dépenses d’ordre de fonctionnement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : “Virement à la section d’investissement”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : “Opérations d’ordre de transfert entre sections”.

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l’exercice 2012 :

Recettes de gestion courante :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 013 : “Atténuations de charges”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : “Produits des services, du domaine et ventes diverses”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : “Impôts et taxes”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : “Dotations et participations”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : “Autres produits de gestion courante”.

Ce chapitre est adopté.

Recettes réelles de fonctionnement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 76 : “Produits financiers”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : “Produits exceptionnels”.

Ce chapitre est adopté.

Recettes d’ordre de fonctionnement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : “Opérations d’ordre de transfert entre sections”.

Ce chapitre est adopté.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 est adopté. (2011, DF 58-2°).

**2011, DF 58-3° - Autorisation de relèvement des tarifs.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 58-3° relatif à l’autorisation de relèvement des tarifs.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DF 58-3°).

**2011, DF 60 - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d’investissement de la Ville de Paris pour 2012.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 60 relatif à l’individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d’investissement de la Ville de Paris pour l’exercice 2012, tenant compte de la lettre rectificative n° 1

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DF 60).

**2011, DF 61 - Budget primitif des états spéciaux des arrondissements pour 2012.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 61 relatif au budget primitif des états spéciaux des arrondissements pour 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DF 61).

**2011, DF-DRH 59 - Créations, suppressions et transformations d’emplois dans les services municipaux pour 2012.**
**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au maintien d’un ASEM référent par classe.**
**Vœu déposé par l’Exécutif.**
**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l’augmentation des rémunérations des fonctionnaires de la Ville de Paris.**
**Vœu déposé par le Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l’emploi à la Ville de Paris.**
**Vœu déposé par l’U.M.P.P.A. relatif à l’audit sur le glissement des emplois Ville et Département vers les DSP.**
**Vœu déposé par l’U.M.P.P.A. relatif à l’audit sur le nombre de contractuels et conditions de recrutement de 2000 à 2011 au sein des directions de la collectivité parisienne.**
**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la politique de déprécarisation des personnels contractuels de la collectivité.**
**Vœu déposé par l’U.M.P.P.A. relatif à l’application de la décision de la CADA de transmettre les plus hautes rémunérations de la collectivité parisienne.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Nous passons au projet de délibération DF-DRH 59 relatif aux créations, suppressions et transformations d’emplois dans les services municipaux pour 2012.

D’abord, il y a l’amendement n° 36 du groupe E.E.L.V.A. dont je pense qu’il est retiré. Merci.

Mais, en réponse au vœu n° 37 du groupe E.E.L.V.A., dont je pense que vous le retirez, il y a le vœu n° 37 bis déposé l’Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 37 bis déposé par l’Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 321).

Il y a le vœu n° 38 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Retiré ? N° 39 du même groupe, idem ? Oui.

En revanche, il y a le vœu n° 40 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable, je pense, Monsieur GAUDILLÈRE ? Comment ? Pardon, c'est vrai. Est-ce un avis défavorable, Maïté ? Puisque M. GAUDILLÈRE tient au respect de vos prérogatives. Il a raison d'ailleurs.

Je mets aux donc voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 40, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 41, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Il y a maintenant le vœu n° 47 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Retiré ? Oui.

Concernant le vœu n° 49 déposé par le groupe U.M.P.P.A. avec, Maïté, un avis ? Défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 49, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 59.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DF-DRH 59).

**2011, DILT 32 - DF 17 - Budget primitif du service technique des transports automobiles municipaux pour 2012.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 32 - DF 17 relatif au budget primitif du service technique des transports automobiles municipaux pour 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DILT 32 - DF 17).

**2011, DPE 91 - DF 15 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Budget primitif pour 2012.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Nous passons au projet de délibération DPE 91 - DF 15 relatif au budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris, pour lequel trois projets de délibération ont été présentés.

D'abord, je crois que l'amendement n° 42 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est retiré. Exact ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 91 - DF 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DPE 91 - DF 15).

**2011, DPE 94 - DF 78 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2012.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je met aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 94 - DF 78 relatif à la fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement à compter du 1er janvier 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DPE 94 - DF 78).

**2011, DPE 95 - DF 79 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Fixation du mode de calcul des tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2012.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 95 - DF 79 concernant la fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DPE 95 - DF 79).

**2011, DPE 92 - DF 16 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Budget primitif pour 2012.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Nous passons au budget annexe de l'eau, pour lequel deux projets de délibérations sont présentés.

Je mets aux voix, à main levée, le premier, le projet de délibération DPE 92 - DF 16 relatif au budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. Budget primitif pour 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DPE 92 - DF 16).

**2011, DPE 93 - DF 77 - Budget annexe de l'eau de la ville de Paris - Fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2012.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 93 - DF 77 relatif au budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. Fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DPE 93 - DF 77).

**2011, DEVE 63 - DF 18 - Budget annexe du fossoyage. Budget primitif pour 2012.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 63 - DF 18 relatif au budget annexe du fossoyage. Budget primitif pour l'exercice 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DEVE 63 - DF 18).

**2011, PP 88 - Budget spécial primitif de la Préfecture de police pour 2012. (Suite).**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 88 relatif au budget spécial primitif de la Préfecture de police pour 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, PP 88).

**2011, DF 89 - Contrats de couverture de taux d'intérêt et (ou) de change.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 89 portant sur les contrats de couverture de taux d'intérêt et/ou de change.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DF 89).

Nous passons en formation de Conseil général.

La séance est suspendue.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à neuf heures cinquante cinq minutes, est reprise à dix heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).*

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

**2011, SG 211 - Communication du Maire sur les actions menées par les bailleurs sociaux parisiens pour garantir la mise aux normes et la maintenance de leur parc d'ascenseurs.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Si vous voulez bien, nous allons passer au Conseil municipal et poursuivre notre travail qui concerne maintenant ce que la conférence d'organisation a décidé sur la question des ascenseurs.

S'il vous plaît, mes chers collègues, puis-je vous demander, si vous sortez, de le faire en silence, car le sujet que nous abordons est important.

Mes chers collègues, l'actualité récente nous a rappelé de manière tragique les problèmes graves que posent les difficultés de maintenance des ascenseurs dans notre pays.

A deux reprises, en octobre puis en novembre, des décrochages…

S'il vous plaît, est-ce que cela peut se faire plus doucement ?

Excusez moi, est-ce que je peux demander à tous nos collègues, qu'ils soient de la Majorité ou de l'Opposition, soit de faire leurs réunions à l'extérieur, soit de les faire à voix basse ? S'il vous plaît, à voix basse !

J'étais donc en train de dire qu'à deux reprises, en octobre puis en novembre, des décrochages de cabines d'ascenseur ont engendré des drames.

Les causes de ces accidents sont encore insuffisamment connues et la plus grande prudence s'impose évidemment.

Il appartiendra à la Justice d'établir la vérité des faits et de déterminer les responsabilités exactes.

Ces circonstances tragiques nous invitent à faire le point sans attendre sur ce sujet de préoccupation quotidienne pour beaucoup de nos concitoyens, notamment les locataires de logements sociaux.

Je rappelle, en effet, que le parc social, qui compte 90 % d'ascenseurs, a un taux d'équipement deux fois supérieur au privé.

Lancée en 2009, la mission d'information et d'évaluation,

présidée par Ian BROSSAT, que je remercie encore, a rendu ses propositions en juin 2010.

Comme la mission en avait fait la suggestion, il m'a semblé important que nous fassions le bilan de leur mise en œuvre. Ce bilan, qui vous a été adressé dans un document élaboré à partir des informations…

Chers collègues, est-ce qu'on peut travailler ? Comme la mission avait fait la suggestion, nous faisons le bilan de la mise en œuvre. Je vous ai donc adressé ce bilan dans un document élaboré à partir des informations que nous ont transmis les bailleurs du parc social.

Ecoutez, chers amis, je ne veux pas faire de commentaire et je ne qualifie pas ce qui se passe, mais faites-le en silence, s'il vous plaît.

Cela ne doit cependant pas nous conduire à ignorer la situation dans le parc privé, même s'il ne relève pas de notre compétence municipale, car les difficultés y sont encore plus aiguës.

Comme la loi leur en fixe l'obligation, les bailleurs sociaux parisiens ont engagé la mise aux normes des ascenseurs. Ces investissements lourds, évidemment indispensables, doivent être poursuivis, mais nous devons désormais aller plus loin, à l'instar de certains bailleurs qui ont d'ores et déjà anticipé les normes de 2018.

J'ai donc écrit à tous les bailleurs sociaux pour que soient rapidement mises en œuvre plusieurs actions concrètes.

D'abord, il faut approfondir la connaissance des pannes et identifier les ascenseurs qui, du fait d'incidents récurrents, appellent un suivi spécifique.

Ensuite, il faut s'engager sur des résultats précis. Je souhaite que tous les locataires du parc social bénéficient des mêmes conditions de sécurité et de service sur l'ensemble du territoire parisien. Il convient, à cette fin, d'abaisser à moins de huit la fréquence annuelle des pannes par ascenseur.

Les contrats de dépannage doivent également être harmonisés, comme les conditions de mise en place de services aux locataires en cas de panne, notamment pour aider à porter des charges lourdes.

Les pénalités devront être généralisées chaque fois que le contrat n'est pas respecté.

Parallèlement, et au-delà même des questions strictement liées à la sécurité, notre attention doit se concentrer sur la gestion quotidienne des ascenseurs, qu'il s'agisse de l'entretien ou de la maintenance des équipements.

Je voudrais, à cet égard, insister sur la nécessité pour l'usager de disposer d'un ascenseur qui fonctionne normalement. Réparer vite les conséquences des actes de vandalisme, ne jamais laisser prospérer les incivilités dans les parties communes d'un immeuble sont les conditions du vivre ensemble.

Dans cet esprit, à la suite des propositions formulées par Ian BROSSAT et après avoir réfléchi à la façon la plus opérationnelle de s'en inspirer, je souhaite que nous étudiions en 2012 la pertinence d'un groupement d'intérêt économique entre les bailleurs sociaux.

Enfin, je voudrais conclure en insistant sur le fait qu'au-delà de la mobilisation réelle des bailleurs sociaux, nous nous heurtons au plan national à un constat partagé par tous, qu'il s'agisse du parc public comme du parc privé : les professionnels, face à la montée en charge rapide des exigences de sécurité, n'ont pas su adapter leurs moyens humains. Cette situation est d'autant moins acceptable que le marché national est concentré entre quelques très grands groupes industriels.

La réglementation nationale impose des obligations de résultat aux bailleurs en termes d'entretien des ascenseurs. Je souhaite que la même logique impose aux entreprises des obligations de moyens en termes de ratios de personnel, de qualification initiale et de formation de leurs agents, d'autant plus que le dernier drame intervenu à Paris dans un immeuble privé montre que les agents de maintenance sont eux-mêmes soumis à des risques importants.

Cet enjeu, mes chers collègues, est d'une grande importance sociale ; nous avons en la matière une véritable obligation de résultat. Je veux redire la détermination et la vigilance de notre collectivité à faire, en la matière, tout ce qui dépend d'elle.

Je vous remercie.

La conférence d'organisation a organisé les débats. M. DUBUS n'est pas arrivé ; Patrick BLOCHE veut bien commencer ?

**M. Patrick BLOCHE**, maire du 11e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'urgence de la sécurisation des ascenseurs vient de nous être rappelée de manière dramatique. Le 11e arrondissement a, en effet, été frappé par deux fois en moins d'un mois.

Le 27 octobre, dans un immeuble de logements sociaux géré par "Paris Habitat", la chute d'une cabine d'ascenseur a grièvement blessé une mère de famille et ses deux enfants.

Le 24 novembre, un nouvel accident, plus tragique encore, se produisait, cette fois, dans une résidence sociale gérée par l'Armée du Salut ; un ouvrier qui travaillait sur la réparation d'un ascenseur est décédé et trois de ses collègues ont été blessés.

Face à de tels événements, il n'est pas possible de rester immobile et après l'urgence de l'instant, vient nécessairement l'urgence de l'action. Cette action doit, ainsi, à la fois porter sur la réparation, l'entretien et la maintenance des ascenseurs.

Cette question n'est pas nouvelle et le rapport rendu en juin 2010 par la mission d'information et d'évaluation nous avait déjà alertés, cependant qu'il avait préconisé des voies d'amélioration.

Les dysfonctionnements des ascenseurs ont des répercussions immédiates et souvent contraignantes pour la vie des habitants.

Les événements dramatiques que je viens de rappeler m'ont ainsi amené à multiplier les rencontres avec les collectifs d'habitants vivant dans le parc social.

Difficile à l'issue d'une écoute approfondie de nier la situation de malaise général que l'on trouve parmi les résidents concernant leurs ascenseurs. Sont notamment citées les pannes à répétition, les temps d'intervention aléatoires et des durées d'immobilisation trop longues.

Difficile, cependant, de nier les efforts d'investissement très importants qui ont été assumés par l'ensemble des bailleurs

sociaux afin de répondre aux impératifs de sécurisation fixés par la loi urbanisme et habitat.

Aujourd'hui, la totalité des ascenseurs est en conformité pour ce qui est de l'installation de 9 dispositifs de sécurité sur le total des 17 qui à terme devront être installés.

Le problème n'est donc pas à chercher dans le montant des investissements. Dans ce domaine, les bailleurs ont fait face à leurs obligations.

En revanche, le niveau de prestations offert aux résidents du parc social en matière de pannes est insatisfaisant. Dans ce domaine, toute démarche de progrès doit s'appuyer sur une approche quantitative rigoureuse. À ce titre, il convient de souligner l'importance de la généralisation du dispositif des boîtes noires qui au travers d'enregistrements permet le suivi des pannes.

L'objectif fixé par la mission d'information et d'évaluation de quatre pannes par an et par ascenseur apparaît souhaitable afin d'améliorer de manière notable les conditions de vie des résidents, et notamment des plus âgés.

Ce que montre ce nombre de pannes, c'est de toute évidence l'insuffisance de la maintenance préventive et corrective.

Dans ce domaine, une responsabilité doit être établie, celle des ascensoristes. Ces entreprises, comme toute entreprise prestataire, sont tenues à des obligations. Quand celles-ci ne sont pas respectées, il est normal de le souligner de la manière la plus appuyée qui soit. C'est là un principe de bonne gestion. C'est également un principe moral quand il est question de la sécurité des personnes. Car c'est bien plus du défaut d'entretien et du manque de maintenance que de son ancienneté que vient la dangerosité d'un ascenseur.

Les entreprises ascensoristes dont le marché a toutes les caractéristiques de l'oligopole n'ont pas respecté la règle qui aurait voulu qu'elles réalisent les efforts de formation et de recrutement nécessaires. Au contraire, profitant de l'effet d'aubaine qu'a représenté la loi de 2003, elles se sont concentrées sur les mises aux normes, souvent en y affectant les meilleurs techniciens plutôt que sur la maintenance et l'entretien.

Elles ont ainsi préféré accroître le rendement des personnels en augmentant pour cela le nombre d'ascenseurs suivis par un même technicien.

Alors que dans les années 1990, un technicien s'occupait en moyenne de 50 à 80 ascenseurs, ce chiffre a augmenté fortement pour atteindre jusqu'à 150, avec une dégradation inévitable du niveau de maintenance, aussi bien corrective que préventive.

Et l'équation est simple : moins de maintenance, c'est moins de sécurité. Face à ces situations, il est essentiel que les bailleurs sociaux fassent évoluer leurs organisations afin de mieux contrôler les prestations des ascensoristes et qu'ainsi, en pointant les carences, il leur impose des politiques de ressources humaines adaptées se traduisant alors par des recrutements et un effort soutenu de formation.

Pour cela, il convient notamment de renforcer et de systématiser les mécanismes de pénalité, afin de contraindre les entreprises prestataires et les amener à remplir leurs obligations contractuelles.

Les pannes et les immobilisations sont des éléments qui viennent altérer profondément la vie des résidents. C'est pourquoi il est essentiel de généraliser et d'harmoniser entre les bailleurs, tout particulièrement les bailleurs dépendant de la Ville de Paris, les dispositifs d'assistance aux locataires et d'indemnisation éventuelle. Meilleur suivi, pénalités, assistance et indemnisations, telles sont les conditions garantissant qu'un service de qualité est dispensé de la même manière sur l'ensemble du territoire parisien, cette exigence d'égalité est aussi une exigence absolue de sécurité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup.

Monsieur DUTREY, vous avez la parole.

**M. René DUTREY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais saluer le travail de cette mission d'information et d'évaluation et la qualité de ses préconisations précises, qui à mon avis participent et vont participer à améliorer les choses.

Ces préconisations, on le voit dans le rapport d'information, ont été relativement suivies par les bailleurs parisiens hormis quelques exceptions, certains bailleurs qui ne se sont pas mis aux normes, et là bien sûr l'Exécutif parisien devra mettre une certaine pression pour faire avancer les choses, ainsi que sur la perfection du service aux usagers en cas de panne, je pense bien sûr aux services de course et de transport des personnes à mobilité réduite, qui doivent absolument être irréprochables pour que l'usager soit préservé.

Les bailleurs en majorité ont joué le jeu, et je crois que pour progresser, effectivement maintenant nous sommes obligés d'analyser la situation du marché et la situation de ces entreprises. Alors pour l'histoire, on se rappelle qu'à la fin des années 1990 le marché des ascenseurs des bailleurs sociaux a défrayé la chronique et alimenté à l'époque le financement occulte des partis politiques, un marché à l'époque pas très sain.

Nous sommes heureusement sortis de cette situation qui a été assainie dans la Capitale. Mais ce marché est complètement fermé, c'est un oligopole, ce qui entraîne des dysfonctionnements à tous les niveaux.

Premièrement, je crois que la multiplication des normes au niveau national, que l'on a vue dans les différents textes législatifs, est bien sûr nécessaire pour améliorer la sécurité des usagers, mais en fait le lobbying opéré par ces grands groupes a entraîné l'adoption de normes que eux-mêmes ne sont pas capables d'appliquer. Eux-mêmes, avec leur nombre de salariés, ne sont pas capables de répondre aux commandes que cela a entraîné.

Peut-être que ces normes ont été extrêmement durcies et viennent remplir seulement des dysfonctionnements dus à un mauvais entretien généralisé, et une mauvaise intention de ces entreprises par rapport à ces ascenseurs.

Après, quand on voit ce type de situation, avec un marché, n'en déplaise aux libéraux, un marché tellement fermé, qui entraîne de tels dysfonctionnements, si encore il s'agissait de deux grandes entreprises qui vendraient des consoles de jeu vidéo, cela n'entraînerait aucune conséquence grave, là on est sur un marché qui prend en otage des dizaines de milliers d'habitants, il n'y a pas que les grèves qui prennent en otage, les ascenseurs et les ascensoristes peuvent aussi prendre en otage, et placent en situation d'insécurité leurs salariés.

C'est là qu'en tant que collectivités nous sommes obligés de réfléchir à mettre en place des dispositifs pour intervenir par rapport à ce marché.

Il est proposé de mettre à l'étude la création d'un G.I.E., je crois effectivement que ce type de structure permettra d'améliorer notre rapport de force face à ces grosses entreprises.

Après, je m'interroge tout de même sur le fait qu'en augmentant la commande, en faisant des commandes de plus en plus grosses, le risque est que nous contribuions à fermer encore un peu plus le marché. Le G.I.E. va passer des marchés d'appel d'offres extrêmement importants et seuls de gros groupes pourront y répondre. D'un côté oui, cela améliore notre rapport de force face à ces entreprises, de l'autre côté, il y a risque de fermeture du marché.

A côté du G.I.E. nous sommes d'accord sur le fait qu'il faille mettre en place une structure, intervenir auprès de ces entreprises pour améliorer la situation, c'est pourquoi mon groupe propose de mettre à l'étude la création d'une société d'économie mixte, qui fait déjà débat d'ailleurs dans certaines collectivités en Ile-de-France chez des élus socialistes, à Asnières et Gennevilliers… C'est un vœu qui a été renvoyé en 8e Commission, mais il concerne le débat sur les ascenseurs.

Mettre à l'étude une société d'économie mixte, mais attention, il ne s'agit pas de municipaliser le service d'entretien des ascenseurs, ce qui serait une énorme erreur, mais vraiment de profiter de l'économie mixte pour tenter d'acquérir un savoir-faire avec effectivement la présence d'actionnaires privés ascensoristes au sein de la S.E.M., et cette société d'économie mixte pourrait se positionner sur des marchés d'ascenseurs vu que la commande publique est absolument énorme.

Il nous a semblé, sans être techniciens et sans être des spécialistes du marché, que c'était quelque chose à étudier en tout cas, et dans tous les cas, nous y reviendrons rapidement en 8e Commission, il y a un vœu de l'Exécutif sur ce sujet, nous sommes d'accord, il faut monter une structure par rapport à ce marché pour avoir un certain rapport de force et permettre d'améliorer la situation. C'est bien l'objet du débat aujourd'hui. Voilà ce que je voulais dire.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - J'ai l'impression que nous partageons un objectif : celui d'avoir un instrument public. Après comment le fait-on ? Je vous suggère d'y travailler de manière assez approfondie et de ne pas nous précipiter.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce débat, nous l'avons à peine un mois après deux événements qui sont intervenus coup sur coup dans notre ville. Le premier c'était le 27 octobre dernier dans un immeuble de "Paris Habitat", qui a vu une mère et ses deux enfants accidentés. Le second, c'était le 24 novembre dernier où pour le coup, c'est un ouvrier et deux de ses collègues qui ont souffert d'un accident d'ascenseur. Le premier est mort et les deux autres ont été grièvement accidentés.

Je crois que ces deux événements éclairent d'une manière très particulière une situation que nous avions déjà relevée il y a un an et demi, à l'occasion du rapport que nous vous avions remis, le rapport de la mission d'information et d'évaluation sur la situation des ascenseurs parisiens.

Que disait ce rapport ? Il pointait d'abord toute une série de dysfonctionnements. Il pointait, par exemple, le fait que, il y a un an et demi, on avait en moyenne 17 pannes par an et par ascenseur dans les immeubles de Paris Habitat. Il pointait le fait qu'on se heurte à un manque de maintenance préventive et corrective dramatique dans les ascenseurs, et tout particulièrement dans le parc social de notre Ville.

Il pointait, en réalité, et cela a été dit par mes deux collègues précédemment, quelque chose qui ressemble à un véritable système, un système qui fait que, aujourd'hui, en matière d'ascenseurs, quatre entreprises multinationales se partagent le marché et cherchent à faire à tout prix les profits maximum, les profits les plus élevés, en balayant d'un revers de main les exigences de sécurité et de confort des usagers comme des salariés de ces entreprises, puisque, je le répète, le 24 novembre dernier, c'est un ouvrier qui est mort sur son lieu de travail, alors qu'il intervenait dans un immeuble appartenant à l'Armée du Salut. Un véritable système !

Je rappelle d'ailleurs qu'il y a quelques années, ces quatre entreprises multinationales ont été condamnées par la Commission européenne à 1 milliard d'euros de pénalités pour entente illicite. Il s'agit, je crois, de la plus forte pénalité jamais infligée par la Commission européenne à des entreprises privées pour ce type de forfait.

Il me paraît donc essentiel que ce système soit bien pointé.

Le véritable enjeu de notre débat, des décisions que nous prendrons, c'est de faire en sorte que le rapport de force entre ces quatre entreprises et nos bailleurs sociaux évolue, que nos bailleurs sociaux soient en capacité de taper du poing sur la table et de mettre ces quatre entreprises ascensoristes face à leurs responsabilités, pour faire en sorte qu'enfin la sécurité des usagers comme des salariés soit garantie.

Si je reviens sur les préconisations de cette mission d'information et d'évaluation que j'ai eu l'honneur de présider, et dont le rapport a d'ailleurs été voté à l'unanimité, tout l'objet des préconisations que nous avions faites, c'était bien cela, c'était de faire en sorte que ce rapport de force entre les bailleurs et les ascensoristes évolue.

Je pense en particulier au système de boîtes noires que nous avions préconisé et qui visait à faire en sorte qu'on connaisse la réalité sur le taux de panne, la réalité sur les interventions des techniciens de maintenance.

Je sais que, aujourd'hui, la quasi-totalité des bailleurs sociaux municipaux se sont dotés de ce système de boîtes noires ou sont en passe de le faire, puisque je crois qu'en 2012, ce sera le cas de l'ensemble des ascenseurs relevant du parc social parisien. Ce système de boîtes noires est absolument essentiel parce qu'il nous permet cette opération vérité.

Ensuite, il y a une autre question qui est la question de l'exploitation des données issues de ces boîtes noires : comment faire en sorte que ces données soient véritablement utilisées ?

Il me semble que, là, nous avons encore du chemin à parcourir : faire en sorte, par exemple, que les pénalités soient véritablement appliquées ; puisque, vous le savez, des pénalités peuvent s'appliquer en proportion du nombre de pannes parce que cela figure dans les contrats liant les bailleurs sociaux aux ascensoristes. C'est une question essentielle. Lorsqu'il y a des pannes, lorsqu'on constate qu'il y a des pannes, il doit y avoir, au bout du bout, des pénalités parce que, sinon, les ascensoristes

considèrent que tout leur est permis et ce n'est pas bon pour les locataires des immeubles du parc social.

Il est donc essentiel que ces pénalités soient bel et bien appliquées. Aujourd'hui, force est de constater que ce n'est pas toujours le cas.

Il y a aussi un autre enjeu : c'est la question de l'utilisation des fonds que l'on récolte par le biais de ces pénalités. Nous avions, à l'époque, au moment de ce rapport de la mission d'information et d'évaluation, préconisé le fait que ces fonds soient sanctuarisés et soient obligatoirement affectés à l'amélioration du fonctionnement des ascenseurs ; autrement dit, que ces pénalités servent soit à financer un système de portage, soit à des nouveaux investissements pour améliorer le fonctionnement des ascenseurs

Bref, vous l'avez compris, notre objectif, c'est bien cela : c'est que le rapport de force entre les ascensoristes et les bailleurs sociaux évolue. Je ne doute pas d'ailleurs que le GIE, sur lequel nous nous apprêtons à travailler, y contribuera très largement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Madame TISSOT, vous avez la parole.

**Mme Claude-Annick TISSOT**. - Monsieur le Maire, je trouve qu'il est un peu regrettable qu'il ait fallu au moins deux accidents très graves dans le 11e arrondissement pour que nous ayons à nouveau une communication sur la sécurité des ascenseurs et que l'on puisse parler à nouveau d'urgence dans ce domaine.

A l'évidence, ces deux accidents dramatiques posent le problème de la maintenance des ascenseurs dans le parc social de la Ville et notamment la question de savoir s'il faut mettre plus de moyens techniques et financiers pour l'entretien, la maintenance, la réparation et la mise aux normes des appareils.

A l'évidence, la question des ascenseurs suscite une très forte inquiétude et renvoie à de multiples dysfonctionnements (pannes fréquentes, immobilisations longues), dans un parc de logements qui, par ailleurs, et je tiens à le rappeler quand même, ne cesse de se dégrader : parties communes laissées à l'abandon, comme d'ailleurs trop souvent les jardins situés également au pied des immeubles.

Rappelons que les chiffres par année de construction montrent que 85 % des logements sociaux ont été construits il y a plus de 20 ans et que 70 % ont plus de 30 ans.

Rappelons aussi que le parc des ascenseurs dans le logement social est très utilisé. Dans le logement social, il y a environ un ascenseur pour 80 logements, alors que, dans le résidentiel privé, on compte un ascenseur pour 40 logements. Le trafic est six fois plus élevé dans les ascenseurs du logement social, ce qui, indépendamment des conditions d'usage, génère beaucoup plus de pannes et un vieillissement accéléré des appareils.

C'est la raison pour laquelle nous réclamons donc d'abord la généralisation à l'ensemble des bailleurs sociaux d'un protocole renforcé de maintenance spécifique des ascenseurs, tel que certains bailleurs, comme la R.I.V.P. - je suis administrateur de la R.I.V.P. -, l'ont déjà mis en œuvre :

- avec la mise en place notamment d'un outil de supervision permettant de centraliser l'ensemble des données relatives aux ascenseurs et relié à la télésurveillance,

- avec également la mise en place de contrats de maintenance qui nécessitent, conformément à la législation en vigueur, une visite de maintenance pour chaque appareil programmée au moins toutes les six semaines,

- avec, en fin d'année, la fourniture par le prestataire d'un bilan d'activité par appareil,

- mais aussi avec, pour le bailleur, la nécessite d'un suivi des contrats en tenant tous les trimestres un comité de pilotage avec les prestataires.

Enfin, nous réclamons, parce que c'est un peu trop facile de dire que c'est la faute aux ascensoristes, comme on l'a entendu depuis le début de cette séance, nous demandons un effort budgétaire supplémentaire. Vous avez évoqué dans votre communication un investissement financier de plusieurs centaines de millions d'euros fait par la Ville. Lorsque l'on sait, pour ne prendre que l'exemple de la R.I.V.P., que la R.I.V.P. à elle seule a mobilisé 77 millions d'euros, elle a un patrimoine de 2.200 ascenseurs, pour les travaux de sécurisation, ces dotations dont vous nous parlez dans votre communication, Monsieur le Maire, nous paraissent très largement insuffisantes.

Et il est regrettable, puisque vous avez voté le budget 2012 il y a quelques minutes, que ce projet n'ait pas prévu une augmentation substantielle de l'aide financière de la Ville aux bailleurs sociaux de la Ville de Paris pour la sécurisation des ascenseurs.

Nous sommes persuadés que l'amélioration du fonctionnement des ascenseurs dépend essentiellement de l'effort d'investissement fait par les bailleurs pour rénover et moderniser leur parc. Certes, la loi S.A.E. est faite pour améliorer la sécurité mais ne dégage absolument pas les bailleurs de la Ville de Paris, et vous avez l'air de l'oublier, de leur obligation de rénover leur parc d'ascenseurs. Le besoin de modernisation des appareils doit impérativement accompagner les travaux de mise en sécurité et ce sera notre mot d'ordre de cette problématique.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Madame POIRAULT-GAUVIN, je crois que votre collègue vous a laissé un peu moins d'une minute. Je ne vais pas trop regarder, mais à peu de chose près ! Merci.

**Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN**. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Effectivement, notre débat est très important et s'inscrit dans le contexte dramatique des accidents qui ont été évoqués, malgré une prise de conscience, je dois le dire, du Conseil de Paris et un travail très important qui a été mené l'année dernière par la Mission d'information et d'évaluation de la Ville de Paris.

Je crois que, pendant toute la mission, ce qui a été notre souci, au groupe U.M.P., c'est de ne pas désigner un seul coupable. Il y a une chaîne de responsabilités, il n'y a pas que les ascensoristes qui sont responsables de la dégradation des pannes, des problèmes de maintenance ; il faut que tout le monde se mette autour de la table pour trouver des solutions.

Nous avons travaillé et fait des recommandations. Je ne suis pas certaine que tout ait été mis en œuvre, Monsieur le Maire, notamment sur la liste de recommandations que nous avons préconisées à l'attention des ascensoristes parisiens, le

dispositif de veille de la Ville de Paris, le système de portage, qui doit encore faire des efforts dans de nombreux immeubles et l'utilisation, comme Ian BROSSAT l'a dit tout à l'heure, des pénalités : sont-elles vraiment appliquées et si elles sont appliquées, à quoi servent-elles ? Servent-elles à la réfection des cages d'ascenseur et, surtout, ces pénalités reviennent-elles aux locataires ?

Je regrette que des propositions de l'U.M.P. qui me semblent pourtant aller dans le bon sens, comme, par exemple, le fait d'identifier un "monsieur ascenseurs" à la Ville de Paris, pour que ce soit un lien avec les locataires, n'aient pas été retenues par cette mission.

Est-ce qu'il sera possible, Monsieur le Maire, de réagir sur le vœu ou n'y a-t-il plus du tout d'explication de vote sur le vœu après ?

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Non, de toute façon, il n'y a pas de vote sur les communications, mais dans le cadre des travaux des commissions, il y aura des vœux et là, vous pourrez échanger.

Simplement, on fait un point aujourd'hui et quand viennent les vœux et les amendements, en commission et en rapport des commissions dans le Conseil de Paris, vous l'évoquerez.

Cela dit, là, on a plus qu'explosé le temps, chère Madame, mais on n'a pas fini le débat, on en reparlera.

**Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN**. - Non, on n'a pas fini le débat.

J'espère que vous réunirez de nouveau la mission ascenseurs pour que nous décidions, justement, de quel est le meilleur dispositif entre le G.I.E. ou la S.E.M. ; je crois que c'est un débat que nous devrions avoir, nous qui avons suivi tous les travaux, écouté tous les intervenants.

Je trouve qu'il faudrait qu'il y ait une nouvelle saisine de cette mission pour plancher sur le fond.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je ne sais pas s'il s'agira d'une nouvelle saisine. En tout cas, il faut que la concertation sur l'instrument public que nous voulons mettre en œuvre associe tout le monde.

M. Ian BROSSAT, qui risque d'y prendre une part importante, a entendu que vous aviez envie de participer à cette concertation. On verra sous quelle forme.

La parole est à M. DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, au nom de mon groupe, permettez-moi, tout d'abord, d'adresser aux familles endeuillées nos pensées émues et nos vœux aux personnes qui ont été blessées dans la chute de l'ascenseur de Paris Habitat.

Devant ces drames, il appartient désormais aux enquêteurs et aux seuls enquêteurs de déterminer l'origine de ces accidents.

Pourtant, sans attendre leurs conclusions, on a déjà trouvé un coupable, soi-disant coupable, en la personne des grandes sociétés ascensoristes.

Pour ma part, j'ai relevé la très juste déclaration, très équilibrée, de Jean-Yves MANO ; en séance de novembre, après l'accident de la rue Delaunay, il évoquait la piste de la défaillance d'une pièce technique, ajoutant, je le cite : "arrêtons de véhiculer le fait que systématiquement, les ascensoristes ou les bailleurs sociaux ne feraient pas leur boulot".

Mon groupe partage cette mise en garde, mais le risque est grand qu'aujourd'hui cette communication dédiée aux actions menées par les bailleurs sociaux ne tourne à la condamnation de ces grands groupes internationaux en situation d'oligopole et à celle des normes de sécurité issues de la loi "urbanisme et habitat" du 2 juillet 2003.

C'est là, on sait, le combat médiatique de M. BROSSAT, c'est là également un argument de défense pour les bailleurs sociaux confrontés aux plaintes de leurs locataires.

Et s'il fallait vraiment juger, je reprendrai les commentaires d'un bureau d'études auditionné par la M.I.E., qui donnent un début d'explication : "les maîtres d'ouvrage du secteur social travaillent au moins disant quand les ascensoristes répondent à une logique de marché".

Chers collègues, 18 mois après l'adoption du rapport de la M.I.E., il s'agit, d'une part, de déterminer, premièrement, si le service dû aux locataires s'est amélioré et, de manière corollaire, si les pannes et immobilisations ont diminué.

Pour répondre à la première de ces questions, le service aux locataires, il aurait fallu disposer d'une étude qualitative menée auprès des intéressés. Si la perception du service rendu comporte un aléa subjectif, elle n'en constitue pas moins un indicateur. Cet élément d'appréciation fait, hélas, défaut aujourd'hui.

Diront-ils encore aujourd'hui qu'ils ont le sentiment d'être "traités en quantité négligeable" ? Je reprends certains de leurs propos.

En tout état de cause, les dernières enquêtes de satisfaction conduites auprès des locataires mettent en évidence qu'en matière d'équipements collectifs, les attentes fortes d'amélioration demeurent, et même s'amplifient.

S'agissant, maintenant, de la réduction du nombre de pannes, au moins, la communication évite les circonvolutions. "Les objectifs ne sont pas atteints", annonce-t-elle. La mission avait été très ambitieuse, il est vrai, en estimant que le taux de pannes devait être ramené par an et par ascenseur au niveau de celui de Berlin, ville dans laquelle la problématique des ascenseurs serait identique à celle de Paris. En l'occurrence, dans la capitale allemande, ce taux se situe à deux par an et par ascenseur. Et bien que la M.I.E. ait reconnu le manque de fiabilité des données recueillies, elle a retenu un taux de neuf pannes par an dans le parc social. Il s'agit, bien sûr, d'une moyenne, avec des variables extrêmes, allant jusqu'à 50 pannes, selon les appareils.

Pour le moment, nous n'en saurons donc pas davantage, la connaissance des résultats est remise à plus tard, après, notamment, la généralisation chez les bailleurs des boîtes noires destinées à enregistrer les dysfonctionnements et à améliorer la maintenance préventive.

Encore conviendrait-il, comme le soulignent les auteurs de la communication, de s'entendre sur la définition d'une panne ; c'est bien là que le bât blesse.

Les entreprises de télésurveillance relèvent, en effet, l'ensemble des événements sans pouvoir distinguer leurs origines, des incidents techniques au vandalisme, en passant par le mau-

vais usage des appareils. C'est quand même une indication sérieuse à la bonne compréhension des pannes qui fait encore défaut. La M.I.E. s'était heurtée à cet obstacle, certains aimeraient continuer à l'occulter.

La communication sur ce point ne nous livrera donc pas d'éléments chiffrés ; il nous faudra patienter une année supplémentaire, jusqu'au prochain débat devant le Conseil.

En revanche, dès maintenant, nous aurions pu être informés du plan d'action spécifique à chacun des ascenseurs confrontés à des problématiques d'immobilisations nombreuses, tout simplement parce que 400 d'entre eux sont identifiés depuis 2008 et qu'il s'agit là d'une des préconisations de la M.I.E. qui ajoutait même que le calendrier des travaux devait être remis aux élus parisiens.

Monsieur le Maire, je ne mets pas en doute l'engagement des personnels des bailleurs sociaux pour répondre de leur mieux à l'attente des usagers.

Pour conclure, j'ai envie de rappeler que le représentant des personnels ascensoristes du syndicat C.G.T., qui met régulièrement en cause l'insuffisance de maintenance préventive, affirmait aussi devant la M.I.E. que le parc social souffre souvent d'un sous-équipement en ascenseurs par rapport au nombre de logements desservis. Les causes des défaillances sont multiples ; à n'en viser qu'une selon ce dernier, on risque d'être inefficace ; c'est le danger majeur qui guette la mise en application des conclusions positives de la mission.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci, mes chers collègues.

M. Jean-Yves MANO va réagir à ces interventions.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, vous avez souhaité que notre assemblée débatte d'un sujet important pour de nombreux Parisiens : la sécurité et la qualité de service rendu notamment à 450.000 locataires qui habitent des logements sociaux gérés par les sociétés dépendant de la Ville de Paris.

D'ailleurs, je salue la présence dans notre assemblée, à la tribune, des représentants ou des directeurs généraux de ces structures, qui montre tout l'intérêt qu'ils portent à nos travaux, bien évidemment, et qui est aussi la démonstration - je peux le dire devant cette assemblée - de la mobilisation qui est la leur, ainsi que celle de leurs équipes, sur ce problème ô combien important du service rendu à chacun de nos locataires.

Un peu d'histoire tout de même : il y a déjà plusieurs années de cela, le temps passe, quatre ou cinq ans, facilement, nous étions déjà émus et j'avais organisé une conférence de presse en lien avec l'ensemble des bailleurs sociaux pour tirer la sonnette d'alarme en disant : c'est bien de faire évoluer la réglementation pour plus de sécurité, c'est encore mieux de pouvoir la mettre en oeuvre.

Le lendemain, la Ministre du Logement de l'époque donnait deux ans de plus aux ascensoristes pour réaliser la mise aux normes, ce qui prouvait, dès cette époque, l'incapacité du secteur professionnel à répondre dans les délais à la mise aux normes, ou alors au détriment de l'entretien courant de chaque ascenseur, car, qu'on le veuille ou non, il y a une difficulté sur le marché des ascensoristes, ils ne sont sûrement pas assez nombreux, leurs personnels pas suffisamment nombreux, parfois pas suffisamment formés ; il suffit de voir que les principales victimes des accidents les plus graves sont les personnels eux-mêmes des ascensoristes, ce qui démontre la nécessite d'avoir une formation ô combien supérieure.

Face à cette situation, vous avez décidé la création d'une mission qui a fait un travail remarquable et ô combien utile et qui a mis en évidence les difficultés rencontrées par l'ensemble des bailleurs sociaux, notamment, mais la problématique, bien sûr, se pose également pour la totalité des copropriétés privées.

Ce travail a été utile pour l'ensemble des bailleurs parisiens, y compris pour renégocier et établir un rapport de force différent avec les prestataires de services.

Il est clair, notamment, que l'application systématique des pénalités a eu un effet immédiat, c'est-à-dire la baisse du nombre de pannes, car il ne s'agit plus, aujourd'hui, d'envoyer un personnel pour bloquer l'ascenseur pour dire qu'il est en panne, il s'agit, pour l'essentiel, d'envoyer un personnel qui est capable de le réparer et de le mettre en état dans des délais les plus restreints possibles.

Je constate, au vu du rapport de synthèse qui nous est proposé, que ceci va aujourd'hui dans le bon sens. Cette pression doit être maintenue pour arriver à un résultat probant et généralisé chez l'ensemble des bailleurs sociaux.

Je pense que ce que nous pouvons tirer comme conclusion, c'est qu'il y a nécessité d'harmoniser la totalité des termes contractuels passés avec chaque société d'ascenseurs. Il y a des différences d'appréciation, sans doute liées à l'histoire et les dates pour le renouvellement des contrats ne sont pas les mêmes. Mais il n'y a pas de raison que, dans un contrat, on ait tant d'heures pour dépanner et que, dans un autre contrat, on ait dix heures de plus. Ceci ne se justifie pas à mes yeux et ceci peut être donc harmonisé dans l'intérêt même des locataires, vous l'aurez compris.

Vous proposez, Monsieur le Maire, qu'on lance une étude sur la création d'un G.I.E. Je pense que cette étude doit être menée avec l'ensemble bien sûr des bailleurs sociaux, et définir le rôle que nous pourrions en attendre.

Car il s'agit bien évidemment de mesurer les impacts et les conséquences potentielles pour les bailleurs, de savoir si oui ou non nous devrions créer une société de prestations de service, ou simplement un rassemblement d'études de marché. Faut-il avoir des pièces détachées stockées par une structure, remplaçant la responsabilité des prestataires de services ?

Il y a là, il me semble, une mise à plat indispensable, y compris sur la responsabilité juridique et pénale que nous pourrions prendre à travers cet outil, en lieu et place des prestataires de services actuels. Tout ceci doit être mis sur la table, avec le délai nécessaire et une approche sérieuse. D'ailleurs, dans un courrier en réponse, Paris Habitat vous a proposé, dès hier je crois, d'être un peu le fer de lance de l'étude interbailleurs que nous pouvons mener en lien, me semble-t-il, y compris avec des prestataires extérieurs pour voir la définition exacte du rôle qui pourrait être défini à ce G.I.E.

Je propose, en toute transparence, que nous prenions le temps nécessaire, me semble-t-il, pour évaluer le contenu réel, les risques potentiels et les responsabilités nouvelles qui seraient les nôtres, afin de rendre un rapport dont nous pourrons sans doute débattre au sein de notre Assemblée.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup. Excellent !

Je pense qu'il fallait en parler aujourd'hui. D'abord parce qu'on l'avait dit en prolongement de la M.I.E. Deuxièmement car, quand il se passe comme cela des événements graves, il faut qu'on débatte de ce genre de choses.

Maintenant, je vais vous laisser le temps de travailler à fond cette hypothèse. Mais pas un an ! Voilà. Quelques semaines, quelques mois, puisque vous nous avez fait remarquer qu'il y avait des directeurs généraux des bailleurs sociaux, que je salue très amicalement. Oui, je nous donne le premier trimestre de l'année 2012. Mais on ne va pas y passer trois ans ! Bon, voilà.

Mais bien sûr, avec l'opposition, notamment Mme POIRAULT-GAUVIN, ne l'oubliez pas, elle y tient.

**Vœu déposé par les groupes E.E.L.V.A. et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien aux chaînes associatives de la TNT.**
**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 43 et n° 43 bis dans le fascicule, déposés par les groupes E.E.L.V.A., Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs au soutien aux chaînes associatives de la TNT.

Je donne la parole à M. DUTREY.

**M. René DUTREY**. - Merci.

Excusez-moi mais il y a un vœu de l'Exécutif dont nous n'avons pas eu le temps de prendre connaissance car il vient à peine d'être distribué.

*(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Non, cela fait un moment qu'il a été distribué mais prenez-en connaissance.

**M. René DUTREY**. - Cela fait un moment ? Bon, nous étions alors passionnés par le débat.

Les chaînes associatives "Télé Bocal", "Banlieue du monde" et "Synapse TV" existent depuis longtemps ; elles étaient pendant longtemps des télévisions pirates ; elles ont été officialisées ; elles doivent, pour pouvoir émettre, acquitter une redevance chaque année à TDF pour bénéficier des canaux de diffusion. Ces sommes sont absolument gigantesques : cela représente plus de 70.000 euros pour Télé Bocal. Tout récemment, dans un autre registre, Radio Aligre était confrontée au même type de problème.

Nous avions voté un vœu, il y a deux ans, pour apporter une aide à ces télévisions, aide qu'elles avaient reçue une année. La question est très simple : quel soutien la Ville de Paris souhaite apporter à ces télés libres qui, en dehors du domaine commercial, continuent à exercer une vraie activité citoyenne ?

Nous pensons que la collectivité parisienne se doit de soutenir ces télévisions.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Monsieur BROS, vous avez la parole pour la réponse.

**M. Jean-Bernard BROS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En réponse à votre vœu, cher collègue, nous vous proposons un vœu de l'Exécutif qui rappelle que, en considérant que depuis la fin du mois de mars 2008, le CSA a autorisé la diffusion sur le canal numérique 21 à des chaînes de télévisions associatives locales, "Synapse", "Télé Bocal" et "Banlieue du monde". Dès 2009, la Ville a travaillé avec ces trois télévisions associatives, afin de les aider à trouver des solutions coordonnées.

Au cours de ces trois dernières années, la collectivité parisienne a notamment initié des réunions de concertation entre Télé Bocal, Synapse et BdM, afin de trouver des solutions de mutualisation, comme la création d'une régie publicitaire commune que nous avons suggéré à ces trois acteurs.

Depuis 2011, la Ville de Paris propose également sur Paris.fr un module Web dédié aux nouveaux médias audiovisuels métropolitains : Paris Média. C'est une vitrine destinée à promouvoir les nouveaux médias parisiens et leurs programmes afin d'aider l'ensemble de ces acteurs à acquérir une meilleure visibilité auprès du grand public, à gagner ainsi en audience et partant à contribuer à leur développement économique.

Considérant qu'en 2010, la Ville a également accordé une aide financière exceptionnelle de 65.000 euros à chacune de ces trois chaînes, une aide au démarrage qui n'avait pas vocation à être reconduite,

Considérant qu'il est nécessaire que l'Etat assume désormais les choix du CSA, l'arrivée des télévisions associatives sur le canal numérique devant s'accompagner d'un soutien financier, via par exemple la création d'un fonds de soutien dédié aux télévisions sur le modèle du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale dédié aux radios associatives locales,

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris s'engage à développer la visibilité des nouveaux médias audiovisuels métropolitains et à interpeller l'Etat sur la situation financière des chaînes en difficulté.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Avez-vous une explication de groupe ? Allez-y, Madame SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Pour le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, nous souhaitons voter les deux vœux qui ne sont bien évidemment pas les mêmes, puisque le vœu de l'Exécutif s'engage à développer une visibilité des nouveaux médias quand le vœu conjointement déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et le groupe E.E.L.V.A. demande un soutien financier.

C'est ce soutien financier qu'il est absolument nécessaire et important d'accorder aux télévisions associatives et nous souhaitons vivement, au moins dans le budget modificatif prochain, qu'il puisse y avoir un engagement concret de la Ville pour soutenir ces télévisions associatives, sinon on se paye de mots !

J'estime que la Ville doit vraiment s'engager, comme elle s'était engagée en 2010.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Le groupe E.E.L.V.A. maintient-il le vœu ?

Théoriquement on ne fait pas d'explication de vote, mais allez-y.

**M. René DUTREY**. - Très rapidement, nous venons d'avoir le vœu de l'Exécutif et on voudrait réagir dessus. Interpeller l'Etat, bien sûr il faut interpeller l'Etat. Développer la visibilité, oui il faut développer la visibilité, mais le problème est que si ces chaînes n'ont rien pour subsister et qu'elles disparaissent, on n'aura plus rien à rendre visible. C'est une question de survie.

Je crois que à la Ville de Paris, on n'est pas face à une association généraliste nationale mais face à des télés associatives liées au territoire parisien, qui ont mené leur lutte et qui ont créé leur histoire ici. Je crois que le rôle de la collectivité n'est pas de prendre tout en charge, mais en tout cas de participer à leur maintien et leur survie.

Je voterai notre vœu et je voterai également le vœu de l'Exécutif.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Monsieur BLOCHE, vous avez la parole pour une explication de vote.

**M. Patrick BLOCHE**, maire du 11e arrondissement. - Le vœu qui a été déposé par le groupe "Europe Ecologie - les Verts" est un vœu pertinent, parce qu'il pose effectivement un vrai problème : c'est la diversité de ce que l'on appelle communément le paysage audiovisuel, quand il s'agit de chaînes associatives sur la TNT.

Vraiment cet enjeu de diversité est absolument essentiel, quand on voit comment la TNT est aujourd'hui colonisée par les opérateurs historiques, quand on voit que des chaînes comme NT1 ou TMC ont été rachetées par TF1, que les chaînes Direct 8 et Direct Stars ont été rachetées par Canal +.

Donc, à partir du moment où on essaye de préserver sur la TNT, c'était l'objectif du législateur dans la loi de 2000, l'objectif de diversité, et de faire en sorte que la T.N.T., ce ne soit pas seulement des chaînes commerciales, mais aussi des chaînes associatives, des chaînes locales, je trouve que l'initiative du groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" est très pertinente.

Le vœu de l'Exécutif a également sa pertinence, mais c'est vrai qu'on ne peut pas se cacher l'enjeu financier dans tout cela. Si, effectivement, on ne va pas au-delà de l'application de principe quant au soutien et quand au fait que ces chaînes associatives répondent à un intérêt général évident, de la même manière qu'en 2010 la Ville a soutenu ces chaînes associatives, il faut le rappeler, s'il n'y a pas effectivement une synergie, un soutien qui s'opère, effectivement, ces chaînes risquent d'avoir du mal à survivre. Effectivement, le jour où elles auront disparu, le problème ne se posera plus.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BROS ?

**M. Jean-Bernard BROS**, adjoint. - Entièrement d'accord avec ce qui vient d'être dit. Ces trois télévisions ont toute notre sympathie. On a travaillé avec elles, avec le concours de M. BLOCHE, mais on leur avait précisé que c'était une aide au démarrage et que c'était, pardonnez-moi l'expression, "one shot", et que cela ne pouvait pas être une subvention récurrente.

C'est pour cela que nous vous répondons que malheureusement, on n'a pas inscrit au budget dans les nouveaux médias locaux, la possibilité de renouveler cette aide. C'est pour cela que nous proposons d'interpeller l'État, et de faire en sorte que l'on puisse les soutenir, mais pas d'une façon directe budgétaire.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Oui, mais concernant le vœu n° 43, que faites-vous ?

**M. Jean-Bernard BROS**, adjoint. - Le vote, c'est négatif pour le soutien budgétaire.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes E.E.L.V.A. et Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 322).

**2011, DDEEES 339 - Désignation de l'opérateur et autorisation de procéder à la signature d'un bail emphytéotique administratif portant sur des locaux à usage principalement commercial de la Ville de Paris situés dans les 1er, 3e, 4e, 6e, 9e, 15e, 19e et 20e arrondissements.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 339 relatif à la désignation de l'opérateur et autorisation de procéder à la signature d'un bail emphytéotique administratif portant sur des locaux à usage principalement commercial de la Ville de Paris situés dans les 1er, 3e, 4e, 6e, 9e, 15e, 19e et 20e arrondissements.

La parole est à Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, pour cinq minutes.

**Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention sera très brève et portera sur un petit point de ce projet de délibération.

En effet, il y a un an, le Conseil de Paris a approuvé une délibération permettant de transférer, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif, un ensemble de locaux commerciaux et de lancer une consultation pour la conclusion de ce bail, ceci pour optimiser la gestion de ce parc immobilier.

Parmi les locaux commerciaux, la délibération indiquait l'adresse du 21, avenue du Maine, dans le 15e arrondissement, sans plus de précisions sur les locaux concernés à cette adresse.

Je veux rappeler que le 21, avenue du Maine abrite des institutions culturelles dynamiques et très importantes du 15e arrondissement : le musée du Montparnasse, l'espace Krajcberg, la galerie Immanence et le théâtre Agitakt.

Nous découvrons que la délibération d'aujourd'hui précise que 20 locaux sont concernés à cette adresse alors que la dernière fois, il n'y avait aucune précision.

Et nous découvrons aussi qu'aucune activité culturelle n'est mentionnée dans le 15e arrondissement.

C'est pourquoi, Madame le Maire, je souhaite attirer votre attention sur cette anomalie, et surtout relayer l'inquiétude des acteurs culturels du 21, avenue du Maine, que cela soit les responsables du musée du Montparnasse et de l'espace Krajcberg, ou bien les artistes qui animent Immanence ou Agitakt.

Je vous remercie de bien vouloir rassurer ces acteurs culturels qui sont très inquiets de ne pas être pris en compte de façon individuelle.

Merci beaucoup.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Romain LÉVY.

**M. Romain LÉVY**, adjoint. - Je tenais à intervenir, mes chers collègues, sur ce projet de délibération, qui est particulièrement important, car les locaux commerciaux visés par cette dernière sont essentiellement occupés par des galeries d'art, des librairies, et sont en majeure partie située dans le 6e arrondissement de Paris. Il s'agit ici d'une cinquantaine de locaux commerciaux qui sont dans le 6e arrondissement, dans des rues dont le nom compte dans le monde de l'intelligence, de la culture et des arts : rue des Beaux-Arts, quai de Conti, quai Malaquais, rue de Seine, rue Bonaparte, rue Jacob.

C'est donc en tant qu'élu du 6e, et particulièrement sensible au devenir des activités culturelles de l'arrondissement que j'interviens aujourd'hui.

Ce projet de délibération fait suite au lancement de l'appel à candidatures qui avait été voté à l'unanimité ici même il y a tout juste un an. Madame la Maire, chère Lyne, vous êtes partie du constat que la gestion du parc immobilier à vocation commerciale constituait un véritable métier, avec ses spécificités, et que la taille du parc commercial que la Ville de Paris elle-même ne lui permettait pas de se doter d'outils spécifiques qui en optimiseraient particulièrement la gestion.

C'est pourquoi, ayant à cœur de protéger notamment les métiers historiques du Quartier Latin et de Paris dans son ensemble, vous avez décidé de conserver la cohérence de l'action municipale déjà engagée en ayant recours à la conclusion d'un bail emphytéotique avec un opérateur.

De cette façon, tous les locaux commerciaux de la Ville seront gérés par un opérateur commun suivant un cahier des charges strict établi par la Ville, qui permettra de privilégier certains types d'activités, de poursuivre notre politique des loyers, et de veiller à la bonne succession, notamment des locaux commerciaux, en fonction des activités menées en leurs murs jusque là.

L'action déjà engagée par l'opérateur qui interviendra, la S.E.M.A.E.S.T., nous donne des perspectives tout à fait encourageantes sur la gestion future de cet ensemble. Son action est en effet remarquable et vraiment reconnue par tous en ce domaine.

Cela fait maintenant sept ans que la S.E.M.A.E.S.T. s'est vu confier la mission "Vital'Quartier" visant à redynamiser les commerces de proximité, mission qu'elle mène avec efficacité depuis lors. C'est en 2008 que la Ville de Paris a décidé d'étendre son action sur cinq nouveaux secteurs, dont le Quartier Latin. Sur ce secteur, sa mission est spécifique : soutenir la présence historique des commerces culturels, et en particulier celle des libraires et des éditeurs.

En aidant au maintien et à l'installation des libraires et des maisons d'édition, la Mairie de Paris, au travers de la S.E.M.A.E.S.T., aide à conserver l'âme du quartier latin, sa spécificité, tout en la projetant dans l'avenir. Son action a permis tout récemment à six libraires de s'installer au cœur du Quartier Latin. Je pense notamment à la librairie généraliste située rue Monsieur-le-Prince, à la librairie spécialisée dans les techniques d'art appliqué rue Bonaparte. Elle a permis à trois de s'y maintenir, et trois autres locaux sont en travaux pour accueillir librairies et maisons d'édition.

Grâce à cette action particulièrement volontaire, nous avons créé une dynamique et à présent, on voit que de nouvelles maisons d'édition n'hésitent plus à déménager ou à réemménager au cœur du Quartier Latin, et c'est vraiment particulièrement important.

Aujourd'hui, le Quartier Latin regroupe à nouveau la plus grande concentration de France de librairies, de maisons d'édition, de ventes de livres anciens, de galeries d'art, de cinémas d'art et essai.

Depuis peu, et c'est aussi particulièrement encourageant, le Quartier Latin abrite un dispositif innovant : le laboratoire de l'édition, que vous avez porté avec Jean-Louis MISSIKA.

Ce laboratoire, qui a été inauguré le 7 décembre dernier, est un site, là aussi, précieux, puisqu'il est à la fois un incubateur de projets innovants du secteur de l'édition numérique, une plate-forme d'information, un lieu de rencontre entre acteurs du numérique, de la librairie, du monde de l'édition traditionnelle, un lieu qui va permettre de garantir leur croissance et leur pérennité. J'étais à vos côtés le jour de l'inauguration, et on a vu par la présence fort nombreuse des personnes du monde de l'édition l'importance de ce lieu de rencontre et vraiment, par tous ces dispositifs, on voit toute la cohérence du dispositif municipal qui s'attache sur tous les champs à préserver ce secteur économique important, et j'allais dire historiquement et culturellement important qu'est l'édition

J'entends souvent les élus de l'opposition expliquer qu'ils sont à l'origine de l'idée, qu'ils ont eu des idées pour préserver les maisons d'édition, les librairies, à l'époque où elles fermaient.

Mais, Mesdames et Messieurs les élus, je vous le dis aujourd'hui : vous en avait peut-être rêvé, au mieux vous en avez peut-être parlé, mais ce qui est sûr, une fois encore, c'est que nous l'avons nous-mêmes traduit dans les faits et dans les réalités.

Pour toutes ces raisons, je vous invite avec enthousiasme à voter cette délibération qui permettra de dynamiser, de préserver l'activité des librairies…

Vous faites un malaise, Monsieur LECOQ ? Vous vous êtes senti visé… pourtant je ne parlais pas de vous, mais j'ai senti que vous vous sentiez visé.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Allons ! S'il vous plaît ! Pas d'interruption. Finissez votre propos.

**M. Romain LÉVY**, adjoint. - Je vais finir… mais pour une

fois que le maire du 6e est présent, j'écoute ce qu'il a à nous dire. C'est gentil d'être venu ce matin pour gloser de votre côté. Bienvenue, ce matin, au Conseil de Paris, Monsieur le Maire !

Pour toutes ces raisons, je vous invite avec enthousiasme à voter ce projet de délibération…

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Pouvez-vous finir vos propos, s'il vous plaît ? Monsieur…

**M. Romain LÉVY**, adjoint. - Je vais essayer de finir.

Monsieur le Maire, j'essaie de faire ici ce que je ne peux pas faire dans le 6e, c'est-à-dire m'exprimer dans le silence et la sérénité. Si M. le Maire pouvait respecter les adjoints au Maire de Paris dans l'hémicycle de la maison commune, cela me changerait un peu et cela me ferait plaisir.

Je terminerai en me félicitant une nouvelle fois de cette délibération, en appelant tout le monde à la voter à l'unanimité. J'espère que le vote sera unanime.

Je vais conclure puisque je ne vais pas arriver à finir mon propos, en vous demandant de voter, j'espère à l'unanimité, cette délibération, et en encourageant Lyne COHEN-SOLAL pour l'action particulièrement importante qu'elle mène.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Mme COHEN-SOLAL a la parole pour répondre.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aurais peu de choses à rajouter à ce qu'a dit Romain LÉVY avec beaucoup de talent. Je voulais rappeler que cette délibération vient à la suite d'une délibération votée par le Conseil de Paris l'année dernière pour prendre en compte le fait que le domaine privé commercial de la Ville de Paris doit être géré de manière professionnelle, et nous avons mis du temps peut-être un peu trop de temps, mais je suis contente que nous soyons arrivés au résultat d'aujourd'hui, pour faire en sorte que le domaine privé commercial de la Ville de Paris soit géré effectivement par une S.E.M. de la Ville puisqu'on arrive là à l'attribuer à la S.E.M.A.E.S.T. qui a démontré ses talents et sa compétence pour la gestion du commercial.

Pour répondre à Mme MACÉ de LÉPINAY, le musée du Montparnasse et la Ruche doivent trouver là des façons d'être sécurisés justement sur leur devenir et leur pérennité puisque la S.E.M.A.E.S.T., comme Romain LÉVY l'a dit, sait très bien gérer les locaux culturels aussi. Même si ce n'est pas dans la délibération, c'est sous-entendu, Madame MACÉ de LÉPINAY, je vous en donne ma parole, il ne s'agit en aucune sorte de mettre dehors les actuels occupants.

Au contraire, il s'agit de les sécuriser, de les gérer de manière professionnelle, d'avoir de vrais baux, d'entretenir évidemment les locaux de manière évidemment conséquente et cohérente, je pense que pour le musée du Montparnasse et l'ancienne Ruche qui constituent quand même un endroit exceptionnel dans le patrimoine de la Ville de Paris, c'est au contraire une forme de sécurisation que nous leur apportons par cette délibération. J'appelle tout le monde à voter cette délibération, Monsieur le Maire, et je vous en remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Je mets aux voix la délibération…

Vous voulez faire une explication de vote ?

**Mme Laurence DOUVIN**. - Effectivement, nous allons voter ce projet de délibération, mais je ne voudrais pas que cela soit fait avant de dire que nous n'avons pas du tout apprécié les propos de M. LÉVY, que j'ai trouvés déplacés vis-à-vis du maire du 6e arrondissement, M. LECOQ.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 339.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEEES 339).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'opposition au travail du dimanche.**
**Vœu de l'Exécutif.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 44 et n° 44 bis dans le fascicule, déposés par le groupe E.E.L.V.A. et l'Exécutif, relatifs à l'opposition au travail du dimanche.

La parole est à Mme FOURNIER.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Nous nous préoccupons souvent de la vie et du quotidien de nos concitoyens et des évolutions justement du quotidien, et le travail du dimanche fait partie de ces évolutions récentes sur lesquelles nous intervenons souvent. À la fois dans un cadre national puisqu'il y a eu la loi Maillié de 2009, et un projet de loi est en discussion au Sénat sur cette question, et dans le contexte parisien puisque je voudrais rappeler que la Ville a émis le souhait de classer en Périmètre d'usage et de consommation exceptionnels, les fameuses PUCE, ces actuelles zones touristiques, pour que les salariés puissent profiter de manière égale et équitable du doublement de leur rémunération quand ils travaillent le dimanche sur ces territoires délimités.

Le contexte parisien est aussi celui de l'ouverture d'au moins une trentaine de supérettes qui sont poursuivies en justice pour ouverture illégale le dimanche, c'est pourquoi nous avons déposé ce vœu pour que le Maire interpelle le Préfet sur l'application de la conversion en "PUCE" des sept zones touristiques parisiennes, que la Ville s'engage à ne pas en créer de nouvelles notamment dans les zones Haussmann, Abbesses, 13e arrondissement et au village Saint-Émilion, et que la Ville rappelle sa ferme opposition à l'ouverture illégale de certains commerces parisiens toute la journée du dimanche au détriment des salariés et de leurs familles.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe. - Je voulais répondre à Mme FOURNIER que sur ce problème du travail du dimanche instauré par la loi Maillié, nous avons longuement parlé au Conseil de Paris déjà plusieurs fois, vous vous en souvenez, Madame FOURNIER, et en particulier nous avons, à la demande du Maire de Paris, réuni pendant toute l'année 2010 une commission extrêmement large et nous avons entendu toutes les parties intéressées.

Ici devant le Conseil de Paris, nous avons communiqué les conclusions de cette commission qui étaient très négatives, sur

l'extension du travail du dimanche au-delà de ce qui est autorisé par la loi, par exemple le dimanche matin et dans certaines zones.

Nous avons, lors de ce Conseil de Paris, émis le vœu que les sept zones touristiques soient transformées en PUCE et le Maire de Paris, conformément à ce qui avait été voté au Conseil de Paris, a écrit à M. le Préfet de Paris pour préciser cette demande.

Le 22 juillet 2010, le Préfet a répondu par courrier au Maire de Paris en refusant cette demande, disant que ce n'était pas possible, par la loi, de transformer des zones touristiques et que, qui plus est, il ne le ferait pas à Paris.

Nous avons donc pris acte de ce blocage du Préfet évidemment dû à la façon dont cette loi Maillié a été tournée par le législateur et nous regrettons beaucoup cette situation, puisque nous l'avions demandé.

Donc, nous pourrions continuer, mais nous nous heurterions de toute façon à un autre courrier du Préfet. Il n'est pas nécessaire de recommencer les choses. C'est pourquoi nous avons préparé un vœu n° 44 bis que je vous propose de substituer à votre vœu n° 44, par lequel nous disons que la Ville s'engage à ne créer aucune autre zone touristique ou PUCE et que nous sommes extrêmement fermes sur l'ouverture illégale de certains commerces parisiens en particulier des supérettes pour toute la journée du dimanche.

Nous avons à plusieurs reprises interpellé la Préfecture de Paris pour cela, mais si un jour un maire d'arrondissement, après concertation avec les riverains, les syndicats de travailleurs et les associations, faisait une demande, la Ville regarderait cette demande, sans préjuger par avance de son acceptation.

Je vous propose, si vous l'acceptez, Madame FOURNIER, de substituer le vœu n° 44 bis à votre vœu n° 44, et à ce moment-là je ne vous demanderai pas de le retirer.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Madame FOURNIER, retirez-vous le vœu n° 44 ? Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 323).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'indemnisation des commerçants de la rue d'Alésia.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 45 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'indemnisation des commerçants de la rue d'Alésia.

Je donne la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**. - Le 30 mai dernier, la C.P.C.U. a engagé les travaux sur le tracé de la rue d'Alésia. Si naturellement la nécessité de tels travaux est réelle, nous ne le nions pas, on ne doit pas occulter leur impact extrêmement négatif sur la vie du quartier et notamment sur l'activité d'une rue commerçante qui rayonne bien au-delà des limites du 14e arrondissement.

De fait, les commerçants depuis des mois voient leur activité et chiffre d'affaires sensiblement réduits pour certains, s'effondrer véritablement dans une période au surplus difficile sur le plan économique. Il faut préciser que ces travaux ont malheureusement été planifiés au pire moment sur la section la plus commerçante de la rue d'Alésia, puisqu'ils ont été planifiés entre septembre et février soit en pleine période de préparation des fêtes de fin d'année.

J'ai déposé un vœu au Conseil d'arrondissement qui l'a adopté à l'unanimité, pour demander que la Mairie de Paris, à double titre, au titre de ses compétences mais aussi en tant qu'actionnaire de la C.P.C.U., saisisse cette dernière afin que celle-ci se penche dans les meilleurs délais sur la mise en œuvre d'une procédure d'indemnisation des commerçants de la rue d'Alésia.

Une précision pour les droits d'auteur, les termes "afin que la C.P.C.U. se penche sur la mise en œuvre d'une procédure d'indemnisation" résultent d'une modification demandée par le maire du 14e arrondissement. Je l'ai bien volontiers acceptée pour obtenir un vœu unanime, mais il va de soi que j'aurais souhaité une rédaction plus franche, ce que nous demandons, c'est qu'une indemnisation par la C.P.C.U., juste et rapide soit obtenue sans délai par le maire du 14e arrondissement et la Ville de Paris.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le maire du 14e arrondissement ?

**M. Pascal CHERKI**, maire du 14e arrondissement. -Très brièvement, parce que dans cette affaire-là, il faut viser l'efficacité, juste deux précisions.

Première précision, c'est vrai que le chantier est très long et très contraint sur toute la partie de la rue d'Alésia et qu'il va être tronçonné en deux parties.

La partie dont parle Mme CARRÈRE-GÉE n'est pas une partie qui a été planifiée, malheureusement ; ce sont des travaux d'urgence en complément du chantier qu'a demandé la C.P.C.U. parce qu'il y avait un risque manifeste et patent de rupture du réseau qui pouvait avoir des conséquences sur la sécurité des riverains et des passants. D'ailleurs, la Direction de la Voirie nous a dit : "Monsieur le Maire, nous ne pouvons pas nous y opposer".

Ces travaux ont eu un effet contraignant, c'est vrai, mais ils sont terminés. Je voudrais remercier la Ville de Paris et ses services techniques qui nous ont aidés à remettre en état rapidement la voirie de manière à permettre aux commerçants de pouvoir aborder la période des fêtes du mieux possible.

C'est vrai que ce chantier est très contraignant, que la C.P.C.U. n'a pas fait tous les efforts nécessaire en termes de communication, de prévenir les riverains, de prévenir les commerçants et autres, et que c'est vrai que certains commerçants ont pu voir leur chiffre d'affaires baisser avec un lien de causalité dû aux travaux.

Pour ces raisons-là, il m'apparaît tout à fait légitime que la Ville se tourne vers la C.P.C.U. pour lui demander d'indemniser.

Pourquoi ai-je fait cette proposition de modification de rédaction, Madame CARRÈRE-GÉE ? C'est que moi, je ne voulais pas un vote de positionnement. Si on avait interpellé la Ville,

la Ville vous aurait répondu : “Attendez, ces travaux n’ont pas été faits à ma demande”, donc à partir de ce moment-là, c’était simplement faire du positionnement. Comme je souhaite qu’on puisse trouver une solution pour les commerçants, je veux compter sur l’appui de la Ville et voir si cela permettrait éventuellement de faire fléchir la C.P.C.U. qui a organisé ces travaux pour son compte.

J’espère que Mme COHEN-SOLAL, au nom de la Ville de Paris, reprendra le vœu favorablement.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole pour la réponse.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je répondrai que nous avons émis un avis favorable sur ce vœu et que, naturellement, comme dans le 14e arrondissement, nous sommes très préoccupés par la multiplication de ces chantiers de la C.P.C.U. Ce n’est pas seulement dans le 14e, avenue d’Alésia, malheureusement, il y en a aussi un peu partout et la C.P.C.U., visiblement, a pris les choses en main pour refaire ces tuyaux, mais en tout cas, elle n’a pas beaucoup pris de précautions par rapport aux riverains et aux commerçants, comme vous l’avez dit, Monsieur le Maire.

Ce vœu, nous y sommes favorable, parce que nous allons effectivement écrire à la C.P.C.U. pour lui demander au moins de faire ce que la Ville fait quand elle réalise des gros travaux et qu’elle prend en compte, évidemment, tous ceux qui risquent de subir des nuisances du fait de ces travaux importants, qui durent de longs mois. Vous savez que la jurisprudence prend en compte une durée assez importante des travaux.

Nous allons écrire à la C.P.C.U. pour qu’elle adopte la même attitude que la Ville quand elle réalise des gros travaux et qu’elle puisse ainsi aider les commerçants qui subissent ces nuisances.

Mais ce que nous voudrions dire surtout à la C.P.C.U., c’est de prévoir et d’anticiper ces travaux pour que chacun puisse prendre les mesures nécessaires et que, évidemment, les maires d’arrondissement, mais surtout les riverains et les commerçants, puissent se préparer à des travaux d’une telle importance.

Pour l’instant, la C.P.C.U. fait un peu les choses de manière personnelle, si j’ose dire.

Avis favorable pour ce vœu, Monsieur le Maire.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Théoriquement, vous n’avez pas à réintervenir après pour une explication de vote sur le vœu que vous avez déposé, mais faite-le très rapidement, s’il vous plaît !

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**. - Extrêmement brièvement.

Merci à Mme COHEN-SOLAL pour son avis.

Sans souci de polémiquer, quand même, je rappelle que la Ville de Paris est actionnaire de la C.P.C.U. et qu’elle dispose donc de leviers qu’il conviendra peut-être de mieux utiliser en amont pour mieux programmer ces travaux qui ont des conséquences catastrophiques…

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Ce n’est pas une explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d’un avis favorable de l’Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l’unanimité. (2011, V. 324).

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la qualification en zone touristique du secteur grands magasins Haussman.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 46 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à la qualification en zone touristique du secteur grands magasins Haussmann.

La parole est à M. DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - On a déjà eu ce débat à plusieurs reprises avec Mme COHEN-SOLAL qui refuse systématiquement d’étendre aux grands magasins Haussmann et au quartier Haussmann la possibilité d’ouvrir le dimanche en étendant les zones touristiques, alors que ce comité Haussmann a conclu un accord avec un certain nombre de personnels, de syndicats représentatifs, qui pourrait permettre de créer 600 emplois directs, 1.200 emplois indirects. Nous demandons à nouveau la possibilité de créer une extension de zone touristique sur ce quartier.

Je rappelle qu’une enquête récente a montré que pour le shopping, Paris était désormais en quatrième position, derrière Londres, Madrid et Barcelone, nous ne cessons de perdre des places dans ce domaine. Evidemment, si l’on refuse systématiquement l’ouverture le dimanche, nous continuerons à perdre des places dans ce domaine.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai obligée de donner un avis défavorable au vœu déposé par M. DUBUS, une fois de plus.

Monsieur DUBUS, puisque vous avez l’habitude, donc vous ne serez pas étonné de notre avis.

D’abord, je ne sais pas ce que vous avez voté tout à l’heure pour le vœu 44 bis, mais je voulais vous rappeler qu’au cours de l’année 2010, dans notre groupe de travail, la commission qui a été réunie à la demande du Maire de Paris, aucun accord n’a été trouvé avec les syndicats de salariés, les associations familiales, etc. et, naturellement, le maire du 9e pour l’ouverture des grands magasins Haussmann.

C’est difficile de demander la création d’un comité de suivi, parce que vous savez très bien quelle sera la réponse de ce comité de suivi.

D’autre part, vous le savez, si jamais, un jour, les grands magasins étaient ouverts le dimanche, c’est tout Paris qui serait

ouvert le dimanche. Il n'est absolument pas possible de contenir une évolution de ce genre dans un quartier ou un secteur, quel qu'il soit.

Et puis, soyons clairs, les grands magasins affichent depuis deux ou trois ans des résultats en augmentation extrêmement sensible et j'en suis ravie pour eux. Eh bien, c'est sans ouvrir le dimanche que leur chiffre d'affaires augmente. Je leur souhaite de continuer à faire monter leur chiffre d'affaires en respectant la loi.

Nous avons donc un avis défavorable sur votre vœu.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux délais de transmission des projets de délibération.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 48 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux délais de transmission des projets de délibération.

La parole est à Mme DOUVIN.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a trait aux délais de transmission des projets de délibération, puisque nous savons que sauf urgence, le délai ne peut être inférieur à 15 jours à compter de la saisine du Conseil d'arrondissement, il y a de plus en plus de projets de délibération qui sont transmis par la Ville en dehors de ces délais. Cette situation a abouti, pour la séance du 28 novembre dernier, à ce que le Conseil du 1er arrondissement doive envoyer un ordre du jour complémentaire aussi important que l'ordre du jour initial.

Je m'exprime pour le maire du 1er en disant qu'il n'est pas acceptable que des sujets importants comme Autolib' ou l'aménagement des berges soient discutés dans l'urgence, après un temps d'examen et de préparation limité.

C'est pourquoi nous émettons le vœu que la Ville respecte désormais les délais de transmission des projets de délibération au Conseil du 1er arrondissement, en application de l'article L. 2511-13 du C.G.C.T., et favorise ainsi la préparation et le débat démocratique desdits projets.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour la réponse, Madame Maïté ERRECART, vous avez la parole.

**Mme Maïté ERRECART**, adjointe. - Evidemment, nous sommes tous attachés à ce que le débat démocratique se déroule dans les conditions les plus adéquates et dans le vœu qui est présenté, il est fait référence à des délibérations sur Autolib' ou l'aménagement des berges de la Seine qui auraient été transmises trop tardivement et surtout hors délais par rapport à l'article du Code général des collectivités territoriales.

Je voudrais m'inscrire en faux contre cette dernière affirmation. Les projets de délibération ont bien été transmis selon les règles édictées par le Code général des collectivités, ils ont été transmis le 22 novembre à toutes les mairies d'arrondissement pour un Conseil de Paris du 12 décembre. Le délai était supérieur, donc, aux 15 jours qui sont prévus dans ledit article.

Alors, évidemment, la question du 1er arrondissement vient de ce que ce Conseil du 1er arrondissement se réunit 15 jours avant la séance du Conseil de Paris, et donc il est effectivement en difficulté, il a dû recourir à l'ordre du jour complémentaire.

Je voudrais dire que, d'une part, évidemment, je ne peux pas accepter le vœu tel qu'il est proposé, car nous avons effectivement respecté les délais. Par contre, je suis tout à fait d'accord, comme cela a été indiqué dans la charte des arrondissements que nous avons votée, pour rappeler aux directions de veiller à informer le plus en amont possible les mairies d'arrondissement des projets de délibération qui pourraient être introduits tardivement.

Pour ce qui est de l'amélioration de la situation du 1er arrondissement, j'inviterai volontiers M. LEGARET à ce que nous examinions ensemble le calendrier de l'envoi des délibérations et celui de la tenue de son conseil d'arrondissement.

Voilà ce que je voulais dire.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au projet d'aménagement de l'îlot Poliveau.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 50 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif au projet d'aménagement de l'îlot Poliveau.

La parole est à Jacques BOUTAULT, pour une minute.

*(Passage par M. Jacques BOUTAULT d'un enregistrement sonore).*

Comme nous ne comprenons pas ce genre de message, nous vous redonnons la parole pour essayer de vous exprimer avec votre bouche et non pas avec des signes bizarres !

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - J'ai cédé quelques secondes de mon temps de parole au crapaud accoucheur, appelés aussi la "grenouille sonnette" en raisons du son très particulier qu'il émet et que vous venez d'entendre.

Et l'on en trouve, effectivement, à Paris sur l'îlot Poliveau dans le 5e arrondissement.

L'îlot Poliveau qui est une parcelle affectée au Musée National de l'Histoire Naturelle et qui comprend, outre des espaces à la biodiversité absolument extraordinaire, des espaces de biodiversité cultivée et notamment une graineterie qui va malheureusement…

**M. Sylvain GAREL**. - On peut avoir le calme, s'il vous plaît, pendant l'intervention de mon collègue !

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Sinon, je vous fais réécouter la grenouille sonnette ! Elle est inscrite par l'U.I.C.N. (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) sur la liste rouge des espèces menacées.

Vous voulez la grenouille sonnette ?

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - S'il vous plaît, restons sur le sujet !

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Que vous risquez de ne plus entendre à Paris, puisque le projet, qui consiste à transférer les locaux de Censier 3 sur l'îlot Poliveau affecté au Musée National d'Histoire Naturelle, va décimer ce pauvre animal qui se trouve au cœur de Paris, ma foi, fort bien et qui pourrait tout à fait y rester si l'on montait un projet en cohérence avec les intérêts du Musée National d'Histoire Naturelle, c'est-à-dire un réaménagement pour réhabiliter les bâtiments qui en ont bien besoin, plutôt que de couler du béton et densifier encore ce lieu, assez champêtre, vous l'avez compris, du cœur de Paris, lieu qui suscite les convoitises de tous ceux qui ne supportent pas la nature en ville.

Sans cohérence, l'Etat prévoit…

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Oui, mais vous êtes à 2 minutes déjà, pour une minute. Il faut conclure !

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Je termine, je conclus, mais j'ai laissé un petit temps de parole à la grenouille sonnette et vous m'en excuserez. Elle s'exprime très rarement dans notre hémicycle, vous en conviendrez.

Un projet sans cohérence de l'Etat prévoit d'implanter les locaux de Censier 3 contre l'avis du personnel, des chercheurs, des riverains et cela, en outre, risque de donner le feu vert au démantèlement définitif du MNH, alors que des solutions alternatives existent.

C'est la raison du vœu que le groupe des élus "Verts" a déposé et que je n'ai plus de temps, malheureusement, pour développer, mais je vous renvoie au texte.

Merci de votre attention.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Ne grenouillons pas !

La parole est à M. MISSIKA pour la réponse.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Ce que je voudrais dire à Jacques BOUTAULT, c'est que la grenouille sonnette dit beaucoup moins de contrevérités et d'approximations que lui.

Je suis toujours très surpris de voir des élus capables de relayer des informations ou des pseudo-informations, sans même prendre le temps de les vérifier ou d'en débattre avec les parties prenantes, notamment avec l'Université de Paris III.

Si vous aviez fait ce travail d'information et de dialogue, qui doit fonder toute action politique, cela vous aurait évité d'écrire beaucoup de sottises.

D'abord, vous n'avez pas les bonnes références et vous n'avez pas de mémoire.

Installer l'université Sorbonne Nouvelle, c'est-à-dire l'Université Paris III, pour une part, sur l'îlot Poliveau n'est pas du tout l'idée de M. LARROUTUROU. C'est un projet inscrit dans le précédent Contrat de plan Etat-Région, celui de 2000-2006, et qui est rappelé dans la convention U3M entre la Ville et l'Etat, convention que nous appliquons encore aujourd'hui. Il est écrit expressément, dans les engagements de l'Etat concernant l'Université de Paris III, qu'une surface de 20.000 mètres carrés, actuellement disponibles sur l'îlot Poliveau, devrait permettre le développement de l'Université Paris III.

Cette opération donnera à cet établissement, dans la proximité immédiate du site Censier, la possibilité de se recentrer sur un site principal et permettra les travaux de désamiantage et de mise en sécurité du site de Censier.

Tout est dit. Cela fait plus de dix ans qu'il faut intervenir pour l'Université de Paris III.

Au passage, contrairement à ce que vous affirmez dans le vœu, l'îlot Poliveau n'est pas et n'a jamais été affecté au seul Muséum d'Histoire Naturelle. Il y a là une captation intolérable, contraire à l'intérêt général.

Laissez-moi vous donner quelques précisions chiffrées.

L'Université Sorbonne Nouvelle compte 18.000 étudiants, éparpillés sur 13 sites. Elle dispose de 1,6 mètre carré par étudiant. J'ai bien dit : 1,6 mètre carré par étudiant ! La moyenne française est de 5 mètres carrés par étudiant ; le standard international est de 10 mètres carrés par étudiants. Aujourd'hui, les enseignants et les étudiants de Censier sont admirables. Ils travaillent dans un bâtiment sur lequel aucune réparation n'est possible à cause de l'amiante, dans des conditions indignes. Et pourtant, ils patientent.

En comparaison, l'AERES décrit en 2008 le Muséum comme un établissement universitaire de petite taille, avec 32 universités de recherche, 346 étudiants ; j'ai bien dit "346 étudiants", exclusivement de master et de doctorat, 240 enseignants-chercheurs, sur un total de 1.100 fonctionnaires et de 300 contractuels.

Nous comparons aujourd'hui, à travers votre vœu, les besoins de 500 chercheurs et de 346 étudiants à ceux des 5.000 étudiants qui fréquentent Censier chaque jour. La Ville de Paris a fait son devoir. La qualité de vie, d'études et de recherche des étudiants, enseignants et chercheurs est une priorité pour la mandature.

Avec Bertrand DELANOË, nous avons proposé plusieurs fois un site alternatif pour accueillir les étudiants de Censier pendant le désamiantage. L'Etat a maintenu le projet Poliveau. Aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, cette solution qui est la solution initiale, est la seule possible et il y a urgence, car il y a de l'amiante à Censier.

C'est d'ailleurs dans l'intérêt même du Muséum que l'îlot Poliveau accueille durablement des étudiants. Le projet prévoit, en effet, trois phases à l'issue desquelles le Muséum bénéficiera de nombreuses surfaces nouvelles, y compris parmi celles qui auront temporairement accueilli les étudiants de Censier, mais il

est souhaitable qu'une partie des Masters de Paris III restent à terme sur l'îlot et que Paris III cesse d'être écartelé entre 13 sites.

Le Muséum disposera, à la fin de la rénovation, de 8.000 mètres carrés supplémentaires sur l'îlot Poliveau, 4.000 mètres carrés au Jardin des Plantes et 12 millions d'euros de réhabilitation de bâtiments existants.

Voilà la spoliation du Muséum d'Histoire Naturelle ! Paris III aura 25.000 mètres carrés supplémentaires en définitive.

Je pense que vous devriez faire attention. A force d'adopter, sans examen, les points de vue conservateurs et corporatistes que l'on vous transmet, vous allez devoir vous installer de l'autre côté de cette salle, à la droite de l'U.M.P. !

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - J'ai cru comprendre, Monsieur MISSIKA, que vous étiez contre le vœu de M. BOUTAULT ?

Est-ce qu'il est possible de vous rasseoir, s'il vous plaît ?

Est-ce qu'il est possible de vous rasseoir ?

Donc, je vais mettre aux voix.

On met aux voix avant, on fera la suspension de séance après !

Il y a une demande d'explication de vote.

Ah, je n'avais pas entendu, excusez-moi !

Donc, Monsieur TIBÉRI, une explication de vote.

**M. Sylvain GAREL**. - Je demande une suspension de séance !

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - On va la faire après !

**M. Sylvain GAREL**. - Je demande une suspension de séance maintenant !

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - On va faire l'explication de vote et on fera la suspension aussitôt.

**M. Sylvain GAREL**. - On est insulté par un membre de la majorité ! Ce n'est pas possible.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Vous n'êtes pas insulté.

Vous n'êtes pas insulté. De toute façon, nous n'y arriverons pas, donc nous faisons deux minutes de suspension de séance et je donnerai la parole à M. TIBERI pour l'explication de vote ensuite.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à onze heures trente quatre minutes, est reprise à onze heures trente cinq minutes, sous la présidence de M. Jean VUILLERMOZ, adjoint).*

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous reprenons la séance.

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au projet d'aménagement de l'îlot Poliveau. (Suite).**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Je donne la parole à M. TIBERI pour une explication de vote.

**M. Jean TIBERI**, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je ne comprends pas très bien cette passion agressive, et notamment mettant en cause indirectement l'U.M.P., Monsieur MISSIKA, je ne comprends pas.

J'ai organisée moi-même à la mairie du 5e une concertation très large où il y avait un nombre de participants considérable sur ce sujet, car il est important.

Il est important pour le 5e, pour l'université Paris III, il est important pour le Muséum qui est un établissement de grande renommée qu'il faut aussi protéger, et aussi pour les habitants qui ont créé une association.

J'ai convié toutes ces personnalités, les représentants de la Ville sont venus. J'ai regretté que M. MISSIKA ne soit pas venu, il nous aurait permis d'avoir des explications plus fortes. Mais il y avait un représentant de la Ville et un fonctionnaire de qualité, les représentants de Paris III qui poussent beaucoup à cette opération, les représentants du muséum et puis une association de défense.

En définitive, ce que nous avons obtenu de la part du vice-chancelier qui était présent ainsi que le représentant de l'EPAURIF, qui est maître d'ouvrage, c'est que l'avant-projet de M. LAROUTOUROU a été abandonné totalement - si certains étaient venus, ils l'auraient constaté -, ce qui est une avancée considérable.

Nous avons obtenu aussi que l'étude soit remise en place, et que rien ne soit fait sans qu'une nouvelle séance de concertation n'ait lieu avant un an. Et que, d'ici cette période, il y aurait une concertation continue avec les élus du 5e, bien entendu, avec la Ville, avec le Muséum, avec le Rectorat et avec l'association de défense qui défend la qualité de vie et de l'environnement, et avec Paris III bien entendu.

Je crois qu'on peut aussi rechercher des possibilités ailleurs. Le Rectorat a parlé notamment d'une partie de Jussieu qui pourrait être disponible. Tout cela va dans le sens d'une concertation, car il faut trouver un accord qui ne soit pas une opposition des uns avec les autres, notamment en défendant la qualité de vie des habitants du quartier.

C'est pourquoi je ne comprends pas cette passion. Je crois qu'il faut qu'il y ait un accord pour que cette étude se fasse publiquement, et non pas en cachette, et qu'avant toute décision, je dis bien avant toute décision, qu'il y ait une nouvelle concertation.

C'est l'engagement qui a été pris et je m'en félicite.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis à la fois assez content de cette dernière intervention qui fait bien apparaître que la personne qui doit aller s'asseoir à droite de l'U.M.P., c'est plutôt M. MISSIKA qui tient des propos effectivement extrémistes sur ce projet.

Deuxièmement, le fait qu'un représentant de l'Exécutif insulte un maire d'arrondissement de la même majorité n'est pas acceptable. Je pense que cela mérite des excuses, parce que

M. MISSIKA ne parle pas en son nom propre mais au nom de l'Exécutif.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Personne ne me redemande la parole ? Moi, je veux bien, allez-y mais soyez court. Soyez bref, Monsieur BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - J'ai été gravement mis en cause par le "Claude ALLÈGRE" de cette Assemblée. Permettez que je dise quelques mots. Mon intervention n'était absolument pas destinée à remettre en cause les conditions dans lesquelles les étudiants de Paris 3 Censier travaillent, mais simplement la solution qui est préconisée est une mauvaise solution.

Le rapport Laroutourou évoquait d'autres solutions intermédiaires, comme la solution de Jussieu qui dispose de locaux.

Il est possible de sauver le Muséum national d'Histoire naturelle, qui est une institution remarquable en France, sans pour autant que le désamiantage de Censier 3 soit oublié. Il ne s'agit pas de sacrifier l'un à l'autre.

Je ne comprends pas pourquoi autant de fébrilité de la part de Jean-Louis MISSIKA, si ce n'est parce qu'il a sans doute très mauvaise conscience à défendre un projet de l'U.M.P. et qu'il est pour cela amené à dire, comme il le prétend lui-même de ma part, beaucoup de sottises. Nous en avons entendu quelques-unes.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Maintenant, nous allons passer au vote…

Monsieur MISSIKA ?

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je veux signaler qu'il y a une convergence très claire entre l'U.M.P. et les "Verts - Europe Ecologie", et que je défends le point de vue d'étudiants et d'enseignants qui sont dans une situation difficile…

Laisse-moi terminer.

… qui sont dans une situation difficile et à qui on dit depuis onze ans maintenant qu'on va leur trouver une autre solution. C'est absolument intolérable et cela ne peut pas continuer comme cela.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au financement en fonds propres des P.M.E. à potentiel de croissance.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencée n° 51 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif au financement en fonds propres des P.M.E. à potentiel de croissance.

La parole est à Mme Valérie SACHS, pour une minute.

**Mme Valérie SACHS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, une minute pour une proposition innovante que j'ai déjà évoquée en octobre dernier, mais qui à mon sens a trop rapidement été repoussée par l'Exécutif.

Je reviens donc à la charge, forte de l'expertise de Christian SAINT-ETIENNE, pour proposer la création d'une S.E.M. dédiée au capital risque parisien, réservée aux PME-PMI pour renforcer le tissu économique local en misant sur les externalités positives dont Paris dispose.

Paris fournit déjà, et à juste titre, aux start-up des formations, des espaces de pépinières et d'incubateurs, des aides de toutes natures. Pourquoi ne pas offrir ce qui manque réellement à tout début entrepreneurial, une participation conséquente aux investissements d'amorçage ? Du capital pour convaincre les investisseurs de rechercher le capital intellectuel parisien, sous réserve de critères pertinents mais suffisamment souples comme un potentiel de croissance et d'emplois significatifs dans des domaines où Paris pourrait exceller.

Compte tenu du temps de parole qui m'est alloué, je ne peux entrer dans la technique budgétaire mais nous avons conscience des multiples contraintes qui encadrent Département et Commune dans le domaine de l'ingénierie financière.

Aussi, Monsieur le Maire, vous constaterez que nous savons être un groupe d'opposition offensif, mais notez aussi que nous restons toujours dans une approche parfaitement constructive quand il s'agit de l'attractivité de Paris.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur SAUTTER, qu'en pensez-vous ?

**M. Christian SAUTTER**, adjoint. - Je remercie d'abord Mme SACHS de l'hommage discret mais net qu'elle rend à l'effort entrepris par la collectivité parisienne en faveur des jeunes entreprises innovantes, et je suis sûr que Jean-Louis MISSIKA et moi-même y sommes très sensibles.

Il est vrai que nous avons un programme de construction d'incubateurs et de pépinières qui débouchera sur près de 94.300 mètres carrés exactement sur la mandature. Il est vrai que nous avons avec "Oséo" des partenariats très constructifs, aussi bien "Paris Innovation Amorçage" que "Paris Finance Plus", qui seront notamment tournés vers les entreprises de l'éco-bâtiment.

En ce qui concerne le capital risque, je voudrais d'abord dire à Mme SACHS que nous ne sommes pas passifs en la matière, puisque nous avons aidé à la création de "Paris Business Angels".

Je me souviens, avec vous, Monsieur le Président, de discussions, car nous n'aimiez pas le mot business, et les anges n'attiraient pas non plus vos suffrages, mais la réalité est que "Paris Business Angels" travaille depuis six ans à Paris.

Je mentionnerai aussi, Madame SACHS et chers collègues, que "Paris Initiative Entreprises" a la capacité de faire des investissements en quasi fonds propres dans des entreprises solidaires.

La question que vous posez, c'est de demander que le Département ou la Ville investisse dans "Île-de-France Capital", qui est une société de capital-risque conçue par la Région.

Il y a une difficulté juridique pour une ville d'investir dans un tel fonds. Et puis d'autre part, ce fonds, que je respecte beaucoup, a décidé précisément de ne plus faire d'amorçage, ce qui ne serait pas tout à fait dans la ligne que nous essayons de suivre avec votre assentiment, Madame SACHS, à Paris.

Donc, je vous invite à retirer votre vœu parce que nous faisons déjà du capital-risque, un peu comme M. Jourdain. Sinon, je serai au regret de demander de voter contre, mais j'approuve votre démarche et j'approuve votre recherche de nouveaux instruments pour que les entreprises petites et moyennes soient heureuses à Paris et se développent avec les fonds propres dont elles ont besoin.

Merci.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Madame SACHS, retirez-vous ce vœu ?

**Mme Valérie SACHS**. - Oui, je retire mon vœu. Je reviendrai avec d'autres propositions le mois prochain.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

**2011, DVD 211 - Signature avec le Syndicat Mixte Autolib' d'une convention portant sur la contribution de la Ville de Paris aux dépenses d'investissement au profit du service public de location de véhicules électriques en libre service dans les parcs de stationnement parisiens.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 3e Commission, et nous allons examiner le projet de délibération DVD 211 relatif à la signature avec le syndicat mixte Autolib' d'une convention portant sur la contribution de la Ville de Paris aux dépenses d'investissement au profit du service public de location de véhicules électriques en libre service dans les parcs de stationnement parisiens.

La parole est à M. Denis BAUPIN.

**M. Denis BAUPIN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous ne serez pas surpris que notre groupe ne vote pas ce projet de délibération, dans la lignée des positions que nous avons prises, constantes, concernant le dispositif Autolib'.

Les raisons de notre désaccord sont connues. Nous pensons que l'impact écologique de ce service n'est pas démontré. Je note d'ailleurs que le vœu qui avait été adopté par le Conseil de Paris, demandant qu'une étude sur l'impact environnemental et énergétique d'Autolib' soit réalisée avant la mise en service d'Autolib', n'a pas été mis en oeuvre. Effectivement, nous ne disposons pas d'une étude nous permettant d'avoir une évaluation réelle de l'impact environnemental de ce service, et de comparer à ce qu'il aurait été si on avait mis en place un service d'autopartage.

Deuxièmement, nous avons des doutes très sérieux sur l'impact économique de ce dispositif, puisque M. BOLLORÉ lui-même reconnaît qu'il n'espère équilibrer ses comptes qu'au bout de sept années, donc au minimum six années de perte, ce qui risque d'accumuler des pertes considérables vu les coûts de fonctionnement évalués, si j'ai bien compris, à environ 100 millions d'euros par an, du coût de fonctionnement de ce service. La note qui a été adressée par Bernard GAUDILLÈRE à la 1ère Commission sur l'impact éventuel en cas de déficit cumulé, ne nous a pas fondamentalement rassurés sur les conséquences que cela pourrait avoir, aussi bien sur les finances de la Ville, que sur celles de l'ensemble des collectivités qui sont membres du syndicat mixte Autolib'.

Nous attendons évidemment de voir si nos craintes se confirment dans la réalité puisque maintenant, le service a été lancé. Donc nous allons voir ce que cela va donner en termes, à la fois d'impact écologique et d'impact économique.

Mais avec ce projet de délibération précisément, si j'ai bien compris, et ce sont des questions que je voudrais poser à Annick LEPETIT pour être sûr de bien comprendre ce qui est soumis au vote, il est prévu d'accorder aux parkings qui mettraient en place des stations, une subvention du même montant que les subventions prévues pour les stations en surface.

J'ai un questionnement parce que c'est vrai qu'on peut imaginer que dans un parking public, les coûts vont être plus importants en matière de signalétique, en matière de sécurité, en matière d'aménagement.

Est-ce que ça veut dire qu'une partie des frais complémentaires sera prise en charge par les propriétaires de parking, voire par les concessionnaires lorsqu'il s'agit de concessions de la Ville de Paris ? Ou bien est-ce que c'est la Ville de Paris qui supportera par un avenant à la concession, ces coûts ? Quelles vont être les conséquences si jamais les coûts étaient plus importants ?

Et ce d'autant plus, et c'est ma deuxième question, qu'à ma connaissance, il n'y a toujours pas de réglementation claire en vigueur, rendue publique, en ce qui concerne la possibilité pour les véhicules électriques de disposer de ce type de stationnement dans les parkings.

Je connais l'ensemble de la problématique autour des batteries des uns et des autres, les différences entre les batteries des différents véhicules. Toujours est-il qu'en l'absence de réglementation, il est difficile d'évaluer quels seraient les coûts induits par l'installation de ces stations dans chacun des parkings.

Et donc, la somme forfaitaire de 50.000 euros risque d'apparaître comme largement insuffisante si jamais la réglementation se révélait beaucoup plus contraignante que ce qui est aujourd'hui envisagé.

Voilà les questions sur lesquelles il me semblerait important que nous soyons éclairés avant le vote de ce projet de délibération.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. François VAUGLIN.

**M. François VAUGLIN**. - Merci.

Paris est une ville dense. Cette densité fait du partage de l'espace public un enjeu très fort de notre vivre ensemble. C'est ainsi que depuis 10 années, la marque la plus visible de notre action, Monsieur le Maire, c'est la transformation de l'espace public.

Transformation pour un meilleur partage, un partage plus équilibré, plus équitable entre tous les usages : des trottoirs élargis pour les piétons, des pistes cyclables pour les vélos, plus de services publics et plus d'espaces verts.

Mais ces transformations répondent aussi à un enjeu de qualité de vie, et même de santé publique. Faire plus de place pour les circulations douces, et moins de place pour la voiture, c'est aussi agir pour la qualité de l'air. Les impacts de la pollution sur la santé sont majeurs, et il est de notre devoir de tout faire pour réduire la pollution.

C'est dans ce contexte qu'est apparu Autolib', à la croisée de questions aussi variées que le partage de l'espace public, les nouveaux besoins en mobilité, qui doit être à la fois plus souple, plus durable et plus douce, et le refus des compromis sur la santé en ville.

Autolib' permettra aussi aux Parisiens qui n'en ont qu'un besoin ponctuel de laisser leur voiture, et à ceux qui n'ont pas les moyens d'en acheter, d'accéder à ce mode de déplacement.

Alors, oui, Autolib' apporte une réponse à tous ces enjeux. Par le principe du partage du véhicule, Autolib' permet de sortir du consumérisme effréné tout en apportant un service amélioré. Et en réservant une place pour la propulsion électrique sur la chaussée, Autolib' apporte la souplesse de l'automobile sans son cortège de polluants aériens et sonores.

J'avais proposé il y a quelques mois un vœu pour adapter les consommations électriques d'autolib' pour éviter les problèmes liés à la pointe électrique. Peut-être pourrez-vous, Madame la Maire, nous dire où en est l'application de ce vœu qui réduirait encore l'impact environnemental d'Autolib', et que notre Conseil a voté dans sa grande sagesse.

Les 250 premières stations sont apparues maintenant dans nos rues, et Autolib' est désormais en service depuis le 5 décembre. Par ce projet de délibération, nous lançons une deuxième phase de déploiement de 200 nouvelles stations dans les parcs de stationnement parisiens. Cela répond toujours aux mêmes objectifs que je viens de rappeler.

Alors, quoi de plus normal que la Ville participe au développement de l'infrastructure nécessaire ! Il s'agit d'un nouveau service public offert aux Parisiens, écologique, économique et équitable.

Nous voterons donc ce projet de délibération.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, je n'interviendrai ici qu'au nom des élus du Parti de gauche, et nous voterons contre cette délibération, conformément au vote que nous avons déjà effectué sur le sujet d'Autolib', parce que nous ne croyons pas que ce projet permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Et pourtant, c'est l'objectif qu'on doit se fixer.

On n'est pas dans n'importe quel contexte. En fin de semaine dernière, se tenait à Durban un nouveau sommet sur le climat. Une nouvelle fois, derrière les grandes opérations de communication, celui-ci n'a débouché sur aucune décision à la hauteur de la gravité de la catastrophe écologique. Il a réaffirmé le marché carbone dont on sait la puissance à alimenter la bulle spéculative et l'impuissance à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Il a confirmé la mise en place d'un fonds destiné aux pays les plus menacés, déjà acté à Copenhague, mais cet accord signé par 190 pays vise certes pour 2015 l'établissement d'un prolongement du protocole de Kyoto, seul accord contraignant, mais sans aucune contrainte juridique et sans nouveaux engagements chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Et nous à Paris, quand on met en place le Plan climat, qui est un premier pas vers une planification écologique, on se fixe des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et quand on étudie un projet de la Ville qui affiche vouloir contribuer à la réduction des gaz à effet de serre, l'ensemble des élus que nous sommes doivent se positionner pour savoir si ce projet y contribue ou pas.

Et non, nous pensons que ce projet n'y contribue pas. Pour quelle raison ? Nous avons déjà expliqué. L'usage le plus conséquent de la voiture dans Paris est celui lié aux déplacements domicile-travail.

Avec Autolib', l'automobiliste ne sera pas sûr d'avoir chaque matin une voiture disponible du fait du maillage existant limité. Il y a donc peu de chances que les Parisiens motorisés adoptent ce mode de transport à la place des voitures individuelles.

Bien sûr, Autolib' peut rendre service aux Parisiens de façon ponctuelle, ceux qui n'ont pas de voiture, mais cela veut dire que ceux qui n'ont pas de voiture vont ponctuellement utiliser une voiture, alors qu'ils ne le faisaient pas ou ne l'auraient pas forcément fait dans ce dispositif et vraisemblablement le projet Autolib' va accroître l'usage de la voiture à Paris et non pas le réduire.

Ce que nous devons faire au contraire, c'est encourager le développement des services publics, le développement de l'usage des transports publics et des transports alternatifs type le vélo, et à travers ce projet on ne va pas dans ce sens.

De plus, on l'a déjà expliqué, l'utilisation de la voiture va s'effectuer seulement pour des allers simples "one way". Or, on est toujours face à un problème important, celui du nombre de stations. Certes on souhaite développer des solutions alternatives, mais pour autant au regard du nombre de stations d'Autolib', on n'y arrivera pas.

Le système Autolib' promet plus de 200.000 utilisateurs avec 80 communes adhérentes, alors que Velib', avec 20.000 vélos et plus d'une dizaine d'utilisations de chaque Velib' par jour atteint 160.000 utilisateurs. On ne voit pas en plus, mes chers collègues, comment on pourrait atteindre 100.000 utilisateurs pour 3.500 à 4.000 véhicules à terme.

Pour nous, ce projet ne permettra nullement de réduire la circulation automobile à Paris, mais risque au contraire de la favoriser. Bien sûr les voitures sont électriques, mais cela ne signifie pas pour autant qu'elles ne sont pas polluantes. L'électricité est produite en France par des centrales nucléaires avec des déchets... On doit parler de l'effet de serre, mais aussi se préoccuper de l'ensemble des risques écologiques.

Quand on réfléchit aux transitions énergétiques, on se doit aussi de prendre en charge une réflexion sur le problème d'un point de vue global. On connaît vos positions sur le nucléaire, mais permettez-nous à nouveau de dire que nous ne les partageons pas.

Je termine en indiquant que ce projet n'a rien d'un service public. La convention est signée avec la société "Bolloré", dont on connaît la faible attirance pour l'intérêt général et la tendance à mépriser les conditions de travail des salariés.

Tout comme les salariés de Decaux, ceux de Bolloré seront-ils contraints à assurer la maintenance des stations pour 980 euros nets par mois comme on a pu le voir précédemment ?

Tout comme Decaux l'a fait pour les Velib', Bolloré adressera-t-il la facture des dégradations des véhicules à la Ville de Paris ?

Encore une fois, à travers ce projet, on a le sentiment qu'il s'agit de socialiser les pertes, et de privatiser les profits. À Bolloré les bénéfices, et au contribuable la facture. Et cela ne correspond pas à notre vision du service public. Au vu du coût de l'opération, ne pourrions-nous pas mieux utiliser cet argent public ?

On aurait préféré que l'on développe les transports en commun, qu'on encourage la mise en place de dispositifs de voitures en auto partage en privilégiant à chaque fois l'économie sociale et solidaire.

Il nous apparaît par ailleurs surtout important de repenser de manière globale nos déplacements, dans une logique de réaménagement et de réduction des distances domicile-travail, parce que c'est cela le vrai enjeu de la planification écologique liée aux questions de transport quotidien.

Voilà pourquoi nous voterons, Alexis CORBIÈRE et moi-même, contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme CUIGNACHE-GALLOIS.

**Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS**. - Le projet Autolib' vient d'être lancé, passé l'effet de curiosité, nous verrons s'il remportera le succès escompté.

À ce sujet, nous avons exprimé depuis le début de nombreuses craintes. Il y a eu des couacs de démarrage dont la presse s'est fait l'écho. Je ne parlerai pas de l'accident regrettable avec un piéton, qui ne doit pas être l'objet de polémiques, il doit au contraire nous indiquer collectivement qu'il faut poursuivre le travail de sensibilisation des piétons à la circulation sur la voie publique de nouveaux modes de déplacement silencieux, que ce soient les vélos, les scooters électriques, ou les voitures électriques.

Non les couacs sont techniques et ils sont, je vous l'accorde, presque normaux pour le démarrage d'un système et d'une organisation que j'ai tendance à trouver beaucoup trop complexes pour une offre à l'accessibilité finalement très limitée.

Après la curiosité, c'est la grogne qui pourrait bien s'installer chez les Parisiens d'autant que la privatisation de l'espace public a supprimé de nombreuses places de stationnement pour Autolib', ce qui n'est pas forcément bien ressenti.

Alors je le redis, si le tâtonnement était prévisible dans la mise en place du service, et si les problèmes techniques apparus montrent que des ajustements et des réglages importants doivent être apportés, il nous semble que ce démarrage devrait vous inciter à la prudence.

Aussi pensons-nous que vous devriez prendre les précautions nécessaires avant d'engager la réalisation de 200 stations dans les parcs de stationnement de la Ville. L'INERIS a tiré la sonnette l'alarme sur le risque d'incendie des batteries au lithium. Il est logique et responsable que le Ministère de l'Environnement émette une série de préconisations pour les points de recharge des véhicules installés dans les parkings souterrains.

Pas plus d'une prise de charge par niveau, ou un espacement de 15 mètres entre les véhicules, voire l'installation de parois coupe-feu. Des études complémentaires ont été lancées pour avoir toutes les garanties de sécurité.

Or aujourd'hui vous passez outre sans avoir le résultat des recommandations, qui sont en cours d'examen. Pourquoi cette précipitation ?

En réalité, cette façon de s'affranchir du respect des procédures est en train de devenir une habitude de la Ville, c'est le cas aussi pour le projet d'aménagement des voies sur berge dont les appels d'offre ont été lancés avant la fin de l'enquête publique et de l'autorisation du Préfet.

C'est à nouveau le cas avec Autolib' et le lancement des stations en souterrain le prouve. Cette méthode de la marche forcée n'est pas respectueuse des principes élémentaires de démocratie et de précaution. Je l'ai déjà exprimé, je pense que Autolib' est un système trop coûteux, trop complexe et inadapté.

Il existait une offre privé d'autopartage ou de taxi, qui aurait permis une plus grande souplesse, moins chère, plus efficace, sans que cela ne coûte un centime à la collectivité.

Au-delà des considérations sur le système lui-même, c'est à la méthode de la Ville dans ce dossier que nous ne pouvons pas nous associer en tant qu'élus responsables.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Laurence DOUVIN, pour le groupe U.M.P.P.A.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire. Avant d'examiner la situation des parcs souterrains, qui est l'objet de ce projet de délibération, je voudrais signaler deux points concernant les stations en voirie qui viennent d'être installées.

Le premier concerne l'emplacement des stations qui a parfois été changé sans que la mairie d'arrondissement soit avertie, encore moins consultée. Je sais que le contrat avec Autolib' prévoit 15 % de variation de la localisation des stations à l'initiative du délégataire, mais cela n'empêche pas de consulter la mairie d'arrondissement et de la prévenir du choix définitif. Cela me paraît facile et être la moindre des manifestations d'une démocratie locale vécue.

Le second point, c'est la localisation de l'espace Autolib', pourquoi ? Parce que ces points sont installés de telle manière que la luminosité de l'abri et le volume sonore de la borne d'appel sont parfois de nature à gêner réellement les riverains à proximité immédiate de ces espaces. Il faut donc regarder dès maintenant, si ces emplacements ne demandent pas à être modifiés ou si l'installation elle-même ne doit pas être revue en fonction des nuisances sonores générées.

En ce qui concerne maintenant les parcs souterrains, comme vous le savez, nous avons toujours demandé qu'un maximum de stations soient installées en souterrain, afin de permettre de conserver un nombre de places suffisant sur voirie, alors que nous en manquons déjà tellement pour tous les types de véhicules, du vélo aux deux-roues motorisés et pour l'ensem-

ble des voitures particulières, camionnettes, etc.

Nous sommes en faveur de cette délibération, tout en regrettant d'ailleurs que votre choix n'ait pas été le nôtre et que vous ayez privilégié la voirie.

Nous avons également demandé que la suppression des 2.550 places en surface soit compensée par la réalisation de nouveaux parcs souterrains de proximité. Je rappelle qu'un véhicule sur cinq qui circule est à la recherche d'une place de stationnement et comme il roule à basse vitesse, il pollue davantage.

Alors, nous redéposons encore une fois cette demande au motif que la rue a bien d'autres usages, plus productifs, que d'être un garage à voitures.

Je souhaiterais maintenant savoir si les contacts que vous avez eus avec le groupe de travail mis en place par le Gouvernement ont enfin abouti quant à la sécurité des véhicules électriques dans les parcs souterrains et à l'intervention des pompiers sur ce type de véhicules.

Lors de ma dernière intervention à ce sujet, je n'avais obtenu aucune réponse précise et les préconisations obtenues, c'est-à-dire les options proposées pour garantir la sécurité, étaient difficilement compatibles avec les installations prévues. Je m'étonne que dans ce projet de délibération, il n'en soit pas soufflé mot et je demande donc toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

Nous avons, évidemment, besoin des garanties indispensables à la sécurité des utilisateurs.

Enfin, je rappelle notre vigilance financière sur le système qui a été établi par les services de la Ville basé sur une hypothèse que l'on peut qualifier au moins d'optimiste de 200.000 abonnés et d'une utilisation de chaque véhicule pendant sept heures chaque jour.

Si le délégataire prend en charge une perte de chiffre d'affaires à concurrence de 60 millions d'euros, c'est sur 12 ans, et si les pertes sont supérieures à ce montant, qui prendra le reste à sa charge ?

La Ville de Paris a investi 35 millions dans Autolib' pour l'installation des stations ; il est à souhaiter, donc, que le système apporte les satisfactions attendues.

Je voudrais dire qu'il est aussi indispensable d'assurer tout autant aux autres modes d'auto partage les mêmes conditions d'accès à la voirie et au parc souterrain, sous peine d'inégalités en matière de concurrence. J'insiste sur ce point, parce que toutes les formes d'auto partage doivent être soutenues, afin d'accroître le choix entre elles et de procurer ainsi aux utilisateurs potentiels toute une palette qui leur permette de renoncer plus facilement à l'usage des véhicules personnels.

Si la disposition d'un véhicule Autolib' est une des possibilités, elle ne doit pas contribuer à favoriser l'utilisation d'une voiture quand des transports collectifs sont disponibles et qu'un véhicule n'est pas indispensable.

A cet égard, les formules d'autopartage où les véhicules doivent être ramenés à leur point de départ correspondent davantage à un usage raisonné et doivent donc être également facilitées.

Enfin, je terminerai en évoquant l'accident qui vient d'avoir lieu entre une voiture Autolib' et un piéton pour faire une suggestion. Il est évident pour tous qu'une voiture silencieuse n'est pas entendue, que les piétons parisiens, d'une part, ne sont pas habitués à ce silence et, d'autre part, qu'ils sont, la plupart du temps, plus attentifs à la musique de leur baladeur ou à leurs conversations sur leur téléphone mobile qu'à la circulation.

Je voudrais donc suggérer une double action : d'une part, une campagne de sensibilisation des piétons à la prudence, notamment en fonction de ce nouveau danger lié au silence, et également un avertissement qui serait donné aux utilisateurs d'Autolib' chaque fois qu'ils prennent un véhicule, par exemple la pose d'un autocollant à l'intérieur de la voiture, plus visible que ce qui peut exister aujourd'hui. Je pense qu'il y a là une adaptation nécessaire et il faut se donner les moyens de la faciliter.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Gérard d'ABOVILLE.

**M. Gérard d'ABOVILLE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais apporter quelques précisions au point qu'a mentionné notre collègue Laurence DOUVIN concernant l'implantation de certaines stations Autolib'.

Au printemps dernier, les conseils de quartier ont été consultés pour donner leur avis sur le positionnement de ces stations. La plupart des conseillers ont pris à cœur cette mission importante ; c'est le cas notamment des membres du conseil de quartier Saint-Lambert, situé dans le 15e arrondissement, où certains conseillers ont exploré tous les sites possibles, interrogeant notamment les commerçants, pour analyser toutes les conséquences de ces projets d'implantation.

Or, quelle ne fut pas leur surprise en découvrant un beau matin les premiers travaux d'implantation d'une station devant le 178, rue Lecourbe alors que le syndicat mixte Autolib' n'avait jamais présenté cet emplacement comme celui d'une station éventuelle.

Les conséquences sont désastreuses, d'abord par leur impact sur cinq commerces qui ne peuvent plus se faire livrer - je pense notamment à un magasin d'ameublement qui voit son activité fortement compromise -, ensuite, parce que de telles pratiques discréditent le travail des conseillers de quartier et découragent les plus actifs d'entre eux.

Alors, au-delà de notre vote, nous demandons que tout soit mis en œuvre d'urgence pour remédier à la situation créée devant le 178, rue Lecourbe.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Pour répondre, je donne la parole à Annick LEPETIT.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais revenir deux secondes sur la délibération en tant que telle, avant de dire un mot sur le service Autolib'.

Cette délibération va dans le même sens que la délibération que nous avions votée en Conseil de Paris il y a quelques mois donnant autorisation au Maire de passer une convention avec le Syndicat mixte Autolib' pour faire des travaux en voirie. Cette fois-ci, il s'agit des travaux en parking souterrain. C'est

exactement la même démarche et nous avons, depuis le début et à chaque fois que nous nous sommes exprimés en Conseil de Paris, particulièrement concernant Autolib', toujours dit qu'à Paris, il y avait 700 stations prévues, dont 200 en sous-sol. Nous y sommes et cette délibération va nous permettre de passer une convention avec le syndicat et de commencer à travailler, sur le plan technique bien évidemment, pour avoir des instructions techniques concernant les stations installées en parking.

Je vais peut-être en profiter pour répondre aux questions qui ont été posées précisément sur cet aspect des choses, c'est-à-dire les stations en parking souterrain.

Ensuite, je répondrai à ce qui a été dit par quelques-uns, je pense notamment à Denis BAUPIN et à Danielle SIMONNET, sur le service Autolib'.

Concernant les stations en sous-sol, Denis BAUPIN nous a dit qu'il y avait une absence de réglementation ; c'est faux, il y a une réglementation aujourd'hui, mais le Gouvernement, et particulièrement le Ministère de l'Environnement, a décidé de faire évoluer cette réglementation en prenant des précautions et d'ailleurs, on le voit bien, leur point de vue évolue, puisqu'au mois de juin, quand j'ai questionné, en tant que parlementaire, la Ministre de l'Environnement sur ces questions, visiblement, la problématique était d'abord sur les batteries, puis ensuite la problématique a été sur les conséquences du feu sur les batteries et les voitures, et notamment l'émanation des fumées et, aujourd'hui, la problématique concerne d'abord les recharges.

Donc on voit bien que dans ce domaine, il y a une évolution, mais, après tout, tant mieux, cela veut dire, premièrement, que le Gouvernement travaille, nous l'y poussons et nous l'incitons, c'est logique, et, deuxièmement, qu'il faut prendre, bien évidemment, toutes les précautions possibles sans pour autant surréagir.

J'invite l'ensemble des membres du Conseil de Paris, en fonction, bien évidemment, des contacts qu'ils ont, des vœux qu'ils font ou des courriers qu'ils adressent à, avec moi, ne pas relâcher la pression et interroger le Gouvernement.

Madame DOUVIN, d'ailleurs, je suis désolée pour vous que le Gouvernement ne vous réponde pas, moi, il me répond, mais je leur ferai passer le message.

Concernant l'ouverture du service le 5 décembre - personne ne l'a dit mais je préfère vous prévenir -, dans les 250 stations que nous avons ouvertes le 5 décembre, il y a deux stations qui sont en parking souterrain, certes, pas à Paris. Donc notre Assemblée, semble-t-il, est moins concernée, mais quand même, pour votre information, le service Autolib' étant un service métropolitain, il concerne Paris, mais aussi d'autres villes franciliennes, il y a deux communes qui ont, à ce jour, chacune une station dans leur parking : Levallois et Saint-Maurice.

Nous profitons de l'implantation de ces stations en parking pour proposer au Gouvernement de bien mesurer l'impact de la possibilité d'intervenir des services de secours si jamais il y avait le feu. Parallèlement, les constructeurs, ainsi que le groupe Bolloré, se sont soumis à divers tests : la batterie des voitures Autolib', la mise à feu des voitures avec la batterie, la mise à feu en parking souterrain…

Bref, toutes ces séries de tests sont en train d'être examinées par la commission sécurité qui travaille sous la houlette du Ministère de l'Intérieur.

Faudrait-il, pour autant, tout arrêter, nous croiser les bras et attendre ? Moi, je pense, et cela a toujours été la politique du Maire de Paris, de Bertrand DELANOË, quels que soient les projets, mais particulièrement les projets de transport - j'ai en mémoire le tramway particulièrement -, que si on attendait que tout soit décidé par les autres avant de commencer nous-mêmes notre propre travail, rien ne se ferait et les projets seraient toujours à l'état de projet.

Par conséquent, notre rôle, notre devoir aussi, en tant qu'élus locaux, c'est bien, lorsqu'on décide une politique et que la majorité est d'accord sur cette politique, de la poursuivre et d'inciter celles et ceux qui auraient des freins, pour différentes raisons, de lever ces freins. A nous, justement, d'apporter la preuve que, si nous développons des services de transports différents et divers, c'est aussi pour répondre aux besoins et aux demandes de nos concitoyens.

Sur la question des parkings, encore une fois, le Gouvernement et particulièrement le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Environnement sont en train d'élaborer un cahier des charges. Pour le moment, ce n'est pas encore fait. Nous sommes à leur disposition pour toutes les réunions, pour tous les tests, etc., nous ne cessons, bien évidemment, d'avoir un dialogue avec eux.

J'en profite aussi pour remercier la Préfecture de police qui est également un partenaire pour le suivi de la mise en place d'Autolib'.

Deuxièmement, sur l'impact environnemental, je voudrais répondre à Danielle SIMONNET mais aussi à Denis BAUPIN.

Premièrement, concernant l'étude d'impact environnemental, j'ai, à plusieurs reprises, dit ici même que cette étude d'impact ne peut avoir lieu que dès lors que le service commence. On n'est pas obligé d'attendre que le service soit totalement déployé mais, enfin, si on veut connaître l'impact environnemental du service Autolib' a, il faut bien quand même que le service Autolib' commence à fonctionner !

Donc, moi, je suis complètement d'accord pour que l'on puisse étudier tout ce que vous voulez, mais à condition que l'étude, telle qu'elle est demandée, ait un sens.

Deuxièmement, je voudrais répondre à Mme SIMONNET qui dit que la priorité des priorités pour les politiques locales, nationales, voire internationales, c'est de faire baisser l'effet de serre.

La cause de l'effet de serre, c'est bien évidemment l'émanation de CO2.

Après, que l'on soit d'accord avec le véhicule électrique ou pas, on peut tous reconnaître au moins cela, et ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'ensemble des experts et des scientifiques, que le véhicule électrique ne produit aucune émanation de CO2.

L'autre argument qui est souvent donné, et pour la première fois j'entends Mme SIMONNET le reprendre, donc je vais lui répondre - ce qui est amusant, c'est que Denis BAUPIN ne l'a pas mis en avant, mais je sais que d'autres élus "Europe Ecologie - Les Verts" le font -, c'est l'électricité et notamment la partie nucléaire de l'électricité, puisque ce serait nucléaire ou charbon.

Là-dessus, je voudrais quand même les rassurer puisque nous avons prévu 3.000 voitures à terme du déploiement du système. Quelquefois, on me dit : "C'est beaucoup trop" ; quelquefois, on me dit : "Ce n'est pas assez." En tout cas, ce n'est pas

cela qui va faire que l'on va créer une nouvelle centrale nucléaire ; je voulais quand même rassurer tout le monde ici.

Mais, surtout, je voudrais dire que nous travaillons à une possibilité de recharger les batteries des Autolib' avec du photovoltaïque, ce qui, pour le coup, supprime l'argument du nucléaire. C'est possible, cela existe, je l'ai vu. J'invite celles et ceux qui veulent vérifier à aller le voir, une démonstration est réalisée chez le groupe Bolloré à Vaucresson. C'est vrai que la taille de ces abris recouverts de panneaux solaires est importante. Pour nos trottoirs parisiens, ce n'est pas forcément l'idéal, mais on est en train de travailler sur des abris qui seraient beaucoup plus petits. Je suis certaine que, dans les mois, voire les années qui arrivent, on trouvera les moyens de développer les panneaux solaires, le photovoltaïque. Je suis convaincue que nous pouvons trouver un accord ensemble là-dessus.

Enfin, sur la question du financement, là aussi, je souhaite être très claire. Que ce soit pour les stations en parking ou pour les stations en voirie, l'investissement des collectivités locales est le même : 50.000 euros par station.

A Paris, je le répète, puisque nous avons 700 stations, l'investissement de la Ville de Paris est de 35 millions d'euros. C'est moins cher qu'une gare, en tout cas.

Là aussi, quand on parle de financement, j'entends des propos, notamment ceux de Denis BAUPIN, qui parlent de gaspillage du financement public, etc. Je ne veux pas être méchante mais on pourrait faire des comparaisons ; je suis prête à faire toutes les comparaisons possibles. Pour la Ville de Paris, c'est 35 millions d'euros.

Le reste, c'est 4 millions de la Région Ile-de-France en subvention, ce qui nous permet justement de faire de la péréquation en fonction des communes pour pouvoir leur installer des stations supplémentaires, si elles n'ont pas les moyens de le faire, et l'investissement des communes peut être récupéré chaque année par les redevances d'occupation du domaine public.

Donc, arrêtons de systématiquement dire qu'il y aura forcément un déficit énorme, que, de toute façon, ce système, ce service Autolib' forcément ne fonctionnera pas. Je pense qu'il faut être un tout petit peu plus optimiste, tout en étant modestes. Nous savons que ce service est totalement innovant et donc, au jour le jour, nous le suivons d'extrêmement près.

Je conclus, Monsieur le Maire.

Le déploiement va se faire très rapidement puisque 50 Autolib' 100 % électriques, je le rappelle, pour Mme SIMONNET qui n'a toujours pas compris, 50 voitures par semaine qui sortent de l'usine, donc nous arriverons bien à 3.000 voitures en mai 2012 et à 1.200 stations en mai 2012 sur le cœur de la métropole.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 211.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DVD 211).

**2011, DVD 207 - Communication du bilan annuel d'avancement du projet d'extension du Tramway T3 à Paris. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'aménagement de la contre-allée sud du cours de Vincennes.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 207 concernant la communication du bilan annuel d'avancement du projet d'extension du tramway T3 à Paris, sur lequel le vœu référencé n° 52 dans le fascicule, a été déposé par le groupe E.E.L.V.A.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, notre soutien au prolongement du tramway des Maréchaux est indéfectible et nous attendons tous, Parisiens et Franciliens, la mise en service du tram prolongé l'an prochain.

A l'occasion de la présentation de la communication relative au bilan annuel d'avancement du projet d'extension du tramway T3, je souhaite évoquer les questions posées par l'aménagement de la plate-forme du tramway sur le cours de Vincennes.

Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, puisque les deux terminus du tram viendront se positionner sur le cours au niveau du métro Porte de Vincennes, sur ce qui était auparavant un terre-plein piétonnier. Ce faisant, la place dévolue aux piétons est réduite sur les deux parties du cours de Vincennes, côté du 12e comme côté 20e.

A cela, s'ajoute la décision de réduire la largeur du trottoir sud du cours, côté 12e, qui a vu sa largeur réduite de 4,20 mètres à 2,40 mètres pour y positionner le stationnement des véhicules automobiles. Il en résulte une réduction très sensible de la place pour les piétons et la largeur du trottoir du cours de Vincennes devient insuffisante au regard nombre de piétons qui l'empruntent.

Cet aménagement va d'ailleurs à rebours de tous les aménagements réalisés sur le cours de Vincennes ces dix dernières années, où les trottoirs ont été élargis.

La conséquence de cet aménagement est une dégradation des conditions de déplacement des piétons, qui voient leur espace réduit à la portion congrue. On peut d'ailleurs constater chaque jour la présence de piétons se déplaçant sur la voie de circulation de la contre-allée sud du cours en raison de l'étroitesse du trottoir, ce qui met en danger les piétons, d'autant que certains automobilistes qui empruntent la contre-allée ne respectent pas la limitation de vitesse à 30 kilomètres/heure.

Aussi considérant qu'il existe dans le Code de la route des zones dites "zones de rencontre", où la circulation est apaisée avec une limitation de la vitesse des véhicules à 20 kilomètres/heure et où une priorité est donnée aux piétons, je propose que la contre-allée sud du cours de Vincennes, dans sa partie située entre l'avenue du Dr Arnold Netter et le boulevard Soult, soit aménagée en zone de rencontre, et que la Ville étudie la réalisation d'un aménagement qui permette le retour à une largeur de trottoir de 4,20 mètres sur le trottoir sud, ce qui permettra à la fois une bonne circulation des piétons et une meilleure visibilité des commerces.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Annick LEPETIT, et il y aura ensuite

une explication de vote.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est tellement une très bonne idée que c'est déjà fait… enfin c'est en cours parce que c'était prévu.

Je vais apporter un ou deux éléments d'information à Christophe NAJDOVSKI, parce que les travaux sont en cours. Toute la contre-allée est donc prévue en zone de rencontre, mais il est vrai qu'à certains tronçons, le métrage calibré n'est pas exactement le même. Pourquoi ? Simplement parce que nous créons des zones de livraisons.

Et moi, je ne souhaite pas opposer zone de livraisons et zones de rencontre, surtout quand c'est des commerces. Quand je lis le vœu que vous proposez, Christophe NAJDOVSKI, je lis bien, justement, que vous souhaitez que les commerces soient visibles, et vous avez raison.

Mais il faut aussi que les commerces soient livrés. Sinon, ils ferment !

Par conséquent, nous faisons bien une zone de rencontre, mais nous créons du stationnement de livraisons en Lincoln. Donc on prend un peu sur la surface de trottoir, mais cela restera bien évidemment une zone de rencontre.

Pour toutes ces raisons, je vous demande le retrait de votre vœu, mais sur le fond nous sommes bien d'accord pour la zone de rencontre.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Une explication de vote de Mme MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, les aménagements du tramway vont contribuer pleinement à la diminution de la circulation automobile dans cette zone, et au vu de la requalification des boulevards des Maréchaux et du cours de Vincennes, la place des piétons sera déjà largement revalorisée.

En effet, la création d'une zone de rencontre pourrait déjà perturber la circulation, qui va déjà être bien réduite, ainsi que les zones de livraisons pour les commerçants.

C'est pour ces raisons que nous allons voter contre, mais vraiment pour appuyer sur le fait que les aménagements doivent être prévus au niveau des livraisons pour les commerçants.

De même, je trouve dommage que vous n'ayez pas associé à cette réflexion une étude de création de parking souterrain dans cette zone. Vous savez que la mairie de Paris n'a pas, depuis 2001, créé de parking souterrain, et cela pourrait être une réflexion complémentaire.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Alors, Monsieur NAJDOVSKI, retirez-vous votre vœu ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Je maintiens mon vœu. Je regrette que l'aménagement sur le cours se soit fait par une réduction de la largeur des trottoirs. On avait tout à fait la possibilité de concilier les aménagements en termes de livraisons avec de la place pour les piétons.

Le vœu est maintenu.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le projet de délibération DVD 207 étant une communication, il n'y a pas de mise aux voix.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif au stationnement des véhicules de location et autres commerces utilisant la voie publique comme lieu de garage.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 53 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au stationnement des véhicules de location et autres commerces utilisant la voie publique comme lieu de garage.

La parole est à M. LEBEL, pour une minute.

**M. François LEBEL**, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous vous souvenez peut-être qu'en juillet 2010, nous avions voté à l'unanimité, avec l'accord de Mme LEPETIT, un vœu demandant à M. le Préfet de police que soient interdites les activités commerciales, les utilisations commerciales de la voie publique, et en particulier des trottoirs et des emplacements de livraisons.

Le Préfet nous avait fait savoir qu'il existait un arrêté préfectoral du 10 juillet 1995 qui interdisait cette utilisation commerciale privée de la voie publique mais que cet arrêté est resté lettre morte car le Conseil d'État l'avait cassé, faute, semble-t-il, de précisions sur la nature et les modalités des sanctions à prévoir si quelqu'un venait à enfreindre cet arrêté préfectoral.

Considérant donc que ce vide juridique profite maintenant depuis des années à des catégories d'activité commerciale de plus en plus nombreuses. Au-delà des véhicules de location, certains commerces utilisent la voie publique, en particulier pour stationner des vélomoteurs, des camionnettes publicitaires, etc., je vous propose de voter un vœu pour demander à M. le Préfet de police de réactualiser cet arrêté, de reprendre un nouvel arrêté conforme au souhait du Conseil d'État afin que cesse cette privatisation de plus en plus notable de la voie publique, qui est un détournement des objectifs originels du stationnement.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme LEPETIT.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - J'émets un avis très favorable à ce vœu. En tout cas, nous sommes à disposition de M. le Préfet de police pour trouver une solution et surtout, rédiger un nouvel arrêté qui pourrait être conjoint.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - J'avais déjà eu l'occasion de préciser dans ma réponse que depuis 1995, un élément juridique a changé, qui est que désormais, le Préfet de police n'est plus l'autorité compétente en matière de circulation.

Si l'on veut changer et réduire le délai du stationnement abusif, il faut que ce soit l'autorité compétente pour le faire, c'est-à-dire l'autorité municipale qui le fasse, et le Préfet de police, dans sa zone de compétence résiduelle, s'adaptera et s'alignera.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Juste un mot de bonne humeur.

Je pense que les services de la DVD et ceux de la Préfecture de police se voient quand même suffisamment fréquemment vu le nombre de projets que nous travaillons ensemble. Cela ne devrait pas poser de problème pour qu'enfin, ce nouvel arrêté soit rédigé.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 325).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à l'amélioration de la desserte du bois de Boulogne par les transports en commun.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 54 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'amélioration de la desserte du bois de Boulogne par les transports en commun.

La parole est à M. Claude GOASGUEN, pour une minute.

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - La question que je pose est une question qui existe depuis belle lurette.

Il y a des encombrements considérables dans le bois de Boulogne à cause de la diminution des possibilités de trafic routier. Il est clair qu'un certain nombre de clubs sportifs sont en question. C'est la fameuse affaire dont on a parlé à plusieurs reprises, et nous souhaitons véritablement que nous puissions rencontrer l'adjoint chargé de ces questions. Autant je trouve que l'aménagement du bois de Boulogne a été une réussite incontestable, autant il convient aussi de ménager ceux qui adhèrent à des clubs sportifs et qui se retrouvent prisonniers pendant des heures et des heures d'embouteillages pour rejoindre leur club sportif.

C'est la raison pour laquelle j'ai sollicité M. le Préfet de police. Je sollicite l'adjoint. J'ai sollicité par ailleurs le maire de Suresnes pour qu'on puisse trouver un arrangement en établissant un double trajet à l'intérieur du bois de Boulogne, qui nous permettrait de déconcentrer ces embouteillages qui deviennent mortels.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - En ce qui me concerne, je suis prêt à rencontrer tout le monde de façon à pouvoir améliorer cette situation qui, il est vrai, existe.

La parole est à Mme LEPETIT.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Moi aussi, bien évidemment.

C'est vrai que ce vœu me pose problème. Je le dis en deux mots, mais c'est pour vous expliquer, Monsieur GOASGUEN, pourquoi je vous demanderai de le retirer. Cela n'empêche pas que nous puissions nous voir et travailler ensemble après.

Pour être très claire, le prolongement du bus 63, je vais relayer cette demande auprès du S.T.I.F., puisque le S.T.I.F., aujourd'hui, travaille sur une restructuration complète de l'offre de bus. Donc, il faut qu'il intègre cette demande dans ce travail.

En revanche, je veux préciser que la desserte des bois concerne aussi beaucoup d'entreprises privées, d'équipements sportifs et d'équipements de loisirs, comme vous l'avez d'ailleurs justement souligné, Monsieur le Maire, et je pense qu'il faut que nous réfléchissions pour qu'elles puissent, d'une manière ou d'une autre, y contribuer.

Je pense, par exemple, à des entreprises qui mettent à disposition de leurs salariés une navette pour les transporter. La vraie question de fond est : jusqu'où les pouvoirs publics mettent de l'argent public, dès lors qu'il s'agit, c'est vrai, d'une desserte particulière pour le bois ?

Donc, je suis, au contraire, très intéressée pour travailler sur cette question, parce que c'est une vraie question de fond. En plus, elle concerne aussi en partie l'avenir de nos transports publics.

Donc, je serai tout à fait favorable à l'idée que des entreprises puissent mutualiser, par exemple, un investissement et un fonctionnement pour une navette électrique qui pourrait desservir plusieurs sociétés et donc être utile aux salariés et aux entreprises elles-mêmes. Cela pourrait être une idée.

Et si la Ville de Paris doit être un peu coordinatrice dans ce type d'action, je pense, et M. VUILLERMOZ vient de le dire, que l'adjoint aux sports qu'il est et l'adjointe aux transports que je suis, sauront travailler ensemble et vous convier à une réunion de travail, Monsieur le Maire.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Allez-y, Monsieur GOASGUEN.

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Si j'ai l'assurance que véritablement les deux adjoints, qui sont l'objet de mon interpellation, peuvent organiser avec le maire du 16e et la Préfecture de police une rencontre, pas à la Saint-Glinglin mais assez rapidement, je suis tout à fait d'accord pour retirer le vœu. Bien sûr.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je pense que l'on devrait pouvoir aboutir à quelque chose de convenable puisque c'est aussi une proposition que j'avais faite aux différentes associations sportives qui sont dans le bois. Le problème après, comme vous l'avez dit, est : qui paye ?

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une prise en compte de l'aménagement du carrefour des Cascades dans le plan "Paris respire".**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 55 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à une prise en compte de l'aménagement du carrefour des cascades dans le plan "Paris respire".

La parole est à M. Claude GOASGUEN.

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Oui, c'est aussi un sujet qui est très voisin.

La fermeture à la circulation du tour des lacs cumulée, etc., c'est toujours le même problème, nous pose un véritable problème d'aménagement, notamment cette fois carrément pour les clubs sportifs. C'est au fond la même question que tout à l'heure et je suis tout à fait prêt à grouper les deux questions qui sont voisines.

C'est en réalité avoir un mode de circulation au sein du bois de Boulogne qui soit écologique, non polluant et qui permette vraiment de donner à ce bois qui prend, je trouve, une belle allure, car les aménagements qui ont été apportés sont incontestablement dans un certain nombre de cas très satisfaisants, mais il faut aussi que ceux qui sont membres de clubs sportifs, en particulier dans le cadre du bois de Boulogne, puissent trouver un juste aménagement de leur trajet pour faire de l'exercice sportif, auquel ils ont bien droit.

Je vous propose la même chose, c'est-à-dire de voir les deux vœux en même temps, et que nous puissions travailler tous les quatre ensemble, si vous le voulez bien, pour que l'on puisse trouver une solution.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole pour une explication de vote.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une explication de vote pour le groupe "Europe Ecologie - les Verts", pour dire que tout d'abord l'aménagement du Carrefour des cascades est, je crois de l'avis de tous, une grande réussite qui permet de redonner de l'espace aux piétons et aux circulations douces dans le bois de Boulogne.

Par ailleurs, l'opération "Paris respire", qui s'y déroule tous les week-end est également très prisée des Parisiens et des Franciliens qui se rendent au bois et qui peuvent jouir d'espaces sans circulation automobile les week-end.

Nous sommes donc assez interpellés par ce vœu déposé par les élus du groupe U.M.P., dans la mesure où il tendrait à remettre en cause l'opération "Paris respire".

Nous souhaitons donc être extrêmement vigilants par rapport à cette question, faire en sorte que la question de la desserte du bois de Boulogne soit traitée d'un point de vue global. Nous avions d'ailleurs fait adopter par le Conseil de Paris un vœu sur le prolongement de la ligne de bus 63 au printemps dernier.

Nous demandons à ce que la Ville de Paris intervienne à nouveau auprès du S.T.I.F. pour pousser ce projet parce que le vrai problème de la desserte du bois de Boulogne est l'insuffisance des transports en commun. Ce n'est certainement pas en rajoutant du trafic automobile que l'on résoudra la question.

En tout état de cause, je demande à ce que Fabienne GIBOUDEAUX, qui est adjointe en charge des espaces verts, soit aussi associée à la réflexion et qu'elle puisse donc aussi participer à la réflexion globale qui a été ici demandée.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - J'ai bien lu précisément le vœu déposé par Claude GOASGUEN. Je n'ai pas compris que l'idée était de remettre de la circulation automobile, puisque je suis plutôt favorable à ce vœu.

Je pense qu'il faut, en effet, saluer l'aménagement récent du Carrefour des cascades. Il permet, au contraire, de nouveaux espaces à la promenade et il ferme la circulation automobile autour des lacs. Après, qu'il y ait une réflexion - c'est ce vœu qui le souhaite - pour parler de "Paris respire", voire même de l'élargir en regardant de très près les contours, j'y suis au contraire favorable.

Je pense que le bois de Boulogne s'y prête bien volontiers. J'ai plutôt envie de donner un avis favorable à ce vœu.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 326).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurisation et à l'accessibilité pour les personnes atteintes d'un handicap.**
**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n° 56 et n° 56 bis dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatifs à la sécurisation et à l'accessibilité pour les personnes atteintes d'un handicap.

La parole est à Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, pour une minute.

**Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense que nous sommes ici nombreux à emprunter le tramway. Notre vœu est à la fois un vœu de bon sens et un vœu d'équité, car la traversée et l'accessibilité aux stations du tramway se révèlent extrêmement dangereuses et ne permettent pas, notamment aux non-voyants d'avoir leur pleine autonomie.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un vœu en Conseil d'arrondissement, qui a été voté à l'unanimité, pour qu'un système d'avertissement sonore soit rapidement installé dans le cadre, bien sûr, de cette sécurisation et d'accessibilité du tramway aux personnes atteintes de handicap.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme LEPETIT pour la réponse.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous proposons un vœu de l'Exécutif, Madame CHÉRIOUX, qui reprend votre souhait d'équiper de signaux sonores, puisque pour l'instant ce n'est pas le cas, les traversées piétonnes sur la plateforme du tramway.

Mais je souhaite préciser, à travers ce vœu, que nous som-

mes en attente, une fois de plus d'ailleurs, de la réglementation du Gouvernement. J'ai oublié de le dire tout à l'heure par rapport à l'autopartage, c'est pareil, il y a eu les lois Grenelle et nous attendons aussi les réglementations du Gouvernement. Visiblement, le Gouvernement a du mal avec ses décrets d'application.

Je referme la parenthèse, mais c'est tout de même important. C'est pour cela que nous proposons un vœu de l'Exécutif pour que le Maire de Paris soit mandaté pour demander à la Ministre de l'Ecologie, Mme KOSCIUSKO-MORIZET de pouvoir publier très rapidement la manière dont les tramways peuvent s'équiper de signalisation sonore concernant les traversées piétonnes. Je pense que c'est important, parce que je ne voudrais pas que l'on fasse des travaux qui ne correspondent pas à la bonne réglementation.

Voilà un peu la signification du vœu de l'Exécutif.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Madame, retirez-vous le vœu ?

**Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT**. - Attendez, je voudrais répondre à Madame…

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Non, vous dites "oui" ou vous dites "non"…

**Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT**. - Non, je ne souhaite pas retirer le vœu…

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Ne répondez pas longtemps alors ! Soyez très brève !

**Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT**. - … mais je peux quand même expliquer pourquoi je ne souhaite pas retirer le vœu.

D'une part, parce que vous avez dit tout à l'heure lors d'une discussion sur un autre projet de délibération que la Ville prenait souvent de l'avance par rapport à des textes réglementaires qui n'étaient pas encore…

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Madame, s'il vous plaît, ne repartez pas dans une discussion ! On a bien compris.

**Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT**. - Non, mais la seconde chose, c'est que ce vœu a été voté à l'unanimité de notre Conseil d'arrondissement et correspond à une réelle attente des personnes non voyantes.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous sommes d'accord, maintenant.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le vœu, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 327).

**2011, DEVE 174 - Autorisation à la société OPALE DEFENSE d'exploiter des installations de combustion, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, sur le futur site de Balard du Ministère de la Défense (15e).**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons à la 4e Commission et nous allons examiner le projet de délibération DEVE 174 concernant une autorisation à la société Opale Défense d'exploiter des installations de combustion, au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, sur le futur site de Balard du Ministère de la Défense.

La parole est à M. Jean-François LAMOUR.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous venez de le signaler, ce projet de délibération concerne l'installation du Ministère de la Défense sur le site Balard. C'est un projet porté par le Président de la République et le Gouvernement, à la fois dans sa capacité à réduire les dépenses publiques, mais aussi à mieux organiser nos systèmes de défense en regroupant l'ensemble des états-majors sur ce site.

Je voudrais faire quelques remarques, déjà, sur la rédaction de ce projet de délibération.

Il y a déjà une première chose : il y a une confusion dans la rédaction de ce projet de délibération, puisqu'il fait état d'une opération de promotion immobilière de bureaux qui n'a strictement rien à voir avec le projet Opale Défense ; ce sont deux projets bien distincts et bien séparés.

Je ferai remarquer également qu'une enquête publique est aujourd'hui en cours à la mairie du 15e et qu'aujourd'hui, le commissaire-enquêteur, qui tenait une permanence samedi dernier encore, n'a reçu aucun visiteur.

Et puis, sur le constat, je tiens également à rappeler que le Ministère de la Défense s'est engagé dans une démarche innovante de maîtrise de sa consommation d'énergie : circulation naturelle de l'air, récupération des eaux de pluie, pose de 7.000 mètres carrés de panneaux voltaïques, utilisation de la géothermie qui représentent 80 % de ses besoins énergétiques ; les 20 % restants seront assurés par des chaudières à gaz et par des groupes frigorifiques et concerneront les centres vitaux du Ministère ; je veux parler des salles informatiques, des salles de crise et des bureaux des états-majors ; c'est tout à fait le contraire de ce qui est exprimé dans ce projet de délibération.

Je rappelle simplement que la singularité de l'occupant du site Balard justifie à la fois un fonctionnement sept jours sur sept et 24 heures sur 24 et, surtout, la recherche, vous en conviendrez, d'une sécurité optimale des personnels et des installations.

Pour ce qui est de la climatisation nécessaire des salles informatiques, l'appel à Climespace, comme c'est regretté dans le projet de délibération, n'aurait pas permis de répondre aux contraintes majeures de sécurité et d'opérabilité du Ministère de la Défense.

Il en va de même pour l'alimentation électrique des bâtiments. Envisage-t-on un seul instant que le Ministère de la Défense puisse se trouver plongé dans le noir en cas de défaillance du réseau d'approvisionnement ?

La présence de sept groupes électrogènes, dont deux de secours, se justifie pleinement, comme c'est le cas dans les hôpitaux, par exemple.

Quant aux eaux de nature industrielle qui sont rédigées dans le projet de délibération, il n'y a strictement aucun projet et aucune présence de telles eaux ou de produits dangereux dans ces eaux, tel que c'est rappelé dans ce projet de délibération. Le Ministère de la Défense l'a totalement démenti.

Le Ministère fera appel à des dispositifs innovants tels que la géothermie, je le disais tout à l'heure.

Quant au projet, il respecte les contraintes réglementaires en termes de qualité de l'air. Les groupes électrogènes ne fonctionneront qu'en cas de défaillance du circuit E.D.F., dont les risques sont, au demeurant, très limités.

Quant à la référence au trafic journalier nécessaire à l'exploitation des installations, il est fait mention dans le projet de délibération de 25 à 30 poids lourds par jour ; ces informations sont également erronées, il faut lire une dizaine maximum de véhicules légers par jour, ce qui n'a, évidemment, vous en conviendrez, pas du tout le même impact sur l'air.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la proposition d'avis contenue dans ce projet de délibération comporte de nombreuses inexactitudes ou imprécisions qui laissent à penser qu'une analyse partielle, mais je vais dire surtout partiale et erronée, a été conduite par les services de la Ville.

Compte tenu de ces éléments erronés, notre groupe rejette ce projet de délibération.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Les services de la Ville sont impartiaux.

Monsieur BAUPIN, vous avez la parole.

**M. Denis BAUPIN**, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai entendu l'intervention du président LAMOUR sur ce projet de délibération ; visiblement, il a des informations qui lui ont été transmises pour défendre le projet, ce qui est totalement compréhensible, et sur une partie de ce qu'il a indiqué, on n'a pas de désaccord. En effet, il y a un certain nombre de dispositions qui sont prévues sur ce projet, qui sont des procédures intéressantes d'un point de vue énergétique, d'un point de vue environnemental. Ce projet n'est pas tout à jeter, bien évidemment.

Je veux lui donner acte que sur la question de l'opération immobilière, il y a sans doute des formulations qui auraient pu être plus précises ; sur la façon de distinguer clairement ce qu'il en est de l'opération du Pentagone elle-même et de l'opération immobilière.

Pour autant, il n'en reste pas moins que nous avons toujours un certain nombre d'éléments sur lesquels nous avons des désaccords par rapport à l'évaluation du Ministère de la Défense.

La réglementation en matière d'I.C.P.E. est émise par le Ministère de l'Environnement, pas par le Ministère de la Défense et, à ma connaissance, ce n'est pas parce que ce bâtiment dépend du Ministère de la Défense qu'il peut s'en exonérer.

C'est notamment le cas pour tout ce qui est réseau de froid ; vous nous dites : pour des raisons de sécurité, le Pentagone ne pourrait pas être relié à Climespace. Franchement, je m'étonne, je pense que pour tout le reste de ses activités, le Ministère de la Défense va être relié aux autres réseaux qui existent sur le territoire parisien et, en la matière, il n'y a eu aucune démonstration qui pourrait étayer le fait qu'être relié à Climespace poserait des problèmes particuliers de sécurité, aucune démonstration n'a été apportée à nos services à ce sujet.

En ce qui concerne la question des réseaux d'assainissement, et notamment des rejets possibles et en ce qui concerne la question des gaz de combustion des chaudières et des groupes électrogènes, ces évaluations ont été faites par les services de la Ville en fonction des éléments qui nous ont été transmis, comme nous le faisons pour l'ensemble des I.C.P.E. sur le territoire parisien. C'est ce qui nous amène à l'avis de la Ville de Paris qui vous est proposé aujourd'hui dans ce projet de délibération, dont je dois avouer qu'à force de faire passer des avis sur les projets de délibération sur les I.C.P.E., on est un petit peu modeste dans notre ambition, puisqu'en général, de toute façon, les autorités s'assoient sur nos avis. Mais pour autant, notre rôle en tant que collectivité locale, à partir du moment où on nous demande notre avis, est de donner celui qui nous paraît le plus pertinent et en l'occurrence, nous donnons un avis défavorable à cet I.C.P.E.

Maintenant, si le projet a été revu en prenant en compte nos remarques, évidemment, nous pourrions émettre un avis différent.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 174.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DEVE 174).

La majorité dans l'Assemblée est présente, il n'y a aucun problème.

Si, cela s'est passé petit à petit, les mains se sont levées.

**2011, SGCP 10 - Abrogation des délibérations relatives au reversement d'écrêtements des Conseiller-e-s de Paris.**
**2011, SGCP 7 G - Abrogation des délibérations relatives au reversement d'écrêtements de Conseiller-e-s de Paris.**
**2011, SGCP 11 - Fixation des modalités d'indemnisation des Conseiller-e-s d'arrondissement délégué-e-s.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner maintenant conjointement les projets de délibération SGCP 10 et SGCP 7 G concernant l'abrogation des délibérations relatives au reversement d'écrêtements des conseillers et conseillères de Paris, ainsi que le projet de délibération SGCP 11 relatif à la fixation des modalités d'indemnisation des conseillers et conseillères d'arrondissement délégués, sur lequel le groupe Centre et Indépendants a déposé les amende-

ments n° 57 et n° 5 G.

Pour le débat, je donne la parole à M. Sylvain GAREL.

Nous suspendrons la séance aussitôt après ce débat. Merci.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis, et tout mon groupe, très fortement de ces deux projets de délibération.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Monsieur GAREL, allez-y, ne vous laissez pas interrompre, s'il vous plaît !

**M. Sylvain GAREL**. - Je vais essayer de pouvoir parler dans le calme.

Je me réjouis tout d'abord parce que, depuis 2001, notre groupe, et seul notre groupe, s'est toujours prononcé contre les écrêtements. Il a toujours voté contre les écrêtements, pour une raison simple : c'est que nous sommes contre le cumul des mandats. Nous pensons que nous devons aller vers des élus qui n'ont qu'un seul mandat et qu'ils l'utilisent à plein pour faire avancer leurs idées et leurs convictions.

Donc, nous sommes intervenus très souvent dans cette Assemblée. Je me rappelle en particulier de Charlotte NENNER, dans la précédente mandature, qui est intervenue à de très nombreuses reprises pour expliquer pourquoi les élus écologistes étaient opposés à ces écrêtements. Donc, la suppression de ces écrêtements est une excellente chose, c'est une mesure démocratique, c'est une mesure qui va tout à fait dans le sens d'une plus grande transparence et qui met fin à un système que l'on pourrait qualifier de féodal, où certains élus choisissaient, parmi les autres élus, ceux qui avaient le droit de recevoir un peu d'argent tous les mois parce qu'il leur semblait bon de donner de l'argent à ces personnes. C'était, bien sûr, un moyen de se faire une clientèle parmi les autres élus.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - C'est vulgaire !

**M. Sylvain GAREL**. - Bien sûr, c'est cela ! C'est peut-être vulgaire, mais c'est la réalité.

C'est la réalité : on achetait la fidélité d'un certain nombre d'élus avec l'écrêtement. Bien sûr, c'était comme ça que cela fonctionnait et cela fonctionne encore dans beaucoup d'endroits comme ça. Bien entendu !

On a vu d'ailleurs, lorsqu'il y a eu des divisions à droite - plus rarement à gauche où il y a eu moins de divisions -, des gens, d'un seul coup, dont les retombées de l'écrêtement étaient supprimées, disparaissaient au profit d'autres. C'était bien parce qu'il y avait des logiques de fidélité ou d'infidélité qui jouaient et qui faisaient que tel ou tel bénéficiait ou pas de l'écrêtement de tel super élu qui avait la possibilité d'être en même temps parlementaire.

Donc, c'est une première bonne chose.

La seconde bonne chose, c'est la décision qui a été prise, que nous demandions aussi, sans lier les deux d'ailleurs - et je trouve que c'est une très bonne idée d'avoir lié les deux -, depuis très longtemps : c'est que soient indemnisés les conseillers d'arrondissement délégués. C'est souvent beaucoup de travail et il était anormal que ces élus n'aient pas une indemnité. C'est sûr que celle qui est prévue dans ce projet de délibération est encore très faible, mais je ne désespère pas, dans les années qui viennent, de la faire augmenter. C'est un début et c'est, comme toujours, le premier pas qui compte le plus. C'est, bien sûr, plus difficile de passer de 0 à 250 que de 250 à 400 parce que, une fois que le principe est posé que les conseillers délégués méritent une indemnité, on pourra voir, dans les années qui viennent et dans les mandatures qui viennent, comment cette indemnité pourra être un petit peu plus importante et un peu plus en relation avec l'importance du travail que mènent beaucoup de conseillers d'arrondissement délégués.

Pour ces deux raisons, nous soutenons très fortement ces projets de délibération et nous sommes surpris, mais pas totalement, de moins en moins d'ailleurs, lorsque l'on voit effectivement le groupe du Nouveau Centre s'y opposer ou vouloir complètement vider de sa substance ces projets de délibération en rajoutant que ce ne serait possible que pour les élus qui accepteraient le principe et pas pour les autres, ce qui reviendrait à vider, bien sûr, tout le projet de ses avancées.

Mais, je pense, comme je le disais ce matin, que ce sont les mêmes qui veulent interdire les subventions pour les gens qui diffusent des pièces qui leur déplaisent. C'est vrai, il ne s'agit pas des inventeurs du Moyen-Âge mais entre Moyen-Âge et féodalité, je pense qu'effectivement le Nouveau Centre, c'est un parti du XVe siècle !

Merci.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Ian BROSSAT.

S'il vous plaît ! On n'arrivera pas à aller déjeuner dans de bonnes conditions ! Je donne la parole à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le projet de délibération que nous abordons aujourd'hui devrait, dans un monde idéal, faire l'unanimité parmi les élus de cette Assemblée, pour deux raisons toutes simples.

La première, c'est que ce projet va vers plus de transparence en ce qui concerne la rémunération des élus.

La seconde : parce qu'il permettrait plus de justice à l'endroit de nos collègues conseillers d'arrondissement délégués.

Un système plus juste : qui peut bien trouver à redire à cela ?

Car les conseillers qui cumulent plusieurs mandats, et donc plusieurs indemnités, au point de dépasser le plafond légal, ont la possibilité de reverser le surplus à d'autres élus, une pratique légale, certes, mais, et mon collègue l'a dit et je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il vient de dire, cela pose un sérieux problème.

Pour une partie de l'opinion, et la presse s'en est largement fait l'écho, c'est une forme de clientélisme. Dans certains cas, comme à la mairie de Levallois, par exemple, l'écrêtement peut même permettre un enrichissement personnel quand un maire écrête, à destination de son épouse, qui se trouve être son adjointe. Il y a bel et bien un problème, personne n'en disconviendra.

Personne, et pourtant si, nous allons sans doute le voir tout à l'heure : il se trouve parmi nous des élus qui s'agitent, qui prennent peur à l'idée d'un petit pouvoir qu'on leur enlève, d'une discrétion, d'une prébende. Il en est qui prennent le parti de la coterie, des petits arrangements entre amis et des renvois d'as-

censeur. Qu'importe, puisqu'on en parle, les efforts des élus délégués d'arrondissement ! Pour être payés de leur sueur, il leur faudrait choisir avec soin leurs bonnes fréquentations.

Sans beaucoup de surprise, avec pas mal de consternation quand même, je constate que ces élus se trouvent à droite, mais, à vrai dire, cela ne me surprend pas tant que cela, car non sans un certain panache, l'un de nos collègues, que vient de citer Sylvain GAREL, tient à ce que l'on demande la permission des élus écrêtés avant toute chose. Si ce n'était pas triste, franchement, cela finirait par être risible !

Il faut croire que certains se sont bel et bien habitués à la République des amis et il faut dire qu'en la matière, l'exemple vient d'en haut, du plus haut sommet de l'Etat. Jamais sans doute, nous n'aurons vécu dans un régime où, à ce point, il y a une connivence et il finit par y avoir des dérapages extrêmement graves.

Il est donc grand temps de changer certaines pratiques peu glorieuses. Ce projet de délibération y contribue. C'est la raison pour laquelle nous y sommes favorables.

Je voudrais d'ailleurs ajouter que le problème ne se poserait évidemment pas si, enfin, on en finissait avec le cumul des mandats.

Nous sommes, pour notre part, un groupe qui ne contient pas d'élus qui cumulent les mandats. C'était le cas dans la mandature précédente, ce n'est plus le cas depuis cette nouvelle mandature et nous souhaitons que l'on ait enfin une loi qui permette d'en finir définitivement avec le cumul des mandats, qui est une pratique qui ne correspond pas à ce dont on aurait besoin aujourd'hui. Je pense que les prochaines échéances électorales devraient nous permettre d'en finir avec le cumul.

En tout cas, pour ce qui concerne ce projet de délibération, nous y sommes tout à fait favorables et nous le voterons avec enthousiasme.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Vous nous proposez aujourd'hui une double réforme d'indemnisation des élus parisiens, d'une part en supprimant la possibilité de reverser les écrêtements des parlementaires à certains de nos collègues et, d'autre part, en créant une indemnité pour les conseillers d'arrondissement bénéficiaires d'une délégation.

Sur la seconde mesure, on est tous d'accord : c'est un système qui est un peu bâtard et on est tout à fait d'accord avec ce genre de chose.

Mais, sur le premier problème, la façon dont vous le faites, c'est sur ce point que j'avais mon désaccord avec M. DAGNAUD. Je comprends que mes collègues réagissent comme cela.

Je vais expliquer pourquoi ils réagissent comme cela, parce que c'est eux qui en profitent le plus. Alors, vous allez vraiment en profiter. Alors que nous…

En théorie, parce que si… Pourquoi on n'est pas d'accord sur la façon dont vous le faites ? Parce que si le report des écrêtements doit obligatoirement passer par une délibération de notre Assemblée depuis la loi du 28 décembre 1999, la répartition des écrêtements est légale depuis la limitation de la rémunération des élus français en 1992, comme le précise la circulaire à valeur réglementaire et jamais abrogée du 15 avril 1992.

Il faudrait peut-être l'abroger, d'ailleurs !

**M. Yves CONTASSOT**. - Si, il y a eu une loi récemment.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Mais non, arrête de dire ça, CONTASSOT !

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Allons, laissez M. POZZO di BORGO s'exprimer !

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Je vais terminer.

Certains de nos collègues consacrent l'intégralité de leur temps à leur mandat d'élu, en mettant pour certains leur carrière professionnelle entre parenthèses. Il est normal que nous puissions compenser ce sacrifice et l'écrêtement en est une possibilité légale.

Votre décision a un effet pervers, parce que 7 parlementaires socialistes sont atteints par les écrêtements contre 10 pour l'opposition. Vous avez raison, le débat sur le cumul des mandats est en cours, c'est un débat national, mais pour le moment on constate ce qu'il y a aujourd'hui.

A contrario vous avez, vous la gauche, 73 conseillers d'arrondissement de gauche qui vont bénéficier d'une indemnité brute de 247 euros contre seulement 37 conseillers de l'opposition. Je comprends que le groupe Communiste ou que le groupe des Verts pousse des cris d'orfraies, pour dire on va leur enlever de l'argent si on ne vote pas ces amendements. Réfléchis bien, c'est ce qui est pervers dans ce système.

En ce qui concerne notre groupe, nous ne disposons que de 4 conseillers d'arrondissement, donc une partie de l'écrêtement que je donne va vous profiter. Je vous donne de l'argent pour nous insulter. Vous comprenez bien que je puisse m'interroger.

Je dis cela parce que c'est comme cela, vous passez votre temps à nous insulter, et on vous donne de l'argent pour nous insulter ! Dites-nous merci !

C'est pour ces raisons que - le système étant imparfait, et tant qu'une loi au niveau du Sénat ou de l'Assemblée n'aura pas changé les choses -, que nous avons déposé deux amendements. Soit vous les acceptez, soit vous ne les acceptez pas, si vous ne les acceptez pas, nous voterons contre.

Nous avons également l'amendement de Jean-François LAMOUR, sur lequel nous sommes aussi d'accord, qui consiste à dire que tout l'écrêtement soit porté au budget général et serve à la solidarité parisienne. Nous sommes d'accord avec cet amendement. Votez-le.

Ce sentiment d'injustice que l'on a… Ce matin j'ai un peu raillé en disant que l'on veut bien prendre des gifles en permanence, mais payer pour prendre des gifles, on s'interroge. N'est-ce pas GAREL ? C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce projet de délibération si aucun amendement n'est voté.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Monsieur Jean-François LAMOUR, vous avez la parole.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Je n'ai presque rien à rajouter, Monsieur le Maire.

Monsieur BROSSAT, vous avez parlé de petits arrangements entre amis ; Monsieur GAREL, vous avez parlé de connivence, mais c'est vous qui entretenez et la connivence et les petits arrangements entre amis.

Ce projet de délibération que vous nous proposez, et je tiens à le dire à François DAGNAUD qui s'est moqué de nous lors des réunions de préparation, parce que nous lui avons écrit, lui proposant un autre système de répartition, il n'a même pas pris la peine de nous parler, inscrivant à l'ordre du jour ce projet de délibération sans même nous prévenir.

Mais si, Monsieur DAGNAUD, vous avez ensuite écrit une lettre antidatée pour soi-disant nous expliquer pourquoi vous aviez refusé ces évolutions que nous vous proposions, parce que c'est un petit arrangement entre amis.

Effectivement, nous allons retrouver, et Claude GOASGUEN expliquera pourquoi tout cela est illégal, nous allons trouver des écrêtements d'élus de droite nominativement destinés à des élus de gauche, c'est pour le moins exotique. C'est non seulement exotique, mais cela démontre bien, comme le disait Yves POZZO di BORGO, qu'une majorité d'élus de gauche va bénéficier des écrêtements de parlementaires et d'élus de droite. C'est proprement scandaleux à partir du moment où le pays et les Parisiens vivent une situation de crise particulièrement profonde, la vraie solidarité, Monsieur GAREL, plutôt que d'éructer face à M. POZZO di BORGO, la vraie solidarité aurait été que ces écrêtements reviennent au budget de la Ville et soient destinés à des actions de solidarité.

Monsieur POZZO di BORGO, je ne vais même pas déposer d'amendement parce que tous nos vœux sont rejetés d'un revers de main par l'Exécutif municipal depuis des lustres, cela ne sert à rien, seuls les Parisiens vont juger et ensuite le Tribunal administratif, quand il aura cette délibération sous les yeux, s'apercevra que tout cela est proprement illégal et scandaleux.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Monsieur GOASGUEN, vous avez la parole.

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Président.

La question qui se pose est la suivante : est-ce que la Ville de Paris est au-dessus de la loi ? La loi est applicable à tous. On peut la contester, on peut être contre, on peut dire cette loi on va la changer si on gagne les élections. Sûrement. Jusqu'à présent, nous sommes dans un domaine où c'est la loi qui s'applique à la Ville de Paris comme partout. La vraie question qui se pose, c'est qu'en réalité vous savez très bien que ce que vous êtes en train de faire est un peu tordu parce que c'est de l'argent de droite que vous captez, donc ce n'est pas la peine de faire des leçons de vertu.

Ne vous inquiétez pas, votre délibération sera annulée. Je vais vous dire pourquoi. D'ailleurs prenez un très bon avocat devant le Tribunal administratif, parce que cela va être très dur. Il y a deux textes, qui sont des textes législatifs, je trouve que le service juridique de la Ville de Paris a beaucoup de qualités... Si vous gagnez devant le Tribunal administratif, on appliquera.

Mais vous n'avez pas à décider, de votre propre humeur, que la loi ne s'applique pas à Paris. Si le Tribunal administratif nous dit non, vous avez tort, eh bien nous appliquerons la décision du Tribunal administratif parce que c'est l'interprétation de la loi.

Mais il y a deux lois, et ce sont d'ailleurs des lois socialistes, parce que la première est une circulaire à caractère réglementaire de Mme CRESSON, du 15 avril 1992, la deuxième est une loi de M. JOSPIN, du 20 décembre 1999, je veux bien que le parti socialiste soit amnésique de temps en temps, mais vous êtes en train de nous proposer simplement d'abolir des lois que vous avez vous-mêmes mises en place.

J'ai regardé la jurisprudence du Conseil d'État, le seul élément qui pourrait soutenir votre demande est une question posée en 2005, mais les questions écrites et les réponses ministérielles n'ont pas de valeur juridique devant le Tribunal administratif. Par conséquent, vous serez soumis à la jurisprudence du Conseil d'État et aux lois, et vous perdrez, incontestablement la délibération sera annulée.

Je trouve que c'est regrettable d'avoir joué cette manipulation et d'avoir essayé de nimber cela d'un peu de vertu, dans la mesure où l'on sait très bien qu'il s'agit d'un fric-frac. Vous pensez que vous avez des conseillers délégués qu'il faudrait payer, vous n'avez pas envie de partager les faibles sommes qui sont les vôtres, donc vous allez piquer dans la caisse du voisin, on va s'arranger… Tout cela sent, en réalité, tout de même le fric-frac et la magouille. Ce n'est pas la peine de nous donner des leçons de vertu.

Appliquez la loi, Monsieur DAGNAUD, ce serait bien d'appliquer la loi. Quand j'entends le Maire de Paris nous dire que le fait de demander l'application de la loi est réactionnaire, je suis inquiet.

Et quand j'entends le Maire de Paris qui me dit, "vous vous rendez compte, nous allons mettre une décision juste devant les tribunaux". C'est tout de même la meilleure ! Le fait de respecter la loi serait une injustice, et ce sont les tribunaux qui seraient considérés comme les facteurs de l'injustice. On marche à l'envers là. La loi s'applique à tout le monde y compris au Conseil de Paris.

Ceci étant, vous votez ce que vous voulez. Vous aurez un référé administratif sur les trois délibérations, je souhaite beaucoup de plaisir à votre avocat et au service juridique de la Ville de Paris, pour essayer de défendre un point de vue qui n'est pas défendable et qui de plus, s'il était accepté, pourrait donner des idées à certains de vos camarades ailleurs, car il ne vous a pas échappé que si d'aventure une décision de ce genre n'était pas annulée, le Conseil régional de l'Ile-de-France, la Ville de Lyon, et toutes les collectivités territoriales dont le parti socialiste et la gauche gèrent le patrimoine pourraient dire, puisque cela se fait à Paris, pourquoi ne le ferait-on pas ?

Je vous rappelle que nous sommes dans le domaine de la loi. C'est difficile de présumer, avec les élections prochaines, que vous gagnerez les élections, mais jusqu'aux prochaines élections, la loi c'est la loi, et une circulaire générale c'est une circulaire générale.

C'est pourquoi vous avez beau mettre la vertu partout, vous y perdez votre temps, votre vertu sent tout de même la magouille, et la loi reste la loi, au Conseil de Paris comme ailleurs. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre votre projet de délibération.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**. - J'entends avec amusement les déclarations de la gauche de l'hémicycle, qui dit que c'est son combat depuis toujours, que n'avez-vous attendu ces

10 dernières années ? Que n'avez-vous attendu de supprimer l'écrêtement, si c'était votre conviction profonde, Monsieur GAREL, Monsieur BROSSAT, pourquoi ne vous ai-je pas entendus avant sur le sujet ?

Il a fallu, j'y viens, Monsieur GAREL, il a fallu que le débat parlementaire et qu'un amendement parlementaire au début du mois de septembre fassent polémique autour de l'écrêtement et sensibilisent l'opinion sur cette question.

Et Dieu merci, comme à chaque fois, quand l'Exécutif sent que l'opinion et les médias détectent un sujet, alors il s'en empare. Cette fois-ci je dois dire à juste titre, parce que l'écrêtement avait tendance à figer une situation qui à la fois générait l'incompréhension de nos concitoyens découvrant les sommes maximales que les élus touchent parfois et au-delà de cela, faisaient figer un système, il est vrai, certains l'ont dit, de dépendance, de clientélisme et parfois, je reprendrai, voyez, Monsieur GAREL, vos mots, d'inféodation de certains élus auprès d'autres élus.

Or, une démocratie qui fonctionne est une démocratie où les élus sont libres, libres de penser, libres de ton, et par conséquent, rendre chacun indépendant de ses ressources et de sa capacité à prendre position sera sain pour notre démocratie parisienne.

Ainsi, je voterai sans aucune réserve et avec enthousiasme la suppression du droit à écrêter.

En revanche, le deuxième projet de délibération est plus polémique parce que évidemment, la question de la destination de l'argent trouvé peut poser question.

Si on est dans une logique d'exemplarité, de vertu, de montrer à nos concitoyens que dans cette période où les fins de mois sont difficiles pour eux, où les finances de l'État, comme celles de toutes les forces publiques, doivent être maîtrisées, alors probablement aurions-nous dû avoir le courage d'affirmer que le volume global d'indemnisation des élus allait, non pas seulement stagner, mais baisser, pour alléger les finances de la Ville.

À vrai dire, la question que pose ce reversement, ce n'est pas tant, désolé Messieurs LAMOUR et GOASGUEN, le fait que de l'argent de droite aille à de l'argent de gauche. Ce n'est pas de l'argent de droite ou de gauche : c'est de l'argent des contribuables ! ne vous en déplaise, il n'appartient ni plus à la droite qu'à la gauche.

En revanche, ce que cela va créer, c'est qu'on veut supprimer une dépendance avec l'écrêtement - j'y suis favorable - et on va en créer une nouvelle. Dans tous les arrondissements, tous les élus majoritaires seront, ou conseillers de Paris, ou adjoints au Maire, ou conseillers délégués seront tous indemnisés, dans les mairies de droite comme de gauche ! il faut le reconnaître.

Et les élus d'arrondissement d'opposition qui n'ont pas de délégation mais dont le travail est difficile… parce que les élus d'opposition d'arrondissement ne sont pas indemnisés, très souvent n'ont pas de locaux, n'ont pas de moyens et eux, sont là pour faire vivre le débat démocratique local !

Et vous allez faire une situation où tous les élus majoritaires vont être indemnisés, et l'opposition sera étouffée.

Malheureusement, cela correspond à une vision que je ne partage pas, qui est qu'à partir du moment où on a la majorité, on a tous les moyens, tous les droits et toutes les ressources pendant six ans, et on verra bien ce qui se passe après !

Je ne voterai donc pas le deuxième projet de délibération sur l'indemnisation des conseillers d'arrondissement délégués tout en rappelant ma position de soutien à la suppression de l'écrêtement.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Monsieur CHERKI, vous avez la parole.

**M. Pascal CHERKI**, maire du 14e arrondissement. - Je ne devais pas intervenir : c'était mon collègue Rémi FÉRAUD, mais comme il n'est pas là, je m'y colle.

Qu'est-ce que je comprends du système ? Premier élément, il y a une loi qui plafonne le montant total des indemnités des élus. À partir de ce moment-là, il y a en quelque sorte un trop-perçu que jusqu'à présent l'élu reversait à discrétion. Discrétion ne veut pas dire illégalement. Oui, déclaratif mais à discrétion, c'est-à-dire que c'était sur son propre choix.

Monsieur GOASGUEN, je vous ai écouté…

Depuis 2001, il y avait des groupes politiques qui avaient mutualisé cela, décidant de le donner à tous les élus de leur formation politique selon un principe… c'est ce qu'avait fait les Verts, les socialistes. Je ne sais pas ce qu'ont fait les communistes, mais je pense qu'ils ont dû faire cela. Ce qui se passe dans l'opposition, je le sais moins.

Quel est le système que propose la Mairie de Paris ? C'est de considérer la chose suivante : de supprimer cette faculté. On n'enlève pas de l'argent à des élus sur la base d'une indemnité légale. Que l'on soit conseiller de Paris, que l'on soit maire adjoint d'arrondissement, on a une indemnité votée par le Conseil de Paris, qui obéit à des principes légaux.

On propose donc de supprimer cela et d'un autre côté, de dire : à coût budgétaire neutre, en contrepartie - c'est là où, Monsieur MARTINS, nous avons une nuance avec vous -, prendre en considération le fait que des conseillers d'arrondissement, tous les conseillers d'arrondissement, qu'ils soient dans des mairies de droite ou de gauche, et qui ont une délégation, c'est-à-dire qui s'occupent d'un sujet, et qui font souvent, parfois, un travail aussi important que celui d'un maire adjoint d'arrondissement qui est statutairement indemnisé. La différence c'est que l'un est maire adjoint et l'autre conseiller d'arrondissement délégué.

Mais quand vous avez un conseiller d'arrondissement délégué à la culture dans un arrondissement, je ne vois pas en quoi il ferait un travail moins important qu'un maire délégué à la culture, etc.

Mais, je vous ai écouté !

C'est donc l'idée de dire qu'aujourd'hui, vous avez, et je le vois comme maire d'arrondissement. Peut-être que ce n'est pas votre cas, mais je ne le pense pas. Dans mon arrondissement, et je pense que c'est partout cela. Je vois des personnes qui sont des élus, qui ont… parce que la loi plafonne le nombre de maires adjoints d'arrondissement, même si on a pu l'augmenter avec les adjoint de quartier, qui sont élus, qui prennent des responsabilités comme conseillers d'arrondissement délégués, et qui font un travail aussi important qu'un maire adjoint d'arrondissement.

Certains, même, compte tenu de la nature de leur délégation, se sont mis à mi-temps ou à trois quarts-temps et qui, pour

exercer leur mandat d'élu, voient parfois leur propre rémunération baisser. Dans une situation, on ne peut pas avoir comme élus que des retraités ou des gens qui ont suffisamment d'argent pour exercer leur mandat d'élu !

Il faut aussi accepter que des citoyens lambda prennent des responsabilités citoyennes et en contrepartie, parce qu'ils y consacrent un temps minimum, puissent, ne serait-ce qu'un minimum - moi, j'ai des élus qui se sont mis à mi-temps, qui sont des fonctionnaires cadre B de la fonction publique - être rémunérés. Ce n'est peut-être pas la tradition dans tous les partis, mais il y a aussi des citoyens ordinaires qui deviennent l'élu.

L'objectif est de leur verser une indemnité de 247 euros par mois, bruts, et de le faire en toute transparence, à coût budgétaire neutre ! Globalement neutre.

Je préfère ce système-là, que l'on puisse expliquer aux citoyens, quand on nous demande comment ça marche. Eh bien voilà ! il n'y en a pas qui ont des régimes différents ; tout le monde est à la même enseigne, et tous les conseillers d'arrondissement dans les arrondissements qui ont délégation, que ce soit dans le 16e, dans le 15e, le 14e…

Mais, je vous ai écoutés : ne vous énervez pas ! dès qu'on parle d'argent, la droite s'énerve !

Dans le 12e, le 11e, le 10e, peu importe ! Qu'un conseiller d'arrondissement qui a une délégation, c'est-à-dire qui a une responsabilité de gérer un secteur aussi important que celui d'un adjoint au Maire ait une indemnité de 247 euros bruts, je ne trouve pas cela scandaleux, et je trouve que ce système a l'avantage de la clarté, de la transparence, et qu'il n'est pas hypocrite.

Après, vous prendrez vos responsabilités, vous attaquerez au Tribunal administratif si vous voulez. Ce n'est pas la première fois que attaquez des projets de délibération au Tribunal administratif en faisant des grands effets de manche devant l'Assemblée, en expliquant que c'était illégal, que ça ne marcherait pas, etc.

Vous l'avez fait pour le financement des caisses des écoles : vous avez perdu… sur la tarification scolaire !

On attend donc avec beaucoup de sérénité le verdict du Tribunal administratif si cela va en référé, mais on vous dit une chose : notre système a le mérite de la transparence et de l'égalité de traitement de tous les conseillers d'arrondissement qui s'engagent souvent dans un travail ardu, qui font un travail ardu pour lequel ils ne sont pas rémunérés.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Je donne la parole pour la réponse à M. François DAGNAUD, qui nous donnera aussi sa position sur les vœux.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Pourquoi tout ce bruit, pourquoi tant de fureur sur les bancs de la droite parisienne ?

Si les Parisiens entendaient… et quand les Parisiens découvriront ce débat, ils seront pantois, comme je suis pantois.

Je l'avoue, j'ai péché par naïveté en engageant ce travail, parce que c'est peu dire que rarement, un projet de délibération aura été élaboré avec un tel esprit de concertation, à tel point qu'au-delà des échanges de courrier, au-delà des échanges tout court, au-delà des réunions que j'ai tenues avec les représentants de chacun des groupes de cette Assemblée, je pensais - c'est l'objectif que je nous avais proposé -, je pensais qu'il était possible et qu'il serait facile, finalement, d'arriver à une formulation consensuelle pour, oui, mettre fin à Paris, au moins, à Paris, déjà, à ce système je l'ai qualifié d'obsolète, cette survivance d'un passé - sans doute pas illégale en tout cas -, mais d'un passé que les Parisiens ont dit avec beaucoup de clarté, je crois, à quel point ils voulaient voir la page tournée.

Et j'ai découvert, un peu dans la dernière ligne droite, qu'après les accords de principe un peu vagues, puis nuancés et infléchis, les contre-propositions, les argumentations qui arrivaient in extremis que finalement nous n'étions pas d'accord.

Alors, oui ! l'argumentation en manque de concertation est totalement infondée. Rarement un projet de délibération présenté devant le Conseil par l'Exécutif a fait l'objet d'une telle concertation en amont, mais il est vrai, assumons-le, les uns et les autres, qu'arrive un moment où le dialogue, aussi poussé soit-il, ne parvient pas à surmonter les désaccords.

Et nous sommes au cœur d'un désaccord qu'il est tout à fait respectable et démocratique que chacun assume.

Sur quoi porte ce désaccord ? Certainement pas sur une argumentation juridique, parce que j'ai entendu les envolées lyriques de Claude GOASGUEN et j'apprécie son talent oratoire, mais je suis resté sur ma faim, parce que "la loi, la loi, la loi…" mais à aucun moment, ni Jean-François LAMOUR, ni Claude GOASGUEN, ni Yves POZZO di BORGO n'ont été en mesure de citer la moindre référence légale qui justifierait…

C'est un peu tard les amis…

Qui justifierait le procès en illégalité que vous nourrissez sur des bases qui me paraissent très fragiles en la matière. La loi ne dit rien de ce que vous voudriez lui faire dire.

La loi ne dit rien de tout cela, la loi prévoit simplement que l'Assemblée délibérante peut décider. Pas l'élu écrêté. C'est l'Assemblée délibérante qui peut décider de réaffecter tout ou partie des écrêtements à l'attention d'autres élus. Elle ne le rend pas obligatoire et elle ne reconnaît aucun droit de propriété aux élus écrêtés sur le reversement de leur écrêtement. Donc l'argumentation juridique ne tient pas.

Autre argument évoqué : l'argument en équité. Mes chers collègues, l'argument en équité - Pascal CHERKI, Sylvain GAREL et Ian BROSSAT l'ont évoqué -, la vraie injustice que nous devons réparer est celle qui frappe les conseillers d'arrondissement délégués, et qui frappe les conseillers d'arrondissement délégués dans les vingt arrondissements.

Je vais vous dire une anecdote : j'ai réuni ici, il n'y a pas très longtemps, l'ensemble des conseillers d'arrondissement des vingt mairies d'arrondissement, et je leur ai parlé de ce projet auquel je travaillais, nous travaillions à l'époque collégialement. Je peux vous dire que les plus surpris, et les plus agréablement surpris, étaient les élus conseillers d'arrondissement délégués du 15e, du 16e, du 17e... Que m'ont-ils dit ? "Monsieur DAGNAUD, c'est formidable, vous nous apprenez une grande nouvelle. On nous a toujours juré que la loi interdisait d'indemniser les conseillers d'arrondissement et qu'elle faisait obligation de donner l'argent aux conseillers de Paris. On tombe des nues, merci de nous informer".

Alors, je peux vous le dire, les heureux seront nombreux, dans les vingt conseils d'arrondissement, y compris dans ceux où vous êtes majoritaires parce que, en effet, il est injuste que les conseillers d'arrondissement délégués participent pleine-

ment de l'action municipale dans les arrondissements sans avoir aucune reconnaissance indemnitaire.

Je prendrai un exemple que je connais bien. Dans un grand arrondissement populaire de Paris, pas le mien, où les questions de propreté sont des sujets difficiles comme partout, c'est un conseiller d'arrondissement délégué, bénévolement, en plus de son travail, qui s'occupe de cela. Vous croyez que c'est normal ? Moi, je ne le crois pas.

Oui, il était temps de réparer cette injustice et nous le faisons, parce que la loi nous y autorise. J'en profite pour répondre à M. MARTINS, qui va pouvoir voter avec nous les deux projets de délibération : si nous ne proposons pas d'indemniser les conseillers d'arrondissement non délégués, c'est que la loi réserve aux élus délégués la faculté de recevoir une indemnité. La loi ne permet pas, en effet, d'indemniser les conseillers d'arrondissements qui ne sont pas délégués, en l'occurrence les conseillers d'arrondissement de l'opposition.

Alors, au-delà l'argument en équité ne tient pas. Et c'est une lapalissade que de faire semblant d'être choqué que, dans une instance démocratique, les élus de la majorité sont en général plus nombreux que les élus de l'opposition. Oui, je vous le confirme, c'est vrai, en démocratie, il y a plus d'élus de la majorité que d'élus de l'opposition. Vous ne découvrez rien, j'espère ? Bien.

Donc, l'argumentation sur la concertation ne tient pas. L'argumentation juridique ne repose sur rien. L'argumentation en équité ne tient pas davantage. Que reste-t-il ? Il reste la revendication qui s'est exprimée avec une certaine bonne foi, en tout cas une spontanéité qui n'a pas échappée à ceux qui vous écoutaient. L'argumentation, c'est : "mes sous, mes sous, rendez-moi mes sous !" Il ne reste plus que cela au final.

Eh bien, chers collègues, ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Paris peut être fier - j'aurais aimé pouvoir partager avec vous tous cette fierté - d'anticiper un mouvement, et vous le savez bien, qui viendra inexorablement : la fin de l'écrêtement.

Ce système a beaucoup de griefs mais c'est notamment - je les rappelle rapidement et cela a été dit par les précédents orateurs - d'abord de jeter un voile d'opacité sur l'indemnisation des conseillers de Paris, qui sont indemnisés en toute transparence. Pourquoi les uns percevraient des ressources supplémentaires sans qu'on comprenne bien ce qui les motive ?

Deuxièmement, c'est une façon, de fait, de contourner les dispositifs en vigueur sur le cumul des mandats. Là aussi, je crois qu'un mouvement historique est engagé.

Troisièmement, c'est vrai - en essayant de peser les mots parce que je ne veux blesser personne, ce n'est pas mon propos - que cela peut créer des rapports de dépendance entre élus et que personne ne peut trouver ça bien.

Alors, nous pouvons être fiers, nous, la majorité en tout cas, et je remercie Sylvain GAREL, Ian BROSSAT et Pascal CHERKI et leurs groupes, de décider qu'à Paris nous anticipons, que nous faisons une avancée en matière de moralisation, de modernisation de la vie politique. Nous le faisons en étant fiers de ce que nous faisons, et avec la tranquillité de ceux qui font avancer la démocratie.

Je crois que c'est une décision importante que nous allons prendre aujourd'hui et je regrette que nous ne soyons pas unanimes à la partager.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Tout le monde s'est exprimé et a eu l'occasion de s'exprimer. Je ne vais pas redonner la parole, parce que de toute façon sinon on relance le débat. Il n'y a pas de raison, chacun a pu dire ce qu'il pensait, en toute légitimité et il n'y a donc aucun problème de ce point de vue.

Maintenant on passe au vote, si vous le voulez bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 57 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 57 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, SGCP 10).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, SGCP 11).

Bien, je suspends la séance avec une reprise de nos travaux à 14 heures 30.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures trente minutes, est reprise à treize heures trente cinq minutes, sous la présidence de M. Jean VUILLERMOZ, adjoint).*

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

**2011, SGCP 12 - Déclaration préventive d'éventuels conflits d'intérêts des conseiller-e-s de Paris.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous sommes toujours en 4e Commission et nous examinons le projet de délibération SGCP 12 relatif à une déclaration préventive d'éventuels conflits d'intérêts des conseillers de Paris.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER. M. FÉRAUD n'est pas là, mais il y aura M. LAMOUR et M. MARTINS.

Madame FOURNIER ?

**Mme Danielle FOURNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

François DAGNAUD a parlé d'avancer pour moraliser la vie politique et c'est vrai que ce troisième projet de délibération s'inscrit dans un dispositif global.

Je souhaite, tout d'abord, me réjouir de la rapidité avec laquelle le vœu de l'Exécutif visant à mettre en place une déclaration préventive de conflit d'intérêt, que nous avons adopté à l'unanimité lors de la séance de juillet 2011, a été suivi de la mise en place d'un groupe de travail qui a travaillé dans le dialogue, dans un véritable esprit de concertation, ce qui permet, aujourd'hui, de présenter et de voter, j'ose l'espérer, à l'unanimité ce projet de délibération.

Le dispositif qui est prévu permet de s'assurer qu'aucun élu ayant pris part aux délibérations ou au vote n'a un intérêt personnel dans une affaire examinée au Conseil de Paris, que ce soit en son nom propre ou comme mandataire.

Plus exactement, il donne aux élus les moyens de déclarer sur l'honneur auprès du S.G.C.P. un intérêt lié à des activités, rémunérées ou non, qui pourraient entrer en conflit avec l'intérêt de la collectivité parisienne.

Le dispositif est donc préventif et il est inspiré de celui des parlementaires, mettant les élus à l'abri d'un risque éventuel de conflit d'intérêt, puisque le S.G.C.P. doit prévenir l'élu s'il y a un risque de conflit.

Ce dispositif peut également renforcer le rapport de confiance des citoyens vis-à-vis des élus et des institutions parisiennes, ce qui permet de penser que nous avons tous à y gagner, aussi bien par la sécurité juridique supplémentaire que le dispositif donne aux élus du Conseil que par l'image que donne la collectivité parisienne de son fonctionnement.

C'est pourquoi notre groupe est vraiment très satisfait que ce projet de délibération soit proposé au vote et, pour notre part, nous le voterons sans hésiter.

Ceci dit, j'aimerais insister sur deux points sur lesquels ce projet de délibération aurait pu, nous semble-t-il, aller plus loin et sur lesquels nous avons fait quelques propositions. Nous avons proposé que dans un souci de transparence, les déclarations soient rendues publiques, ce qui veut dire consultables par d'autres que les responsables du S.G.C.P.

D'autre part, dans la mesure où le dispositif n'est ni obligatoire ni contraignant, c'est le principe de la libre décision des déclarants qui a été retenu, ce qui peut se comprendre d'un point de vue juridique. Néanmoins, à défaut de la publication des déclarations, la publication des noms des déclarants volontaires nous semble envisageable pour que le terme de transparence prenne tout son sens et qu'il y ait une forme d'incitation à ce que tous les conseillers soient volontaires et, bien sûr, aillent au-delà de ce que prévoit ce projet de délibération, c'est-à-dire évitent tout simplement de se mettre dans une situation de risque de conflit d'intérêt.

Enfin, j'ai bien conscience que ce projet de délibération s'inscrit dans un cadre plus général, une mise en œuvre de dispositifs à tous les niveaux, nationaux et, ici, municipal, et nous ne nous interdisons pas, je ne m'interdis pas de penser que ce dispositif pourra évoluer et prendre en compte les deux réserves que j'ai formulées pour devenir parfaitement efficace, mais comme l'a dit Sylvain GAREL tout à l'heure, c'est le premier pas qui compte et nous sommes vraiment fort satisfaits de cet ensemble de projets de délibération.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur LAMOUR, vous avez la parole.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Merci, Monsieur le Maire.

Là aussi, je m'adresse, dans un premier temps, à François DAGNAUD. Vous avez, certes, mis en place cette commission spéciale, en tout cas ce groupe de travail spécial concernant à la fois les écrêtements et les conflits d'intérêt.

A l'occasion d'une de ces réunions, Laurence DOUVIN vous a fait part d'un certain nombre de réserves quant à l'élaboration de cette grille de lecture que nous trouvons en annexe du projet de délibération.

Vous n'avez en aucun cas tenu compte de ces réserves, puisque, là aussi, nous avons appris a posteriori de son inscription à l'ordre du jour l'existence de ce projet de délibération.

Oui, Monsieur DAGNAUD, vous ne pouvez pas dire le contraire, nous n'avons en aucun cas été informés des arbitrages que vous-même et l'Exécutif municipal aviez rendus sur ce document concernant les conflits d'intérêt. Première chose.

Deuxièmement, je suis tout à fait d'accord, on avait d'ailleurs voté ce principe d'élaboration d'un cadre concernant les conflits d'intérêt et nous le faisons en tant que parlementaires, donc je n'ai aucun problème avec ce principe-là, mais quand vous avez sous les yeux la déclaration volontaire d'intérêt, elle est particulièrement insipide et incohérente. Je vous conseille vraiment d'en prendre connaissance, d'essayer d'y retrouver, si je peux me permettre, vos petits en fonction des trois items qui sont proposés à la sagacité des conseillers de Paris ; nous n'y comprenons absolument rien.

Et puis, surtout, il y a un élément, moi, qui me perturbe quant à l'utilisation des informations que vous collectez ainsi. Vous nous dites, je vous lis, que "cette déclaration sera adressée au Secrétariat général du Conseil de Paris pour conservation", mais nous vous dites également que "dans le cas d'une situation d'intérêt signalée, le S.G.C.P., donc le Secrétariat général du Conseil de Paris", adressera une recommandation individuelle au déclarant, afin de l'informer des risques juridiques". Pas un mot, Monsieur DAGNAUD, des procédures en matière d'établissement de fichiers au regard des éléments que nous allons fournir, pas un mot, Monsieur DAGNAUD, sur la manière dont ces documents privés vont être conservés au sein du S.G.C.P., c'est-à-dire pas un mot sur la garantie de confidentialité des éléments constituant telle activité ou telle constitution de patrimoine pour les conseillers de Paris.

C'est se moquer du monde, une nouvelle fois, Monsieur DAGNAUD, c'est de la pure communication !

A partir du moment où vous nous fournissez un document comme celui-là, qui n'a en aucun cas été validé - celui-là en tout cas - par nos représentants au sein de notre groupe de travail, nous nous opposons à cet projet de délibération.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

**M. Jean-François MARTINS**. - Monsieur le Maire, chers collègues, quelle belle idée que cette déclaration d'intérêt qui permet à la collectivité parisienne de se saisir de l'enjeu de la prévention des conflits d'intérêt dans la décision publique, quelle belle décision, d'autant plus qu'effectivement, elle vient du vœu que j'avais déposé en juin dernier et que l'Exécutif avait retravaillé avec, malheureusement, quelques éléments de langage, dont, aujourd'hui, peut-être, on mesure le poids de la réécriture.

Le poids de la réécriture passe notamment… Le vœu bis,

à l'époque, de l'Exécutif avait supprimé la mention de "publique". Cette déclaration publique d'intérêt, à l'image de ce qui est fait pour un certain nombre de parlementaires, était une condition que cette déclaration ait une vraie valeur préventive en matière de conflit d'intérêt, et je regrette qu'elle ait disparu.

Deuxième élément, dans les premiers échanges que l'on a eus avec M. DAGNAUD, il était laissé la possibilité à chaque élu, le cas échéant sur le site de la Ville de Paris, de publier cette déclaration d'intérêt, et je souhaite, malgré le projet de délibération d'aujourd'hui, que tous les élus qui en feront la demande puissent mettre leur notice biographique de la Ville de Paris à disposition, s'ils le souhaitent ; en tout cas, je le ferai et j'invite les élus à faire de même.

Globalement, au-delà de ces deux réserves, la publicité qui ne sera pas faite, malheureusement, et le caractère volontaire et non pas obligatoire de cette déclaration, il n'en reste pas moins que c'est le sens dans lequel nous devons aller, nous devons aller vers l'ensemble des dispositifs et procédures qui nous permettront de tisser un lien de confiance exigeant avec nos concitoyens, qui leur permette d'être garanti qu'à chaque moment, nos décisions soient prises au nom et au service de l'intérêt général et pas au nom d'intérêts particuliers, personnels ou patrimoniaux que nous aurons par ailleurs.

Cette démarche est nécessaire, parce qu'on sent bien que notre démocratie a besoin de ce nouveau lien de confiance avec les Français.

Je voterai ce projet de délibération, mais j'espère que ce n'est qu'une première étape et que nous aurons l'occasion de l'améliorer, dans son caractère obligatoire et dans son caractère public.

J'invite M. DAGNAUD à me répondre sur la question des notices biographiques du site paris.fr.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Pour la réponse, Monsieur DAGNAUD, vous avez la parole.

**M. François DAGNAUD**, adjoint. - Merci, cher collègue.

J'irai vite, parce que beaucoup a été dit et, encore une fois, Paris s'apprête à être la première collectivité locale à se doter d'un dispositif de prévention, et j'insiste sur le terme de prévention, des conflits d'intérêt.

Nous le faisons, effectivement, dans un contexte, cela a été évoqué, où le rapport Sauvé, diligenté par le Gouvernement, et à sa suite, les assemblées parlementaires se sont dotées, les unes et les autres, de dispositifs similaires. Vient le moment où les collectivités territoriales doivent également se pencher sur la question, en l'adaptant à une prévention des conflits d'intérêts éventuels, qui correspond aux responsabilités d'une assemblée locale et qui ne s'inscrivent pas totalement dans le même registre que les membres d'un gouvernement ou les membres d'une assemblée parlementaire.

La première précision que je voulais apporter, c'est que nous ne sommes évidemment pas, et je tiens à le dire, parce que je ne suis pas de ceux qui alimentent, d'une façon ou d'une autre, une forme de suspicion à l'égard des élus, nous ne sommes pas dans une démarche de suspicion vis-à-vis des élus mais, au contraire, dans une volonté de protéger les élus et de les aider à s'approprier ce qui est aujourd'hui un risque émergent, celui du conflit d'intérêts, dont on voit bien, et je rappelais dans quel contexte intervient ce projet de délibération, dont on voit bien aujourd'hui qu'elle s'inscrit de plus en plus nettement dans le paysage des acteurs publics que nous sommes.

Il nous revient d'anticiper et c'est un outil, je crois, d'anticipation qui permettra aux élus d'être sensibilisés, de rester en alerte, en vigilance par rapport à tous les liens, souvent très vertueux, qu'ils peuvent avoir avec telle ou telle association, telle ou telle structure ou parfois des liens professionnels. Bref, c'est une façon de leur donner les outils de se protéger, d'être moins vulnérables à cette montée d'un risque nouveau qui est celui des éventuels conflits d'intérêts.

C'est bien dans cet esprit que j'ai souhaité donner suite, et je veux lui rendre hommage, au vœu proposé à l'origine par Jean-François MARTINS et, effectivement, c'est bien dans le cadre d'une réflexion collégiale que nous avons travaillé.

Dont acte, Jean-François LAMOUR, votre groupe n'a pas tamponné "bon pour accord", mais on a travaillé ensemble, on a réfléchi ensemble et je veux rendre hommage à la contribution extrêmement précieuse de Laurence DOUVIN et celle des autres représentants des groupes qui ont participé à ce travail. Je crois que c'est un travail dont nous avons toutes les raisons d'être satisfaits.

Sur les points qui ont été évoqués, les interrogations : la question de la publication des déclarations a été posée. Nous nous la sommes posée. La réponse que j'ai formulée conviendra, je crois, aux uns et aux autres, a été de dire, je le rappelle aujourd'hui, que nous n'avons pas la possibilité de rendre obligatoire la publication d'une déclaration sur l'honneur qui engage des éléments qui peuvent être relativement personnels, mais que nous n'avons pas non plus la possibilité d'empêcher ceux qui souhaiteraient la rendre publique de la rendre publique. Il reviendra donc à chacun des élus de décider s'il entend ou pas rendre publique la déclaration qu'il aura remplie. De ce point de vue, je crois que c'est la formule la plus souple et celle qui préserve au mieux la liberté et la volonté de chacun des élus.

Sur les incertitudes de lecture et de compréhension que Jean-François LAMOUR a évoquées, je crois que nous avons souhaité, c'était aussi le résultat d'un travail commun, rester effectivement assez généraux pour ne pas enferrer, enfermer les élus dans des questions qui auraient très rapidement pu sembler aller au-delà de ce qui était nécessaire, que néanmoins j'ai demandé au SGCP et à la Direction des Affaires Juridiques de travailler à une notice d'application pour aider à accompagner les élus qui rencontreraient des difficultés à remplir correctement cette déclaration.

Je certifie et je confirme, s'il en était besoin, que le SGCP, à travers les cadres de service public qui sont à sa tête, garantit toutes les conditions de confidentialité. Il y a déjà des éléments qui ont trait à la situation personnelle de l'ensemble des élus qui sont entre les mains du SGCP. Je n'ai pas connaissance qu'ils n'aient jamais été livrés à la vindicte populaire.

Je vous assure que les garanties nécessaires sont tout à fait au rendez vous et qu'il n'y aura aucune difficulté à cet égard.

Je vous remercie donc d'apporter, pour les uns, votre soutien à cette démarche qui fait honneur, une fois encore, à notre assemblée municipale, qui confirme notre capacité, notre volonté d'être à l'initiative, à l'offensive, quand il s'agit de moderniser, d'améliorer le fonctionnement de la démocratie. Nous savons à quel point nos concitoyens nous attendent sur ces problématiques. Je crois que c'est aussi une dimension que j'assume totalement, qui est donc de protéger les élus par rapport à

un risque émergent que nous devons prendre en compte et il nous revenait - il me revenait, en l'occurrence - de donner à l'ensemble des élus du Conseil de Paris les outils dont ils ont besoin pour s'acquitter au mieux de leur mandat démocratique.

Voilà, merci, chers collègues.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Bien. Je vais donc mettre aux voix…

Oui, mais ne relancez pas la discussion !

Ne relancez pas la discussion ! Il y avait des inscrits, les inscrits se sont prononcés. Je veux bien vous donner la parole mais vraiment très, très, très rapidement.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Je souhaite, Monsieur le Maire, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, apporter notre soutien à ce projet de délibération et saluer le fait que c'est la concrétisation d'un vœu adopté à l'unanimité par notre instance et renforcer l'idée que c'est un dispositif déclaratif préventif qui vient nous apporter un soutien dans notre travail d'élus et qui pourra, pour chaque élu qui le souhaite, être valorisé, publié et interprété selon son éthique personnelle. Je me réjouis donc de ce projet de délibération que nous prenons aujourd'hui qui fait un pas de progrès pour éviter les soupçons qui peuvent peser sur les décisions prises par notre Assemblée.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, SGCP 12).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'occupation des logements du parc social par les élus parisiens.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 58 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'occupation des logements du parc social par les élus parisiens.

La parole est à M. Claude GOASGUEN, pour une minute.

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Je pense que cela va aller très vite, Monsieur DAGNAUD, puisqu'on parle beaucoup d'honneur et de moralisation. Je crois que vous avez fait un rapport qui est très utile, vous avez fait faire un rapport. Nous souhaiterions connaître les résultats de ce rapport, mais je crois que c'est votre intention, d'après ce que j'ai cru voir, et je m'en félicite.

Je voudrais que vous puissiez nous en donner communication le plus rapidement possible et aussi les mesures que vous entendez prendre pour remédier à des situations, dont on voit bien qu'elles sont très critiquables et très critiquées, même si l'actualité n'a pas parlé d'élus de Paris mais a parlé d'un ancien ministre, candidat à la présidentielle, et d'autres candidats éventuels, d'hommes politiques, de "people". Je crois qu'on a besoin quand même de savoir les choses et de voir un peu quelle est votre intention, Monsieur DAGNAUD, ainsi que la Municipalité, sachant qu'il semble que cette situation, qui avait soulevé beaucoup de griefs lors des dix années précédentes, ne semble pas s'être améliorée considérablement durant l'exercice de votre mandat. Mais je pense que le rapport nous permettra d'en savoir davantage.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur DAGNAUD, vous avez la parole.

**M. François DAGNAUD**, adjoint. - Merci.

En 2006, vous le savez, notre assemblée a adopté un vœu de l'Exécutif qui prévoit que les élus déclarent, lors de chaque mandature, s'ils occupent ou non un logement relevant du parc social. Il est donc de notre responsabilité collective de mettre en œuvre cette disposition sur laquelle nous nous sommes engagés.

A mi-mandature, c'est donc ce que nous avons fait et, à cette heure, je peux vous indiquer que 145 des 163 conseillers de Paris ont renvoyé leur déclaration.

Les déclarations manquantes sont attendues, espérées, si j'ose dire, d'ici la fin de l'année. A ce stade, il est donc encore prématuré de diffuser des informations nominatives sur la situation locative des élus.

Je peux néanmoins vous assurer que, depuis 2001, nous avons veillé à ce qu'aucun conseiller de Paris en exercice ne soit attributaire d'un logement du parc social et je vous confirme bien volontiers qu'un bilan sera dressé et rendu public début 2012.

Une précision, qui me paraît indispensable pour qu'il n'y ait pas de faux débat entre nous : j'ai bien indiqué que ce qui est visé, c'est d'éviter, d'empêcher qu'un conseiller de Paris en exercice bénéficie de l'attribution d'un logement social au cours de son mandat. Je veux être très clair sur un point : il ne peut être question de déclarer l'inéligibilité des Parisiens qui relèvent du parc social ! Ce serait quand même un contresens démocratique total.

Il n'y a rien en soi de choquant qu'un élu habite le parc social, s'il est entré dans le parc social en répondant naturellement aux critères. En tout cas, nous ne serons pas de ceux sur les bancs de ce côté-ci de l'assemblée qui considéraient qu'habiter le parc social vous rendrait inéligible. Ce serait quand même curieux !

Sur le second point de votre vœu, je vous confirme ce que mon collègue Jean-Yves MANO a déjà eu l'occasion d'expliquer : les bailleurs, vous le savez, n'ont pas la possibilité légale de rompre unilatéralement un bail en cours. En l'occurrence, dans l'hypothèse vraisemblable où quelques-uns d'entre nous seraient locataires du parc social, il leur reviendra en conscience de juger s'ils ont leur place ou pas dans un logement social.

Les bailleurs, quant à eux, appliquent en revanche les dispositions légales prévues dans le cas où les locataires bénéficient de ressources supérieures au plafond d'entrée, en appliquant des surloyers ; c'est même un dispositif qui a été amendé à l'Assemblée nationale à l'initiative, je crois, du député Jean-François LAMOUR.

Je réponds donc favorablement à votre vœu sur le premier point.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Si j'ai bien compris, il est favorable si amendé. Vous accepter les amendements de l'Exécutif ?

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - *(Hors micro - inaudible)*.

**M. François DAGNAUD**, adjoint. - Par anticipation de ce que vous répondra Jean-Yves MANO, mais la demande d'information en elle-même ne pose pas de difficulté.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Donc c'est favorable ?

Alors, avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 58 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 328).

Merci. On se retrouve pour le Conseil général à 15 heures.

La séance est suspendue.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures cinquante cinq minutes, est reprise à seize heures quarante minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).*

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

**Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture.**

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein du jury suivant :

**Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une école maternelle de 11 classes, 10-12, rue de Torcy et du réaménagement partiel du groupe scolaire 5-7, rue de Torcy (18e)** (R. 48) :

*Titulaires :*

- M. Daniel VAILLANT ;

- M. Didier GUILLOT ;

- Mme Myriam EL KHOMRI ;

- M. Pierre-Yves BOURNAZEL ;

- Mme Roxane DECORTE.

*Suppléants :*

- Mme Claudine BOUYGUES

- Mme Frédérique PIGEON

- M. Daniel MARCOVITCH

- Mme Claude-Annick TISSOT

- Mme Anne-Constance ONGHENA

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

*(Les votes sont recueillis).*

**2011, DEVE 175 - DF 84 - Modification de la tarification des concessions funéraires, redevances et taxes domaniales dans les cimetières parisiens et création de nouveaux tarifs correspondant à de nouvelles offres cinéraires.**

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 175 - DF 84 relatif à la modification de la tarification des concessions funéraires, redevances et taxes domaniales dans les cimetières parisiens, et la création de nouveaux tarifs correspondant à de nouvelles offres cinéraires.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Je regrette que nous n'abordions la politique funéraire de la Ville de Paris qu'à la seule lueur des projets de délibération consacrés à l'augmentation des tarifs des concessions et des taxes dans les cimetières.

Si au détour de ce projet de délibération nous découvrons les nouvelles offres cinéraires que la Ville entend mettre en œuvre et dont je souligne l'intérêt, qu'il s'agisse de la création de columbariums dans les chapelles restaurées ou de la conception de cippes intégrés dans les espaces paysagers, je déplore en revanche que vous n'ayez pas su anticiper les effets de la loi Sueur et la progression de la crémation qui est supérieure à 40 % à Paris. Ceci fait qu'aujourd'hui, la Ville n'est plus en mesure de répondre de façon satisfaisante aux demandes des Parisiens souhaitant disposer d'espaces cinéraires.

Vous le reconnaissez d'ailleurs vous-même quand vous précisez dans le projet de délibération que les mini columbariums sont tous vendus et j'ajoute que faute d'espaces disponibles, certaines urnes restent en dépôt au crématorium du Père Lachaise.

Si le projet que nous examinons annonce la perspective d'une nouvelle offre cinéraire, nous ne savons pas si ces nouveaux dispositifs seront créés dans la totalité des cimetières intra muros, ni quel sera le nombre d'équipements mis à la disposition des Parisiens en 2012, pas plus que nous ne savons si les acquisitions des cases cinéraires et des cippes pourront se faire par avance ou uniquement sur décès.

J'en viens à l'augmentation tarifaire que vous nous proposez pour l'acquisition des concessions perpétuelles dans les 14 cimetières intra muros. Leur montant aura plus que doublé entre 2003 et 2011, passant de 6.500 euros à 13.430 euros.

Nous nous opposons à cette flambée démesurée des tarifs qui a des effets repoussoirs pour les familles parisiennes souhaitant faire l'acquisition d'une concession perpétuelle. Vous en conviendrez, Monsieur le Maire, la seule logique financière qui prévaut dans ce projet de délibération, et qui considère les cimetières comme une source de profit immédiat destinée à abonder le budget général de la Ville, n'est pas digne de notre Capitale.

Enfin, Monsieur le Maire, je vous rappelle que nous atten-

dons toujours la communication que vous nous aviez annoncée pour 2010 sur les grandes lignes de votre politique funéraire.

Certes nous avons appris la disparition de la commission d'attribution des places en cimetière, que vous aviez vous-même créée en 2003, mais de nombreuses questions restent sans réponse.

Ainsi, quelles sont les disponibilités et les perspectives de reprise dans chacun des cimetières parisiens, en particulier dans les 14 cimetières intra muros ?

Où en sont les projets de création d'un nouveau crématorium parisien et d'un nouveau funérarium ?

Que devient le comité d'éthique funéraire qui semble en sommeil, et qui pourrait utilement se pencher sur la question sensible des carrés confessionnels et cultuels ?

Quand les cimetières seront-ils équipés de plans intéractifs en particulier sur les grands cimetières ?

Où en sont les projets d'inventaire patrimonial et de diagnostic paysager des cimetières les plus anciens ?

Et pour finir, quel est le bilan de l'observatoire parisien du funéraire, que vous avez mis en place en 2005 ?

Telles sont quelques-unes des questions pour lesquelles nous attendons des réponses depuis notre séance d'octobre 2009, et dont nous espérons pouvoir débattre avant la Toussaint en 2012.

*(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX pour vous répondre.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Une présentation de la politique funéraire de la Ville de Paris sera faite en 4e Commission, au premier semestre 2012, donc bien avant la Toussaint 2012, je rassure Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Et lors de cette présentation, on abordera la question des concessions et de la gestion de nos cimetières qui n'est pas simple à Paris.

Je voudrais, pour vous répondre, redonner le contexte général dans lequel s'inscrit cette augmentation et aussi le contexte général et sociologique dans lequel nous essayons de répondre aux demandes légitimes des Parisiens et des Parisiennes de pouvoir répondre aux décès qui sont souvent des questions délicates et auxquelles la collectivité doit pouvoir répondre avec rapidité et en proposant des places à la fois dans nos cimetières intra muros et extra muros.

Je voudrais rappeler au sujet des perpétuelles, que Paris est une des rares collectivités locales à proposer encore des concessions perpétuelles. Sur les 75 communes du Syndicat intercommunal du funéraire de la Région parisienne seuls 9 cimetières communaux ou intercommunaux proposent encore des concessions perpétuelles.

La diversification de l'offre de concessions avec la possibilité offerte depuis 2003 de concessions à durée limitée dans les cimetières intra muros a permis à toutes les familles d'avoir accès à ces cimetières et a donc fortement fait accroître l'acquisition de ce type de concession. Elles constituent aujourd'hui une large majorité des ventes dans l'ensemble des cimetières parisiens.

Un petit rappel sur les ventes dans les cimetières en 2010 : les concessions perpétuelles ont représenté 16 % des ventes, cinquantenaires 15 %, trentenaires 30 % et décennales 40 %. L'augmentation des tarifs ne touche que les tarifs des concessions perpétuelles et cinquantenaires avec des taux modulés selon les deux durées. 20 % pour les perpétuelles, et 8 % pour les cinquantenaires.

Il est à noter la relativité des concessions perpétuelles ainsi que la possibilité de renouveler toutes concessions, quelles que soient leurs durées à échéance, avec possibilité de renouveler pour une durée plus longue que celle initiale.

Cette augmentation des ventes et des durées limitées est aujourd'hui remise en cause par la carence d'espaces libres, plus particulièrement dans les cimetières intra muros où la demande excède l'offre potentielle de terrains.

Favoriser les concessions temporaires est donc une mesure de bonne gestion face à la pénurie progressive de terrains libres dans les cimetières, qui s'explique par plusieurs éléments.

La procédure de reprise administrative des concessions perpétuelles est longue, trois ans et demi de procédure ; et stricte, les signes d'abandon de la concession doivent être avérés. Or, le granit employé au cours du siècle dernier en marbrerie funéraire est quasiment indestructible et ne permet pas aux municipalités de constater l'abandon des monuments par érosion naturelle. De ce fait, le nombre de monuments à l'abandon se réduit de plus en plus.

Malgré le net ralentissement des ventes de perpétuelles, les concessions intra muros demeureront majoritairement et encore pour longtemps des perpétuelles. 98 %, soit plus de 152.000 concessions sur les 156.000 emplacements intra muros, ce qui obligera à continuer à utiliser la lourde procédure de reprise pour les récupérer en cas d'abandon, et ne permettra pas le renouvellement nécessaire pour permettre aux Parisiens le souhaitant d'accéder sans problème à une concession intra muros.

Les projections montrent un pic d'inhumation d'ici une trentaine d'années et c'est la gestion actuelle qui anticipe cette demande en prenant compte du temps de rotation des sépultures qui seul pourra permettre de faire face à la situation future.

C'est donc avec responsabilité et en prévoyant les problèmes que nous aurons dans les 30 prochaines années que nous assumons la politique que nous menons aujourd'hui.

Je vous rappelle que les extensions des cimetières parisiens sont impossibles, on opère sur un foncier très contraint avec des contraintes patrimoniales fortes, qui nous donnent des possibilités tout à fait limitées en termes de politiques funéraires.

C'est un sujet important qui mériterait d'être partagé aussi avec d'autres élus et c'est pourquoi je proposerai en quatrième commission que le service des cimetières vienne présenter plus amplement cette question de gestion à long terme. Je compléterai lors de cette présentation à la commission, car je viens de reprendre la Mission funéraire, la politique que nous menons au sein du comité d'éthique et des autres instances concernées par cette Mission funéraire.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 175 - DF 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DEVE 175 - DF 84).

**2011, DEVE 141 - DVD 172 - Approbation des modalités de passation des marchés de travaux de l'aménagement de l'emprise située entre le boulevard périphérique et les futurs îlots de la Z.A.C. "Claude Bernard" (19e).**

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 141 - DVD 172 relatif à l'approbation des modalités de passation des marchés de travaux de l'aménagement de l'emprise située entre le boulevard périphérique et les futurs îlots de la Z.A.C. "Claude Bernard", dans le 19e.

La parole est à Mme Halima JEMNI.

**Mme Halima JEMNI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération qui nous est soumis marque une étape supplémentaire dans l'aménagement des 200 hectares que constitue Paris nord-est, avec la mise en œuvre de la première tranche de la forêt linéaire sur une emprise de plus de 11.000 mètres carrés au sein de la Z.A.C. "Claude Bernard".

Sachant que cette forêt linéaire est prévue à terme pour accompagner l'aménagement de part et d'autre du boulevard périphérique sur l'ensemble de Paris nord-est, ce premier tronçon en est d'autant plus important qu'il en tracera les grandes lignes et les principes génériques.

Il s'agit ainsi de créer un nouvel espace vert, de développer une gestion alternative des eaux de pluie et de créer un espace écologique favorable au développement de la faune et de la flore.

Avec un engagement financier de la Municipalité de plus de 12 millions d'euros pour ce projet, le budget est à la hauteur des enjeux et de l'investissement de la Ville de Paris pour la requalification urbaine du Nord-est parisien.

Plus que les 103.000 mètres carrés de programmes réalisés ou en cours de réalisation sur la Z.A.C. "Claude Bernard", plus que les 600 mètres de long de l'entrepôt Macdonald en cours de transformation, plus les 70.000 voyageurs par jour attendus sur la future gare du R.E.R. Rosa Parks, dont le chantier a été officiellement lancé vendredi dernier, ce budget conséquent pour la forêt linéaire conforte les ambitions de la Ville sur ce nouveau quartier.

Au-delà du coût, l'ambition écologique de cette forêt linéaire est également remarquable.

Il s'agit de l'aménagement d'une forêt pour partie accessible et pour partie protégée, de la réalisation d'une promenade et d'une liaison cyclable entre le mail Bollaert et le canal Saint-Denis, et de la création d'un bassin enterré de récupération des eaux de pluie de la Z.A.C. "Claude Bernard".

Prévu pour s'échelonner de juin 2012 à décembre 2013, la durée prévisionnelle de ces travaux en confirme la portée.

Le dernier élément que je souhaite mettre en avant est la complémentarité de cet aménagement avec le travail réalisé le long des berges. Le 19e arrondissement a la chance d'avoir sur son territoire un linéaire conséquent de berges dont l'aménagement progressif fait aujourd'hui partie de ses atouts.

Après le bassin de La Villette, les berges du bassin de l'Ourcq bénéficient des travaux liés au tramway et du nouvel ouvrage de franchissement accessible aux circulations dites douces.

Avec la forêt linéaire, ce sont les berges du canal Saint-Denis qui vont profiter de cette mise en valeur d'un patrimoine longtemps ignoré.

Enfin, si nous nous réjouissons pleinement de ces travaux d'aménagement de 11.500 mètres carrés en espaces verts, nous souhaiterions aussi être rassurés quant à l'entretien futur de ce site.

En bordure du périphérique et en retrait des maréchaux, ces emprises risquent d'être mises à rude épreuve. Pour que cet aménagement soit donc pérenne, tant dans ses principes que dans son entretien, nous souhaiterions avoir les garanties que les moyens humains affectés seront à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme GIBOUDEAUX.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie ma collègue Halima JEMNI de l'intérêt qu'elle porte à ce dossier en tant qu'élue du 19e chargée des espaces verts, et c'est vraiment important de souligner l'importance de ce projet de délibération, car c'est un projet assez expérimental : une forêt urbaine en milieu urbain dense, avec près de 3.000 arbres qui vont être plantés - une densité importante - au bord du périphérique, et qui vont donner un nouveau paysage à ce quartier.

C'est vrai, il sera aussi en lien avec tous les aménagements qui sont menés sur les berges du canal, et une deuxième phase, dans la prochaine mandature, viendra compléter le projet avec un aménagement sur plus de 5.000 mètres carrés.

Un projet intéressant, innovant. C'est vrai qu'il faudra que l'on fasse attention sur la façon dont il sera utilisé et géré, et on sera très attentif, dès la livraison de cet espace, à ce qu'il fonctionne bien, parce que je pense que c'est dans les premières semaines qu'il faut être très vigilant et mettre les moyens pour qu'il n'y ait pas de dégradation et qu'il reste un lieu de promenade tout à fait agréable.

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous invite à voter ce projet de délibération.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 141 - DVD 172.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DEVE 141 - DVD 172).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la création d'un jardin agricole urbain sur le toit du gymnase Jean Dame (2e).**
**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 59 et n° 59 bis dans le fascicule, déposés par le groupe E.E.L.V.A. et l'Exécutif, relatifs à la création d'un jardin agricole urbain sur le toit du gymnase Jean Dame, dans le 2e arrondissement.

La parole est à M. BOUTAULT, pour une minute.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Le deuxième arrondissement, cher à notre cœur, Monsieur le Maire !

Vous savez qu'il s'y trouve un toit plat de 1.000 mètres carrés sur lequel la municipalité du 2e souhaiterait mieux savoir comment il pourrait être exploité. Nous avions plusieurs options, notamment de créer des espaces supplémentaires pour faire du sport ou bien s'inscrire dans une démarche liée au plan biodiversité que nous avons voté lors du précédent Conseil de Paris, qui nous amènerait à végétaliser cet espace afin d'en faire un jardin agricole où on ferait pousser des légumes, par exemple, ou un jardin d'agrément, tout simplement.

Pour le savoir, nous avons besoin qu'une étude soit diligentée par la Ville de Paris afin de mieux comprendre comment exploiter cette surface pour en tirer le meilleur parti en matière environnementale et de préservation de la biodiversité : c'est l'objet du vœu que nous avons déposé.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe. - Je comprends la motivation et l'intérêt portés par Jacques BOUTAULT sur la possibilité d'installer un jardin sur un toit dans le 2e arrondissement.

Je l'ai déjà dit plusieurs fois dans cette Assemblée : les 2e et 9e arrondissements sont des arrondissements déficitaires en termes de jardins. Ce sont des ratios vraiment très faibles, et il faut que nous utilisions toutes les possibilités pour pouvoir répondre aux besoins tout à fait légitimes des habitants de disposer d'un espace vert à proximité de leur habitation.

J'ai proposé à M. Jacques BOUTAULT un vœu bis pour intégrer cette étude de faisabilité dans le cadre d'une étude que nous menons globalement sur Paris sur les trames vertes, et qui va pouvoir aller un peu plus loin sur la faisabilité de ces jardins en toiture.

S'il accepte mon vœu bis, je vous propose de le mettre aux voix.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Retirez-vous votre vœu n° 59 en faveur du vœu n° 59 bis déposé par l'Exécutif ?

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - J'accepte parce que la démarche est intéressante. Je regrette simplement que l'option "jardin agricole" ne soit pas mentionnée, mais je pense que c'est inclus dans l'étude qui va être mise en œuvre.

À ce détail près, j'accepte bien volontiers le vœu de l'Exécutif.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe. - Je suis favorable à l'agriculture à Paris.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Donc, vous retirez le vœu n° 59 ? Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 329).

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux visites organisées au cimetière du Père-Lachaise.**
**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n$^{os}$ 60 et 60 bis, dans le fascicule, déposés par le groupe Centre et Indépendants et l'Exécutif, relatifs aux visites organisées au cimetière du Père-Lachaise.

La parole est à Mme GASNIER, pour une minute.

**Mme Fabienne GASNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le monument du Père-Lachaise, classé aux Monuments historiques depuis 1993, est un haut lieu de promenade et touristique de la Capitale.

Il semble qu'il y ait eu pour projet de remplacer les visites historiques par des visites plus techniques menées par des éco-éducateurs, centrées sur la biodiversité.

Les Parisiens et les services se sont fortement émus de ce projet.

Même s'il ne peut avoir de concurrence entre la préservation de la mémoire d'hommes et de femmes illustres auxquels le public vient rendre hommage dans ce célèbre cimetière et la préservation de l'espèce animale et végétale dans le cadre du plan biodiversité, il nous paraît important de préserver en priorité le caractère historique des visites du cimetière du Père-Lachaise en tant que lieu de mémoire.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe. - Merci.

Le cimetière du Père-Lachaise est un lieu de mémoire qui occupe une place éminente dans l'identité et la mémoire de Paris.

La Ville de Paris organise de nombreuses visites guidées

de son patrimoine naturel et mémoriel en accueillant chaque année environ 15.000 personnes dans ses propres espaces verts et dans les cimetières parisiens, dont le Père-Lachaise, le cimetière du Montparnasse et le cimetière de Montmartre.

En 2010, 42 visites ont ainsi été organisées au cimetière du Père-Lachaise. Ces visites hebdomadaires ont accueilli 950 personnes.

A ce chiffre s'ajoutent 108 visites spécialement organisées à la demande de groupes de visiteurs de tous horizons.

Le cimetière du Père-Lachaise est un des hauts lieux touristiques de Paris. Le site accueille près de deux millions de visiteurs par an. C'est pourquoi de nombreux guides privés y officient également. Avec ses 44 hectares, il constitue l'un des plus grands espaces verts parisiens intra-muros. Il est, à ce titre, doté d'une richesse naturelle remarquable.

Cet espace est un refuge pour de nombreuses espèces, y compris les espèces végétales protégées au niveau régional, et constitue, comme tous les cimetières intra-muros, un élément majeur de la trame verte parisienne.

De la même manière que Paris valorise le patrimoine historique du Père-Lachaise, il paraît donc naturel que Paris veille à changer le regard des visiteurs de ce site remarquable pour qu'ils puissent y déceler son incroyable richesse faunistique et floristique.

Un mois après l'adoption par le Conseil de Paris d'un plan de préservation et d'enrichissement de la biodiversité, il serait réducteur d'opposer patrimoine et environnement. Bien au contraire, les deux angles d'approche se complètent judicieusement.

C'est pourquoi, contrairement à ce qui a été malencontreusement rapporté, il n'est pas question de supprimer les visites patrimoniales et mémorielles du cimetière du Père-Lachaise.

Au contraire, il est envisagé d'ouvrir au plus grand nombre ces visites à l'occasion des grandes journées mémorielles comme la Journée internationale de la mémoire des victimes de l'holocauste ou la Journée de commémoration des morts de la Seconde guerre mondiale.

En effet, en application de la nouvelle délibération tarifaire adoptée par le Conseil de Paris et modifiant les tarifs et redevances de la Direction des espaces verts et de l'environnement, les visites organisées spécifiquement à ces occasions seront dorénavant gratuites, permettant au plus grand nombre et sans discrimination de découvrir notre patrimoine historique.

Il revient à la municipalité de veiller, d'une part, à préserver et transmettre la mémoire attachée à ces lieux et, d'autre part, à valoriser la richesse naturelle de cet espace devenu, paradoxalement, un refuge pour les morts et les vivants.

C'est pour cela, Monsieur le Maire, que j'ai proposé un vœu bis qui fait part de l'intention de notre majorité, en remplacement du vœu qui est proposé par le groupe Centre et Indépendants dont je demande le retrait, sinon, je donnerai un avis défavorable.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Le vœu n° 60 est-il retiré par le groupe ? Parfait. Le vœu n° 60 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 330).

**2011, DVD 113 - Signature avec l'association La Caserne Ephémère d'une convention d'occupation du domaine public fluvial au Bassin Louis Blanc, canal Saint-Martin (10e).**
**2011, DVD 114 - Signature avec la Préfecture de police d'une convention d'occupation du domaine public par la Brigade des sapeurs pompiers de Paris au bassin Louis Blanc, canal Saint Martin (10e).**
**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'avenir de la caserne Château-Landon et du Point Éphémère.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des projets de délibération DVD 113 relatif à la signature avec l'association La Caserne Ephémère d'une convention d'occupation du domaine public fluvial au Bassin Louis Blanc, canal Saint-Martin (10e) et DVD 114 concernant la signature avec la Préfecture de police d'une convention d'occupation du domaine public par la Brigade des sapeurs pompiers de Paris au bassin Louis Blanc, canal Saint Martin (10e), sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déposé l'amendement n° 61 et le vœu référencé n° 62 dans le fascicule.

La parole est à M. LHOSTIS, pour cinq minutes.

**M. Alain LHOSTIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai à la fois sur les deux projets de délibération qui viennent et sur le vœu et l'amendement déposés au nom de mon groupe.

La caserne des pompiers Château-Landon est fermée en prévision d'une réhabilitation depuis 2003. A cette époque, la majorité de gauche de l'arrondissement avait accepté pour la période des travaux, évaluée à quatre ans, l'installation des pompiers dans la moitié du bâtiment anciennement "Point P CIMA" au bord du canal Saint-Martin, sur le bassin Louis-Blanc, renonçant, dans l'immédiat, à un engagement de campagne que nous avions pris en 2001 d'aménager l'ensemble de cet espace en lieu à vocation culturelle et sociale.

Toutefois, il fut décidé d'installer provisoirement l'association culturelle "Point Ephémère" sur la seconde partie, et à la demande de la Préfecture de police, l'installation de la Brigade des sapeurs-pompiers, puisque ceux-ci avaient besoin de faire des travaux dans deux casernes à l'époque, la caserne Château-Landon et la caserne de Bitche.

Cela devait durer trois ans et la situation perdure depuis.

Après différentes interpellations que j'ai pu faire ici, en séance, demandant que le rez-de-chaussée de la caserne puisse accueillir les exilés nombreux dans la journée pour en faire un lieu d'accueil de jour, notamment pour servir les repas et avoir des rencontres avec les associations, on nous a répondu ici, en séance, le Préfet de police, que c'était dangereux.

Evidemment, j'ai donné cette réponse dans l'arrondissement, ce qui a provoqué l'hilarité des voisins, puisqu'ils voyaient

tous les jours des pompiers continuer à pénétrer et des jeunes qui venaient en formation dans le rez-de-chaussée de la caserne.

A la suite de plusieurs interpellations, la mairie d'arrondissement a été invitée par la Préfecture de police et la brigade à visiter les lieux, qui sont totalement accessibles, au rez-de-chaussée, ce que nous demandions. Bien évidemment, dans les étages, ce n'est pas le cas mais surtout, nous avons compris les difficultés à l'heure actuelle, sans doute de financement, pour réaliser la restructuration de la caserne, et d'ailleurs, la preuve, aujourd'hui, c'est qu'on nous propose de renouveler la convention pour cinq ans et, éventuellement, au bout de ces cinq ans, de la renouveler à nouveau.

Alors, comme nous sommes soucieux de l'argent public, et qu'il a été investi beaucoup d'argent pour l'installation des pompiers au bord du canal et, après tout, que l'environnement, tout le monde, les pompiers eux-mêmes s'y sont fait, pourquoi ne pas installer définitivement sans dépense nouvelle la caserne des pompiers le long du bassin Louis Blanc. Des conversations que j'ai pu avoir avec des responsables de la brigade, il y a un problème de logement. Mais la Municipalité d'arrondissement est ouverte à trouver des possibilités à proximité, ce qui permettrait très rapidement de récupérer la caserne qui, je le rappelle, appartient à la Ville. Les élus du 10e ont cru comprendre que la Préfecture de police souhaiterait un financement.

Je rappelle que nous mettons gracieusement, et c'est normal, le bâtiment au bord du canal à disposition de la brigade et il est proposé de le reconduire par la convention. Donc, évidemment, si c'était pérenne, ce serait la même chose. La Ville récupérerait son bien dans un état quand même assez désastreux, mais le récupérerait. Je parle de la caserne désaffectée Château-Landon. Des concertations seront organisées pour un projet à terme. En attendant, nous pourrions ouvrir ce lieu, comme je l'ai dit, en rez-de-chaussée, sous la responsabilité de la Ville, après restitution par la caserne.

C'est dans ce sens que j'ai déposé ce vœu. Je ne vous le répète pas, puisque vous l'avez, mais je souligne que ce vœu a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 10e arrondissement. Il faut dire que la maigre opposition de notre arrondissement déserte les fins de Conseil, donc comme c'était en fin de Conseil, ils n'étaient pas là. Je ne sais pas ce qu'ils en pensent, mais le vote a été favorable à l'unanimité des présents du Conseil d'arrondissement et je peux dire ici que je me fais le porte-parole de la municipalité d'arrondissement, même si le Maire n'a pu être présent à ce moment de notre séance, je pense qu'il ne dira pas que j'usurpe sa parole.

Voilà pourquoi nous voterons les deux projets de délibération, celui aussi qui stabilise la situation du "Point Ephémère", dont nous sommes très satisfaits, mais, là aussi, il y a une situation qui ne peut pas durer, puisque je rappelle que nous avons renouvelé pour la quatrième fois par un accord tacite l'installation du Point Ephémère et que maintenant, il faudrait passer à un appel d'offres qui serait quand même une solution plus raisonnable, étant donné la durée, pour nous mettre en conformité avec la réglementation.

Voilà donc la solution.

C'est pour cela que j'ai également proposé un amendement qui n'a pas été débattu en conseil d'arrondissement, dans la mesure où nous ne débattons pas des amendements, puisque nous n'avons pas le pouvoir de modifier des conventions, pour que l'on inscrive la possibilité de résiliation de la convention dans le cadre que je viens de citer, avec la restitution à la Ville des locaux de la caserne Château-Landon.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Myriam EL KHOMRI et, ensuite, M. le Préfet interviendra.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, au lieu et place de Mme Anne LE STRAT, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Alain LHOSTIS et le Conseil du 10e proposent au nom du groupe Communiste et l'ensemble des élus que le Maire de Paris engage une discussion avec la Préfecture de police sur l'avenir de la localisation des pompiers et le devenir de deux bâtiments, Château-Landon et bassin Louis-Blanc.

Je ne reviendrai pas ici sur l'historique.

Il me semble qu'une discussion doit être lancée avec vous, Monsieur le Préfet de police, sur l'implantation définitive de la B.S.P.P. au bassin Louis-Blanc, qui impliquerait, en échange, que la Ville de Paris puisse récupérer la caserne Château-Landon.

La Ville et la mairie du 10e favoriseraient ainsi la mise à disposition de logements sociaux pour les pompiers à proximité de cette caserne. Le bâtiment Château-Landon est toujours vide et a fait l'objet de plusieurs vœux, notamment des élus du 10e, afin qu'il devienne un lieu d'accueil pour les exilés, très nombreux dans l'arrondissement, et qu'ils puissent accueillir des activités festives et culturelles ponctuelles.

Suite à ces vœux, la Préfecture de police a répondu que l'accueil du public était impossible actuellement dans ce bâtiment vu son état et que l'Etat devra participer au financement du fonctionnement de ce lieu.

La Préfecture de police serait réticente à la mise en place d'un accueil permanent pour les exilés dans le 10e arrondissement qui serait de nature, je vous cite, Monsieur le Préfet de police, à "déstabiliser l'action menée par vos services à l'encontre de ces réseaux".

En tant qu'élus, nous ne pouvons que soutenir les actions des services de police qui luttent contre les réseaux mafieux, s'attaquant à des jeunes mineurs étrangers, mais, à mes yeux, le travail d'investigation des services de police ne peut pas être un frein à l'installation d'une structure à destination de personnes en grande précarité à Paris.

La Ville, qui finance déjà intégralement le kiosque d'accueil et d'orientation des exilés du 10e, est d'accord sur le principe d'ouvrir un accueil de jour pour ce public.

De plus, une visite récente des locaux a été récemment organisée avec la Préfecture de police et les élus du 10e.

Je vous propose donc que cette discussion soit ouverte avec vous, Monsieur le Préfet de police, sur l'avenir de ces deux bâtiments.

J'émets un avis favorable sur le vœu. Par contre, je propose de rejeter l'amendement.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Monsieur le Préfet de police, voulez-vous intervenir ?

**M. LE PRÉFET DE POLICE**. - Oui, merci. Je veux bien intervenir, ce qui me permet d'ailleurs de répondre également, puisque hier je n'ai pas eu le temps, à Mme DUBARRY qui avait évoqué cette question dans le cadre du débat général sur le budget spécial.

Pour cette caserne de Château-Landon, le projet est en panne depuis longtemps, comme cela vient d'être indiqué par M. LHOSTIS, mais on sait parfaitement que la raison principale réside dans le décès et la défaillance du titulaire du marché d'études qui n'avait pas pu progresser.

Maintenant, comme vous l'avez dit les uns et les autres, il ne faut pas regarder et trouver les explications sur l'histoire, mais avancer et trouver une solution qui soit conforme au désir de tous ceux qui ont à intervenir dans le secteur. C'est dans ce cadre qu'un processus a été engagé avec la mairie de Paris, en vue du transfert de l'ancienne caserne à la Ville, en échange de l'affectation définitive à la B.S.P.P. de la caserne temporaire du canal Saint-Martin.

Ce dossier sera donc traité, dans le respect bien sûr des règles domaniales. D'ores et déjà, une réunion sur le site est programmée avec les fonctionnaires de la Ville et les élus de l'arrondissement, le 17 janvier prochain, pour fixer les étapes du dossier.

Dès que l'on aura rendu cette caserne, qui ne sert plus à rien - c'est vrai que j'entendais M. LHOSTIS dire que les pompiers y rentrent et que ce n'est sans doute pas complètement en état de ruine mais, en tout cas, pour des personnes extérieures, il y a quand même des précautions à prendre, dès que le bâtiment sera à votre disposition, bien évidemment, ce n'est pas le Préfet de police qui gérera ce bâtiment, puisqu'il vous appartient et vous sera rendu. La Préfecture de police n'a jamais l'intention, ni bien sûr l'action, à s'immiscer dans les affaires de la Ville.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Explication de vote ? Allez-y.

**M. Alain LHOSTIS**. - Je remercie Mme Myriam EL KHOMRI de ses propos.

Je retire l'amendement que j'avais proposé, compte tenu en plus de ce que je viens d'entendre de la part du Préfet de police et je l'en remercie.

Je vais simplement dire à M. le Préfet qu'il y a chaque jour cinquante jeunes qui viennent prendre des cours de protection civile dans les lieux, que les pompiers n'avaient pas leur casque sur la tête et qu'on ne nous a pas obligés à mettre des casques, ni le Maire ni moi, pour y entrer.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet, de ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 113.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DVD 113).

Maintenant nous sommes sur le projet de délibération DVD 114, dont nous avons parlé.

Je constate que l'amendement n° 61, déposé par le groupe Communiste, est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 62, déposée par le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 331).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 114.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DVD 114).

**2011, DEVE 126 - DPVI 393 - Subvention (5.000 euros) à l'association "La Fayette Accueil" pour ses actions d'insertion sociale par l'activité de jardinage dans deux jardins des 12e et 20e arrondissements.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Attendez, un amendement a été oublié dans la liasse. Il s'agit de l'amendement n° 62 bis de l'Exécutif qui est lié au projet de délibération DEVE 126 - DPVI 393 relatif à l'attribution d'une subvention de 5.000 euros à l'association "La Fayette Accueil" pour ses actions d'insertion sociale par l'activité de jardinage dans deux jardins des 12e et 20e arrondissements.

Que demandez-vous de faire ? Alors, il faut le voter. C'est un amendement technique ? Pardon ? Madame GIBOUDEAUX, allez-y.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, au nom de la 4e Commission. - C'est un amendement qui précise l'activité de l'association "Lafayette Accueil" dans le 12e arrondissement. Il est technique et il décrit en même temps l'activité de l'association, et avait été omis dans le cadre de ce projet de délibération.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 62 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 62 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 126 - DPVI 393 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DEVE 126 - DPVI 393).

**Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture. (Suite).**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

Le scrutin étant clos, je vous annonce les résultats de ce scrutin.

**Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une école maternelle de 11 classes, 10-12, rue de Torcy et du réaménagement partiel du groupe scolaire 5-7, rue de Torcy (18e)** (R. 48) :

Nombre d'inscrits :163

Nombre de votants : 21

Non participation au vote :142

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Pour : 21

Les candidatures proposées sont adoptées. (2011, R. 48).

**2011, DU 262 - Cession à la SEMPARISEINE d'une parcelle de terrain nécessaire à l'aménagement de la Z.A.C. Boucicaut (15e).**
**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation de la phase 2 de la Z.A.C. Boucicaut.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant à la 8e Commission.

Nous examinons donc en 8e Commission le projet de délibération DU 262 relatif à la cession à la SemPariSeine d'une parcelle de terrain nécessaire à l'aménagement de la Z.A.C. Boucicaut dans le 15e, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 83 dans le fascicule.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, ce projet de délibération, qui porte sur la cession à la SemPariSeine d'une parcelle de terrain nécessaire à l'aménagement de la Z.A.C. Boucicaut, me donne l'occasion de revenir sur cet important projet pour le 15e arrondissement, de rappeler plusieurs points de désaccord et de dénoncer une nouvelle fois le tour de passe-passe auquel vous vous êtes livré en modifiant le projet d'origine qui avait été présenté aux élus et aux habitants sous la précédente mandature.

De nombreux riverains se sont émus de ces évolutions, et certains viennent tout juste de mesurer l'impact de ces transformations en découvrant, sur les palissades qui entourent le chantier, la hauteur des constructions à venir.

Qu'il s'agisse du lot C, prévu à l'angle Cévennes-Lacordaire, ou du lot E à l'angle Cévennes-Lourmel : de 3 à 4 étages, les projets de construction sont passés à 6 et 7 étages.

A ceci s'ajoute la transformation du programme sur son contenu. Jugeant sans doute que le 15e n'avait pas besoin d'un nouvel équipement culturel d'envergure, non seulement vous l'avez réduit à 750 mètres carrés au lieu des 3.700 mètres carrés prévus dans la concession d'aménagement de novembre 2008, mais en plus le contenu de cet équipement culturel s'élabore dans l'opacité la plus totale, puisque le maire du 15e n'a toujours pas reçu de réponse aux propositions qu'il vous a adressées dès 2009.

Monsieur le Maire, nous ne souhaitons pas, une fois de plus, que ce projet nous soit imposé par l'Hôtel de Ville sur le même registre que ce que vous nous réservez en général, c'est-à-dire : non pas ce dont les habitants ont besoin ni ce qu'ils attendent, mais l'implantation de programmes que l'Exécutif parisien a décidé d'imposer, au mépris de toute concertation avec les élus locaux comme avec les habitants.

Nous attendons donc de véritables échanges autour de ce futur équipement culturel et non l'habituelle ritournelle sur le thème : "c'est trop tôt ou c'est trop tard", dès lors que nous formulons des propositions.

Les différents points de désaccord que nous portons sur le projet Boucicaut nous conduisent à vous proposer le vœu n° 83 par lequel nous demandons que l'équipement à vocation associative prévu dès l'origine soit reprogrammé, qu'une concertation soit engagée sur la définition de l'équipement culturel et que les différentes pistes de proposition que le maire du 15e vous a adressées soient étudiées.

Nous demandons également que les hauteurs des bâtiments C et E, qui ne sont pas conformes au projet d'origine, soient revues. Les riverains ayant été induits en erreur par des projets à géométrie variable, nous souhaitons que leurs demandes fassent l'objet d'un examen attentif et que les immeubles à venir bénéficient d'une meilleure intégration paysagère.

Au-delà de ce vœu, j'ajouterai deux remarques.

La première, pour vous dire, Monsieur le Maire, que nous portons une autre ambition pour le secteur Boucicaut que la multiplication dans ce quartier de projets décidés unilatéralement par la mairie centrale, dont je rappelle les derniers en date : la création d'un foyer de travailleurs migrants en lieu et place des surfaces destinées à des équipements publics, la construction de plusieurs étages de logements sociaux au-dessus du patronage laïc, l'installation sans concertation d'un foyer du Samu social dans un lieu inapproprié, ou encore un énième programme de transformation de logements privés en logements sociaux, rue Sébastien Mercier, ainsi que nous le découvrons dans le projet de délibération DLH 355, alors que, depuis mars 2008, nous avons déjà voté dans le seul 15e le financement de plus de 2.700 logements sociaux.

Ma deuxième remarque porte sur la mauvaise tenue du chantier et sur les nuisances que supportent les riverains depuis des mois : nuisances sonores, vibrations dans la crèche voisine, sans parler des déplacements de grue à 4 heures du matin. On peut se demander si le terme d'éco Z.A.C. n'est pas abusif.

Boucicaut revendique ce label mais n'est pas un modèle. Je constate d'ailleurs que la Z.A.C. ne figure pas au titre des opérations emblématiques du Plan climat recensées dans le bleu budgétaire 2012. Il est vrai que la végétalisation des terrasses, le photovoltaïque et l'implantation d'une ruche sur une pépinière d'entreprises ne suffisent pas à faire de Boucicaut une éco Z.A.C.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre désaccord est ancien puisque cela fait déjà plusieurs années que nous avons voté ici les évolutions du programme. Quand j'entends Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, je dirais avec une rhétorique assez habituelle, nous expliquer qu'il n'y a pas de concertation, que l'on passerait en force, etc. je la renvoie aux nombreux débats que nous avons eus ici et à l'adoption, par notre assemblée, puisque nous faisons bien évidemment, nous mettons en place toutes les procédures totalement en conformité avec le droit et avec les votes majoritaires qui ont lieu ici. Je la renverrai aux nombreuses délibérations sur lesquelles nous sommes intervenus concernant la Z.A.C. Boucicaut, y compris qu'elle ne fasse pas mine de découvrir qu'il y a un foyer de travailleurs migrants, on l'avait inscrit dès le PLU de 2006.

Peut-être que la mémoire s'étiole au fil du temps, mais tous ces éléments sont connus depuis très longtemps et la modification du programme concernant le programme de l'équipement culturel est aussi connue et a été approuvée depuis maintenant de très nombreux mois.

D'ailleurs, je voudrais la renvoyer aux nombreuses réunions publiques, journées portes ouvertes qui ont eu lieu avec de très nombreux habitants, nous avions eu l'année dernière une ouverture… Vous pouvez dire, c'est faux, les faits sont têtus, ils sont là et nous avons absolument tous les éléments sur les très nombreuses réunions publiques et journées portes ouvertes, la dernière ayant rassemblé plus de 450 personnes qui sont venues et nous ont dit combien elles approuvaient ce projet.

En ce qui concerne la hauteur des bâtiments, elle est tout à fait conforme au P.L.U. et bien évidemment, ce qui vous pose problème c'est sans doute qu'il y ait de la mixité et du logement social, vous l'avez évoqué, vous estimez peut-être que c'est trop le fait que nous ayons voté presque 3.000 logements sociaux depuis mars 2008 dans cet arrondissement, qui devait combler un retard qui est en train de le combler, et qui je l'espère arrivera à peu près encore un peu en dessous des 20 % de logements sociaux à la fin de cette mandature, mais l'objectif est bien d'approcher ces 20 % de logements sociaux à la fin de cette mandature dans le 15e arrondissement comme dans Paris.

Sur l'espace à vocation culturelle, nous avons déjà répondu par courrier à M. GOUJON en lui expliquant qu'à ce stade, rien n'avait été décidé, nous sommes en train d'y travailler, il a fait des propositions. Toutes les propositions ne pourront pas être retenues, mais elles seront examinées dans le cadre des propositions qui sont aujourd'hui examinées par la direction des affaires culturelles, et donc nous reviendrons prochainement devant les élus du 15e, mais surtout aussi devant la population du 15e, pour acter les propositions.

Je vous rappelle que comme cet espace culturel se situe à l'intérieur d'un ensemble de logements, il ne pourra pas y être fait des activités liées à la musique. En revanche, il y a beaucoup d'autres pistes sur les pratiques artistiques et culturelles qui pourraient être mises en œuvre pour l'intérêt de l'ensemble de notre arrondissement.

Sur la hauteur des bâtiments, j'y ai répondu, vous le savez, les jurys d'architecture se sont déjà prononcés sur les bâtiments, il n'est bien évidemment pas question de venir expliquer qu'il faudra faire du R+ 2 ou du R+3, Paris n'est pas une ville qui pourrait se permettre ce luxe-là et en termes de beauté et de vibration de cette ville, je ne suis pas convaincue que le R+2 et R+3 soit la solution dans une métropole dense comme la nôtre, donc j'émets un avis défavorable à votre vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Vous avez la position de l'Exécutif, mais M. MENGUY veut faire une explication de vote.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Pour prendre la suite de cette belle déclaration d'amour à la capitale de Mme HIDALGO, qui l'a mise en mode vibreur… Franchement, si c'est la seule perspective que vous avez pour la capitale et le 15e, on repassera.

Je voudrais dire une chose assez simple. Vous dites que l'on fait mine de redécouvrir les votes, mais, vous, vous n'avez toujours pas découvert la démocratie de proximité, Madame HIDALGO.

Une chose est une vérité, c'est que lorsqu'on réunit les conseils de quartier sur ce projet et même lorsqu'il y a d'autres sujets, les habitants eux-mêmes nous interpellent sur le projet Boucicaut. Ils nous interpellent également, c'était le cas lors de la dernière réunion du conseil de quartier, mais vous deviez mieux avoir à faire dans vos négociations au sein du parti socialiste…

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Il ne faut pas faire une intervention, c'est une explication de vote. Il faut respecter le règlement.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - J'ai 2 minutes d'explication de vote, j'en étais à 45 secondes. Si vous me laissez parler, vous verrez que je tiendrai les délais.

Les habitants du 15e ont exprimé un certain nombre de réserves, ils ont de nouveau alerté sur le problème des nuisances du chantier Boucicaut, Madame HIDALGO, il y avait déjà eu des problèmes avec la crèche, il a fallu intervenir auprès de SemPariSeine. Si vous aviez été présente lors du dernier conseil d'arrondissement, vous auriez pu entendre un débat très intéressant, et l'incapacité de M. DARGENT à expliquer l'inaction de la SemPariSeine sur cette question.

Oui, des problèmes se posent encore aux riverains de ce projet. Oui, il convient d'y répondre et nous n'avons aucun problème avec les logements sociaux du 15e, mais il ne faut pas faire n'importe quoi non plus et les habitants des logements sociaux du 15e, s'ils ne valent pas mieux que les habitants du secteur privé, ils ne valent pas moins non plus, et ne pas prévoir les équipements publics qui vont avec et la qualité de vie qui est la moindre des choses pour ces habitants, ce n'est pas un cadeau que vous souhaitez leur faire et ce n'est pas une ambition à la hauteur de leur vie et de leur quotidien.

Restez à Paris avec une ville en mode vibreur, nous préférons une ville en mode action et le 15e en a bien besoin.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 262.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 262).

Le projet de délibération est accepté malgré les vibrations ou avec les vibrations.

**2011, SG 195 - Aménagement des Berges de Seine. Compte-rendu de l'enquête publique, déclaration de projet et avis favorable à la poursuite de l'opération.**
**2011, SG 209 - Aménagement des berges de Seine. Approbation du principe et des modalités de passation de différents marchés de travaux, maîtrise d'oeuvre et services pour la mise en oeuvre du projet. Autorisation de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.**
**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'extension de la ligne 72 jusqu'à la gare de Lyon.**
**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la présentation d'un bilan des reports de circulation, de la pollution et du bruit.**
**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement des berges de Seine du 15e.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 195 relatif à l'aménagement des berges de la Seine, compte rendu de l'enquête publique, déclaration du projet et avis favorable à la poursuite de l'opération, sur lequel le groupe E.E.L.V.A. a déposé le vœu référencé n° 84, le groupe U.M.P.P.A., les vœux référencés n° 85 et n° 86.

Je vous annonce qu'il y a 18 inscrits pour 5 minutes chacun, si vous pouviez réduire ce serait pas mal, parce que cela fait une heure et demie de débat. Mais c'est la démocratie.

La parole est à...

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Il y a deux projets de délibération et tout le monde s'est inscrit sur les deux projets de délibération.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Oui. Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Je me félicite de la fermeture à la circulation des voies sur berges. C'est une bonne idée et une mesure que les écologistes demandent depuis de longues années. Nous avons été entendus et notre ténacité a payé, nous nous en réjouissons.

Même si, vous le savez, nous aurions préféré un traitement de la rive droite équivalent à celui de la rive gauche et notamment la piétonisation de la voie Georges Pompidou, celle-ci va rester circulée, et comme le précise l'enquêteur il faudra être attentif aux questions de sécurité.

Pour le reste, le groupe le E.E.L.V.A. prend bonne note et approuve les réponses formulées aux réserves et recommandations du commissaire enquêteur. Plusieurs questions cependant restent en suspens, relatives à l'aménagement lui-même.

D'abord en ce qui concerne l'emmarchement, nous aurions aimé savoir à quoi cet équipement est destiné, s'agit-il d'un lieu pour accueillir les spectateurs lors de représentations et de spectacles donnés sur la Seine, ou bien s'agit-il d'un vaste escalier accédant au fleuve ?

Dans le premier cas le dépôt d'un permis de construire nous paraît nécessaire, dans l'autre on peut s'interroger sur l'absence d'aménagement pour permettre l'accès aux personnes handicapées.

Les deux usages ne sont pas identiques et nous souhaiterions connaître vos intentions.

L'Archipel nous questionne aussi. Celui-ci est présenté comme un espace ouvert sur le fleuve et sur la nature, nous aimerions en connaître la superficie exacte, celle-ci restant floue, les conditions d'accès de cet archipel ne sont pas précisées, or celui-ci ne pourra pas être surfréquenté s'agissant d'un lieu présenté comme devant rester calme et naturel. Nous sommes dubitatifs sur l'intérêt de cet équipement en raison de son coût. Nous attendons donc vos précisions à ce sujet.

Par ailleurs, nous regrettons que les rives du fleuve vont subir un traitement minéral et non pas végétal et que les principales bordures de trottoirs vont demeurer présentes. Or, nous pensons que ce dont les Parisiens ont besoin, c'est non pas d'un nouvel équipement prestigieux mais plutôt de lieux de gratuité, d'espaces laissés libres, de jardins partagés et, justement, cela aurait pu être l'occasion, le long du fleuve, d'aménager des jardins pour les riverains et de créer des jardins partagés accessibles facilement.

D'une façon générale, l'aménagement paysager du projet reste trop faible et très minéral, alors qu'à Lyon et Bordeaux, par exemple, les aménagements des bords des fleuves ont été l'occasion de créer de vastes espaces laissés libres sur lesquels la végétation a repris ses droits, offrant des lieux de promenade et une perspective nouvelle sur le Rhône ou la Garonne. Il est dommage qu'à Paris, cette option n'ait pas prévalu.

Il est d'ailleurs symptomatique de constater que 2 millions d'euros sont consacrés à la végétalisation des deux rives, alors que le seul emmarchement atteint, lui, la somme de 2,5 millions et l'archipel 8,6 millions d'euros.

Par ailleurs, le coût de fonctionnement annuel du site est prévu pour un montant de 5 millions d'euros. "Artevia", la société retenue, veut faire des berges de Seine le terreau de l'invention et de l'innovation urbaine, accompagner la participation de la société parisienne avec des animations ouvertes et accompagner les activités économiques.

Là encore, une question : puisqu'il est prévu de faire de ces berges un lieu très fréquenté loin, hélas, de l'espace naturel, calme et préservé, j'aimerais savoir de quelles activités économiques plus précisément il s'agit. Et je m'interroge de savoir si celles-ci sont compatibles avec le classement en zone UV, donc non constructible, du site.

Au final, les écologistes pensent que la note aurait été moins salée si nous nous étions contentés d'un projet dans un premier temps moins prestigieux, plus adapté aux besoins des Parisiens, moins en recherche de nouvelles animations que de lieux calmes et d'apaisement au cœur de la ville. Nous aurions pu reconquérir les berges dans un premier temps et prendre ensuite plus de temps pour débattre de l'identité même que l'on souhaite donner au lieu. Les Parisiens n'ont pas besoin de nouvelles animations mais, avant tout, d'espaces libres, de nature,

de lieux de tranquillité, pour des balades en amoureux, par exemple.

Compte tenu du contexte budgétaire contraint, il aurait été bien de très modestement répondre à ce simple besoin d'amour.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous avons apprécié le romantisme du maire du 2e arrondissement.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La reconquête des berges de la Seine, que nous avions inscrite à notre programme dès la première mandature de l'actuelle majorité municipale, devrait enfin devenir réalité en 2012. Ce projet constitue, pour les écologistes, un juste retour des choses : considérer les berges de la Seine autrement que comme un aspirateur à voitures, en revenant sur les aménagements routiers et autoroutiers des années 1960 et 1970 qui ont coupé Paris de son fleuve et défiguré aussi bien la rive droite que la rive gauche de la Seine.

C'est donc dans ce contexte historique que se situe aujourd'hui ce projet, avec la perspective d'une reconquête des berges pour les piétons, pour des usages diversifiés, à caractère sportif, culturel, citoyen et économique. C'est aussi l'occasion de souligner l'intérêt écologique majeur que constitue la Seine, élément fondamental de la trame bleue et verte parisienne.

Certes, cette reconquête est partielle puisqu'elle ne concerne qu'une partie des berges de la Seine située au cœur de la Capitale. Les élus "Europe Ecologie - Les Verts" auraient souhaité un projet de plus grande envergure, comprenant l'ensemble des berges de la Seine à Paris et traitant dans leur ensemble la question des quais hauts et des berges, tant leur situation est imbriquée.

Il n'en demeure pas moins que ce projet a le mérite de lancer la première étape d'une reconquête plus globale des berges et des quais de Seine, et de renouer avec le fleuve. Nous savons, par ailleurs, que des propositions ont été formulées pour les parties des berges situées sur les 12e, 13e et 15e arrondissements et qu'elles sont étudiées avec attention.

A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée l'été dernier, nous souhaitons faire part de plusieurs remarques concernant le rapport émis par la commission d'enquête, à l'issue des deux mois et demi d'enquête publique.

Nous sommes tout d'abord satisfaits de l'avis favorable rendu par la commission. Ce projet a suscité l'intérêt des Parisiens. Et si l'on voit qu'une majorité des 1.563 avis recueillis sur les registres d'enquête sont critiques envers le projet, nous n'oublions pas qu'une majorité de 71 % de Parisiens et habitants de la Petite Couronne, interrogés à l'occasion d'un sondage en janvier 2011, ont émis un avis favorable sur le projet présenté par la Ville, et ce, quelle que soit leur opinion partisane. Il n'y a guère que la droite et le centre droit de cet hémicycle qui restent viscéralement attachés à une conception de l'aménagement urbain prônant un tout-automobile digne des années 1970.

A l'inverse de cette vision qui considère la voie publique comme un espace où l'hégémonie automobile ne peut être remise en cause, les écologistes défendent une ville dans laquelle la voiture individuelle est un outil parmi d'autres dans la chaîne de mobilité et qu'il appartient au pouvoir public d'inciter et d'organiser le report modal de l'usage d'un véhicule individuel vers les transports publics ou d'autres formes innovantes de déplacement, comme l'auto-partage, dans une perspective de mobilité soutenable.

C'est la raison pour laquelle nous soutenons aussi, à chaque débat, les propositions de renforcement de l'offre de transports en commun.

C'est le sens du vœu que nous déposons à ce Conseil pour que soit étudié le prolongement de la ligne de bus 72 jusqu'à la gare de Lyon, pour cette ligne qui suit la Seine et qui a aujourd'hui son terminus à l'Hôtel de Ville. A terme, nous souhaitons qu'un véritable transport en commun en site propre, à haute qualité de services, soit mis en service sur les quais hauts en rive droite, voire qu'un tramway puisse y prendre sa place, ce qui permettrait non seulement une desserte de qualité de nombre d'établissements publics ou monuments qui bordent les quais hauts, mais rendrait possible aussi leur requalification globale.

A l'issue de l'enquête publique, nous notons que la commission d'enquête a assorti son avis favorable de deux réserves, dont l'une concerne la réversibilité des aménagements. Pourtant, les simulations approfondies menées par la Ville de Paris ont démontré que l'impact du projet sur la circulation serait mineur et des réponses précises ont été apportées chaque fois que cela était nécessaire.

Le projet de réaménagement des berges de Seine constitue une opportunité historique, pour valoriser ce site inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité et faciliter les accès au fleuve.

Dans ces conditions, le retour à une fonctionnalité de circulation serait un retour en arrière et signerait l'échec de l'ambition de reconquête des berges.

C'est cette ambition qui nous pousse aussi à nous interroger sur l'aménagement proposé sur la rive droite. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire ici, aménager la voie sur berge de la rive droite en boulevard urbain, c'est faire le choix de rester au milieu du gué.

Nous sommes particulièrement sensibles à la question de la sécurité des piétons. Aussi, nous nous interrogeons sur les risques d'un tel aménagement qui va inciter des piétons à se promener non seulement dans un environnement bruyant mais qui est aussi porteur de risques pour les piétons, même si des traversées avec feu vont être réalisées.

La commission d'enquête a d'ailleurs relevé cet aspect et elle souhaite, dans sa sixième recommandation - je cite - que "l'accidentologie sur la rive droite soit examinée avec la plus grande attention dès la mise en œuvre du projet".

Nous aurions, je le répète, préféré un aménagement rive droite similaire à celui de la rive gauche, ce qui aurait, bien entendu, questionné l'ensemble du fonctionnement de la voie expresse en rive droite et des alternatives de transports que nous aurions pu mettre en œuvre. Nous restons donc quelque peu sur notre faim sur ce versant du projet.

Une dernière question concerne l'animation des berges. Il faut rappeler que les berges, comme lieu de balade, nouvelle continuité piétonne et cyclable, constituent une des priorités pour les Parisiens qui ont exprimé des attentes très fortes en la matière.

En conclusion, puisque j'ai terminé, j'ai épuisé mon temps

de parole, je voudrais dire, Monsieur le Maire, Madame la Maire, que le projet d'aménagement des berges de Seine que nous votons aujourd'hui constitue la concrétisation d'un engagement commun pris devant les Parisiens il y a 10 ans. Nous mesurons à la fois l'ambition de ce projet et les attentes qu'il suscite.

Les élus "Europe Ecologie - Les Verts" apportent leur soutien déterminé à ce projet, qui sera une première étape vers la construction de la ville du XXIe siècle autour de son fleuve.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT, 5 minutes.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le moins que l'on puisse dire aujourd'hui, c'est que ce projet de réaménagement des voies sur berges avance de manière tout à fait positive. Notre groupe a toujours jugé essentiel d'organiser une concertation étendue. Aujourd'hui, ce réaménagement est le projet d'un grand nombre de Parisiennes et de Parisiens : 2.284 contributions, des ateliers thématiques, y compris auprès des enfants, 22.000 visites sur les forums. C'est un véritable succès populaire. Un seul chiffre devrait apaiser les esprits chagrins qui grognent de l'autre côté de cet hémicycle dès qu'il est question de ce projet : plus de 65 % des Parisiens interrogés ont une opinion très favorable de ce projet.

Notre volonté, nous l'avons déjà affirmée : il s'agit de faire en sorte que la Seine, que ce fleuve soit ouvert aux piétons, aux Parisiens comme aux Franciliens et aux voyageurs, un fleuve emblématique des nouvelles circulations douces dans la continuité des efforts de notre Municipalité en faveur des parcours à pied et à vélo dans la ville.

Mais l'aménagement des voies sur berges, cela vient d'être dit, ce n'est pas seulement cela : la Seine irriguera également de nouveaux services, de nouveaux équipements, de nouvelles activités sportives, culturelles, citoyennes et économiques, liées à la nature et au fleuve. Notre volonté doit être que ce lieu unique, inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité, profite à tous dans les meilleures conditions possibles.

Car, pour l'instant, il ne s'agit que d'une sinistre autoroute urbaine. Les guides touristiques du monde entier en font un panorama trois étoiles qui vaut le voyage. Le malheur est que ce panorama est aujourd'hui inaccessible, bruyant et pollué. Débarrassées de ce déguisement autoroutier, les berges de la Seine retrouveront leur dignité et leur beauté. Paris retrouvera un patrimoine architectural et urbain, mais aussi un fleuve et un inestimable patrimoine écologique. C'est plus que jamais l'occasion de mettre en application le plan que nous avons voté il y a seulement un mois.

Parce que la Seine traverse notre ville mais aussi notre région, nous ne devons pas en faire un privilège ouvert à certains et presque inconnu des autres. L'objectif est de créer un point de rencontre et d'échange, de faire des berges de la Seine, non seulement une promenade prestigieuse, mais surtout une voie d'échanges sociaux, artistiques, culturels, tout simplement humaine.

Le succès de "Paris Plage", d'ailleurs, nous a montré à quel point les Parisiens, mais pas seulement les Parisiens, les habitants de la métropole, aspirent à se réapproprier les berges de la scène et à s'y retrouver.

Transformons ce paysage que le monde nous envie en un lieu vivant, ouvert, animé, gratuit et résolument populaire, car les nouvelles rives de la Seine doivent être ce symbole d'un Paris pour tous, d'un Paris réconcilié qui veut oublier la frontière entre les arrondissements de l'Ouest et ceux de l'Est, d'un Paris qui abolit la ségrégation spatiale.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche se réjouit tout particulièrement à cette idée.

Je voudrais d'ailleurs insister sur quelques points sur lesquels mon groupe avait déjà eu l'occasion de s'exprimer dans le cadre de ce projet, d'abord l'idée d'avoir des clauses d'insertion dans les marchés publics afin de favoriser les personnes très éloignées du monde du travail - nous avions déjà insisté sur ce point et je sais que ce sera le cas.

Nous avons aussi la volonté qu'un soin particulier soit accordé aux personnes sans domicile fixe qui se sont établies sur place. Or, je sais que là aussi, il est prévu une permanence sociale et sanitaire qui permettra précisément que nous menions une politique tout à l'opposé de celle du Gouvernement qui agit à coups d'arrêtés anti-mendicité et qui fait la guerre aux pauvres.

Nous voulons précisément faire autre chose, et que ce projet soit aussi emblématique de notre conception sociale.

Ce projet répond donc aux attentes de notre groupe, et il n'est donc pas étonnant, d'une certaine manière, que de l'autre côté de cet hémicycle, du moins pour la majorité du monde U.M.P., parce que je sais qu'il en est quelques-uns qui sont plus éclairés, mais pour l'instant, malheureusement minoritaires, je sais que de votre côté il y a une opposition à ce projet.

Au fond, c'est sans doute parce que vous ne souhaitez pas que cet espace soit un espace partagé, un espace qui appartienne aux habitants de la métropole mais après tout, c'est précisément le cœur de notre projet que de faire en sorte que sans doute le plus beau lieu de Paris puisse être un lieu partagé par l'ensemble des habitants de Paris et par l'ensemble des habitants de notre région. C'est sans doute toute la différence entre notre conception de la ville et la vôtre.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est au président POZZO di BORGO.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Monsieur le Maire, ce projet de fermeture des voies sur berges est le grand projet de votre seconde mandature. C'est le 7e arrondissement qui va en prendre le choc principal. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle plus de 5.000 personnes consultées par un référendum ouvert devant huissier ont dit non à cette opération.

Le rapport de l'enquête publique va permettre de faire le point sur ce dossier imaginé dans le secret de votre cabinet. C'est l'occasion de revenir sur la précipitation avec laquelle ce projet a été mené, sur les imprécisions, les risques et les conséquences qu'il met au jour, sur les contradictions des conclusions du commissaire enquêteur.

Le 14 avril 2010, vous avez présenté votre projet, que tout le monde a découvert avec surprise lors d'une conférence de presse. Depuis, c'est la marche forcée et la précipitation.

Aucune concertation avec les élus et acteurs métropolitains, si ce n'est qu'ils ont eu droit à une présentation a posteriori

d'un projet déjà ficelé.

Marche forcée et précipitation, encore, avec le lancement d'appels d'offres avant la fin de l'enquête publique, curieux, ce qui est bien la preuve que vous n'aviez nullement l'intention de tenir compte des avis, des réserves et des recommandations.

Marche forcée et précipitation, une nouvelle fois, dans les tergiversations sur le choix des aménagements, avec des aménagements qui disparaissent soudainement, d'autres qui sont au stade d'études sur de nouveaux tronçons potentiels. Le rapport note d'ailleurs que les imprécisions relevées sur les usages et les aménagements ne permettent pas d'apprécier avec précision la pertinence du budget affecté à ce projet.

Devant ces imprécisions, on oscille entre brouillon, brouillard sans vision globale, ce qui est classique de la Ville, ici.

Marche forcée et précipitation enfin, par la façon dont a été menée l'enquête publique, au beau milieu des vacances d'été, malgré les demandes des élus du 7e arrondissement qui avaient demandé qu'elle soit reportée.

Le commissaire-enquêteur, encore lui, a d'ailleurs été obligé de la prolonger de 12 jours car, je le cite : "de nombreuses personnes résidents parisiens, ou autres", évidemment, c'est les vacances, ils découvrent "n'avaient pas eu connaissance de l'enquête en cours ou la possibilité d'examiner le dossier".

Résultat : il a reporté de 12 jours. Le résultat : 15.163 observations écrites, orales ou par courrier, en tout et pour tout, sur un dossier qui concerne des millions de personnes.

Mais par contre, cela ne devrait pas vous surprendre, 78 % des quelques personnes concernées se sont prononcées contre, c'est-à-dire qu'une très grande majorité de Parisiens n'est pas informée du projet, que ceux qui s'y intéressent s'opposent très largement à la fermeture des voies sur berge. C'est un double désaveu.

Vous ne pouvez pas continuer de dire, Madame HIDALGO, que la concertation est "formidable", et que partout où vous passez, "les Parisiens débordent d'enthousiasme" !

Il faut ouvrir les yeux : cette enquête publique est pour vous un échec. Je m'étonne d'ailleurs de la conclusion du commissaire enquêteur, encore lui, qui, après avoir noté la faiblesse de la participation et pris connaissance des résultats, estime de façon totalement saugrenue que "la fréquentation du public a été importante, mobilisant un public motivé et nombreux". Surprenant ! On se demande vraiment comment le commissaire enquêteur a pu rendre un avis favorable. Il doit s'agir d'une erreur, peut-être d'un coup de soleil de l'été : on ne peut l'expliquer autrement !

Une marche forcée qui conduit à des imprécisions aux lourdes conséquences.

Des imprécisions en particulier sur le report de trafic, qui est pourtant un risque majeur pour la circulation dans la capitale. 3.000 à 4.000 véhicules empruntent les berges aux heures de pointe, et Paris est la capitale dont la durée d'embouteillage est la plus longue en Europe.

La possibilité de report de trafic doit être calculée aux heures de pointe, et non lissée sur l'ensemble de la journée. Or, aux heures de pointe, le périphérique est saturé à 95 %. Ce n'est donc pas là que la mairie peut espérer trouver une solution, comme elle semble le laisser croire.

La possibilité de report sur les quais hauts est aussi très faible aux heures de pointe. La Préfecture et le rapport soulignent un fort risque d'engorgement à la Concorde et boulevard Saint-Germain, ainsi qu'un report sur les rues adjacentes. Le 7e arrondissement va de fait être particulièrement impacté, mais ça vous est égal parce que ce n'est pas votre électorat !

Dans sa recommandation n° 1, le commissaire enquêteur demande clairement la poursuite préalable des études à travers une expérimentation, soit calendaire - dimanche et vacances scolaires -, soit spatiale - fermeture partielle, en particulier du pont de l'Alma à celui d'Iéna.

Or, la Ville la rejette d'un revers de la main, avec pour seule réponse laconique que des alternatives de fermeture, soit calendaires, soit spatiales, ne répondent pas aux objectifs du projet.

C'est un peu court au vu des conséquences encourues et des observations formulées.

Encore une fois, votre marche forcée vous entraîne à piétiner tous les principes de concertation et à nier la réalité. Au bout du chemin, votre projet pour la valorisation de la Seine, qui pourrait être un projet de l'avenir, bâti au nom de la biodiversité, se transforme en espace événementiel et commercial.

Merci.

*(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).*

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole à Mme Édith CUIGNACHE-GALLOIS.

**Mme Édith CUIGNACHE-GALLOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre projet d'aménagement des voies sur berges est à l'image de votre politique : c'est un projet écrit à l'encre sympathique. On nous promet le beau, l'amusement, les loisirs à chaque heure du jour et de la nuit, et le soleil toute l'année.

Mais derrière ce joli programme, se révèle une politique qui ne tient pas ses engagements, renonce à ses principes et surtout, ne prend vraiment pas en compte la réalité du quotidien des Parisiens qui doivent travailler et qui, pour travailler, doivent circuler.

Un projet, donc, qui ne tient pas ses engagements, car vous aviez fait de l'offre de transports alternatifs et simultanés une promesse et un préalable. C'est inscrit dans le plan de déplacements de Paris de 2007, dans lequel vous affirmiez que la fermeture des voies sur berges ne pourrait être envisagée "qu'une fois que l'offre de transports en commun serait suffisante pour supporter le report de trafic".

Vous en aviez également fait une condition nécessaire dans votre programme de 2008. Où donc sont passées ces promesses ?

La réalité est qu'il n'y a pas, aujourd'hui, de réelle possibilité de report de trafic, comme l'a rappelé Yves POZZO di BORGO, il n'y a pas non plus d'offre alternative existante de transports en commun.

Beaucoup de monde en est conscient et s'en inquiète, y compris vos partenaires politiques.

Dans son avis, “Paris Métropole” vous a signifié “qu’il est important que des alternatives en matière de déplacements soient mises en œuvre et préparées conjointement à d’éventuelles restrictions d’usage”.

Le Président de la Région, Jean-Paul HUCHON, dans un courrier daté du 6 décembre 2010, vous a également alerté avec un ton amical, de partenaire socialiste, certes, mais de façon tout de même très précise, et je le cite : “Les capacités d’absorption des reports vers les infrastructures routières et les lignes de transports en commun sont à analyser finement dans la suite des études”. Il ajoute : “il conviendrait de regarder précisément les parcours impactés pour apprécier les trafics supplémentaires”. Il termine, enfin : “En termes de trafic automobile, le report sur les quais hauts et sur le boulevard doit être bien mesuré”.

Le commissaire enquêteur, lui aussi, dans sa recommandation n° 2, souligne la nécessité de “renforcer dans les plus brefs délais l’offre de service de transports collectifs”.

Si vous restez sourds à nos observations, écoutez au moins celles de vos partenaires métropolitains et celles qui ressortent de l’enquête publique, demandez aux Parisiens et aux Franciliens s’ils trouvent que l’offre de transports est suffisante pour absorber quotidiennement le report de trafic aux heures de pointe.

Vous parlez du RER A, qui est la ligne la plus fréquentée du monde, quatre personnes au mètre carré aux heures de pointe, je le rappelle, mais les 60 rames qui sont prévues, à deux étages, et qui ont été récemment encore annoncées par le Président de la République ne sont prévues que pour 2014 et elles ne permettront que de soulager un trafic existant, il ne s’agit nullement d’une offre alternative permettant d’accueillir des usagers supplémentaires et en grand nombre.

Vous évoquiez aussi une amélioration du RER C prévue à trois ans, mais même Jean-Paul HUCHON, dans un communiqué du 17 novembre dernier, donc très récent, reconnaît lui-même que le service de cette ligne est dégradé et qu’il n’arrive pas à trouver de solution.

Alors, Monsieur le Maire, je le répète, elle est où cette offre de transports en commun alternative et simultanée dont vous aviez fait une condition préalable ? Elle n’existe pas, et c’est cela, le vrai problème ; vous faites fi de vos engagements et des recommandations de l’enquête publique. On se demande vraiment, d’ailleurs, comment le commissaire enquêteur a pu rendre un avis favorable dans ces conditions.

Les voies express sont un axe structurant d’entrée et de sortie de la capitale, elles ont une valeur métropolitaine et vous ne les regardez qu’à travers une dimension de quartier. Pourtant, 3.000 à 4.000 véhicules les empruntent chaque jour et 40 % viennent de banlieue. Ce sont des acteurs économiques de la région parisienne. Pour beaucoup, ce sont des artisans qui viennent travailler à Paris où ils viennent livrer des marchandises. Pour cela, il n’y a pas d’alternative aux voies sur berges. Leur véhicule, malheureusement, pour le moment, est indispensable, d’autant plus que le développement à grande échelle du fret fluvial n’est absolument pas, et très curieusement, intégré à votre projet de soi-disant valorisation de la Seine. C’est une grande interrogation.

La réserve n° 2 du rapport de l’enquête publique le prouve avec l’absence de zones logistiques prévues. La nouvelle expérimentation Voguéo ne prévoit pas non plus de compatibilité logistique avec le fret pour les escales ; c’était pourtant le sens de notre vœu qui a été repris par l’Exécutif et adopté où je parlais de Voguéo fret.

Rendre la Seine aux Parisiens, pour nous, ce n’est pas seulement en faire un espace événementiel. Rendre la Seine aux Parisiens, c’est aussi lui redonner sa vocation originelle, celle du transport de marchandises, dans une version moderne et durable de la batellerie, ce qui éviterait des milliers de camions dans Paris chaque jour.

L’ambition aurait été aussi de proposer une vision globale, de ne pas uniquement se concentrer sur le plus visible, sur les plus privilégiés de l’hypercentre, quand la valorisation des berges non circulées, en particulier à l’Est, et je pense à mon arrondissement, le 13e, aurait dû être la priorité.

Dans cette période de crise, votre projet de “ramblas” à 35 millions d’euros, avec mikado géant et île flottante, c’est la fuite d’un Maire vers le ludoculturel et l’abandon des exigences de la réalité, en bref, un triste constat, c’est la politique du futile plutôt que de l’utile.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à Mme Karen TAÏEB, pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

**Mme Karen TAÏEB**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais me permettre d’ajouter un peu de poésie à nos débats, puisque la Seine a inspiré nombre de poètes, parfois dans des termes mélancoliques : “Le fleuve est pareil à ma peine” nous livre Apollinaire dans “Marie”, parfois dans des termes peu élogieux, “flots indolents”, “morne Seine” pour Verlaine qui, dans “Nocturne Parisien”, invective le fleuve : “Toi, Seine, tu n’as rien, deux quais et voilà tout”, mais aussi de façon enjouée avec Prévert, “Ce n’est pas un fleuve, la Seine, c’est l’amour en personne, mon petit tour du monde, les vacances de ma vie (…). La Seine, c’est ma riviera, et moi, je suis son vrai touriste”. C’est un peu mon cas, une vraie touriste devant la Seine, de jour comme de nuit, rive droite ou rive gauche, je m’extasie en regardant les platanes s’y courber, les bateaux y flâner, les bouquinistes y résister, les monuments s’y refléter.

Je crois qu’il faut vraiment aimer la Seine et ses quais pour envisager enfin sa reconquête et pour répondre à mon collègue Jacques BOUTAULT, la Seine mérite bien un projet ambitieux qui associera, j’en suis sûre, romantisme, détente et joie de vivre.

Comme chacun le sait, l’enquête publique liée au projet d’aménagement des berges de Seine s’est déroulée du 4 juillet au 14 septembre 2011 inclus, 12 jours, il est vrai, après la date prévue au départ, ce qui a partiellement, comme on le voit, satisfait les élus de l’U.M.P.P.A. pour qui une enquête en été ne vaut pas grand-chose par principe, principe de mauvaise foi.

Dans la série “info ou intox ?”, ce sera plutôt intox par la mairie du 7e arrondissement qui donne son avis sur le site “voiessurberges.fr”. Vous êtes bien pessimistes lorsque vous parlez du temps perdu par l’augmentation des temps de trajet quotidiens, l’augmentation des nuisances sonores et atmosphériques, le stress, la perte de compétitivité des entreprises, lorsque nous, nous envisageons, au contraire, la satisfaction des Parisiens, des Franciliens ou des touristes qui viendront se balader, profiter sans stress de la beauté de Paris.

Ce n’est en rien un châtiment contre les automobilistes,

juste la mise en pratique d'une politique que nous voulons mener, que nous aimons défendre ici : le partage de la ville. Mais vous allez jusqu'à inviter le soleil dans vos débats en soulignant avec le Conseil du 7e arrondissement que "les quais bas rive gauche sont situés à l'ombre, moins propices à la promenade que les quais hauts, davantage ensoleillés" et "pour cette raison, le projet serait donc peu adapté aux besoins des touristes". Drôle de conclusion ! A cours d'arguments, vous nous en offrez des plus farfelus.

Enfin, vous faites part de votre inquiétude en raison du développement des guinguettes et des boîtes de nuit qui pourraient amener, dites-vous, les personnes alcoolisées à chuter dans la Seine, une méthode bien connue : alimenter les peurs pour faire douter.

Peu vous importe qu'au premier rang des nombreuses attentes exprimées dans l'enquête figure la promenade, les loisirs et la détente le long du fleuve. On peut, comme vous le faites, noircir le tableau à l'envi. Pour ma part, je choisis, là encore, l'enthousiasme de Prévert et me félicite de ce projet qui s'est fait, non seulement dans le respect d'un site exceptionnel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais avec la volonté d'offrir le paysage de la Seine au plus grand nombre, aux enfants, aux rollers, aux cyclistes, tout comme aux personnes âgées ou aux personnes en fauteuil. Place aux piétons, enfin !

Des traversées piétonnes équipées de feux tricolores, des traversées protégées, la chaussée recalibrée de 7 à 6 mètres de large afin d'offrir justement plus d'espace aux piétons…

Le projet comprend également l'aménagement intérieur d'une galerie technique en un passage qui va relier le port Henri IV avec le bassin de l'Arsenal, autrement dit le 4e avec le 12e arrondissement, comme cela a été ardemment défendu par les conseillers de quartier du 12e arrondissement et porté par Michèle BLUMENTHAL.

J'en profite, d'ailleurs, pour mettre en lumière deux vœux qui seront proposés, n$^{os}$ 87 et 88, qui ont été votés par la majorité municipale du 12e arrondissement, et qui proposent la mise en place d'aménagements sur le port de Bercy aval et l'étude de la réouverture de la continuité piétonne sur la berge rive droite du port de la Rapée au port de Bercy aval.

Côté rive gauche, alors que les quais hauts seront réaménagés pour accompagner le report de trafic automobile, deux projets innovants seront prévus sur les quais bas : un emmarchement démontable au port de Solférino devant le musée d'Orsay et un jardin flottant à proximité du pont de l'Alma.

Au port de Solférino, un pôle culturel et événementiel sera aménagé pour permettre des occupations temporaires, le port des Invalides Alexandre III sera animé de jour comme de nuit et au port du Gros caillou, un pôle sportif et ludique sera ouvert en fonction des saisons à différents types de publics incluant les scolaires.

Restauration, salons, économie sociale et solidaire, les activités économiques permanentes ou temporaires seront développées sur l'ensemble du linéaire.

Des berges, il sera possible d'accéder aux musées qui bordent la Seine et seront accueillies des expositions de plein air ou des spectacles vivants. Tout a été pensé pour l'accueil du public : sanitaires, stations Vélib', un nouvel éclairage, des fontaines à boire ont été prévus et, enfin, la gestion du site intégrera tous les services de propreté et de sécurité nécessaires à un lieu de forte fréquentation et je n'ai aucun doute sur le fait que dès l'ouverture prévue en juillet 2012, il y aura affluence de Parisiennes et Parisiens ou amoureux de Paris qui viendront se réapproprier la beauté de Paris.

C'est notre conception de la ville de demain et je m'en félicite.

Je suis persuadée que les berges de Seine ainsi retrouvées inspireront de nouvelles plumes et de nouveaux pinceaux et seront surtout la source d'une vraie qualité de vie pour les Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à M. le Président Jean-François LAMOUR pour le groupe U.M.P.P.A.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dis, Monsieur le Maire, mais j'aurais préféré que le Maire de Paris soit présent dans cet hémicycle. Eh bien oui ! Sur un projet qu'il nous qualifie de projet du siècle, et dont on voit bien finalement qu'il se moque, comme de beaucoup d'autres dossiers à Paris.

En effet, Monsieur le Maire, je regrette que ce projet d'aménagement des voies sur berges n'ait pu faire l'objet d'une réflexion partagée, commune et ouverte. Je regrette que ce projet n'ait pu être le fruit d'un travail de concertation, qui aurait impliqué l'ensemble des élus, bien sûr, mais aussi d'autres partenaires, les cabinets d'urbanistes, des associations, les chambres de commerce, les collectivités locales limitrophes.

Il aurait pu être conçu comme un vrai projet structurant, valorisant, et à la mesure du rayonnement amplifié qui doit être conféré à la capitale dans le cadre du Grand Paris.

Mais il n'en a rien été de tout cela, car le 14 avril 2010, vous annoncez en grande pompe, lors d'une conférence de presse, "la reconquête des berges de la Seine" : fêtes, bonheur et loisirs au programme des Parisiens, grâce à ce projet qui a germé dans le secret de votre cabinet, afin de ménager la surprise aux journalistes, aux Parisiens et aux élus d'opposition.

C'est le jeu, me direz-vous. Votre jeu, certes, mais un jeu indigne de l'enjeu.

Nous voici face à un projet ficelé, réalisé à votre demande par les services de l'A.P.U.R. sous la direction de M. ROLTANGUY, aujourd'hui démissionnaire de ce poste, dont la seule proposition est parfaitement inadaptée, insuffisante, voire indécente pour envisager sérieusement de réaménager les berges de la Seine.

Ainsi, victime de votre culte du secret et de la maîtrise de tout, en dépit de vos grandes déclarations sur la transparence, vous présentez à la presse un projet ridicule, à mi-chemin entre Paris Plage et fête foraine, mais néanmoins lourd de conséquences, en termes de coûts, d'impact économique et de report de circulation.

Mais aussi limite en termes de sécurité car, quand Paris est bouché, les ambulances, les pompiers, le Samu, la police aussi voient leurs délais d'intervention s'allonger et leurs trajets se compliquer. Mais qu'importe ces réserves, vous poursuivez votre chemin et j'attends maintenant avec beaucoup d'attention les propos du Préfet de police, quant à justement cette embolie du centre de Paris.

Fidèles à vos paradoxes, vous entamez ensuite une concertation. La plaisanterie continue. Paris Métropole est saisie du projet pour la forme, mais les maires d'arrondissement sont totalement ignorés : aucun appel à projets n'a été lancé avant, aucune suggestion postérieure ne sera retenue, bien sûr.

Vous annoncez ensuite une enquête publique, pendant les mois d'été, nouvelle mascarade. Bien avant d'avoir ses conclusions, vous demandez au Conseil de Paris, autant dire à votre majorité, de se prononcer sur les premières autorisations d'urbanisme, et de passer les marchés nécessaires aux animations que vous prévoyez.

Quand au compte rendu que vous commettez à la suite de l'enquête publique, il n'est évidemment en rien fidèle aux nombreuses questions et observations légitimes qui y sont soulevées.

En résumé, absence de concertation, absence de transparence, absence d'honnêteté intellectuelle pour tout ce qui a trait à l'enquête publique, non respect des délais. Dans quel système sommes-nous, Monsieur le Maire ?

Alors ce projet, nous ne le voterons pas, bien sûr, pour des raisons liées autant à la méthode qu'au contenu et au sens des aménagements prévus. Aucune des réserves que nous avons formulées n'a été discutée ni retenue.

Il semble même que vous vous dispensiez de tenir compte de la demande de réversibilité. Qui peut croire que l'aménagement de la culée du pont Alexandre III sera réversible ? A quoi bon avoir procédé à tout ce simulacre de concertation, à ces débats en séance, à cette enquête puisque, quoi qu'il en soit, vous allez mettre en place votre petite opération festive, faire votre communication autour et faire fi de tout le reste ?

J'ajouterai que vous n'avez même pas respecté les délais de dépôt de ces projets de délibération qui n'ont donc pas été examinés dans certains conseils d'arrondissement.

Je terminerai donc, comme j'ai commencé, par des regrets. Des regrets, face à ce projet qui n'intègre en rien le potentiel de la Seine dans le cadre du projet d'aménagement global du Grand Paris et de la vallée de la Seine, cher à Antoine RUFENACHT. Tout ça pour ça ! Donc, rien d'emblématique, quelques aménagements anecdotiques et beaucoup d'inconvénients.

Votre reconquête des berges de la Seine est anachronique et sans ambition, Monsieur le Maire. Elle se veut dans l'air du temps, celui qui consiste, pour toutes les grandes villes à vouloir diminuer la place de la voiture, mais elle n'est pas en phase avec le rythme de réalisation du vaste projet dans lequel elle aurait dû s'insérer. C'est dommage et irresponsable.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour le groupe U.M.P.P.A.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je commencerai par le principal. La Seine mérite un aménagement qui soit digne de sa beauté et digne de Paris. Il est donc naturel de se préoccuper de ses abords pour obtenir le meilleur aménagement et la meilleure accessibilité.

Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point. Mais, à partir de là, les appréciations divergent et les priorités ne sont pas les mêmes.

Nous voulons un aménagement ambitieux, qui concerne toutes les rives de Seine, c'est-à-dire l'ensemble du tracé du fleuve sur la traversée de Paris.

Vous, vous avez choisi de vous occuper que des voies sur berges circulées, c'est peu. C'est surtout à contretemps. Voici pourquoi : nous souhaitons tous rendre la Seine plus accessible aux promeneurs, aux Parisiens, aux Franciliens, aux visiteurs.

Et vraisemblablement, il arrivera que ces conditions, pour que ce vœu soit exaucé, soient réunies, mais cela n'est pas le cas aujourd'hui. Parce que ces conditions, qu'elles sont-elles ? Elles sont que le volume de la circulation routière, qui utilise aujourd'hui les voies sur berges, en tant qu'artère essentielle à la métropole, diminue.

Alors, il sera possible d'organiser différemment la circulation de tous les modes routiers, mais que faut-il pour cela ? Les réponses sont évidentes : il faut que les infrastructures de transports, qui relient la capitale à la grande et à la petite couronne, permettent le report des utilisateurs de la voiture sur les transports en commun.

Est-ce possible aujourd'hui ? Pas encore. Est-ce que ce sera possible demain ? Oui, dans le cadre du Grand Paris notamment.

Deuxième condition : il faut que dès maintenant un report sur les métros, RER et bus existants, permette aux usagers des voies sur berges des deux rives de se reporter sur un mode collectif.

Est-ce le cas ? Non. Il n'y a pas plus de bus. Ceux qui circulent vont être fortement perturbés par les embouteillages générés, 40 % du trafic bus sera impacté.

Alors, avec votre projet, cela ne sera pas mieux, ce sera pire. Le RER C va être amélioré, mais c'est en grande couronne, pas sur le trajet parisien. L'automatisation de la ligne 1 a des effets vraiment extrêmement limités par rapport aux besoins.

Donc, les conditions ne sont pas réunies actuellement pour se priver du trafic automobile des voies sur berges. Même si on peut légitimement espérer qu'elles le seront un jour.

Devant les inquiétudes générées par ce projet, vous décidez de mettre coûte que coûte en œuvre, et devant les réserves explicites du commissaire enquêteur, vous affirmez que tout est réversible et surtout vous vous engagez à faire le point au bout d'un an.

Monsieur le Maire, je crois qu'il est temps de faire preuve d'honnêteté devant les Parisiens. Vous avez passé votre temps à nous dire que tous étaient très largement favorables à ce projet, à la suite d'une "concertation", mot dont je vous laisse la paternité, car ayant été présente à certaines réunions dites de concertation, je peux témoigner qu'elles étaient très fortement connotées.

Démonstration de ce bel élan, les 65 % d'opinions favorables recueillies, selon vous, lors de la concertation préalable au projet, ne correspondent pas à la réalité : ce sont plus de 78 % des 1.557 observations fournies par les participants à l'enquête publique qui lui sont, elles, défavorables.

Alors, au point où nous en sommes, l'expérience tranchera. Mais de manière à ce que ces enseignements soient rendus publics dans la plus grande transparence, transparence à laquelle vous affirmez toujours être très attaché, eh bien, Monsieur le Maire, nous vous demandons de faire un premier

point d'évaluation de la situation au bout de six mois. Ce délai est bien assez long pour être significatif, sinon définitif, dans l'appréciation de la situation.

Cette proposition fait donc l'objet d'un vœu de notre groupe et on pourrait facilement l'assortir de la parution d'un baromètre régulier de la situation tous les deux mois.

Monsieur le Maire, nous vous demandons aussi, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de police, de nous exposer dès maintenant sur quels indicateurs précisément vous comptez faire cette estimation.

Nous demandons un état de la situation actuelle sur le plan de la fréquentation, de la pollution atmosphérique et sonore des voies sur berges et des voies de report. Et le même état, une fois l'aménagement réalisé, et régulièrement ensuite.

Pourquoi ? Parce que les Parisiens ont le droit de savoir quel est le prix à payer pour pouvoir apprécier ce projet et ces réalisations proposées.

A ce sujet, poursuivant d'ailleurs la même méthode qui vous a amené à présenter un projet en avril 2010 à la presse, alors que vous avez attendu juillet pour le présenter aux conseillers de Paris, vous avez confié à une équipe, sans aucune information du Conseil de Paris, un projet d'aménagement. Nous n'en connaissons donc que ce que la presse a bien voulu préciser depuis votre conférence de presse début novembre, il y a un mois.

Alors, Monsieur le Maire, de quel côté la balance penche-t-elle ?

Est-ce en faveur d'un aménagement, qui dispense une animation a priori plutôt médiocre et sans ambition ? Une animation où le côté économique est affirmé mais, en fait, particulièrement absent ? On n'en voit pas une ombre, si ce n'est la mention d'études en faveur d'investissements privés.

Ou bien la balance penche-t-elle du côté de la lourdeur des inconvénients pour les Franciliens et les Parisiens ? Les automobilistes, évidemment, sur lesquels il est de bon ton de crier haro sans prendre en considération s'ils ont un autre moyen de venir à Paris ? Sur tous les autres modes motorisés : transports de marchandises, camionnettes d'artisans, déplacement des professions médicales et paramédicales, deux-roues motorisés, toujours plus nombreux dans la circulation, avec des risques aggravés, notamment par la diminution de la largeur des files ? Comme j'aimerais me tromper à ce sujet !

Le commissaire-enquêteur a exprimé ses inquiétudes également par rapport au poids financier des aménagements : 40 millions d'euros. Nous y ajoutons les nôtres devant des variations pour le moins étonnantes. L'archipel était annoncé à 2 millions en juillet 2010, il est passé à 7 millions au printemps 2011, puis à 8,4 millions aujourd'hui ; je ne pense pas que l'inflation soit galopante à ce point. L'aménagement des locaux de la Maison des Célestins n'apparaît pas, non plus que le réaménagement du square de l'Hôtel de Ville. Où cela est-il passé ?

Il se pose encore beaucoup de questions, notamment sur la circulation parce que, par exemple, quelle réorganisation des files de circulation prévoyez-vous sur les quais hauts de la voie rive droite, avant le souterrain des Tuileries ? Quel accès à la voie rive droite à partir de la place de la Concorde ? Et de l'Assemblée nationale ? Comment réorganiser le quai Anatole France avec une file supplémentaire, alors que, manifestement, il n'y a pas d'espace ? Et de toute manière, que peut faire une file sur 150 mètres pour soulager, effectivement, la fermeture de la voie sur berge rive gauche ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Madame DOUVIN, je vais vous demander d'aller vers votre conclusion, s'il vous plaît.

**Mme Laurence DOUVIN**. - J'arrive à la conclusion.

Il reste des problèmes : celui de la nature des commerces et de leur nombre ? Quelle nature de commerces, quelles barges, quel nombre ? Quelles conséquences sur la vie des riverains ? Et aussi, devant l'emmarchement, que va-t-il se passer ?

Je rappelle simplement que la Ville de Lyon avait créé un emmarchement. Ils l'ont supprimé assez rapidement ainsi que les spectacles qui étaient prévus devant parce que, malheureusement, à Lyon comme à Paris, il pleut et les conditions météorologiques font la loi encore plus qu'autre chose.

Je conclurai en disant que vous proposez de dépenser 40 millions d'euros intégralement financés par les Parisiens pour un projet étriqué, dont les coûts d'exploitation ont déjà plus que doublé avant même que de commencer : de 2 à 5 millions d'euros.

Je m'arrête donc là, mais à l'heure du Grand Paris, un tel projet, placé pourtant dans un site exceptionnel, n'est pas à la hauteur. Nous le regrettons et nous voterons contre ces aménagements.

Merci.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à M. Gérard d'ABOVILLE, pour le groupe U.M.P.P.A.

**M. Gérard d'ABOVILLE**. - Merci, Monsieur le Maire.

La reconquête des berges de la Seine : finalement, tout est dit dès la première ligne du projet de délibération. La reconquête ! Comme s'il s'agissait de mener une expédition guerrière et punitive à l'encontre d'une tribu honnie, celle des automobilistes. D'un côté, les bons Parisiens, de l'autre les mauvais.

Les bons Parisiens sont ceux qui profiteront (combien de jours par an ?) d'un nouvel espace de promenade et d'activités ludiques. Pour eux, rien n'est trop beau ; pour eux, rien n'est trop cher. Près de 9 millions d'euros pour des îlots flottants dérisoires, soit 5.600 euros le mètre carré. Pour eux, 2,5 millions euros pour un escalier géant (100.000 euros la marche), 1 million d'euros par an pour un nettoyage quotidien "comme une voie parisienne classique", peut-on lire.

Entre nous, je connais bien des habitants du 15e arrondissement qui seraient contents si leur rue était nettoyée, ne serait-ce que tous les deux ou trois jours !

Au total, ce sont 40 millions d'euros dont on parle, mais il est à prévoir que toute cette opération coûtera beaucoup plus cher, car que dit la commission d'enquête ? Je lis : "Les imprécisions relevées sur les usages et les aménagements ne permettent pas d'apprécier avec précision la permanence du budget affecté à ce projet, tant en investissement qu'en fonctionnement". Plus loin : "Si le budget n'est pas considérable en valeur absolue, au regard du budget de la Ville de Paris, il peut être ressenti comme trop élevé au regard de la portée très réduite du projet, avec des passages pour piétons, feux tricolores rive droite, un emmarchement et quelques barges ludiques, sportives ou florales rive gauche".

On nous dit que le projet, à défaut d'être précédé par une expérimentation, est réversible. Mais quel gâchis, quand tous ces équipements auront été financés !

Quant aux mauvais Parisiens, ce sont tous les autres, représentants, artisans, médecins, taxis, livreurs, ceux pour qui la voiture, loin d'être un luxe, est un simple outil de travail. Croyez-vous vraiment qu'il y ait encore des Parisiens qui utilisent une voiture par plaisir ?

Et je ne parle pas des Franciliens, les cadres moyens que votre politique du logement oblige à s'installer en banlieue et tous ceux qui, dans l'état actuel des transports en commun, n'ont d'autre alternative pour se rendre à Paris ou pour traverser la Capitale. Pour eux, encore plus d'embouteillages, alors que Paris détient déjà un triste record européen avec, en moyenne, plus de 70 heures perdues par an par automobiliste.

A ce propos, je lis dans le projet de délibération : "Considérant que le thème des déplacements est un sujet sensible, mais que les voiries auront la capacité d'absorber les reports, en notant toutefois une légère augmentation des temps de parcours, la commission d'enquête estime que le dossier, je cite toujours, présentait une étude d'impact la plus complète possible, dont les orientations en matière de report de circulation faisaient appel à des modèles arithmétiques dont les incertitudes sont liées à l'état actuel de l'art, d'une part, et au comportement des individus, d'autre part."

Autrement dit : on n'en sait rien et l'affirmation selon laquelle on devrait s'attendre seulement à une légère augmentation des temps de parcours est une fumisterie.

C'est précisément la raison pour laquelle nous avions demandé, sans être entendus, une phase d'expérimentation.

Certes, nous l'avons déjà dit, le réaménagement des voies sur berges est un objectif louable, à condition toutefois qu'il soit précédé par une réelle offre alternative des transports en commun. Qu'en est-il ?

Pour le R.E.R. A, on nous parle de la perspective de la mise en œuvre de matériels à grande capacité. Mais nous le savons : cette ligne est aujourd'hui totalement saturée et le demeurera, compte tenu de l'augmentation du trafic de voyageurs vers La Défense, bien au-delà de cette perspective.

Pour le R.E.R. C, on nous vante l'augmentation de sa vitesse, projet à "l'horizon de deux ou trois ans". J'aime cette notion d'horizon. Vous savez, l'horizon, c'est la ligne imaginaire qui se déplace, qui recule au fur et à mesure que vous avancez. Quoi qu'il en soit, ce ne sera fait que longtemps après la modification des voies sur berges. Bien au contraire, ce sont, d'après la R.A.T.P., 30 lignes d'autobus, la moitié du réseau parisien qui se retrouveront, à des degrés divers, impactés, dont 10 sévèrement.

Cette enquête publique, qui s'est tenue comme par hasard pendant les vacances d'été, a recueilli 1.500 observations, moitié moins que pour celle du premier tronçon du tramway. Elle fait suite à une décision brutale, mitonnée dans le secret, un projet livré sans alternative, clefs en main et qui, au fil du temps et des critiques, n'a été amendé qu'à la marge. Une base logistique, qui pourrait aussi bien voir le jour dans la configuration actuelle, une mention cosmétique relative aux arrondissement périphériques, sans engagement précis chiffré et daté, alors que le projet initial, lui, suit son cours avec des appels d'offres et des attributions de marché. Disparus, les avis négatifs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, disparus les avis de la R.A.T.P., de la S.N.C.F., de certaines mairies, comme celle du 15e, et des conseils de quartier.

Alors, j'entends déjà vos réponses. Vous direz qu'il y a le sens de l'histoire, que d'autres grandes villes qui, soit dit en passant, n'ont rien de comparable, ont des berges sans circulation, que la voiture, c'est ringard, que pour modifier les comportements, il faut frapper fort, que la promenade, les loisirs, la détente font partie des nombreuses attentes exprimées. En bref, qu'il faut suivre l'air du temps !

La belle affaire !

"On ne saura jamais, écrivait Péguy en 1913, ce que la peur de ne pas paraître assez avancé fait commettre de bêtises et de sottises aux hommes politiques français !"

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole à M. Michel DUMONT, pour le groupe U.M.P.P.A.

**M. Michel DUMONT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Les priorités de rigueur et de solidarité exprimées lors de votre intervention sur le projet de budget 2012 auraient dû vous faire renoncer à votre projet d'aménagement des voies sur berges.

Rigueur, car dans la crise financière que nous traversons, les dépenses superflues doivent être proscrites au profit des dépenses utiles.

Solidarité, car le soutien aux familles parisiennes doit rester une priorité.

Il n'est pas inutile de rappeler à cet égard le manque de volonté de la Ville à financer le projet de nouveaux barrages afin de contenir une crue centennale de la Seine que votre communication ignore superbement alors que ses conséquences seront dramatiques, tant que le plan humain que matériel pour Paris et les Parisiens.

Siégeant au conseil d'administration des Grands lacs, je suis bien placé pour savoir que le territoire parisien est aujourd'hui plus vulnérable à une inondation majeure qu'en 1910 en raison de sa densité urbaine.

On ne peut qu'être consterné par votre refus de prendre en compte ce risque majeur.

Vos projets dispendieux comme celui des berges de la Seine se font au détriment des arrondissements, principalement, il faut le souligner, ceux de votre opposition, qui souffrent d'un manque d'équipements ou de la dégradation constante de ceux existants.

Est-il sérieux, pour toutes ces raisons, d'engager 35 millions d'euros d'investissements pour aménager les voies sur berges qui généreront 5 millions d'euros de frais de fonctionnement, chiffre d'ailleurs sous-estimé à la lecture du rapport du commissaire-enquêteur, que je cite, et cela a déjà été fait par mon collègue, page 61 du rapport : "Les imprécisions relevées sur les usages et les aménagements ne permettent pas d'apprécier avec précision la pertinence du budget affecté à ce projet, tant en investissement qu'en fonctionnement", et de conclure : "La vigilance s'impose pour éviter toute dérive financière du coût des installations et une éventuelle privatisation de certains sites".

On ne peut pas en conclure que la commission d'enquête vous ait délivré un satisfecit enthousiaste. Il est vrai que les frais

de fonctionnement estimés à l'origine à 2 millions d'euros ont plus que doublé, à 5 millions.

Est-il aussi justifié de dépenser près de 9 millions d'euros pour créer des îles artificielles de jardins flottants au niveau du port du Gros Caillou ? Que penser d'ailleurs du coût de cet archipel, annoncé à l'origine à 2 millions d'euros, puis à 7 millions au printemps 2011, et aujourd'hui à près de 9 millions d'euros, alors que le Champ-de-Mars, par exemple, justifierait d'un programme de rénovation en profondeur ou que la création d'une nouvelle crèche apparaît indispensable dans le 7e arrondissement au regard des demandes des familles et de la construction de plusieurs centaines de logements, notamment sur l'ancien site de l'hôpital Laënnec ?

Est-il raisonnable également de faire peser sur d'autres structures vos dépenses somptuaires en demandant par exemple pour ce projet d'aménagement une subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la réalisation des archipels ?

Est-il de bonne politique de créer un embouteillage permanent de la rive gauche dont le point culminant sera l'intersection au débouché du pont de la Concorde, devant l'Assemblée nationale ?

Vous allez sacrifier la vie quotidienne des habitants des quartiers avoisinants du 7e arrondissement ainsi que des personnes y travaillant, qui vont se retrouver dans un environnement de pollution de toutes natures dont vous n'arrêtez pas d'ailleurs de dénoncer les effets en d'autres circonstances.

Nous vous avions demandé une expérimentation sur quelques semaines, de fermeture de la voie sur berge, rive gauche, pour mesurer en grandeur nature les effets des reports de circulation sur le quai haut et les rues de desserte locale du 7e arrondissement.

Vous avez refusé, probablement conscients de l'image négative qui en résulterait pour l'avenir de votre projet. Vous vous retranchez, suivant en cela l'avis de la commission d'enquête, sur la réversibilité de la fermeture de la voie sur berge, laquelle commission vous demandait également de procéder à un test en grandeur nature.

Comment croire qu'après avoir dépensé plusieurs dizaines de millions d'euros, construit un escalier géant de 35 mètres de large reliant le quai haut au quai bas devant le musée d'Orsay, dont la construction durera cinq mois et coûtera 2,5 millions, vous puissiez accepter de revenir en arrière et de rendre à la circulation la voie sur berge ?

Je partage les réserves de la Préfecture de police sur l'inefficacité de l'élargissement du quai haut Anatole France à trois files de circulation sur une centaine de mètres précédant le carrefour du pont de la Concorde.

Vous avez l'audace d'écrire que cette troisième file offrira une capacité supplémentaire de trafic pour éviter le risque de congestion en amont.

C'est en réalité à une thrombose de la circulation à laquelle vous condamnez la rive gauche.

Enfin, est-il concevable, alors que la propreté de Paris n'est pas assurée convenablement et que votre adjoint compétent vient d'augmenter de façon vertigineuse la taxe de balayage, tout en nous précisant qu'il ne fallait pas attendre d'améliorations visibles de l'entretien de nos quartiers, d'annoncer un budget de 1 million d'euros pour le nettoyage de ces espaces piétonniers nouveaux, qui seraient mieux utilisés, effectivement, au nettoyage quotidien de notre quartier ?

Monsieur le Maire, vous restez sourd à notre argumentation, dont nombre des aspects ne vous sont d'ailleurs pas étrangers, mais vous n'avez pas cru bon de présider cette séance à l'occasion de ce débat.

Vous êtes aveuglé par votre idéologie et celle de vos alliés verts, pour lesquels la chasse à la voiture est un leitmotiv permanent. Vous allez rendre la vie insupportable aux automobilistes, pour reprendre une expression de l'un de vos anciens adjoints, vous allez surtout la rendre insupportable aux Parisiens de la rive gauche pour satisfaire votre caprice.

Vous avez balayé d'un revers de main la forte hostilité des parisiens : 78 % des observations défavorables lors de l'enquête publique, de ces Parisiens qui se sont exprimés et qui ont posé des questions auxquelles vous n'apportez aucune réponse, que cela soit en termes de circulation, de nuisances.

Pas une avancée en matière de transports en commun, alors que le métro et le R.E.R. sont à saturation, et que nombre de lignes de bus subiront des retards liés aux nouveaux encombrements.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Monsieur DUMONT, pouvez-vous conclure, s'il vous plaît ?

**M. Michel DUMONT**. - Je conclus.

Pour reprendre le titre d'un récent article d'un grand quotidien à propos de Paris : le 10e arrondissement est l'arrondissement qui a inventé les bouchons la nuit ; vous allez être l'inventeur des bouchons, jour et nuit, de la rive gauche.

Votre projet est mauvais pour Paris. Il pénalisera l'activité économique au cœur de notre ville. Il rendra la vie impossible aux Parisiens habitant la rive gauche.

Avec ce projet, vous poursuivez pour Paris une politique conduisant à faire de notre ville une ville musée le dos tourné aux réalités économiques.

C'est la raison pour laquelle nous voterons résolument contre ce projet.

Merci.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à M. Vincent ROGER, pour le groupe U.M.P.P.A.

**M. Vincent ROGER**. - Monsieur le Maire, chers collègues, à l'instar de ce que j'ai pu entendre lors du dernier Conseil du 4e arrondissement, votre majorité a décidé de faire du projet de l'aménagement des voies sur berges l'emblème et le symbole de sa soi-disant modernité.

S'y opposer serait, à vous entendre, la quintessence de la ringardise ! Critiquer votre projet, c'est immédiatement être qualifié, je cite la maire du 4e, de "caricatural et de démagogue".

Monsieur le Maire, au-delà de la nuance de tels propos que chacun appréciera, votre majorité souhaite faire de ce projet la vitrine de sa conception, paraît-il audacieuse, de l'action municipale. Grand bien lui fasse !

Les Parisiens pourront ainsi apprécier votre vision de la modernité. Permettez-moi de les inviter à se poser quelques questions.

Comme par exemple celle consistant à savoir s'il est moderne de ne pas respecter ses engagements auprès des électeurs. N'aviez-vous pas fixé lors des dernières municipales deux conditions indispensables à toute initiative en matière d'aménagement des voies sur berges ?

La première, selon vous, résidait dans la baisse du volume de la circulation ; la seconde, dans la création de transports collectifs de report.

Objectivement, Monsieur le Maire, vous aviez raison, et vous feriez preuve d'une très grande originalité en disant que ces deux conditions sont désormais réunies.

Ensuite, Monsieur le Maire, est-ce moderne de faire voter un projet par le Conseil de Paris, puis d'organiser une concertation dont on sait par avance qu'elle ne remettra pas en cause le vote déjà acquis ?

Est-ce moderne de balayer d'un revers de la main les propositions de l'opposition ?

Est-ce moderne, sur un sujet si crucial pour la Ville, de ne pas écouter la Préfecture de police, la R.A.T.P. et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris ?

Est-ce moderne d'augmenter le nombre de kilomètres de bouchons dans Paris et en conséquence, d'augmenter la pollution ?

Est-ce moderne, Monsieur le Maire, d'organiser une enquête publique durant les vacances des Parisiens ?

Est-ce moderne de passer sous silence les 78,2 % de Parisiens qui ont émis une opinion hostile au projet auprès de la commission d'enquête ?

Est-ce moderne de faire passer les résultats de l'enquête comme favorables alors que dans les faits, les conclusions du commissaire enquêteur sont plus que réservées, pour ne pas dire sévères ?

Est-ce moderne, enfin, de vouloir passer en force alors que la commission d'enquête émit une multitude d'incertitudes quant aux conséquences de ce projet lié à la vie des Parisiens en général et des riverains concernés en particulier ?

En matière, par exemple, de nuisances sonores, la commission indique en page 47 de son rapport qu'en l'absence d'informations, elle ne peut déterminer une position précise.

Il en est de même en matière de patrimoine, pour lequel le rapport indique, page 55, que l'absence de précisions sur les aménagements projetés, en particulier sur la rive gauche, ne permet pas à la commission de conclure à l'importance des impacts sur le paysage et le patrimoine.

En matière d'usage et d'aménagement, la commission regrette que les usages pressentis ne soient pas davantage précisés, mais surtout que les aménagements ne soient pas définis de façon suffisante pour en permettre une exacte appréciation.

Concernant les conséquences sur le transport collectif, le rapport ne peut être plus explicite en indiquant qu'en l'absence d'offre supplémentaire significative dès 2012, la commission d'enquête est particulièrement réservée sur les possibilités individuelles de transfert modal.

De plus, les encombrements de la circulation évoqués auraient un effet direct sur la vitesse de circulation des bus, dont le ralentissement ne pourrait être qu'un facteur de désintérêt supplémentaire des usagers.

Enfin et surtout, concernant la circulation, la commission souligne avec force en page 35 que seule une expérimentation pourrait lever les incertitudes, et d'ajouter qu'il serait particulièrement important de procéder à un test en grandeur nature, mais, Monsieur le Maire, c'est exactement ce que nous vous demandons, ce que nous vous réclamons, nous vous appelons à être pragmatique ; vous savez, le pragmatisme est certes une vision modeste de la modernité, mais il a souvent conduit les décideurs publics à l'efficacité.

Quant à la modernité, c'est souvent ceux qui en parlent le plus qui en font le moins. Avoir des convictions, des idées, des projets, c'est ce qui honore la politique ; les croire infaillibles, cela peut être désastreux.

La modernité en politique, Monsieur le Maire, n'est pas toujours dans la certitude, elle peut être dans le doute.

Je vous invite à méditer cet aphorisme d'Oscar Wilde, "croire est ennuyeux, douter est absorbant".

Monsieur le Maire, concernant votre projet des voies sur berges, vous avez le droit, voire le devoir, d'émettre un doute, vous n'en serez que plus moderne.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à Mme Emmanuelle DAUVERGNE pour le groupe U.M.P.P.A.

**Mme Emmanuelle DAUVERGNE**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet qui doit être le projet phare de votre mandature s'engage dans de bien mauvaises conditions.

Pour lancer une telle opération, vous ne reculez devant aucune compromission. Ainsi, vous piétinez la concertation en n'associant pas les arrondissements concernés, à commencer par le 7e arrondissement, qui est pourtant le principal impacté.

Ce n'est que six mois après l'effet d'annonce que vous organisez une concertation avec la population, après avoir refusé de venir répondre aux questions de nos concitoyens lors de la réunion publique organisée par la mairie du 7e le 31 mai dernier.

Si vous avez été lent à entamer la concertation, vous avez été prompt à lancer un appel à projets pour l'exploitation de la culée du pont Alexandre III, avant la tenue de l'enquête publique. Cela revenait à dire aux Parisiens que quel que soit le résultat de l'enquête, vous ne tiendriez pas compte de leur avis.

En imposant la tenue de l'enquête publique en plein cœur de l'été, vous espériez certainement que les personnes impactées ne se mobiliseraient pas. Fort heureusement, les Parisiens n'ont pas été dupes de la manœuvre. Ils ont, au contraire, exprimé très largement leur indignation, notamment dans le 7e arrondissement, qui a concentré 54 % des contributions à l'enquête publique. Je souhaite, à cette occasion, leur rendre hommage d'avoir participé à l'enquête malgré les obstacles auxquels vous les avez confrontés.

Outre ces dates d'enquête incommodes, le public n'avait pas la possibilité d'adresser ses contributions par Internet ni de consulter l'étude d'impact en ligne.

Il a fallu l'intervention de Rachida DATI pour que l'enquête

publique soit prolongée jusqu'au 14 septembre 2011 et que le dossier complet soit mis en ligne plusieurs semaines après le début de l'enquête.

Mme TAÏEB s'est permis de tourner en dérision l'avis qui a été voté par le Conseil du 7e arrondissement. Ces remarques dont vous vous moquez, ce sont celles des Parisiens, car les Parisiens ont bien cerné les insuffisances graves de votre projet.

Le rapport de la commission est éloquent. On retrouve dans les réserves et les recommandations de la commission la traduction de ces zones d'ombre de votre projet.

La commission admet que le dossier d'enquête ne souligne pas suffisamment les inconvénients potentiels en matière de nuisances routières pour la rive gauche.

S'agissant des transports collectifs, la commission souligne l'absence réelle d'offres alternatives. Elle considère que les reports de circulation demeurent une question pendante.

Sur le volet patrimonial, la commission s'inquiète de l'implantation d'installations, même temporaires, qui viendraient dégrader l'aspect minéral des quais de la Seine.

Au final, la commission souhaite que vous apportiez des corrections dans la mise en place des aménagements afin de pallier les inconvénients relevés.

Le plus éloquent est l'expression du public, qui relève plus de 78 % d'oppositions au projet pour seulement 17 % d'avis favorables.

La commission d'enquête a souligné la qualité des contributions qui sont, dans leur grande majorité, fortement étayées et motivées.

Plusieurs collectivités de banlieue ont également exprimé leur inquiétude et leur opposition à ces aménagements qui vont les impacter directement.

En voulant poursuivre le projet malgré le rejet des Parisiens, vous témoignez d'un réel mépris à leur égard. Vous n'apportez aucune réponse aux questions de coût, de rentabilité socio-économique, de saturation des transports collectifs, de ralentissement de la circulation, y compris celle des bus et des taxis, et des nuisances.

La recommandation n° 8 de la commission d'enquête n'est pas non plus suivie, puisque les demandes du 7e arrondissement en équipements publics sont rejetées.

Enfin, l'impératif de sécurité publique ne semble pas vous préoccuper. Tout comme l'Etat, votre responsabilité sera pourtant engagée si cette opération met en danger les Parisiens en bloquant notamment les véhicules d'intervention d'urgence.

Votre seule préoccupation est la sacro-sainte communication, à tel point que vous exigez que la construction des barges soit faite in situ, afin que le public puisse suivre la progression du projet.

S'il pourra en suivre la construction, il ne pourra, en revanche, pas toutes les utiliser, puisqu'elles doivent servir à faire pousser des plantes sur l'eau. Il serait intéressant, à ce propos, de connaître le bilan carbone de cette opération aux vertus écologiques autoproclamées.

En définitive, ce dossier consiste à faire payer au contribuable parisien un minimum de 35 millions d'euros d'aménagements et plusieurs millions d'euros chaque année pour leur faire subir des nuisances, porter atteinte à l'économie de Paris, sans aucun bénéfice probant et sans leur procurer les équipements publics dont ils ont besoin.

Si vous ne retirez pas ce projet de délibération de l'ordre du jour, nous voterons contre, puisque ce projet ne poursuit pas un objectif d'intérêt général mais d'un intérêt médiatique.

Nous souhaitons que les berges fassent l'objet d'un projet conçu dans la concertation, qui respecte la vie des Parisiens, qui respecte leur sécurité, leurs conditions de vie, qui prépare leur avenir et qui n'entrave pas l'économie.

Nous ne voulons pas des aménagements étriqués et sans ambition que vous nous proposez, mais un projet conçu à l'échelle du Grand Paris pour contribuer à l'attractivité de la métropole et à la qualité de vie des Franciliens.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE pour le groupe U.M.P.P.A.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, je profiterai de mon intervention pour présenter le vœu n° 86.

Le site de la Seine aurait mérité, dans que le cadre du Grand Paris, un grand débat et le lancement d'un appel international à projets intégrant la Seine et ses quais sur l'ensemble des 10 arrondissements traversés par le fleuve, dont le 15e.

Au lieu de cela et pendant 10 ans, vous avez ignoré la Seine, laissé en friche des kilomètres de berges et supprimé la délégation d'adjoint en charge de la Seine qui existait avant 2001.

Monsieur le Maire, votre façon d'aborder l'aménagement des berges de Seine est d'autant plus décevante que nous aurions tous pu et dû nous retrouver autour d'un réaménagement ambitieux des bords de Seine, car voilà des années que dans le 15e, par exemple, élus, habitants, associations, conseillers de quartier se mobilisent pour la reconquête de leurs berges. Cette volonté s'est exprimée à travers de multiples initiatives locales prenant la forme d'une marche exploratoire, d'un livre blanc ou encore de débats dans le cadre de C.I.C.A. ou de conseils de quartier.

Année après année, nous n'avons pas ménagé notre peine pour tenter d'agir en faveur du réaménagement des berges et pour la transformation des friches urbaines qui bordent notre arrondissement.

Or, Monsieur le Maire, reconnaissez que les berges des arrondissements périphériques ne vous intéressent pas, car il aura fallu toute la détermination de Philippe GOUJON et de Jean-François LAMOUR pour qu'enfin, l'île aux Cygnes retienne votre attention.

Cependant, force est de constater que vous restez dans l'effet d'annonce, puisqu'en dépit de nos demandes réitérées, nous ne sommes à ce jour ni informés ni associés à la reconquête de la troisième île parisienne et il faut attendre la page 22 du projet de délibération pour trouver trois lignes consacrées au 15e, trois lignes qui ne sont pas à la hauteur des attentes qu'avec Gérard d'ABOVILLE et l'ensemble de mes collègues,

nous portons pour notre arrondissement.

Ces attentes, je vous les rappelle à travers le vœu n° 86.

S'agissant de l'île aux Cygnes, qui aurait mérité une place centrale dans le cadre du réaménagement des berges, nous attendons en premier lieu la mise en œuvre à court terme des propositions que nous portons avec le conseil de quartier Emeriau-Zola, et notamment la poursuite de la réalisation de l'arboretum et de la mise en place d'un parcours de santé.

En second lieu, nous vous demandons de nous communiquer le projet et le calendrier de réhabilitation générale de cette île unique, où la trame verte côtoie la trame bleue.

S'agissant des berges du 15e, nous attendons que la Ville s'engage sur leur réhabilitation et étudie avec "Ports de Paris" la création d'une promenade continue reliant le 7e à Issy-les-Moulineaux et la réalisation de raccordements avec les quartiers riverains, la mise en place de la vidéoprotection et d'un plan lumière qui valorise et sécurise le site, le déménagement des activités les plus polluantes et la suppression du stationnement sauvage, une meilleure intégration de la ligne C du RER, ainsi que l'installation d'une piste cyclable intégrée dans le réseau "Harmonie" porté par la mairie du 15e, sans oublier l'entretien des ouvrages d'art bordant les berges et notamment le passage Cauchy ainsi que la mise en valeur du pont Mirabeau.

Au-delà de ces propositions aux couleurs du 15e, et sur lesquelles nous essayons d'avancer avec "Ports de Paris" et ses amodiataires, je regrette que le projet que vous nous soumettez pour le cœur de Paris privilégie dans un contexte économique tendu le futile à l'utile.

Mes chers collègues, la Seine aurait mérité un grand débat, un Grenelle de la Seine qui réunisse l'ensemble des acteurs concernés par ce site exceptionnel. J'observe que pour des projets comme l'évolution du Palais Brongniart ou encore du Parc des Expositions, vous avez su créer en amont des commissions dédiées et pluralistes chargées d'étudier et de débattre de l'évolution de ces sites.

En revanche, pour cet axe structurant du Grand Paris qu'est la Seine, vous avez privilégié un projet élaboré à huis clos qui ne répond pas aux enjeux patrimoniaux économiques pas plus qu'il ne concilie fonction urbaine et ambition écologique, mais qui en revanche répond bien aux diktats des Verts, dont le PS parisien semble avoir ces derniers temps une trouille bleue.

Merci.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.

**Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire, je souhaites associer à mon propos mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL. Vous le savez, nous ne l'avons jamais caché, nous sommes favorables au principe de l'aménagement des voies sur berges. Partout dans le monde, les grandes métropoles reconquièrent leurs fleuves, c'est une évidence, c'est le sens de l'histoire. Mais nous souhaitons faire ici deux remarques constructives.

D'abord, nous regrettons le manque d'ambition du projet. Nous aurions préféré que vous fassiez appel aux architectes de l'atelier international du Grand Paris. Il faut en effet de l'ambition pour ce lieu magique que constituent les bords de Seine, patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ensuite, nous regrettons aussi le manque de contrepartie en matière de transports en commun. C'est d'ailleurs, je le regrette, ce qui constitue la faiblesse de votre projet, si l'on veut moins de voitures dans Paris, si l'on veut éviter la thrombose, il faut plus de transports en commun, à l'image du Grand Paris qui est pour nous un exemple d'amélioration et modernité, avec des interconnexions entre les territoires. Ce Grand Paris des transports en commun publics est innovant.

Déjà, vous auriez pu renforcer le trafic sur la ligne C du RER. Vous auriez pu obtenir cette avancée du S.T.I.F. En journée, cela est totalement possible parce que la fréquence des rames n'est pas actuellement optimale. Cela permettrait notamment de transporter tous les touristes qui visitent la tour Eiffel et se déplacent en cars très polluants. Le coût de cette mesure serait moindre pour la S.N.C.F. c'est une mesure simple d'amélioration. Nous regrettons qu'elle n'ait pas été prise en compte dans votre projet.

Nous notons également que vous n'avez pas tenu compte des réserves de la Préfecture de police, qui est compétente en la matière sur ce territoire des voies sur berges. Pourtant, celle-ci n'a pas bloqué le projet, dans l'intérêt général.

Alors permettez-moi de faire, au nom de Pierre-Yves BOURNAZEL et moi, une proposition qui serait une sorte d'équilibre, c'est de commencer votre projet de fermeture des voies sur berges rive gauche à partir du pont de la Concorde et de permettre une expérimentation sur un tronçon beaucoup plus court. Cela permettrait de voir comment cela se passe et peut-être de trancher plus facilement.

En tout cas, vous l'aurez compris, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous disons oui au principe d'aménagement des voies sur berges. Qui dans cet hémicycle pourrait être contre ce principe pour les Parisiens, mais aussi pour tous les amoureux de Paris partout dans le monde ?

Mais nous vous invitons à plus de pragmatisme, plus de souffle, à plus de rêve, en conscience dans le respect de nos convictions que nous avons déjà exprimées en juillet 2010, nous ne voterons pas pour votre projet, mais nous ne voulons pas nous y opposer totalement. C'est la raison pour laquelle nous ne prendrons pas part au vote. Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour le groupe U.M.P.P.A.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai soulevé une objection légale et réglementaire, le Conseil du 1er arrondissement n'a pas examiné ce projet de délibération, parce qu'il m'est parvenu hors délais.

J'ai donc écrit le lendemain du Conseil d'arrondissement à Mme la Secrétaire générale du Conseil de Paris qui n'a pas daigné me répondre.

La discussion de ce projet de délibération aujourd'hui ne répond donc pas aux formes légales, et j'ai demandé son retrait de l'ordre du jour. Il est parfaitement inadmissible qu'un projet de cette importance, qui concerne directement le 1er arrondissement, n'ait pas été transmis dans les délais légaux au 1er arrondissement.

Je demande donc le retrait, mais je m'exprimerai quand même. Je dirai d'abord enfin, cela fait 10 ans que le Maire de Paris et l'Exécutif actuel sont restés totalement muets et inactifs

sur la Seine.

Quand on reste totalement inactifs et muets pendant 10 ans, on maîtrise mal le problème. C'est donc la raison pour laquelle il n'y a dans ce projet de délibération, dans ce projet, rien qui soit conforme à la vocation de la Seine, à sa vocation fluvio-maritime, à son potentiel de développement tout à fait indispensable, c'est la seule voie de circulation qui ne soit pas saturée en Ile-de-France. Il y a donc une possibilité de développement pour le transport des pondéreux, pour le transport naturellement des passagers, rien sur le Grand Paris. C'est donc un projet, je dirais ludique, anecdotique, totalement déconnecté de sa réalité et de son environnement.

Je serai très bref, je dirais qu'il y a deux situations nettement différenciées. Il y a les solutions envisagées sur la rive droite. Cela concerne directement le 1er arrondissement. Nous avions proposé une option alternative, nous avions demandé que soit étudié la possibilité d'alléger la pression automobile sur le quai haut.

Le quai haut est particulièrement propice à la promenade, il y a des commerces, des bouquinistes, des bistrots, c'est quand même beaucoup plus agréable que la voie Georges Pompidou dont je rappelle que le trajet entre la Concorde et l'Hôtel de Ville s'effectue pour plus de la moitié dans un tunnel sordide. Il suffit d'avoir fait ce parcours pendant un week-end à pied, à vélo, à rollers, pour se rendre compte que ce n'est pas la partie du parcours la plus passionnante.

Nous avions demandé une expérimentation de six mois et avions souhaité que l'on mette en place des capteurs, qui permettent de mesurer le nombre de véhicules, et la situation de la pollution, jouer la transparence.

Vous avez naturellement refusé cette proposition, car vous n'aimez pas la transparence. Ce que nous voulons savoir, c'est si cette expérimentation se traduira, comme c'est éminemment prévisible, par une aggravation de la pollution sur l'ensemble de ce linéaire, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, "c'est merveilleux, formidable, il n'y aura plus de pollution".

Il suffit de regarder ce qu'il se passe pendant Paris Plage au mois d'août, où il y a moins de circulation dans le centre de Paris. Vous avez une situation invivable, irrespirable pour les riverains du centre de Paris qui habitent sur les quais hauts. Si c'est ce que vous voulez sur toute l'année, vous verrez que ce sera une aggravation considérable et du bruit et de la pollution sur l'ensemble du linéaire.

Sur la rive gauche, là la situation est très différente. On veut supprimer la circulation sur une section. Là je l'ai déjà dit, il y a à mon avis une objection juridique fondamentale : le domaine n'appartient pas à la Ville de Paris mais à l'État. Il a été remis à la Ville de Paris dans le cadre d'un certain nombre de remises qui se sont faites dans une superposition de gestion, mais ces superpositions de gestion se sont faites avec un objectif, celui d'y réaliser une voie de circulation.

Si la Ville de Paris renonce à cette voie de circulation, ce domaine retourne de facto dans le domaine de l'État. Et je ne crois pas que le Maire de Paris soit habilité à prendre l'initiative et à faire des aménagements sur le domaine de l'État sans l'autorisation de l'État, ni que l'État ait passé une convention et donné son accord pour un aménagement de cette nature. J'attends de ce point de vue, car tout contribuable parisien qui voudra introduire un recours devant un Tribunal administratif est à mon avis à peu près certain de gagner. Attendons patiemment, je suis consterné par la fragilité de ce projet de délibération, et de ce projet qui ne tient absolument pas compte de cette règle de base de la domanialité publique.

Je terminerai en vous disant que bien entendu, les animations proposées sont d'une grande médiocrité ou sont au mieux anecdotiques. Et quant à ce qui est prévu entre les deux rives, c'est-à-dire sur le fleuve lui-même, les îles flottantes, que sais-je encore ? Je connais bien ces questions. J'ai eu l'honneur d'exercer les fonctions de président du port autonome de Paris, je suis prêt à prendre le pari avec vous que jamais la police du fleuve, le service de la navigation de la Seine n'autorisera des îles flottantes qui viendraient entraver la circulation des bateaux au milieu de la Seine. Attendons avec patience, mais la Seine dans Paris, ce paysage mythique qui a inspiré les plus grands artistes dans le monde mérite bien mieux que cela.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe U.M.P.P.A.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de réaménagement des berges de la Seine, bien qu'il n'ait pas fait l'objet d'un débat au cours de notre séance, aura mobilisé, c'est le moins qu'on puisse dire, un nombre record d'orateurs et d'oratrices provenant de tous les bancs de notre assemblée.

Chacun y trouvera des satisfactions. Pour ma part, j'entends surtout porter les craintes justifiées de tous ceux et celles qui considèrent qu'une fois de plus, Monsieur le Maire, vous faites une opération de communication.

Vous faites une opération de communication, doublée d'ailleurs d'une opération politique puisque, après avoir refusé aux "Verts" la mise en œuvre de cette mesure, au cours de votre première mandature, vous la mettez en œuvre sous votre propre timbre aujourd'hui.

Mais ce faisant, vous prenez des risques considérables. Le premier d'entre eux étant de créer une gigantesque thrombose au centre de la région capitale, alors que les transports en commun, nous le savons, continuent à se détériorer et continueront à se détériorer malheureusement dans toute l'Ile-de-France, en attendant le futur grand métro, et que le réseau routier francilien lui-même souffrira des travaux obligatoires dans nombre de ses tunnels au cours des prochaines années. C'est en raison de leur influence sur le trafic francilien et sur l'économie de la Région que la fermeture éventuelle des voies sur berges aurait dû être conçue.

Les mesures de compensation que vous avez envisagées pour limiter les conséquences des bouchons sur les quais hauts de la Seine, disons-le tout net, ne sont pas à la hauteur. La file supplémentaire du quai Anatole France ne sera pas capable, absolument pas capable, d'absorber à elle seule les reports de circulation des quais bas. L'évaluation à six minutes du temps de trajet supplémentaire entre Austerlitz et la Concorde n'est pas crédible.

C'est bien un gigantesque embouteillage qui se profile avec son cortège de pollution supplémentaire et d'accidents potentiels. La fermeture des quais bas de la rive gauche va se transformer en enfer sur les quais hauts.

Quant aux aménagements prévus sur la rive droite, ils se traduiront, eux aussi, par un ralentissement général de la circulation et par des embouteillages et de la pollution supplémentaire.

Mes chers collègues, au lieu de ces mesures générales, qui compliqueront la vie et les activités de milliers de Franciliens et de Parisiens, il eut été plus judicieux d'envisager des mesures de fermeture partielles, temporaires, qui essaient de concilier l'intérêt des premiers et les exigences économiques d'une capitale internationale.

Fermer les voies sur berges de 22 heures à 6 heures du matin en semaine et à la belle saison, les fermer éventuellement le week-end, les possibilités sont multiples et correspondent à une vision pragmatique de la circulation. Une vision totalement opposée à la vôtre, Monsieur le Maire. Mais dites-nous, qui fréquentera les soirs d'hiver, pendant plus de quatre mois, dès que la nuit tombe, les berges de la Seine ?

Vous allez créer, Monsieur le Maire, et j'attire l'attention de M. le Préfet de police, une gigantesque zone d'insécurité allant du musée d'Orsay jusqu'à la Tour Eiffel, dont les abords causent déjà problème.

Outre leur coût, les aménagements ludiques prévus ne seront utilisés que sur une durée très limitée. Ils souffriront le reste du temps - on l'a rappelé à l'instant - des intempéries et des dégradations éventuelles.

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Maire, compte tenu des très nombreuses craintes évoquées lors de l'enquête publique, de surseoir à votre projet et de reprendre la concertation, afin de l'amender dans le sens des préconisations émises par le président de la commission d'enquête.

A défaut, si véritablement vous le mainteniez, il faudrait alors tôt ou tard libérer la rue de Rivoli et le boulevard Saint-Germain pour éviter une asphyxie générale.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à M. le Préfet de police.

**M. LE PRÉFET DE POLICE**. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, conformément à la loi, votre Assemblée est saisie des conclusions de la commission d'enquête et de la déclaration de projet. C'est un moment de débat démocratique nécessaire qui vous appartient.

Juridiquement, je pourrais me contenter d'attendre le dernier moment pour me prononcer, au titre des compétences de circulation qui me sont dévolues sur les axes d'intérêt régional.

Si je souhaite donner des indications suffisamment précises de ma position définitive dès aujourd'hui, comme je l'ai d'ailleurs déjà fait à deux reprises, donc cela ne sera pas une grande surprise, c'est d'abord en premier lieu parce que je suis régulièrement saisi par différents acteurs publics et privés sur ce dossier, qui manifestent leurs inquiétudes, à la fois sur l'impact économique mais bien sûr, s'agissant de ce qui me concerne, en termes de circulation.

En second lieu, c'est tout simplement parce qu'un faux suspens ne serait ni constructif ni conforme au devoir d'exercer pleinement mes responsabilités, et de préciser la position de l'Etat.

Dès le 5 juillet 2010 et le 8 février 2011, au cours des débats qui ont été organisés dans ce Conseil, j'ai pris le soin d'expliquer publiquement cette position et d'avertir sur les enjeux.

Tout le monde a pu relever les inquiétudes réelles et motivées qui sont les miennes sur les conséquences d'une partie substantielle du projet. Je pense en particulier à l'amont de la section des quais de la rive gauche qui seront fermés à la circulation,aux flux majeurs de circulation qui s'entrecroiseront désormais inévitablement au niveau du pont de la Concorde et à la capacité d'absorption rive gauche qui sera réduite d'un tiers, alors même que le recalibrage de la rive droite ne sera pas sans effet sur ce secteur.

J'avais même indiqué qu'un projet phasé aurait eu ma préférence et que, à défaut d'expérimentation, une réversibilité serait nécessaire.

A la lecture des conclusions de la commission d'enquête, je constate une étroite identité de vue avec la Préfecture de police, clairement exprimée par la réserve n° 1 et la recommandation n° 1. C'est pourquoi je veillerai, bien sûr, au strict respect de ces deux dernières.

Les berges, relevant du domaine public national, comme cela vient d'être indiqué par un orateur, l'Etat inscrira dans toutes les conventions passées avec la Ville, via le Port autonome de Paris, une clause suspendant l'affectation routière et permettant la réversibilité d'usage de circulation générale.

Juridiquement, la réversibilité demeurera activable de manière unilatérale, sans frais pour le propriétaire, comme je l'ai déjà indiqué dans les précédents débats, en cas de congestion exorbitante entraînée par le projet, notamment au niveau et aux abords du pont de la Concorde.

Bien évidemment, si elle se justifiait, une telle mesure ne serait pas prise de façon arbitraire. Comme il est de règle pour les projets d'aménagement ayant un tel impact routier, la Préfecture de police tiendra compte d'un délai significatif d'ajustements des comportements.

Ce délai ne saurait raisonnablement être inférieur à une période de quatre à six mois, mais il ne sera pas non plus forclos à l'issue de cette première période d'observation.

Il convient également de rappeler, comme l'y invite fermement la commission d'enquête, que la mise en jeu de la réversibilité pourrait tout à fait être partielle, soit dans l'espace, soit dans le temps à certaines périodes de l'année ou de la semaine, ce qui appelle après constatation des études complémentaires.

Je relève d'ailleurs avec satisfaction que les marchés passés par la mairie de Paris sur les sites de la rive gauche réservent expressément de telles possibilités.

Enfin, les nouveaux usages et les animations étant appelés à attirer une forte fréquentation piétonnière - cela a été évoqué par quelques orateurs et je n'imagine pas, bien sûr, que la Mairie de Paris ne se place pas dans cette hypothèse -, il faut dès aujourd'hui prévoir les conditions de sécurité des usagers et des installations, notamment aux horaires tardifs ou décalés.

Les débordements, hélas constatés, particulièrement aux beaux jours et en début de nuit aux abords des équipements ou des espaces publics du Centre de la Capitale, comme le Champ de Mars, le Pont des Arts, le canal Saint-Martin ou le bassin de La Villette, me conduisent à demander la vidéoprotection des voies sur berges.

Il s'agit de prolonger tout simplement par cohérence le dispositif que la Préfecture de police a initié à travers le plan de vidéoprotection pour Paris, à savoir une complémentarité entre la présence humaine et la vidéoprotection. Je ne vais pas développer, car je n'ai pas pu malheureusement, compte tenu des

nombreuses questions posées dans le débat général du budget, expliquer quelle était la façon dont nous envisageons de travailler. J'ai déjà eu l'occasion de dire dans les débats sur la vidéo, devant cette Assemblée, comment nous souhaitons travailler différemment compte tenu de cet apport et non pas seulement attendre que des méfaits soient commis pour l'utiliser.

Mais c'est une petite parenthèse qui était un complément de ce que je n'ai pu signaler hier.

Donc, le couplage des deux permettra un renforcement dynamique et réactif des patrouilles dans l'espace public et il facilitera aussi l'identification d'éventuels coupables et le rapport de la preuve en cas d'agression ou d'infraction grave.

Le projet des voies sur berges ayant été finalisé postérieurement aux travaux préparatoires du PVPP et cet aménagement urbain procédant d'un projet municipal, il revient à l'aménageur de le prendre en charge. Ceci fait l'objet de la recommandation n° 3 dont le respect n'entraîne qu'un coût modeste par rapport au projet global puisqu'il est inférieur à 1 %.

Dès la mi-mai 2012, dans le contexte que je viens de rappeler et sur la base de cette idée de réversibilité, la Préfecture de police sollicitera la mise en œuvre d'un dispositif partenarial de suivi de l'impact du projet sur la circulation, en intégrant les autres nuisances éventuelles à un rythme qui pourrait être bimestriel.

Voilà donc la position que je tenais à préciser, mais qui n'est pas une surprise puisque chaque fois que j'ai eu l'occasion de me prononcer sur ce sujet, j'ai évoqué cette idée de réversibilité et le fait qu'il fallait apprécier dans la réalité ce qui va se passer lorsque le projet sera mis en œuvre.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à tous mes collègues, orateurs et oratrice, pour ce débat sur un projet extrêmement important pour notre ville et pour notre métropole.

Vous me permettrez, puisque plusieurs d'entre vous y ont fait référence, d'en reprendre des éléments d'Histoire et de motivation.

Les collègues de la majorité municipale ont évoqué le fait que ce projet, cette idée forte de reconquérir les voies sur berges était une idée portée par notre majorité. Oui, d'ailleurs, avant même qu'il ne soit Maire de Paris, le Maire de Paris d'aujourd'hui avait écrit dans un livre, je crois en 1999, son intention de reconquérir un jour ces quais de Seine. Comme quoi on a de la suite dans les idées et on a une vision de la ville qui vient de loin.

Deuxième élément : je voudrais vraiment dire que nous sommes dans un projet d'écologie urbaine. Ce qui nous motive au point de départ de ce projet, c'est ce qui motive aujourd'hui beaucoup de très grandes villes dans le monde, partout d'ailleurs.

Vous savez, je participe à un certain nombre de réunions : le C40 qui réunit les 40 plus grandes métropoles du monde. Je participe, avec le Maire de Paris et d'autres collègues, aux instances de CGLU : partout dans le monde, les villes, les grandes villes, les capitales, les métropoles qui ont un accès soit à un fleuve soit à la mer sont dans la même ambition de reconquête de ces espaces merveilleux qui sont des espaces naturels, qui sont des corridors écologiques, qui sont des voies de navigation permettant d'acheminer des voyageurs et du fret, bref qui sont vraiment quelque chose d'indispensable à la respiration des villes et des métropoles.

En ce qui nous concerne, oui, nous confirmons que le projet d'écologie urbaine dans lequel nous sommes engagés, que nous portons, que j'ai porté aussi avec le Plan climat dès la précédente mandature, eh bien, dans ce projet-là, il y a cette idée de diminuer la circulation automobile à Paris et d'offrir des transports alternatifs, ce sur quoi nous avons beaucoup travaillé puisque la circulation automobile à Paris a effectivement baissé de 24 %.

Par ailleurs, c'est un mouvement sur lequel les Parisiens nous suivent, et même nous précèdent.

Je rappelle à mes collègues qui, peut-être, lorsqu'ils parlent uniquement de la nécessité d'avoir des véhicules, parce que ce serait le seul mode de déplacement, des véhicules individuels, sur Paris, je leur rappelle qu'aujourd'hui 60 % des ménages parisiens n'ont plus de voiture. Et peut-être qu'un jour, nous arriverons, comme à New York, avec simplement 10 % des ménages, par exemple, de New York qui possèdent une voiture parce que, effectivement, ce comportement qui s'inscrit dans cette idée forte de l'écologie urbaine, de la nécessité pour nos grandes métropoles de jouer un rôle important, notamment face au défi climatique, cette nécessité-là, non seulement nous la portons sur le plan politique avec la majorité qui est la nôtre mais elle est vraiment aujourd'hui totalement présente dans l'état d'esprit des Parisiens et plus largement des habitants de la métropole.

Je voulais rappeler ces éléments-là parce que cela me paraissait important de dire pourquoi nous faisons les choses.

S'il y a une proposition qui part de cette idée de l'écologie urbaine, il y a aussi cette idée, que nous portons, qui est de faire de Paris à la fois une ville attractive, et elle l'est. Aujourd'hui, Paris, contrairement à certains ici, notamment sur les bancs de l'U.M.P., qui se font les Cassandre, je vous assure, voyagez un peu et écoutez ce que l'on dit de Paris ! Regardez : quand une grande entreprise comme Google choisit Paris pour son implantation européenne et pour son centre culturel européen, à l'instar de beaucoup d'autres entreprises, c'est bien parce qu'il y a de l'attractivité.

Mais, pour nous, cette attractivité n'est pas du tout antinomique, bien au contraire, de la qualité de vie au quotidien. Les deux vont ensemble. On peut être attractif, et c'est notre cas, et cela permet à la ville d'être dynamique, d'être dans ce mouvement des villes créatives, c'est-à-dire des villes qui génèrent aussi de l'activité économique. C'est cette activité économique qui nous permet aussi d'avoir la liberté et une forme d'indépendance pour assurer un service public de proximité aux Parisiens et une qualité de vie qui nous est enviée dans beaucoup de grandes métropoles au monde.

Donc, la qualité de vie, c'est notamment, sur un espace aussi magnifique que les voies sur berges, de faire en sorte que ce ne soit pas un espace réservé pour les voitures, que l'on sorte de cette idée selon laquelle les berges seraient simplement un espace pour une autoroute urbaine. C'est une idée dépassée, c'est une idée archaïque. Les voies sur berges doivent être un lieu de promenade, de poésie, comme l'a très bien dit tout à l'heure Karen TAÏEB. La qualité de vie est aussi un élément que nous portons dans cette proposition des voies sur berges.

Je voudrais dire à mes collègues, notamment Jacques BOUTAULT qui est intervenu - je le remercie, en partie, bien sûr, pour son intervention -, mais nous sommes dans cette ambition qui est forte et, vu le débat qu'elle provoque, je crois qu'on voit bien que notre ambition est forte et, en même temps, nous sommes pragmatiques. Oui, c'est ce pragmatisme-là qui fait que nous avons choisi de traiter distinctement la rive droite et la rive gauche. Si nous avions choisi le même traitement, il n'y aurait pas eu de projet des voies sur berges. Je pense que nous n'aurions pas eu un avis favorable de l'enquête publique.

Donc, c'est et l'ambition et le pragmatisme qui nous caractérisent, qui font que demain, c'est-à-dire l'été prochain, les Parisiens et tous les amoureux de Paris pourront profiter de ce site absolument exceptionnel.

Je voudrais aussi dire, puisque nous examinons les deux projets de délibération, le premier qui concerne l'avis favorable de la commission d'enquête et le deuxième qui concerne des passations de marché pour un certain nombre d'aménagements, je voudrais dire que si nous avons choisi de faire des aménagements légers, par exemple, un emmarchement qui sera un espace, une sorte de belvédère sur la Seine, puisqu'il y aura des accès qui vont permettre de passer du quai haut au quai bas ; la fonction principale de l'emmarchement est vraiment d'être un lieu où on peut s'asseoir, se poser et regarder la Seine et, parfois, de temps en temps, effectivement, regarder des spectacles qui pourront avoir lieu, mais la Seine, en soi, et la beauté de Paris sont déjà un magnifique spectacle.

Cet emmarchement, mais aussi le reste des aménagements très légers comme les archipels, comme tous les aménagements que nous avons prévus, notamment sur des barges - je pense aux installations de vestiaires pour celles et ceux qui voudront faire du sport -, eh bien tout cela est, bien sûr, entièrement accessible et, bien évidemment, démontable en 48 heures pour pouvoir répondre à la question de la réversibilité que M. le Préfet a évoquée et à la question des crues de la Seine.

Je voudrais insister sur ces éléments… D'ailleurs, dans le projet de délibération, vous avez le détail des aménagements qui sont prévus, des aménagements qui sont légers, qui concernent aussi les raccordements de réseaux, l'installation de points d'eau, l'installation également de toilettes, etc., pour pouvoir offrir le maximum de services aux visiteurs.

Je voudrais insister sur un point qu'a évoqué Jacques BOUTAULT : la végétalisation. Il dit : on aurait dû végétaliser beaucoup plus. Eh bien non, parce que là, nous sommes tenus par une autre contrainte qui n'en est pas une : le fait que nous soyons sur un site classé au patrimoine de l'humanité et que l'architecte des Bâtiments de France, avec lequel nous avons beaucoup travaillé et allons continuer à travailler, nous demande de respecter ce qu'est aujourd'hui ce paysage, c'est-à-dire un paysage qui est essentiellement minéral.

Cela ne veut pas dire qu'il ne pourra pas y avoir de végétalisation, mais si nous avons choisi de préserver ce caractère, c'est parce que c'est ce caractère qui est inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, et je sais que vous avez à cœur aussi de défendre le patrimoine.

Bien sûr que les berges seront, comme cela a été très bien dit par Ian BROSSAT et Karen TAÏEB, un espace de promenade et pas un lieu de spectacle permanent. D'ailleurs, quand nous avons retenu l'équipe Artevia après un appel d'offres et après un passage en commission d'appel d'offres, l'équipe Artevia, justement, nous a convaincus, parce qu'elle ne visait pas à transformer les bords de Seine en espaces pour les arts de la rue en permanence, mais, au contraire, préservait la possibilité d'avoir aussi des temps de promenade, de respiration, pour les amoureux, comme cela a été évoqué tout à l'heure. Je voudrais vraiment insister sur cela.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué la question économique et Mme CUIGNACHE-GALLOIS expliquant qu'on n'en avait pas tenu compte et qu'il fallait maintenir une vocation portuaire aux bords de Seine, mais lisez bien le dossier ! Vous savez, on a beaucoup travaillé avec le Port de Paris, on a vraiment effectué un travail extrêmement précis et fructueux et nous partageons exactement le même point de vue sur l'évolution des bords de Seine.

Il y a des espaces, c'est d'ailleurs une des réserves qui est posée… La deuxième réserve, qui concerne notamment le port du Gros Caillou, est d'ores et déjà levée, puisque, bien évidemment, nous souhaitons qu'il puisse être maintenu, installé ou développé des espaces qui permettront notamment de servir soit au transport de voyageurs, soit au fret. Ce sera le cas, notamment, sur le port du Gros Caillou, c'est le cas aussi à Austerlitz, dans le 13e arrondissement, mais le travail que nous avons fait avec le Port montre, suite à cette volonté commune, que l'on peut tout à fait avoir des installations portuaires qui permettent de remplir la vocation industrielle de la Seine et, en même temps, en faire des espaces de promenade et aujourd'hui, quand le Port de Paris aménage des espaces, et vous en voyez beaucoup dans le 13e, vous en verrez aussi au port du Gros Caillou, ce sont des espaces qui, lorsque le port n'est pas en exploitation, sont tout à fait accessibles à la promenade et s'intègrent très bien dans ce paysage urbain magnifique.

Nous avons, bien sûr, travaillé sur le développement de cette vocation économique de la Seine et sur un autre sujet qui a été évoqué par un certain nombre d'entre vous, sur l'offre de transport. L'offre de transport, d'abord, il y a cette proposition sur laquelle nous travaillons avec le S.T.I.F. d'avoir un service Voguéo qui soit vraiment digne de ce nom et qui permette effectivement aux voyageurs de naviguer sur la Seine, cela fait partie des propositions que nous avons inscrites avec les élus de la métropole sur ce projet des voies sur berges, mais je voudrais dire à M. d'ABOVILLE, et permettez-moi cette facilité, il est sans doute meilleur sur un rameur que sur ce dossier-là…

Lorsqu'il évoque, par exemple, que notre proposition concernant le RER A serait une proposition sans intérêt, je voudrais juste remettre un petit peu à jour les fiches de M. d'ABOVILLE.

Il se trouve que le Président de la République est venu inaugurer il y a à peu près deux semaines les nouvelles rames du R.E.R. A pour lesquelles, d'ailleurs, l'Etat n'a pas mis un centime d'euro, puisque c'est la R.A.T.P., la Région et le S.T.I.F. qui ont payé, mais toujours est-il qu'il était, bien sûr, en tant que Président de la République, tout à fait invité à venir à cette inauguration du nouveau matériel roulant dont vous avez dit qu'il arriverait peut-être un jour.

Eh bien, Monsieur d'ABOVILLE, ce matériel roulant qui, entre autres, parce que ce n'est pas le seul, va permettre à un plus grand nombre de voyageurs de pouvoir circuler sur les transports collectifs à proximité des sites de la Seine, et bien c'est déjà fait, tout comme, d'ailleurs, puisque nous étions plusieurs à l'inauguration de la mise en service de l'automatisation intégrale de la ligne 1 du métro. Ceci a eu lieu aussi il y a à peu près un mois et cela permet une plus grande fluidité de ces lignes qui desservent les sites à proximité, notamment, des ber-

ges de la Seine.

Je voudrais également dire, parmi les questions qui ont été posées, à notre collègue Michel DUMONT qui nous explique que ce sont des dépenses superflues et qu'il vaudrait mieux faire des crèches, mais, Monsieur DUMONT, nous allons faire l'aménagement des quais et nous continuerons notre programme de crèches ; il n'y a pas une place de crèche… D'ailleurs, c'est ce que nous avons voté hier dans le budget de la Ville, puisque nous avons voté non seulement l'ambition pour les crèches, mais aussi pour les logements sociaux et l'ambition pour l'aménagement des quais de Seine, et je crois, Monsieur DUMONT, mais c'est valable aussi pour les collègues de l'U.M.P., qu'il faut vraiment que vous fassiez cette reconversion à l'écologie urbaine.

Nous ne pouvons pas considérer que nous n'avons pas un rôle à jouer dans la diminution des gaz à effet de serre et que les villes et les grandes métropoles comme les nôtres, qui ont un impact extrêmement important, mais peut-être que Durban, vous n'avez pas suivi ou vous n'avez pas vu ce qui s'est passé, nous, nous considérons à Paris, avec le Maire et avec l'équipe municipale, que nous avons une responsabilité pour agir sur les dérèglements climatiques et cette responsabilité pour agir sur les dérèglements climatiques passe aussi par des aménagements comme celui que nous faisons sur les voies sur berges.

Alors, je voudrais, par ailleurs, saluer, là aussi, à moitié, comme elle l'a fait, Géraldine POIRAULT-GAUVIN, simplement pour constater, ce n'est pas une question d'âge et je ne vais pas aller vers le jeunisme, mais je voudrais simplement dire au groupe U.M.P. que, peut-être, il devrait faire une plus grande place aux jeunes de ce groupe qui, effectivement, ont, quand même, eux, compris que l'avenir n'était pas forcément au tout automobile et que dans les villes et l'économie de l'après-pétrole ou de l'après…

Oui, tout à fait, mais, vous savez, nous sommes extrêmement engagés dans cela et je vous invite, Monsieur LAMOUR, plutôt que d'essayer de couvrir ma voix, ce qui n'est pas très élégant, de faire un petit peu attention à ce qui vient d'être dit, notamment par les jeunes de votre groupe qui, même s'ils ne vont pas jusqu'au bout de la démarche en votant, puisqu'ils ne voteront pas pour mais ils s'abstiendront, ce qui est déjà un pas non négligeable que j'apprécie,

Vraiment à les écouter, parce que j'ai le sentiment que la métropole du XXIe siècle, ils la perçoivent avec, je dirai, un peu plus de regard vers l'avenir que vous-même.

Je voudrais revenir sur les propositions et les points que M. le préfet a soulevés. Je le remercie. Effectivement, nous sommes dans un dialogue avec l'État, avec la Préfecture, mais aussi avec les autres services de l'État. J'ai cité notamment Ports de Paris.

Nous travaillons maintenant depuis plusieurs mois, depuis que le Maire de Paris a annoncé son intention de porter ce projet, et je vous remercie, parce que votre position est tout à fait cohérente avec ce que vous aviez dit ici même et avec la nature du travail que nous avons engagé.

Oui, il faut veiller à la réversibilité et, vous le savez, nous sommes attachés à respecter ce point-là. Nous avons… et vous l'avez dit aussi à juste titre : l'échéance ce n'est pas dans un an, et dans un an on verra. C'est, je crois, un travail en continu que nous devons faire. Nous devons partir d'indicateurs qui permettent de voir aussi ce qu'est la situation aujourd'hui, qui n'est pas idyllique, non plus, parfois, sur les questions de circulation.

Il faut donc travailler de concert et dans la régularité, mais je vous remercie effectivement d'avoir évoqué le fait que dans la convention avec la Ville, et sur ce point, pour répondre peut-être à M. LEGARET…

Voilà ! Vous savez, nous savons que Paris a un certain nombre d'emprises qui ne lui appartiennent pas. Pour autant, nous n'avons jamais considéré que parce qu'elles ne nous appartiennent pas, le rôle qui est le nôtre est le rôle d'un maire, et le rôle des élus locaux est aussi d'engager le dialogue, bien sûr avec la population, mais aussi avec les autorités publiques qui ont un pouvoir qui s'exerce sur une partie du territoire.

Et nous sommes dans ce dialogue-là maintenant depuis plusieurs mois, et je crois que le propos du Préfet le confirme bien. Nous fixerons ensemble des délais d'observation.

Je voudrais revenir d'un mot sur les questions relatives, notamment, au dispositif de sécurité, pour dire que lorsque nous mettons en place "Paris Plage", où entre 3 et 4 millions de personnes environ, selon les années, viennent se promener du matin jusqu'à très tard le soir, nous n'avons pas constaté d'incidents graves.

Je crois que les derniers incidents ou incivilités que l'on a pu constater ces dernières années, c'était un vol de portable il y a deux ans et l'année dernière, je crois qu'il n'y a pas eu de faits significatifs d'incivilité pendant la période de Paris Plage et pourtant, sur un espace où vous pouvez avoir 4 millions de personnes qui s'y promènent.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que si on aménage bien cet espace, s'il y a de la présence humaine, et c'est ce qui va être le cas… le choix d'Artevia est notamment lié à cette présence humaine. Dans l'animation, dans la médiation du lieu, on a déjà accompli une grande partie du travail. Bien sûr il faut que l'on regarde d'une façon très précise, comme nous le faisons d'ailleurs avec la Préfecture pour Paris Plage, il y a un travail là aussi de partenariat qui est très bien coordonné et qui fonctionne, qui se fait entre notre direction de la prévention et la Préfecture. Donc nous allons avancer et travailler aussi sur ce projet puisque pour nous, ce lieu doit être un lieu de détente, un lieu dans lequel on se sente bien, et pas un lieu dans lequel, bien évidemment, la violence ou l'agression soient fréquentes. Donc, nous allons y travailler, mais dans ce dispositif partenarial que M. le préfet a bien voulu signaler, appeler de ses vœux, mais qui sera une poursuite du travail que nous faisons d'ores et déjà.

En conclusion, je voudrais vraiment dire à mes collègues que ce projet est un projet ambitieux. Nous en avons bien conscience : il va profondément transformer notre ville, ses usages, et justement, je crois que la question des usages, la question des usages d'un nouvel espace public absolument magnifique, le fait qu'il puisse être un prolongement de l'espace public déjà existant pour que l'on puisse y faire des activités sportives, individuelles ou collectives ; ce lieu sera un lieu très ouvert aux familles. Ce sera un lieu intergénérationnel. Ça va être un espace de respiration supplémentaire absolument indispensable à notre ville, et ce sera aussi un espace qui, je crois, montrera que Paris garde ce temps d'avance qui nous est cher.

Mes chers collègues, je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Avant de voter le projet de délibération, nous avons une série de vœux.

D'abord, le vœu n° 84, du groupe E.E.L.V.A.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - C'est un avis favorable : il s'agit de l'extension de la ligne 72 jusqu'à la gare de Lyon.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 339).

Concernant le vœu n° 85, déposé par le groupe U.M.P.P.A., quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - C'est un avis défavorable. D'ailleurs, je trouve que c'est un peu déplacé d'être contre les voies sur berges et de vouloir mettre des contraintes en plus à quelque chose que l'on combat.

Donc c'est un avis défavorable.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Madame HIDALGO, quel est l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 86 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - C'est un avis défavorable, pour les mêmes raisons. En ce qui concerne les aménagements de l'Île aux cygnes, d'abord je me réjouis que l'U.M.P. ait renoncé à son projet qui était un peu étrange, visant à installer des plantations maraîchères sur les bords de l'Île aux cygnes. Je me réjouis de l'abandon d'un certain nombre d'idées qui étaient pour le coup très originales mais pas très réalistes.

En ce qui concerne l'Île aux cygnes et les aménagements des quais du 15e, nous sommes en train d'y travailler, comme sur l'ensemble du projet, et l'ambition que nous portons, à la différence de la vôtre - vous l'avez très bien exprimée, d'ailleurs, sur les bancs de l'U.M.P. -, il ne s'agit pas de permettre la promenade sur la Seine là où elle est déjà possible parce qu'il n'y a pas de voitures mais au contraire, elle est de reconquérir 4,5 hectares notamment sur le cœur de Paris et d'aménager l'ensemble de la Seine depuis les 13e et 12e arrondissements jusqu'au 15e arrondissement.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 195.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, SG 195).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 209.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, SG 209).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la diversification des usages du Port de Bercy Aval.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous avons également deux autres vœux qui ne se rapportent pas directement à ce projet de délibération, qui ont été présentés par Mme TAÏEB dans son intervention.

Tout d'abord, le vœu référencé n° 87, présenté par Michèle BLUMENTHAL et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la diversification des usages au port de Bercy aval.

Madame HIDALGO, quel est l'avis de l'Exécutif ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Un avis favorable et d'ailleurs, le travail est déjà bien engagé avec le Port de Paris, qui nous a fait savoir son avis favorable sur ce point.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 340).

**Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" relatif au rétablissement de la continuité piétonne sur la berge Rive Droite du Port de la Râpée au Port de Bercy aval.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 88 dans le fascicule, déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Europe Écologie - Les Verts et apparentés", relatifs au rétablissement de la continuité piétonne sur la berge rive droite du port de la Râpée au port de Bercy aval.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Un avis favorable aussi. J'avais eu l'occasion de faire une marche exploratoire

avec beaucoup d'élus et de responsables du port à cet endroit, donc avis favorable.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Europe Écologie - Les Verts et apparentés", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 341).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du parti de gauche relatif au lancement d'une nouvelle modification du PLU.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 89 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du parti de gauche, est relatif au lancement d'une nouvelle modification du P.L.U.

Il a été retiré, donc nous ne l'examinerons pas.

**Vœu déposé par M. Pascal CHERKI relatif aux nouveaux permis de démolir demandés par la Soférim (14e). Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 90 et n° 90 bis dans le fascicule, déposés par M. Pascal CHERKI et l'Exécutif, relatifs au nouveau permis de démolir demandé par la Soférim, dans le 14e arrondissement.

M. CHERKI n'étant pas là…

La parole est à Mme HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Je voudrais, puisque j'ai proposé un vœu de l'Exécutif sur le premier vœu, je voudrais qu'il puisse être adopté, cela me paraît important, puisque l'autre vœu était retiré, mais je tiens quand même à ce que ce vœu puisse être adopté.

Je partage complètement la proposition de Pascal CHERKI, relative à l'attachement de la Ville de Paris à la fois à la préservation des carrières de Port-Mahon et à la ferme Montsouris, et d'ailleurs les protections que nous avons inscrites au P.L.U. en témoignent.

Je ne reviens pas sur l'endroit où est située cette ferme, chacun le connaît. Aucun projet d'aménagement ne pourra être porté si un consensus ne se dégage pas sur le devenir de la carrière. C'est la raison pour laquelle je ne peux que réprouver la précipitation de la C.N.C. Tombe-Issoire à déposer une demande de permis de démolir alors que nous sommes en attente d'un jugement du Tribunal administratif et c'est aussi la raison pour laquelle je souhaite que la Ville engage très rapidement des discussions avec le promoteur dans l'objet d'un retrait de sa demande d'autorisation de démolir du bâtiment situé 26, rue de la Tombe-Issoire, dans l'attente d'une décision du Tribunal administratif qui doit statuer sur la légalité de la décision préfectorale, qui avait autorisé les travaux de confortement des carrières de Port-Mahon.

Je voulais rassurer les élus du 14e et les assurer du fait que la Ville mettra tout en œuvre, tous les moyens dont elle dispose pour favoriser l'émergence d'un projet global de requalification et de valorisation du site qui soit consensuel.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Il y a une demande d'explication de vote de René DUTREY pour le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" sur le vœu n° 90 bis puisque le vœu n° 90 a été retiré.

**M. René DUTREY**. - On est dans une situation injuste où l'État ne joue pas son rôle dans la protection du patrimoine, et la Ville de Paris tente depuis plusieurs années, sans aucune base juridique, d'éviter que ce patrimoine soit dénaturé.

Nous voterons ce vœu de l'Exécutif. Après, comment sortir de cette situation. J'ai peur que le contentieux nous emmène encore pour de nombreuses années, je crains que nous soyons à terme obligés d'opérer une modification du Plan local d'urbanisme pour mettre en cohérence la constructibilité en surface par rapport à l'impossibilité de construire liée aux carrières situées en sous-sol. Nous voterons ce vœu de l'Exécutif et je remercie Mme HIDALGO.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 342).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination "Esplanade Jenny Alpha" de la place située entre les 120 et 130 avenue Félix Faure (15e).**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 91 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la dénomination "Esplanade Jenny Alpha" de la place située entre les 120 et 130, avenue Félix Faure dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY, pour une minute.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - C'est la reprise d'un vœu que nous avions déposé au Conseil d'arrondissement du 15e et au Conseil de Paris, qui avait été adopté à l'unanimité, pour qu'un endroit du 15e porte le nom de cette grande artiste, Jenny Alpha.

Nous avons reçu un courrier du cabinet du Maire de Paris indiquant que le choix de ce site aurait pour conséquence la modification de l'adresse postale pour une quarantaine de riverains habitant 126-128, avenue Félix Faure.

Compte tenu de cette contrainte administrative, nous redéposons un vœu en proposant que cette place, qui vient d'être refaite complètement, puisse s'appeler Esplanade Jenny Alpha, pour ne pas modifier les adresses postales, mais que cet hommage puisse être rendu.

Je crois que c'est un travail qui se justifie, et je tiens à associer pour ce faire Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, Guy COUDERT, et Ghislaine FONLLADOSA, l'adjointe à la culture du 15e pour qui j'ai une pensée toute personnelle aujourd'hui et qui fait un travail remarquable pour que la culture soit valorisée

dans ce bel arrondissement qu'est le 15e.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Pour répondre, la parole à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - D'après ce que j'ai compris, vous redéposez un vœu sur le vœu. D'abord sur le fait qu'il y ait une appellation Jenny Alpha dans le 15e arrondissement, vous l'avez dit, nous l'avons voté, j'y suis favorable, c'est une grande personnalité, une femme par ailleurs qui mérite tout à fait de donner son nom à une rue, une place de Paris et du 15e arrondissement. Mais vous aviez proposé entre le 122 et 128, avenue Félix-Faure, or il faudrait changer les adresses postales d'environ 40 foyers et vous savez que nous ne choisissons jamais cette solution sauf lorsqu'on a affaire à des noms que l'on veut retirer de Paris, je pense notamment à la rue Alexis Carrel que nous avions porté ici sur les bancs de la gauche dans cette assemblée en première mandature, où nous avions décidé de débaptiser et de changer les adresses postales parce que nous ne pouvions plus accepter une rue Alexis Carrel à Paris.

Là, nous ne sommes absolument pas dans cette même situation, puisqu'il s'agit d'une avenue, Félix Faure. Il faut donc que nous recherchions un emplacement, vous faites la proposition que ce soit une esplanade. Je vous demanderai de retirer le vœu à ce stade parce qu'il faut qu'on l'examine avec la Direction de l'Urbanisme pour voir si c'est possible, mais si cette solution est possible, bien sûr elle sera retenue. Mais je souhaite que l'on puisse examiner avec la Direction de l'Urbanisme si on peut transformer l'esplanade en esplanade Jenny Alpha, si cela n'a aucune conséquence sur les adresses postales, vous semblez indiquer que ce serait le cas, je préfère le vérifier avec les services.

Si vous en êtes d'accord, retirez ce vœu et on le reprend la prochaine fois avec un emplacement tout à fait sûr pour que Jenny Alpha ait sa place ou sa rue à Paris.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, acceptez-vous la proposition faite par Mme HIDALGO ?

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - En termes de délai, cela représente quoi ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Le prochain Conseil. Je m'engage à ce que ce soit le prochain Conseil qui adopte l'emplacement.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Donc, on le retire.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Il pourra être examiné au prochain Conseil.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution de la dénomination "place Gabriel Kaspereit" à l'intersection des rue Victor Massé et Frochot (9e).**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 92 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'attribution de la dénomination "place Gabriel Kaspereit" à l'intersection des rue Victor Massé et Frochot (9e).

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je présenterai ce vœu au nom de Delphine BURKLI, qui regrette de ne pouvoir le faire, ainsi qu'au nom de Pierre LELLOUCHE, de François LEBEL, des élus du groupe U.M.P.P.A. et de moi-même. Nous rappelons que Gabriel Kaspereit a disparu il y a 5 ans, on rappelle sa brillante carrière, sa haute figure, son grand modèle de dévouement pour la France, on rappelle qu'il était engagé dans la deuxième division blindée du général Leclerc, en 1944, qu'il a fait ensuite une carrière professionnelle, parlementaire, et gouvernementale, et qu'il fut surtout pendant 18 ans maire du 9e arrondissement entre 1983 et 2001.

Durant toutes ces années, 40 années d'action en faveur de Paris, Gabriel Kaspereit a toujours fait montre d'un grand sens de l'écoute, d'un grand sens de l'intérêt général, et il a incarné l'engagement politique dans son honneur et sa probité.

Je sais que l'emplacement proposé a été désigné à la suite d'un accord intervenu entre M. Jacques BRAVO, Mme KASPEREIT et Mme Delphine BURKLI. Je sais que c'est un emplacement qui ne présente aucun inconvénient pour les riverains sur le plan postal, et nous souhaitons naturellement que pour rendre hommage à la grande figure de Gabriel Kaspereit, que beaucoup d'entre nous ont connu, ce vœu soit adopté à l'unanimité.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Madame HIDALGO, vous avez la parole.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - D'abord, vous l'avez dit et sans doute Pauline VÉRON le redira en son nom et au nom du maire du 9e, mais bien évidemment c'est un avis favorable, et je souhaite que ce vœu soit voté à l'unanimité. M. Gabriel Kaspereit, qui a été maire du 9e de 1983 à 2001, a été député de Paris aussi, il nous a quittés en 2006. Il restera une personnalité forte du gaullisme, une personnalité qui s'est mise au service des Parisiennes et des Parisiens, c'était un républicain résistant, un homme d'État, et il a consacré 40 ans de sa vie à cet arrondissement qui lui tenait à cœur et donc c'est une figure majeure du 9e arrondissement. Il aimait Paris aussi, et donc pour toutes ces raisons, je donnerai un avis favorable au vœu que vous avez présenté.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Une explication de vote de Mme Pauline VERON, pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

**Mme Pauline VÉRON**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Jacques BRAVO retenu ce soir dans le 9e arrondissement, regrette de ne pouvoir être présent pour s'exprimer sur ce vœu relatif à Gabriel Kaspereit, qui a été son prédécesseur en tant que maire du 9e arrondissement pendant 18 ans et, pendant 40 ans, député du 9e arrondissement.

Le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés est d'autant plus ouvert à la proposition d'attribuer le nom de Gabriel Kaspereit à ce lieu du 9e, situé à l'intersection des rues Victor Massé et Frochot, que Jacques BRAVO en a fait lui-même la proposition à Mme KASPEREIT qui l'a acceptée, avant d'en saisir le cabinet du Maire en juin dernier.

Toutefois, on ne peut s'empêcher, malgré tout, de sourire, en voyant à travers ce vœu l'hommage vibrant et la reconnaissance subite exprimée aujourd'hui par M. LELLOUCHE dans ce vœu, en se souvenant des rapports qu'ils ont entretenus dans les années 1997 et lors des élections municipales de 2001.

D'autre part, les élus de la majorité du 9e regrettent quelque peu la méthode qui aurait pu être un peu plus élégante. En effet, nous aurions apprécié que ce vœu émane du conseil d'arrondissement du 9e arrondissement, au lieu d'arriver directement ici en Conseil de Paris, sans que l'on ait pu avoir le moin-

dre débat en Conseil d'arrondissement sur ce sujet qui, je crois, concerne tous les élus du 9e arrondissement.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Gabriel Kaspereit a été une figure importante du 9e arrondissement, majeure, et de la Ville de Paris. Bien sûr, nous sommes favorables à ce qu'une place porte son nom dans le 9e arrondissement et à l'endroit que Jacques BRAVO a proposé à sa famille et que celle-ci a acceptée dès le 22 juin 2011.

Merci.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Monsieur LEGARET ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - C'est un mot. Je regrette infiniment l'intervention de Mme VÉRON. S'agissant d'un hommage posthume qui est rendu à l'unanimité par notre Conseil, je n'ai jamais entendu des propos d'une telle bassesse et d'une telle mesquinerie !

Je le regrette profondément.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Madame HIDALGO ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Pauline VÉRON a eu raison de rappeler qu'il y a aussi une histoire. C'est vrai que ce vœu, visiblement, aurait pu venir aussi par le 9e arrondissement, mais je me réjouis qu'en tous les cas, le groupe auquel j'appartiens et appartient Pauline VÉRON, mais sans doute l'ensemble de la majorité municipale aussi, donnera son soutien à ce vœu qui nous est présenté aujourd'hui.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 343).

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'attribution du nom de Jacques et Mireille Renouvin à une voie parisienne.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 93 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à l'attribution du nom de "Jacques et Mireille Renouvin" à une voie parisienne.

La parole est à Mme Geneviève BERTRAND, pour une minute.

**Mme Geneviève BERTRAND**. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, le groupe Centre et Indépendants serait heureux que le nom de "Jacques et Mireille Renouvin" soit attribué à une rue parisienne.

Jacques Renouvin est né en 1905 et est mort en camp de déportation de Mauthausen en 1944, à 39 ans. Il s'était illustré en 1938 giflant Pierre-Etienne Flandin qui avait cru bon d'adresser un télégramme de félicitations à Hitler.

En 1939, il est volontaire pour les corps francs. Il y fait une brillante campagne, est blessé, fait prisonnier, avant de s'évader de l'hôpital où il avait été conduit. Après avoir été démobilisé, il passe en zone sud et, fin 1940, rejoint le mouvement clandestin "Liberté", crée un petit groupe de professeurs démocrates-chrétiens où, plus spécialement chargé de la propagande, il organise des commandos de jeunes.

Après la fusion de deux mouvements clandestins, il en devient le chef : le chef des groupes francs de combat en 1942. Il est l'un des Français les plus activement recherchés par toutes les polices. Il a été arrêté en janvier 1943 par la gestapo en gare de Brive-la-Gaillarde en même temps que Mireille Tronchon, qui était également résistante et qu'il épousera en prison en août 1943.

Transféré à Fresnes, il y sera torturé avant d'être déporté en Allemagne et d'y mourir d'épuisement.

Un timbre postal a été émis en 1961 à la mémoire de Jacques Renouvin, héros de la Résistance, et nous souhaitons que le Conseil de Paris retienne le vœu qu'une voie parisienne se voie attribuer le nom de "Jacques et Mireille Renouvin", accomplissant en ce sens un demi-pas en ce qu'un nom de rue soit accordé à une femme.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Je voudrais dire à ma collègue Geneviève BERTRAND que, bien sûr, c'est un avis très favorable de l'Exécutif. Vous avez évoqué le passé de Jacques et Mireille Renouvin qui sont des héros de la Résistance, qui sont de grandes figures, qui restent des figures d'inspiration et de courage.

Par ailleurs, vous l'avez très bien rappelé, c'est le nom non seulement de Jacques mais aussi de Mireille, c'est-à-dire de son épouse, qui seront honorés dans une rue de Paris.

Merci et avis très favorable.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 344).

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'attribution du nom de Marie Dedieu à une voie ou un espace public.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 94 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à l'attribution du nom de Marie Dedieu à une voie ou un espace public.

La parole est à Mme Geneviève BERTRAND, pour une minute.

**Mme Geneviève BERTRAND**. - Merci, Monsieur le Maire.

Marie Dedieu est une Française de 66 ans en situation de handicap qui habitait le Kenya et a été enlevée le 1er octobre 2011 par des ressortissants somaliens, nous l'avons tous en mémoire.

Atteinte d'un cancer, laissée sans soins par ses ravisseurs, sa mort a été annoncée le 19 octobre, trois semaines plus tard.

Cet otage était une militante de toujours de la cause des femmes.

Avant de s'installer au Kenya, elle a vécu longtemps à Paris.

Nous considérons que les conditions de sa fin ont été particulièrement barbares ; c'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le nom de Marie Dedieu soit attribué à une voie, une place ou un espace public de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Je voudrais dire à Geneviève BERTRAND qui, bien sûr, nous sommes extrêmement sensibles aux arguments évoqués à propos de Marie Dedieu ; c'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris sa très récente disparition et, bien sûr, la mémoire de cette militante féministe que vous avez saluée, qui a été lâchement capturée et abandonnée sans soins à la mort par ses ravisseurs… Bien sûr, la Ville doit honorer cette mémoire.

Marie Dedieu, vous l'avez dit, était une femme de culture, une femme de combat, elle avait choisi de vivre sur une île au Kenya, où elle semblait s'épanouir.

Elle avait été aussi signataire du manifeste des 343 et elle mérite amplement d'entrer dans l'histoire de notre pays et de notre ville, mais, vous le savez, sa disparition est quand même extrêmement récente. Je souhaiterais vous dire qu'avant que son nom ne puisse être attribué à une voie publique de Paris, puisque nous avons voté ensemble, même si nous savons que, parfois, nous y dérogeons, le principe d'un délai d'au moins cinq ans, je voudrais vous dire que j'émets un avis défavorable aujourd'hui sur la dénomination d'une voie publique.

En revanche, que nous puissions honorer sa mémoire, éventuellement, par l'apposition d'une plaque rappelant où elle a vécu nous paraît une piste tout à fait envisageable dans l'immédiat, avant d'attendre, peut-être, un délai qui me paraît raisonnable pour donner la dénomination d'une voie publique à Marie Dedieu, sachant qu'il n'y a pas d'opposition du tout de principe, mais c'est simplement le caractère très récent de cette mort qui m'amène à vous dire cela.

Si vous acceptiez de retirer ce vœu et que nous étudiions ensemble la pose d'une plaque là où a vécu Marie Dedieu dans l'immédiat, je crois que cela pourrait être une bonne solution.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Madame BERTRAND, acceptez-vous la proposition de Mme HIDALGO ?

**Mme Geneviève BERTRAND**. - Oui, j'accepte tout à fait cette proposition.

Merci, Madame la Maire.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est donc retiré.

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'attribution du nom de Lionel Assouad à une voie du 14e.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 95 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à l'attribution du nom de Lionel Assouad à une voie du 14e.

La parole est à Mme Geneviève BERTRAND, pour une minute.

**Mme Geneviève BERTRAND**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est sur la proposition de Daniel CAYOL, qui est un conseiller d'arrondissement Centre et Indépendants du 14e arrondissement que ce Conseil a émis le 19 septembre 2011 le vœu que le nom de Lionel Assouad soit attribué à une voie, une place ou un espace public du 14e arrondissement, le lieu étant choisi en concertation avec les élus de l'arrondissement, bien entendu.

Lionel Assouad a été maire pendant trois mandatures, de 1983 à 2001, au cours desquelles une large majorité d'habitants du 14e a pu apprécier ses qualités d'homme de cœur et de grande culture, soucieux d'apporter toujours plus de bien-être à l'ensemble de ses concitoyens, en défendant leur cause à l'Hôtel de Ville.

Le lancement de la rénovation du quartier Montsouris, rendue possible par le déplacement en banlieue des ateliers de la R.A.T.P., qui est devenu aujourd'hui un quartier agréable à vivre, à l'habitat moderne et diversifié, doit largement à son action.

C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions que, conformément au vœu émis par le Conseil du 14e arrondissement, le 19 septembre 2011, le nom de Lionel Assouad puisse être attribué à un lieu du 14e arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Madame HIDALGO, vous avez la parole.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - C'est bien sûr un avis favorable que j'émets au nom de l'Exécutif.

Vous l'avez dit, Lionel Assouad a été aussi membre de différents cabinets ministériels sous les présidences du Général de Gaulle et du Président Pompidou, et il s'est mis au service de notre ville en intégrant le Conseil de Paris en 1971. Il a été maire du 14e arrondissement entre 1983 et 2001. C'est une génération aujourd'hui disparue, et dans le 9e et dans le 14e, à laquelle nous voulons rendre hommage. Je crois qu'il faut, tout comme cela a été dit tout à l'heure pour le 9e arrondissement, rappeler que Lionel Assouad avait son arrondissement chevillé au corps. Effectivement, il s'était investi en élu de proximité, tout en ayant des responsabilités allant au-delà, mais en élu de proximité au service des habitants du 14e.

Nous avons rendu hommage aussi très récemment, puisque nous avons inauguré une rue Pierre Castagnou dans le 14e arrondissement, il y a maintenant un peu plus d'une semaine, et il paraît légitime de donner le nom de Lionel Assouad à une rue du 14e, comme l'a suggéré le Conseil d'arrondissement du 14e.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le

groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 345).

Chers collègues, nous en avons terminé avec l'ordre du jour pour ce qui est de ce soir. Je suspends la séance et la nous reprendrons demain à 9 heures.

Merci et bonne soirée.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le mardi 13 décembre 2011 à dix neuf heures cinquante minutes, est reprise le mercredi 14 décembre 2011 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Jean VUILLERMOZ, adjoint).*

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Chers collègues, bonjour, Mesdames et Messieurs, bonjour, la séance est reprise il est 9 heures et 5 minutes.

**2011, DUCT 94 - Subvention Fonds du Maire (124.900 euros) et convention avec l'association Comité des fêtes du 16e.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons à la 5e Commission. Nous examinons le projet de délibération DUCT 94 relatif à l'attribution d'une subvention fonds du Maire (124.900 euros) et convention avec l'association Comité des fêtes du 16e, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 63.

C'est un amendement technique de l'Exécutif qui revient sur une erreur qui aurait été commise dans le projet de délibération, c'est M. Hamou BOUAKKAZ qui devait rapporter. Je rapporte à sa place.

C'est la mairie du 16e qui avait signalé l'erreur. Il n'y a pas de problème sur cet amendement. Je le soumets au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 63 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 63 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 94 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DUCT 94).

Hamou, nous avons voté l'amendement de l'Exécutif que tu avais présenté, il vient d'être voté à l'unanimité.

**M. Hamou BOUAKKAZ**, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Je suis ravi.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la vidéoprotection dans les parties communes des ensembles immobiliers sociaux et dans les équipements publics municipaux.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 64 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la vidéoprotection dans les parties communes des ensembles immobiliers sociaux et dans les équipements publics municipaux.

La parole est à M. GIANNESINI.

**M. Jean-Jacques GIANNESINI**. - Il s'agit là d'un vœu présenté depuis plusieurs années par mon groupe, qui se heurte à une réponse idéologique de votre majorité, en particulier du groupe E.E.L.V.A. hostile à la vidéoprotection des Parisiens.

La LOPPSI 2 permet aux bailleurs sociaux de transmettre aux forces de l'ordre les images des caméras installées dans les parties communes de leurs ensembles immobiliers.

Il nous paraît indispensable de compléter le P.V.P.P. financé à 95 % par l'État, je le rappelle, par un maillage des parties communes des ensembles sociaux sensibles. L'adjointe au Maire en charge de la sécurité a récemment fait part de ses préoccupations sur l'évolution de la sécurité dans certains ensembles sociaux. Nous lui proposons un moyen efficace pour réduire la délinquance dans ces secteurs.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Pour la réponse, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, nous participons au P.V.P.P., (Plan vidéoprotection pour Paris) avec plusieurs principes.

Le premier étant que ces caméras doivent rester en nombre limité sur le territoire parisien, rappelons également que les caméras ne sauraient en aucun cas se substituer à la présence humaine. Enfin, et c'est une condition fondamentale de la participation de la Ville, ce plan doit se mettre en place et vivre dans le respect strict des libertés individuelles.

Je vous rappelle que le comité d'éthique auquel je participe veille à ce respect des libertés fondamentales sous la présidence de Roland KESSOUS, haut magistrat, ancien premier avocat général auprès de la Cour de cassation, militant infatigable des droits de l'Homme. Ce comité indépendant et impartial se réunit régulièrement, composé à parité avec la Préfecture de police, et veille en toutes circonstances au respect des libertés individuelles.

Passé ce préambule, vous émettez le vœu que le Maire de Paris demande aux bailleurs sociaux d'étudier l'implantation de caméras dans les parties communes des ensembles immobiliers qui le nécessitent, je rappelle que ce n'est pas la première fois qu'un vœu relatif à une demande d'implantation d'une caméra dans un ensemble immobilier social est déposé par le groupe U.M.P. Cela ne sera vraisemblablement pas la dernière fois.

Nous restons persuadés que la question de la vidéoprotection au sein des ensembles immobiliers sociaux relève en premier lieu des relations qu'entretiennent les bailleurs sociaux avec les locataires, et donc avec les associations de locataires. Toutefois, puisque vous semblez très intéressés par la question, je vous rappelle que les bailleurs sociaux ont une personnalité juridique propre et que s'ils souhaitaient s'engager dans une telle réflexion, nous pourrions tout à fait saisir le comité d'éthique de cette question afin qu'il puisse apporter un avis impartial et indépendant.

Pour ces raisons, un avis défavorable pour ce vœu.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au financement des contrats locaux de sécurité.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 65 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au financement des contrats locaux de sécurité,

La parole est à M. GIANNESINI.

**M. Jean-Jacques GIANNESINI**. - Merci.

Simplement un petit mot pour ce qui vient d'être dit, vous avez tort car encore hier soir dans le 19e arrondissement on m'a réclamé pour les bailleurs sociaux, l'autorisation de mettre des caméras. Franchement, je pense que vous avez un petit peu tort sur la question.

Monsieur le Maire, merci. Alors que nous allons prolonger de trois ans le CUCS, mon groupe vous propose de renforcer son volet prévention par une dotation au CLS des arrondissements.

Tous les acteurs des CLS sont unanimes pour déplorer le manque de moyens de ces structures. Pourtant, leur champ de compétences est large comme le démontre le troisième considérant du vœu. Nous vous proposons d'affecter l'argent des salles de shoot à ces CLS, l'argent public ne doit pas accompagner les usagers dans la drogue au lieu de les sortir de cette dépendance, mais au contraire assurer la sécurité de tous, en particulier des habitants des quartiers prioritaires.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Les politiques de prévention et de sécurité reflètent un partenariat entre l'État, garant de la sécurité des citoyens, et les collectivités locales concernées par la vie quotidienne des habitants.

Le contrat parisien de sécurité constitue le cadre de contractualisation de la politique partenariale parisienne en matière de prévention de la délinquance et de sécurité. Ce contrat a été signé par mon prédécesseur en 2009.

Ce contrat signé par le Préfet de police, le Maire de Paris, le Procureur, et le Recteur a des déclinaisons locales, à savoir les contrats de sécurité d'arrondissement, outils permettant aux différents partenaires de se fixer des objectifs et de mettre en œuvre les actions qu'il convient de poursuivre sur un territoire précis.

Il s'agit de concentrer la mobilisation des acteurs sur les territoires les plus exposés en direction des publics les plus fragiles, les délinquants et plus particulièrement les mineurs et les jeunes majeurs, en alliant prévention et répression.

Il est selon moi le symbole d'un travail partenarial de terrain minutieux, pragmatique et de longue haleine, qui se tient à l'écart des déclarations médiatiques tapageuses. Il met en avant une approche constructive aux défis qui nous sont lancés.

Le principe de financement des actions s'appuie sur la mutualisation des moyens de chaque acteur, je rappelle par ailleurs qu'il existe un fonds interministériel de prévention de la délinquance.

La Ville de Paris s'engage, avec le recrutement de six coordonnateurs des contrats de sécurité d'arrondissement, à faire vivre ce partenariat, et s'agissant de l'argument récurrent sur le coût des salles de consommation à moindres risques, je pense que les moyens doivent être prioritairement mis dans la prise en charge des personnes toxicomanes et dans une politique de réduction des pratiques à risques liées à l'usage des drogues et non dans une politique de répression qui, comme vous le savez bien, représente un coût financier tout aussi important pour la société.

Vous êtes élu du 19e arrondissement, je m'étonne aujourd'hui que le fait d'avoir des salles de consommation en plein air, des scènes ouvertes comme on dit, Stalingrad, ne vous pose aucun problème notamment lorsque les enfants y sont confrontés.

Pour exemple, le rapport qui vient d'être rendu sur l'action de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et toxicomanie, à la commission des affaires sociales du Sénat, indique que 70 % des moyens financiers sont engagés pour des actions de la police, de la gendarmerie et des douanes, contre 10 % pour la prévention.

Donc, nous souhaitons l'implantation d'un centre de consommation à moindres risques, justement pour éviter des injections en public sous les yeux des enfants.

Cette politique de réduction des risques permettra l'orientation des usagers de drogues vers les structures de soins généraux, de traitement de la dépendance, ou de l'aide sociale.

De plus, je suis convaincue que grâce au travail partenarial dynamique de terrain, l'implantation de cette structure contribuera à atténuer les nuisances subies par les riverains dans les quartiers fréquentés par les toxicomanes.

Nous rendons donc sans ambiguïté un avis défavorable sur ce vœu.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu

déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création du Conseil pour les droits et devoirs des familles.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 66 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la création du Conseil pour les droits et devoirs des familles.

C'est toujours M. GIANNESINI qui intervient.

**M. Jean-Jacques GIANNESINI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Paris ne dispose pas d'un Conseil des droits et des devoirs des familles alors qu'il s'agit là d'un instrument de prévention au service des familles. Ce n'est pas uniquement une instance de sanction, comme l'a caricaturée votre majorité.

Comme son nom l'indique, le Conseil des droits et des devoirs des familles est aussi là pour permettre aux familles de bénéficier d'une politique d'éducation locale coordonnée.

Dès lors, mon groupe déplore que vous ayez refusé de mettre en place un tel conseil. L'idéologie prime sur l'intérêt supérieur des familles parisiennes, surtout que la L.O.P.P.S.I. 2 oblige les communes de plus de 50.000 habitants à mettre en place un tel conseil. Vous ne vous dédouanerez pas de votre responsabilité en arguant que de grandes villes n'ont pas de telles instances : l'argument est un peu court et révèle surtout votre embarras.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Pour la réponse, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Quelques éléments de réponse pour justifier un avis défavorable à ce vœu. Je voudrais préciser que quatre municipalités importantes de droite ne sont pas encore dotées de cette instance, et qu'après consultation, elles n'ont aucune intention de le faire. Il s'agit nommément du Havre, de Mulhouse, Bordeaux et de Marseille.

À Paris, nous avons fait le choix de privilégier des dispositifs alternatifs plus pragmatiques et plus efficaces. En effet, dans le cadre du contrat parisien de sécurité, deux instances permettent de réaliser les objectifs visés par la création d'un Conseil des droits et des familles et assurent un meilleur suivi des mineurs parisiens, qu'ils soient victimes ou auteurs d'actes d'infradélinquance ou de comportements à risque.

La première est un cadre d'échange qui garantit le partage d'informations en conciliant les impératifs déontologiques fondamentaux et le traitement individualisé des situations problématiques de mineurs par les acteurs locaux du contrat de sécurité.

Le Maire de Paris a validé un schéma après une année de travail engagée par le Secrétariat général de la Ville et il a demandé à ce qu'il soit décliné dans tous les arrondissements.

L'objectif est de pouvoir aiguiller vers une prise en charge municipale ou départementale - (cellule de recueil des informations préoccupantes, travailleurs sociaux, réussite éducative, clubs de prévention, correspondants de nuit) - les mineurs signalés par les institutions partenaires comme étant manifestement en danger ou présentant un risque de basculement dans la délinquance.

Je tiens à préciser que ces cellules locales sont régies par trois principes :

L'échange d'informations nominatives sera encadré de manière à respecter les règles de confidentialité imposées par la loi et se fera de manière strictement orale.

Ce dispositif ne doit pas pallier les services de l'État, notamment la Protection judiciaire de la jeunesse ou l'Éducation nationale.

L'information en direction des services sociaux sera asymétrique : ceux-ci ne seront pas tenus d'informer en retour l'instance de la nature du suivi engagé pour le jeune et sa famille, dans le respect du code de déontologie du travail social.

La D.P.P. organisera dans le cadre du contrat parisien de sécurité les premières réunions de ces cellules à partir de janvier 2012, notamment dans les 10e, 13e, 17e, 18e arrondissements.

Enfin, vous oubliez de citer qu'on a mis en place des intervenants sociaux dans quatre arrondissements : les 13e, 15e, 20e, et 18e, financés par la Ville de Paris pour moitié et par le F.I.P.D. pour l'autre moitié. Ces intervenants implantés dans les locaux des commissariats ont pour mission de recevoir tout usager du commissariat : les victimes, les personnes en détresse ou en difficulté sociale, les mineurs auteurs d'actes de délinquance ainsi que leur famille.

Vous vous rendez compte que le dispositif proposé par l'État, pour nous, nous paraît complètement inadapté. Il y a des problématiques que nous traitons, mais cela se fait dans le cadre de nos convictions.

Sincèrement, quand on sait que vous vous êtes abstenu hier sur l'amendement budgétaire de 500.000 euros en direction de la politique de prévention pour les jeunes, je trouve un peu fort de café que vous veniez aujourd'hui nous expliquer de mettre en place des actions de prévention de ce type.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. concernant l'application des dispositions relatives au contrat de responsabilité parentale.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 67 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., concernant l'application des dispositions relatives au contrat de responsabilité parentale.

La parole est à M. GIANNESINI.

**M. Jean-Jacques GIANNESINI**. - Merci, Monsieur le Maire.

La gauche, une nouvelle fois, caricaturale et peu crédible, veut faire passer le contrat de responsabilité parentale comme un instrument de répression envers les parents.

C'est bien le contraire dont il s'agit.

Ce contrat permet d'associer tous les acteurs concernés pour permettre à une famille de retrouver un fonctionnement optimal. Ce n'est qu'en dernier ressort que des sanctions peuvent être prises envers les parents irresponsables.

Nos quartiers politique de la ville ne se porteraient-ils pas mieux si nombre de parents étaient en mesure de faire respecter quelques règles minimales de vie en société ?

Vous n'avez de cesse de dire que la situation dans nos quartiers est de plus en plus difficile : refusez donc la fatalité et agissez !

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Madame EL KHOMRI, vous avez la parole.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Vos vœux me permettent à chaque fois, grâce à votre méconnaissance des dispositifs parisiens, notamment éducatifs et sociaux, de mettre en exergue la réussite éducative et pédagogique de la politique cohérente menée par la Ville et le Département en la matière face à votre approche complètement démagogique ; rien que pour cela, je vous remercie parce que nous, nous travaillons dans la durée.

Concernant le contrat de responsabilité parentale, nous n'avons cessé de dénoncer l'illusion qui consiste à croire qu'un simple dispositif répressif résoudrait à lui seul des problèmes complexes d'ordres éducatif ou social.

Certes, cela paye lorsqu'il s'agit de nourrir la politique du chiffre mais sachez que l'aspect répressif de ce dispositif, à savoir la possibilité pour le Président du Conseil général, comme nous l'avons déjà dit dans cette instance, de suspendre ou de supprimer le versement des allocations familiales, et la possibilité offerte au Préfet d'imposer un couvre-feu d'autre part, ne nous intéresse absolument pas ! Ce n'est absolument pas notre manière de faire.

Je tiens à vous rappeler qu'il existe aujourd'hui et qu'il a toujours existé la possibilité pour le juge de mettre sous tutelle les allocations familiales.

En revanche, la Direction de la Prévention et de la Protection cofinance à hauteur de 5.000 euros l'action portée par le parquet de Paris d'un stage de responsabilité parentale.

Aussi, nous avons plusieurs dispositifs de prévention et d'accompagnement, notamment la "réussite éducative", menée par mes collègues Gisèle STIEVENARD et Colombe BROSSEL qui, depuis 2007, permet de suivre en prévention 700 enfants et jeunes en lien avec leurs familles.

Je pense aussi à "L'action collégiens" et au programme "Collège cœur de quartier". Et il est évident que l'absentéisme scolaire demeure élevé et nous ne vous avons pas attendus pour le traiter.

Les situations d'absentéisme lourd sont transmises par l'Éducation nationale à la cellule de recueil des informations préoccupantes, qui transmet à son tour aux services concernés, si la situation ne s'améliore pas, un signalement est fait au parquet de Paris.

Il existe par ailleurs, mais peut-être n'en êtes-vous pas informé, une commission d'orientation et de rescolarisation entre l'Éducation nationale et la D.A.S.E.S. pour les situations les plus complexes au regard de la scolarité.

Et à ce jour, les contrats de responsabilité parentale sont mis en œuvre, je vous le rappelle, sous l'égide du Ministère de la justice dans le cadre pénal.

Donc, un avis défavorable.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'extension des zones interdites à la mendicité.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 68 dans le fascicule, déposé par le groupe centre et indépendants, relatif à l'extension des zones interdites à la mendicité.

Est-ce Mme BRUNO qui intervient ?

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - C'est vrai que cela a été évoqué dans l'intervention d'Éric HÉLARD sur le budget de la Préfecture de police.

Alors, l'idée était d'étendre le vœu sur l'interdiction de la mendicité, mais en faisant très attention.

Il ne s'agit pas de lutter contre la mendicité car il y a une mendicité nécessaire, et je crois qu'il faut la respecter.

La seule chose, ce qu'on voit, et c'est ce que nous a dit le Préfet de police notamment avec une partie d'une population de l'Europe, c'est qu'il y a véritablement dans cette logique de mendicité une exploitation de femmes, d'enfants, de personnes handicapées.

C'était la raison pour laquelle il faut aider l'action du Préfet de police, qui nous l'a expliquée d'ailleurs - je crois que c'était il y a deux jours -, sur ce sujet, et demander d'étendre ce dispositif relatif à la mendicité.

C'est toujours difficile, en cette période de Noël, où l'on voit vraiment des gens en difficulté, la mendicité est quelque chose qui est tout à fait normale. En même temps, si l'on pouvait l'éviter en aidant ces gens-là.

Mais là vraiment, je vous assure, je suis effaré, et d'ailleurs on s'en est rendu compte sur les Champs-Élysées : la façon dont sont exploités ces pauvres gamines, ces enfants, ces personnes handicapées…

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que ce soit étendu à d'autres zones comme le Champ-de-Mars.

C'est un problème difficile mais c'est en ce sens que l'on propose ce vœu-là.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 13 septembre 2011, le Préfet de police prenait sans aucune concertation avec le Maire de Paris un arrêté anti-mendicité sur le secteur des Champs-Élysées. Le 30 novembre 2011, le Préfet de police réitère, passant outre l'avis notamment du maire du 9e, par de nouveaux arrêtés pour interdire la mendicité dans une partie des 1er, 8e et 9e arrondissements.

Il s'agit, de l'aveu même des autorités, de s'attaquer aux populations d'origine roumaine qui pratiquent la mendicité sur ces territoires. Le terme "attaquer", terme guerrier, semble adéquat puisque M. GUÉANT parle d'arme à propos de cet arrêté.

Si, à Paris, contrairement aux autres communes de France, cette compétence revient à l'Etat et non au Maire, je m'étonne de la méthode utilisée. Les problèmes liés à la mendicité agressive sont évidemment réels mais l'efficacité des arrêtés est très largement contestable. Vouloir combattre la pauvreté par l'amende et la répression est choquant, au moment même où l'Etat ne remplit pas ses obligations, ni en termes de mise à l'abri des mineurs isolés, ni en matière d'hébergement d'urgence.

Eh oui, je suis tout à fait d'accord avec vous, il faut sortir les jeunes des réseaux mafieux, il faut combattre les réseaux mafieux et je crois que la coopération, en tout cas avec la police roumaine, pour moi, me paraît être une bonne chose.

Sauf que nous interpellons les têtes de ces réseaux, mais nous n'arrivons pas à mettre à l'abri les jeunes qui étaient dans ces réseaux parce que cela demande des moyens, des moyens de la protection judiciaire de la jeunesse, des moyens de l'Etat, qui ne sont pas mis à disposition dans ce cadre. C'est la pauvreté qu'il faut combattre, ce ne sont pas les pauvres qu'il faut abattre.

Par ailleurs, ces arrêtés manifestent une priorisation très contestable de l'action des forces de police, alors que plusieurs quartiers populaires subissent des désagréments de trafic ou de vente sauvage ; je pense notamment à la porte Montmartre, à Château Rouge, au quartier de Belleville ou encore à la porte de Montreuil. Faire de la lutte contre la mendicité dans les 1er, 8e et 9e arrondissements une urgence me semble injuste et inadapté.

Messieurs et Mesdames les élus du "Centre et Indépendants", vous demandez l'extension de ces arrêtés à d'autres artères commerciales et touristiques. Une nouvelle fois, la question de la répartition des effectifs de police sur les différents arrondissements se pose : de quels arrondissements sont extraits les effectifs pour mettre en œuvre ces arrêtés ? Le Préfet de police ou son représentant nous apportera peut-être une réponse.

Mais pour toutes ces raisons, la réponse politique menée ne me semble pas être la bonne.

Je le répète, cette opération de communication visant à stigmatiser une catégorie de la population étrangère et démunie ne doit pas masquer l'essentiel. Alors que l'Etat abdique une partie de son rôle dans le traitement social de la pauvreté, l'interdiction de la mendicité apparaît comme un aveu patent d'échec.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, vous voulez ajouter un mot ?

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons bien noté les réserves et même le désaccord qui nous oppose à la Mairie de Paris sur ce sujet.

Toutefois, je crois qu'il serait erroné de faire de ce sujet des arrêtés en mendicité une pierre angulaire ou même de réduire notre stratégie à cela. Si le Préfet de police a été conduit à prendre des arrêtés, c'est quand même un outil juridique de plus dans une palette d'actions, après plusieurs années d'aggravation des phénomènes de mendicité agressive, souvent organisée par des clans familiaux proches ou lointains et, de ce point de vue, le mot "mafieux" ne correspond pas à la sociologie des faits, souvent avec des débordements vers l'escroquerie à la charité publique, le vol par ruse et parfois l'agression.

Le Préfet de police reçoit énormément de courriers de simples visiteurs, de commerçants, de professionnels du tourisme qui se disent très choqués de la dégradation de la physionomie de certaines rues de la Capitale qui les faisaient rêver.

Ces arrêtés permettent de mener des contrôles, de réguler plus efficacement des comportements intolérables. Le Préfet de police a été prudent : il en a pris un après deux ou trois années d'aggravation des faits, qui a été pris à titre temporaire. Il a évalué son effet : 85 % d'adultes verbalisés et contrôlés ; le Préfet de police a rappelé hier que cela avait permis aussi de remonter des filières et d'identifier des réseaux. Ensuite, il en prend deux autres supplémentaires à caractère temporaire également. Il s'agit donc d'outils pragmatiques qui ne sont pas l'alpha et l'oméga de notre action, car, bien évidemment, notre action est multiforme. Elle se déploie sur tous les fronts.

D'abord, elle porte sur les réseaux d'exploitation et nous avons démantelé des réseaux de prostitution, aussi bien dans le bois de Boulogne que sur le boulevard des Maréchaux. D'autre part, la sociologie de cette délinquance se déploie sur toute la Capitale et on ne peut pas opposer la présence sur les quartiers touristiques et celle dans les quartiers populaires avec les marchés sauvages, puisque ce sont souvent les mêmes clans familiaux avec des personnes différentes en fonction de l'âge et du sexe qui interviennent sur ces lieux.

C'est pourquoi la Préfecture de police réitère son souci d'en faire un outil parmi d'autres, un outil pragmatique qui sera contrôlable et qui est temporaire.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de M. Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Monsieur le Maire, sans surprise, nous allons voter contre ce vœu, bien sûr. Ce vœu qui a des relents vraiment tout à fait inadmissibles et je trouve que, vraiment, Monsieur POZZO di BORGO, il faut arrêter de poser des vœux crypto-lepénistes pour, après, nous faire un petit côté de

démocrate-chrétien.

Quand je dis crypto-lepénistes, je vais vous lire deux extraits de ce vœu qui disent : “Le but de faire cesser la délinquance d’origine étrangère dans les quartiers touristiques”. Cela veut dire que, si elle n’est pas étrangère et si elle n’est pas dans les quartiers touristiques, ce n’est pas grave, c’est juste parce qu’elle est étrangère et dans les quartiers touristiques.

Et, plus tard : “des personnes sans domicile fixe d’origine étrangère”, donc on stigmatise effectivement les étrangers et, après, on vient nous faire un petit discours : “Oh oui, ce sont de pauvres gens, machin…” dans l’hémicycle, mais il n’empêche qu’on nous présente un vœu qui aurait pu être signé par le Front national.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Une autre explication de vote de M. BRAVO.

**M. Jacques BRAVO**, maire du 9e arrondissement. - Très simplement et j’en ai déjà parlé hier : s’il est exact qu’on a affaire à des réseaux et à des filières, il faut aider à en sortir ceux qui en sont victimes, notamment les mineurs, qu’il faut accueillir et arracher par tous les moyens à ces filières et ces réseaux. C’est l’exclusion et l’exploitation que nous avons le devoir de combattre et non pas les exclus. C’est tout ce que j’ai à dire.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Dans le même sens que ce que vient d’indiquer Jacques BRAVO, vous avez parlé, Monsieur le Représentant du Préfet de police, de l’arrestation de proxénètes qui faisaient exercer des jeunes femmes dans le bois de Boulogne.

Moi, j’aimerais bien que les élus de l’opposition demandent avec le même engouement à l’Etat des moyens afin d’assurer la protection de ces personnes. Je me félicite, bien évidemment, que les proxénètes aient été arrêtés mais pourquoi n’a-t-on pas mis en place une ordonnance de protection des victimes, notamment des jeunes femmes ? Car si elles n’ont pas pu être mises à l’abri, d’autres réseaux ont pu mettre la main sur ces mêmes jeunes femmes.

Je voudrais rappeler ici qu’on est dans des phénomènes de traite d’enfants et de femmes. Aujourd’hui quand vous nous répondez : “Oui, ce n’est pas l’alpha et l’oméga”, mais attendez, en deux ans, je n’ai pas entendu parler de moyens mis en place par la P.J.J. pour mettre à l’abri ces jeunes. Et aujourd’hui je n’ai eu aucune proposition en ce sens et, là, cela m’inquiète parce qu’on ne protège pas ces mineurs ni ces jeunes femmes.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Maintenant, je mets aux voix…

Monsieur POZZO di BORGO, théoriquement, on ne revient pas sur un vœu.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Nous avons un débat à avoir sur ce sujet.

Je voudrais dire quand même au président du groupe “Verts” : on ne peut pas continuer à avoir chaque fois des débats de ce style-là. Je comprends la Direction nationale des “Verts” qui s’interroge vraiment sur la Direction des “Verts” à Paris et qui envoie Cécile DUFLOT !

Franchement, Monsieur GAREL, vous avez un véritable problème de débat. On a besoin d’avoir un débat. Je comprends, je dis cela parce que c’est important.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGO ?

**M. Yves POZZO di BORGO**. - On ne peut plus continuer à avoir des débats au sein du Conseil de Paris sans se faire insulter par M. GAREL ! Ce n’est plus possible, je le dis.

On n’est pas en accord avec les responsables de la Mairie, on a un débat et c’est bien.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - On va en rester là.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d’un avis défavorable de l’Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**2011, DPVI 269 - Signature d’un avenant de prorogation pour la période 2011-2014 du contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons à l’examen du projet de délibération DPVI 269 relatif à la signature d’un avenant de prorogation pour la période 2011-2014 du contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je suis ravie de pouvoir intervenir devant vous aujourd’hui pour présenter l’avenant qui est soumis au vote. En effet, je vais revenir, par cette intervention, sur un dossier qui me tient à cœur et qui, je le sais, est très important pour de nombreux élus de l’assemblée : c’est la “politique de la ville”.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé entre l’Etat et la Ville de Paris en 2000, puis renouvelé et modifié en 2007, pour être prolongé en 2010, puis de nouveau en 2011, et aujourd’hui prorogé jusqu’en 2014, concerne 14 quartiers de notre ville, soit à peu près 300.000 habitants. Initialement, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale détaille 7 priorités, elles-mêmes déclinées en programmes d’actions. Je les cite rapidement parce que cela ne fait pas de mal de se rappeler un petit peu sur quoi, initialement, nous étions d’accord avec l’Etat :

- l’emploi, l’insertion et le développement économique ;

- le développement du lien social, de l’accès au droit et à la citoyenneté ;

- l’amélioration de l’habitat, le cadre de vie et le renouvellement urbain ;

- la jeunesse, l’éducation et les sports ;

- la santé ;

- la prévention de la délinquance ;

- la culture.

Par ailleurs, il se complétait d'une approche sur des publics prioritaires, avec un effort particulier en direction des populations d'origine immigrée, des jeunes et des personnes âgées, et un focus transversal sur la situation des femmes.

Mais, depuis quelques années, nous pouvons constater que les priorités défendues par l'Etat en matière d'actions ont largement évolué et, malheureusement, pas forcément dans le bon sens.

Dans le cadre des récents avenants et prorogations du C.U.C.S., nous aurions dû, dans le cadre d'une construction d'un projet global autour des actions financées par la "politique de la ville", avoir un travail nous permettant d'échanger avec l'Etat sur un bilan des actions, afin de trouver dans le meilleur des cas un minimum de cohérence, de liens, entre ce que nous avons comme objectif, comme perception, comme remontée et ce qu'il se fait sur le terrain.

Normalement, nous devrions partager une idée générale des besoins, des attentes, des points forts, des difficultés, que nos concitoyens peuvent rencontrer au quotidien.

Normalement, nous devrions travailler en coordination avec l'Etat pour construire les projets de demain, pour construire les quartiers de demain, pour permettre à celles et ceux qui travaillent au quotidien pour un meilleur vivre ensemble d'avoir les moyens de leurs interventions.

Normalement, nous devrions avoir une idée des moyens que l'Etat souhaite mettre dans ce contrat. Et ainsi permettre aux associations et à notre administration de pouvoir se projeter d'ici à 2014.

Mais visiblement l'Etat ne l'a pas souhaité. S'il a participé dans certains endroits aux travaux mis en place dans nos quartiers politique de la ville dans le cadre des ateliers territoriaux que la Ville et la D.P.V.I. ont mis en place, il n'a pas vraiment fait part de son avis, ni même de ses constats.

Ce que nous sommes, par contre, en situation de comprendre, au vu de ses choix, c'est plutôt que nous sommes en train de subir un resserrement des cadres d'intervention et que, des six priorités que j'ai listées en début d'intervention et qui étaient un accord commun avec l'Etat, aujourd'hui il n'en resterait plus que trois.

Pourtant, ce n'est pas ce qui ressort des travaux mis en place dans les quartiers, afin de faire à la fois le bilan mais aussi le travail des perspectives pour les années à venir. L'intensité du travail ne doit pas baisser, et c'est en période de crise, de précarité croissante et de recul des droits que nous devons être encore plus présents et plus actifs auprès de ceux qui la vivent de plein fouet.

De 2007 à 2009, l'engagement financier de l'Etat était de 63 millions d'euros alors que la Ville y consacrait 76 millions. Nous attendons de la part de l'Etat un investissement au moins aussi important, si ce n'est plus fort encore. L'urgence sociale se fait sentir et les liens avec les structures locales, mais aussi les réalités internationales, nos quartiers sont prioritaires en matière d'intervention collective et doivent être coordonnés.

Nous votons donc aujourd'hui cet avenant C.U.C.S. en espérant que l'Etat se réinvestira dans nos quartiers, à Paris comme ailleurs, et prendra en compte le fait que nous ne pouvons plus seulement nous contenter de reconduire, en moins financé, ce qui est fait via la politique de la ville.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme STIEVENARD.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Mes chers collègues, je remercie Léa FILOCHE de son intervention. En effet, il était important d'élaborer cet avenant de prorogation du Contrat urbain de cohésion sociale, qui prolonge jusqu'en 2014 nos partenariats avec l'Etat en matière de politique de la ville.

Le cadre juridique est ainsi garanti, même si je regrette vivement les désengagements financiers de l'Etat et l'absence totale de dynamique nationale en faveur des quartiers, alors que la crise frappe fort et accentue la vulnérabilité des habitants jeunes et adultes de ces quartiers.

Je rappelle les hésitations du Gouvernement sur le renouvellement des Contrats urbains de cohésion sociale. Ils ont été prorogés une première fois en 2009, à nouveau en 2010, jusqu'à cette décision enfin de les rallonger encore de trois ans jusqu'en 2014.

Pourtant, dès 2009, les maires, quelle que soit leur sensibilité politique d'ailleurs, avaient plaidé de bon sens ce calage sur l'échéance des mandats municipaux. Cela intervient donc tardivement et après trop d'à-coups.

Je voudrais insister sur le fait que la politique de la ville a besoin de stabilité et de projets menés dans la durée.

C'est ce que nous nous efforçons de faire, nous, du côté de la Ville, puisque nous ne nous sommes pas contentés de cet avenant qui prolonge jusqu'à 2014, mais nous avons voulu nourrir davantage ce contrat, avec un véritable plan d'action renouvelé pour cette période de trois ans à venir.

Le Maire de Paris a d'ailleurs ici même pris les devants, en présentant devant le Conseil, dès le mois de mars dernier, une communication pour une politique de la ville innovante au service de la cohésion sociale.

Dès à présent, nos nouvelles mesures sont sur les rails. Le développement de quatre accorderies, fondées sur l'échange de services entre les habitants, l'ouverture de deux nouveaux pôles de formation contre l'illettrisme, la création d'un fond d'innovation sociale, ou encore une préparation aux concours administratifs pour les jeunes diplômés issus des quartiers.

Je salue la D.P.V.I. pour son engagement dans la mise en œuvre rapide de ces mesures.

Reste que du côté de l'Etat, comme l'a indiqué fort bien Léa FILOCHE, nous n'avons aucune visibilité sur les engagements financiers, contrairement à ce qui se passait les années antérieures.

C'est inquiétant lorsqu'on sait que le budget, consacré par l'Etat aux subventions associatives dans nos quartiers, a déjà été divisé par deux, entre 2009 et 2011, et que la loi de finances 2012 ne laisse rien présager de bon. On entend parler de nouvelles baisses.

Avec les maires d'arrondissement très engagés sur ces sujets - je les en remercie -, je serai très attentive dans les prochaines semaines aux moyens alloués par l'Etat à la politique de

la ville parisienne, de façon à garantir la mise en œuvre effective de notre Contrat urbain de cohésion sociale.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 269.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DPVI 269).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la deuxième phase du P.N.R.U.**
**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la deuxième phase du P.N.R.U.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 69 et n° 70 dans le fascicule, déposés par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche, relatifs à la deuxième phase du P.N.R.U.

La parole est à Mme Marinette BACHE, pour une minute.

**Mme Marinette BACHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, qui concerne de nombreux habitants du 20e arrondissement, est d'ailleurs porté par l'ensemble de la majorité de l'arrondissement.

Malgré des annonces, le Gouvernement actuel n'a de cesse de mettre à mal la politique de la ville, comme vient de le souligner Mme STIEVENARD. Une politique qui a pourtant prouvé depuis longtemps son utilité et efficacité. L'Etat semble vouloir réorienter la politique de la ville, exclusivement ou presque vers des projets de rénovation urbaine, et il lance ainsi la deuxième phase du Plan national de renouvellement urbain.

Dans le 20e arrondissement, le quartier Saint-Blaise fait partie de ces quartiers de Paris qui ont besoin d'interventions lourdes, afin de les rendre tout simplement vivables pour leurs habitants. Saint-Blaise est un concentré des erreurs d'une certaine forme d'urbanisme, heureusement dépassée et passée. Construit sur dalle, terriblement enclavé, ce quartier souffre en plus d'une très haute densité. Le quartier Saint-Blaise est actuellement en train d'être rénové dans le cadre d'un G.P.R.U. Cependant l'Etat s'étant considérablement désengagé de celui-ci, seul l'îlot Cardeurs-Vitruve a été pris en compte. Nous souhaiterions devoir intégrer, dans le cadre de la deuxième phase du P.N.R.U., l'îlot du Clos qui souffre des mêmes dysfonctionnements.

Le second quartier, que nous souhaiterions voir intégrer cette deuxième phase, est le quartier de la porte de Bagnolet, en particulier les îlots Python-Duvernois et Le Vau. Ces quartiers sur lesquels la Ville a décidé de mettre en œuvre de gros travaux nous paraissent appartenir totalement au cadre défini par le P.N.R.U. C'est dans ces îlots que l'on trouve les Parisiennes et les Parisiens vivant le plus en bordure du périphérique, et dans le voisinage immédiat d'un des plus grands échangeurs routiers de France, celui de la porte de Bagnolet.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Pouvez-vous conclure ?

**Mme Marinette BACHE**. - Il est temps que l'Etat reprenne ses responsabilités. Un des signes serait d'intégrer ces deux quartiers au P.N.R.U.

C'est le sens de ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Pour nous présenter le vœu n° 70, Madame SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, je souscris bien évidemment aux propos de Marinette BACHE. C'est vrai qu'il est important, sur nos politiques de la ville, de renforcer les moyens et d'exiger de l'Etat et du Gouvernement qu'il arrête ses saupoudrages et ses baisses de subvention parce que la situation est vraiment extrêmement problématique.

A travers ce vœu, nous réaffirmons qu'il est nécessaire de mettre en œuvre une deuxième phase du Plan national de rénovation urbaine. Et dans le 20e arrondissement, de nombreux quartiers sont en site politique de la ville, avec des habitants qui connaissent d'importantes difficultés économiques et sociales.

Dans le 20e arrondissement, seul l'îlot Cardeurs-Vitruve du quartier Saint-Blaise a pu bénéficier de financements dans le cadre de la première phase du P.N.R.U.

L'îlot Duclos du quartier Saint-Blaise a été identifié dans le projet territoire comme nécessitant un ambitieux projet de rénovation urbaine.

Le secteur de la porte de Bagnolet, en particulier le quartier Python-Duvernois, que je connais bien, et les abords de la rue Le Vau, souffre aussi de nuisances très importantes et ce sont des sites politique de la ville qui nécessitent également un projet de rénovation urbaine.

C'est pourquoi nous émettons le vœu que la Ville de Paris propose à l'Etat et à l'A.N.R.U. d'inclure les deux quartiers Saint-Blaise, îlots du Clos et Python-Duvernois-Le Vau, dans une deuxième phase à engager du Plan national de rénovation urbaine.

Je vous remercie.

Et, bien sûr, ce vœu, excusez-moi, a été soutenu à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement du 20e arrondissement et Mme CALANDRA.

*(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. Jean VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence).*

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Gisèle STIEVENARD.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, adjointe. - Là aussi, nous sommes sur un enjeu national majeur. Je salue la belle unanimité de l'ensemble du 20e arrondissement, l'ensemble des groupes, l'équipe municipale et la maire d'arrondissement, Frédérique CALANDRA, qui est très volontaire sur ce sujet.

Bien sûr, j'émets un avis favorable sur cette proposition d'intervenir auprès de l'Etat en vue d'un P.N.R.U. 2, plus exactement, d'une deuxième phase de programmation nationale de rénovation urbaine que toutes les villes concernées par le fait urbain appellent de leurs vœux.

Notre grand projet de renouvellement urbain défini en 2002 comprend 11 sites ainsi que le quartier faubourien de la Goutte d'Or. C'est un ambitieux chantier social et urbain, co-piloté avec Anne HIDALGO, qui est très avancé aujourd'hui au plan opérationnel. J'ai en tête, par exemple, les 15 tours réhabilitées de la résidence Michelet dans le 19e arrondissement où nous continuons d'ouvrir des équipements et services utiles aux habitants.

Demain, nous inaugurerons la première Accorderie et la Maison de santé à cet endroit. Nous intervenons également fortement dans le 20e arrondissement, l'A.N.R.U nous accompagne actuellement dans la moitié de nos opérations urbaines, à hauteur de 90 millions d'euros environ, mais il est nécessaire d'aller plus loin, dans nos sites G.P.R.U. mais aussi dans de nouveaux secteurs. Nous avons encore bien des projets urbains à mener qui pourraient être cofinancés par l'A.N.R.U.

Vous avez cité, à juste titre, pour le 20e arrondissement, le quartier Python-Duvernois en bordure de la porte de Bagnolet et l'îlot du Clos à Saint-Blaise. J'ai une interrogation sur la rue Le Vau car elle n'est pas inscrite en politique de la ville et il sera sans doute plus difficile de la rendre éligible. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, rien n'est acquis ni calé nationalement.

Des intentions sont posées, mais il reste beaucoup d'interrogations sur les financements nationaux car vous savez que, pour l'essentiel, il y a eu une ponction très forte sur ce que l'on appelle les crédits d'Action Logement, l'ex 1 % Logement, pour tenir les engagements de la première phase de l'A.N.R.U.

Donc, il est bon de peser sur les décisions à venir et de faire entendre la voix des quartiers. C'est ce que le Maire de Paris fera dans les prochains jours par un courrier qu'il va adresser au Premier Ministre sur les projets de rénovation urbaine en cours et à venir et la candidature de principe de Paris à un P.N.R.U. 2. Evidemment, nous partageons vos suggestions et il y en aura d'autres dans d'autres arrondissements, naturellement.

Merci à vous.

**M. Bernard GAUDILLÈRE,** adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 332).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 333).

**2011, DASCO 133 - Lancement d'une procédure de marché public relative à la mise en oeuvre de "classes à Paris" pour les enfants des écoles publiques élémentaires parisiennes, en application de l'article 30 du Code des marchés publics.**

**M. Bernard GAUDILLÈRE,** adjoint, président. - Nous passons à la 7e Commission et examinons donc le projet de délibération DASCO 133 relatif au lancement d'une procédure de marché public relative à la mise en œuvre de "classes à Paris" pour les enfants des écoles publiques élémentaires en application de l'article 30 du Code des marchés publics.

La parole est à Mme la Présidente FOURNIER.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

A propos de ce projet de délibération, je pense qu'il est regrettable que les crédits alloués aux classes découvertes, on l'a vu lundi, soient en baisse dans le prochain budget, raison de plus pour s'intéresser à ce projet de délibération de la DASCO qui met en place le dispositif "classes à Paris" dont, d'ailleurs, Mme Olivia POLSKI a dit quelques mots lundi.

C'est un dispositif original à l'attention des élèves des écoles publiques élémentaires parisiennes qui leur propose sur le temps scolaire des classes culturelles, artistiques, scientifiques et d'urbanisme.

Ces classes sont organisées sous la responsabilité des enseignants et avec eux et leur intérêt est évident. Elles permettent d'élargir l'univers scolaire à l'environnement extérieur, de stimuler la curiosité et l'intérêt des enfants en leur proposant des démarches d'apprentissage qui sont basées sur l'expérimentation et l'approche concrète.

De plus, elles ouvrent l'univers du savoir scolaire, elles le complètent et l'élargissent en mettant les enfants en contact avec le monde de la création, de l'art et de la science, et je pense que nous apprécions tous de pouvoir contribuer à ouvrir le champ de la réflexion et du savoir des petits Parisiens.

Ces classes permettent également de s'initier à des techniques nouvelles et de mieux connaître Paris et ses quartiers, Paris dans sa diversité. Je souhaite au nom du groupe appuyer cet aspect du dispositif en demandant que, dans l'approche de Paris et de ses quartiers, la dimension environnementale vienne compléter l'approche architecturale et patrimoniale plus classique sous forme soit de classes spécifiques, soit de journées d'études spécialisées dans le cadre des classes existantes.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE,** adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Merci beaucoup, Danielle FOURNIER. Un mot sur les "classes à Paris" et, puis, peut-être un mot en complément sur l'ensemble des dispositifs que nous finançons sur temps scolaire.

Alors, sur les "classes à Paris", merci de cette intervention et merci de la proposition ou l'élargissement que vous proposez ce matin. Cette proposition sera évidemment transmise à la DASCO pour que nous puissions réfléchir à la façon dont on peut améliorer, modifier ce dispositif.

Nous sommes tenus par le calendrier des marchés. Donc, nous ne pourrons le faire qu'au renouvellement des marchés,

mais c'est une approche qui me paraît, en effet, tout à fait pertinente et ce d'autant plus, je le rappelle, que la Ville de Paris était extrêmement investie, et j'insiste sur le extrêmement, sur tous les projets qui sont en lien avec le développement durable, notamment sur temps scolaire.

Peut-être un mot pour élargir parce que la Ville de Paris, vous le savez, est extrêmement partie prenante de projets sur temps scolaire : classes à Paris, classes APAC, classes de découverte. J'en profite pour signaler à l'Assemblée que les classes APAC, donc, à projets artistiques et culturels, qui sont cofinancées à parité par le Rectorat, le Ministère de l'Education nationale et les services du Rectorat et la Ville de Paris viennent de voir leur budget diminué parce que le Ministère de l'Education nationale a baissé son investissement d'un tiers.

Nous venons de l'apprendre. Je dois d'ailleurs vous avouer que ni la DASCO ni moi-même n'en avons été officiellement informées et que nous l'avons appris au détour d'une réunion. Donc, malheureusement, nous présenterons un projet de délibération dans les semaines qui viendront, qui sera un budget en baisse et je le regrette.

Sur les classes de découverte, j'ai entendu sur les bancs de l'hémicycle depuis hier quelques interrogations et j'en profite pour vous dire un mot : alors, deux points expliquent la baisse de financement. La première est structurelle. Nous sommes en train - je suis désolée, je vais dire rationaliser et je ne voudrais pas qu'on y voie une notion péjorative -, mais de rationaliser l'offre qui est faite. Certains projets avaient un coût important et pas nécessairement une plus-value en termes éducatifs et pédagogiques qui justifiait ce coût aussi important.

Je pense notamment à la durée des classes de découverte, sachant que la durée des classes de découverte a aussi un impact sur le coût que les familles doivent prendre en charge. Nous voyons dans un certain nombre de quartiers populaires des familles qui ne peuvent pas, qui ne souhaitent pas que leurs enfants participent à des classes de découverte parce que le coût qui reste à la charge des familles du fait de la durée des classes de découverte reste pour elles, bien que ce soit sur la base du QF évidemment, trop important pour qu'elles y souscrivent.

Nous travaillons donc à une diversification de l'offre de classes de découverte. On peut avoir un projet éducatif et pertinent sur une durée moins longue.

Et, puis, et c'est le second axe et celui-là est plus politique et je ne fais en cela que reprendre ce que le Maire dit mieux que moi, nous avons souhaité, comme sur un certain nombre de dispositifs, recentrer l'offre de la Ville de Paris en la matière sur les élèves qui en ont le plus besoin. Donc, cette année, sur le premier trimestre, ce sont plus d'écoles et, donc, plus d'enfants dans des écoles en Z.E.P., en R.E.P ou dans des écoles où la sociologie est assimilable à celle d'une Z.E.P même si le classement officiel ne les met pas en Z.E.P., ce sont plus d'écoles et plus d'enfants de ces catégories qui partiront en classes de découverte que précédemment parce qu'effectivement, nous souhaitons recentrer l'ensemble des dispositifs parisiens.

Ce n'est pas une nouvelle, vous voyez depuis trois ans cette politique se mettre en œuvre. Nous souhaitons recentrer les dispositifs sur ceux qui en ont le plus besoin, voilà ce qui peut expliquer cette baisse de crédits de fonctionnement, mais qui ne se traduit pas par une baisse d'offres pour les enfants des catégories populaires et des quartiers populaires, bien au contraire.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 133.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DASCO 133).

**2011, DASCO 137 - Refonte des modalités d'attribution des subventions allouées par la Ville de Paris aux caisses des écoles pour la restauration scolaire et périscolaire.**
**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux objectifs de qualité assignés aux Caisses des écoles.**
**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la révision du PRR.**
**Vœu déposé par les groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A. relatif à la révision du PRR.**
**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la refonte des modalités d'attribution des subventions allouées par la Ville aux caisses des écoles.**

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 137 relatif à la refonte des modalités d'attribution des subventions allouées par la Ville aux caisses des écoles pour la restauration scolaire et périscolaire, sur lequel l'amendement n° 71 a été déposé par le groupe E.E.L.V.A. et les vœux référencés n$^{os}$ 72, 73, 74 et 75, déposés respectivement par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants.

La parole est à Mme Catherine BRUNO.

**Mme Catherine BRUNO**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Mme BROSSEL est venue présenter au maire du 15e comme à tous les maires d'arrondissement, le projet de refonte des modalités d'attribution des subventions de la Ville aux caisses des écoles.

Une présentation fort habile reconnaissant que l'ancien mode de financement était complexe et peu adapté, et qu'il fallait améliorer les relations entre la Ville et les caisses des écoles. Nous ne pouvions qu'approuver.

Quant à la suppression de la subvention contractuelle qu'elle nous a annoncée, franchement, nous n'allions pas pleurer dans le 15e puisque avec 22.958 euros, elle était la plus basse de tout Paris ! Malgré les efforts que nous avions faits pour nous adapter aux critères demandés année après année par la Ville.

Certes, il nous paraît globalement souhaitable de mettre en place une refonte du financement de la restauration scolaire, mais cela n'empêche pas que nous restions vigilants sur la méthode de calcul, sur la mise en application de cette réforme, sur la surveillance des caisses à la gestion quelque peu laxiste, et sur un traitement juste aux caisses bien gérées.

Nous ne contestons pas que certaines caisses connaissent plus de difficultés que d'autres du fait de leur population ou de leur mode de production. Mais les efforts ne doivent pas porter toujours sur les mêmes, à la longue cela devient excessif.

Pour notre part, nous sommes très rigoureux dans la ges-

tion de notre caisse des écoles, parce que nous sommes soucieux des deniers publics et dans le même temps, nous nous préoccupons du bien-être des personnels qui travaillent dans nos cantines. Pour cela, nous comptons investir encore davantage pour améliorer leurs conditions de travail avec la mise en place de l'IAT, l'augmentation de la prime de blanchissage, la création de réserves alimentaires pour une meilleure gestion des stocks, l'installation de monte-charges pour éviter des fatigues.

Nous pensons aussi aux élèves qui déjeunent dans nos restaurants scolaires en améliorant l'insonorisation des réfectoires après la vérification des mesures acoustiques ; en augmentant les séjours de vacances proposés à Pâques ou en été, ou encore, en proposant plus de bio ou de viande de qualité très supérieure.

Alors, vous le comprendrez, nous ne sommes pas totalement satisfaits de ces nouvelles modalités d'attribution de la subvention de la Ville, car nous avons l'impression, une fois de plus, que nous allons être lésés.

Je vais donc reprendre point par point les interrogations qui nous inquiètent et sur lesquelles nous voudrions quelques précisions.

Le premier point, c'est la fixation des prix de référence pour la période 2012-2014. Il nous paraît plus juste qu'une révision annuelle soit faite, autant pour les caisses dont le prix de revient réel est supérieur au prix de revient moyen de leur groupe que pour les caisses dont le prix de revient réel est inférieur au prix de revient moyen de leur groupe.

Le deuxième point concerne l'équilibre de l'exploitation des caisses et la sécurisation des financements.

Notre caisse des écoles appartient au groupe 3, qui produit plus de 1,7 million de repas par an. Le prix de revient moyen de ce groupe est de 5,88 euros par repas alors que notre caisse a un prix de revient réel de 5,51 euros, le plus bas de tout Paris selon la mission d'audit effectuée par Service public 2000, organisme indépendant de la Ville, soit un écart de 37 centimes en notre défaveur. Car c'est sur la base de 5,51 euros que notre subvention s'établira.

Il s'agit encore une fois d'une pénalisation des caisses bien gérées, puisque notre manque à gagner sera pour nous de 687.000 euros par an.

Un des objectifs de ce projet de délibération veut encourager une démarche qualité avec l'attribution d'une enveloppe d'amélioration de la qualité.

Ce contrat d'objectifs pluriannuel, réévalué chaque année avec chaque caisse des écoles, est plutôt une bonne méthode. En ce qui nous concerne, nous n'avons pas d'inquiétude à avoir sur ce critère, car l'exigence de qualité nous en faisons une priorité.

Cependant, les critères pour l'attribution de cette subvention semblent tout aussi vagues que ceux déterminant la précédente subvention contractuelle.

En effet, comment juger objectivement la qualité des prestations alimentaires de chaque caisse, et surtout sera-t-il tenu compte des modes de production différents ? Par exemple, une caisse des écoles du Centre de Paris propose plus de bio que les autres caisses, mais il s'agit d'une société de restauration fournissant des barquettes réchauffées qui n'ont rien à voir avec notre cuisine réalisée sur place à partir de produits frais.

L'objectivité de ce contrat d'objectifs ne me semble pas certaine, et nous resterons vigilants sur son application afin de ne pas être, cette fois encore, spoliés par rapport aux autres caisses.

Enfin, le dernier point concerne l'évaluation de ce nouveau dispositif. Pourquoi attendre 2015 pour la faire ? La Ville doit prendre ses responsabilités dans cette réforme et rendre des comptes à la population parisienne avant la fin de la mandature.

Voilà les différents points sur lesquels nous voulons avoir des éclaircissements par Mme BROSSEL, qui font l'objet du vœu n° 74 adopté par la majorité municipale du 15e arrondissement. Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - La parole est à M. Jérôme COUMET, pour 5 minutes.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, je serai plus bref que 5 minutes.

Comme nous sommes favorables à la transparence tout simplement, nous ne pouvons que saluer ce projet de délibération qui instaure un dialogue dynamique entre les caisses des écoles et la Ville. Nous attendons de ce dialogue qu'il permette la prise en compte des particularités des arrondissements par la DASCO et leur intégration dans les procédures de la Ville.

Un exemple, la norme évaluant la surface des salles de restauration repose sur un pourcentage moyen de fréquentation parisien qui ne reflète pas toujours les réalités locales et est parfois contradictoire avec notre souci de développer la fréquentation de la restauration scolaire.

Alors une fois que j'ai dit cela, je salue cette nouvelle étape évidemment, de l'évolution des relations de la Ville de Paris avec les caisses des écoles. Je souhaiterais insister sur l'encouragement à la démarche qualité.

Comme de nombreux arrondissements, le 13e arrondissement mène depuis plusieurs années une politique d'amélioration de la qualité des produits utilisés pour la préparation des repas, 20 % de produits bio, part de plus en plus importante des volailles et viandes certifiées, attention particulière pour présenter des fruits et légumes variés en liaison avec les saisons, choix de la préparation de proximité, etc.

Il nous paraît donc très positif que ces efforts soient reconnus et soutenus, et tout aussi important que cette démarche appuie les politiques de formation des personnels des caisses des écoles.

Alors concernant les personnels des caisses des écoles, je pense qu'en ce domaine nous avons encore fort à faire. Franchement, en tant qu'employeur je ne suis pas satisfait des conditions qui sont offertes au personnel. Permettez donc que je formule un souhait avec insistance : faisons en sorte que le processus permettant de leur apporter une meilleure reconnaissance soit poursuivi et développé.

Nous connaissons le faible niveau de rémunération des agents des caisses des écoles d'autant que les caisses ne peuvent leur offrir que des emplois à temps réduit.

Dans ce contexte, les symboles ayant une certaine force, ne serait-il pas envisageable que les personnels des caisses des écoles soient enfin invités lors des réunions festives de la Ville ? Une invitation aux vœux du Maire de Paris, par exemple, serait un signal fort de la reconnaissance de leur travail au profit

des petits Parisiens, et les symboles c'est important. Et évidemment, faisons en sorte aussi de systématiquement penser à leur donner la priorité sur les compléments horaires au sein de la Ville.

Cela n'enlevant rien à ma conclusion pour la transparence apportée au financement des caisses, et à la démarche d'appui à l'amélioration de la qualité, le Conseil du 13e arrondissement a adopté à l'unanimité ce projet de délibération, et j'espère qu'il sera adopté largement ce matin.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - La parole est à Mme Annick OLIVIER.

**Mme Annick OLIVIER**. - Je renonce.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - La parole est alors à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, Madame l'adjointe au Maire Colombe BROSSEL, nous tenons vraiment à vous exprimer toute notre satisfaction au nom du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche vis-à-vis de ce projet de délibération.

Après la réforme de la tarification de la cantine scolaire de mai 2010, nous passons enfin à l'étape de la péréquation sociale des subventions de la Ville aux caisses des écoles et donc, c'est un projet de délibération pour nous très important. Pour notre groupe, c'est une question de justice sociale importante.

Depuis le début de la mandature, nous avions à plusieurs reprises exprimé notre souhait que de telles réformes soient mises en place pour garantir à la fois l'égalité et la qualité dans l'assiette de tous les élèves parisiens de maternelle, primaire, collège et en même temps, voilà une vraie politique de justice sociale dans, à la fois les tarifs et en même temps les péréquations financières de la Ville. Nous en prenons aujourd'hui vraiment le bon chemin : c'est une très bonne chose.

Eh oui, n'en déplaise à l'opposition municipale, demander la même participation financière aux familles dans toutes la Capitale et la calculer en fonction des revenus, c'est de la justice sociale !

Oui, calculer les subventions accordées par la Ville aux caisses des écoles en fonction notamment des recettes de ces caisses, et corriger les fortes disparités liées aux revenus des familles d'un arrondissement à l'autre, c'est aussi de la justice sociale !

Nous avons donc eu raison de présenter de multiples vœux, et les associations de parents d'élèves qui ont porté également ces aspirations peuvent se réjouir d'avoir été entendues par la Ville, par notre majorité, par Mme BROSSEL, et que tous les débats et mobilisations qui ont été menés ont porté leurs fruits.

Quand la droite continue à s'y opposer, elle dévoile bien sa vraie logique : chacun pour soi en fonction de ses moyens, et peu importe que ce soit la santé et l'équilibre alimentaire d'enfants dont il est question, peu importe si cet équilibre est déterminant pour leur épanouissement et leur réussite scolaire !

Je peux vous le dire : dans un arrondissement comme le 20e, le repas du midi est bien souvent le seul équilibré pour un grand nombre, et nous savons pertinemment que ces situations ne sont pas les mêmes dans les autres arrondissements.

Alors, je comprends que les maires soient attachés à faire le maximum et essayent d'avoir les moyens maximums, mais nous devons absolument avoir le sens de l'intérêt général pour l'ensemble de la capitale, et pas simplement opposer les intérêts d'habitants d'un arrondissement par rapport à un autre. Et cette réforme permet véritablement d'y contribuer et de penser l'intérêt général de l'ensemble des enfants, quelle que soit leur localisation géographique.

Madame la Maire, vous nous avez aussi expliqué qu'un des facteurs les plus discriminants dans la disparité des coûts de revient des repas était parfois lié à la taille des établissements, et donc des arrondissements et de son impact sur les prix à l'achat des aliments servant à la confection des repas.

Pour y remédier, vous avez, lors de différents échanges que nous avons pu avoir, envisagé que la Ville puisse accompagner les caisses, et notamment aider les petites caisses à se regrouper pour effectuer leurs achats, et nous pensons que c'est une bonne chose.

Je me permets quand même de réagir : si nous avions tous ici, dans tous les arrondissements, la volonté d'instaurer un service public municipal de la restauration scolaire, prendre les commandes dans tout Paris serait d'autant plus efficace, mais nous savons que c'est un grand débat qui va se poursuivre.

Ce projet de délibération ne se limite pas par ailleurs à fixer une compensation sociale. Il propose que la Ville accompagne réellement les caisses, non seulement dans leur bonne gestion, la gestion des coûts, mais également dans la recherche de l'amélioration de la qualité des repas.

Chaque caisse va donc se voir proposer un contrat d'objectifs pluriannuel à l'issue de quelques mois d'échanges et co-élaboré avec les caisses.

Nous souhaitons que dans le cadre des discussions prévues avec chaque caisse des écoles concernant cette réforme du financement, le mécanisme de convergence des coûts vers une maîtrise des coûts de revient soit bien déconnecté de cette démarche qualité.

Le vœu que nous déposons dans ce sens vise à lever les éventuelles craintes, sans doute non fondées, nous le souhaitons, et du coup, par là même, préciser nos objectifs qualité même si je sais qu'ils seront à discuter dans leurs modalités d'application avec les caisses des écoles et, de fait, l'ensemble des partenaires.

Concernant la qualité dans l'assiette des élèves, nous souhaitons qu'en plus des produits labellisés ou issus de l'agriculture biologique, nous ajoutions le fait de favoriser les circuits courts de production, et qu'un travail soit bien mené avec le conseil régional - on en avait déjà parlé précédemment - pour encourager l'agriculture paysanne francilienne et aider à son développement.

Concernant la qualité du service, nous souhaitons que l'intérêt de la Ville ne se limite pas à la formation des personnels, même si elle est essentielle, mais que celle-ci soit par ailleurs qualifiante et puisse déboucher sur des évolutions de rémunération de carrière.

Mais nous développons aussi d'autres aspects qui tiennent lieu à la déprécarisation des agents. Vous savez que plus de 90 % des agents, notamment de catégorie C - enfin, équivalent catégorie C -, dans les caisses des écoles, sont en situation précaire. C'est aussi lié à l'absence de service public de la restaura-

tion scolaire. J'ai peu de temps, donc je ne développe pas plus sur l'ensemble des personnels, mais il y a vraiment des revendications sur la question des salaires, sur les conditions et les temps de travail.

On propose également du coup, une réflexion, c'est-à-dire que ces agents des caisses, qui relèvent…

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je termine… vous lirez le vœu qui est très précis sur ce sujet, voilà !

Enfin, nous intervenons aussi sur la question de la qualité du temps des repas, tant pédagogiques…

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame SIMONNET !

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je conclus : nous sommes ravis de voter pour ce projet de délibération, qui est un vrai progrès pour la justice sociale.

Nous vous remercions, Madame BROSSEL, pour tout le travail accompli.

Je vous en remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - La parole est à Jacques BRAVO.

**M. Jacques BRAVO**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je me félicite vivement de cette refonte des relations financières entre les caisses des écoles et la Ville comme président de la caisse des écoles de mon arrondissement.

Le système en place actuellement présente beaucoup trop de disparités injustifiables, et je trouve que cette réforme est soucieuse des deniers publics et qu'elle contribuera à l'amélioration de la qualité.

La réforme qui nous est soumise ce matin est à mon sens une bonne réforme, car désormais la Ville va prendre en compte la réalité économique des caisses en ne basant plus son financement sur un prix de revient moyen déconnecté de la réalité mais en se fondant sur ce que coûte pour chacune des caisses, réellement, chaque repas.

Or, cela ne coûte pas la même chose de produire un repas dans un petit arrondissement que dans un plus gros. Le prestataire chargé de définir le prix de revient réel d'un repas pour chaque caisse ayant démontré que le facteur le plus discriminant pour expliquer les différences de coût était le nombre de repas produits et la taille de la caisse.

Au-delà, ce système va permettre de prendre en compte la sociologie des arrondissements en neutralisant les recettes des familles puisque celles-ci seront retranchées de la subvention versée par la Ville. Les arrondissements connaissant un grand nombre de familles au tarif 8 - j'ai bien écouté ce qu'ils disaient tout à l'heure - ne seront par conséquent plus favorisés, ce qui poursuit la démarche initiée avec la réforme des tarifs vers une meilleure justice sociale.

Le nouveau système, outre le fait qu'il permet d'assurer l'équilibre financier des caisses, va également sécuriser les relations financières entre la Ville et chaque établissement public.

Avec le nouveau mode de calcul proposé, les caisses sauront exactement de quelles ressources elles disposeront, d'autant que désormais, les financements seront calculés sur la base de l'année n, ce qui n'était pas le cas avec le système précédent, qui fonctionnait en année n-1, voire en année n-2.

Enfin, il faut souligner le mécanisme mis en œuvre pour inciter les caisses dont le prix de revient du repas est supérieur au prix de référence du groupe auquel elles appartiennent à converger vers ce prix de référence et donc à réduire leurs coûts.

Cette disposition révèle le souci de bonne gestion qui anime la Ville qui, grâce au cadre renouvelé des relations entre la Ville et les caisses, et notamment au dialogue de gestion, sera désormais mis en œuvre et accompagnera les caisses concernant cette démarche de convergence. Cette démarche est vertueuse.

Voilà pourquoi, chers collègues, je vous appelle à voter résolument cette réforme bien opportune.

Merci.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci. Et merci pour la concision.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ, pour cinq minutes.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, une nouvelle fois, nous nous penchons sur les caisses des écoles à propos, ce matin, du nouveau mode de subventionnement de la Ville de Paris.

Évidemment, si ce nouveau mode de calcul peut être critiqué, car tout est critiquable, il est évident que l'ancien mode de subventionnement était devenu obsolète, le prix de revient moyen déterminé par la Ville chaque année ne correspondant absolument plus avec la situation financière des caisses.

Mais au-delà de ce mode de subventionnement sur lequel je laisserai mes collègues de l'opposition continuer à intervenir, je voulais poser à M. le Maire de Paris et à son adjointe, Mme BROSSEL, un certain nombre de questions.

En réalité, Madame le Maire, que voulez-vous faire avec les caisses des écoles ? Que voulez-vous faire avec les caisses des écoles, puisque nous voyons poindre depuis effectivement deux années une volonté municipale forte de les encadrer ?

Vous avez effectivement commencé avec ce tarif, cette grille unique de tarification qui, certes, sur le plan de la justice sociale, a des avantages, en revanche, à notre avis, contredit pleinement la libre autonomie des caisses, établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une présidence, d'un comité de gestion, d'une personnalité juridique, morale et d'une autonomie financière.

Vous savez d'ailleurs que trois caisses, dont la mienne, celles des 1er et 8e arrondissements on fait appel du jugement du tribunal administratif devant la cour administrative d'appel. Je rappelle que le jugement du tribunal administratif nous avait été défavorable. En revanche, les deux référés d'urgence que le maire de Paris avait lancés auparavant avaient été rejetés.

D'un côté, nous le voyons bien, vous voulez les encadrer,

et d'ailleurs je crois que dans les prochaines séances du Conseil, nous seront présentés des projets de délibération qui porteront sur les personnels de ces caisses.

De l'autre, vous êtes gênés, car effectivement comme Mme FOURNIER l'a dit, une des options possibles serait d'aller jusqu'au bout de votre raisonnement et de nous proposer la création d'un service municipal de restauration scolaire. Mais vous êtes gênés par la loi PML qui prévoit effectivement que chaque maire d'arrondissement est président de la caisse en sa qualité de maire. Ce qui est d'ailleurs une situation particulière et unique, puisqu'à Lyon et à Marseille, les deux autres grandes villes visées par la loi PML, nous n'avons pas cette situation-là.

En réalité, il y a urgence, Madame le Maire, à non pas se contenter de présenter un mode de subventionnement rénové, mais à faire en réalité un état complet de la situation de chaque caisse des écoles. Vous avez des outils pour cela. Je rappellerai qu'un audit a été réalisé par l'inspection administrative, il y a deux ans maintenant. Cet audit était relativement complet sur la situation individuelle et financière de chaque caisse, mais il faut aller beaucoup plus loin.

Il faut aller beaucoup plus loin, pourquoi ? Vous n'en êtes d'ailleurs pas responsable, parce qu'en réalité, depuis vingt-cinq ans, dans chaque arrondissement, les caisses ont eu des politiques excessivement différentes, en matière notamment de fabrication des repas.

Il y a manifestement une différence entre un grand arrondissement, comme le 18e arrondissement, qui est en liaison froide avec un prestataire extérieur qui fabrique en totalité les repas, et puis effectivement certains arrondissement du centre de la capitale, qui ont eu quasiment un centre cuiseur, une véritable cuisine dans chaque école, avec d'ailleurs, comme vous le savez, une situation très différenciée selon les cuisines.

J'appelle de mes vœux véritablement, Madame le Maire, que nous ayons un audit complet sur tous les aspects de la politique de chaque caisse des écoles, en matière de restauration, en matière de facturation. Comment est-ce facturé et comment sont recouvrées ensuite les factures ?

Y a-t-il des difficultés dans certains arrondissements ? Fait-on le nécessaire pour les régler ?

Quelle est la situation également en matière de possession, en matière de domanialité ? Nous savons parfaitement que certaines caisses - c'est le legs du passé - ont encore un certain nombre de propriétés. Je faisais allusion récemment à la caisse des écoles du 12e arrondissement, qui avait vendu une demeure surnommée le Château à Pornichet où on fera un luxueux complexe de thalassothérapie.

Bref, j'estime à partir du moment où vous vous prétendez comme des apôtres de la transparence, eh bien, que sur les caisses des écoles, il y a urgence à ce que les Parisiens soient informés de la réalité de chaque caisse. Alors là, nous pourrons dialoguer directement, fermement et en toute transparence. Nous pourrons, en fonction effectivement de la situation administrative, financière de chaque caisse…

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur LECOQ.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - … avoir, je dirais, et connaître leur réalité objective.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, et merci, Madame la Maire, de bien vouloir répondre à mes questions.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - La parole est à M. François LEBEL, pour cinq minutes.

**M. François LEBEL**, maire du 8e arrondissement. - Merci, Monsieur GAUDILLÈRE.

Ce n'est pas une question, c'est un vœu. Un vœu que j'ai déposé, n° 73.

Beaucoup de choses ont été dites. Pour ce qui est mon opinion, je dirai que cette réforme présentée par Mme BROSSEL est globalement favorable, globalement positive comme aurait dit M. VUILLERMOZ en d'autres temps, et corrige un certain nombre de défauts qu'avait l'ancien système.

Je pense toutefois que rien n'est parfait sur cette terre et je propose à Mme BROSSEL, dans ce vœu, quelques améliorations, en particulier et surtout l'affaire du prix de revient réel des caisses, qui sont en dessous de leur prix de référence de sous-ensemble.

Si l'on prend en compte ces caisses, il est évident que, si cette subvention n'est pas basée sur le PRR (prix de revient réel), les caisses bien gérées auront arithmétiquement tendance à charger leur prix de revient et donc à pousser à la dépense pour le faire coïncider avec le prix moyen du sous-ensemble.

Donc, je crois que, en toute justice, il faut que la subvention de restauration soit basée sur le prix de revient de référence du sous-ensemble et non pas le laisser où il est.

Deuxièmement, je pense que, comme l'a dit un intervenant tout à l'heure, il me semblerait normal que l'enveloppe de convergence soit supprimée en 2014, à la fin de la mandature, pour laisser au maire suivant les responsabilités qui seront les siennes.

Enfin, je pense que, de la même manière, la révision du prix de revient réel doit être annuelle, pour éviter qu'il y est un gap entre les évaluations et que, de cette façon-là, on se retrouve à la deuxième année avec des prix de revient très différents entre celui de l'année A et celui de l'année de l'année R + 2.

Enfin, et pour terminer, je dirai qu'il me semblerait normal que, dans ces conditions, désormais la Ville prenne en charge la collecte des recettes de restauration scolaire, comme elle le fait pour d'autres activités municipales, les crèches par exemple, et d'autres prestations qui sont apportées aux Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Hervé BENESSIANO, pour cinq minutes.

**M. Hervé BENESSIANO**. - Merci, Monsieur le Maire.

En première lecture, le projet semble trop beau pour ne rien dissimuler. Et en effet, dès la seconde lecture, et en étudiant de près les nouvelles modalités d'attribution proposées, nos craintes initiales se trouvent confirmées.

Maintenant, une seule subvention sera versée par la Mairie de Paris. Ainsi, si l'on prend l'exemple de la caisse du 17e arrondissement, appliquée à une caisse dont la DASCO reconnaît la qualité de sa gestion, cette subvention sera calculée de la

manière suivante : notre prix de revient du repas, soit 5,91 euros, multiplié par le nombre de repas servis pour le compte de la Ville, déduction faite des recettes des familles. Si nous appliquons cette méthode à l'année 2010, le montant de nos recettes, y compris la participation des parents, se serait élevé à 8.329.430 euros. Alors qu'en réalité, nos recettes ont été de 8.615.175 euros, soit un différentiel, et donc une perte avec le nouveau système, de 285.745 euros.

Ce projet de délibération et l'exposé qui nous en est fait sont donc pour nous, comme pour de nombreuses caisses des écoles de Paris, très défavorables, puisque je viens de le dire, nous perdons plus de 285.000 euros !

En effet, le nombre de repas servis pour le compte de la Ville ne tient pas compte des repas servis au personnel de la caisse des écoles, considérés comme avantage en nature pour le personnel, soit dans notre cas l'équivalent de 33.783 repas.

Pour les repas servis au personnel de l'Education nationale et Ville de Paris, notre caisse touche une participation des adultes pour 23.722 repas, ce qui n'est pas égal, loin de là, au prix de revient de 5,91 euros.

D'autre part, je vous rappelle que la Ville n'a toujours pas statué en ce qui concerne le prix des repas adultes. Trouvez-vous normal, mes chers collègues, qu'un enfant de 3 ans au tarif 8 paye pour son repas 5 euros, alors que le repas adulte, qui a une portion quand même plus importante, est facturé entre 3,75 et 4,55 euros selon le barème de l'adulte ?

Comment se fait-il qu'entre la présentation du projet aux directeurs des caisses des écoles et le projet présenté au Maire, les chiffres et les bases aient été également modifiés ? 600.000 repas par an, pour le 1er sous-ensemble, 600.000 à 1.300.000 repas pour le 2e sous-ensemble et plus de 1.300.000 repas par an pour être dans le sous-ensemble 3. Or, notre caisse, en 2010, a préparé 1.450.358 repas. Elle aurait donc dû non pas être dans le sous-ensemble 2 mais dans le sous-ensemble 3.

Une enveloppe qualité est prévue dont le taux oscille entre 0 et 3,5 %. Comment sera évaluée la qualité ? C'est un point d'ailleurs très subjectif. Sur quels critères ? L'attribution de cette enveloppe sera donc faite de manière encore opaque. Cette enveloppe sera attribuée, comme l'était la subvention contractuelle, sur des critères subjectifs qui vous semblent être si chers. Voir les articles 6 et 7 de la convention.

Il sera tenu compte d'une augmentation du prix de revient de 2 % chaque année. Ce pourcentage est très inférieur à la réalité. En effet, entre les frais de personnel et les achats de matières premières, nous ne pouvons accepter ce modeste taux, considérant les efforts de plus en plus importants que la Ville nous demande, notamment concernant le bio.

Dans le contrat d'objectifs pluriannuel, visant à améliorer notre prestation alimentaire et optimiser notre gestion, nous n'avons pas attendu la Ville pour la réaliser localement. Notre caisse est très bien gérée, je l'ai rappelé tout à l'heure, puisque nous avons droit à des félicitations notamment de la DASCO. Toutes les dépenses sont justifiées ; nos budgets sont établis au plus juste. Nous sommes vigilants quant aux paiements par les familles et gérons au plus près et au plus juste tous les postes budgétaires. Nous nous efforçons d'acheter des produits de qualité, des produits bio, des produits labellisés. Nous ne pouvons donc plus diminuer notre prix de revient.

La Ville nous demande de plus en plus d'acheter du bio. Comme nous le savons, les produits bio sont plus chers que les produits issus de l'agriculture traditionnelle. Comment pourrons-nous diminuer notre prix de revient dans ces conditions ?

En ce qui concerne l'article 8, la directrice de la Caisse des écoles n'aura plus le temps de gérer son établissement. Elle sera mobilisée par les très nombreux travaux administratifs qui sont demandés, par les nombreuses réunions ou reportings prévus, etc. C'est une charge de travail énorme et qui doit être effectuée en temps réel.

Il y a, mes chers collègues, une volonté délibérée de la Ville de mettre un peu plus la main sur les Caisses des écoles, qui perdront encore un pan de leur autonomie.

D'autre part, en ce qui concerne la subvention des colonies de vacances, le montant de la subvention versée auparavant par la DASCO sera versée dorénavant par une autre Direction. Comme vous le savez, la Caisse des écoles a un rôle social envers les familles et facture aux familles un montant inférieur au montant payé par elle, ce qui engendre chaque année un déficit d'environ 70.000 euros. Qui va combler ce déficit ? Ce n'est pas la nouvelle formule de subvention…

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur BENESSIANO. Il faut conclure !

**M. Hervé BENESSIANO**. - … puisqu'elle ne reprend que les repas servis pour le compte de la Ville

Ce projet préfigure l'étape suivante qui sera probablement la mutualisation des achats…

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Monsieur BENESSIANO, il faut conclure !

**M. Hervé BENESSIANO**. - C'est ma conclusion.

… la mutualisation des achats et la distribution collectiviste du repas unique, les caisses devenant progressivement des chambres comptables et d'enregistrement.

Nous ne pourrons pas vous suivre sur ce terrain et, pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce projet de délibération.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - La parole est à Mme Marinette BACHE, pour 5 minutes.

**Mme Marinette BACHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Après avoir réformé les tarifs des cantines, notre majorité, sous l'impulsion de Bertrand DELANOË, s'apprête à mener une deuxième réforme, juste et courageuse, en réformant le mode de financement des caisses des écoles.

Nous savons tous que les caisses des écoles, dans de nombreux arrondissements de Paris, et en particulier dans le 20e, sont des instruments de justice sociale tout à fait essentiels. Eh oui, dans nos quartiers, le repas pris à l'école est, pour beaucoup de jeunes enfants, le seul repas complet et équilibré qu'ils prendront dans la journée.

Colombes BROSSEL, l'adjointe en charge, nous propose donc une deuxième phase d'une réforme qui est à la fois juste et équilibrée, mais aussi plus transparente et efficace, ce que d'ailleurs chacun se sent obligé de reconnaître ici.

Deux enveloppes couvriront l'intégralité des axes sur lesquels les caisses des écoles ont besoin du soutien de la Ville de Paris. Les montants de ces deux enveloppes seront fixés de

manière contractuelle pour trois ans. Désormais, donc, les caisses des écoles sauront à l'avance le montant de ces deux enveloppes et quand elles le touchent, alors qu'actuellement les financements arrivent de manière erratique et très dispersée.

Cette réforme contribuera donc à assainir certains problèmes de trésorerie, ce qui devrait satisfaire tous ceux qui se réclament d'une bonne gestion.

Mais cette réforme permettra aussi de mieux tenir compte des attentes spécifiques de chaque caisse et donc des besoins de nos diverses populations.

La première enveloppe financera ce que j'appellerai les besoins en financement courant mais en tenant compte du réel montant des participations familiales, dont nous savons bien qu'elles sont très inégales selon les arrondissements et leur composition sociologique.

La seconde permettra de tenir compte des vraies spécialités de chaque caisse, en se donnant des objectifs qualité. Cette enveloppe permettra à des arrondissements, tels que le 20e, de développer le bio mais aussi plus généralement la qualité de tous les produits, ainsi qu'une plus grande variété. Elle permettra aussi sans doute aux caisses des écoles de mieux éveiller nos enfants aux goûts et aux règles du bien-manger.

J'ai entendu une nouvelle fois les récriminations des élus de droite. J'ai lu leurs vœux, destiné à rendre cette réforme inopérante. J'ai entendu que, pour eux, péréquation se dit "spoliation". Je désespère qu'un jour, ils prennent en compte l'aspiration de nos concitoyens à plus de justice sociale.

Lors de la première phase de la réforme de la caisse des écoles, nous leur avions posé la question : "Voulez-vous que, sur l'ensemble de Paris, les petits Parisiens paient la même chose, en fonction des revenus de leurs parents ?" Les maires de droite avaient répondu "non".

A la question que nous leur posons aujourd'hui : "Voulez-vous que les petits Parisiens, qui paient également sur tout Paris, aient la même qualité dans leur assiette ?" Les mêmes répondent encore "non".

Eh bien, dans le 20e, où nous n'avons pas pour l'instant la possibilité financière d'offrir à nos enfants 70 % de bio et où notre caisse de l'école n'a pas d'argent à placer dans des produits financiers, je peux vous assurer que les élus, tous les élus voient cette réforme comme une réelle avancée vers plus d'égalité entre tous les petits Parisiens. Nous appelions de nos vœux cette deuxième phase de la réforme qui engageait une solidarité parisienne. Ce sera chose faite.

Madame la Maire, merci.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le Président GAREL, pour 3 minutes, parce qu'il défend un vœu.

**M. Sylvain GAREL**. - Oui, un amendement.

Merci, Monsieur le Maire.

C'est au nom de Jacques BOUTAULT, qui a déposé cet amendement que j'interviens. Beaucoup de choses ont été dites et je partage largement ce qui a été exprimé par mes collègues de la gauche de l'assemblée.

Simplement, nous aimerions que cette réforme aille un peu plus loin sur la question de la qualité, puisque, si nous pensons que la péréquation est absolument nécessaire et bienvenue, nous pensons malheureusement que cette enveloppe d'amélioration de la qualité, qui a été plafonnée à 3,5 %, est insuffisante. Nous souhaiterions qu'elle soit portée à 5 %, tout simplement parce que nous voudrions que l'un des objectifs que nous nous sommes fixés dans cette mandature, c'est-à-dire que l'ensemble des caisses des écoles servent 30 % de produits bio, soit atteint et que nous en sommes encore très, très loin, à part peut-être dans le 2e arrondissement.

Donc, nous souhaiterions que la part de cette enveloppe soit augmentée, afin que les caisses des écoles puissent acheter des produits bio et aussi des produits de proximité, comme cela a été répété.

Je voudrais aussi en profiter, même si ce n'est pas dans notre amendement, mais je pense que cela fait partie de notre débat et nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises sur ce sujet, pour reprendre ce que disait M. COUMET sur le personnel de service des cantines qui est un personnel très maltraité par notre Ville. Il y a des raisons, mais je pense que cela ne devrait plus durer. Il faudrait vraiment prendre à bras-le-corps cette… Cela a été promis mais, pour l'instant, on ne voit pas vraiment avancer les choses. Bien sûr, cela va coûter cher mais je pense qu'il faut aller vers des qualifications, vers des titularisations, vers des progressions de carrière.

Inviter ces gens-là aux vœux, symboliquement, c'est important, mais ce n'est pas cela vraiment, je pense, qu'ils attendent. Ce qu'ils attendent, c'est de pouvoir vivre de leur travail, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de ces personnels.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

Mme TISSOT était inscrite.

C'est vous qui présentez le vœu.

La parole est donc à Mme DOUVIN.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je ne répondrai pas aux propos de Marinette BACHE qui, manifestement, n'a pas voulu entendre les orateurs précédents de mon groupe, M. LECOQ, M. LEBEL ou Hervé BENESSIANO.

Je présenterai donc le vœu qui a été déposé par Mme TISSOT et qui se réfère au plan d'action en faveur de la qualité de l'alimentation de la restauration scolaire qui a été émis par le Ministère et qui a donné notamment des chiffres intéressants puisque un milliard de repas sont servis chaque année, de la maternelle aux lycées. Sur ce milliard, seulement 51 % des collégiens et lycéens trouvent les repas bons. Il y a donc eu la mise en place d'une charte d'engagement "bien manger à la cantine", qui impose d'ailleurs de réaliser une enquête de satisfaction auprès des élèves en fin d'année.

Ce vœu consiste à proposer à la Ville de Paris d'adhérer à la charte "bien manger à la cantine" de manière que cette proposition soit faite aux caisses des écoles et que, à la fin de chaque année, une enquête de satisfaction soit réalisée auprès de tous les usagers des restaurants scolaires.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre aux orateurs, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Merci beaucoup.

D'abord, un grand merci à l'ensemble des orateurs. Je dois vous avouer que je suis assez ravie de l'ambiance dans laquelle nous débattons de ce sujet aujourd'hui. C'est un sujet important, je l'ai déjà dit ici et ailleurs ; le temps de la restauration scolaire est devenu un temps absolument majeur dans la vie des enfants, dans le rythme des enfants et je suis satisfaite que nous puissions avoir un débat sans les passions que nous avons pu avoir sur d'autres types de sujet et que nous puissions avoir un débat qui, sur le fond, prenne en compte l'intérêt général des enfants et prenne en compte l'intérêt également de l'ensemble de ceux qui concourent, de près ou de loin, à la réussite de ce temps.

Je dis volontairement "à la réussite de ce temps" parce que, oui, nous sommes bien dans un temps global, dans un temps dans lequel il faut prendre en considération l'ensemble des composantes, que ce soient des composantes alimentaires, des composantes de production, des composantes d'animation, d'éducation et de gestion et de formation du personnel, donc merci à l'ensemble des orateurs, maires d'arrondissement, des groupes de la majorité, et des maires ou élus de l'opposition, parce que j'entends quand même un satisfecit général de rupture avec le modèle précédent.

En effet, le modèle que nous mettons en place est un modèle juste, transparent, démocratique, qui permet de financer sur le prix réel de production et sur ce que cela coûte réellement de produire un repas, et non plus sur des prix artificiels comme l'a très justement dit Jacques BRAVO, de financer sur la base de ce coût réel de production les caisses des écoles.

Cela permet également une stabilisation et une sécurisation des relations financières entre les caisses et la Ville avec ces conventions triennales que nous proposons à chacun des présidents de caisse.

Cela permet également une neutralisation des disparités sociologiques entre les différents arrondissements et donc de faire encore un pas de plus vers de la justice sociale pour les petits Parisiens.

J'entends tout cela et vous remercie. Je tenais aujourd'hui à remercier l'ensemble des maires d'arrondissement et des directeurs des caisses des écoles et la DASCO qui ont, au cours de l'année écoulée, travaillé à ce que nous puissions aujourd'hui vous présenter cette proposition qui est une proposition sur le principe qui va être suivie très rapidement, de janvier à mars, de discussions avec chacune des caisses des écoles pour formaliser conventions d'objectifs, enveloppes de qualité, et autant que de besoin enveloppes de convergence.

Je voudrais, si vous me le permettez, revenir sur un certain nombre de questions ou points qui ont été évoqués par les orateurs ce matin, qui sont pour un certain nombre repris dans les vœux et amendements qui ont été présentés.

Bien entendu, ce projet qui vous est présenté aujourd'hui est un mode de relation, parce qu'au-delà des relations financières, c'est bien un changement des modes de relation entre les caisses des écoles et la Ville de Paris, la possibilité pour l'ensemble des caisses et des arrondissements de se mettre dans des relations dynamiques avec la Direction des Affaires scolaires, qui va devenir réellement un soutien, un conseil pour les différents personnels des caisses des écoles, et de pouvoir avoir des discussions stratégiques de moyen terme sur les souhaits d'évolution, que ce soit sur la qualité, mais également sur les schémas d'investissements, qui sont ô combien importants, des différentes caisses des écoles, et c'est bien cela aussi fondamentalement que nous sommes en train de mettre en œuvre.

Alors quelques questions sur la réforme en elle-même, quelques questions sur les personnels, et puis je répondrai aux vœux.

Nous allons entamer des discussions entre janvier et mars avec les différentes caisses des écoles. Ce sera donc l'occasion de pouvoir répondre à un certain nombre de questions qui ont été posées aujourd'hui, notamment sur comment on va calculer l'enveloppe qualité.

L'enveloppe qualité ne sera évidemment pas floue, elle ne sera évidemment par discrétionnaire. Vous aurez compris que nous proposons aujourd'hui un système qui est un système juste, transparent et démocratique. C'est sur la base notamment de l'audit de Service public 2000 que pourront avancer les travaux sur la qualité. Nous ne partons pas de rien sur la qualité. Nous sommes encadrés par un certain nombre de normes, de référentiels, et maintenant de décrets puisqu'un décret est sorti il y a peu de temps, notamment sur les questions de qualité et donc nous sommes dans un environnement certain et objectif et c'est dans cet environnement que nous allons travailler.

Ce dispositif est un dispositif que nous n'évaluerons pas en 2015. J'ai eu l'occasion de le dire en 7e Commission, nous l'évaluerons annuellement, annuellement passeront des délibérations au Conseil de Paris, notamment sur la fixation du P.R.R. qui sera donc réévalué et évalué chaque année, donc je réponds de cette sorte à l'inquiétude exprimée par Mme BRUNO. Il y aura une évaluation annuelle du P.R.R. et une évaluation permanente de la réforme, puisque tous les ans nous serons obligés de discuter ensemble de ce sujet important.

Je ne souscris pas à un point qui a été inscrit dans les vœux déposés par les élus du 15e et du 8e arrondissement accompagnés par le groupe U.M.P.P.A. Je ne souscris pas à la proposition que vous faites de faire disparaître l'enveloppe de convergence en 2014.

En effet, nous sommes dans un environnement contraint, un certain nombre de caisses des écoles, par exemple, viennent de renouveler leur marché, je pense à la discussion que nous avons eue avec M. LEGARET, qui vient de renouveler son marché.

Pour les caisses des écoles qui voient leurs prix être supérieurs aux prix moyens de leur groupe, nous savons sur quel levier nous allons pouvoir travailler dans le cadre de l'enveloppe de convergence. Néanmoins, nous ne pouvons pas faire abstraction d'un certain nombre de réalités objectives, par exemple le renouvellement des marchés, et donc, il ne me paraît pas opportun de repartir sur un système trop abrupt qui nierait un certain nombre de ces réalités.

Je crois que nous nous sommes donnés des garanties avec cette enveloppe de convergence et je dois le dire, avec les discussions que j'ai pu nouer avec chacun des maires d'arrondissement sur ce sujet. Nous nous sommes donnés des garanties d'un système qui reste juste, transparent et démocratique, mais je crois qu'en la matière, nous ne devons pas non plus nier la part de responsabilité de la Ville, je l'assume, au fait qu'un certain nombre de caisses des écoles ne pouvaient pas rentrer dans un modèle de financement qui soit pérenne, serein, dura-

ble et efficace pour les caisses des écoles, et il faut donc intégrer aussi cela.

Je voudrais rassurer M. BENESSIANO, le prix de revient sera indexé sur l'indice INSEE de la restauration scolaire. Celui-ci intègre l'ensemble des données liées à la restauration scolaire, qu'elles concernent les denrées ou le personnel. Le prix des repas des personnels des caisses des écoles n'était de toute façon pas pris en compte dans la subvention versée par la Ville de Paris jusqu'à présent. Il n'y a donc pas de rupture du modèle.

Et puis, sur le prix des repas adultes, comme je m'y étais engagée, nous aurons, en 2012, l'aboutissement des travaux en cours sur ce sujet et qui permettront d'avancer sur ce sujet.

Enfin vous le savez, ce sont les caisses des écoles qui fixent ces tarifs, et donc si vous souhaitez d'ores et déjà fixer des tarifs supérieurs, ma foi vous en avez tout à fait la possibilité.

Évidemment, il y avait un point dans les vœux des élus du 8e et du 15e arrondissement qui portait sur le fait que la Ville s'engage à ce que le tarif maximal payé par les familles ne puisse dépasser le P.R.R. de référence. Je vous rassure, c'est la loi. Nous avons plutôt pour habitude de respecter la loi, c'est le cas, et c'est un cadre fixé par la loi et nous n'y dérogerons pas bien entendu.

Un point a été soulevé par les élus du 8e arrondissement sur le fait que la Ville prenne en charge la collecte des recettes de la restauration scolaire. Eh bien c'est un sujet que nous avions évoqué avec l'ensemble des maires d'arrondissement quand nous avions mis en place Facil'Familles, sujet techniquement compliqué parce qu'il était techniquement compliqué pour la Ville de pouvoir percevoir des recettes qui ne lui étaient pas destinées. Nous sommes en train de dénouer ce sujet avec la D.R.F.I.P., qui est donc sur ce sujet évidemment responsable. Je pense que nous pourrons avancer sur ce sujet dans les années qui viendront.

Néanmoins, j'alerte l'ensemble de l'Assemblée sur le fait que le dispositif Facil'Familles en tant que tel prend de la puissance, donc laissons ce dispositif avancer et se stabiliser avant de nous rajouter des étapes supplémentaires, mais vous savez que pour ma part j'y suis tout à fait favorable. Je sais également qu'un certain nombre de maires d'arrondissement y sont favorables.

Un point est évoqué sur lequel évidemment je ne peux pas être d'accord et qui appellera de ma part du coup une réponse négative aux vœux qui sont présentés s'ils n'étaient pas retirés.

Non, nous ne subventionnerons pas sur la base du prix moyen. Je l'ai dit. L'objectif de cette réforme est bien de bâtir un système de relations et de relations financières qui soit juste, transparent et démocratique. Nous n'allons pas nous remettre dans une mécanique où nous ne finançons pas sur la base de ce que cela coûte réellement. Et donc, nous n'allons pas reconstruire un dispositif de nouveau reposant sur des prix théoriques. Nous allons travailler sur des prix réels, évalués, des prix retravaillés année après année, mais évidemment je ne pourrai pas répondre favorablement à cet alinéa compris dans le vœu.

Un point sur les personnels… Juste une petite chose, puis je promets, je finis… On ne m'avait pas accusée de faire du collectivisme depuis que j'ai adhéré à un syndicat étudiant à l'université, cela me rend toute chose je dois vous l'avouer, je perds quelques rides et quelques années. Il ne faut pas non plus plaisanter !

Sur le travail administratif, j'entends, c'est vrai que nous demandons beaucoup aux directeurs de caisses des écoles, mais à un niveau de financement de la Ville de Paris, de l'argent des contribuables de 75 millions d'euros par an, c'est le moins qu'il y ait un peu de mécanisme de contrôle et de discussion. Cela ne me paraît pas non plus totalement ahurissant que l'on ait des modalités de contrôle et de discussion sur comment est utilisé l'argent des Parisiens. Cela me paraît cohérent.

Un point sur les personnels, c'est un point absolument fondamental et de ce point de vue-là, je souhaitais répondre aux différentes interpellations qui ont pu être faites par Danielle SIMONNET, Jérôme COUMET et Sylvain GAREL.

Il y a le symbolique et le dur. Dans le dur, je considère que nous devons effectivement et c'est la raison pour laquelle je donnerai un avis favorable au-delà de ce que j'ai pu dire sur les deux autres points qualité et qualité du temps consacré au repas, c'est pour cela que je donnerai un avis favorable au vœu déposé par le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche.

Oui, il faut avancer dès maintenant sur le dur avec notamment l'intégration des personnels de catégorie C permanents et à temps plein, ce qui ne fait pas la majorité des personnels des caisses des écoles mais, néanmoins, il faut avancer sur ce dossier. Ma collègue Maïté ERRECART qui est derrière moi est tout à fait sensibilisée sur ce sujet. Il va falloir avancer.

Oui, Maïté pilote également un groupe de travail avec des élus d'arrondissements qui s'étaient portés volontaires il y a de cela un an, si ma mémoire est bonne, sur la façon dont nous devons faire en sorte de systématiser ce que nous appelons dans notre jargon les compléments de ménages qui permettent au personnel à temps partiel de pouvoir compléter ce temps partiel en travaillant pour les circonscriptions des affaires scolaires. Ce travail doit continuer parce qu'effectivement, nous sommes tous devant le fait que le personnel des caisses des écoles est un personnel fragilisé.

Nous allons agir notamment financièrement sur le volet formation parce qu'un personnel formé, un personne stabilisé, est un personnel qui vit mieux dans sa relation au travail mais, à l'évidence, il faudra évidemment avancer sur ce sujet.

Sur le symbolique, c'est certes le symbolique, mais j'ai le plaisir de vous annoncer que, pour la première année, les personnels des caisses des écoles seront invités aux vœux du Maire de Paris.

Les batailles symboliques ont aussi le mérite d'être gagnées parfois. C'est du symbolique, mais je sais à quel point le symbolique est important. Les personnels des caisses des écoles doivent être parties prenantes de ce grand temps de la restauration scolaire que nous vivons ensemble et qui est au bénéfice des enfants parisiens.

Sur la qualité dans l'assiette, évidemment la qualité, ce sont les produits labellisés, les circuits courts, le bio, les produits de proximité. Tout ceci sera intégré dans les discussions nouées avec les différentes caisses des écoles.

Enfin et je termine par là, désolée, c'était un peu long, mais on ne réforme pas non plus tous les matins les modes de relations entre les caisses des écoles et la Ville de Paris sur la restauration scolaire. J'ai entendu avec attention le vœu déposé par Mme TISSOT, que vous avez bien voulu présenter, Madame, au regard des objectifs qui sont annoncés sur ce que j'ai pu trouver sur Internet sur la charte "Bien manger à la cantine", évidemment, nous ne pouvons qu'y souscrire. Donc, pas de souci, il y

aura un avis positif sur ce vœu.

Je termine sur l'amendement des "Verts". D'abord, c'est quand même une vraie rupture que la Ville de Paris annonce, avance et formalise un engagement sur la qualité.

C'est quand même la première fois que réellement la Ville de Paris va avoir un positionnement, un avis et, donc, un abondement financier sur la question de la qualité, considérant que l'augmentation de la qualité en général et le fait que l'ensemble des enfants puissent avoir des repas de qualité est un objectif en soi.

Vous proposez un amendement en disant : attention, c'est trop peu. D'abord, attention parce qu'aujourd'hui, si nous nous penchons sur les chiffres d'aujourd'hui, si nous reprenons les chiffres qui étaient ceux des subventions contractuelles et qui, de fait, permettaient un accompagnement des produits labellisés, bio, circuits courts, aujourd'hui, c'était un abondement financier de 790.000 euros. Nous augmentons de 200 % cette enveloppe avec la proposition qui est faite de 3,5 % de la subvention globale de la restauration scolaire. C'est donc un pas extrêmement important et en pourcentage et en termes de millions d'euros.

Donc, très honnêtement, je ne suis pas convaincue par le fait que ce pas ne soit pas suffisamment important. Je pense que ce pas, avec un vrai engagement financier, je vous le redis, une augmentation de plus de 200 % du volume financier qui est consacré à l'amélioration de la qualité au sens général me paraît être vraiment un pas important aujourd'hui.

Je vous propose donc de rester à ce stade-là cette année. Nous aurons, de toute façon, toutes les occasions de pouvoir débattre de cette question dans les années à venir, mais je crois que l'engagement de la Ville pour l'amélioration de la qualité, pour que le temps du repas soit réellement un temps de qualité dans l'assiette et dans le temps vécu par les enfants et les personnels est extrêmement important.

Je nous propose donc collectivement, quand on est collectiviste, bref, je nous propose donc collectivement d'en rester là aujourd'hui.

Voilà !

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - La parole est à M. LECOQ, pour une explication de vote de deux minutes.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, mais je n'utiliserai pas ces deux minutes, je voulais simplement dire que nous nous abstiendrons. Le groupe U.M.P.P.A. s'abstiendra sur ce nouveau mode de subventionnement, en restant attentif pour l'avenir effectivement à son évolution, mais je regretterais à titre personnel, Madame la Maire, que vous n'ayez pas répondu aux questions que je vous ai posées.

J'espère que vous y répondrez puisqu'on aura l'occasion de revenir sur les caisses des écoles dans une prochaine séance et je vous redemande effectivement qu'un audit, vous avez les moyens de le faire, général, transparent sur l'ensemble des situations des caisses nous soit proposé et présenté à un prochain Conseil.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Madame BROSSEL, vous souhaitez répondre sur ce point ?

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, rapporteure. - C'est un oubli, je suis absolument confuse. Cet audit a été fait par Service public 2000. C'est exactement le travail qui vient d'être fait par Service public 2000. Donc, moi, j'ai transmis à chacun des maires d'arrondissement, président de la Caisse des écoles de son arrondissement, les données qui concernaient son arrondissement. J'ai transmis aux maires d'arrondissement qui m'en ont fait la demande des éléments plus généraux parce que j'entends la demande des maires qui peut exister sur le besoin d'avoir des éléments de comparaison.

Je n'ai évidemment aucun problème à ce que cette démarche qui, pour l'instant, a été une réponse à des demandes individuelles soit une démarche qui s'adresse à l'ensemble de ceux qui le souhaiteraient. Donc, aucun problème là-dessus.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Une explication de vote, Monsieur LECOQ ?

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - Qu'elle soit complétée éventuellement sur d'autres domaines, j'ai cité les propriétés que possèdent un certain nombre de Caisses et qui coûtent fort cher souvent à la collectivité parisienne.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Excusez-moi, Monsieur, mais vous avez pris la parole sans qu'on vous la donne, ce qui n'est pas vraiment la coutume dans une assemblée représentative.

La parole est à M. le Président GAREL, pour une explication de vote de deux minutes et, ensuite, à Mme BRUNO.

**M. Sylvain GAREL**. - Monsieur le Maire, bien entendu, nous allons voter cette importante réforme et nous sommes bien conscients qu'il y a une argumentation financière importante pour la qualité des produits qui vont être servis dans les caisses.

Nous regrettons simplement le rejet de notre amendement parce que vous nous dites qu'on va augmenter de 200 %, mais vous ne nous avez pas amené la preuve que l'augmentation de ces 200 % va permettre d'arriver à 30 % de bio dans les cantines scolaires d'ici 2014, ce qui est notre objectif et je pense que nous n'y arriverons pas.

Je pense qu'il aurait fallu faire davantage. C'est pour cela que nous maintiendrons cet amendement, ce qui ne nous empêchera pas de voter pour ce projet de délibération.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - La parole est à Mme BRUNO pour une explication de vote, deux minutes.

**Mme Catherine BRUNO**. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Sur le fond, vous l'avez bien compris, nous ne sommes pas du tout opposés à la démarche proposée, mais nous nous souvenons, malheureusement, trop des dérives antérieures avec des subventions contractuelles accordées, semble-t-il, à la tête du client ou des subventions exceptionnelles d'un montant faramineux.

Alors, oui, nous resterons vigilants et c'est pourquoi nous voulons que restent inscrits dans le marbre, par le vœu que nous avons proposé dans le 15e arrondissement, les points essentiels de cette réforme. Par des améliorations ou par des précisions qui évolueront peut-être chaque année, nous voulons tendre vers une plus grande justice.

Nous aussi, en attendant les améliorations proposées, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 71 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 71 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 72, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 334).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 73, déposée par le groupe U.M.P.P.A, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 74, déposée par les groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 75, déposée par le groupe U.M.P.P.A, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 335).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 137.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DASCO 137).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au remplacement des enseignants absents dans les écoles.**

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération et notamment le vœu référencé n° 76 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif au remplacement des enseignants absents dans les écoles.

La parole est à M. le Président BROSSAT, pour une minute.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu vise effectivement à aborder la situation du manque de remplaçants dans un certain nombre d'écoles du 18e arrondissement. Il y a une mobilisation extrêmement forte, depuis la rentrée, des parents d'élèves de La Chapelle-Goutte d'Or parce que nous nous heurtons systématiquement à des absences d'enseignants non remplacés, et c'est un problème qui se pose de manière récurrente.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu, qui vise à faire en sorte que le Conseil de Paris puisse demander au Recteur d'académie de Paris que soient remplacées, même pour une courte durée, les absences d'enseignants des écoles afin d'assurer la continuité des apprentissages ; c'est évidemment très important, tout particulièrement dans ces quartiers populaires du 18e, où l'école joue un rôle absolument indispensable.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Les séances du Conseil de Paris passent, et souvent se ressemblent sur ces questions.

Nous avons eu l'occasion, aux mois de septembre, d'octobre, de novembre, d'adopter des vœux, d'avoir des questions d'actualité sur ces sujets-là, que le sujet soit celui des remplacements, celui du recours à des personnels non titulaires pour effectuer ces remplacements, apporterai évidemment un avis favorable au vœu.

Les Conseils de Paris passent et se ressemblent mais malheureusement, les situations dans un certain nombre d'écoles et de collèges - et je rajoute, souvent des quartiers populaires - se ressemblent, ne s'améliorent pas, et nous ne pouvons que le déplorer.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 336).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de**

**Gauche relatif à la mise à disposition des préaux d'écoles pour les Conseillers de Paris.**

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 77 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la mise à disposition des préaux d'école pour les conseillers de Paris.

La parole est à M. le président BROSSAT, pour une minute.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu concerne effectivement l'utilisation des préaux d'école pour des réunions publiques. Vous le savez, aujourd'hui, dans les écoles, les élus ont la possibilité d'organiser des comptes rendus de mandat le mardi.

On est en réalité dans une situation relativement hypocrite puisqu'on le sait, ces préaux sont utilisés pour autre chose que pour des comptes rendus de mandat, mais pour des réunions politiques.

D'un arrondissement à l'autre, on a une inégalité de fait puisque dans certains cas, on a une forme de tolérance à l'égard de cette situation et dans d'autres, non.

Ce vœu vise à ce qu'on ait une forme d'harmonisation et à ce que les élus puissent organiser des réunions politiques dans les écoles avec évidemment une compensation financière, comme cela a d'ailleurs été le cas pour le vote des primaires qui ont été organisées, je crois, il y a quelques mois.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Malheureusement, Monsieur BROSSAT, il ne pourra pas m'être possible de répondre favorablement à ce vœu parce que l'utilisation de locaux scolaires n'est pas seulement soumise au Code des collectivités territoriales, mais aussi au Code de l'éducation.

Et donc, les activités qui peuvent être accueillies dans les locaux scolaires sont totalement encadrées par le Code de l'éducation, et ce sont uniquement des activités à caractère culturel, sportif, social ou socioéducatif qui doivent respecter les principes de laïcité, de légalité et de neutralité.

Les activités à caractère politique ne figurant pas dans cette liste, il n'y est absolument pas possible qu'en dehors des périodes électorales définies par la loi, des réunions à caractère politique puissent être accueillies dans les locaux scolaires.

C'est donc la raison pour laquelle je ne pourrai évidemment pas apporter de réponse positive et vous propose de retirer ce vœu.

Néanmoins, j'entends la remarque que vous faites sur le besoin d'avoir des réponses harmonisées aux différentes demandes qui peuvent être faites. De ce point de vue là, un rappel a été fait, il y a maintenant deux semaines, à l'ensemble des chefs de circonscription des affaires scolaires, pour qu'effectivement, la même réponse dans le cadre de la loi soit apportée à l'ensemble des élus qui en feraient la demande.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il retiré, Monsieur le Président ?

**M. Ian BROSSAT**. - Absolument, Monsieur le Maire.

Je pense cependant qu'il va vraiment falloir avoir une réflexion sur les capacités qu'on donne aux partis politiques, aux élus, de faire vivre la démocratie dans les locaux dont nous disposons, mais j'entends bien les arguments qui viennent d'être développés : nous retirons le vœu.

**2011, DJS 410 - Autorisation à M. le Maire de Paris de poursuivre la mise en oeuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances".**
**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au dispositif "Paris Jeunes Vacances".**
**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'adhésion à la Charte "bien manger à la cantine".**

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 410 concernant une autorisation à M. le Maire de Paris de poursuivre la mise en oeuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances", sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé les vœux référencés n$^{os}$ 78 et 79 dans le fascicule.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour cinq minutes.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaiterais vous parler de la mise en œuvre de ce dispositif "Paris Jeunes Vacances" qui est soumis chaque année à l'approbation de notre Assemblée, à la différence près que cette année, c'est un dispositif réformé dont il s'agit.

Je voudrais tout d'abord remercier Bruno JULLIARD, toute son équipe, et lui en particulier en tant qu'adjoint chargé de la jeunesse pour le Maire de Paris, qui a fait un travail exceptionnel pour réformer ce dispositif, dispositif, je le rappelle, créé en 2003, afin d'une part de poursuivre la décentralisation et la dématérialisation en cours et, d'autre part, de réaffirmer la dimension sociale de ce dispositif à l'intention des jeunes Parisiens.

Je me permets de rappeler que cette réforme a été initiée par un vœu voté au Conseil de Paris de l'année dernière, auquel se sont ajoutées les observations des gestionnaires d'antennes jeunes et de centres d'animation pour que la dimension sociale de ce dispositif soit renforcée.

Les premiers bénéficiaires doivent être les jeunes Parisiens qui en ont le plus besoin, ce qui explique d'ailleurs l'extension à 16 ans, et non plus 18 ans, sous réserve que les mineurs présentent bien entendu une autorisation parentale.

J'entends mes chers collègues de l'opposition, dans leur vœu, s'offusquer de l'extension de l'âge à 30 ans, comme auparavant, soit dit en passant, au motif qu'à cet âge, les jeunes ont enfin dépassé l'âge de l'apprentissage de l'autonomie.

L'opposition municipale a donc une idée bien arrêtée de l'apprentissage de l'autonomie : un jour, on l'est, un point c'est tout !

La réalité leur donne bien évidemment tort. L'autonomie est un processus qui nécessite d'être engagé le plus tôt possible. Et dans la situation économique actuelle, maintenir cet âge de candidature, cela me semble une très bonne chose.

Et même, je dirai un signe, s'il en fallait encore, de l'adé-

quation de la collectivité parisienne aux besoins des jeunes Parisiens par rapport à deux chiffres que je vais vous citer.

Tout d'abord, le taux de chômage des jeunes à Paris : 6,2 %, mais en augmentation de 19 % depuis trois ans.

D'autre part, en 2009, 37 % des Français ne partaient pas en vacances pour des raisons financières.

Ce sont donc, mes chers collègues, 1.137 jeunes Parisiens en 2010, et 1.431 en 2011, qui ont bénéficié de cette aide financière de la Ville de Paris pour partir en vacances. Et moi, ancien élu chargé de la jeunesse du 11e arrondissement qui a vu la mise en place du dispositif, je me réjouis toujours de voir les projets présentés par les jeunes filles et jeunes garçons, pour justement pouvoir profiter de ce dispositif.

Chaque arrondissement disposera désormais d'une enveloppe exprimée en euros, et non plus en chéquiers vacances, afin d'attribuer deux montants d'aide de 100 et 200 euros, contre un seul auparavant de 150 euros. Je m'en réjouis une nouvelle fois pour tous les arrondissements, et en particulier pour le mien.

La souplesse, mes chers collègues, d'attribution originelle du dispositif par des jurys dans chaque arrondissement est maintenue, ainsi que l'enveloppe globale de 150.000 euros. En revanche, la remise à plat au fondement de cette réforme a permis de réévaluer et de modifier les enveloppes de chaque mairie au vu des évolutions démographiques spécifiques de son arrondissement.

L'année de référence étant jusque-là 2001. C'était évidemment, il y a déjà dix ans. Paris a changé depuis. Les jeunes ont évolué, la société aussi. C'est pour cette raison qu'enfin une évaluation du nouveau dispositif est bien entendu prévue dans six mois.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, voici un très beau dispositif, réformé, que mon groupe votera bien entendu avec enthousiasme afin que la Ville de Paris continue d'aider des jeunes Parisiennes et Parisiens à aller en vacances dans d'excellentes conditions.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. François LEBEL, pour cinq minutes.

**M. François LEBEL**, maire du 8e arrondissement. - Je n'aurai pas besoin des cinq minutes, Monsieur le Maire.

Je voulais simplement dire deux choses. La première, c'est qu'il y a une certaine amélioration effectivement dans ce dispositif "Paris jeunes vacances", qui est très socialiste en soi parce que le principe est intéressant et généreux, et l'application est toujours assez lamentable.

On peut se bercer de belles paroles comme M. DUCLOUX, qui fait en quelque sorte un éloge du Tanguy, mais peu importe. Ce que l'on peut dire sur ce dispositif, qui je le rappelle était intéressant et généreux sur le principe, que tel qu'il est encore, c'est toujours un peu de la mendicité : tiens, petit, voilà 150 euros. Ce n'est pas avec cela qu'un jeune va acquérir de l'autonomie.

L'objet du vœu qui a été déposé, celui-ci comme d'ailleurs le suivant n° 79, c'est bien que la Ville, pour le moins, établisse un bilan du dispositif, ait un suivi des projets présentés. Là, c'est vraiment de l'argent donné comme cela, dans le vide, et cela n'est pas convenable. Cela n'est pas efficace et, finalement, ce que l'on peut craindre, malheureusement toujours, malgré les améliorations apportées au dispositif, c'est que ce soit de l'argent donné en vain. Et c'est de l'argent public, ne l'oublions pas.

Donc l'objet du vœu est que, pour le moins, la Ville établisse un bilan du dispositif et nous donne chaque année des retours sur cet argent public, qui a été dépensé dans un dispositif dont, je le rappelle, le principe est intéressant et généreux.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme DOUVIN pour défendre les vœux, à raison de trois minutes.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu part de la constatation que le dispositif réformé, qui nous est présenté, se détourne des objectifs de l'Agence nationale pour les chèques-vacances mis en place en 1982 et également des objectifs qui ont été mis en place en 2003 par la Ville de Paris.

Nous souhaitons qu'un dispositif souple et accessible au plus grand nombre soit préservé. C'est pourquoi ce vœu émet sept propositions.

La première est que la Ville de Paris s'investisse réellement dans une politique en faveur de projets concrets, au-delà d'un budget de 150.000 euros pour une ville comme Paris, et aussi aux moyens d'une communication adaptée mise en œuvre par les arrondissements.

La seconde proposition est que la mise en œuvre de ce dispositif reste sans justificatif social particulier et qu'elle soit répartie équitablement en fonction de la population des arrondissements.

Troisième proposition, que ce soient donc les jeunes de 16 à 25 ans qui soient bénéficiaires de ce dispositif.

Quatrième proposition, que la mise en œuvre du dispositif soit à la fois simplifiée et réellement décentralisée aux arrondissements, y compris pour sa communication envers les jeunes.

Cinquième proposition, que la mise en œuvre du dispositif comprenne une évaluation réelle et systématique des projets qui sont retenus, par la remise d'un compte rendu de projet à la Ville de Paris, avec une copie obligatoire au jury de l'arrondissement concerné.

Sixième et avant-dernière proposition, que rapidement la liste des documents nécessaires à l'obtention d'une aide de 200 euros soit produite, de manière à ce que la nouvelle mesure puisse être appréciée dans sa globalité.

Enfin, septième et dernière proposition, qu'un bilan et une évaluation de l'utilisation des sommes allouées soient effectués par les jeunes bénéficiaires eux-mêmes, auprès de la mairie d'arrondissement, afin qu'il soit possible d'apprécier pleinement l'effectivité de ce dispositif.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques informations complémentaires sur ces projets de délibération qui, en effet, souhaitent poursuivre le dispositif “Paris jeunes vacances” pour l'année 2012 en l'améliorant.

Je rappelle que le dispositif “Paris jeunes vacances” a été créé en 2003 et nous avons voté, au moins à deux reprises, suite à des vœux déposés soit par le groupe socialiste, soit par le groupe Nouveau centre, des volontés d'amélioration de ce dispositif, notamment en intégrant une dimension sociale nettement plus affirmée, afin que bénéficient en priorité de ce dispositif les jeunes Parisiens qui en ont le plus besoin.

Nous avons donc réuni à plusieurs reprises l'ensemble des adjoints jeunesse des arrondissements pour essayer de travailler autour de trois objectifs majeurs : d'abord la nécessité de cette dimension sociale plus marquée, ensuite le maintien, voire même l'approfondissement de la souplesse du dispositif, et puis la volonté de maintenir l'autonomie de décision des jurys de chacun des arrondissements.

Comme cela a été noté précédemment, nous avons décidé qu'il y aurait dorénavant une enveloppe exprimée en euros, et non plus en chéquiers vacances par arrondissement, ce qui permettra au jury de moduler son aide en fonction de la situation de chaque jeune, entre 100 et 200 euros.

Concernant les vœux qui ont été déposés.

D'abord le vœu n° 78, qui a été notamment déposé par M. le Maire du 8e arrondissent, et malgré les considérant assez peu constructifs - je ne parle même pas de son intervention à l'instant - j'émets un avis favorable - puisqu'il est trop tard pour changer d'avis et j'ai bien compris - donc j'émets tout de même un avis favorable parce que sur le fond je suis assez d'accord avec le fait qu'il faut une évaluation.

J'ajoute tout de même que cette évaluation, nous y travaillerons avec la Direction de la Jeunesse et des Sports et avec chacun des jurys des arrondissement. Il faut que l'on maintienne tout de même la souplesse du dispositif, si on souhaite qu'il soit effectif et accessible à l'ensemble des jeunes Parisiens. Mais il faut en effet une évaluation, d'ailleurs tant du dispositif parisien dans sa globalité mais également de l'utilisation des sommes par chacun des jeunes.

Donc un avis favorable sur le vœu n° 78 de l'U.M.P.

Concernant le vœu de l'U.M.P. n° 79, d'abord concernant l'augmentation du budget au-delà de 150.000 euros, le contexte budgétaire actuel, mais également la volonté déjà d'évaluer la somme que nous maintenons, à savoir 150.000 euros, m'amènent à refuser cette proposition d'augmentation du budget. Je rappelle pour mémoire, avant 2003, qu'il n'y avait pas de budget, y compris pour une ville aussi importante que Paris, pour aider les jeunes à partir en vacances.

Quand à la mise en œuvre du dispositif sans justificatif social particulier, c'est tout simplement l'inverse de ce que nous souhaitons mettre en place, y compris des engagements qui ont été votés - je crois même d'ailleurs à l'unanimité - du Conseil de Paris lors du Conseil précédent. Nous souhaitons donc cibler les jeunes Parisiens qui ont le plus besoin de voir leur autonomie soutenue. L'ouverture du dispositif uniquement aux 16-25 ans est donc refusée ; cet allongement jusqu'à 30 ans, nous n'y sommes évidemment pas favorables et Philippe DUCLOUX l'a extrêmement bien expliqué.

Je me permettrai simplement d'illustrer mon propos par cet exemple : qu'y a-t-il de commun entre un jeune inséré socialement et professionnellement, qui peut avoir 24 ou 25 ans, qui a un emploi stable, durable et bien rémunéré et un logement, et un autre jeune de 28 ans qui est encore étudiant, qui n'est pas autonome financièrement. Nous voyons bien que ce que nous devons prendre en compte, c'est la situation individuelle de chaque jeune et non pas uniquement le critère d'âge. Des jeunes qui, effectivement, aujourd'hui, ont 28, 29, voire 30 ans, ont besoin encore d'être accompagnés dans leur accession à l'autonomie.

Enfin, concernant, je l'ai dit, les questions d'évaluation du dispositif, nous y sommes favorables mais nous avons déjà répondu favorablement au vœu n° 78, donc j'émets un avis défavorable pour le vœu n° 79.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 78, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 337).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 79, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 410.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DJS 140).

**2011, DFPE 81 - Subvention (254.627 euros), avenant n° 1 et convention d'objectifs avec l'association Gan Ménahem (18e) pour la crèche collective Gan Kitov (17e).**
**2011, DFPE 82 - Subvention (274.083 euros), avenant n° 1 et convention avec l'association Gan Ménahem pour le jardin d'enfants Sinaï (18e).**
**2011, DFPE 83 - Subvention (158.840 euros) avenant n° 1 et convention d'objectifs avec l'association Gan Ménahem pour la crèche collective Léa Frankforter (18e).**
**2011, DFPE 84 - Subvention (198.013 euros), avenant n° 1 et convention d'objectifs avec l'association Gan Ménahem (18e) pour la crèche collective Heikal Ménahem (20e).**
**2011, DFPE 89 - Subvention (255.800 euros) et avenant n° 2 à la Fondation Comité d'Action Sociale Isréalite de Paris et Comité Juif d'Action Sociale et de Reconstruction (20e) pour la halte-garderie Suzanne et**

**David Levy (20e).**
**2011, DFPE 94 - Subvention (125.386 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Yossef (20e) pour sa crèche collective.**
**2011, DFPE 95 - Subvention (401.115 euros) et avenant avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d''Enfants (20e) pour la crèche familiale Gan Yossef (20e).**
**2011, DFPE 152 - Subvention (64.899 euros) et avenant n° 2 avec l'association Ohel Esther (19e) pour la haltegarderie Ohel Léa (19e).**
**2011, DFPE 153 - Subvention (87.741 euros), avenant n° 1 et convention d'objectifs avec l'association Crèche Avenir (19e) pour sa crèche collective.**
**2011, DFPE 154 - Subvention (86.673 euros), avenant n° 1 et convention d'objectifs à l'association Crèche Gan Esther (19e) pour sa crèche collective.**
**2011, DFPE 156 - Subvention (32.691 euros), avenant n° 1 et convention d'objectifs avec l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective (19e).**
**2011, DFPE 157 - Subvention (56.816 euros), avenant n° 1 et convention d'objectifs avec l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective Haya Moucka (19e).**
**2011, DFPE 158 - Subvention (317.496 euros) avenant n° 1 et convention d'objectifs avec l'association Gan Yael crèche et jardin d'enfants pour la crèche familiale (19e).**
**2011, DFPE 159 - Subvention (100.434 euros), avenant n° 1 et convention d'objectifs avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour la halte garderie (19e).**
**2011, DFPE 160 - Subvention (120.593 euros), avenant n° 1 et convention d'objectifs avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour son jardin d'enfants (19e).**
**2011, DFPE 161 - Subvention (222.842 euros), avenant et convention d'objectifs avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour sa crèche collective (19e).**
**2011, DFPE 186 - Subvention (70.260 euros) et avenant n° 2 avec l'association Institutions Ganone Yad pour la crèche collective (11e).**
**2011, DFPE 255 - Subvention (128.450 euros) et avenant n° 2 avec l'association Ganone (4e) pour la crèche collective (4e).**
**2011, DFPE 191 - Subvention (100.985 euros) , avenant n° 1 et convention d'objectifs avec l'association Ozar Hatorah pour sa crèche collective (11e).**
**2011, DFPE 192 - Subvention (176.471 euros), avenant n° 1 et convention d'objectifs à l'association Ozar Hatorah (13e) pour sa crèche collective.**

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des projets de délibération DFPE 81 à DFPE 192 qui ont pour objet des subventions en faveur d'associations relatives à des crèches collectives, familiales ou jardins d'enfants.

La parole est à M. le Président GAREL, pour 5 minutes.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, une précision : notre groupe s'est inscrit sur l'ensemble de ces projets de délibération, mais nous ne ferons qu'une intervention. Par contre, comme nous avons des votes différenciés sur chacun de ces projets de délibération, nous demandons qu'il y ait un vote sur chacune de ces subventions. C'est pour cela que nous nous sommes inscrits sur toutes. Je vous rassure, parce que, sinon, il y en avait pour jusqu'à demain matin !

Depuis trois ans, un dialogue a été établi sous l'égide de votre adjoint, Christophe NAJDOVSKI, avec les associations communautaires pour leur exposer les difficultés posées par leur fonctionnement au regard des principes républicains de neutralité religieuse et de laïcité.

Parallèlement, et comme le prévoyait le vœu voté à l'unanimité par notre Conseil en septembre 2008, ont été signées, avec l'intégralité des associations gestionnaires de crèches parisiennes, de nouvelles conventions de partenariat, insistant davantage sur la nécessité de respecter un accueil laïque, ouvert à tous les enfants, sans distinction d'origine sociale, ethnique ou d'appartenance religieuse, afin notamment de respecter la liberté de conscience des parents comme des enfants.

Enfin, pour la deuxième année consécutive, certaines subventions ont été minorées pour tenir compte du nombre de jours d'ouverture réduit pour raisons religieuses dans certains établissements. Toutefois, en dépit de ces efforts pour que le fonctionnement de ces crèches permettent d'y accueillir tous les enfants, quelles que soient leur origine ou leur religion, malgré la prise en compte par certaines associations de cette nécessité, il apparaît que le caractère communautaire et religieux de l'accueil persiste dans certaines de ces crèches, comme en témoignent des retours de famille, et que, de ce fait, le principe de laïcité et de neutralité, ainsi que les conventions n'y sont pas respectés.

Le 30 septembre dernier, votre Première adjointe Anne HIDALGO remettait dans les salons de l'Hôtel de Ville le prix de la laïcité décerné par la comité Laïcité République à la directrice de la crèche Baby Loup de Chanteloup-les-Vignes qui avait licencié une de ses employés arrivée voilée à la crèche, alors que le règlement intérieur le lui interdisait.

En remettant ce prix, la Première adjointe engageait la Ville de Paris dans la lutte pour le respect de la laïcité dans le secteur de la petite enfance, thème au sujet duquel une proposition de loi spécifique est actuellement en discussion au Sénat. Elle a ainsi pu exprimer sa conception d'une laïcité fondée, je cite, "sur un modèle républicain, intégrateur et non communautariste", ajoutant que "les courants de pensée vantant le multiculturalisme sont des dangers" ou encore que "le communautarisme est l'antithèse du modèle républicain auquel nous tenons".

C'est cette conception de la laïcité, qui est un héritage de la République française, que nous défendons également, avec quelques nuances.

Et c'est en vertu de cet héritage républicain que la Ville de Paris, au moment de nommer une place "Place de la Laïcité", doit envisager de ne plus subventionner des crèches associatives au fonctionnement communautariste et confessionnel affirmé.

De nombreuses crèches associatives ont certes pour origine une association ou une fondation motivée par une philanthropie religieuse, qu'elle soit d'inspiration chrétienne ou juive, comme, par exemple, le Centre israélite de Montmartre. Pour autant, ces crèches ont un fonctionnement ouvert et laïque, conforme au principe républicain et aux valeurs de la République, garantissant que tout enfant puisse être accueilli.

Certaines crèches peuvent également avoir une origine communautaire, telles les crèches gérées par l'A.F.A.P.E. (asso-

ciation franco-chinoise de la petite enfance) ou l'A.J.E.F.A. (association des jardins d'enfants franco-allemands), mais ce sont également des crèches ouvertes et laïques.

D'autres associations gestionnaires de lieux d'accueil de jeunes enfants présentent un caractère religieux et communautaire plus affirmé, se traduisant par un environnement religieux (signes religieux, recommandations concernant les tenues vestimentaires des personnels, calendrier d'ouvertures et fêtes religieuses), tout ceci induisant de fait une fermeture pour les familles ne se reconnaissant pas dans ces conditions d'accueil ou soucieuses de préserver la liberté de conscience de leurs enfants.

Face à la persistance de ce problème, se pose donc clairement une nouvelle fois la question de la légitimité de l'octroi de subventions à ce type d'association. Le Conseil régional d'Ile-de-France a tranché et a décidé en avril dernier de ne pas octroyer d'aides en investissement en faveur des crèches confessionnelles. Ces décisions concernent ainsi des projets de nouvelles crèches ou de restructurations. A Paris, nous nous trouvons face au cas de crèches existantes laïques des mandatures de l'ère CHIRAC-TIBÉRI et la question du financement s'y pose avec d'autant plus d'acuité.

Compte tenu du caractère sensible et complexe de la question de la laïcité, qui rend le débat difficile sur le sujet, nous proposons par ce vœu que le Maire de Paris accepte de confier à une instance, telle que l'Observatoire de la laïcité qui doit être créé au premier trimestre 2012, le soin d'évaluer le respect du principe de laïcité et de neutralité dans le fonctionnement des crèches associatives, ainsi que le respect de la convention signée par les associations qui gèrent des lieux d'accueil de la petite enfance et de la Ville de Paris.

Nous pourrions ainsi enfin disposer d'un avis de principe qui ne pourra pas être qualifié de partisan sur la question du financement des crèches communautaires et/ou confessionnelles, ainsi que d'une évaluation de la situation de chaque association, relative au respect ou non des principes de laïcité et de neutralité.

Nous souhaitons donc que le travail entrepris par l'Observatoire parisien de la laïcité puisse permettre de clarifier le débat et qu'il permette enfin de s'assurer du respect des principes républicains dans l'ensemble des crèches subventionnées par la Ville.

Concernant notre vote sur les projets de délibération, le groupe E.E.L.V. a pu voter dans le passé contre des subventions destinées à des associations gestionnaires de crèche d'origine communautaire et religieuse. Toutefois, nous avons pu noter depuis trois ans quelques évolutions favorables, qui nous ont incités à nuancer nos positions. C'est pourquoi les élus du groupe E.E.L.V. entendent voter de façon différenciée selon les associations, les situations n'étant pas identiques.

Lors d'une précédente séance, nous avons voté pour des subventions à destination d'associations qui peuvent avoir une origine communautaire ou religieuse mais qui ont adopté un fonctionnement reconnu par tous comme ouvert et laïque.

Dans l'attente du résultat du travail qui va être entrepris sous l'égide de l'Observatoire de la laïcité et de l'Inspection générale, nous nous abstiendrons aujourd'hui sur la plupart des projets de délibération et nous maintiendrions un vote contre sur certains projets de délibération relatifs à des associations pour lesquelles les retours que nous avons des arrondissements démontrent la persistance d'une situation problématique. C'est le cas en particulier dans le 18e.

En nous donnant rendez-vous en 2012 sur la base du travail qui sera réalisé par l'Inspection générale…

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur le Président. Vous avez déjà 6 minutes.

**M. Sylvain GAREL**. - Oui, mais dans ce cas, vous m'arrêtez et je prends la parole sur celle d'après ! J'ai fini dans 2 minutes, mais si vous voulez…

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - 2 minutes ? 8 minutes, c'est beaucoup !

**M. Sylvain GAREL**. - Je suis inscrit sur 14 projets de délibération. Si j'interviens, 5 minutes sur chacun !

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Oui, c'est un argument de procédure. Comme vous le savez, je rends toujours les armes devant les arguments de procédure !

**M. Sylvain GAREL**. - En nous donnant rendez-vous en 2012 sur la base du travail qui sera réalisé par l'Inspection générale et le nouvel Observatoire de la laïcité, conformément au vœu de l'Exécutif présenté en réponse à un vœu de notre groupe.

Nous nous abstiendrons donc sur les projets de délibération suivants, correspondant à la subvention versée à sept associations : les DFPE 89, 94, 95, 152, 153, 154, 186 et 255.

Nous voterons contre les projets suivants, qui correspondent à des subventions versées à quatre associations : les DFPE 81, 82, 83, 84, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 191 et 192.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - La parole est à Mme SIMONNET, pour 5 minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Etant inscrite sur l'ensemble des projets de délibération, je me permettrai de réduire mon temps de parole à celui de Sylvain GAREL.

Mes chers collègues, vous ne serez pas surpris, mais nous voterons contre l'ensemble des projets de délibération portant subvention à des crèches confessionnelles, pour le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, parce qu'il n'est pas acceptable que la Ville de Paris méprise ainsi la loi de 1905 en accordant, ni plus ni moins, 2 322 824 euros à des structures confessionnelles !

Oui, quand on vient d'adopter un budget qui comprend des baisses dans de nombreux secteurs, ce budget qui est alloué à des crèches confessionnelles, au mépris de la loi 1905 est, lui, maintenu voire en légère augmentation. Alors oui, nous tenons à vous réaffirmer, mes chers collègues, que la loi de 1905 de séparation de l'église et de l'État, dans son article 2, stipule "la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. Par des subventions, vous y dérogez et c'est grave".

Oui nous y dérogeons, car ces crèches ont manifestement un caractère confessionnel assumé, clairement établi.

Nous ne sommes pas pour interdire le choix des parents de mettre leurs enfants dès le plus jeune âge dans des structures confessionnelles et communautaires, mais que chaque parent et la communauté concernée se les financent. Nous n'avons pas à détourner l'argent des contribuables parisiens

pour financer des choix particuliers, parce que c'est un détournement. Les impôts collectés n'ont pas à financer de telles structures, c'est cela la République.

Comme nous vous le répétons chaque année, il est essentiel que l'argent public soit consacré aux équipements publics et que dans le cadre d'associations qui perçoivent de l'argent des contribuables pour assumer des missions de service public, le caractère laïc soit bien respecté et surtout exigé, qui plus est quand la mission de service public concerne la petite enfance.

Une crèche n'est pas une consigne à bébés, c'est un lieu d'éveil à la vie, de socialisation, d'ouverture sur le monde, c'est également un lieu où s'effectue la coparentalité, où les parents échangent et participent des liens sociaux essentiels pour faire société.

Mais quelle conception du vivre ensemble avons-nous pour nous satisfaire que 900 enfants, en moyenne pour 3 ans, aux frais des contribuables, soient accompagnés dans leurs premières années par de telles structures, pour certaines repliées sur leur communauté, où le risque de l'obscurantisme, je vous le dis, est réel.

Quand on sait à quelle pénurie de places en crèche nous devons faire face, comment tolérer que des familles, qui n'ont pas du tout envie de choisir ce type de structure pour leurs enfants, et ce quelle que soit leur appartenance religieuse ou philosophique, se voient contraintes de renoncer à la crèche parce que le seul endroit où il pourrait rester des places disponible serait celui-là.

Nous avons déjà été confrontés à de tels cas dans le 20e par exemple, nous avons eu le témoignage d'une famille, il n'y avait plus de place dans les crèches municipales, on lui a proposé en mairie de contacter aussi ces crèches. Elle y est allée, a vu, contente, qu'il restait une place, et quelle surprise lorsqu'elle a visité la structure et vu manifestement le caractère absolument pas laïque et l'ensemble des affiches et décorations qui étaient arborées dans ces lieux qui étaient clairement religieux.

Pour ces familles, nos choix sont absurdes, et récupérer enfin ces 2 millions d'euros pour financer 900 places de crèche publiques et laïques, ouvertes à tous et à toutes et adossées à un projet pédagogique respectueux de l'émancipation de l'enfant me semble une priorité évidente.

Mes chers collègues comme cela a été rappelé précédemment par Sylvain GAREL à l'initiative des élus du parti de gauche et du front de gauche, le Conseil régional, en avril dernier, avait adopté un amendement visant à exclure les crèches confessionnelles des aides régionales en direction des structures d'accueil collectives des jeunes enfants.

Il serait grand temps que la Ville de Paris s'en inspire. Cessez surtout de vous excuser en prétextant que cette situation relèverait de l'héritage laissé par la droite, car fort heureusement, la volonté politique de notre majorité est venue à bout de bien des héritages déplorables laissés par les années antérieures, donc pourquoi les ruptures établies sur bien d'autres sujets ne seraient-elles pas possibles concernant les crèches ?

Monsieur le Maire adjoint va certainement nous vanter les conventions, le dialogue instauré, les évolutions soi-disant constatées, Sylvain GAREL en a fait état, mais nous sommes plus que dubitatifs, sur la base de quels rapports ou études, nous, conseillers de Paris, pourrions avoir un jugement fiable sur le fait que tout d'un coup, maintenant, le caractère totalement laïque serait respecté, et qu'il n'y aurait plus de caractère communautaire à ces structures ? Nous n'avons pas d'éléments transmis.

Le caractère confessionnel et l'attachement communautaire sont clairement établis dans les statuts mêmes de ces structures. Si elles veulent percevoir de l'argent public, qu'elles se dissolvent et se créent en associations laïques…

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Vous reprendrez la parole.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

**M. Jérôme DUBUS**. - On ne va pas cumuler les temps de parole de quatre projets de délibération pour qu'elle parle pendant 20 minutes, c'est inacceptable.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - C'est un léger détournement de procédure, il a été toléré pour le Président GAREL, nous le tolérons aussi pour Mme SIMONNET, vous pouvez terminer votre propos.

**Mme Danielle SIMONNET**. - M. Sylvain GAREL rappelait l'affaire de la crèche Baby Loup. Je voudrais vous rappeler la décision de justice intervenue en septembre dernier, et confirmée en octobre sur cette affaire de Baby Loup de Chanteloup-les-Vignes et de sa salariée qui s'était mise à porter le voile, dans ce cadre le Parquet général avait pris position en faveur de la crèche, faisant valoir le respect du principe de laïcité, mais aussi la vulnérabilité des enfants.

Ce principe de respect de la laïcité, mais aussi de la vulnérabilité des enfants selon nous doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire de la République pour toutes et tous. Ne laissons pas croire qu'il y aurait deux poids deux mesures dans l'application de la laïcité, ces principes doivent être aussi appliqués à Paris comme partout ailleurs, et les jeunes Parisiens ne sont pas moins vulnérables ici que là bas.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, au lieu et place de M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je voudrais excuser l'absence de Christophe NAJDOVSKI, qui préside ce matin un comité technique paritaire et donc ne pouvait pas être dans l'hémicycle. Je vous présente ses plus plates excuses et je vais répondre en son nom ce qui ce qu'il avait prévu de vous répondre.

Merci d'abord aux différents orateurs et oratrices pour leurs interventions. Comme plusieurs intervenants l'ont souligné, la municipalité a engagé une action déterminée pour que l'ensemble des crèches subventionnées par la Ville respecte les principes de neutralité et d'accueil universel.

Ces principes sont au fondement d'une logique de service public respectueuse des enfants accueillis, de leur vulnérabilité, ainsi qu'il vient d'être dit, ainsi que du droit des parents à choisir l'éducation de leurs enfants.

Suite au vœu voté par cette Assemblée en septembre 2008, la Ville a ainsi rappelé à toutes les associations la nécessité de respecter, sous peine de rupture de convention, l'article 1er de la convention qui stipule que l'association s'engage à accueillir chaque année dans l'établissement des enfants domiciliés à Paris, je cite "sans distinction d'origine sociale, ethnique, ou d'appartenance religieuse". De même, la Ville a souligné la nécessité pour les associations de participer aux commissions

d'attribution de l'arrondissement pour permettre, conformément à l'engagement pris à l'article 9 de la convention, une coordination dans l'attribution des places municipales ou associatives, celles-ci pouvant faciliter la mixité des enfants accueillis au sein des crèches.

En 2009, la Ville a revu, toujours dans le respect du vœu voté en 2008, ses conventions de partenariat avec les associations, en insistant sur la notion de laïcité, sur un accueil universel, ouvert à toute famille parisienne dans les mêmes conditions. C'est ainsi par exemple que l'article 1er a été complété et prévoit dorénavant que les structures d'accueil soient ouvertes du lundi matin au vendredi soir.

Toutes ces dispositions, valables pour toutes les associations parisiennes, sans distinction, ont été adoptées et mises en œuvre dans un dialogue étroit avec les responsables associatifs, a fortiori lorsque le fonctionnement de telle ou telle association n'est pas pleinement conforme à ce qui était attendu.

Comme nous nous y étions engagés, les services de la ville ont procédé chaque année à des vérifications de ces nouvelles dispositions. Ces vérifications au cas par cas, chaque association étant différente, ont pu déboucher pour certaines associations sur une diminution de la subvention et même sur une suppression de la subvention lorsque la gestion et l'accueil dans la crèche semblaient trop éloignés des conditions du partenariat avec la Ville et qu'aucune évolution significative n'avait été constatée.

Pour la deuxième année consécutive, la Ville a donc procédé à des diminutions de subvention proportionnelles à l'amplitude d'ouverture, quelques crèches n'étant pas ou partiellement ouvertes les vendredi après-midi et propose aujourd'hui de reconduire la limitation de la durée du conventionnement, un an au lieu des trois ans habituellement proposés, pour certaines associations afin de soumettre celles-ci à une évaluation de court terme des évolutions attendues.

Si les différents orateurs et oratrices ont salué les mesures prises par l'Exécutif pour mettre en œuvre le vœu voté en 2008 par le Conseil de Paris, la question est posée notamment au travers d'un vœu de l'évaluation de la politique menée.

Le vœu présenté par le groupe E.E.L.V.A. propose de mandater une instance comme l'Observatoire de la laïcité, pour évaluer le respect du principe de laïcité et de neutralité dans le fonctionnement des crèches associatives parisiennes, ainsi que le respect de la convention signée avec les associations.

Sur le principe, l'Exécutif municipal estime légitime et nécessaire, à mi-mandature, d'évaluer les effets des actions menées et trouve pertinent de solliciter pour ce faire l'observatoire de la laïcité qui doit être mis en place au premier trimestre 2012 et qui, comme le rappelle le vœu, sera composé de deux collèges : un collège d'élus, issu de la majorité et de l'opposition, et un collège d'experts.

La réflexion menée sur un sujet complexe susceptible d'évolutions dans un cadre présentant des garanties de pluralisme et d'indépendance sera une contribution précieuse à la définition ou à l'actualisation de la politique municipale dans ce domaine.

En outre, pour préparer cette saisine de l'Observatoire, l'Exécutif propose en complément et dans le prolongement des actions menées jusqu'ici de demander à l'Inspection générale de la Ville, avec l'aide des services de la Ville, de déterminer la méthode et les moyens nécessaires à l'évaluation du respect des principes de laïcité et de neutralité en prenant soin d'éviter tout amalgame et d'examiner chaque situation.

Je voudrais dire en conclusion que l'état d'esprit de l'Exécutif parisien reste d'assurer la continuité du service rendu tout en poursuivant avec la même détermination et avec le même souci du dialogue, sans discrimination et sans amalgame, le travail engagé pour veiller à l'application des conventions et au respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité dans l'accueil des jeunes enfants.

Vous aurez donc compris qu'un vœu de l'Exécutif municipal est proposé en réponse au vœu du groupe E.E.L.V.A.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

Je vais donc mettre aux voix chacun des projets de délibération, puisque c'est la demande qui a été faite par le groupe "Verts".

Non, le vœu vient après les projets de délibération, enfin, il me semble : c'est ce que j'ai cru voir dans l'ordre du jour.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 81.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 81).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 82.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 82).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 83).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 84).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 89.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 89).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 94.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 94).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 95.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 95).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 152.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 152).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 153.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 153).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 154.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 154).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 156.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 156).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 157.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 157).

Nous notons les contre, Monsieur LEBEL, au fur et à mesure que ce vote se déroule, bien entendu !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 158.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 158).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 159.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 159).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 160.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 160).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 161.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 161).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 186.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 186).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 255.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 255).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 191.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 191).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 192.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 192).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au respect de la laïcité et du principe de neutralité dans les établissements d'accueil de la petite enfance subventionnés par la Ville de Paris.**

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 80 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif au respect de la laïcité et du principe de neutralité dans les établissements d'accueil de la petite enfance subventionnés par la Ville de Paris.

Le vœu n° 80 est-il maintenu, Monsieur le Président ? Vous savez qu'il lui a été répondu par un vœu n° 80 bis déposé par l'Exécutif, qui a été commenté il y a un instant par Mme BROSSEL.

**M. Sylvain GAREL**. - Nous le retirons.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 338).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement de la future crèche de la Samaritaine.**
**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la future crèche de la Samaritaine.**

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Nous abordons maintenant les vœux référencés n° 81 et n° 82 dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A., relatifs à l'aménagement de la future crèche de la Samaritaine.

Ils vont être défendus par Mme Laurence DOUVIN.

Vous avez la parole, Madame DOUVIN.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, mes chers collègues, en 2014, la nouvelle Samaritaine va voir le jour pour accueillir un hôtel de luxe, des bureaux, des commerces de confection, d'ameublement, de bouche, des logements sociaux et une crèche.

Ce vœu porte sur la capacité d'accueil évoquée pour la nouvelle crèche : 60 berceaux, ce qui semble nettement insuffisant au regard de la population nouvelle qui est attendue dans les 96 logements sociaux.

Nous pensons aussi que le nombre de berceaux est sous-dimensionné par rapport à la superficie de 1.150 mètres carrés recensée à cet effet.

C'est pourquoi, sur proposition de Florence BERTHOUT, nous demandons à M. le Maire de Paris que la consultation qui portera sur la réalisation et la gestion de la future crèche de la Samaritaine intègre la nécessité d'optimiser les espaces afin de pouvoir ainsi augmenter le nombre des berceaux.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame DOUVIN.

Le projet de réalisation d'un équipement d'accueil de la petite enfance est envisagé dans le cadre du projet de modernisation et de valorisation de l'ancienne Samaritaine, qui comprendra un hôtel en front de Seine, des bureaux et des logements, notamment des logements sociaux.

Florence BERTHOUT, Jean-François LEGARET et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent dans ce vœu que la consultation qui portera sur la réalisation et la gestion de la future crèche de la Samaritaine intègre la nécessité d'optimiser les espaces afin d'augmenter le nombre de places.

Le projet de crèche s'inscrit dans la partie logements sociaux du projet. La surface hors œuvre nette affichée par la maîtrise d'ouvrage est de 1.150 mètres carrés, ce qui peut apparaître important pour une crèche de 66 places.

Or, ces 1.150 mètres carrés intègrent toutes les surfaces nécessaires à l'équipement. Sont ainsi compris les 121 mètres carrés du préau qui fait office d'espace extérieur de la crèche, ainsi que la surface du sas situé en rez-de-chaussée de l'immeuble, alors que les deux niveaux sont situés en étage.

La S.H.O.N. réelle de la crèche est donc de l'ordre de 1.000 mètres carrés environ.

Par ailleurs, la crèche s'organisant sur la longueur du bâtiment et sur deux niveaux, une partie importante des surfaces intérieures est occupée par des espaces de circulation verticale et horizontale : escaliers, ascenseurs et couloirs.

La configuration des locaux ne permet donc pas d'envisager, comme vous l'aurez compris, de faire plus de 66 places et d'adjoindre à cette crèche un petit équipement de type halte-garderie d'une vingtaine de places.

Il y aura un avis défavorable à ce vœu s'il n'était pas retiré.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 81, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, également avec un avis défavorable de l'Exécutif, le vœu n° 82…

Pardon ?

**Mme Laurence DOUVIN**. - Le vœu n° 82 n'a pas été présenté, étant donné qu'il porte sur un autre aspect.

Si vous le permettez, je vais le lire, tout simplement.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Très volontiers, Madame DOUVIN !

**Mme Laurence DOUVIN**. - En ce qui concerne cette même crèche, je ne reprendrai pas les considérants qui peuvent être communs, mais ce vœu demande qu'au moins la moitié des berceaux soit destinée aux habitants du 1er arrondissement, ce qui ne figurait pas du tout dans l'autre vœu.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Vous évoquez dans votre vœu une ouverture de la crèche en 2014.

Or, il est plus que probable que l'ouverture sera effective en 2015, donc hors mandature à un horizon de trois ans. Un tel vœu paraît donc prématuré.

Par ailleurs, la crèche sera gérée par une entreprise de crèches qui n'est pas encore connue, et donc nous ne pouvons préjuger aucunement des intentions, notamment en matière d'attribution de places.

Destineront-ils les places disponibles aux enfants des salariés des entreprises du site ou souhaiteront-ils ouvrir les places aux habitants du quartier, et dans quelle proportion ?

Je souhaite également - c'est Christophe NAJDOVSKI qui parle - qu'une part importante des places de cette crèche puisse bénéficier aux familles du 1er arrondissement.

Toutefois, la Mairie de Paris ne pouvant imposer ses desiderata en matière d'attribution de places, il n'est pas possible d'accéder à la demande formulée dans ce vœu, et nous ne pouvons donc qu'exprimer un avis défavorable.

Je peux néanmoins vous assurer qu'un travail en ce sens sera évidemment accompli afin que le futur gestionnaire de la crèche consente à une répartition équilibrée des places en tenant compte des besoins des familles du quartier.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 82, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**2011, DFPE 388 - Signature d'une convention de partenariat entre l'association "les Restaurants du Cœur", la Sodexo et la Ville de Paris.**

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DFPE 388 relatif à la signature d'une convention de partenariat entre l'association "Les restaurants du cœur", la Sodexo et la Ville de Paris.

Je donne la parole à M. le Président GAREL, pour cinq minutes.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Monsieur le Maire : je ne vais pas prendre ces cinq minutes, ne vous inquiétez pas !

Selon une étude de la mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale Ile-de-France publiée en mars dernier, et dans laquelle étaient reprises des données INSEE de 2007, le taux de pauvreté des 0-17 ans est à Paris de 20,5 %, soit 3,1 % de plus que la moyenne régionale.

Par ailleurs, le rapport de la mission d'information et d'évaluation sur les familles monoparentales à Paris, rendu en mai dernier, révélait que 39 % des familles monoparentales parisiennes vivaient sous le seuil des bas revenus.

Dans cette même étude était soulignée que la proportion d'enfants vivant dans des familles en situation de pauvreté était passée de 15 % en 2004 à 18 % en 2007 pour l'ensemble des familles, de 29 % en 2004 à 38 % en 2007 pour les enfants vivant dans des familles monoparentales. Ces éléments chiffrés attestent ainsi de la persistance d'une pauvreté importante touchant les petits Parisiens et même d'une augmentation inquiétante ces dernières années.

Toute initiative permettant d'aider les familles les plus modestes à assurer à leurs enfants une vie plus décente est, de ce fait, pleinement justifiée. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de l'organisation, pour la troisième année consécutive, de l'opération "Restos Bébés du Cœur" qui permet de recueillir des dons en produits d'hygiène, vêtements et jouets auprès des parents et des enfants fréquentant les établissements d'accueil de la Petite enfance.

Au vu du bilan de la campagne 2011 affiché dans le projet de délibération (442 sacs de 100 litres, deux palettes de cartons contenant 80 % de vêtements, 15 % de jouets et 5 % de produits d'hygiène et de puériculture), nous pouvons constater l'utilité et l'efficacité de cette opération mise en place conjointement par la Ville de Paris, "les Restaurants du Cœur" et l'entreprise Sodexo.

Nous notons, ainsi que nous en informe le projet de délibération, que pour la première fois cette année, les Parisiens pourront apporter leurs dons dans les mairies d'arrondissement qui souhaiteront participer à l'opération.

Nous souhaiterions donc en savoir davantage sur cette innovation du dispositif et nous espérons que la campagne 2012 sera plus fructueuse encore que celle de 2011.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - L'Exécutif souhaite répondre ?

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, au lieu et place de M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - L'Exécutif a une réponse éventuelle pour l'Exécutif.

Très, très vite, merci beaucoup, évidemment, bla-bla-bla. La campagne 2011 qui s'est déroulée du 31 janvier au 4 février a concerné 119 établissements approvisionnés par SODEXO, a permis de collecter, comme vous l'avez dit, plein de choses, donc, je ne le redis pas.

Le volume de dons recueillis en 2011 a été en augmentation par rapport à 2010 et nous espérons que l'augmentation se poursuivra en 2012 grâce à l'extension du dispositif proposé.

En effet, les deux premières éditions ne concernaient que les crèches livrées par SODEXO et, cette année, l'innovation, voilà donc la réponse à la question brûlante de Sylvain GAREL, il s'agira de permettre la collecte de dons des parents d'enfants accueillis dans les crèches municipales non livrées par SODEXO.

Dans ce but, il a donc été demandé aux mairies d'arrondissement de mettre un local à disposition. Neuf arrondissements, les 1er, 2e, 8e, 9e, 13e, 15e, 18e, 19e et 20e ont pour l'instant répondu favorablement, qu'ils en soient remerciés. Certains arrondissements ont répondu que, malheureusement, aucun local n'était disponible pendant la semaine visée et d'autres nous donneront une réponse définitive prochainement.

Voilà donc les précisions que je pouvais vous apporter.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 388.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DFPE 388).

**2011, DJS 349 - Subvention et avenant à convention (1.250.000 euros) avec la SASP Paris Saint-Germain Football (16e) pour 2011.**

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 349 relatif à la subvention et l'avenant à la convention avec la SASP Paris Saint-Germain Football 2011.

La parole est à M. le Président GAREL, pour cinq minutes.

**M. Sylvain GAREL**. - Beaucoup plus rapide que cela parce que c'est un sujet que nous connaissons bien depuis 10 ans maintenant et je dois dire qu'après des années où je désespérais de voir évoluer à la baisse les subventions au P.S.G., je me réjouis de voir que, depuis deux, trois ans maintenant, nous avons commencé à réduire les subventions au P.S.G. Comme quoi, parfois, la crise peut avoir du bon.

Je pense simplement qu'il faudrait accélérer ce retrait de la Ville des subventions au P.S.G. Quand on voit les salaires que touchent aujourd'hui les footballeurs professionnels, c'est vraiment indécent. Vous avez la Une du Parisien hier qui disait qu'un joueur allait toucher 230.000 euros par semaine, ce n'est pas un joueur du P.S.G., par semaine, ce n'est pas par mois. Vous imaginez, quasiment un million d'euros par mois de salaire pour un joueur en fin de carrière en plus.

Je pense que là, on est vraiment dans le délire total et le P.S.G. racheté une première fois par un groupe de pension américain et maintenant par des émirs qataris, bien sûr, cela participe à cette espèce d'inflation délirante et je crois qu'une collectivité locale comme la nôtre n'a pas vocation à participer à ce système. Ce n'est plus du sport business, c'est du délire business.

Mais, nous tenons compte du fait que la Ville continue à réduire les subventions au P.S.G. et, bien sûr, nous prenons en compte qu'une partie de ces subventions vont vers la Fondation, vers le sport féminin que nous soutenons et, pour cette raison, pour la deuxième année, au lieu de voter contre, nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Karen TAÏEB, pour cinq minutes.

**Mme Karen TAÏEB**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Effectivement, j'ai fait la conversion. En 2001, la subvention de la Ville pour le P.S.G. était de 42 millions de francs, soit plus de 6 millions d'euros, une somme colossale qui, comme cela a été rappelé par Sylvain GAREL, nous a valu beaucoup de débats fournis, pour ne pas dire tempétueux, lors de nos discussions autour de cette subvention du P.S.G.

Nous pouvons nous féliciter de la façon avec laquelle, Monsieur le Maire, vous avez avec vos adjoints, Pascal CHERKI et aujourd'hui Jean VUILLERMOZ, su appréhender les liens qui unissent la Capitale à son club de foot, j'allais dire, entre passion et sagesse.

Le 27 juin 2002, la Ville de Paris signait, en effet, une convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs plus que nécessaire avec le P.S.G. Une nouvelle convention de partenariat devrait voir le jour au début du printemps 2012 et, dans l'attente de cette nouvelle convention, il s'agit d'approuver aujourd'hui la résiliation anticipée de cette convention en même temps qu'une diminution de 250.000 euros sur la subvention.

Le contexte économique actuel, la crise pour ne pas la nommer, n'est évidemment pas sans lien avec cette diminution. La subvention allouée au club au titre de l'année écoulée sera ainsi portée à 1.250.000 euros, cela n'altérant en rien les relations qu'entretien la Ville avec son club de foot.

Nous pouvons d'ailleurs nous féliciter de la façon avec laquelle le P.S.G. a toujours tout fait pour satisfaire à ses engagements contractuels sur le plan sportif, d'une part, et je pense aux très nombreux supporters de l'équipe parisienne. Nous pouvons nous féliciter effectivement de cette saison 2010/2011 qui peut être considérée comme l'une des meilleures depuis plusieurs années.

En matière de sécurité et de lutte contre la violence, la saison 2010/2011 a été celle de la mise en œuvre par la direction du club du plan "Tous P.S.G." qui avait pour objectif de réorganiser la politique de billetterie et d'abonnement et de favoriser l'accès d'un public familial, notamment gratuité pour les femmes et demi-tarif pour les enfants au Parc des Princes, tout en tenant à l'écart les groupes de supporters les plus violents. Nous avons tous en mémoire la mort de ce supporter parisien de 37 ans, victime d'un tabassage le 28 février 2010 en marge du match P.S.G/O.M.

Le plan "Tous P.S.G." et le renforcement des mesures de sécurité à l'extérieur du Parc ont permis de rétablir la sérénité et les tribunes, plutôt désaffectées la saison dernière en raison des tensions, se sont à nouveau remplies à compter du milieu du championnat grâce aux bons résultats enregistrés par le club.

En ce qui concerne le volet formation, le P.S.G. dispose aujourd'hui d'un des meilleurs centres de formation des clubs évoluant en ligue 1.

Des visites du Parc des Princes sont réservées les mercredis aux centres de loisirs de la Ville de Paris et les vendredis après-midi aux enfants des écoles parisiennes.

Le P.S.G. anime également 17 clubs filleuls.

Enfin, les actions menées en vue de promouvoir le football féminin et, en particulier, celles visant à renforcer la place de la section féminine du P.S.G. au sein du club ont pris, elles aussi, plus d'ampleur et nous nous en félicitons.

Nous espérons que la nouvelle direction du club et son Président, M. Nasser Al KHELAIFI réussissent sportivement, mais également continuent et accentuent surtout le travail initié par leurs prédécesseurs contre la violence, le racisme et toutes les formes de discrimination.

J'avais d'ailleurs proposé un vœu il y a quelques années, qui a été voté à l'unanimité, qui suggérait au club P.S.G. l'organisation d'un grand match annuel en faveur d'une grande cause. Je réitère cette proposition au nouveau Président.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

**M. Jean VUILLERMOZ,** adjoint, au nom de la 7e Commission. - Oui, merci. Déjà, dans un premier temps, je tiens à préciser en préambule deux choses. La première est que la subvention qui est soumise au vote du Conseil de Paris aujourd'hui est la subvention de l'année 2011. C'est la seule subvention pour un club de football qui est versée en année civile et qui vient donc à la fin de l'année. En ce qui concerne les autres clubs et les autres associations sportives, les subventions sont versées en année sportive ou en année scolaire. Donc, intervenir sur la subvention en fin d'année est toujours quelque chose de difficile.

La deuxième chose que je voulais dire est que cette subvention est attribuée au Paris Saint-Germain dans le cadre d'une convention partenariale pluriannuelle signée en 1999. J'ai entendu deux, trois choses qui sont vraies. A l'époque, en 1999, la subvention était de 4.500.000 euros, soit environ 30 millions de francs. Elle a été portée jusqu'à 6.600.000 en 2001, puis elle a été ramenée à 2,3 millions en 2002 dans le cadre de la loi Buffet, divisant pratiquement par trois la subvention.

En 2003, elle a été ramenée à 2.150.000 euros pour tenir compte des soutiens d'autres collectivités, notamment Saint-Germain-en-Laye et ainsi ne pas dépasser le plafond autorisé par la loi Buffet.

C'est un petit retour sur le passé qui est tout de même intéressant parce que c'est vrai que depuis, vous allez le voir, la subvention a beaucoup diminué, malgré le retour à de bonnes performances sur le terrain : finale de la Coupe de France, quatrième du championnat en 2011 et actuellement premier ex aequo.

Le Paris Saint-Germain a satisfait en plus à l'ensemble de ses objectifs conventionnels pour l'année 2011. Le bilan des actions du club a été approuvé au mois de juillet dernier par le comité de suivi des grands clubs. Je crois d'ailleurs que Sylvain GAREL y était, ou un de ses représentants du groupe "Verts".

Je veux simplement rappeler brièvement quels sont les objectifs de ces actions.

La formation : le P.S.G. est classé neuvième parmi les centres de formation des clubs français, 132 joueurs accueillis en 2011, 8 joueurs de l'effectif professionnel issus de la formation.

Deuxième chose, l'animation sportive : il y a 17 clubs filleuls avec une action auprès des centres de loisirs et des écoles et l'organisation du tournois Paris tout foot, avec 3.000 participants. Enfin, c'est une action de prévention et de lutte contre la violence, avec la mise en œuvre du plan "Tous P.S.G.", dans le but de réorganiser la billetterie et de favoriser l'accès d'un public familial ; cela a été cité par Mme TAÏEB.

J'ajoute les efforts entrepris par le P.S.G. en faveur du football féminin. Cela a été discuté dans la dernière séance du Conseil par M. Sylvain GAREL. Il y a plus 20 % et le triplement du budget, et à l'arrivée de très bons résultats sportifs puisque l'équipe du P.S.G. féminin a gagné le Challenge de France en 2010 et a fini deuxième du championnat en 2011.

Néanmoins, nous vous proposons de réduire la subvention prévue dans la convention de 250.000 euros. Evidemment, nous en avons discuté déjà avec le club. Mais vous l'aurez compris, il n'est pas envisageable pour l'année 2011 de décider d'une baisse plus significative, étant donné que le montant de la subvention est fixé par convention et que le partenaire de la Ville a rempli toutes ses obligations.

Je voudrais dire aussi à M. GAREL que cette baisse n'est pas essentiellement due à la crise, mais c'est aussi une décision raisonnée et à mon avis raisonnable.

Pourquoi je dis cela ? C'est parce qu'il me semble évident que le modèle économique du football professionnel masculin justifiait un réaménagement sensible des modalités du soutien financier apporté par la collectivité publique.

Je rappelle que la Ville n'a pas attendu cette année pour prendre acte de cette réalité, pour réduire la subvention municipale allouée au P.S.G. Mais, de plus, le changement d'actionnaire majoritaire intervenu au P.S.G. cette année conforte ce modèle économique.

Il s'agit donc de la deuxième baisse, lors de cette mandature. La première en 2009 était de 650.000 euros. Celle-ci va porter la baisse totale de la subvention du P.S.G. à 900.000 euros. N'oublions pas une baisse également du marché de billetterie de 400.000 euros en 2009.

J'indique d'ailleurs ma volonté, sans attendre la fin de cette convention en 2014, de renégocier une nouvelle convention dès 2012 avec le P.S.G., qui pourrait se traduire par une baisse supplémentaire et par un recentrage des objectifs fixés au P.S.G. autour de deux aspects principaux : le développement du football féminin et les actions en faveur des jeunes Parisiens.

Je pense qu'il est important que le P.S.G. ait un lien fort avec la Ville de Paris, avec son stade, le Parc des Princes, et avec les acteurs sociaux et sportifs qui œuvrent dans les quartiers, ainsi qu'avec les autres clubs de la Capitale.

Je crois à la synergie entre le sport de haut niveau et le sport de proximité. Il faut encourager les actions et les liens qui enrichissent le tissu sportif parisien dans son ensemble. C'est donc en ce sens que je souhaite orienter la future convention qui liera le club à la Ville et on aura là l'occasion d'en reparler très prochainement.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 349.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DJS 349).

**2011, DJS 428 - Adhésion de la Ville de Paris au club des sites d'accueil de l'Euro 2016.**

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 428 relatif à l'adhésion de la Ville de Paris au club des sites d'accueil de l'Euro 2016.

La parole est à M. le Président GAREL, pour cinq minutes.

**M. Sylvain GAREL**. - Pour 2016, conformément à tout ce que nous avons toujours défendu dans et en dehors de cet hémicycle, nous ne pouvons que voter contre ce projet de délibération, même si la portée financière est très faible puisqu'il s'agit de 4.000 euros, donc ce n'est pas un problème financier mais un problème symbolique - c'est un peu comme les villes marraines du porte-avions Charles de Gaulle.

Nous ne pouvons pas accepter cela parce que c'est une forme de compétition sportive que nous rejetons, mais en tout cas je ne peux souhaiter qu'à l'Euro 2016 le même succès qu'aux Jeux olympiques de 2012 à Paris.

Merci.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Oui, mais là, il s'agit de l'Euro 2016 et donc ce n'est pas seulement une question qui touche Paris, sinon nous n'aurions pas fait cela. Nous n'aurions pas adhéré à l'Association des villes d'accueil de l'Euro 2016.

C'est donc pour nous sécuriser justement que nous le faisons. Il y a effectivement dix villes qui sont concernées, et je pense que nous avons intérêt à faire en sorte que l'ensemble de ces villes soit suffisamment uni pour défendre les mêmes objectifs.

Donc, je pense que vous avez tort de ne pas aller dans ce sens, parce que cela permet justement une meilleure résistance face à des pouvoirs qui sont éloignés, du point de vue de la démocratie peut-être, dans le sens où il n'y a pas là des gens qui sont élus par le peuple.

Je vous propose de voter ce projet de délibération.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 428.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DJS 428).

**2011, DLH 134 - Résiliation anticipée des conventions immobilières passées entre la Ville de Paris et la RIVP, modification de certaines situations foncières, conventionnement en PLUS de 832 logements et octroi de subventions complémentaires sur certaines opérations.**

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 134 relatif à la résiliation anticipée des conventions immobilières passées entre la Ville de Paris et la R.I.V.P., de la modification de certaines situations foncières passées, du conventionnement en PLUS de 832 logements et de l'octroi de subventions complémentaires sur certaines opérations, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 96 et le groupe Centre et Indépendants l'amendement n° 97.

La parole est à M. DUBUS, pour cinq minutes.

**M. Jérôme DUBUS**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Un sujet délicat, quatre projets de délibération associés et 832 logements conventionnés. Tel pourrait être le résumé chiffré de ce dossier.

Mais allons plus loin en commençant par disséquer ce que vous avez lié. Il y a, en premier lieu, la nécessité de régulariser ces conventions de gestion qui n'obéissent plus à l'évolution juridique. Ces fameuses conventions à économie de solde, jugées contraires au Code général des collectivités territoriales, et celles à redevance dont le maintien serait discutable.

La R.I.V.P. n'échappera donc pas au processus engagé à l'égard d'autres S.E.M. parisiennes de gérance de logements sociaux. Le cadre, qui a été fixé jusqu'en 2007, devra être vu, ses relations immobilières avec la Ville étant résiliées.

Mais il y a en la circonstance deux difficultés particulières, qui tiennent à la taille de la société et aux implications financières et fiscales d'une telle opération. Or, le rapport de la Chambre régionale des comptes, remis en juin 2011, sur la R.I.V.P., concluait à la forte dépendance de cette S.E.M. à l'égard de ses ressources externes, avec une trésorerie assez modeste et un recours à l'emprunt délicat. Autant dire que la recherche d'un équilibre qui ne ferait pas peser sur la S.E.M. un risque économique est absolument primordiale.

Comme dans toute séparation, les acquêts sont évalués et réajustés, les pensions calculées, et la lecture de tels arrangements a toute la séduction d'un acte notarial. J'aimerais, à cet égard, connaître les raisons, ou plus exactement le rôle de ces subventions complémentaires versées par la Ville pour la vingtaine d'opérations immobilières engagées postérieurement à 2007. Elles représentent au total un montant de 27,5 millions d'euros, sans que le coût initial de revient pour chacune d'entre elles en semble modifié.

*(Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).*

Et puis, il y a, bien sûr, le cadeau de rupture réciproque : d'un côté, ces 31 immeubles à loyers libres, pour lesquels la R.I.V.P. versera 42 millions d'euros de loyers capitalisés à la Ville et cette dernière 34 millions à la S.E.M. Le choix du conventionnement en financement PLUS offre aux partenaires des avantages économiques et même la jouissance d'attaquer l'Etat, car ce serait la baisse en 2011 des crédits délégués par l'Etat, passant de 120 à 100 millions d'euros, qui motiverait l'agrément en PLUS.

Rafraîchissons-nous la mémoire tous ensemble, car quand, en 2008, il s'est agi de résilier les conventions avec la S.G.I.M., vous avez opté de la même manière pour un financement totalement en PLUS de 623 logements à loyer libre de cet organisme. La taille était à peu près comparable. Pas de référence, à l'époque, d'un choix contraint par le niveau des crédits délégués. Non, mais bien plutôt, comme aujourd'hui, la décision de faire du chiffre S.R.U. avec l'existant. Il s'agit d'une décision politique et non pas économique.

Après le retrait massif des institutionnels, le secteur locatif libre des bailleurs sociaux jouait un rôle important dans la fluidité du marché parisien et le maintien d'une catégorie de ménages dont l'envie ou la nécessité d'habiter Paris est parfaitement recevable et à laquelle nous devons répondre. Or, il disparaît au gré des résiliations et autres opérations municipales, pour rentrer dans l'indicateur suprême de votre politique : le comptage S.R.U.

Dans cette logique, que bien évidemment nous ne partageons pas, il est donc indispensable de disposer d'une information sur le niveau actuel d'occupation des 832 logements mis ainsi sous plafond de ressources PLUS et sur les effets précis de cette mesure au regard des conditions locatives des ménages présents.

Certes, on n'ignore rien des campagnes médiatiques, récurrentes et néanmoins très spontanées de la R.I.V.P., contre certains locataires, je cite la R.I.V.P., "aux revenus très élevés, bénéficiant de logements aux caractéristiques de grand standing privé". Ces cas devenus, je l'espère, aussi marginaux que le score d'un des illustres occupants dans les sondages, ne représentent pas l'ensemble des 832 locataires.

Or, en ciblant uniquement un agrément PLUS, vous remettez en cause la destination originelle de ces logements. Combien d'entre eux pourront prétendre à un bail social ? Combien se verront appliquer un loyer dérogatoire ? Nous l'ignorons totalement à la lecture de ce projet de délibération.

Chers collègues, le Conseil Economique et Social Environnemental d'Ile-de-France (le CESER) vient de voter à l'unanimité un intéressant rapport sur la nécessité de construire des logements sociaux ou privés pour les catégories intermédiaires et les classes moyennes. Ce rapport a d'ailleurs été présenté, je le signale, par Marie-Anne BELIN, ancienne conseillère technique au Cabinet de Bertrand DELANOË et actuelle directrice de la S.E.M.A.V.I.P.

Comme quoi nul n'est prophète en son pays !

Au rebours de ce qui est préconisé dans ce rapport, vous signez la désespérance…

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Monsieur DUBUS, il faut conclure !

**M. Jérôme DUBUS**. - … de ces ménages ou leur exil.

Vous avez aujourd'hui la possibilité de passer du stade déclaratif à l'acte. Nous vous en offrons l'opportunité avec l'amendement que nous avons déposé, qui fait parité entre le conventionnement PLUS et le conventionnement P.L.S.

N'ayez pas peur de le voter et venez prouver votre volonté de maintenir la diversité de la sociologie parisienne.

Je vous remercie.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Mme Laurence DREYFUSS pour le groupe U.M.P.P.A., pour 5 minutes maximum, si vous pouvez vous y conformer.

Merci, Madame.

**Mme Laurence DREYFUSS**. - Merci.

Madame le Maire, mes chers collègues, encore un tour de passe-passe !

Ce qui est surprenant dans ce projet de délibération, c'est l'ajout de ce vaste conventionnement. Dans aucune des pages, en effet, du rapport de la CRC sur la R.I.V.P. de juin 2011, il est noté que tous les logements doivent être unilatéralement conventionnés en PLUS. Pourquoi ne pas avoir alors conventionné, comme dans tous les programmes des logements, en PLUS, P.L.A.-I., avec une majorité de P.L.S.

En effet, Monsieur le Maire, la seule motivation donnée par la Ville, c'est que ces 832 logements sont situés dans des secteurs déficitaires en logements sociaux, mais comment peut-on vous croire ? Le 13e, le 18e sont-ils déficitaires ?

Monsieur le Maire, si le projet de délibération était clair et transparent, on saurait d'où proviennent ces logements, c'est-à-dire du secteur libre et intermédiaire de la R.I.V.P. or, dans ce projet de délibération, rien !

Monsieur le Maire, vous organisez la fuite des classes moyennes de la Capitale. Vous pratiquez un véritable hold-up sur le patrimoine des logements intermédiaires de la R.I.V.P.

Encore plus époustouflant : cette opération est artificielle. En effet, elle résulte seulement d'un jeu d'écriture et ne crée pas de nouveaux logements, et elle est anti-mixité sociale. Eh oui, Monsieur le Maire !

Rien n'est précisé quant à la répartition précise actuelle des catégories de logements concernés par ce conventionnement en PLUS. Aucun calendrier du conventionnement, ni modalités de renégocation des loyers, modalités d'attribution des futurs logements.

J'ajoute une question, mais M. MANO aura sûrement à cœur de m'y répondre : ce conventionnement de 832 logements est-il la première étape d'une vaste opération de conventionnement de l'ensemble du secteur libre et intermédiaire de la R.I.V.P., qui compte encore de nombreux logements destinés encore aux classes moyennes ? Je ne doute pas que ce projet de délibération délicat revienne dans le cadre de la M.I.E. sur la politique immobilière de la Ville.

Il est encore temps, Monsieur le Maire, de retirer cette partie du texte pour que le groupe U.M.P. puisse voter ce projet de délibération, par ailleurs nécessaire pour la régularisation de certains baux et conventions, lesquels effectivement faisaient bien partie des recommandations de la C.R.C. sur la R.I.V.P.

Merci.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je vais donner la parole à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Merci, Madame la Maire.

C'est un projet de délibération important, évidemment,

concernant l'évolution du statut des relations contractuelles entre la Ville et la R.I.V.P.

M. DUBUS a reconnu que la situation actuelle ne pouvait pas durer et que nous avons là une décision importante qui nécessite évidemment un travail de fond et approfondi par rapport aux équilibres financiers pour garantir la pérennité de cette structure importante au service des Parisiens. Je n'ai pas remarqué, dans ses propos, quelques critiques.

Je veux quand même le rassurer : paraît-il qu'il aurait lu dans un texte la difficulté potentielle de la R.I.V.P. pour avoir un recours à l'emprunt. Un emprunt assez important a été lancé par la R.I.V.P. et elle a obtenu des conditions économiques de taux d'intérêts extrêmement avantageuses, ce qui prouve bien qu'à la lecture des engagements de la R.I.V.P. et du bilan de cet organisme, les banques se précipitent à fournir, aujourd'hui encore, les prêts nécessaires au développement de son action. Donc, soyez rassuré sur ce sujet.

Vous nous questionnez sur une subvention complémentaire qui apparaît dans les projets de délibération. Il est vrai qu'il y a 27,5 millions d'euros qui interviennent pour la Ville de Paris, venant compléter et subventionner des opérations largement déficitaires pour les années à venir. Dans le cadre, justement, de l'équilibre financier de la R.I.V.P., il nous a semblé utile et important de manifester, par ces 27,5 millions d'euros, l'équilibre financier durable de la R.I.V.P. pour arriver à compenser le déficit notable de ces opérations qui, au-delà du coût de construction, qui lui n'a pas changé, bien évidemment, présentaient un équilibre extrêmement déficitaire pendant de très nombreuses années.

L'essentiel des interventions se sont portées sur le conventionnement de 832 logements.

Je voudrais d'abord dire que 90 % de ces logements se situent dans des secteurs déficitaires, notamment au niveau du centre de Paris. Je remarque que, quelle que soit la nature de la couleur politique de ces arrondissements, nous remarquons souvent que les adjoints en charge du logement nous demandent des loyers accessibles financièrement aux demandeurs locaux, y compris dans le 16e arrondissement, Madame DREYFUSS, et que les loyers pratiqués dans ces types d'appartements ne permettaient pas à de nombreux Parisiens d'y avoir accès.

Donc, nous faisons là une réponse ciblée par rapport à la réalité de la demande, bien évidemment, qui se manifeste sur le terrain.

Je ne vois pas de tour de passe-passe sur le sujet. Il y a effectivement, reprenons les propos de M. DUBUS, le fait que 6.000 logements font partie des engagements du Maire de Paris sur le sujet et force est de constater qu'en diminuant sa subvention à 100 ou à 120 millions d'euros, nous ne pouvions pas financer de la même façon la même quantité des 6.000 logements. Cela va de soi ! Je pense qu'il faut arrêter de croire, et de faire croire à l'Etat que les collectivités locales sont susceptibles de pouvoir financer le même nombre de logements sociaux avec des financements qui ne font que diminuer année après année.

Peut-être, dans le conventionnement, faut-il voir aussi quelque chose qui n'a pas été soulevé, sans doute, des raisons fiscales : je dois le rajouter aussi. À partir du moment où le logement conventionné pouvait faire partie d'un impôt sur les sociétés, ce qui n'est peut-être pas absolument indispensable…

Mais je voudrais rassurer nos intervenants par rapport au devenir des personnes qui s'y trouvent et à l'avenir.

Bien évidemment, les personnes qui se trouvent dans ces logements aujourd'hui, qui ont des revenus inférieurs au revenu plafond PLUS se verront appliquer pour beaucoup d'entre eux une baisse de loyer.

Quant aux autres, ils continueront à payer le loyer actuellement pratiqué. C'est la réalité des choses : il n'y a pas d'autre pratique sur le sujet. Le surloyer ne s'appliquera pas et ils continueront à payer le loyer qu'ils versent aujourd'hui.

L'avenir se fera en donnant des loyers sous plafond de ressources PLUS de façon classique et l'État récupérera 30 % des taux de réservation de ces appartements pour accomplir la mission qui est la sienne : loger les personnes qui sont en difficulté. Telle est la volonté de l'État et bien évidemment, je la partage.

Voilà ce que je peux vous répondre par rapport à la globalité de ce projet de délibération important qui garantit la pérennité d'avoir un outil à disposition des Parisiens et de la Ville de Paris pour développer du logement social dans sa diversité de produits, y compris pour les logements de couches moyennes.

Sur ce sujet, je rappelle deux choses, Monsieur DUBUS, et vous le savez bien : 20 % de nos espaces des zones d'aménagement sont réservés à développer un patrimoine qu'on appelle de loyers maîtrisés à 17,50 euros. Je rappelle également que près d'un tiers de notre production annuelle se fait en P.L.S. destinés spécifiquement aux couches moyennes sur l'ensemble du territoire parisien.

Ceci devrait vous rassurer par rapport à vos inquiétudes.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 96 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 96 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 97 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 97 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 134 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DLH 134).

Merci, mes chers collègues.

**2011, DLH 246 - Réalisation par la SGIM d'un programme de résidence sociale de type pension de famille de 27 logements PLA-I, 57-59 rue de Javel (15e).**

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 246 concernant la réalisation par la S.G.I.M. d'un programme de résidence sociale rue de Javel, dans le 15e.

La parole est à Gilles ALAYRAC, pour cinq minutes.

**M. Gilles ALAYRAC**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération, qui prévoit 27 logements de type P.L.A.I. au sein d'une résidence sociale rue de Javel, dans le 15e arrondissement, illustre parfaitement, concrètement même, la politique que mène la municipalité pour s'efforcer de loger dans la capitale toutes les catégories de population éligibles au logement social.

Dans le cas présent, il s'agira d'un établissement de 27 T1 qui sera géré par Emmaüs et destiné à des personnes isolées avec un faible niveau de ressources.

Je relève d'abord que l'apport de la Ville se monte à 887.000 euros, et celui de l'État à 289.000 euros, ce qui signifie que sans l'effort consenti par Paris, cette opération ne pourrait pas voir le jour.

Cette séance du Conseil de Paris ne se bornera pas à adopter ce seul programme de résidence sociale dans le 15e arrondissement. Il faut se réjouir de la richesse de son ordre du jour, qui a prévu plusieurs autres opérations à caractère social que je veux saluer et citer.

Ainsi, nous est-il demandé de nous prononcer également sur un projet de résidence sociale à Boucicaut qui comportera 49 logements et un foyer d'hébergement pour personnes autistes.

Je ne serai pas complet si je n'évoquais pas un projet au 86 rue de Lourmel, qui prévoit un E.H.P.A.D. de 101 logements, ainsi qu'une résidence sociale, de 25 logements, destinée aux femmes victimes de violences.

La majorité de droite du 15e évoque souvent la fierté de l'arrondissement d'accueillir un grand nombre de structures à caractère social, en particulier pour les plus démunis et les malades.

Mais elle oublie de dire qu'avec 240.000 habitants, cet arrondissement, le plus peuplé de Paris, peut bien consentir quelques efforts en faveur de ceux qui en ont le plus besoin.

Mes chers collègues, sachez que cette même majorité fait preuve d'une générosité sélective.

Quand il s'agit d'ouvrir quelques chambres pour jeunes travailleurs dans le futur patronage laïque, elle vote contre ; quand il s'agit d'ouvrir une résidence pour étudiants et jeunes travailleurs rue Castagnary, elle vote contre et mène un combat acharné contre ce projet.

Enfin, et c'est sans doute le plus significatif de sa vision très particulière de l'humanisme et de la solidarité, elle mène aujourd'hui une campagne contre les résidents du nouveau centre d'hébergement du Samu social de la rue Oscar Roty à travers des réunions de mobilisation des riverains, des tracts et des courriers d'élus aux habitants.

Il ne nous a pas échappé à nous, élus de gauche, la façon dont ce centre a ouvert cet été, et la façon dont il a été accueilli. Ainsi, le maire du 15e a-t-il évoqué en conseil d'arrondissement une décision, je cite : "malencontreuse et brutale de la Ville".

Le député M. LAMOUR, pas en reste, a pour sa part écrit aux habitants, dans un courrier digne de la droite populaire, pour se vanter d'avoir obtenu, je cite : "par les forces de police l'éviction systématique des personnes très marginalisées de la voie publique".

Plutôt que de stigmatiser ces personnes en grande difficulté, il eût mieux valu que l'U.M.P. se préoccupât, dès l'installation du centre, de son ouverture 24 heures sur 24, et de sa bonne intégration à la vie du quartier.

Mais pour en revenir au projet de délibération qui nous occupe maintenant, mon groupe se réjouit de ce programme de résidence sociale dans un quartier où le logement social n'est pas surreprésenté.

Tout ce qui va et ira dans ce sens, Monsieur MANO, est et sera le bienvenu. Face à la crise, la réponse, ce n'est pas l'égoïsme, ce n'est pas le populisme tel que le pratique la droite du 15e, c'est la solidarité, la solidarité dont fait preuve la Municipalité, et donc les Parisiens !

Merci.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Notre Conseil de Paris permet d'avoir un dialogue indirect, via mon intermédiaire, entre les élus du 15e de la majorité et de l'opposition. Soit. Monsieur ALAYRAC, vous mettez bien souvent en évidence tous les efforts de la Ville de Paris en matière de développement du logement, quel qu'il soit, sur le territoire du 15e.

C'est l'occasion pour moi, d'ailleurs, de présenter un bilan rapide de la production annuelle du logement social pour l'année 2011, puisque nous avons près de 4.000 logements familiaux, 555 foyers de jeunes travailleurs, 510 rénovations de foyers de travailleurs migrants, 169 places en maison relais ou résidences sociales, 68 places en centre d'hébergement, et 483 places pour personnes âgées ou handicapées, également 326 places pour résidences étudiants : voilà la diversité et l'immense effort de la Ville de Paris, une fois de plus, au service des Parisiens !

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote du groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Je tiens à protester contre les propos grotesques et caricaturaux que vient de tenir mon collègue Gilles ALAYRAC sur les élus du 15e, et rappeler que dans le 15e arrondissement, depuis le mois de mars 2008, notre majorité a voté 2.708 logements sociaux.

À bon entendeur, salut !

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 246.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DLH 246).

**2011, DLH 290 - Transformation par la SA d'HLM Emmaüs Habitat d'un foyer de travailleurs migrants en une résidence sociale comportant 151 logements PLA-I, 46-50 rue de Romainville (19e).**

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 290 relatif à la transformation par la SA d'HLM Emmaüs Habitat d'un foyer de travailleurs migrants en une résidence sociale comportant 151 logements PLA-I, 46-50 rue de Romainville (19e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 98.

La parole est à M. MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - C'est une demande totalement technique, sans conséquence aucune.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 98, dit technique, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 98 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 290 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DLH 290).

**2011, DLH 306 - Transformation par la SA d'HLM AFTAM HABITAT des foyers de travailleurs migrants 43 rue des Terres au Curé (13e) et 29 rue d'Hautpoul (19e) en 2 résidences sociales comportant respectivement 118 logements PLA-I, et 106 logements PLA-I.**

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Le projet de délibération DLH 306 relatif à la transformation des foyers de travailleurs migrants 43, rue des Terres au Curé (13e) et 29, rue d'Hautpoul (19e), en deux résidences sociales, sur lequel l'amendement n° 99 a été déposé par l'Exécutif.

Amendement technique, de la même façon, je suis obligée de le mettre aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 99 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 99 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 306 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DLH 306).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au développement de la colocation dans les logements locatifs non conventionnés des bailleurs de la Ville.**

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 100 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif au développement de la colocation dans les logements locatifs non conventionnés des bailleurs de la Ville.

La parole est à M. DUTREY, pour une minute.

**M. René DUTREY**. - Ce vœu fait suite au débat sur le reconventionnement de ce parc à loyer libre. Le groupe "Verts", depuis des années maintenant, demande le reconventionnement complet de ce parc à loyers libres, qui est une anomalie parisienne dont nous avons héritée.

Progressivement, la Ville s'est engagée dans cette voie, nous souhaiterions qu'elle aille plus vite, mais pour proposer quand même quelque chose, une sorte de compromis et pouvoir avancer sur ce parc, nous avons remarqué que des grands logements à loyers libres restaient désespérément vides du fait de loyers trop élevés pour correspondre à des revenus de demandeurs de logements sociaux.

J'ai l'exemple d'un 6 pièces dans le 14e, rue Guilleminot, à 2.100 euros, qui reste désespérément vide depuis pas mal de temps, pour lequel la colocation permettrait déjà qu'il soit occupé et permettrait à des étudiants de pouvoir se loger dans la capitale.

Il s'agit donc d'étudier de façon, c'est l'objet de ce vœu, plus approfondie comment nous pourrions utiliser ces grands logements pour les mettre à la disposition de colocations, ce qui serait une initiative intéressante, même s'il y a déjà eu quelques expériences menées à Paris, de développement de la colocation dans le parc social.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUTREY.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Je dirai à M. DUTREY que je partage le souhait qui est le sien, dans la mesure où déjà nous avons des expériences positives sur le sujet. Je ne pourrai rappeler que l'immeuble célèbre de Port Royal, où nous avons transformé de grands logements occupés autrefois par des personnalités occupant des responsabilités au cabinet du ministre du logement, en studios en colocation pour étudiants et d'ailleurs nous en sommes à quatre appartements dans cet immeuble, qui sont aujourd'hui transformés à destination des étudiants.

D'autres expériences sont en cours sur d'autres logements sur Paris, c'est bien volontiers que nous associerons les élus à une évolution de notre pratique, de notre pragmatisme sur le

sujet qui pourrait prendre une nouvelle ambition.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 346).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la mise en œuvre d'une SEM francilienne pour la gestion et l'entretien du parc d'ascenseurs des bailleurs sociaux de la Région.**
**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 101 et n° 101 bis dans le fascicule, déposés par le groupe E.E.L.V.A. et l'Exécutif, relatifs à la mise en œuvre d'une S.E.M. francilienne pour la gestion et l'entretien du parc d'ascenseurs des bailleurs sociaux de la Région.

Pour présenter le vœu n° 101, la parole est à M. René DUTREY, pour une minute.

**M. René DUTREY**. - Je ne présenterai pas ce vœu que j'ai déjà présenté lors de la communication hier sur les ascenseurs, cela aurait été bien qu'il soit rattaché à la communication.

À côté de la création de ce G.I.E., étudier la faisabilité d'une société d'économie mixte. Nous sommes d'accord sur la création d'une structure pour remédier à ce problème.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Le vœu de l'Exécutif reprend l'étude large de l'évolution nécessaire afin de trouver la bonne instance et une structure adéquate permettant d'améliorer le service aux Parisiens en ce qui concerne les ascenseurs.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Monsieur DUTREY, vous retirez votre vœu n° 101 ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 347).

Merci, mes chers collègues.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la consultation du maire du 17e pour la définition des programmes de logements sociaux dans l'arrondissement.**

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 102 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la consultation de la Maire du 17e arrondissement pour la définition des programmes de logements sociaux dans l'arrondissement.

Monsieur GIANNESINI, vous avez la parole.

**M. Jean-Jacques GIANNESINI**. - Considérant qu'à ce jour, les maires d'arrondissement émettent un avis sur l'ensemble des projets de permis de construire, et qu'en ce qui concerne la réalisation des logements sociaux, chaque projet de délibération prévoit la consultation du maire d'arrondissement sur la répartition par catégorie de financement, P.L.A.I., PLUS et P.L.S. du programme, et que malgré les demandes réitérées par le maire et les élus de la majorité municipale du 17e, cette règle n'est pas respectée dans notre arrondissement.

Les élus du 17e et du groupe U.M.P.P.A. émettent le vœu que le maire de Paris consulte en amont le maire du 17e arrondissement sur le choix des catégories de logements sociaux réalisés.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Nous avons l'habitude de contacter les maires d'arrondissement par rapport à la programmation envisagée, avec les contraintes qui sont les nôtres, c'est la répartition sur l'ensemble du territoire parisien des objectifs définis en accord avec l'État. Il est évident que si tous les arrondissements demandent des logements P.L.S. et ne veulent pas de P.L.A.I. ou de PLUS, ceci n'est pas possible.

En respect des orientations qui sont les nôtres, de diversifier sur chaque immeuble les trois produits, il est bien évident que nous donnons une information, mais comprenez bien que nous devons tenir compte de la problématique qui est la nôtre au niveau de l'ensemble du territoire parisien.

Favorable.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 348).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réservation d'un quota de logements sociaux aux policiers exerçant dans la Capitale.**

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 103 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la réservation d'un quota de logements sociaux aux policiers exerçant dans la Capitale.

Pour le présenter, Monsieur GIANNESINI, vous avez la parole.

**M. Jean-Jacques GIANNESINI**. - La fidélisation des policiers, la Ville en parle, le Gouvernement le fait. La prime de fidélisation était d'un niveau maximal de 805 euros par an lorsque Daniel VAILLANT était Ministre de l'Intérieur, par des revalorisations successives la prime maximale a été portée à 1.405 euros, soit une hausse de 75 %.

Pour accompagner ce mouvement, notre groupe demande régulièrement que les policiers affectés à Paris bénéficient d'un examen prioritaire de leurs demandes de logement social. Voici encore une contradiction de votre politique, vous répétez à l'envi que la capitale ne compte pas assez de policiers, mais vous ne faites rien pour qu'ils restent.

Dois-je vous rappeler qu'en 2000, la Ville avait conclu un contrat parisien de sécurité prévoyant de loger prioritairement des policiers.

Dois-je également vous rappeler qu'avant 2001, la Ville et l'État avaient permis la constitution d'un parc locatif social de 10.000 logements en faveur des fonctionnaires de la Préfecture de police. D'ailleurs, Monsieur le Maire, vous aviez pris l'engagement que la commission d'attribution porterait une attention particulière aux demandes de logement des policiers. Cet engagement n'a pas été tenu, notre vœu nous invite à le tenir.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre la parole est à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Ce n'est pas moi qui nierai l'importance des policiers sur la Ville de Paris, néanmoins je ferai remarquer que la Préfecture de police a un grand nombre de réservations à sa disposition chez les bailleurs sociaux, donc je note, avec satisfaction, un suivi plus précis, qui permet au moins à des logements destinés aux policiers de le demeurer sur la durée, ce qui n'était pas, hélas, toujours le cas.

Bien évidemment, dans les commissions d'attribution, il y a une répartition juste entre mairies d'arrondissement et Mairie de Paris, il nous arrive de sélectionner les policiers. Je note qu'il y a de leur part un certain nombre de refus puisque, alors que nous avons proposé 30 nominations pour les policiers, seuls 8 ont accepté l'attribution qui leur était proposée. Je le regrette, mais sachez qu'il y a une volonté de la Ville de répartir avec tous les publics prioritaires un certain nombre de logements et si nous devions aller plus loin, peut-être faudrait-il nous dire quelles priorités il faudrait enlever.

Je ne pense que ce soient les auxiliaires de puériculture, les infirmières, les demandeurs DALO, les familles monoparentales, etc. Nous sommes devant une difficulté que vous connaissez bien, et nous le faisons avec le plus d'équité possible pour que chaque catégorie de parisiens trouve sa place, y compris les policiers sur l'ensemble du territoire parisien.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Une intervention de M. le représentant du Préfet de police.

**M. LE PRÉFET DE POLICE**. - Juste un mot sur la question évoquée par M. le Maire sur les cas de refus. Les policiers sont assez souvent, malheureusement, lorsqu'ils sont repérés en tant que tels, dans leur entourage de lieu de vie, soumis à des pressions, voire à des agressions heureusement assez souvent sur les biens, ce qui n'est pas normal, mais parfois sur les personnes. C'est aussi pour cela qu'ils font attention de ne pas résider là où ils travaillent et font en sorte d'être discrets, car à plusieurs reprises on a eu des incidents.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER et M. Jérôme DUBUS relatif à la réalisation de logements financés en PLS.**

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 104 dans le fascicule, déposé par M. Jérôme DUBUS et Mme Brigitte KUSTER, relatif à la réalisation de logements financés en P.L.S.

Pour le présenter, la parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Nous avons un quartier qui est le bas de l'avenue de Clichy avec ses rues adjacentes, Cardinet et Pouchet, boulevards Berthier et Bessières, où l'on a une concentration assez forte de logements sociaux, qui étaient plutôt des logements P.L.A., qui sont devenus des logements PLUS et qui d'ailleurs ont été construits bien avant cette Municipalité, donc il faut rendre à César ce qui est à César, mais là, on systématise le même financement.

Ce que nous demandons, dans ce micro-quartier que nous connaissons bien, est que l'on ait au moins dans les opérations ponctuelles 35 % de logements P.L.S. sur ces avenues et sur ces rues, de manière à rééquilibrer ce quartier qui connaît des difficultés, il faut bien le dire.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Oui, sur le secteur de la porte Pouchet, nous sommes dans une opération assez vaste, démolition/reconstruction, avec des obligations liées à des programmes A.N.R.U. que vous connaissez bien, Monsieur DUBUS, et donc, nous avons la nécessité d'avoir des logements PLUS en grand nombre pour loger les personnes qui habitaient les logements que nous détruisons.

Sur la rue Rebière, vous savez bien qu'il y a une mixité de produits, y compris d'accession à la propriété et que, de façon générale, même si nous n'atteignons pas 35 %, nous sommes près du tiers de notre programmation en logement P.L.S. sur la totalité des programmes, notamment sur ce que nous allons réaliser sur le secteur Batignolles.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. Jérôme DUBUS et Mme Brigitte KUSTER, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussé.

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la défense de la laïcité et de la création artistique sous la menace du fanatisme religieux.**

**Mme Lyne COHEN-SOLAL,** adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous passons maintenant à la 9e Commission et à l'examen du vœu référencé n° 105 dans le fascicule,

déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la défense de la laïcité et à la création artistique sous la menace du fanatisme religieux.

Pour le présenter, je donne la parole à M. Alexis CORBIÈRE, pour une minute.

**M. Alexis CORBIÈRE**. - C'est un vœu d'actualité, non seulement une actualité en raison de faits qui se sont déroulés ce week-end, mais aussi peut-être d'une discussion que nous aurions et que nous avons eue dans cet hémicycle.

Il y a depuis plusieurs semaines une multiplication de manifestations à l'initiative d'une organisation nommée "Civitas", des gens que je qualifierais comme étant des exaltés, des intégristes religieux qui, par la force, et pas seulement par leurs manifestations, veulent interdire des spectacles.

Les services de police ont quelquefois interpellé des gens qui étaient rentrés dans des salles de théâtre, dont certains portaient des armes, afin d'empêcher que des représentations théâtrales aient lieu.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur la qualité d'une œuvre artistique, nous tenons à réaffirmer par l'intermédiaire de ce vœu que les artistes doivent pouvoir travailler dans la plus grande liberté, sans aucune contrainte et qu'il est hors de question que quiconque veuille réhabiliter le délit de blasphème qui n'a aucun sens dans une République laïque.

Voilà pourquoi nous pensons que c'est à l'honneur de Paris que nous réaffirmions que la laïcité fait partie de nos principes fondateurs et qu'une fois de plus, la liberté de manifestation doit être totale, mais qu'il est hors de question que certains veuillent nous faire revenir quelques siècles en arrière.

Je vous remercie.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Merci, tout d'abord, Alexis CORBIÈRE, d'avoir avec prudence et précision pesé les mots utilisés et séparé "Civitas" du reste des croyants et des non-croyants.

J'aurai l'occasion de développer évidemment mon propos lors de ma réponse à l'amendement du groupe Centre et Indépendants tout à l'heure, amendement que vous me permettrez de qualifier d'historique puisqu'il demande la réduction de la subvention de la Ville au théâtre du Rond-point en raison de la représentation d'un spectacle que j'ai vu, je ne suis pas sûr qu'ici, beaucoup l'aient vu, jugé blasphématoire par certains et certaines, amendement qui fera l'objet d'un vote, je crois, électronique.

J'ai eu l'occasion de répondre à un vœu similaire du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche lors du précédent Conseil. Le Maire de Paris et moi-même avons à plusieurs reprises depuis un mois exprimé notre consternation, notre inquiétude face aux actes inacceptables d'entrave à la liberté de création.

Je voudrais dire d'ailleurs que, dans ceux qui ont manifesté leur indignation, il y avait également des personnes revendiquant la pratique d'une religion et de nombreux catholiques, chrétiens silencieux. J'ai eu l'occasion également de le dire au moment du théâtre de la Ville, mais je crois qu'il faut réaffirmer ces principes de liberté sans cesse.

Il me semble utile que votre groupe présente une nouvelle fois un vœu nous permettant de réaffirmer notre attachement à la liberté de création et à liberté d'accès aux œuvre pour le public.

Je souhaite toutefois apporter une nuance importante, et c'est pour chacun de nous, le mot extrémisme me semble plus approprié lorsqu'on parle du groupe "Civitas" que le mot fanatisme dans le titre et la conclusion qu'il y aurait pu avoir dans le vœu. Le terme extrémisme religieux a un sens plus politique que le mot fanatisme qui évoque, d'après mes recherches, un enthousiasme excessif, passionné, voire hystérique pour une cause ou une personnalité.

Si vous acceptiez cette modification, j'émettrais un avis favorable à ce vœu. Voilà, c'est la seule condition que je pose, qui est une condition sémantique.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL,** adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GIRARD.

La parole est à M. CORBIÈRE.

**M. Alexis CORBIÈRE**. - Bigre, les mots ont leur importance ! Si c'est la condition pour que ce vœu soit voté, donc, nous allons faire une suspension de séance, nous réunir longuement, discuter et, plus sérieusement, cher Christophe, j'entends, ce qui m'importe, c'est l'esprit et je crois que nous sommes tous rassemblés pour effectivement réaffirmer des principes fondateurs.

Si ce mot ne vous va pas, changeons-le mais, pour y avoir réfléchi un petit peu, honnêtement, je ne vois pas très bien la distinction, mais nous en reparlerons. Quoi qu'il en soit, l'esprit demeure, les artistes pourront créer sans aucune contrainte et la laïcité sera réaffirmée avec le soutien du Conseil de Paris. C'est ce qui m'importe.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Cela me semble important effectivement, Monsieur CORBIÈRE, merci.

Je suis saisie d'une demande d'intervention de M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Madame le Maire.

Votre vœu, donc, demander au Préfet de police de garantir la liberté de création, bien évidemment, c'est spontanément que la Préfecture de police a fait usage de ses prérogatives de puissance publique et exerce, puisqu'elle était nécessaire, la coercition légale.

Pour empêcher toute perturbation des pièces, nous avons mis, soir après soir, sur les deux sites, des dispositifs policiers importants. M. GIRARD, d'ailleurs, était là pour s'en apercevoir et aucune censure, aucune interruption n'a eu lieu et, puisqu'on nous reprochait ce matin d'agir sur les arrêtés anti-mendicité, vous aurez pu noter, grâce à ce biais, que nous avons été des parfaits défenseurs des libertés publiques.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Préfet.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote pour le groupe E.E.L.V.A. Madame FOURNIER, vous avez la parole.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Oui, je voulais m'associer à ce qui a été dit par Alexis CORBIÈRE et par Christophe GIRARD à propos de ce vœu.

Pour ma part, la différence entre extrémisme et fanatisme, l'un étant une déclinaison de l'autre, ne me semble pas forcément appropriée dans ce cadre-là. On prendrait franchement les deux termes pour définir le groupe qui est actuellement actif contre la liberté d'expression, contre la liberté de création qui, une fois encore, doivent être réaffirmées et je crois fort dommage d'être obligé, au XXIe siècle, d'en être là.

C'est vraiment quelque chose qui est assez sidérant dans le contexte actuel, mais c'est volontiers que nous nous associons à ce vœu et même plus que nous le soutenons.

Je vous remercie.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL,** adjointe, présidente. - Merci, Madame FOURNIER.

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Je l'ai déjà dit à Alexis CORBIÈRE lorsqu'on s'était vus, l'esprit du vœu ne me surprend pas et on est plutôt d'accord parce qu'on est d'accord contre les excès.

On a voulu, par l'amendement qu'on a déposé tout à l'heure, engager un débat sur les subventions et sur leur utilisation. Mais sur l'esprit du vœu et sur les excès qu'il y a, pas de problème, on s'abstiendra pour diverses raisons mais, globalement, on n'est pas dans cette logique-là.

Par contre, je crois que cela va venir tout à l'heure lorsqu'on aura le débat sur l'affaire de Golgota Picnic, j'aimerais simplement que cela se fasse un peu dans le calme parce que je considère que l'on a un débat parce qu'il y a eu une émotion qui a été très forte autour des choses, vous en avez parlé, Monsieur CORBIÈRE, et j'aimerais qu'on ait un débat qui soit apaisé.

Je ne sais pas ce que fera GAREL, peut-être qu'il va monter… il va s'enchaîner, peut-être se suspendre ou autres choses, mais j'aimerais qu'on ait un débat un peu sérieux. C'est un débat que l'on voulait avoir au sein du Conseil de Paris. Il est tout à fait normal qu'on l'ait. Cela ne veut pas dire que l'on va trancher, cela ne veut pas dire qu'on est contre la création. On est à fond dans la création, on ne veut pas du tout interdire. La création n'est pas obligée d'avoir des fonds publics, on peut s'interroger sur ce point.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Monsieur POZZO di BORGO, on se contente du vœu n° 105, d'accord ? Donc, nous sommes toujours sur le vœu n° 105 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 349).

Merci, mes chers collègues, c'est un vœu important.

**2011, DAC 758 - Signature d'avenants ou de conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2012.**

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Nous enchaînons sur le projet de délibération DAC 758 relatif à la signature d'avenants ou de conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2012, sur lequel le groupe Centre et Indépendants a déposé l'amendement n° 114.

La parole est à M. CORBIÈRE.

Alexis, c'est à vous, mon cher ami.

**M. Alexis CORBIÈRE**. - A propos de la statue du député Baudin ?

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Nous sommes passés sur les signatures d'avenants.

**M. Alexis CORBIÈRE**. - On est déjà sur le débat ? Voilà.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - On poursuit sur le débat de la laïcité.

**M. Alexis CORBIÈRE**. - Je vous en félicite. Pardonnez-moi. Tout va très bien.

Juste une question : j'ai combien de temps de parole ?

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Vous avez cinq minutes maximum.

**M. Alexis CORBIÈRE**. - On est d'accord.

Précisément, je rebondissais sur ce que disait notre collègue Yves POZZO di BORGO. C'est peu coutumier, j'ai écrit ce que je vous voulais dire parce que je souhaite que nous ayons une discussion sur ce sujet, sans outrance même si honnêtement, je tiens à le dire, ce qui se passe là est grave, et j'espère que chacun le mesurera. Je crois que c'est une erreur fondamentale de présenter un tel vœu avec les arguments qui sont avancés.

Donc, où réside, selon moi, l'erreur de la demande faite au Conseil de Paris par le groupe Nouveau Centre par l'intermédiaire de ce vœu ? Je crois qu'elle est dans la confusion entre le respect de la liberté de croire et le respect des croyances. Le premier respect n'implique nullement le second. Lui seul a force de loi et il s'assortit d'ailleurs du respect de la liberté de ne pas croire.

Le second respect, celui du respect des croyances, lui, n'a pas à être requis par la loi. Les croyances, comme toutes les convictions, sont susceptibles de critiques comme d'ailleurs d'éloges. La liberté inclut, en effet, la liberté de critique, de satire, d'ironie, autant que celle de louanges et d'approbations.

Tout récemment, un film a fait l'éloge de religieux : "Des hommes et des dieux". Les multiples concours financiers dont il a disposé ont-ils été mis en cause ? Les religieux intégristes acceptent les éloges de leurs convictions mais pas les critiques. Or, aucune œuvre n'a à être autorisée ou entravée sur un tel critère, qui n'est pas d'ordre public et dépend strictement de l'opinion de chacun.

Souvenons-nous à cet égard de ce qui se passe quand la liberté de la culture n'est pas reconnue ni assurée : Vatican II a supprimé en 1962 l'Index librorum prohibitorum, qui était la liste des livres interdits où figuraient les œuvres qui n'avaient pas

l'heur de plaire à l'autorité religieuse.

Veut-on rétablir la censure et priver l'art des aides publiques qui lui reviennent ? Un archevêque s'émeut d'une pièce de théâtre ? Mais où est le problème ? Faudra-t-il qu'il puisse écrire nihil obstat (rien ne s'oppose) sur les livres ou les scénarios de théâtre qu'il veut bien tolérer, comme au temps de l'ordre clérical de l'Ancien régime ?

Généralisons. Si un citoyen peut exiger des entraves pour des productions culturelles qui le dérangent, que va-t-il rester de la liberté d'expression et de création ? Voulons-nous donc revenir au temps de l'obscurantisme et de la censure des arts ? Victor Hugo, pourtant croyant, disait que le parti clérical n'a cessé, je le cite, "de mettre un bâillon à l'esprit humain". Lui-même, Victor Hugo, fut censuré sous la monarchie restaurée, pour une pièce de théâtre, "Marion Delorme", jugée trop critique à l'égard du roi.

Il y a des siècles, l'église interdisait à Galilée d'affirmer le mouvement de la terre, que sa raison avait démontré dans le sillage de Copernic. L'œuvre de Denis Diderot, "La religieuse", fut censurée et mise à l'index. Certaines peintures de la Renaissance, hymne artistique à la beauté du corps nu, étaient retouchées sur ordre de l'église par des Braghettone, ces peintres appointés pour peindre des voiles sur les parties, dont Tartuffe disait : "Cachez ce sein que je ne saurais voir, par de pareils objets la vue est offensée".

Voulons-nous revenir à de tels errements ? Ce n'est pas possible. La culture doit rester libre et bénéficier du soutien de la puissance publique. La culture est en effet ce qui fonde la liberté de l'homme, elle émancipe son jugement de toute soumission à une tradition, non pour nier celle-ci mais pour réfléchir sur elle et statuer en connaissance de cause.

C'est pourquoi étant de portée universelle, elle doit être promue par la puissance publique, et promue dans sa stricte liberté. Deux principes sont donc menacés par la demande en cause : le premier est la nécessité de promouvoir la culture, conforme à l'idéal des Lumières ; le second est la nécessaire liberté de la culture.

Rappelons que, en démocratie, ces deux principes ne sont pas négociables ni modulables : ils vont de pair avec l'émancipation laïque de l'Etat qui, étant séparé de tout lobby religieux ou athée, ne doit se mêler en aucun cas de faire la police des œuvres et des pensées.

Aujourd'hui, les collectivités publiques financent la culture pour qu'elle soit pleinement libre, ce qui nécessite qu'elle ne dépende plus des intérêts privés. Le temps n'est plus où des mécènes finançaient des artistes mais à la condition que leurs œuvres les flattent ou soient politiquement et moralement correctes.

Pour toutes ces raisons, je demande au groupe Centre et Indépendants de retirer leur vœu.

Merci.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

La parole est à Yves POZZO di BORGO pour trois minutes pour le groupe Centre et Indépendants.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne m'attarderai pas sur le contenu… Ce n'est d'ailleurs pas un vœu mais je crois un amendement. C'est un amendement et je ne comprends pas qu'il n'ait pas été inclus dans le débat budgétaire, c'est un peu surprenant. Je le dis, il y a vraiment, de la part de l'Exécutif, quelque chose de très curieux. Ce n'est pas un vœu, c'est un amendement. Voilà. D'ailleurs, M. GAREL serait d'accord avec moi car il voulait tout bloquer dans le débat budgétaire. Mais je le dis, car ce n'est pas normal. C'est le premier point.

Deuxième point, je ne veux pas m'attarder tellement sur le contenu de cet amendement, pour évoquer son contexte qui me semble beaucoup plus important, rappelant, comme je l'ai fait tout à l'heure, que nous sommes évidemment, comme l'a dit l'archevêque, comme l'a dit Christine BOUTIN, comme l'a dit le Maire de Paris, que nous sommes tous opposés à toute censure de cette pièce et nous sommes également contre les excès qui accompagnaient ce genre de choses.

Je vous le confirme. Il est tout à fait normal que l'on ait un débat, mais il y a eu autour de ce problème une émotion qui, moi, m'est déjà arrivée quand j'étais au Sénat, de la part de mes collègues qui étaient du côté de Toulouse et de la région, on a déjà eu ce débat-là, j'étais très surpris de voir cette émotion qui est montée. Cette pièce a choqué, peut-être à tort - j'en ai parlé avec l'adjoint au maire qui m'a dit finalement qu'il n'y a pas grand-chose et c'est fort possible - mais le problème consiste en l'émotion qu'il y a eu autour de cela.

C'est une émotion qui a été très forte et qu'il y a eu dans le reste de la France.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Pouvez-vous relever votre micro, s'il vous plaît, car on ne vous entend pas bien.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Je veux dire que cette pièce a choqué à Paris et dans le reste de la France, et a choqué une grande partie des catholiques, et pas uniquement les petits cercles intégristes.

Le 8 décembre, Notre-Dame de Paris était pleine de fidèles qui étaient indignés de façon correcte. Il est de notre responsabilité d'élus - c'est la raison pour laquelle j'ai déposé cet amendement - de remédier aux tentations "communautaristes" de nos concitoyens.

Il y a une protestation pacifique qui a été nuancée du cardinal André VINGT-TROIS. Les catholiques sont des Parisiens comme les autres, certains de gauche, certains de droite, d'autres encore sont des centristes. Il est normal que nous lancions ce débat au Conseil de Paris. Et on ne prétend pas avoir raison, mais nous le lançons.

Cet amendement est symbolique et prétend démontrer que l'on peut débattre de cette réalité sociale dans cette enceinte. Une délégation de catholiques, menée par l'acteur Michael LONSDALE et l'humoriste Frigide BARJOT, a pu débattre calmement, sans excès, sans vraiment d'insulte comme on l'a déjà eu ici, avec Jean-Michel RIBES. Nous devons pouvoir faire la même chose. Voilà, je le dis.

Notre vœu est une réponse à cette inquiétude des catholiques, qui est tout aussi légitime que celle qui touche malheureusement et régulièrement pour d'autres raisons les juifs et les musulmans. Je ne sais pas si on peut parler de "cathophobie" en France. Le mot est probablement excessif.

Je peux comprendre aussi, bien que je n'ai pas rejoint leur signature, la cinquantaine de députés, dont Philippe GOUJON,

qui se sont émus de cette question. Je n'ai pas signé mais je les comprends.

Je ne vois pas pourquoi d'ailleurs, on ne pourrait pas s'interroger sur le versement d'importantes subventions à un théâtre qui malmène l'équilibre laïc et l'équilibre de notre pays contre l'obtention d'une large publicité médiatique. Nous sommes pour la liberté de création et nous la défendrons toujours, mais liberté de création ne veut pas dire automaticité des subventions. Moi, cela ne me choque pas que Christophe GIRARD, avec la Commission culture, s'interroge quelquefois sur sa programmation. Ce sont des remarques, mais je trouve qu'il est tout à fait normal qu'au sein du Conseil de Paris on ait un débat sur ce sujet. Comme je l'ai dit, c'est important.

Je crois également au dialogue entre foi et culture. L'exemple des Bernardins est une preuve vivante à Paris. Mais je crois que ce dialogue ne peut avoir lieu que sur la base du respect et non celui de la provocation.

Ce que m'a dit CORBIÈRE, je l'ai écouté avec attention. Je te le dis, c'est intéressant tout ce que tu as dit. C'est une conception que tu défends, on n'est pas d'accord, mais ce que tu as dit est intéressant.

Je trouve que ce vœu a rempli son objet. Je m'en félicite, surtout quand je vois les attaques répétées un peu excessives de certains de nos collègues "Verts" que je respecte beaucoup. La laïcité, c'est le respect de la foi ou de l'absence de foi, CORBIÈRE, et de chacun, et pas la stigmatisation de telle ou telle croyance.

Voilà. C'était le sens de mon amendement.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe GIRARD.

Ensuite, je donnerai la parole pour les explications de vote aux différents groupes qui l'ont demandée.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je viens d'apprendre le décès de Roland Dubillard, donc j'ai envie de placer ma réponse sous l'indépendance et l'insolence et la liberté de ton de Roland Dubillard.

Yves POZZO di BORGO, je suis tenté de vous dire, ainsi qu'à tous les conseillers et conseillères de Paris présents lors de cette séance, que d'abord tous les catholiques parisiens ne pratiquent pas leur culte dans l'église dissidente et hors la loi Saint-Nicolas du Chardonnet.

Laissez-moi, je vous ai écouté, je vais vous répondre.

Laissez-moi…

Ecoutez, prenez le temps, réfléchissez, écoutez !

Je ne provoque personne.

Moi, je suis allé voir la pièce. Moi, je suis allé tous les soirs au Théâtre de la Ville et je suis allé au Théâtre du Rond-Point, donc je sais exactement de quoi on parle.

Vous vous faites manipuler !

Il existe de petits groupuscules, dont un qui est en recherche de visibilité et d'existence politique, avec en plus une dissidence du Front national par Bruno GOLLNISCH, qui s'appelle Civitas. N'allez pas rejoindre les rangs de ces groupuscules qui ne recherchent qu'une chose : les caméras, les journalistes et les photographes !

En manifestant, bien évidemment que les médias étaient présents. D'ailleurs, les conseils donnés aux directeurs de théâtre, aussi bien Jean-Michel RIBES qu'Emmanuel DEMARCY-MOTA, étaient de répondre au minimum aux questions et aux interviews.

Je me dois de vous dire que les considérants de votre vœu ne sont pas tout à fait exacts, à commencer par le premier : la subvention de la Ville au Théâtre du Rond-Point, théâtre partagé en équité et à égalité par l'Etat, le Ministère de la Culture, Frédéric MITTERRAND, nommé par le Président de la République et François FILLON, la subvention de la Ville au Théâtre du Rond-Point n'est pas de 1.026.562 euros mais de 1.946.875 euros. Voilà, j'aggrave notre cas !

Comme je l'ai écrit en réaction de Pierre LELLOUCHE dans le "Figaro", qui ne rate jamais une occasion - cela me rappelle les débats du P.A.C.S. -, du 8 décembre dernier, qui a jugé "choquant que la Mairie de Paris finance, même indirectement, des spectacles tels que Golgota picnic". Bien évidemment, Pierre LELLOUCHE n'est venu aucun soir voir la pièce !

Quand on fait un commentaire sur l'argent public, je nous recommande d'étudier le dossier sérieusement. C'est ce que j'ai dit à Pierre LELLOUCHE.

Le Théâtre du Rond-Point est financé, comme je viens de le dire, à parts égales par le ministère de la Culture et la Ville de Paris. Frédéric MITTERRAND, en Ministre de la Culture, n'a pas assisté à la pièce mais est venu à la fin de la pièce samedi soir pour, en effet, apporter son soutien à l'indépendance du Théâtre du Rond-Point.

Pourquoi Pierre LELLOUCHE, comme vous d'une certaine façon, ne vous adressez-vous donc pas à Frédéric MITTERRAND, Ministre de la Culture nommé par Nicolas SARKOZY et François FILLON, Premier Ministre ?

Savez-vous, par ailleurs, que la pièce est donnée dans le cadre du Festival d'Automne ? Festival d'Automne lui-même cofinancé par la Ville et l'Etat. C'est une fois de plus la preuve, me semble-t-il, que les commentaires - et là, je ne vous associe pas dans le commentaire que je vais faire mais il s'adresse à Pierre LELLOUCHE - que les commentaires électoralistes et politiciens sont dommageables, me semble-t-il, à la démocratie et à la crédibilité de ses représentants.

Je ne souhaite même pas commenter les autres considérants car ils me semblent hors sujet. Être élu de la République, c'est défendre, me semble-t-il, l'indépendance programmatique des festivals et des théâtres. Cette liberté de création et cette indépendance sont non négociables.

Ai-je besoin de vous expliquer qu'une œuvre d'art n'est pas la réalité mais une représentation ? Que ce spectacle est une fiction ? Ai-je besoin de vous rappeler que le délit de blasphème n'existe pas en France ? Le libre accès aux œuvres, au sens de l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, est un droit fondamental pour le public qui doit pouvoir librement voir, juger et critiquer les œuvres qui appellent la discussion et la réflexion.

Christine BOUTIN, avec laquelle aussi bien Jean-Michel RIBES que moi-même avons échangé, a parlé plusieurs fois de liberté de conscience, valeur à laquelle nous sommes tous très attachés. Mais cette liberté de conscience n'est en rien menacée par la représentation d'une œuvre de l'esprit dans un théâtre,

fût-elle choquante pour tel ou tel. Cette représentation n'est imposée à personne et il est loisible à chacun de se rendre ou pas au Théâtre du Rond-Point pour ne pas risquer de voir sa sensibilité éventuellement blessée.

Une œuvre est toujours susceptible d'interprétations diverses et nul ne peut, au nom d'une seule interprétation, prétendre intervenir sur le contenu de l'œuvre, en demander l'interdiction ou tenter d'empêcher le public d'y accéder, comme le fait cette mouvance minoritaire que j'aimerais que l'on sépare des catholiques, protestants, orthodoxes et autres qui sont venus manifester silencieusement, de cette mouvance minoritaire et intégriste menée par Civitas. Chercher à empêcher les spectateurs d'accéder au théâtre, comme cela a été le cas les premiers soirs des représentations du spectacle de Romeo CASTELLUCCI au Théâtre de la Ville est une violation de ce droit fondamental. La liberté d'expression et la liberté d'accès aux œuvres sont protégées par la loi et la loi sera respectée et appliquée dans notre pays.

Je remercie d'ailleurs la Préfecture de police, pour avoir vécu presque un mois entier avec nous, aussi bien dans des réunions à la Préfecture de police que tous les soirs avec les équipes et les policiers, les commissaires, tous ceux qui étaient là, non pas pour faire régner une peur mais faire régner l'ordre et le respect de la loi, et permettre au spectacle, Sylvain GAREL, de se tenir dans de bonnes conditions et de protéger non seulement les œuvres mais les lieux, le patrimoine de la Ville, le patrimoine de la France et les artistes et les directeurs et les équipes des théâtres.

Je le disais, c'est une violation de ce droit fondamental.

La liberté d'expression et la liberté d'accès aux œuvres sont protégées par la loi. Je vous rappelle l'article 431 alinéa 1 du Code pénal sur lequel nous nous sommes basés pour porter plainte, conjointement avec le Théâtre de la Ville : "Le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de menaces, l'exercice de la liberté d'expression, du travail, d'association, de réunion ou de manifestation est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende."

Bien entendu, le juge est seul juge mais, en tout cas, la loi est claire.

Une interdiction de tel ou tel spectacle ou une baisse de la subvention d'un théâtre en fonction du contenu des pièces qui y sont présentées ne signifient pas autre chose qu'un acte de censure inconcevable en démocratie.

La liberté de création doit être défendue face à toutes les intolérances. C'est pourquoi, avec le Maire de Paris, le ministère de la Culture, la Préfecture de police, ma collègue Myriam EL KHOMRI, nous avons tout mis en œuvre pour que les représentations prévues aient lieu dans le respect des opinions de chacun et de l'ordre républicain, qu'il s'agisse de la pièce de CASTELLUCCI au Théâtre de la Ville, puis du "104", ou maintenant de la pièce de Rodrigo GARCIA au Théâtre du Rond-Point.

Je voudrais également ajouter que les fonds publics, comme vous le savez, à Paris sont également dépensés pour restaurer temples, églises, synagogues, Grande Mosquée de Paris, cathédrales. Les catholiques, les protestants, les orthodoxes, tous ces chrétiens silencieux ne souhaitent pas, je l'ai déjà dit, être associés aux outrances de certains manifestants, ces délinquants qui menacent les acteurs et les metteurs en scène physiquement, jettent des objets, des boules puantes, de l'huile de vidange sur les spectateurs et mettent en danger nos établissements culturels et lieux de liberté.

J'ai vu, figurez-vous, beaucoup de vanité chez certains manifestants, à la recherche de la caméra, du photographe et du journaliste. Un professeur de banlieue, qui accompagnait une école d'une banlieue, qui, en effet, était à la recherche d'une pièce de théâtre et de création, et qui accompagnait sa classe, a été blessé au Théâtre de la Ville. Cela est tout à fait inadmissible !

Si on lie une subvention au contenu d'une pièce, cela me semble être un engrenage infernal. Aujourd'hui, c'est telle pièce qui choque tel groupe de personnes ; demain, ce sera les anciens combattants ou les artistes peintres ou les garçons coiffeurs… et on voit que c'est infaisable. Que proposez-vous ? Que l'on instaure un bureau de contrôle politique qui, au moment de l'attribution de la subvention, vérifiera qu'aucune sensibilité n'est susceptible d'être blessée et on ajuste les moyens ? On voit bien que cette proposition, cher Yves POZZO di BORGO, est intenable et serait la porte ouverte à toutes les dérives.

Par ailleurs, en ce moment, "Le Vicaire" est donné au Théâtre 14, qui stigmatise en effet la passivité du Pape pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette pièce avait été très violemment prise à partie par des personnes il y a 20 ans. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Vous voyez, quand j'y suis allé, j'y suis allé deux fois, il y avait dans la salle de nombreux catholiques qui ont trouvé la pièce formidable car elle témoignait de ce qu'ils condamnent eux-mêmes depuis des années.

Alors, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les choses sont évidemment relatives.

Les Centristes - vous êtes au centre des choses, vous êtes pour que les choses soient non une soustraction mais une addition et êtes plutôt consensuels - souhaitent-ils également la diminution des subventions du Théâtre 14, dont la programmation choque certainement certains bigots impénitents ? Nous ne l'accepterons jamais.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GIRARD.

Nous allons maintenant passer aux explications de vote demandées par différents groupes, donc je donne la parole à M. GAREL, pour le groupe E.E.L.V.A.

Ensuite, ce sera Mme DOUVIN pour le groupe U.M.P.P.A. et M. BARGETON pour le groupe socialiste.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, je dois dire que j'adhère totalement aux deux excellentes interventions d'Alexis CORBIÈRE et Christophe GIRARD qui, je pense, remettent les pendules à l'heure sur ce dossier.

Mais je voudrais dire ici mon inquiétude, mon extrême inquiétude, quand je vois des groupuscules effectivement comme Civitas, comme les gens de la Fraternité Saint-Pie-X de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui étaient des groupes très marginalisés, qui étaient des groupes très isolés, être aujourd'hui soutenus par des élus de la droite républicaine, que ce soit des gens du nouveau centre, que ce soit effectivement comme la pétition qui a été signée par Philippe GOUJON, Bernard DEBRÉ, pour ne parler que de deux élus de notre assemblée, mais aussi par 50 autres parlementaires de l'U.M.P.

Écoutez, ce sont des soutiens à l'action de Civitas ! Écou-

tez, vous reprenez… si, bien sûr, ce sont des actions à Civitas !

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Calmez-vous, Monsieur DUBUS !

**M. Sylvain GAREL**. - Je ne vous ai pas interrompu !

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Calmez-vous ! On laisse parler chacun des orateurs sur cette matière un peu sensible.

**M. Sylvain GAREL**. - J'ai lu la pétition et le vœu présentés par le Nouveau centre. C'est une drôle de conception du Centre de présenter cela, ou alors c'est le Centre de l'extrême droite parce que c'est quand même au cœur de l'extrême droite que ces idées sont nées et sont développées.

Je dois dire que je suis très, très inquiet de voir cela aujourd'hui parce qu'il y a eu un passé pas si lointain que ça, un moment où la droite d'autres pays a rejoint l'extrême droite, et on sait comment ça s'est terminé : on commence par couper des subventions ; on finit par brûler des livres et ensuite, cela peut aller beaucoup plus loin.

Je vous remercie.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Pour les explications de vote du groupe U.M.P.P.A., Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Calmez-vous, Monsieur DUBUS, je vous en prie : c'est bientôt le déjeuner…

Mme DOUVIN elle seule a la parole, s'il vous plaît !

**M. Jérôme DUBUS**. - Toi, l'avocaillon, la ferme !

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Monsieur DUBUS, je vous demande de vous calmer et surtout, de retirer ce que vous venez de dire parce que franchement, ce n'est pas à la hauteur, excusez-moi. Ce n'est franchement pas à la hauteur, Monsieur DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Je ne retire rien.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Excusez-moi : je trouve cela insultant pour mon collègue, vraiment, il n'y a pas de raison d'être traité comme cela. Franchement !

**M. Jérôme DUBUS**. - Je n'ai rien à retirer ! C'est lui qui a commencé !

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Suspension de séance de deux minutes demandée par le groupe socialiste.

Excusez-moi, Madame DOUVIN.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à treize heures cinq minutes, sous la présidence de Mme COHEN-SOLAL, adjointe).*

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Nous reprenons cette séance. Avant d'écouter l'explication de vote que Mme DOUVIN avait préparée.

Chers collègues, si vous pouviez regagner vos places, s'il vous plaît.

**2011, DAC 758 - Signature d'avenants ou de conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2012. (Suite).**

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Je donne la parole, à sa demande, et pour trois secondes, à M. KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**. - Merci, Madame la Maire.

Un petit point déjà, vis-à-vis de nos collègues : c'est vrai que je me suis laissé aller à une pratique qui n'est pas inscrite dans notre règlement, qui a été d'imiter M. DUBUS et de l'invectiver en séance, ce que je n'aurais peut-être pas dû faire.

Néanmoins, je voudrais dire que ses interventions incessantes sont pénibles pour l'ensemble de l'hémicycle et qu'à part ça, juste pour les quelques-uns à côté de moi qui partagent mon serment et ma robe, il n'y a pas d'avocaillon, il n'y a que des avocats qui pratiquent fièrement et qui défendent fièrement la liberté d'expression, Monsieur DUBUS !

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Pour clore cet incident regrettable, je vais donner la parole à M. DUBUS.

J'espère que cela pourra clore cet incident.

**M. Jérôme DUBUS**. - Chacun s'est emporté. À chaque fois que je prends la parole dans cet hémicycle, et je le dis une dernière fois, notamment pour M. KLUGMAN mais pour d'autres aussi.

Chacun a sa situation professionnelle. Elle n'a pas à venir jouer ici dans les déclarations que je fais en tant qu'élu. Vous m'avez attaqué sur l'affaire du grand patronat, maintenant cela suffit !

C'est pour cela que je vous ai répondu : chacun a sa situation professionnelle. Elle est digne et respectable, et je n'entends pas qu'on attaque ma situation professionnelle chaque fois que je prends la parole ici.

Merci.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - On va donner la parole à Mme DOUVIN pour les explications de vote.

Pour clore cet incident, M. Christophe GIRARD voulait rajouter un petit mot.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Personnellement, je suis contre la censure des insultes. Je voudrais le dire : toutes les insultes ont leur place dans la société.

Je voudrais simplement dire à M. DUBUS, très rapidement, que je ne voudrais pas, à la suite de l'intervention d'Yves POZZO di BORGO, que l'on mette dans le même sac tous les centristes.

Je pense à Hervé de CHARETTE, François BAYROU, à MM. LAMASSOURE, ALPHANDÉRY, Anne-Marie IDRAC… Je pense qu'ils ne se reconnaîtraient absolument pas dans les propos tenus aujourd'hui sur la liberté qu'ils défendent et ont su défendre en leur temps.

Centristes, ne devenez pas censuristes !

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Merci.

Madame DOUVIN, vous avez la parole pour une explica-

tion de vote du groupe U.M.P.P.A.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Je voudrais d'abord dire que je trouve que les invectives ou les échanges qui viennent d'avoir lieu ne sont pas à la hauteur du débat suscité par la question, qui est une question tout à fait intéressante. Les échanges un peu politiciens qui viennent d'avoir lieu n'avaient pas leur place ici.

On va parler deux minutes du fond, débattre du fond des choses. Nous sommes avant tout plus que favorables à la liberté d'expression et de création. C'est quelque chose qui est pour nous prioritaire, fondamental.

Ce qui est déplorable, c'est la provocation. Et nous constatons tous que chaque fois qu'il y a provocation, il y a alors déclenchement de l'expression d'un mécontentement et d'une protestation.

Il arrive que ce soit sur la mise en cause d'une religion. Mgr Vingt-Trois, qui n'est pas, je crois un extrémiste absolu, a déclaré que ce genre de provocation était inutile.

C'est inutile, et quand M. GIRARD nous dit qu'il s'agit d'un groupuscule qui proteste, je voudrais simplement me souvenir qu'il y a quelques jours, il y a quand même eu 5.000 personnes devant Notre-Dame : il me semble que ce n'était pas un groupuscule.

Ce que je voudrais dire aussi, c'est qu'arrive à nos oreilles d'élus un certain nombre de protestations qui ne sont pas les protestations d'un groupuscule. Ceci existe : nous avons donc simplement à en tenir compte.

Alors, pourquoi parler des protestations ? Je voudrais rapprocher ce terme de protestation du lien social. Pourquoi ?

Parce que les manifestations culturelles sont une occasion particulièrement précieuse de développer le lien social, non seulement de profiter soi-même de la culture, mais de la partager, et je pense qu'il faut leur garder cette vocation.

Je voudrais simplement dire que sur ce projet de délibération concernant le Théâtre du Rond-Point, il faut voter, bien entendu, la subvention, mais que je suis sensible aux arguments de l'amendement qui a été déposé par Yves POZZO di BORGO.

Je dirai surtout qu'il me semble important que ce qui est une somme considérable, consacrée à ce théâtre, puisse peut-être faire l'objet d'un arbitrage différent, de manière qu'il y ait davantage de subventions aux équipements culturels de proximité, qui eux sont générateurs de lien social, et que ceci me semble tout à fait important parce que aujourd'hui, dans les circonstances que nous traversons, qui sont des circonstances difficiles, pour beaucoup d'entre nous, nous avons davantage besoin de lien social que de provocation.

Voilà ce que je voulais dire au nom de mon groupe.

Je vous en remercie.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Pour l'explication de vote du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, M. Julien BARGETON a la parole.

**M. Julien BARGETON**. - Merci, Madame la Maire.

Décidément, errare humanum est, perseverare diabolicum. Parce que la liberté de création et d'expression est un droit fondamental en démocratie, parce que la laïcité est précisément ce qui permet dans notre République de faire respecter à la fois la liberté de conscience et la liberté d'expression.

Parce que faire varier les subventions aux théâtres en fonction des pièces représentées constitue une intrusion insupportable dans leur programmation, contraire à l'autonomie artistique indispensable et susceptible de créer un art officiel. Parce que cet amendement conduit à instaurer une forme de délit de blasphème, le groupe socialiste, radical de gauche, républicain et apparentés ne le votera pas. Merci beaucoup.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BARGETON.

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Simplement, je voulais dire deux choses, l'objet de cet amendement était en fait d'engager un débat. Je remercie M. CORBIÈRE d'avoir engagé ce débat.

Je regrette simplement de la part de l'adjoint au Maire, d'avoir habilement, avec le ton d'un chanoine patelin, donné l'impression que c'était une manipulation, que c'était vraiment l'expression de je ne sais plus quelle structure. Franchement, ce n'est pas digne de vous, monsieur l'adjoint au maire.

Deuxièmement, je ne vous permets pas, j'ai suffisamment de relations avec mes amis centristes, et je suis un des vieux héritiers du courant centriste, de mettre en doute le choix que j'ai fait, et de mettre en porte-à-faux mes amis centristes qui m'ont soutenu dans cette affaire. Ce n'est pas admissible.

Je voulais qu'il y ait un débat, je regrette que ce débat n'ait pas eu lieu, merci encore à Alexis CORBIERE, mais j'aurais aimé que ce soit beaucoup plus profond, beaucoup plus pensé et éviter de tomber dans la manipulation tel que l'a fait l'adjoint.

C'est pourquoi dans cette affaire, on ne va pas aborder un vote, donc je retire l'amendement, mais sachez que c'est un débat qui n'est pas clos.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur POZZO di BORGO.

L'amendement étant retiré, nous n'avons pas de vote sur ce sujet.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 758.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DAC 758).

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la pose d'une plaque à la mémoire de Xavier Grall (15e).**

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 106 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à la pose d'une plaque à la mémoire de Xavier Grall, dans le 15e arrondissement.

La parole est à Mme Catherine BRUNO.

**Mme Catherine BRUNO**. - Ce vœu, voté à l'unanimité du Conseil du 15e arrondissement, prévoit la pose d'une plaque

commémorative sur le domicile parisien de Xavier Grall, poète, journaliste et écrivain breton disparu prématurément à 51 ans, il y a tout juste 30 ans.

Il connaît une grande popularité en Bretagne, ce mois-ci il fait la Une du magazine “Bretons”, supplément mensuel de Ouest-France. C’était un journaliste engagé en faveur de la décolonisation, de la régionalisation, de la sauvegarde de la langue et de la culture bretonnes, et en faveur du catholicisme social.

Inclassable héritier de Rimbaud, Chateaubriand, Bloy, Bernanos, il se définissait lui-même comme un “braconnier de la chose écrite”. On se souvient de ses articles dans “Le Monde”, “la Vie” ou “Témoignage chrétien”, de son passage à l’émission “Apostrophes” également, il avait quitté Paris pour retrouver sa terre natale, mais c’est bien dans le 15e arrondissement où il a vécu 10 ans qu’il a écrit ses premiers livres et fait ses premières armes dans le journalisme.

Sa famille soutient ce projet et je crois que la Ville de Paris où vit une importante colonie bretonne, notamment dans le 15e, s’honorera de matérialiser son passage dans la Capitale.

Je vous demande donc d’accueillir favorablement ce vœu, qui j’espère recueillera l’unanimité comme ce fut le cas dans le 15e arrondissement.

Je vous remercie.

*(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace Mme Lyne COHEN-SOLAL au fauteuil de la présidence).*

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Merci, Catherine BRUNO, à laquelle j’associe Mme Geneviève BERTRAND, présidente de la 9e Commission, Mme Anne TACHENE et M. POZZO di BORGO pour ce vœu relatif à la pose de cette plaque à la mémoire de Xavier Grall au 58 rue du Théâtre.

Xavier Grall est sans nul doute l’un des plus grands représentants de la Bretagne. Il a marqué toute une génération qui se reconnaît dans ses textes et célébration de la terre bretonne. Parmi la vingtaine d’ouvrages qu’il a publiés, c’est l’œuvre poétique qui reste au premier plan.

Chroniqueurs et billettiste à la “Vie catholique” dont il a été le secrétaire-général, puis au “Monde”, ce catholique rebelle mais également volontiers polémiste a aussi consacré des livres à François Mauriac, Bernanos, James Dean ou Arthur Rimbaud.

Son itinéraire qui l’a amené à quitter le Finistère pour Paris avant de revenir s’y installer définitivement en 1973 fait écho aux questions que se sont posés nombre de bretons qui ont eu 20 ans au lendemain de la Libération.

Rester, partir et revenir. Plus que d’autres, il a porté l’appel à vivre et travailler aux pays. Un appel romantique et quelquefois désespéré. La Bretagne rend déjà largement hommage à Xavier Grall, chaque année une scène du festival des vieilles charrues de Carhaix porte son nom.

Un prix littéraire Xavier Grall est aussi décerné par le festival de la parole poétique.

Son parcours personnel ne s’est pourtant pas limité à sa Bretagne natale, c’est à Paris, qu’il a rédigé ses premiers ouvrages, c’est à Paris toujours qu’il a exercé ses fonctions de journaliste. C’est à Paris enfin qu’il a cherché la reconnaissance avant de revenir vers sa Bretagne natale.

Je partage votre proposition de rendre hommage à la mémoire et à l’œuvre de Xavier Grall en apposant une plaque au 58 de la rue du théâtre dans le 15e arrondissement, où il vécut avec sa famille. Ceci d’autant plus que nous célébrerons en décembre 2011 le trentenaire de sa disparition. C’est donc un avis favorable pour l’apposition de cette plaque.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d’un avis favorable de l’Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée unanimité. (2011, V. 350).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la reconstruction de la statue d’Alphonse Baudin.**
**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la reconstruction de la statue du député Alphonse Baudin.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l’examen du vœu référencé n° 107 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la reconstruction de la statue d’Alphonse Baudin.

M. Philippe DUCLOUX le présente en une minute et je remercie Mme Danièle POURTAUD d’y répondre peut-être dans un délai aussi synthétique.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, après ce débat intense, mais je pense indispensable pour la culture parisienne, Alphonse Baudin, là on repart dans la mémoire, un député, élu en 1849, tombe sur les barricades, le 3 décembre 1851 au lendemain du coup d’État de Louis Napoléon Bonaparte, alors qu’il manifestait aux côtés de Victor Hugo, Sadi Carnot, ou encore Victor Schoelcher, en appelant le peuple aux armes dans les faubourgs de Paris.

Cette fin tragique l’a fait entrer dans l’histoire comme un martyr de la liberté. La sépulture de Baudin devint rapidement un symbole politique où les républicains venaient compter leurs troupes et la police montrer sa force.

Le combat pour un monument à sa gloire a été la source de nombreux procès partout en France dans les années 1870. Jusqu’à la fin de l’empire, sa mémoire vivante rappelait le but à atteindre : la république, l’émancipation, la liberté. Puis, vint la fin de l’empire, une fois le monument érigé et les cendres de Baudin transférées au Panthéon le héros tomba peu à peu dans l’oubli, symbole la république assassinée sous l’empire…

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Veuillez conclure, s’il vous plaît.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Je suis désolé, j’étais parti dans mon lyrisme sur Alphonse Baudin. Ce vœu était présenté par les élus du 11e et du 12e arrondissement à l’initiative de Mediapart et ce vœu demande au Maire de Paris d’étudier les conditions

d'une reconstruction de la statue d'Alphonse Baudin à proximité du lieu de son assassinat.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - J'ai oublié de préciser que nous évoquions aussi le vœu n° 108 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Danièle POURTAUD, je pense que l'accord sera unanime, et donc rapide à donner.

**Mme Danièle POURTAUD**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, de votre amicale pression.

Je voudrais quand même remercier mes collègues que ce soit Alexis CORBIÈRE, Michèle BLUMENTHAL, ou Patrick BLOCHE, bien entendu Philippe DUCLOUX d'attirer à nouveau notre attention sur ce grand républicain que fut Alphonse Baudin.

Il est vrai qu'il est toujours utile de permettre à nos concitoyens de découvrir ou redécouvrir les combats et soubresauts qui ont marqué en France l'installation de la République. Comme vous le rappelez, chers collègues, c'est un de ces épisodes qu'illustre la mort d'Alphonse Baudin. Cet homme de valeur, député démocrate socialiste, siégeant dans les rangs de la Montagne, a payé de sa vie la défense de la République, menacée et finalement mise à bas par le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte le 2 décembre 1851.

Dès 1868, des défenseurs de la République, à l'instar de Gambetta, ont souhaité lui rendre hommage. La première statue est installée au cimetière Montmartre, où Baudin est enterré. Puis deux autres seront érigées au faubourg Saint-Antoine, à Paris, en 1851, et à Nantua, la ville dont il était député.

Les élus parisiens se sont déjà, à de nombreuses reprises, prononcés favorablement à un hommage à Alphonse Baudin. À l'issue d'une délibération du Conseil municipal du 18 mai 1878, une plaque a été apposée sur le mur de l'immeuble au 151 rue du Faubourg-Saint-Antoine, à quelques mètres de l'endroit où il fut tué.

Elle fut réinstallée à notre initiative le 3 décembre 2001.

Plus récemment, un vœu présenté par Georges SARRE et le groupe M.R.C. en 2005 avait déjà demandé la réinstallation de la statue déposée et détruite par le Gouvernement de Vichy.

Malheureusement, refondre cette statue se heurte à une impossibilité technique puisque la Ville n'a, ni le plâtre, ni même une documentation photographique suffisante sur la statue d'origine dans ses collections.

En revanche, je suis bien évidemment favorable à ce qu'une œuvre rende hommage à Alphonse Baudin dans l'espace public parisien.

Nous pourrions par exemple confier au Comité d'art dans la Ville le soin de lancer un appel à projets. Je parle sous le contrôle de Christophe GIRARD, qui préside le Comité d'art dans la Ville.

Sous réserve de ces remarques, j'appelle à voter favorablement le vœu.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 351).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 352).

Je vous remercie.

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux nouvelles formes de publicité dans l'espace public.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 109 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif aux nouvelles formes de publicité dans l'espace public.

Mme Véronique DUBARRY le présente en une minute. Mme Danièle POURTAUD répondra.

Je me permets d'insister tout aussi amicalement sur le fait que notre hémicycle est en train de se vider, et si l'on veut terminer dans des conditions décentes, j'appelle les uns et les autres à faire preuve de sobriété oratoire.

**Mme Véronique DUBARRY**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez constaté comme moi, nous avons tous constaté l'arrivée sur la voie publique de nouveaux véhicules publicitaires. Bien évidemment, le R.L.P. mentionnait "les véhicules terrestres équipés", mais il me semble, il nous semble que les vélos sont des véhicules terrestres et qu'ils devraient donc être soumis aux mêmes règles que les autres véhicules dont on a parlé lors de l'établissement et du vote du R.L.P., que ces vélos soient de la même façon sanctionnés, interdits sur la voie publique.

Un mot brièvement : je voudrais attirer votre attention sur la multiplication, et j'en profite aussi pour m'adresser au Préfet de police, des opérations publicitaires sur le parvis même de l'Hôtel de Ville, ce que je trouve extrêmement problématique. La question que nous nous posons également, c'est : en vertu de quelles autorisations ces opérations publicitaires de distribution de produits divers et variés peuvent-elles avoir lieu sur le parvis de l'Hôtel de Ville ?

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Sur ce dernier point, l'adjoint à la propreté souscrit à 200 % à cette intervention déjà faite, mais à relayer.

La parole est à Mme Danièle POURTAUD pour répondre.

**Mme Danièle POURTAUD**, adjointe. - Je crois que nous allons constater notre grand accord, et heureusement, dans l'Exécutif et dans la majorité municipale sur ces sujets.

Je vais quand même remercier, une fois de plus, le groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" pour leur vigilance quant aux opérations de promotion publicitaire sur la voie publique, qui contreviennent effectivement au nouveau R.L.P. dont s'est doté Paris.

Vous mentionnez dans votre vœu, chère collègue, deux manifestations : d'une part l'opération promotionnelle d'une marque de jus de fruits qui a utilisé des vélos et d'autre part, l'opération publicitaire de "Clean Tags", avec la pratique de la publicité par pochoir sur le sol.

Je vous dirai qu'il fallait s'y attendre : nos nouvelles dispositions étant plus restrictives et plus respectueuses de l'espace public, conduisent à des tentatives nouvelles de détournements en termes d'affichage et publicité sauvage.

Ces opérations ne sont bien évidemment pas autorisées par les services municipaux, et je pense qu'il en est de même pour celles sur le parvis, auxquelles vous avez fait allusion à l'instant.

Et bien entendu, elles feront l'objet des poursuites prévues par le Code de l'environnement en fonction des constats opérés par les agents municipaux assermentés.

Par ailleurs, s'agissant de l'opération du 21 novembre dernier, avenue Victoria, avec dépôts d'objets publicitaires sur la voie publique, je pense qu'il appartenait aux fonctionnaires de la Préfecture de police d'intervenir, et je laisserai donc au Préfet ou à son représentant le soin de répondre.

En tout cas, pour ce qui me concerne, je soutiens ce vœu : j'appelle à le voter.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En complément, la parole est à M. Renaud VEDEL ?

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Je confirme à Mme DUBARRY que nous ne délivrons aucune autorisation pour ce type de manifestations, et nous sommes donc à la disposition de l'autorité réglementaire municipale pour travailler sur les actions de répression en soutien des actions faites par les agents verbalisateurs assermentés.

Bien évidemment, nous fournirons tout notre concours pour être plus efficaces.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, vigilance partagée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 353).

**Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif au "Mur de la Paix".**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen du vœu référencé n° 110 dans le fascicule, déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, relatif au" Mur de la Paix".

En l'absence du Président POZZO di BORGO, qui le présente ?

Madame DAUVERGNE, en une minute, et Mme POURTAUD vous répondra.

**Mme Emmanuelle DAUVERGNE**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Mur de la Paix a été installé à l'occasion de l'an 2000 sur le Champ de Mars, dans le cadre des festivités de l'an 2000, et en l'absence d'autorisation ou de saisine de la Commission des sites.

En guise d'excuse, la présence du Mur de la Paix a été présentée aux Parisiens comme étant à titre provisoire, pour une durée de quatre mois. Or, comme vous le savez, 11 années plus tard, le Mur de la Paix est toujours en place sur le Champ de Mars.

Sa présence pose plusieurs problèmes qui nuisent au symbole qu'il est censé représenter. Le principal reproche des Parisiens et des défenseurs du patrimoine est que sa présence obstrue l'une des plus belles perspectives de Paris.

Les nombreux artistes qui souhaiteraient que leur œuvre soit exposée sur le Champ de Mars ne peuvent concevoir qu'il bénéficie d'un passe-droit aussi exorbitant.

N'étant pas conçu pour une installation pérenne sur le Champ de Mars, il se révèle trop fragile pour un site ouvert en permanence et pose des problèmes de sécurité.

Enfin, l'inaction des pouvoirs publics pour mettre fin à cette situation exaspère les habitants et associations, qui n'acceptent pas que le droit soit appliqué à géométrie variable, à savoir qu'il ne soit pas appliqué du tout dans le cas présent.

Il est donc grand temps de respecter les engagements pris envers les Parisiens et de rétablir la perspective historique du Champ de Mars…

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Madame DAUVERGNE, je dois vous inviter à conclure, malheureusement.

**Mme Emmanuelle DAUVERGNE**. - … en prenant toutes les dispositions utiles pour faire déplacer le Mur de la Paix sur un site mieux adapté à la fragilité de sa structure. C'est le sens de ce vœu.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme POURTAUD.

**Mme Danièle POURTAUD**, adjointe. - Rapidement, Monsieur le Maire, les élus du 7e arrondissement ont souhaité à nouveau poser devant le Conseil de Paris la question du déménagement du Mur de la Paix du Champ de Mars.

Je pense que tout le monde a pu, à travers sa lecture de la presse ou son écoute des journaux, radios ou télévisions, comprendre que cette question du Mur de la Paix agite une partie du 7e arrondissement.

Alors, une réponse rapide pour vous rappeler, chers collè-

gues, ce que vous savez déjà parfaitement.

Point 1 : il n'est pas dans nos habitudes, et il ne nous appartient effectivement pas, ni de commenter des décisions judiciaires, ni d'intervenir dans des instances en cours.

Point 2 : le Maire et le Ministre de la Culture ont donné leur accord pour autoriser le maintien du Mur sur le Champ de Mars pendant trois ans.

Point 3 : cette œuvre a toute sa place à Paris, comme vous venez de le dire, et il faut se donner le temps de trouver un emplacement à la hauteur du symbole qu'il incarne. Là, je pense que nous sommes également d'accord.

L'État, comme vous le savez, a engagé des discussions avec Marek HALTER pour proposer une implantation nouvelle et pérenne sur un terrain de l'État.

Si Marek HALTER confirmait son accord pour son déplacement, la Ville de Paris n'y serait pas opposée, mais cela ne peut procéder d'une demande de la Ville de Paris.

C'est pourquoi, en l'état, et surtout parce que d'autres décisions judiciaires sont attendues sur ce sujet, je vous appelle à retirer ce vœu. Sinon, j'appellerai à voter contre.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - M. Sylvain GAREL a demandé la parole pour une explication de vote.

**M. Sylvain GAREL**. - Pour dire que nous voterons contre ce vœu. Nous pensons, nous, qu'un Mur de la Paix sur le Champ de Mars, assez près de l'Ecole militaire, devant lequel en plus depuis plusieurs années nous rendons hommage aux mutins de la guerre de 14-18, est très bien situé à cet endroit.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci. J'ai bien noté l'avis défavorable.

Vous ne le retirez pas ? Ne perdons pas de temps.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Anna Politkovskaïa.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 111 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à l'attribution d'un lieu de Paris en hommage à Anna Politkovskaïa.

Sylvain GAREL nous le présente en une minute.

Catherine VIEU-CHARIER lui répondra.

**M. Sylvain GAREL**. - Je serai effectivement très rapide parce que nous avons déjà parlé malheureusement, je dirais, d'Anna Politkovskaïa dans cet hémicycle, puisque c'est une journaliste qui a été assassinée en Russie.

Je dois dire que ce vœu a été rédigé avant les événements qui se sont passés ces derniers jours dans ce pays, qui montrent en tout cas que ce pays est loin d'être une démocratie stabilisée et que c'est un pays qui connaît toujours des soubresauts assez inquiétants.

Anna Politkovskaïa l'a payé de sa vie. Elle a été effectivement assassinée après avoir attaqué la politique de POUTINE en Tchéchénie, et elle est devenue le symbole de ceux qui veulent résister à une espèce d'ordre semi-démocratique qui a été instauré depuis plusieurs années par POUTINE et ses amis. Je pense que notre ville s'honorerait en donnant un nom de lieu à Anna Politkovskaïa.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Catherine VIEU-CHARIER va donner la réponse de l'Exécutif et j'ai bien noté la demande d'explication de vote du groupe U.M.P.P.A.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je tiens à excuser Pierre SCHAPIRA qui est empêché et je vais donc revenir sur ce drame, ce combat extrêmement courageux d'Anna Politkovskaïa pour la démocratie et le respect des Droits de l'homme.

Cet ignoble assassinat dans une Russie qui se referme sur elle-même nous a profondément marqués, alors que Anna Politkovskaïa faisait son travail, elle faisait front, elle poursuivait son travail de journaliste et son combat. Son exécution a été donc un drame terrible pour tous les défenseurs des droits humains et les combattants de la vérité en Russie et dans le monde.

C'est la raison pour laquelle le Maire de Paris a déjà inauguré en mai 2007 un espace en hommage à cette journaliste russe, au sein de la Maison des journalistes, qui apporte accueil et soutien professionnel à des journalistes en exil.

Il faut rappeler également que Pierre SCHAPIRA a toujours répondu positivement aux diverses sollicitations, visant à ce que la Ville accueille une soirée de projections de documentaires sur Anna Politkovskaïa, ce qui fut le cas il y a deux ans avec "La lettre à Anna" et cette année avec "Bitter taste of freedom".

Enfin, le Maire de Paris et Pierre SCHAPIRA ont souhaité accueillir, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, un village sur les Droits de l'homme en Russie à l'occasion de l'année culturelle croisée France/Russie en 2010. Ce village avait accueilli de nombreuses associations russes, dont le mémorial, le centre Sakharov, Gay Russia et des associations de défense de l'environnement.

C'était un engagement fort de la Ville de Paris et je tenais à le rappeler parce que je trouve que ce travail de Pierre SCHAPIRA est exemplaire et est à souligner.

Connaissant notre engagement, Amnesty international nous a naturellement sollicités pour savoir si un lieu, mais plus visible que le hall de la Maison des journalistes, pouvait être dénommé en hommage à Anna Politkovskaïa. Evidemment, le Maire et l'Exécutif y sont favorables.

Pierre SCHAPIRA le souligne, et je suis là pour le relayer. Maintenant, il nous reste à trouver un endroit qui fasse sens. Les services de la Ville ont déjà été saisis avant que ce vœu des Verts ne soit déposé. Et, bien entendu, Pierre SCHAPIRA tien-

dra informé le Conseil, et particulièrement la 9e Commission et l'ensemble des personnes concernées par le type de ce lieu, qui pourrait faire l'objet de cette dénomination que nous appelons tous de nos vœux.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame DOUVIN, une explication de vote ?

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une explication de vote à la fois pour ce vœu et pour le suivant, c'est-à-dire les n° 111 et n° 112, puisqu'il s'agit dans les deux cas de la dénomination d'un lieu parisien en hommage à deux personnalités que nous respectons infiniment : Anna Politkovskaïa et Wangari Maathai.

Mon explication de vote est la suivante : nous souhaiterions avoir une explication concernant les règles qui concernent les hommages. Nous voudrions également savoir quels sont les critères de choix et nous suggérerions qu'il y ait un travail collectif qui soit mené en cette matière.

En effet, il y a différents moyens de rendre hommage à une personne que nous souhaitons honorer. Il y en a peut-être déjà eu pour un certain nombre de personnes, notamment pour Anna Politkovskaïa et nous nous en réjouissons.

Ce que je voudrais dire, c'est que dans l'attente de ce travail commun que nous souhaiterions, comme cela existe par exemple pour les citoyens d'honneur de la Ville de Paris, nous ne prendrons pas part au vote sur ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Abstention du groupe U.M.P. ?

NPPV, pardon, excusez-moi. D'accord.

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 354).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Wangari Maathai.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 112 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Wangari Maathai.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste une réaction à l'intervention de Mme DOUVIN qui concernait les deux vœux. Je comprends sa demande, et moi je suis assez favorable aussi à ce qu'on ait une commission qui travaille, comme on le fait pour les Citoyens d'honneur. Je regrette, par contre, que vous ayez décidé de ne pas participer au vote pour ces deux personnalités. Je pense que c'est dommage.

C'est dommage qu'elles en subissent les conséquences. Elles n'y sont pour rien. Elles arrivent au mauvais moment pour vous, mais voilà, je pense qu'elles ne méritaient pas votre non-participation au vote, mais c'est votre choix.

Wangari Maathai est une femme tout à fait exceptionnelle. Elle nous a quittés récemment, suite à une longue maladie, mais c'est une femme qui a été une pionnière dans de nombreux domaines, puisqu'elle a été la première Kényane à obtenir un doctorat dans son pays. Elle a été aussi une des premières à devenir membre du Parlement de son pays, le Kenya, et aussi d'être membre du Gouvernement de son pays. Enfin, d'être la première femme africaine à obtenir un prix Nobel de la paix.

Je pense que tout cela montre que c'était une personnalité tout à fait exceptionnelle et nous souhaiterions que notre Ville, là aussi, lui rende hommage. Je l'ai déjà dit dans des réunions plus restreintes que nous souhaitons, sans flécher de lieu pour l'instant, que cela soit un lieu bien sûr très végétalisé qui soit honoré, puisqu'elle a lancé un mouvement de lutte contre la déforestation dans son pays. Je pense qu'un endroit boisé serait tout à fait pertinent pour rendre hommage à Wangari Maathai.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Une fois de plus, je me fais la porte-parole de Pierre SCHAPIRA, qui m'a indiqué son souci d'émettre un avis favorable pour cette femme kényane, dont Sylvain GAREL a rappelé qu'elle a été le premier prix Nobel de la paix d'une femme africaine pour son engagement pour les Droits de l'homme, de la femme, le développement durable et la démocratie.

C'était une femme courageuse, combative, engagée politiquement et dont le dernier combat était celui contre le cancer, qui l'a emportée le 25 septembre dernier à l'âge de 71 ans.

Même si ces liens avec notre pays, et Paris en particulier, n'existent pas véritablement, nous partageons évidemment ses combats pour le respect des droits humains, la démocratie, la déforestation, combat pour lequel la Ville de Paris s'est engagée concrètement avec l'A.I.M.F. par l'opération "Un Parisien, un arbre" à l'image de projets portés par son association.

Pour toutes ces raisons, et au nom de l'Exécutif, nous émettons un vœu favorable, même si Pierre SCHAPIRA rappelle aux auteurs du vœu qu'il ne sait pas dans combien de temps il aura la possibilité de trouver un lieu parisien adéquat, mais nous y travaillerons, il y travaillera, et donc un avis favorable est émis.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Donc, une NPPV des groupes de l'opposition. C'est noté.

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 355).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'opposition au transfert des cendres du Général Bigeard à l'Hôtel des Invalides.**
**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 113 et n° 113 bis dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A. et l'Exécutif, relatif au transfert des cendres du Général Bigeard à l'Hôtel des Invalides.

Sujet évidemment de la plus haute importance, donc la parole est à M. Sylvain GAREL et Mme Odette CHRISTIENNE vous répondra.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout à l'heure, à l'occasion de l'amendement du groupe Nouveau centre sur les subventions au Théâtre du Rond-point, je disais la perméabilité qui renaît depuis quelque temps entre la droite et l'extrême droite, et cela en est encore une preuve.

Bien sûr. Nous voyons un Ministre de la République, M. Gérard LONGUET, proposer qu'un ancien général, qui a cautionné et revendiqué l'utilisation de la torture pendant la guerre d'Algérie, puisse être enterré aux Invalides avec tous les honneurs qui sont liés à cette manifestation.

On voit là, bien sûr, M. LONGUET, on connaît son passé, c'est un ancien responsable du groupe Occident, quelqu'un qui a aidé Jean-Marie LE PEN à fonder le Front national, et qui était un grand défenseur de l'Algérie française. On voit bien les liens qu'il y a pu y avoir avec Bigeard, mais je trouve que ressortir cela en ce moment, c'est vraiment rouvrir des blessures terribles sur la guerre d'Algérie et c'est vraiment une honte pour notre démocratie.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Mme Odette CHRISTIENNE va nous présenter le vœu n° 113 bis, qui s'inscrit dans le prolongement du vœu n° 113.

Odette CHRISTIENNE ?

**Mme Odette CHRISTIENNE**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Concernant ce vœu, il est évident qu'il a semé un petit peu… enfin, cette proposition de transfert de cendres a posé beaucoup de questions.

Nous dirons donc que :

Considérant le vœu déposé par Sylvain GAREL et les élus du groupe E.E.L.V.A. au sujet du transfert aux Invalides des cendres du général Bigeard,

Considérant la place occupée par l'Hôtel national des Invalides dans la mémoire nationale,

Considérant la nécessité impérieuse de préserver ce lieu de toute manipulation mémorielle qui le livrerait à la discorde et en ferait une sépulture de substitution,

Considérant l'annonce arbitraire faite par le Président de la République d'un transfert des cendres du général Bigeard aux Invalides,

Considérant l'incompréhension suscitée par cette annonce dans la communauté des historiens qui voient leurs travaux niés par une décision de pure opportunité politique,

Considérant, d'une part, que les funérailles officielles reçues par le général Bigeard le 22 juin 2010 sous la présidence du Premier Ministre et, d'autre part, nous insistons sur son désir de voir ses cendres dispersées sur un champ de bataille,

Le Conseil de Paris, sur proposition de l'Exécutif et à l'initiative du groupe E.E.L.V.A., émet le vœu que le Maire de Paris manifeste son opposition au transfert des cendres du général Bigeard aux Invalides.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je prends acte, j'imagine, du retrait du vœu n° 113, Sylvain ?

**M. Sylvain GAREL**. - J'aimais mieux le vœu n° 113 je vais me rallier au vœu n° 113 bis.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ? Le groupe U.M.P.P.A.

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 356).

Je vous remercie.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la Charte Parisienne de Téléphonie Mobile.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous terminons avec l'examen du vœu référencé n° 115 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la Charte Parisienne de Téléphonie Mobile.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en 2003, la Municipalité a signé une charte parisienne de la téléphonie mobile qui liait la Ville aux opérateurs. Cette charte est arrivée à échéance le 30 septembre 2011.

Dès le mois de mars 2011, des négociations ont été engagées en vue de son renouvellement. Or, ces négociations se sont brutalement interrompues le 13 octobre dernier.

A l'issue de cette rupture, la Ville a pris la décision de faire réaliser une étude juridique sur le devenir des antennes implantées sur son patrimoine et de geler l'installation de toute nouvelle antenne sur les bâtiments lui appartenant.

S'agissant des autres sites potentiels, en l'absence de charte liant les opérateurs à la Ville, le droit commun s'applique, c'est-à-dire que les opérateurs sont alors libres d'installer des antennes sur les bâtiments privés, après accord et contrat passé avec les copropriétaires.

Face à cette situation et dans la mesure où les négociations entre la Ville, la F.F.T. et les opérateurs semblent au point mort, avec Jean-François LAMOUR et les élus de mon groupe,

nous vous demandons, Monsieur le Maire, que les discussions autour du renouvellement de la charte reprennent rapidement, avec deux objectifs essentiels : la préservation de la santé des Parisiens et le choix d'une qualité de service optimale.

Je précise que, dans le prolongement des échanges que nous avons eus avec votre adjoint en charge de la téléphonie, nous acceptons de retirer le terme "unilatérale" qui figurait dans le troisième "considérant", avec l'espoir que le dernier vœu de la dernière séance de l'année 2011 fasse l'objet d'un vote unanime.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Votre anticipation d'un amendement demandé va y aider.

La parole est à M. Mao PENINOU.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Conseillère.

En effet, sous réserve de cet amendement, je donnerai un avis favorable à ce vœu.

Je vais répondre rapidement, vu l'heure et vu que c'est le dernier vœu du Conseil, simplement pour rappeler notre détermination en tant que Ville de Paris à pouvoir obtenir une nouvelle Charte parisienne de la téléphonie mobile de la part des opérateurs, qui puisse à la fois permettre une très bonne qualité de couverture et le développement de la 4G sur Paris, mais aussi protéger les Parisiennes et les Parisiens, comme vous le soulignez. Je sais que, sur ce sujet, depuis plusieurs Conseils, nous avons obtenu systématiquement des votes unanimes.

Aujourd'hui, c'est extrêmement important pour la Ville de Paris de continuer à avoir ces votes unanimes et de continuer cette démarche forte vis-à-vis des opérateurs, d'autant plus que je suis saisi, jour après jour, par de nombreux élus de différentes villes qui n'ont malheureusement pas la force de frappe de Paris et sont encore plus dans la difficulté que nous.

Je souhaite, de ce point de vue-là, que le Gouvernement, celui-là ou le prochain, j'espère le plus rapidement possible en tout cas, puisse lui aussi se saisir de ce dossier et puisse lui aussi apporter ces garanties à l'ensemble de nos compatriotes.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 357).

Je vous remercie.

**Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans l'organisme suivant :

**Société d'économie mixte d'aménagement de Paris (SEMAPA)** (R. 49) :

*Conseil d'administration :*

- M. Jérôme COUMET ;

- Mme Annick OLIVIER ;

- Mme Liliane CAPELLE ;

- M. Patrick TREMEGE ;

- Mme Edith CUIGNACHE GALLOIS.

*Assemblées générales :*

- Mme Annick OLIVIER déléguée, porteur de parts.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2011, R. 49).

**Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont donc adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

**Clôture de la séance.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Chers collègues, la séance est levée.

Je vous remercie et je remercie en votre nom à tous l'ensemble des personnels de séance qui ont, comme à chaque séance mais notamment dans cette lourde séance budgétaire, fait la démonstration, une nouvelle fois, de leur grande compétence et leur grande disponibilité. Un grand merci à tous.

Bonne fin de journée.

*(La séance est levée le mercredi 14 décembre 2011 à treize heures quarante-cinq minutes).*

**Votes spécifiques.**

**M. François VAUGLIN, Mme Annick LEPETIT, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Jérôme DUBUS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DU 232 - Subvention et avenant à convention (5.687.000 euros) avec l'APUR.

**M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAULT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DLH 74 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 7 logements PLUS, 100 boulevard de la Chapelle/39 rue de la Charbonnière (18e).

2011, DLH 170 - Octroi d'une subvention complémentaire à Paris Habitat OPH pour le financement d'une opération de

construction de 20 logements PLUS, 21-25 rue Ramponeau (20e).

2011, DLH 269 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de création de 2 logements PLA-I, 20/26 rue de Cronstadt (15e).

2011, DLH 272 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction d'un Foyer de Jeunes Travailleurs comportant 93 logements PLA-I, 21-25 rue de l'Ourcq (19e).

2011, DLH 281 - Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 738 logements sur le groupe Glacière Daviel, 2 rue Vergniaud, 22 et 42 rue Daviel, 35 rue Daviel et 69 rue de la Glacière (13e).

2011, DLH 292 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 8 logements PLA-I, 29 logements PLUS et 36 logements PLS, 67/97 rue de la Glacière, 2 rue Vergniaud (13e).

2011, DLH 295 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 7 logements PLUS et 3 logements PLS, 15 rue Louis Morard (14e).

2011, DLH 296 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 17 logements PLUS, par transformation de chambres en logements, dans les 12e, 13e, 15e, 16e, 17e et 20e arrondissements.

2011, DLH 297 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 8 logements PLUS et 24 logements PLS et d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 88 logements familiaux, 1 à 9 rue Emile Borel et 2 boulevard Bois le Prêtre (17e).

2011, DLH 300 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de résidentialisation de la tour Bois le Prêtre, 5-9 boulevard du Bois le Prêtre (17e).

2011, DLH 310 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 15 logements PLA-I, 29 logements PLUS et 10 logements PLS, 20-24 rue Basfroi (11e).

2011, DLH 311 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 4 logements PLA-I, 15 logements PLUS et 5 logements PLS, 189 rue de Charonne (11e).

2011, DLH 313 - Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 178 logements sur le groupe Emeriau, 32-38 rue Emeriau (15e).

2011, DLH 314 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction comportant 1 logement PLUS, 12 allée du Père Julien Dhuit (20e).

2011, DLH 317 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 1 logement PLA-I, 6 logements PLUS et 1 logement PLS, 72 rue du Ruisseau (18e).

2011, DLH 318 - Modification du plan de financement du programme comportant 4 logements PLAI et 4 logements PLUS, à réaliser par Paris Habitat OPH, 140 A rue de Rivoli (1er).

2011, DLH 320 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 9 logements PLUS et 6 logements PLS, 8, rue des Plâtrières (20e).

2011, DLH 321 Requalification par Paris Habitat OPH des espaces extérieurs de 468 logements sur le groupe Contenot Decaen, 32 et 46 rue de la Brèche aux loups, 59-93 rue Claude Decaen, 7 rue de Gravelle et 9 square Contenot (12e).

2011, DLH 323 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 6 logements PLUS et 2 logements PLS 132 avenue de Saint Ouen (18e).

2011, DLH 324 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 4 logements PLUS et 3 logements PLS, 119 boulevard Lefebvre (15e).

2011, DLH 325 - Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 71 logements sur le groupe Clovis, 7 rue Clovis (5e).

2011, DLH 330 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 6 logements PLUS et 3 logements PLS, 38 rue Chapelle (18e).

2011, DLH 331 - Réalisation par Paris Habitat OPH, d'un programme de construction neuve d'un EHPAD comportant 100 logements PLS, Zac Clichy Batignolles (17e).

2011, DLH 350 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 14 logements PLA-I, 56 logements PLUS et 70 logements PLS ainsi qu'un Foyer de Jeunes Travailleurs de 92 logements PLAI, ZAC Paris Rive Gauche, lot M6B2 (13e).

2011, DLH 355 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 25 logements PLUS et 12 logements PLS, 44 rue Sébastien Mercier et 5 rue Emmanuel Chauvière (15e).

2011, DLH 154 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 22 logements PLUS, 40 logements PLUS CD, 28 logements PLAI et 15 logements PLS ainsi qu'un habitat groupé de 22 logements PLUS, 63 boulevard de Charonne (11e).

2011, DLH 349 - Réalisation par Paris Habitat OPH, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de construction neuve comportant 27 logements PLUS, 11 logements PLAI et 16 logements PLS, un EHPAD de 101 logements PLUS et une résidence sociale de 25 logements PLAI, 86-90, rue de Lourmel (15e).

**M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DLH 65 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'immeuble 76, rue Stendhal (20e).

2011, DLH 134 - Résiliation anticipée des conventions immobilières passées entre la Ville de Paris et la RIVP, modification de certaines situations foncières, conventionnement en PLUS de 832 logements et octroi de subventions complémentaires sur certaines opérations.

2011, DLH 171 - Réalisation par la RIVP d'un programme comportant une résidence sociale pour jeunes travailleurs de 71 logements PLA-I, 36 logements PLUS pour étudiants, et un foyer

handicapés de 20 logements PLS 93, boulevard du Montparnasse (6e).

2011, DLH 186 - Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 1 logement PLA-I, 6 logements PLUS et 1 logement PLS 3, rue Nicolaï (12e).

2011, DLH 196 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 ateliers-logements PLUS, 16-18 rue Pierre Ginoux (15e).

2011, DLH 213 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'immeuble 1-3, place de Stalingrad (10e).

2011, DLH 255 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 8 logements PLUS et 4 logements PLS 14, rue des Mignottes-14bis, rue de la Mouzaia (19e).

2011, DLH 257 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I et 5 logements PLUS 9, rue du Béarn (3e).

2011, DLH 258 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant une résidence étudiante de 41 logements PLUS, 40A rue de Ménilmontant - 9 rue Delaître (20e).

2011, DLH 259 - Réalisation par la RIVP d'un programme comportant une résidence sociale de 26 logements PLA-I, 11 rue Voltaire (11e).

2011, DLH 260 - Réalisation par la RIVP d'un programme comportant une résidence sociale de 60 logements PLA-I, 7-9, rue Waldeck Rousseau (17e).

2011, DLH 277 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 11-13, rue Gandon (13e).

2011, DLH 288 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 8 logements PLUS et 3 logements PLS 9, rue Boulay (17e).

2011, DLH 298 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 14 logements PLA-I, 42 logements PLUS, 48 logements PLS et une résidence étudiante de 97 logements PLUS lot Ls et lot Re de l'Ilot des Mariniers, sur le site de l'ancien hôpital Broussais (14e).

2011, DLH 312 - Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP et au réaménagement d'une partie de sa dette envers le Crédit Foncier de France.

2011, DLH 319 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'immeuble 2, rue de Florence (8e).

2011, DLH 326 - Réalisation par la RIVP d'un programme comportant une résidence sociale pour jeunes travailleurs de 48 logements PLA-I, 60 rue La Fayette (9e).

2011, DLH 327 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble 10 rue Laplace (5e).

2011, DLH 332 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 26 logements PLA-I, 59 logements PLUS et 38 logements PLS ZAC Clichy Batignolles lot E9 (17e).

2011, DLH 344 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier Ilot Say, 72, 74, 80, 88-92, rue Jeanne d'Arc et 77, rue Dunois (13e).

2011, DLH 351 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat des immeubles 22-24, avenue de la Porte de Vincennes (12e), 21-23, avenue de la Porte de Vincennes, 1-15 avenue du Commandant l'Herminier (20e) et 118, rue de Lagny (20e).

2011, DLH 352 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 22, 30-38, rue de Joinville, 3, 9, 17A, 17B, et 19, impasse de Joinville (19e).

2011, DLH 353 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 11, 17 et 19, rue de Gergovie, 14, rue du Cange et 8, rue Fernand Holweck (14e).

2011, DLH 354 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 41, 43 et 45, rue Piat (20e).

2011, DLH 356 - Autorisation à la RIVP de déposer toute demande d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation d'un équipement petite enfance et de logements sociaux sur la parcelle communale 8 rue de Montmorency (3e).

2011, DLH 202 - Réalisation par la RIVP de 2 programmes de construction comportant 28 logements PLA-I, 72 logements PLUS, 43 logements PLS, une résidence sociale de 49 logements PLA-I et un foyer d'hébergement pour personnes autistes de 12 logements PLUS, lot C et lot E de la ZAC Boucicaut (15e).

**Mme Anne HIDALGO, M. Claude DARGENT, Mme Seybah DAGOMA, MM. Gilles ALAYRAC, Pierre AIDENBAUM, Mmes Dominique BERTINOTTI, Sylvie WIEVIORKA, M. Jacques BOUTAULT, Mme Karen TAIEB, M. Jean-François LEGARET, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE et Martine MERIGOT de TREIGNY** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DU 262 - Cession à la SEMPARISEINE d'une parcelle de terrain nécessaire à l'aménagement de la ZAC Boucicaut (15e).

**M. Philippe MOINE** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DLH 284 - Réalisation par Antin Résidences d'un programme de construction neuve d'une résidence sociale pour jeunes actifs comportant 65 logements PLA-I, 27 rue de la Glacière (13e).

**M. Didier GUILLOT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DU 253 - Acquisition en état futur d'achèvement auprès de la Société HLM BATIGERE d'un équipement de petite enfance multi-accueil de 30 places dans la ZAC Paris Rive Gauche (13e).

**M. Jean-Yves MANO** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DLH 217 - Réalisation par France Habitation d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 80 logements, 19-23 rue de l'Eglise (15e).

**Mme Véronique DUBARRY** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DLH 103 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris au Prêt Réhabilitation et à l'Eco Prêt Réhabilitation à contracter par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" en vue du financement du programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 10-14, rue Olivier Métra et 10, rue Charles Friedel (20e).

2011, DLH 322 - Réalisation par la société d'HLM l'Habitat Social Français (HSF) d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 2, rue des Pavillons et 3, impasse des Chevaliers (20e).

**M. Ian BROSSAT** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DLH 197 - Réalisation par ICF La Sablière d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 64 logements, 41 rue Ordener (18e).

2011, DLH 219 - Réalisation par ICF "La Sablière" d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 90 logements ILN, 22 avenue de la Porte d'Asnières (17e).

2011, DLH 253 - Participation financière de la Ville de Paris à la mise en place de 8 logements U.L.S (Unités de Logements Spécialisés) dans un programme d'I.C.F La Sablière situé ZAC Clichy Batignolles lot 1.1 (17e).

**M. Gilles ALAYRAC** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DLH 285 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme de création d'un centre d'hébergement comportant 50 places, 12-14 passage Raguinot (12e).

**M. Jérôme COUMET, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Annick OLIVIER, M. Christian SAUTTER, Mme Liliane CAPELLE, M. Patrick TREMEGE et Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DAC 695 - Subvention (301.104 euros) et convention avec la Société d'économie mixte d'aménagement de Paris SEMAPA (4e).

2011, DF 90 - Modifications statutaires de la SEMAPA : cession partielle de parts de la Ville de Paris au Département de Paris et transformation de la SEMAPA en SPLA.

**M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHENE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DLH 241 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 12 logements PLA-I, 26 logements PLUS et 12 logements PLS 42 rue du Louvre (1er).

2011, DLH 246 - Réalisation par la SGIM d'un programme de résidence sociale de type pension de famille de 27 logements PLA-I, 57-59 rue de Javel (15e).

2011, DLH 264 - Création par la SGIM de 17 logements PLUS par transformation de chambres dans les 12e, 13e, 15e, 16e, 17e et 20e arrondissements.

2011, DLH 265 - Réalisation par la SGIM d'un programme comprenant la réhabilitation et la surélévation de l'ensemble immobilier 23 rue de Tlemcen et 71 rue des Amandiers (20e), comportant 147 logements PLS.

2011, DLH 308 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 6 logements PLUS et 2 logements PLS 198 rue Raymond Losserand (14e).

2011, DLH 341 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 7 logements PLA-I, 14 logements PLUS et 7 logements PLS 25 rue Michel le Comte (3e).

2011, DLH 343 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant une résidence sociale de type pension de famille de 24 logements PLA-I et un centre d'hébergement et de stabilisation de 40 places, 6 rue Montesquieu (1er).

2011, DLH 347 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant une résidence sociale pour jeunes travailleurs de 47 logements PLA-I et un foyer pour personnes âgées de 45 logements PLUS 30-32 quai des Célestins (4e).

**Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DLH 6 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, de l'immeuble communal 76 rue Julien Lacroix (20e).

2011, DLH 76 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, du terrain communal 24 rue Tholozé (18e).

2011, DLH 166 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 30 logements PLS 46-48, rue d'Aubervilliers (19e).

2011, DLH 212 - Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2010 de la convention publique d'aménagement d'éradication de l'insalubrité conclue le 30 mai 2002 entre la Ville de Paris et la SIEMP.

2011, DLH 249 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant 2 logements PLUS 275, rue de Belleville (19e).

2011, DLH 274 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 4 logements PLA-I, 16 logements PLUS et 5 logements PLS 133-135, rue Pelleport / 13, rue des Pavillons (20e).

2011, DLH 302 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant 13 logements PLS 99, rue de l'Ourcq (19e).

2011, DLH 303 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant 8 logements PLUS, 110 rue de la Roquette (11e).

2011, DLH 309 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, des parcelles communales 46-48 rue d'Aubervilliers (19e).

2011, DLH 333 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, des immeubles communaux 133 et 135 rue Pelleport (20e).

2011, DLH 334 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 10 logements PLUS et 6 logements PLS 181, avenue de Clichy

(17e).

2011, DLH 357 - Renouvellement des garanties accordées par la Ville de Paris à des emprunts PLA-I, PLUS et bancaires à contracter par la SIEMP en vue du financement de divers programmes.

**MM. Christian SAUTTER, Jean-Louis MISSIKA, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Jean-Bernard BROS, Mme Seybah DAGOMA, MM. Jacques BOUTAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Pierre GABORIAU, Mmes Martine NAMY-CAULIER et Valérie SACHS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DDEEES 356 - Subvention (1.620.000 euros) et convention avec l'association Paris Développement.

**Mme Annick LEPETIT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DVD 170 - Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association "Club des Villes et Territoires Cyclables".

**MM. Pierre MANSAT et Claude DARGENT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DVD 192 - Subvention exceptionnelle (10.000 euros) à l'association Française pour le développement et la promotion de l'Avenue Verte London Paris.

**M. Philippe GOUJON et Mme Anne HIDALGO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DASES 48 - Fixation de la redevance annuelle (100 euros) due par l'association Aurore pour l'occupation temporaire des locaux situés 12 rue Jean Quarré (19e).

**Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2011, DEVE 173 - Subvention (1.525 euros) à l'association Réseau Environnement Santé (RES) pour ses missions d'information et de sensibilisation du public aux enjeux santé et environnement.

**M. Denis BAUPIN**, rapporteur.

2011, DEVE 137 - DPVI 392 - Subvention (2.000 euros) à l'association Multi'colors pour son projet réseau de refuges urbains, jardins intergénérationnels dans le 20e arrondissement.

**M. Denis BAUPIN, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteurs.

2011, DUCT 83 - Subvention Fonds du Maire (1.500 euros) à l'Association sportive du collège Jules Ferry (9e).

2011, DUCT 189 - Subvention Fonds du Maire (2.000 euros) à l'association Le marché solidaire (14e).

2011, DUCT 207 - Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) à l'association Les Miches Tinguettes (11e).

2011, DUCT 208 - Subvention (2.000 euros) à l'Association des commerçants de Ménilmontant les Canotiers (20e).

2011, DUCT 211 - Subvention Fonds du Maire (8.000 euros) à l'association Paris unlimited speed (20e).

2011, DUCT 212 - Subvention Fonds du Maire (6.000 euros) et convention avec l'association Plus loin (20e).

2011, DUCT 214 - Subvention Fonds du Maire (16.000 euros) et convention avec l'association Comité des fêtes et d'action sociale du 6e arrondissement.

2011, DUCT 215 - Subvention Fonds du Maire (2.000 euros) à l'association Centre d'action sociale Notre-Dame des anges (6e).

2011, DUCT 216 - Subvention Fonds du Maire (2.000 euros) à l'association Partage 5. 6. 7 (6e).

2011, DUCT 217 - Subvention Fonds du Maire (1.714 euros) à l'association Au parloir du Colombier (6e).

2011, DUCT 218 - Subvention Fonds du Maire (500 euros) à l'association Compagnie Nathalie Sevilla (14e).

2011, DUCT 219 - Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Urbanisme et démocratie (14e).

2011, DUCT 221 - Subvention Fonds du Maire (2.000 euros) et convention avec l'association Carrefour 14 (14e).

2011, DUCT 223 - Subvention Fonds du Maire (11.287 euros) et convention avec l'association Comité des fêtes et oeuvres de solidarité du 5e arrondissement.

2011, DUCT 224 - Subvention Fonds du Maire (500 euros) à l'association Collectif logement Paris 14.

2011, DUCT 225 - Subvention Fonds du Maire (17e) (5.000 euros) et convention avec l'association Les petits frères des pauvres (11e).

2011, DUCT 227 - Subvention Fonds du Maire (10.130 euros) à l'association Salle Saint Bruno (18e).

2011, DUCT 228 - Subvention Fonds du Maire (10.130 euros) à l'association Comité officiel des fêtes et d'action sociale de Montmartre et du 18e arrondissement.

2011, DUCT 230 - Subvention Fonds du Maire (3.500 euros) à l'association Le moulin (14e).

2011, DUCT 232 - Subvention Fonds du Maire (10.000 euros) à l'association Judo Amicale Paris XX (20e).

2011, DUCT 234 - Subvention Fonds du Maire (8.300 euros) au collège Paul Bert (14e).

**M. Hamou BOUAKKAZ**, rapporteur.

2011, DASCO 127 - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Les Amis de Magnum Photos au titre de l'année 2012 pour le projet "Regards croisés" à destination des écoliers et des enfants fréquentant les centres de loisirs à Paris.

2011, DASCO 134 - Indemnisation amiable de la MAIF, subrogée dans les droits de son assuré, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2011, DASCO 135 - Indemnisation amiable de la MATMUT, subrogée dans les droits de son assurée, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité

incombe à la Ville de Paris.

2011, DASCO 136 - Indemnisation amiable de l'Assurance du Crédit Mutuel-Iard, subrogée dans les droits de son assurée, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2011, DPA 78 - Approbation des modalités de passation du marché de travaux et du marché de fournitures des équipements de la cuisine relatifs à la reconstruction et extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres - 20, rue de la Saïda (15e).

2011, DPA 79 - Approbation des modalités de passation des marchés de travaux relatifs à la construction d'une cuisine de préparation de 3000 repas et de deux logements de fonction dans le groupe scolaire 7, avenue Maurice d'Ocagne (14e).

2011, DPA 85 - Approbation du principe de remplacement des façades et de modernisation des réseaux de génie climatique des écoles élémentaires 47 avenue d'Ivry (13e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2011, DPA 71 - Restructuration partielle en vue de la mise en accessibilité de l'école élémentaire 7 rue Gustave Rouanet (18e) et autorisation de dépôt des demandes de permis de démolir et d'autorisation d'urbanisme.

**Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique DUBARRY**, rapporteures.

2011, DASCO 62 - Convention entre la Ville de Paris, l'école Boulle et le GRETA "Création, design et métiers d'art", portant sur la mise à disposition de locaux dans l'immeuble scolaire municipal, 21 rue de Sambre et Meuse (10e).

**Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2011, DICOM 34 - Conventions de mécénat avec la Fédération Nationale de la Ligne Maginot et avec Kermel (jointes en annexe) pour l'édition d'un livre relatif à l'histoire du Régiment des Sapeurs Pompiers de Paris.

**Mme Odette CHRISTIENNE**, rapporteure.

2011, DDEEES 338 - Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2011, DDEEES 342 - Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2011, DDEEES 348 - Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (12e).

2011, DDEEES 316 - Subvention (5.370 euros) à l'association les villages de Mouffetard pour les illuminations de fin d'année 2010 (5e).

2011, DDEEES 334 - Subvention (220.000 euros) et convention pluriannuelle 2011-2014 avec l'association Comité Champs-Elysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année (8e).

2011, DDEEES 343 - Subvention (17.500 euros) et convention avec l'association des commerçants et entreprises de la rue de Rennes et de ses abords pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011 (6e).

2011, DDEEES 344 - Subvention (4.500 euros) à l'association village Saint-Paul - Le Marais pour les illuminations de fin d'année 2011 (4e).

2011, DDEEES 346 - Subvention (10.000 euros) à l'union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du 7e arrondissement pour les illuminations de fin d'année 2011.

2011, DDEEES 347 - Subvention (3.400 euros) à l'association bienvenue au village Montorgueil pour les illuminations de fin d'année 2010 (1er).

2011, DDEEES 264 - Signature d'un contrat de transaction avec la société Bensidoun suite à la fermeture du marché couvert Ternes (17e) en raison des travaux réalisés par la ville de Paris.

2011, DDEEES 337 - Signature d'un contrat de transaction en vue de l'indemnisation d'un commerçant de la halle Secrétan (19e) suite à la fermeture du marché.

2011, DDEEES 356 - Subvention (1.620.000 euros) et convention avec l'association Paris Développement.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, rapporteure.

2011, DPE 59 - Approbation des modalités de lancement et de signature d'un marché d'accompagnement méthodologique relatif à la mise en place de composteurs et lombricomposteurs en pied d'immeubles à Paris et de fournitures associées, dans le cadre du 2e appel à volontariat des parisiens.

2011, DPE 81 - Approbation des modalités de lancement et de signature de marchés d'enlèvement des graffiti à Paris en 5 lots séparés.

2011, SGCP 13 - Fixation des tarifs des consommations de la buvette du conseil de Paris

**M. François DAGNAUD**, rapporteur.

2011, DPA 80 - Autorisation à M. le Maire de Paris de déposer les demandes de permis de construire et de démolir en vue de la modification des façades pour la mise en accessibilité du musée Galliera (16e).

**Mme Véronique DUBARRY, M. Christophe GIRARD**, rapporteurs.

2011, DPP 23 - Subvention et convention avec l'association Paris Aide aux Victimes - Montant : 3.000 euros

2011, DPP 27 - Subvention et convention avec FAIRE - Association de Formation et Aide à la Réinsertion - Montant : 30.000 euros

2011, DPP 28 - Subvention et convention avec l'association Paris Aide aux Victimes pour l'accueil des victimes au TGI - Montant : 8.500 euros

2011, DPP 32 - Subvention et convention avec l'association Jeter l'Ancre - Montant : 5.000 euros

2011, DPP 33 - Subvention (21.000 euros) et signature d'une convention avec l'association Jeunesse Feu Vert Fondation Robert Steindecker (14e).

2011, DPP 34 - Subvention (3.033 euros) et convention avec l'association Espoir 18 dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

2011, PP 82 - Admissions en non-valeur et remises gracieuses d'anciennes créances présentées au cours de l'exercice 2011.

2011, PP 83 - Autorisation à M. le préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2011, PP 84 - Modification de la délibération n° 2008 PP 6-1° du 4 février 2008 portant dispositions statutaires applicables au corps des agents de maîtrise de la préfecture de police.

2011, PP 85 - Modification de la délibération n° 2000 PP 58-1° du 29 mai 2000 portant dispositions statutaires applicables au corps des démineurs de la préfecture de police.

2011, PP 86 - Modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture d'effets d'habillement, décorations, médailles et drapeaux pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2011, PP 87 - Modalités d'attribution d'un marché pour l'acquisition et la maintenance de compresseurs d'air, la requalification des récipients à pression de gaz pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteure.

2011, DAJ 34 - Approbation d'un accord coexistence entre les marques Velib' et Autolib' d'une part et T'lib d'autre part.

2011, DPA 82 - Approbation du principe, des modalités de passation et signature de deux marchés à bons de commande pour des prestations de contrôles périodiques d'installations de génie climatique dans les équipements relevant du budget municipal.

2011, DRH 64 - Modification du statut des professeurs de la Ville de Paris et de leur échelonnement indiciaire.

2011, DRH 83 - Modification de la délibération relative au statut particulier et à l'échelonnement indiciaire du corps des personnels de maîtrise.

2011, DRH 84 - Fixation du règlement des concours pour l'accès au grade de technicien des services opérationnels de classe normale du corps des techniciens des services opérationnels de la Commune de Paris.

2011, DRH 85 - Fixation de la nature des épreuves et du programme des concours externe et interne pour l'accès au grade de technicien des services opérationnels de classe normale du corps des techniciens des services opérationnels de la Commune de Paris dans la spécialité nettoiement.

2011, DRH 86 - Fixation de la nature des épreuves et du programme des concours externe et interne pour l'accès au grade de technicien des services opérationnels de classe normale du corps des techniciens des services opérationnels de la Commune de Paris dans la spécialité assainissement.

2011, DRH 87 - Fixation de la nature des épreuves et du programme des concours externe et interne pour l'accès au grade de technicien des services opérationnels de classe normale du corps des techniciens des services opérationnels de la Commune de Paris dans la spécialité fossoyage.

2011, DRH 88 - Fixation de la nature des épreuves et du programme des concours externe et interne pour l'accès au grade de technicien des services opérationnels de classe normale du corps des techniciens des services opérationnels de la Commune de Paris dans la spécialité espaces verts.

2011, DRH 90 - Modifications de délibérations relatives à des primes et indemnités des personnels de la Commune de Paris.

2011, DRH 92 - Indemnisation d'un agent municipal du montant des traitements qu'il aurait dû percevoir.

2011, DRH 93 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché visant à renforcer le sentiment d'appartenance des agents de la direction des espaces verts et de l'environnement via une formation des encadrants dans le cadre d'un projet collectif d'amélioration.

2011, DRH 94 - Fixation du statut particulier du corps des personnels paramédicaux et médico-techniques d'administrations parisiennes.

2011, DRH 95 - Prestation de remboursement de l'abonnement au dispositif VELIB souscrits par les volontaires du service civique en mission pour la collectivé parisienne.

2011, DRH 96 - Fixation de l'échelonnement indiciaire des personnels paramédicaux et médico-techniques d'administrations parisiennes.

2011, DRH 98 - Fixation du statut particulier du corps des assistants spécialisés des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes.

2011, DRH 99 - Signature de la prolongation du contrat de bail à l'hôtel Alcyon 17 rue de Prague (12e).

2011, DRH 100 - Indemnisation à des agents suite à la détérioration d'objets ou d'effets personnels à l'occasion d'incidents de service.

2011, DRH 101 - Modification de délibérations relatives à des primes et indemnités des personnels de la Commune de Paris.

2011, DRH 102 - Propositions du Comité d'accompagnement des pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2012.

2011, DRH 105 - Contrat de transaction avec la Société UTC Fire & Security Services (ancien marché COFISEC).

2011, DSTI 29 - Marché de fourniture de services de télécommunication

2011, DSTI 39 - Marché négocié relatif à la maintenance curative, évolutive et support technique du progiciel GTS de gestion des billeteries de la Ville de Paris.

2011, DSTI 43 - Signature d'un marché négocié relatif à l'acquisition de licences et à la maintenance du système intégré de gestion des bibliothèques et fonds spécialisés de la Ville de Paris.

2011, DSTI 45 - Signature d'un marché négocié relatif à la maintenance et au droit de suivi du progiciel One2team.

2011, DUCT 205 - Renouvellement de 7 armoires rotatives destinées à la conservation et à l'exploitation des registres d'état civil (13e et 14e) et lancement d'un appel d'offre ouvert en deux

lots.

**Mme Maïté ERRECART**, rapporteure.

2011, DF 80 - Contrat d'occupation du domaine public, concession de travaux pour l'occupation du restaurant Laurent (8e) .

2011, DF 90 - Modifications statutaires de la SEMAPA : cession partielle de parts de la Ville de Paris au Département de Paris et transformation de la SEMAPA en SPLA.

2011, DU 232 - Subvention et avenant à convention (5.687.000 euros) avec l'APUR.

2011, DU 233 - Subvention et avenant n° 1 à convention (2.337.000 euros) avec le Pavillon de l'Arsenal.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, rapporteur.

2011, DEVE 100 - Signature d'une convention avec l'Association Parisienne d'Attelage visant à l'autoriser à pratiquer l'attelage dans le bois de Vincennes.

2011, DEVE 30 - Avenant à la convention pour subvention (5.400 euros) à l'association Ateliers Villes pour son projet expérimental de découvertes "éco-urbaines" dans le cadre de la biodiversité parisienne.

2011, DEVE 176 - Subvention (3.300 euros) et convention avec l'association La Guinguette Pirate dite Petit Bain visant à valoriser le lien social et favoriser la biodiversité dans des quartiers du 13e arrondissement.

2011, DEVE 172 - Approbation et signature d'un marché négocié à bons de commande sans mise en concurrence et sans publicité préalable pour la fourniture et la distribution de repas aux élèves de l'Ecole d'horticulture Du Breuil.

2011, DEVE 102 - Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de contenants horticoles pour le Centre de Production Horticole de la Ville de Paris.

2011, DEVE 168 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2011, DEVE 171 - Indemnisation amiable de tiers pour des dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2011, DEVE 178 - Indemnisation amiable d'un tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, rapporteure.

2011, SG 212 - DEVE 179 - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation d'une étude des milieux naturels et de la biodiversité de la Seine et de ses berges à Paris.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX et Mme Anne LE STRAT**, rapporteures.

2011, DEVE 52 - DPVI 391 - Subvention à l'association Secondes Nature (2.000 euros) pour des randonnées urbaines de sensibilisation à l'environnement dans le quartier Politique de la Ville Est (20e).

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteures.

2011, DAC 51 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé - Augusto Boal (12e).

2011, DAC 270 - Subvention (4.000 euros) à l'association Institut de Théologie Orthodoxe (19e).

2011, DAC 432 - Subvention (6.000 euros) à l'association L'Alternative Kouabo (33300 Bordeaux).

2011, DAC 665 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association SKITe (11e).

2011, DAC 695 - Subvention (301.104 euros) et convention avec la Société d'économie mixte d'aménagement de Paris SEMAPA (4e).

2011, DAC 703 - Subventions (300.000 euros) et conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du théâtre privé.

2011, DAC 748 - Convention d'objectifs entre la Ville de Paris, l'Etat et la SARL Les ateliers de danse (11e).

2011, DAC 761 - Subvention (10.000 euros) à l'association Le Laboratoire de la Création (1er).

2011, DAC 765 - Contrat de transaction en vue de l'indemnisation, au titre de dommages de travaux publics, de l' exploitant du café Le Bistrot de la Gaîté, 7 rue Papin (3e).

2011, DAC 769 - Subvention (18.000 euros) à l'Association Française pour le Cirque de Demain (17e).

2011, DAC 783 - Convention pour l'occupation du Théâtre du Rond-Point (8e) avec la SARL Théâtre du Rond-Point.

2011, DAC 787 - Subvention (6.000 euros) à l'association Compagnie Karine Saporta pour son action dans le 13e arrondissement.

2011, DAC 791 - Contrat de transaction entre la Ville de Paris et la Société Besombes et Mallet Sef relatif à un préjudice consécutif aux travaux d'extension du Théâtre du Châtelet sur l'Hôtel du Palais (1er).

2011, DAC 798 - Subventions (2.000 euros) aux associations Clarance (17e) et La Compagnie Théâtrale des Aléas (17e).

2011, DAC 808 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la fourniture de mobiliers spécifiques destinés aux bibliothèques et autres services habilités de la Ville de Paris.

2011, DAC 812 - Subventions (6.000 euros) aux associations Mi-fugue mi-raison (93100 Montreuil) et La Fabrica'son (92240 Malakoff).

2011, DAC 813 - Subvention (15.000 euros) et avenant à convention avec l'association L'étoile du nord (18e).

2011, DAC 820 - Subvention (1.500 euros) à l'association Les Amis des Temperamens Variations (18e).

2011, DAC 829 - Conventions relatives à l'occupation du domaine public pour les théâtres.

2011, DAC 831 - Subvention (3.000 euros) à la SARL Lard'Enfer (78310 Maurepas).

2011, DAC 836 - Subvention (5.000 euros) à l'association Art Initiative Recherche Echange (Charenton le Pont).

2011, DAC 839 - Subvention (3.500 euros) à l'association Le Nom du Titre (81300 Graulhet).

2011, DAC 840 - Subvention (3.000 euros) à l'association Compagnie Tecem (Théâtre expérimental chorégraphique et musical) (18e).

2011, DAC 848 - Subvention (1.500 euros) à l'association Pied'oeuvre (14e).

2011, DAC 853 Statuts de l'association Bétonsalon (13e) et adhésion de la Ville de Paris en qualité de membre de droit.

2011, DICOM 33 - Conventions de mécénat avec Havas média France et la Caisse des Dépôts et Consignations (jointes en annexe) pour l'opération Nuit Blanche 2011.

2011, DUCT 226 - Acceptation du legs particulier consenti par Monsieur Thierry BIGNAND à la Ville de Paris, au bénéfice du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.

**M. Christophe GIRARD**, rapporteur.

2011, DAC 842 - Subvention (20.000 euros) à la Fondation Institut kurde de Paris (10e).

**M. Christophe GIRARD, Mme Pascale BOISTARD**, rapporteurs.

2011, DAC 785 - Subvention (3.600 euros) à l'association Danse un pas à deux (12e).

2011, DAC 810 - Subvention (5.000 euros) à l'association Kachashi (12e).

2011, DAC 821 - Subvention (11.000 euros) à l'association Chandanse des sourds (1er).

**M. Christophe GIRARD, Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

2011, DAC 536 - Subvention (1.500 euros) à l'association Les Princes de rien (10e).

2011, DAC 540 - Subvention (1.000 euros) à l'association Les Atomes Crochus (5e).

**M. Christophe GIRARD, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteurs.

2011, DU 60 - Signature d'actes entre la Ville de Paris et la RATP en vue de la réalisation d'équipements publics au 67, rue de Lagny - 18-20, rue des Pyrénées (20e).

2011, DU 124 - Cession de l'ancienne colonie de vacances située à Paulmy (Indre et Loire).

2011, DU 201 - Approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2010.

2011, DU 203 - Cession à l'Association Charitable d'Education et d'Assistance Sainte Clotilde des droits du bailleur relatifs à l'immeuble 44 rue Emeriau dans le secteur Beaugrenelle (15e).

2011, DU 264 - Annulation de servitudes dans le secteur d'aménagement Saussure (17e).

2011, DU 273 - Acquisition auprès de Réseau Ferré de France, dans le cadre du projet de tramway T3, d'un terrain situé boulevard Poniatowski (12e).

2011, DU 271 - Attribution de la dénomination place Geneviève de Gaulle Anthonioz à une place (15e).

**Mme Anne HIDALGO**, rapporteure.

2011, DPA 83 - Approbation des modalités de passation des marchés de travaux relatifs au projet de reconversion des entrepôts Macdonald en un pôle multi-équipements, 141 à 153 boulevard Macdonald (19e).

**Mme Anne HIDALGO, Mme Colombe BROSSEL et M. Jean VUILLERMOZ**, rapporteurs.

2011, DJS 230 - Approbation du principe du projet d'aménagement et dépôt des demandes de permis de démolir et de construire pour un Espace Jeunes 103, boulevard Jourdan (14e).

**M. Bruno JULLIARD**, rapporteur.

2011, SG 210 - Subvention et convention (6.500 euros) avec l'association Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir (9e).

**Mme Fatima LALEM**, rapporteure.

2011, DVD 189 - Modification à partir du 1er janvier 2012 des droits de navigation des bateaux de plaisance sur le réseau fluvial de la Ville de Paris.

**Mme Anne LE STRAT**, rapporteure.

2011, DVD 149 - Signature avec la société UNIBETON d'une convention d'occupation domaniale pour la rénovation et l'exploitation d'une centrale à béton à Aubervilliers, sur le Canal Saint-Denis.

**Mme Anne LE STRAT, M. Pierre MANSAT**, rapporteurs.

2011, DVD 19 - Signature de l'avenant n°1 au marché de maitrise d'oeuvre relatif à l'aménagement de la place de la République (3e, 10e et 11e) passé avec un groupement d'entreprise conjoint.

2011, DVD 196 - Signature avec la société DELEK France d'un avenant n°1 au contrat d'occupation du domaine public pour l'exploitation de deux stations-service à Paris (12e et 20e).

2011, DVD 170 - Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association "Club des Villes et Territoires Cyclables".

2011, DVD 192 - Subvention exceptionnelle (10.000 euros) à l'association Française pour le développement et la promotion de l'Avenue Verte London Paris.

2011, DVD 213 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

**Mme Annick LEPETIT**, rapporteure.

2011, DASES 46 - Signature d'une convention avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour la gestion des aides financières au titre de l'aide sociale à l'enfance de plusieurs arrondissements.

**M. Romain LEVY**, rapporteur.

2011, DLH 6 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, de l'immeuble communal 76 rue Julien Lacroix (20e).

2011, DLH 52 - Modification de la participation de la Ville de Paris au financement du programme de transformation par la SA d'HLM AFTAM Habitat du foyer de travailleurs migrants 15, rue David d'Angers (19e) en une résidence sociale de 86 logements PLA-I.

2011, DLH 65 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'immeuble 76, rue Stendhal (20e).

2011, DLH 74 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 7 logements PLUS, 100 boulevard de la Chapelle/39 rue de la Charbonnière (18e).

2011, DLH 76 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, du terrain communal 24 rue Tholozé (18e).

2011, DLH 103 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris au Prêt Réhabilitation et à l'Eco Prêt Réhabilitation à contracter par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" en vue du financement du programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 10-14, rue Olivier Métra et 10, rue Charles Friedel (20e).

2011, DLH 113 - Réalisation par EFIDIS d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 32 logements, 191 rue du Faubourg Saint-Antoine (11e).

2011, DLH 114 - Réalisation par Gambetta Locatif d'un programme de construction neuve comprenant une résidence étudiante de 167 logements PLS et une résidence de loisir à vocation sociale de 251 logements, ZAC Joseph Bédier (13e).

2011, DLH 127 - Déclassement du domaine public et avenant au bail emphytéotique consenti à l'Armée du Salut portant location d'une emprise 9, avenue de la Porte des Lilas (19e).

2011, DLH 163 - Réalisation par l'association Péniche du Coeur de travaux de mise aux normes d'un centre d'hébergement d'urgence situé sur une péniche actuellement amarrée Quai Saint Bernard-Jardin Tino Rossi (5e).

2011, DLH 166 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 30 logements PLS 46-48, rue d'Aubervilliers (19e).

2011, DLH 170 - Octroi d'une subvention complémentaire à Paris Habitat OPH pour le financement d'une opération de construction de 20 logements PLUS, 21-25 rue Ramponeau (20e).

2011, DLH 171 - Réalisation par la RIVP d'un programme comportant une résidence sociale pour jeunes travailleurs de 71 logements PLA-I, 36 logements PLUS pour étudiants, et un foyer handicapés de 20 logements PLS 93, boulevard du Montparnasse (6e).

2011, DLH 186 - Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 1 logement PLA-I, 6 logements PLUS et 1 logement PLS 3, rue Nicolaï (12e).

2011, DLH 192 - Acquisition par LOGIREP en l'état futur d'achèvement de 5 logements PLA-I, 14 logements PLUS et 5 logements PLS, 109 bis avenue Mozart, 11 bis-13 rue de la Source (16e).

2011, DLH 196 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 ateliers-logements PLUS, 16-18 rue Pierre Ginoux (15e).

2011, DLH 197 - Réalisation par ICF La Sablière d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 64 logements, 41 rue Ordener (18e).

2011, DLH 212 - Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2010 de la convention publique d'aménagement d'éradication de l'insalubrité conclue le 30 mai 2002 entre la Ville de Paris et la SIEMP.

2011, DLH 213 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'immeuble 1-3, place de Stalingrad (10e).

2011, DLH 217 - Réalisation par France Habitation d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 80 logements, 19-23 rue de l'Eglise (15e).

2011, DLH 219 - Réalisation par ICF "La Sablière" d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 90 logements ILN, 22 avenue de la Porte d'Asnières (17e).

2011, DLH 227 - Réalisation par Logement Francilien d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 15 logements, 55 rue de la Réunion (20e).

2011, DLH 232 - Réalisation par Logement Francilien d'un programme de réhabilitation progressive Plan Climat de 11 logements, 6 rue de la Présentation (11e).

2011, DLH 241 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 12 logements PLA-I, 26 logements PLUS et 12 logements PLS 42 rue du Louvre (1er).

2011, DLH 249 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant 2 logements PLUS 275, rue de Belleville (19e).

2011, DLH 255 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 8 logements PLUS et 4 logements PLS 14, rue des Mignottes-14bis, rue de la Mouzaia (19e).

2011, DLH 257 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I et 5 logements PLUS 9, rue du Béarn (3e).

2011, DLH 258 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant une résidence étudiante de 41 logements PLUS, 40A rue de Ménilmontant - 9 rue Delaître (20e).

2011, DLH 259 - Réalisation par la RIVP d'un programme comportant une résidence sociale de 26 logements PLA-I, 11 rue Voltaire (11e).

2011, DLH 260 - Réalisation par la RIVP d'un programme comportant une résidence sociale de 60 logements PLA-I, 7-9, rue Waldeck Rousseau (17e).

2011, DLH 264 - Création par la SGIM de 17 logements PLUS par transformation de chambres dans les 12e, 13e, 15e, 16e, 17e et 20e arrondissements.

2011, DLH 265 - Réalisation par la SGIM d'un programme comprenant la réhabilitation et la surélévation de l'ensemble immobilier 23 rue de Tlemcen et 71 rue des Amandiers (20e), comportant 147 logements PLS.

2011, DLH 269 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de création de 2 logements PLA-I, 20/26 rue de

Cronstadt (15e).

2011, DLH 272 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction d'un Foyer de Jeunes Travailleurs comportant 93 logements PLA-I, 21-25 rue de l'Ourcq (19e).

2011, DLH 274 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 4 logements PLA-I, 16 logements PLUS et 5 logements PLS 133-135, rue Pelleport / 13, rue des Pavillons (20e).

2011, DLH 277 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 11-13, rue Gandon (13e).

2011, DLH 278 - Réalisation par EMMAÜS Habitat d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 12 logements, 5 rue des Pruniers (20e).

2011, DLH 281 - Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 738 logements sur le groupe Glacière Daviel, 2 rue Vergniaud, 22 et 42 rue Daviel, 35 rue Daviel et 69 rue de la Glacière (13e).

2011, DLH 283 - Réalisation par FIAC d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 12 logements PLA-I, 12 rue de la Lune (2e).

2011, DLH 284 - Réalisation par Antin Résidences d'un programme de construction neuve d'une résidence sociale pour jeunes actifs comportant 65 logements PLA-I, 27 rue de la Glacière (13e).

2011, DLH 285 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme de création d'un centre d'hébergement comportant 50 places, 12-14 passage Raguinot (12e).

2011, DLH 288 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 8 logements PLUS et 3 logements PLS 9, rue Boulay (17e).

2011, DLH 291 - Réalisation par ERIGERE d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 7 logements PLA-I, 49 logements PLUS et 14 logements PLS, 58 boulevard de Strasbourg (10e).

2011, DLH 292 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 8 logements PLA-I, 29 logements PLUS et 36 logements PLS, 67/97 rue de la Glacière, 2 rue Vergniaud (13e).

2011, DLH 295 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 7 logements PLUS et 3 logements PLS, 15 rue Louis Morard (14e).

2011, DLH 296 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 17 logements PLUS, par transformation de chambres en logements, dans les 12e, 13e, 15e, 16e, 17e et 20e arrondissements.

2011, DLH 297 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 8 logements PLUS et 24 logements PLS et d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 88 logements familiaux, 1 à 9 rue Emile Borel et 2 boulevard Bois le Prêtre (17e).

2011, DLH 298 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 14 logements PLA-I, 42 logements PLUS, 48 logements PLS et une résidence étudiante de 97 logements PLUS lot Ls et lot Re de l'Ilot des Mariniers, sur le site de l'ancien hôpital Broussais (14e).

2011, DLH 300 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de résidentialisation de la tour Bois le Prêtre, 5-9 boulevard du Bois le Prêtre (17e).

2011, DLH 302 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant 13 logements PLS 99, rue de l'Ourcq (19e).

2011, DLH 303 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant 8 logements PLUS, 110 rue de la Roquette (11e).

2011, DLH 304 - Réalisation par ADOMA d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'une résidence sociale pour jeunes travailleurs comportant 53 logements PLA-I 192, boulevard de la Villette (19e).

2011, DLH 305 - Réalisation par ADOMA d'une résidence sociale de type pension de famille comportant 21 logements PLA-I, 24 rue Darcet (17e).

2011, DLH 307 - Modification des conditions d'attribution du "Prêt Paris Logement %" (PPL 0%).

2011, DLH 308 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 6 logements PLUS et 2 logements PLS 198 rue Raymond Losserand (14e).

2011, DLH 309 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, des parcelles communales 46-48 rue d'Aubervilliers (19e).

2011, DLH 310 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 15 logements PLA-I, 29 logements PLUS et 10 logements PLS, 20-24 rue Basfroi (11e).

2011, DLH 311 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 4 logements PLA-I, 15 logements PLUS et 5 logements PLS, 189 rue de Charonne (11e).

2011, DLH 312 - Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP et au réaménagement d'une partie de sa dette envers le Crédit Foncier de France.

2011, DLH 313 - Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 178 logements sur le groupe Emeriau, 32-38 rue Emeriau (15e).

2011, DLH 314 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction comportant 1 logement PLUS, 12 allée du Père Julien Dhuit (20e).

2011, DLH 315 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de création de 14 logements PLUS et 10 logements PLS, 47-73 rue Nationale (13e).

2011, DLH 317 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 1 logement PLA-I, 6 logements PLUS et 1 logement PLS, 72 rue du Ruisseau (18e).

2011, DLH 318 - Modification du plan de financement du programme comportant 4 logements PLAI et 4 logements PLUS, à réaliser par Paris Habitat OPH, 140 A rue de Rivoli (1er).

2011, DLH 319 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'immeuble 2, rue de Florence (8e).

2011, DLH 320 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 9 logements PLUS et 6 logements PLS, 8, rue des Plâtrières (20e).

2011, DLH 321 Requalification par Paris Habitat OPH des espaces extérieurs de 468 logements sur le groupe Contenot Decaen, 32 et 46 rue de la Brèche aux loups, 59-93 rue Claude Decaen, 7 rue de Gravelle et 9 square Contenot (12e).

2011, DLH 322 - Réalisation par la société d'HLM l'Habitat Social Français (HSF) d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 2, rue des Pavillons et 3, impasse des Chevaliers (20e).

2011, DLH 323 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 6 logements PLUS et 2 logements PLS 132 avenue de Saint Ouen (18e).

2011, DLH 324 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 4 logements PLUS et 3 logements PLS, 119 boulevard Lefebvre (15e).

2011, DLH 325 - Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 71 logements sur le groupe Clovis, 7 rue Clovis (5e).

2011, DLH 326 - Réalisation par la RIVP d'un programme comportant une résidence sociale pour jeunes travailleurs de 48 logements PLA-I, 60 rue La Fayette (9e).

2011, DLH 327 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble 10 rue Laplace (5e).

2011, DLH 328 - Modification du programme de construction de logements familiaux PLUS, PLA-I et PLS à réaliser par Logis-Transports 80 boulevard Jourdan (14e).

2011, DLH 330 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 6 logements PLUS et 3 logements PLS, 38 rue Chapelle (18e).

2011, DLH 331 - Réalisation par Paris Habitat OPH, d'un programme de construction neuve d'un EHPAD comportant 100 logements PLS, ZAC Clichy Batignolles (17e).

2011, DLH 332 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 26 logements PLA-I, 59 logements PLUS et 38 logements PLS ZAC Clichy Batignolles lot E9 (17e).

2011, DLH 333 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, des immeubles communaux 133 et 135 rue Pelleport (20e).

2011, DLH 334 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 10 logements PLUS et 6 logements PLS 181, avenue de Clichy (17e).

2011, DLH 335 - Réalisation par Logement Francilien d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 20 logements, 10 rue de l'Escaut et 64 rue Curial (19e).

2011, DLH 336 - Réalisation par Logement Francilien d'un programme de réhabilitation progressive Plan Climat de 12 logements, 194 ter rue de la Roquette (11e).

2011, DLH 337 - Réalisation par Logement Francilien d'un programme de réhabilitation progressive Plan Climat de 26 logements, 29 rue de l'Equerre (19e).

2011, DLH 339 - Réalisation par Prologues d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 2 logements PLA-I, 100 avenue du Général Bizot (12e) et d'un logement PLA-I, 3 rue Nicolas Charlet (15e).

2011, DLH 340 - Modification de la garantie accordée par la Ville à l'emprunt à contracter par l'association Monsieur Vincent en vue du financement d'un programme de construction neuve d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) comportant 70 logements PLS, 88 rue du Cherche-Midi (6e).

2011, DLH 341 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 7 logements PLA-I, 14 logements PLUS et 7 logements PLS 25 rue Michel le Comte (3e).

2011, DLH 342 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 4 logements PLA-I et 26 logements PLS 4, rue de Chaumont (19e).

2011, DLH 343 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant une résidence sociale de type pension de famille de 24 logements PLA-I et un centre d'hébergement et de stabilisation de 40 places, 6 rue Montesquieu (1er).

2011, DLH 344 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier Ilot Say, 72, 74, 80, 88-92, rue Jeanne d'Arc et 77, rue Dunois (13e).

2011, DLH 345 - Autorisation des travaux nécessaires à l'exploitation du parc de stationnement souterrain Pont Marie (4e) situé dans l'emprise du bail conclu entre la Ville de Paris et la Fondation Cité Internationale des Arts.

2011, DLH 347 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant une résidence sociale pour jeunes travailleurs de 47 logements PLA-I et un foyer pour personnes âgées de 45 logements PLUS 30-32 quai des Célestins (4e).

2011, DLH 350 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 14 logements PLA-I, 56 logements PLUS et 70 logements PLS ainsi qu'un Foyer de Jeunes Travailleurs de 92 logements PLAI, ZAC Paris Rive Gauche, lot M6B2 (13e).

2011, DLH 351 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat des immeubles 22-24, avenue de la Porte de Vincennes (12e), 21-23, avenue de la Porte de Vincennes, 1-15 avenue du Commandant l'Herminier (20e) et 118, rue de Lagny (20e).

2011, DLH 352 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 22, 30-38, rue de Joinville, 3, 9, 17A, 17B, et 19, impasse de Joinville (19e).

2011, DLH 353 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 11, 17 et 19, rue de Gergovie, 14, rue du Cange et 8, rue Fernand Holweck (14e).

2011, DLH 354 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 41, 43 et 45, rue Piat (20e).

2011, DLH 355 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 25 logements PLUS et 12 logements PLS, 44 rue Sébastien Mercier et 5 rue Emmanuel Chauvière (15e).

2011, DLH 356 - Autorisation à la RIVP de déposer toute demande d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation d'un équipement petite enfance et de logements sociaux sur la parcelle communale 8 rue de Montmorency (3e).

2011, DLH 357 - Renouvellement des garanties accordées par la Ville de Paris à des emprunts PLA-I, PLUS et bancaires à contracter par la SIEMP en vue du financement de divers programmes.

2011, DLH 358 - Modification du montant de la subvention accordée à Efidis pour le programme de Foyer de Jeunes Travailleurs 141-219, boulevard MacDonald (19e).

2011, DU 260 - Cession à la société d'HLM Coopération et Famille de lots de copropriété de l'ensemble immobilier, Tour Mantoue 1-17 place de Vénitie, 4-26 avenue de Choisy, 96-104 boulevard Masséna, 1-31 villa d'Este (13e).

**M. Jean-Yves MANO**, rapporteur.

2011, DLH 154 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 22 logements PLUS, 40 logements PLUS CD, 28 logements PLAI et 15 logements PLS ainsi qu'un habitat groupé de 22 logements PLUS, 63 boulevard de Charonne (11e).

2011, DLH 202 - Réalisation par la RIVP de 2 programmes de construction comportant 28 logements PLA-I, 72 logements PLUS, 43 logements PLS, une résidence sociale de 49 logements PLA-I et un foyer d'hébergement pour personnes autistes de 12 logements PLUS, lot C et lot E de la ZAC Boucicaut (15e).

2011, DLH 253 - Participation financière de la Ville de Paris à la mise en place de 8 logements U.L.S (Unités de Logements Spécialisés) dans un programme d'I.C.F La Sablière situé ZAC Clichy Batignolles lot 1.1 (17e).

**M. Jean-Yves MANO, Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

2011, DLH 349 - Réalisation par Paris Habitat OPH, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de construction neuve comportant 27 logements PLUS, 11 logements PLAI et 16 logements PLS, un EHPAD de 101 logements PLUS et une résidence sociale de 25 logements PLAI, 86-90, rue de Lourmel (15e).

**M. Jean-Yves MANO, Mme Fatima LALEM**, rapporteurs.

2011, DU 274 - Adhésion de la Ville de Paris à un groupement de commande en vue de la réalisation d'une étude urbaine sur le site de l'usine de production d'eau potable d'Ivry-sur-Seine (94).

2011, DU 275 - Dépôt de toutes demandes d'autorisations d'urbanisme par la commune d'Ivry-sur-Seine sur un terrain propriété de Ville de Paris situé à Ivry-sur-Seine (Val de Marne), 64-74 avenue Jean Jaurès.

2011, SG 6 - Protocole de coopération entre la Ville de Paris et la Ville d'Asnières-sur-Seine.

**M. Pierre MANSAT**, rapporteur.

2011, DASCO 139 - Subvention (7.659 euros) à l'E.S.A.A BOULLE (12e).

2011, DASCO 140 - Subvention (295.000 euros) à l'école Boulle (12e) pour la création d'un incubateur d'entreprises destiné aux élèves des écoles d'arts appliqués.

2011, DDEEES 352 - Subvention (13.700.000 euros) à la régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'école supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris.

2011, DDEEES 353 - Subvention (3.700.000 euros) à la régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'école des ingénieurs de la ville de Paris.

2011, DDEEES 354 - Subvention (10.000 euros) et avenant avec l'Association Science Technologie Société (13e).

2011, DDEEES 355 - Subvention (10.000 euros) et avenant avec l'association Microlithe (20e).

2011, DU 250 - Avenant n° 2 à la convention-cadre sur l'enseignement supérieur et la recherche et les établissements municipaux à Paris. Acquisition auprès de l'Etat de l'immeuble 6-12, rue Jean Calvin (5e).

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2011, DA 22 - Approbation et signature de la convention constitutive de groupement entre la Ville et le Département de Paris pour l'achat de fournitures et services relatifs à l'entretien et l'aménagement des espaces publics parisiens.

2011, DA 23 - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de livres non scolaires, méthodes de langue et partitions destinés aux établissements du réseau des bibliothèques et aux services habilités de la Ville de Paris et du Département de Paris en 12 lots séparés.

2011, DA 24 - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'accords-cadres relatifs à la réalisation de travaux Tous Corps d'Etat d'entretien, d'aménagement ou de modernisation des équipements publics municipaux et départementaux. Ces prestations s'inscrivent dans le cadre du groupement de commande constitué entre la Ville et le Département de Paris.

2011, DA 25 - Modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la mise à disposition de bungalows et de sanitaires mobiles.

2011, DAJ 32 - Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 22 et 29 novembre 2011. Attribution et signature d'un marché de maîtrise d'oeuvre.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

2011, DFPE 43 - Subvention (118.826 euros) et avenant n° 2 avec l'association Le Moulin Bleu (12e) pour sa crèche parentale.

2011, DFPE 55 - Subvention (109.314 euros) et avenant n° 2 à l'association La Ribambelle (15e) pour sa halte garderie.

2011, DFPE 58 - Subvention (90.328 euros) et avenant n° 2 avec l'association Acidulés et à croquer pour sa crèche parentale (18e).

2011, DFPE 132 Subvention (143.724 euros) et convention avec l'association La Maison des Bout'chou (13e) pour la crèche collective Saint-Jacques (14e).

2011, DFPE 189 - Subvention (1.348.349 euros) et convention avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon

pour sa crèche collective (19e).

2011, DFPE 246 - Subvention (68.895 euros) et avenant n° 2 avec l'association Enfance pour Tous (Lyon - 69) pour la crèche collective Les Réglisses (20e).

2011, DFPE 347 - Subvention (857.266 euros) et convention avec l' Association des Cités du Secours Catholique pour la restructuration et l'extension de sa crèche située dans la Cité Le Village , 72, rue Orfila (20e).

2011, DFPE 387 - Lancement d'un marché à bons de commande multi attributaires sans minimum ni maximum pour la mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les parisiens au sein d'établissements d'accueil collectif de petite enfance situés dans les 15e et 16e ardt.

2011, DFPE 391 - Subvention et avenant n° 2 (61.806 euros) avec l'association Association Générale de Familles du 13ème pour la halte-garderie La Kalabane.Annule et remplace le projet 2011 DFPE 224 voté les 14-15 novembre 2011.

2011, DPA 86 - Approbation du principe et des modalités de consultation en marché unique des travaux de construction d'une crèche collective de 66 places avec un logement de fonction, d'un centre multi-accueil de 30 places et d'un centre de PMI au 9-17, rue Gustave Geffroy (13e).

2011, DU 253 - Acquisition en état futur d'achèvement auprès de la Société HLM BATIGERE d'un équipement de petite enfance multi-accueil de 30 places dans la ZAC Paris Rive Gauche (13e).

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2011, DUCT 202 - Approbation du lancement d'un appel d'offre pour réaliser des audits permettant d'attribuer le label de qualité "QualiPARIS".

**M. Mao PENINOU**, rapporteur.

2011, DAC 834 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Alliance Française autour du projet ICORN.

2011, SG 213 - Subvention et avenant à convention (20.000 euros) avec l'association les Amis du Musée de la Résistance Nationale (94500 Champigny sur Marne).

**Mme Danièle POURTAUD**, rapporteure.

2011, DAC 725 - Dons de visiteurs en faveur des musées municipaux.

**Mme Danièle POURTAUD et M. Christophe GIRARD**, rapporteurs.

2011, DDEEES 281 - Acompte sur subvention pour 2012 (1.193.400 euros) aux unions départementales syndicale.

2011, DDEEES 325 - Acompte sur subvention 2012 (151.750 euros) à la Commission administrative de la Bourse du travail.

2011, DDEEES 345 - Garantie de la Ville de Paris, à hauteur de 50%, pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt à contracter par la SNI en vue de financer les travaux de grosses réparations programmées en 2010 sur le patrimoine des hôtels d'entreprises de la convention de 1980.

**M. Christian SAUTTER**, rapporteur.

2011, DGRI 21 - Subvention (5.000 euros) à l'association des compétences tunisiennes innovantes de France (13e).

2011, DGRI 88 - Pacte d'amitié et de coopération avec la ville de Dakar.

2011, DGRI 89 - Signature des conventions avec Agrisud International et l'Ecole polytechnique de l'Université de Turin relatives au projet "Développement de savoir-faire municipaux dans l'aménagement des zones inondables et insalubres à Abidjan et Cotonou".

2011, DGRI 90 - Signature des avenants aux conventions relatives au Programme d'appui au développement de stratégies municipales de santé à Bamako et Ouagadougou.

**M. Pierre SCHAPIRA**, rapporteur.

2011, DPVI 266 - Projets économiques innovants dans les quartiers Politique de la Ville. Subventions à 4 associations (33.000 euros).

2011, DPVI 267 - Subventions (23.700 euros) à 5 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville.

2011, DPVI 268 - Convention de Gestion Urbaine de Proximité concernant le quartier Saint-Louis / Grange aux Belles (10e).

**Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteure.

2011, DASES 11 - Subvention et convention (32.821 euros) avec l'association Secours catholique (7e) pour son centre d'accueil le Cèdre.

2011, DASES 18 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association Mains Libres (1er).

2011, DASES 48 - Fixation de la redevance annuelle (100 euros) due par l'association Aurore pour l'occupation temporaire des locaux situés 12 rue Jean Quarré (19e).

2011, DFPE 385 - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté ADRIC (13e).

2011, DFPE 386 - Subvention (10.000 euros) à l'association Florimont (14e).

**Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteure.

2011, DAC 799 - Subvention (1.500 euros) à l'association pour la Mémoire des Enfants Juifs déportés du 13ème arrondissement de Paris.

2011, DAC 800 - Subvention (10.000 euros) à l'association Vérité et Justice pour Charonne (93514 Montreuil).

2011, DAC 819 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Arts Découvertes et Citoyennetés (5e).

2011, DAC 824 - Subvention (50.000 euros) et convention avec la Fondation de la France libre (13e)

2011, DAC 827 - Subvention (10.000 euros) au Comité Tlemcen à Paris (20e).

2011, DAC 837 - Subvention (2.000 euros) à l'Association Emir Abdelkader - France.

2011, DAC 841 - Subvention (950 euros) à la

Confédération des associations et des fédérations d'anciens combattants du 10e arrondissement de Paris.

2011, DAC 844 - Subvention (5.000 euros) à l'Association pour le Souvenir des Fusillés du Mont-Valérien et de L'Ile-de-France (92150 Suresnes).

2011, DAC 845 - Subvention (1.676 euros) à l'Union inter-départementale des combattants volontaires de la Résistance de Paris et la région parisienne (U.I.C.V.R de Paris et région parisienne) (5e).

2011, DAC 852 - Subvention (21.500 euros) à l'Office national des anciens combattants et Victimes de Guerre (4e).

2011, DAC 854 - Subvention (4.500 euros) au Comité Harkis et Vérité - C.H.V (13e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteure.

2011, DJS 295 - Convention avec la Fondation Paris Saint-Germain en vue de l'attribution d'une subvention (150.000 euros) pour la saison 2011-2012.

2011, DJS 411 - Lancement et signature d'un marché sur appel d'offre ouvert à bons de commande en vue de la location-maintenance de robots de nettoyage des établissements balnéaires en régie directe de la Ville de Paris.

2011, DJS 427 - Avenant de prolongation du marché d'exploitation de la piscine Roger Le Gall (12e).

2011, DJS 429 - Approbation du contrat de crédit bail, du principe de cession des droits, d'une convention tripartite, de l'avenant n°2 au BEA pour la piscine Molitor (16e).

**M. Jean VUILLERMOZ**, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2011, CAS 6 - Communication relative au budget primitif du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour 2012.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteure.

2011, SG 214 - Communication du rapport Développement Durable.

**M. Denis BAUPIN**, rapporteur.

2011, DAJ 33 - Communication de la liste de marchés attribués du 7 octobre 2011 au 2 novembre 2011.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

**Liste des membres présents en Commission.**

**1ère Commission**

Mmes Camille MONTACIÉ, Geneviève BERTRAND, Laurence DREYFUSS, Valérie SACHS et MM. David ALPHAND, Julien BARGETON, Jacques BRAVO, Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Jean-François LEGARET, Mao PENINOU, Yves POZZO di BORGO, Daniel VAILLANT, Christian SAINT-ETIENNE et Gérard REY.

Excusée : Mme Marie-Claire CARRERE-GEE.

**2e Commission**

Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BOUTAULT, Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Seybah DAGOMA, Maïté ERRECART, MM. Jean-Louis MISSIKA, Christian SAUTTER, Mmes Martine NAMY-CAULIER et Valérie SACHS.

Excusée : Mme Valérie MONTANDON.

**3e Commission**

M. Claude DARGENT, Mmes Marie-Chantal BACH, Laurence DOUVIN et M. Jean VUILLERMOZ.

Excusée : Mme Annick LEPETIT.

**4e Commission**

M. Daniel MARCOVITCH, Mme Aline ARROUZE, M. Denis BAUPIN, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne LE STRAT, Annick OLIVIER, Frédérique PIGEON, M. Gérard REY et Mme Claude-Annick TISSOT.

**5e Commission**

Mmes Sylvie WIEVIORKA, Geneviève BERTRAND, Myriam EL KHOMRY, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Philippe GOUJON et Mme Gisèle STIEVENARD.

Excusé : M. Hamou BOUAKKAZ.

**6e Commission**

Mmes Karen TAIEB, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mmes Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, Myriam EL KHOMRI, Fatima LALEM, M. Vincent ROGER, Mme Olga TROSTIANSKY.

Excusées : Mmes Véronique DUBARRY et Martine MÉRIGOT de TREIGNY.

**7e Commission**

Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Colombe BROSSEL, MM. Bruno JUILLARD, Jean VUILLERMOZ et Mme Geneviève BERTRAND.

Excusés : Mme Marie-Annick BARTHE, MM. Christophe NAJDOVSKI et Richard STEIN.

**8e Commission**

M. René DUTREY, Mmes Anne HIDALGO, Laurence DREYFUSS, MM. Jean-Yves MANO, Jérôme DUBUS, Alain LHOSTIS et François VAUGLIN.

Excusés : M. Pierre MANSAT et Mme Sandrine CHARNOZ.

**9e Commission**

Mmes Geneviève BERTRAND, Catherine DUMAS, Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB, Danièle POURTAUD, M. Pierre SCHAPIRA et Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Excusés : M. Pierre AIDENBAUM et Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY.

**Liste des membres présents.**

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda

ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGO, Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

***Absentes*** :

Mmes Rachida DATI, Valérie HOFFENBERG.

**Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.**

**Questions du groupe U.M.P.P.A.**

**QE 2011-29 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police relative aux délais moyens d'arrivée sur les lieux des véhicules d'intervention d'urgence relevant de ses compétences.**

**Libellé de la question :**

"Dans le cadre du débat sur l'aménagement des berges de la Seine, M. le Préfet de police a fait part de la nécessité de préserver la fluidité du trafic automobile, afin notamment de permettre l'acheminement des véhicules d'intervention d'urgence.

Il a été rapporté à cette occasion que les délais d'intervention ont augmenté en moyenne lors des dernières années.

Aussi, Mme Rachida DATI et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Préfet de police quel est le délai moyen d'arrivée sur les lieux des véhicules d'intervention d'urgence, pour chaque année depuis 2001."

**Réponse non parvenue.**

**QE 2011-30 Question de M. Bernard DEBRÉ à M. le Maire de Paris sur la mise en oeuvre de la politique de sécurité dans Paris, compétence qu'il partage avec le Préfet de police de Paris.**

**Libellé de la question :**

"De véritables bandes se constituent depuis plusieurs mois, dans l'indifférence des pouvoirs publics. Dans le 16e arrondissement, malgré la réactivité des services de police, les vols, violences etc. ne diminuent guère et inquiètent la population. Il y a quelques semaines, plus d'une cinquantaine d'habitants des rues Fourcroy, Rennequin dans le 17e arrondissement a saisi le député pour dénoncer les troubles réguliers commis par une bande d'une trentaine de "jeunes" qui a ses habitudes passage Roux. Là également, la venue de la police, à la suite des appels réguliers des habitants du voisinage, ne permet pas d'enrayer les trafics en tous genres, notamment de stupéfiants, les menaces et les violences sur les habitants. Au contraire, récemment des riverains ont fait état d'impacts d'armes à feu sur leurs fenêtres.

M. Bernard DEBRÉ souhaite donc savoir quelles mesures sont à l'étude pour améliorer l'ordre public à Paris, l'état d'avancement des projets de vidéosurveillance, malgré le partage toujours difficile des compétences entre Préfet de police et Maire de Paris."

Réponse (Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe) :

"La progression de la délinquance observée à Paris est une préoccupation particulièrement importante pour la Municipalité qui, au regard du statut particulier de la Capitale, n'est pas en charge de l'ordre public et de la sécurité des biens et des personnes : ces missions relèvent du Préfet de police.

Cependant la Ville consacre de lourds efforts à renforcer la sécurisation de Paris et de sa population contre la délinquance. A ce titre elle apporte notamment une contribution financière importante au Plan de vidéoprotection pour Paris lancé fin 2008 par la Préfecture de police. Au-delà d'une contribution de 5 millions d'euros, sa participation sous forme d'exonération, sur 15

années, des redevances d'occupation du domaine public pour les équipements implantés à la fois sur la voirie et dans les égouts pour le passage de quelques 350 kilomètres de fibres optiques, se chiffre à 80 millions d'euros.

Le déploiement progressif du dispositif de vidéoprotection est à ce jour bien engagé puisque 25 % des caméras seront installées à la fin de ce mois de décembre et la mise en place des 75 % des caméras restant devrait être achevée en juin 2012.

La Ville pourra donc dès l'été prochain, au regard de ses compétences et de ses propres missions, accéder à l'exploitation des images de 200 des caméras du dispositif aux fins de protection des bâtiments, installations et espaces municipaux ouverts au public, prévention des risques dont les crues de la Seine et la surveillance du trafic routier.

Par ailleurs, la constitution de bandes dans le 16e n'a pas été soulignée lors des réunions du comité de suivi du contrat de sécurité d'arrondissement, par les services de police qui n'ont pas identifié la présence de bandes organisées comme il peut en exister dans d'autres arrondissements. En revanche, une augmentation des vols commis sur la voie publique mobilise actuellement le commissariat du 16e. Parallèlement au développement de la vidéoprotection, le dispositif de "vidéo-patrouille" qui a été mis en place, à l'instar de celui créé sur le site du Trocadéro, intervient préventivement dès qu'un regroupement est constaté, pour le disperser.

Enfin, le comité de suivi du contrat de sécurité du 17e arrondissement n'a, là aussi, pas observé la présence de bandes spécifiques et les incidents dénoncés par l'auteur de la question doivent, à l'aveu des représentants des élus locaux, être relativisés car épisodiques."

**Question du groupe Communiste et élus du parti de Gauche.**

**QE 2011-28 Question de M. Ian BROSSAT et des membres du groupe Parti communiste et élus du parti de Gauche à M. le Maire de Paris sur le manque de personnel et les conditions de travail des agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) notamment dans les établissements du 18e arrondissement.**

**Libellé de la question :**

"Comme le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche l'a rappelé durant la communication de rentrée au Conseil de Paris de septembre dernier, le personnel des ASEM est en situation particulièrement précaire. Au sentiment d'une non reconnaissance de leur qualification et de leurs compétences s'ajoutent des conditions de salaire particulièrement faibles. De surcroît, le manque d'effectif actuellement constaté induit une charge de travail trop importante par rapport aux missions qui leur sont confiées. Cette situation est préjudiciable au bon déroulement de l'accueil des enfants et de la vie des établissements et nuit quotidiennement à des agents qui se sentent dépréciés.

Il est primordial de donner au personnel technique des écoles, à qui il est demandé grande polyvalence et disponibilité, les moyens de travailler dans de bonnes conditions.

M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche demandent à M. le Maire de Paris quels sont les moyens concrets - notamment en terme de création de postes - que la Ville souhaite mettre en œuvre pour assurer l'amélioration des conditions d'accueil des enfants, notamment dans les écoles du 18e arrondissement."

**Réponse non parvenue.**

**Annexe n° 2 - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2012.**

## RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

| Missions | Libellés | Autorisations de programme (stock net après BP 2012) | |
|---|---|---|---|
| | | Dépenses | Recettes |
| 01000 | CABINET DU MAIRE | 53 521,33 | 0,00 |
| 02000 | SECRETARIAT GENERAL DE LA VILLE DE PARIS | 28 703 252,54 | 3 950 124,00 |
| 03000 | INSPECTION GENERALE | 31 283,38 | 13 570,00 |
| 04000 | SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL DE PARIS | 371 979,76 | 251 502,00 |
| 05000 | SYSTEMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION | 15 781 792,11 | 4 687 777,03 |
| 06000 | INFORMATION ET COMMUNICATION | 726 588,43 | 260 579,48 |
| 08000 | PREVENTION ET PROTECTION | 2 328 105,51 | 84 451,00 |
| 09000 | AFFAIRES JURIDIQUES | 450 700,03 | 150 923,94 |
| 10000 | RESSOURCES HUMAINES | 4 433 491,11 | 2 327 958,00 |
| 11000 | DELEGATION A L'EVENEMENTIEL ET AU PROTOCOLE | 1 277,98 | 0,00 |
| 13000 | IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS | 110 644 713,52 | 1 666 916,00 |
| 14000 | USAGERS, CITOYENS ET TERRITOIRES | 14 874 292,58 | 0,00 |
| 15000 | POLITIQUE DE LA VILLE ET DE L'INTEGRATION | 245 039,26 | 0,00 |
| 21000 | PATRIMOINE ET ARCHITECTURE | 1 497 653 277,77 | 701 378 527,99 |
| 23000 | ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT | 194 327 531,45 | 10 131 299,00 |
| 30000 | FAMILLES ET PETITE ENFANCE | 345 346 752,64 | 9 368 009,44 |
| 34000 | ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTE | 6 198 908,29 | 2 616,00 |
| 40000 | AFFAIRES CULTURELLES | 387 868 328,57 | 80 277 012,24 |
| 50000 | FINANCES (SERVICES COMMUNS) | 46 594 925,79 | 4 705 749,00 |
| 51000 | FINANCES | 982 602,47 | 10 703,00 |
| 55000 | DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR | 60 321 532,51 | 589 907,24 |
| 60000 | URBANISME | 266 622 269,82 | 206 598 770,34 |
| 61000 | VOIRIE ET DEPLACEMENTS | 1 151 306 154,03 | 221 433 819,69 |
| 64000 | PROPRETE ET EAU | 113 683 757,31 | 6 662 842,00 |
| 65000 | LOGEMENT ET HABITAT | 15 853 420,08 | 340 300,00 |
| 80000 | AFFAIRES SCOLAIRES | 472 431 041,69 | 11 159 342,52 |
| 88000 | JEUNESSE ET SPORTS | 542 908 679,54 | 47 218 795,57 |
| | **MISSIONS ORGANIQUES** | **5 280 745 219,50** | **1 313 271 495,48** |
| 90000 | DONS ET LEGS | 17 026 431,75 | 8 012 939,08 |
| 90001 | ETUDES | 49 315 392,85 | 120 530 204,07 |
| 90002 | GRANDS PROJETS DE RENOVATION URBAINE | 209 960 037,85 | 46 438 989,50 |
| 90003 | ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES | 19 178 687,00 | 3 741 200,00 |
| 90004 | OPERATIONS SOUS MANDAT | 51 040 382,16 | 58 995 390,57 |
| 90005 | SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE | 129 223 567,20 | 1 000 000,00 |
| 90006 | COMPTE FONCIER | 1 388 358 850,29 | 2 389 105 496,64 |
| 90007 | AVANCES DE TRESORERIE | 24 000 000,00 | 86 360 000,00 |
| 90010 | SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT | 1 967 185 095,80 | 16 040 000,00 |
| 90011 | AVANCES SUR MARCHES | 19 088 383,98 | 20 580 412,73 |
| | **MISSIONS TRANSVERSALES** | **3 874 376 828,88** | **2 750 804 632,59** |
| | **TOTAL GENERAL** | **9 155 122 048,38** | **4 064 076 128,07** |

| VILLE DE PARIS | BUDGET PRINCIPAL | BUDGET PRIMITIF |
|---|---|---|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | II |
| SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES | | A3 |

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé | Pour mémoire Budget précédent | Restes à réaliser N-1 (2) | Propositions nouvelles | VOTE (3) | TOTAL (RAR + VOTE) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 010 | STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) | | | | | |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 21 733 232,00 | | 19 366 605,00 | 19 366 605,00 | 19 366 605,00 |
| 204 | SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES | 443 279 300,00 | | 398 612 100,00 | 394 112 100,00 | 394 112 100,00 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 271 821 295,00 | | 211 679 392,00 | 221 679 392,00 | 221 679 392,00 |
| 22 | IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION | | | | | |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 731 411 688,00 | | 819 887 309,00 | 814 387 309,00 | 814 387 309,00 |
| | **Total des dépenses d'équipement** | 1 468 245 515,00 | | 1 449 545 406,00 | 1 449 545 406,00 | 1 449 545 406,00 |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | | | 10 000,00 | 10 000,00 | 10 000,00 |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 555 000,00 | | 790 000,00 | 790 000,00 | 790 000,00 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 784 494 003,00 | | 625 996 000,00 | 625 996 000,00 | 625 996 000,00 |
| 18 | COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES REGIES NON PERSONNALISEES) | | | | | |
| 26 | PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS | 500 000,00 | | 2 650 000,00 | 2 650 000,00 | 2 650 000,00 |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 4 000 000,00 | | 20 450 000,00 | 20 450 000,00 | 20 450 000,00 |
| 020 | DÉPENSES IMPRÉVUES | 2 000 000,00 | | 1 400 000,00 | 1 400 000,00 | 1 400 000,00 |
| | **Total des dépenses financières** | 791 549 003,00 | | 651 296 000,00 | 651 296 000,00 | 651 296 000,00 |
| 45...1 | Total des opérations pour compte de tiers (9) | 8 843 475,00 | | 27 830 000,00 | 27 830 000,00 | 27 830 000,00 |
| | **Total des dépenses réelles d'investissement** | 2 268 637 993,00 | | 2 128 671 406,00 | 2 128 671 406,00 | 2 128 671 406,00 |
| *040* | *OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS* | *49 210 000,00* | | *26 230 000,00* | *26 230 000,00* | *26 230 000,00* |
| *041* | *OPÉRATIONS PATRIMONIALES* | *144 618 404,00* | | *255 627 819,00* | *255 627 819,00* | *255 627 819,00* |
| | ***Total des dépenses d'ordre d'investissement*** | *193 828 404,00* | | ***281 857 819,00*** | ***281 857 819,00*** | ***281 857 819,00*** |
| | **TOTAL** | 2 462 466 397,00 | | 2 410 529 225,00 | 2 410 529 225,00 | 2 410 529 225,00 |
| | | | | | | + |
| | | | | | D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1) | |
| | | | | | | = |
| | | | | | TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES | 2 410 529 225,00 |

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé | Pour mémoire Budget précédent | Restes à réaliser N-1 (2) | Propositions nouvelles | VOTE (3) | TOTAL (RAR + VOTE) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 010 | STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) | | | | | |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 41 638 326,00 | | 48 605 000,00 | 48 605 000,00 | 48 605 000,00 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES(hors 165) | 1 368 178 198,00 | | 1 200 073 775,00 | 1 200 073 775,00 | 1 200 073 775,00 |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 178 000,00 | | | | |
| 204 | SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES | | | | | |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 2 400 000,00 | | | | |
| 22 | IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION | | | | | |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 4 250 250,00 | | 4 414 000,00 | 4 414 000,00 | 4 414 000,00 |
| | **Total des recettes d'équipement** | 1 416 644 774,00 | | 1 253 092 775,00 | 1 253 092 775,00 | 1 253 092 775,00 |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068) | 107 725 000,00 | | 136 920 000,00 | 136 920 000,00 | 136 920 000,00 |
| 1068 | EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS (10) | | | | | |
| 138 | AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFÉRABLES | | | | | |
| 165 | DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS | 100 000,00 | | 200 000,00 | 200 000,00 | 200 000,00 |
| 18 | COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES REGIES NON PERSONNALISEES) | | | | | |
| 26 | PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS | | | | | |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 63 140 000,00 | | 51 195 561,00 | 51 195 561,00 | 51 195 561,00 |
| 024 | PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS | 100 000 000,00 | | 200 000 000,00 | 200 000 000,00 | 200 000 000,00 |
| | **Total des recettes financières** | 270 965 000,00 | | 388 315 561,00 | 388 315 561,00 | 388 315 561,00 |
| 45...2 | Total des opérations pour compte de tiers (9) | 1 130 000,00 | | 1 150 000,00 | 1 150 000,00 | 1 150 000,00 |
| | **Total des recettes réelles d'investissement** | 1 688 739 774,00 | | 1 642 558 336,00 | 1 642 558 336,00 | 1 642 558 336,00 |
| *021* | *Virement de la section de fonctionnement (5)* | *266 108 219,00* | | *129 856 200,00* | *129 856 200,00* | 129 856 200,00 |
| *040* | *Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)* | *363 000 000,00* | | *382 486 870,00* | *382 486 870,00* | 382 486 870,00 |
| *041* | *Opérations patrimoniales (5)* | *144 618 404,00* | | *255 627 819,00* | *255 627 819,00* | 255 627 819,00 |
| | ***Total des recettes d'ordre d'investissement*** | *773 726 623,00* | | ***767 970 889,00*** | ***767 970 889,00*** | ***767 970 889,00*** |
| | TOTAL | 2 462 466 397,00 | | 2 410 529 225,00 | 2 410 529 225,00 | 2 410 529 225,00 |
| | | | | | | + |
| | | | | | R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1) | |
| | | | | | | = |
| | | | | | TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES | 2 410 529 225,00 |

**Pour information :**

| | | |
|---|---|---|
| Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements. | AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11) | 1 066 011 289,00 |

INVESTISSEMENT

| Art. Chap (2) | Libellé | Non ventilable 01 | 0 Services généraux des administrations | 1 Sécurité et salubrité publiques | 2 Enseignement et formation | 3 Culture | 4 Sport et jeunesse |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| = | DEPENSES (3) | 674 208 869,00 | 440 706 934,00 | 4 125 173,00 | 120 698 849,00 | 75 636 424,00 | 127 601 323,00 |
| | Dépenses de l'exercice | 674 208 869,00 | 440 706 934,00 | 4 125 173,00 | 120 698 849,00 | 75 636 424,00 | 127 601 323,00 |
| 020 | DÉPENSES IMPRÉVUES | 1 400 000,00 | | | | | |
| 040 | *OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS* | *26 230 000,00* | | | | | |
| 041 | *OPÉRATIONS PATRIMONIALES* | *10 050 000,00* | *218 487 093,00* | *1 748 879,00* | *289 358,00* | *1 427 024,00* | *5 396 597,00* |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | | | | | | |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 750 000,00 | | | | | |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 625 750 000,00 | 46 000,00 | | | | |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 1 500 000,00 | 9 500 000,00 | | 1 235 000,00 | 1 250 000,00 | 2 946 689,00 |
| 204 | SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES | | 19 650 000,00 | | 3 610 000,00 | 3 200 000,00 | 8 093 600,00 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 1 800 000,00 | 10 853 000,00 | 1 006 111,00 | 8 081 500,00 | 9 020 000,00 | 11 526 781,00 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 4 728 869,00 | 163 970 841,00 | 370 183,00 | 99 802 991,00 | 60 739 400,00 | 99 637 656,00 |
| 26 | PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS | 1 250 000,00 | | | | | |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 750 000,00 | 200 000,00 | | | | |
| 45 | COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHEE | | 18 000 000,00 | 1 000 000,00 | 7 680 000,00 | | |
| | Restes à réaliser - reports dépenses | | | | | | |
| = | RECETTES (2) | 1 859 002 406,00 | 219 987 093,00 | 2 602 380,00 | 289 358,00 | 4 827 024,00 | 9 243 096,00 |
| | Recettes de l'exercice | 1 859 002 406,00 | 219 987 093,00 | 2 602 380,00 | 289 358,00 | 4 827 024,00 | 9 243 096,00 |
| 021 | *VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT* | *129 856 200,00* | | | | | |
| 024 | PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS | | | | | | |
| 040 | *OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS* | *382 486 870,00* | | | | | |
| 041 | *OPÉRATIONS PATRIMONIALES* | *10 050 000,00* | *218 487 093,00* | *1 602 380,00* | *289 358,00* | *1 427 024,00* | *5 543 096,00* |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 136 520 000,00 | | | | *400 000,00* | |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | | | | | *3 000 000,00* | *3 200 000,00* |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 1 200 073 775,00 | | | | | |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | | 1 500 000,00 | | | | *500 000,00* |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 15 561,00 | | | | | |
| 45 | COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHEE | | | *1 000 000,00* | | | |
| | Restes à réaliser - reports recettes | | | | | | |
| | SOLDE | 1 184 793 537,00 | -220 719 841,00 | -1 522 793,00 | -120 409 491,00 | -70 809 400,00 | -118 358 227,00 |

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)
(2) S'il s'agit du Budget Supplémentaire ou de Décisions Modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que les restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01 - non ventilable.

INVESTISSEMENT

| 5 Interventions sociales et santé | 6 Famille | 7 Logement | 8 Aménagement et services urbains | 9 Action économique | TOTAL | Art. Chap (2) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **4 772 000,00** | **68 900 000,00** | **282 415 000,00** | **604 264 653,00** | **7 200 000,00** | **2 410 529 225,00** | |
| 4 772 000,00 | 68 900 000,00 | 282 415 000,00 | 604 264 653,00 | 7 200 000,00 | 2 410 529 225,00 | |
| | | | | | 1 400 000,00 | 020 |
| | | | | | *26 230 000,00* | *040* |
| | *8 900 000,00* | | *9 328 868,00* | | *255 627 819,00* | *041* |
| | | | 10 000,00 | | 10 000,00 | 10 |
| | | | 40 000,00 | | 790 000,00 | 13 |
| | | 200 000,00 | | | 625 996 000,00 | 16 |
| | | | 2 934 916,00 | | 19 366 605,00 | 20 |
| | 5 000 000,00 | 280 000 000,00 | 74 338 500,00 | 220 000,00 | 394 112 100,00 | 204 |
| | 3 400 000,00 | 15 000,00 | 175 977 000,00 | | 221 679 392,00 | 21 |
| 4 662 000,00 | 50 810 000,00 | 2 200 000,00 | 325 885 369,00 | 1 580 000,00 | 814 387 309,00 | 23 |
| | | | | 1 400 000,00 | 2 650 000,00 | 26 |
| | | | 15 500 000,00 | 4 000 000,00 | 20 450 000,00 | 27 |
| 110 000,00 | 790 000,00 | | 250 000,00 | | 27 830 000,00 | 45 |
| | | | | | | |
| **0,00** | **11 400 000,00** | **1 500 000,00** | **286 147 868,00** | **15 530 000,00** | **2 410 529 225,00** | |
| 0,00 | 11 400 000,00 | 1 500 000,00 | 286 147 868,00 | 15 530 000,00 | 2 410 529 225,00 | |
| | | | | | *129 856 200,00* | *021* |
| | | | *200 000 000,00* | | 200 000 000,00 | 024 |
| | | | | | *382 486 870,00* | *040* |
| | *8 900 000,00* | | *9 328 868,00* | | *255 627 819,00* | *041* |
| | | | | | 136 920 000,00 | 10 |
| | *2 500 000,00* | | *39 905 000,00* | | 48 605 000,00 | 13 |
| | | *200 000,00* | | | 1 200 273 775,00 | 16 |
| | | | *2 414 000,00* | | 4 414 000,00 | 23 |
| | | *1 300 000,00* | *34 350 000,00* | *15 530 000,00* | 51 195 561,00 | 27 |
| | | | *150 000,00* | | 1 150 000,00 | 45 |
| | | | | | | |
| **-4 772 000,00** | **-57 500 000,00** | **-280 915 000,00** | **-318 116 785,00** | **8 330 000,00** | **0,00** | |

## Annexe n° 3 - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2012.

| VILLE DE PARIS | BUDGET PRINCIPAL | BUDGET PRIMITIF |
|---|---|---|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | II |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES | | A2 |

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Chap. | Libellé | Pour mémoire Budget précédent | Restes à réaliser N-1 (2) | Propositions nouvelles | VOTE (3) | TOTAL (RAR + VOTE) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 011 | CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRALE | 704 674 417,00 | | 706 242 671,00 | 706 352 671,00 | 706 352 671,00 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS | 1 869 495 000,00 | | 1 906 245 000,00 | 1 906 245 000,00 | 1 906 245 000,00 |
| 014 | ATTÉNUATIONS DE PRODUITS | 209 546 362,00 | | 285 142 346,00 | 285 142 346,00 | 285 142 346,00 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 1 720 291 378,00 | | 1 744 193 560,00 | 1 744 878 560,00 | 1 744 878 560,00 |
| 656 | Frais de fonctionnement des groupes d'élus | 3 699 000,00 | | 3 699 000,00 | 3 699 000,00 | 3 699 000,00 |
| | **Total des dépenses de gestion courante** | 4 507 706 157,00 | | 4 645 522 577,00 | 4 646 317 577,00 | 4 646 317 577,00 |
| 66 | CHARGES FINANCIÈRES | 95 965 000,00 | | 109 900 000,00 | 109 900 000,00 | 109 900 000,00 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 49 303 500,00 | | 45 389 000,00 | 45 389 000,00 | 45 389 000,00 |
| 68 | DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4) | | | | | |
| 022 | DÉPENSES IMPRÉVUES. | 2 795 000,00 | | 5 000 074,00 | 4 205 074,00 | 4 205 074,00 |
| | **Total des dépenses réelles de fonctionnement** | 4 655 769 657,00 | | 4 805 811 651,00 | 4 805 811 651,00 | 4 805 811 651,00 |
| *023* | *VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)* | *266 108 219,00* | | *129 856 200,00* | *129 856 200,00* | *129 856 200,00* |
| *042* | *OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)* | *363 000 000,00* | | *382 486 870,00* | *382 486 870,00* | *382 486 870,00* |
| *043* | *OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)* | | | | | |
| | ***Total des dépenses d'ordre de fonctionnement*** | *629 108 219,00* | | *512 343 070,00* | *512 343 070,00* | *512 343 070,00* |
| | **TOTAL** | 5 284 877 876,00 | | 5 318 154 721,00 | 5 318 154 721,00 | 5 318 154 721,00 |

+

| | |
|---|---|
| D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) | |

=

| | |
|---|---|
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES | 5 318 154 721,00 |

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Chap. | Libellé | Pour mémoire Budget précédent | Restes à réaliser N-1 (2) | Propositions nouvelles | VOTE (3) | TOTAL (RAR + VOTE) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 013 | ATTÉNUATIONS DE CHARGES | 19 060 000,00 | | 19 860 000,00 | 19 860 000,00 | 19 860 000,00 |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 305 599 935,00 | | 301 970 483,00 | 301 970 483,00 | 301 970 483,00 |
| 73 | IMPÔTS ET TAXES | 2 929 091 827,00 | | 2 971 621 979,00 | 2 971 621 979,00 | 2 971 621 979,00 |
| 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 1 462 539 645,00 | | 1 481 551 581,00 | 1 481 551 581,00 | 1 481 551 581,00 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 507 639 915,00 | | 506 700 441,00 | 506 700 441,00 | 506 700 441,00 |
| | **Total des recettes de gestion courante** | 5 223 931 322,00 | | 5 281 704 484,00 | 5 281 704 484,00 | 5 281 704 484,00 |
| 76 | PRODUITS FINANCIERS | 5 712 554,00 | | 4 765 237,00 | 4 765 237,00 | 4 765 237,00 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 6 024 000,00 | | 5 455 000,00 | 5 455 000,00 | 5 455 000,00 |
| 78 | REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | | | | | |
| | **Total des recettes réelles de fonctionnement** | 5 235 667 876,00 | | 5 291 924 721,00 | 5 291 924 721,00 | 5 291 924 721,00 |
| *042* | OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 49 210 000,00 | | 26 230 000,00 | *26 230 000,00* | 26 230 000,00 |
| *043* | OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
| | ***Total des recettes d'ordre de fonctionnement*** | *49 210 000,00* | | *26 230 000,00* | *26 230 000,00* | *26 230 000,00* |
| | **TOTAL** | 5 284 877 876,00 | | 5 318 154 721,00 | 5 318 154 721,00 | 5 318 154 721,00 |

+

| | |
|---|---|
| R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) | |

=

| | |
|---|---|
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES | 5 318 154 721,00 |

Pour information :

| | | |
|---|---|---|
| Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissement | AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11) | 1 066 011 289,00 |

(1) cf.état - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) *DF 023 =RI 021 ; DI 040= RF 042 ; RI 040= DF 042 ; DI 041= RI 041 ; DF 043 = RF 043.*
(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements ( lotissements, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre, mais un article du chapitre 10.
(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

| VILLE DE PARIS | BUDGET PRINCIPAL | BUDGET PRIMITIF |
|---|---|---|
| IV - ANNEXES | | IV |
| ELEMENTS DU BILAN<br>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION | | A1 |

## A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

| Art. Chap (2) | Libellé | Non ventilable 01 | 0 Services généraux des administrations (sauf 01) | 1 Sécurité et salubrité publiques | 2 Enseignement et formation | 3 Culture | 4 Sport et jeunesse |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | FONCTIONNEMENT | | | | | | |
| | DEPENSES (2) | 814 775 959,00 | 1 069 399 639,00 | 59 210 850,00 | 457 646 363,00 | 278 563 259,00 | 226 110 193,00 |
| | Dépenses de l'exercice | 814 775 959,00 | 1 069 399 639,00 | 59 210 850,00 | 457 646 363,00 | 278 563 259,00 | 226 110 193,00 |
| 011 | CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRALE | 5 525 415,00 | 212 442 705,00 | 10 271 950,00 | 30 583 733,00 | 33 392 319,00 | 58 706 393,00 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS | | 380 541 100,00 | 42 708 900,00 | 299 786 900,00 | 152 709 600,00 | 152 021 800,00 |
| 014 | ATTÉNUATIONS DE PRODUITS | 161 200 000,00 | 123 942 346,00 | | | | |
| 022 | DÉPENSES IMPRÉVUES | 4 205 074,00 | | | | | |
| 023 | *VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT* | *129 856 200,00* | | | | | |
| 042 | *OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS* | *382 486 870,00* | | | | | |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 5 505 400,00 | 338 144 988,00 | 6 230 000,00 | 127 083 730,00 | 92 342 840,00 | 14 592 000,00 |
| 656 | Frais de fonctionnement des groupes d'élus | 3 699 000,00 | | | | | |
| 66 | CHARGES FINANCIÈRES | 109 798 000,00 | 100 000,00 | | | 2 000,00 | |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 12 500 000,00 | 14 228 500,00 | | 192 000,00 | 116 500,00 | 790 000,00 |
| | Restes à réaliser - reports dépenses | | | | | | |
| | RECETTES (2) | 3 716 476 969,00 | 163 274 602,00 | 968 060,00 | 16 900 296,00 | 17 889 000,00 | 57 544 543,00 |
| | Recettes de l'exercice | 3 716 476 969,00 | 163 274 602,00 | 968 060,00 | 16 900 296,00 | 17 889 000,00 | 57 544 543,00 |
| 013 | ATTÉNUATIONS DE CHARGES | | 19 860 000,00 | | | | |
| 042 | *OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS* | *26 230 000,00* | | | | | |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | | 15 807 938,00 | 784 000,00 | 14 640 730,00 | 9 998 200,00 | 30 395 615,00 |
| 73 | IMPÔTS ET TAXES | 2 358 018 619,00 | 260 000,00 | | | | |
| 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 1 330 208 350,00 | 3 649 006,00 | 184 060,00 | 1 642 000,00 | 1 287 500,00 | 12 996 528,00 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | | 121 604 421,00 | | 617 566,00 | 6 194 300,00 | 14 027 400,00 |
| 76 | PRODUITS FINANCIERS | | 543 237,00 | | | 89 000,00 | |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 2 020 000,00 | 1 550 000,00 | | | 320 000,00 | 125 000,00 |
| | Restes à réaliser - reports recettes | | | | | | |
| | SOLDE | 2 901 701 010,00 | -906 125 037,00 | -58 242 790,00 | -440 746 067,00 | -260 674 259,00 | -168 565 650,00 |

| VILLE DE PARIS | BUDGET PRINCIPAL | BUDGET PRIMITIF |
|---|---|---|
| IV - ANNEXES | | IV |
| ELEMENTS DU BILAN<br>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION | | A1 |

## A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

| 5<br>Interventions sociales et santé | 6<br>Famille | 7<br>Logement | 8<br>Aménagement et services urbains, environnement | 9<br>Action économique | TOTAL | Art. Chap (2) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| FONCTIONNEMENT | | | | | | |
| 989 413 885,00 | 349 558 749,00 | 37 062 777,00 | 1 003 760 919,00 | 32 652 128,00 | 5 318 154 721,00 | |
| 989 413 885,00 | 349 558 749,00 | 37 062 777,00 | 1 003 760 919,00 | 32 652 128,00 | 5 318 154 721,00 | |
| 123 501,00 | 22 251 029,00 | 8 007 477,00 | 321 443 021,00 | 3 605 128,00 | 706 352 671,00 | 011 |
| 46 542 700,00 | 283 052 400,00 | 19 250 300,00 | 510 336 300,00 | 19 295 000,00 | 1 906 245 000,00 | 012 |
| | | | | | 285 142 346,00 | 014 |
| | | | | | 4 205 074,00 | 022 |
| | | | | | *129 856 200,00* | *023* |
| | | | | | *382 486 870,00* | *042* |
| 942 687 684,00 | 44 054 320,00 | 9 805 000,00 | 154 922 598,00 | 9 510 000,00 | 1 744 878 560,00 | 65 |
| | | | | | 3 699 000,00 | 658 |
| | | | | | 109 900 000,00 | 66 |
| 60 000,00 | 201 000,00 | | 17 059 000,00 | 242 000,00 | 45 389 000,00 | 67 |
| | | | | | | |
| 0,00 | 195 000 000,00 | 156 204 000,00 | 969 424 751,00 | 24 472 500,00 | 5 318 154 721,00 | |
| 0,00 | 195 000 000,00 | 156 204 000,00 | 969 424 751,00 | 24 472 500,00 | 5 318 154 721,00 | |
| | | | | | 19 860 000,00 | 013 |
| | | | | | *26 230 000,00* | *042* |
| | 68 000 000,00 | 1 484 000,00 | 154 227 500,00 | 6 632 500,00 | 301 970 483,00 | 70 |
| | | | 607 123 360,00 | 6 220 000,00 | 2 971 621 979,00 | 73 |
| | 127 000 000,00 | 900 000,00 | 3 544 137,00 | 140 000,00 | 1 481 551 581,00 | 74 |
| | | 152 050 000,00 | 201 106 754,00 | 11 100 000,00 | 506 700 441,00 | 75 |
| | | 1 590 000,00 | 2 163 000,00 | 380 000,00 | 4 765 237,00 | 76 |
| | | 180 000,00 | 1 260 000,00 | | 5 455 000,00 | 77 |
| | | | | | | |
| -989 413 885,00 | -154 558 749,00 | 119 141 223,00 | -34 336 168,00 | -8 179 628,00 | 0,00 | |

**Annexe n° 4 - Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.**

| Déposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° adopté | Groupe dépositaire | Auteurs | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Affectation Adjoint | Vote | Date de vote |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1ère | *1ère* | 1 | | PS-RGA | | CM | A- | DF 58 | Extension progressive de Voisinage en particulier dans les quartiers Politique de la ville | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |
| séance | *1ère* | 1 | | Exécutif | | CM | Lr | DF 58 - DF 60 | | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |
| 1ère | *1ère* | 2 | | PS-RGA | | CM | A | DF 58 | Crédits supplémentaires pour la gestion de la Mission locale de Paris | GAUDILLERE | Retiré | 13-déc |
| Séance | *1ère* | 2bis | | Exécutif | | CM | A | DF 58 | | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |
| 1ère | *1ère* | 3 | | PS-RGA | | CM | A | DF 58 | Amélioration des conditions de travail des agents de la DEVE et de la DPE | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |
| 1ère | *1ère* | 4 | | PS-RGA | | CM | A | DF 58 | Crédits destinés aux actions de prévention en faveur des jeunes en difficulté | GAUDILLERE | Retiré | 13-déc |
| séance | *1ère* | 4bis | | Exécutif | | CM | A | DF 58 | | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |
| 1ère | *1ère* | 5 | | PS-RGA | | CM | A | DF 58 | Généralisation progressive du dispositif "petits travaux à domicile" | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |
| 1ère | *1ère* | 6 | | EELVA | GAREL, BAUPIN, BOUTAULT, CHARZAT... | CM | A | DF 58 | Soutien à la lutte contre le SIDA en Afrique | GAUDILLERE | Retiré | 13-déc |
| séance | *1ère* | 6bis | | Exécutif | | CM | A | DF 58 | | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |
| 1ère | *1ère* | 7 | | EELVA | DUTREY, BAUPIN, BOUTAULT, CHARZAT... | CM | A | DF 58 | Compte foncier logement | GAUDILLERE | Retiré | 13-déc |
| séance | *1ère* | 7bis | | Exécutif | | CM | A | DF 58 | | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |
| 1ère | *1ère* | 8 | | EELVA | FOURNIER, BAUPIN, BOUTAULT, CHARZAT... | CM | A | DF 58 | Financement complémentaire pour La Bellevilloise | GAUDILLERE | Retiré | 13-déc |
| 1ère | *1ère* | 9 | | EELVA | FOURNIER, BAUPIN, BOUTAULT, CHARZAT... | CM | A | DF 58 | Financement d'un lieu d'accueil enfants parents | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |
| 1ère | *1ère* | 10 | | EELVA | NAJDOVSKI, BAUPIN, BOUTAULT, CHARZAT... | CM | A | DF 58 | Aménagement en voies forrestières de la route du Bac et de la route de la Croix Rouge dans le bois de Vincennes | GAUDILLERE | Retiré | 13-déc |
| séance | *1ère* | 10bis | | Exécutif | | CM | A | DF 58 | | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |
| 1ère | *1ère* | 11 | | PCF-PG | BROSSAT | CM | A | DF 58 | Tarif social Vélib' | GAUDILLERE | Retiré | 13-déc |
| 1ère | *1ère* | 12 | | PCF-PG | SIMONNET, ARROUZE | CM | A | DF 58 | Financement d'une campagne de sensibilisation contre le racisme | GAUDILLERE | Retiré | 13-déc |
| 1ère | *1ère* | 13 | | PCF-PG | BIDARD, ARROUZE | CM | A | DF 58 | Financement d'une communication contre les violences faites aux femmes | GAUDILLERE | Retiré | 13-déc |
| séance | *1ère* | 13bis | | Exécutif | | CM | A | DF 58 | | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |
| 1ère | *1ère* | 14 | | PCF-PG | BROSSAT | CM | A | DF 58 | Lutte contre l'homophobie dans le football | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |
| 1ère | *1ère* | 15 | | PCF-PG | BROSSAT | CM | A | DF 58 | Abonder le compte foncier en faveur des équipements publics | GAUDILLERE | Retiré | 13-déc |
| 1ère | *1ère* | 16 | | PCF-PG | BROSSAT | CM | A | DF 58 | Abonder le compte foncier en faveur du logement social | GAUDILLERE | Retiré | 13-déc |
| séance | *1ère* | 16bis | | Exécutif | | CM | A | DF 58 | | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |

| Déposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° adopté | Groupe dépositaire | Auteurs | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Affectation Adjoint | Vote | Date de vote |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1ère | 1ère | 17 | | PCF-PG | BROSSAT | CM | A | DF 58 | Majoration du montant de l'allocation Paris logement familles monoparentales | GAUDILLERE | Retiré | 13-déc |
| séance | 1ère | 17bis | | Exécutif | | CM | A | DF 58 | | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 18 | | UMPPA | DATI, DAUVERGNE | CM | A | DF 58 | Préservation patrimoniale de la basilique Sainte-Clotilde | GAUDILLERE | Rejeté | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 19 | | UMPPA | DATI, DAUVERGNE | CM | A | DF 58 | Investissements localisés dans le 7e ardt | GAUDILLERE | Rejeté | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 20 | | UMPPA | LAMOUR, LEGARET | CM | A | DF 58 | Engagement d'instituer un prélèvement annuel de 5 % sur les recettes des droits de mutation | GAUDILLERE | Rejeté | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 21 | | UMPPA | LAMOUR, LEGARET, KUSTER... | CM | A | DF 58 | Augmentation de la somme prévue pour la restauration et la sécurisation des édifices cultuels | GAUDILLERE | Rejeté | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 22 | | UMPPA | LAMOUR, LEGARET, DOUVIN, TIBERI... | CM | A | DF 58 | Amélioration d'entretien du patrimoine municipal | GAUDILLERE | Rejeté | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 23 | | UMPPA | TISSOT, CEERMONT-TONNERRE | CM | A | DF 58 | Protection du patrimoine végétal de Paris | GAUDILLERE | Rejeté | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 24 | 316 | PS-RGA | | CM | V | DF 58 | Création de nouveaux couloirs de bus à certaines entrées de Paris | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 25 | 317 | PS-RGA | | CM | V | DF 58 | Ouverture des locaux situés dans le 11e d'un accueil de proximité destiné aux personnes sans domicile fixe | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 26 | 318 | PCF-PG | BROSSAT | CM | V | DF 58 | Négociation d'un nouvel avenant à la convention entre la Ville et l'Etablissement public foncier Ile-de-France | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 27 | | UMPPA | DOUVIN, CHERIOUX DE SOULTRAIT | CM | V | DF 58 | Allocation Paris logement familles monoparentales | GAUDILLERE | Rejeté | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 28 | | UMPPA | LAMOUR, LEGARET | CM | V | DF 58 | Communication du PIPP consacré aux investissements réalisés au profit de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur | GAUDILLERE | Rejeté | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 29 | | UMPPA | DOUVIN, CHERIOUX DE SOULTRAIT | CM | V | DF 58 | Expérimentation d'un ramassage scolaire à pied, dit "Pédibus" | GAUDILLERE | Rejeté | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 30 | | UMPPA | LAMOUR, LEGARET | CM | V | DF 58 | Présentation exhaustive par les adjoints au Maire du budget pour leur délégation | GAUDILLERE | Rejeté | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 31 | 319 | UMPPA | LAMOUR, LEGARET, COUDERT, DUMAS... | CM | V | DF 58 | Contrats d'objectifs et de performance à la DAC | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 32 | | CI | TACHENE, DUBUS | CM | V | DF 58 | Prêts Paris Logement 0 % et Prêt Parcours Résidentiel | GAUDILLERE | Rejeté | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 33 | | CI | DUBUS, SAINT-ETIENNE, POZZO DI BORGO | CM | V | DF 58 | Multiplicité des observatoires municipaux | GAUDILLERE | Rejeté | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 34 | 320 | CI | POZZO DI BORGO, SAINT-ETIENNE, DUBUS | CM | V | DF 58 | Elaboration d'un rapport de synthèse relatif aux subventions aux associations | GAUDILLERE | Adopté (amendé) | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 35 | | CI | SAINT-ETIENNE, DUBUS, POZZO DI BORGO | CM | V | DF 58 | Diminution des dépenses de fonctionnement | GAUDILLERE | Rejeté | 13-déc |

| Déposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° adopté | Groupe dépositaire | Auteurs | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Affectation Adjoint | Vote | Date de vote |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1ère | 2e | 36 | | EELVA | GAREL, BOUTAULT, BAUPIN, CHARZAT... | CM | A | DF-DRH 59 | Renforcement des agents de la Ville en charge du contrôle des infractions au RLP et au règlement des terrasses et des infractions en matière de propreté | ERRECART | Retiré | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 37 | | EELVA | BOUTAULT, BAUPIN, CHARZAT, CONTASSOT | CM | V | DF-DRH 59 | Maintien d'un ASEM référent par classe | ERRECART | Retiré | 13-déc |
| Séance | 1ère | 37bis | 321 | Exécutif | | CM | V | DF-DRH 59 | | ERRECART | Adopté | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 38 | | PCF-PG | SIMONNET | CM | V | DF-DRH 59 | Augmentation des rémunérations des fonctionnaires de la Ville de Paris | ERRECART | Retiré | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 39 | | PCF-PG | SIMONNET | CM | V | DF-DRH 59 | Emploi à la Ville de Paris | ERRECART | Retiré | 13-déc |
| 1ère | 2e | 40 | | UMPPA | LAMOUR, LEGARET, DESTREM, ALPHAND... | CM | V | DF-DRH 59 | Audit sur le glissement des emplois Ville et Département vers les DSP | ERRECART | Rejeté | 13-déc |
| 1ère | 2e | 41 | | UMPPA | LAMOUR, LEGARET, DESTREM, ALPHAND... | CM | V | DF-DRH 59 | Audit sur le nombre de contractuels et conditions de recrutement de 2000 à 2011 au sein des directions de la collectivité parisienne | ERRECART | Rejeté | 13-déc |
| 1ère | 4e | 42 | | PCF-PG | BROSSAT | CM | A | DPE 91-DF 15 | Abondement de 50.000 euros des crédits destinés au budget annexe de l'assainissement | LE STRAT | Retiré | 13-déc |
| 2e | 2e | 43 | | EELVA PCF-PG | DUTREY, BAUPIN, SIMONNET, ARROUZE | CM | Vnr | - | Soutien aux chaînes associatives de la TNT | BROS | Rejeté | 13-déc |
| séance | 2e | 43bis | 322 | Exécutif | | CM | Vnr | | | BROS | Adopté | 13-déc |
| 2e | 2e | 44 | | EELVA | FOURNIER, BOUTAULT | CM | Vnr | - | Opposition au travail du dimanche | COHEN-SOLAL | Retiré | 13-déc |
| séance | 2e | 44bis | 323 | Exécutif | | CM | Vnr | | | COHEN-SOLAL | Adopté | 13-déc |
| 2e | 2e | 45 | 324 | UMPPA | CARRERE-GEE | CM | Vnr | - | Indemnisation des commerçants de la rue d'Alésia | COHEN-SOLAL | Adopté | 13-déc |
| 2e | 2e | 46 | | CI | TACHENE, DUBUS, SACHS | CM | Vnr | - | Qualification en zone touristique des grands magasins | COHEN-SOLAL | Rejeté | 13-déc |
| 1ère | 2e | 47 | | PCF-PG | SIMONNET | CM | Vnr | | Politique de déprécarisation des personnels contractuels de la collectivité | ERRECART | Retiré | 13-déc |
| 2e | 2e | 48 | | UMPPA | LEGARET | CM | Vnr | - | Délais de transmission des projets de délibération | ERRECART | Rejeté | 13-déc |
| 1ère | 2e | 49 | | UMPPA | LAMOUR, LEGARET, DESTREM, ALPHAND... | CM | Vnr | | Application de la décision de la CADA de transmettre les plus hautes rémunérations de la collectivité parisienne | ERRECART | Rejeté | 13-déc |
| 2e | 2e | 50 | | EELVA | BOUTAULT, GAREL, GIBOUDEAUX | CM | Vnr | - | Aménagement de l'îlot Poliveau | MISSIKA | Rejeté | 13-déc |
| 2e | 2e | 51 | | CI | SACHS, SAINT-ETIENNE | CM | Vnr | - | Financement en fonds propres des PME à potentiel de croissance | SAUTTER | Retiré | 13-déc |
| 3e | 3e | 52 | | EELVA | NAJDOVSKI, | CM | V | DVD 207 | Amenagement de la contre-allée sud du Cours de vincennes | LEPETIT | Rejeté | 13-déc |
| 3e | 3e | 53 | 325 | UMPPA | LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY | CM | Vnr | - | Stationnement des véhicules de location et autres commerces utilisant la voie publique comme lieu ordinaire de garage | LEPETIT | Adopté | 13-déc |
| 3e | 3e | 54 | | UMPPA | GOASGUEN | CM | Vnr | - | Amélioration de la desserte du bois de boulogne par les transports en communs | LEPETIT | Retiré | 13-déc |

| Déposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° adopté | Groupe dépositaire | Auteurs | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Affectation Adjoint | Vote | Date de vote |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3e | *3e* | 55 | 326 | UMPPA | GOASGUEN | CM | Vnr | - | Prise en compte de l'amenagement du carrefour des Cascades dans le plan Paris-respire | LEPETIT | Adopté | 13-déc |
| 3e | *3e* | 56 | | UMPPA | GOUJON, LAMOUR | CM | Vnr | - | Sécurisation et accessibilité du tramway pour les personnes atteintes d'un handicap | LEPETIT | Rejeté | 13-déc |
| séance | *3e* | 56bis | 327 | Exécutif | | CM | Vnr | | | LEPETIT | Adopté | 13-déc |
| 1ère | *4e* | 57 | | CI | POZZO DI BORGO | CM | A | SGCP 10 | Amendement article premier | DAGNAUD | Rejeté | 13-déc |
| 8e | *4e* | 58 | 328 | UMPPA | GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL | CM | Vnr | - | Occupation des logements du parc social par les élus parisiens | DAGNAUD | Adopté | 13-déc |
| 4e | *4e* | 59 | | EELVA | BOUTAULT | CM | Vnr | - | Création d'un jardin agricole urbain sur le toit du gymnase Jean Dame (2e) | GIBOUDEAUX | Retiré | 13-déc |
| séance | *4e* | 59bis | 329 | Exécutif | | CM | Vnr | | | GIBOUDEAUX | Adopté | 13-déc |
| 4e | *4e* | 60 | | CI | GASNIER | CM | Vnr | - | Maintien du caractère historique des visites organisées au cimetière du Père-Lachaise | GIBOUDEAUX | Retiré | 13-déc |
| Séance | *4e* | 60bis | 330 | Exécutif | | CM | Vnr | | | GIBOUDEAUX | Adopté | 13-déc |
| 1ère | *4e* | 61 | | PCF-PG | LHOSTIS | CM | A | DVD 114 | Amendement à la convention d'occupation du domaine public fluvial | LE STRAT | Retiré | 13-déc |
| 1ère | *4e* | 62 | 331 | PCF-PG | LHOSTIS | CM | V | DVD 114 | Avenir de la caserne Château-Landon et du Point Ephémère | LE STRAT | Adopté | 13-déc |
| séance | *4e* | 62bis | | Exécutif | | CM | A | DEVE 126-DPVI 393 | | GIBOUDEAUX | Adopté (amendé) | 13-déc |
| 5e | *5e* | 63 | | Exécutif | | CM | A | DUCT 94 | amendement technique | BOUAKKAZ | Adopté | 14-déc |
| 5e | *5e* | 64 | | UMPPA | GOUJON | CM | Vnr | - | Etude pour l'implantation de la vidéo protection dans les parties communes des ensembles immobiliers sociaux et equipements publics municipaux | EL KHOMRI | Rejeté | 14-déc |
| 5e | *5e* | 65 | | UMPPA | GOUJON | CM | Vnr | - | Financement des contrats locaux de sécurité | EL KHOMRI | Rejeté | 14-déc |
| 5e | *5e* | 66 | | UMPPA | GOUJON | CM | Vnr | - | Création du conseil pour les droits et devoir des familles | EL KHOMRI | Rejeté | 14-déc |
| 5e | *5e* | 67 | | UMPPA | GOUJON | CM | Vnr | - | Application des dispositions relatives au contrat de responsabilité parentale | EL KHOMRI | Rejeté | 14-déc |
| 5e | *5e* | 68 | | CI | DUBUS, POZZO DI BORGO | CM | Vnr | | Extention des zones interdites à la mendicité | EL KHOMRI | Rejeté | 14-déc |
| 5e | *5e* | 69 | 332 | PS-RGA | CALANDRA | CM | Vnr | - | Deuxième phase du PNRU | STIEVENARD | Adopté | 14-déc |
| 8e | *5e* | 70 | 333 | PCF-PG | MANSAT, SIMONNET | CM | Vnr | - | Deuxième phase du PNRU | STIEVENARD | Adopté | 14-déc |
| 7e | *7e* | 71 | | EELVA | BOUTAULT | CM | A | DASCO 137 | Modification du second alinéa de l'article 7 | BROSSEL | Rejeté | 14-déc |
| 7e | *7e* | 72 | 334 | PCF-PG | BROSSAT, SIMONNET | CM | V | DASCO 137 | Objectifs qualité assignés aux Caisses des écoles de la ville | BROSSEL | Adopté | 14-déc |

| Déposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° adopté | Groupe dépositaire | Auteurs | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Affectation Adjoint | Vote | Date de vote |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7e | 7e | 73 | | UMPPA | LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY | CM | V | DASCO 137 | Révision annuelle du PRR | BROSSEL | Rejeté | 14-déc |
| 7e | 7e | 74 | | CI UMPPA | BRUNO, GOUJON, LAMOUR | CM | V | DASCO 137 | Révision annuelle du PRR | BROSSEL | Rejeté | 14-déc |
| 7e | 7e | 75 | 335 | UMPPA | TISSOT | CM | V | DASCO 137 | Proposition aux caisses des écoles d'adhérer à la Charte "bien manger à la cantine" | BROSSEL | Adopté | 14-déc |
| 7e | 7e | 76 | 336 | PCF-PG | BROSSAT | CM | Vnr | - | Remplacement des enseignants absents dans les écoles | BROSSEL | Adopté | 14-déc |
| 7e | 7e | 77 | | PCF-PG | BROSSAT | CM | Vnr | - | Mise à disposition des préaux d'écoles pour les Conseillers de Paris | BROSSEL | Retiré | 14-déc |
| 7e | 7e | 78 | 337 | UMPPA | LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY | CM | V | DJS 410 | Bilan du dispositif Paris Jeunes Vacances | JULLIARD | Adopté | 14-déc |
| 7e | 7e | 79 | | UMPPA | LECOQ, GABORIAU, KUSTER | CM | V | DJS 410 | Augmentation du budget pour le dispositif Paris Jeunes Vacances | JULLIARD | Rejeté | 14-déc |
| 7e | 7e | 80 | | EELVA | GAREL | CM | Vnr | - | Respect de la laïcité et du principe de neutralité dans les établissements d'accueil de la petite enfance subventionnés par la Ville | NAJDOVSKI | Retiré | 14-déc |
| Séance | 7e | 80bis | 338 | Exécutif | | CM | Vnr | | | NAJDOVSKI | Adopté | 14-déc |
| 7e | 7e | 81 | | UMPPA | BERTHOUT, LEGARET | CM | Vnr | - | Future crèche de la Samaritaine | NAJDOVSKI | Rejeté | 14-déc |
| 7e | 7e | 82 | | UMPPA | BERTHOUT | CM | Vnr | - | Aménagement de la future crèche de la Samaritaine | NAJDOVSKI | Rejeté | 14-déc |
| 8e | 8e | 83 | | UMPPA | GOUJON, LAMOUR, CLERMONT-TONNERRE, MACE DE LEPINAY, POIRAULT -GAUVIN, MENGUY | CM | V | DU 262 | Réalisation de la phase 2 de la ZAC "Boucicaut" | HIDALGO | Rejeté | 13-déc |
| 8e | 8e | 84 | 339 | EELVA | NAJDOVSKI, BOUTAULT | CM | V | SG 195 | Extention de la ligne 72 jusqu'à la gare de Lyon | HIDALGO | Adopté | 13-déc |
| 8e | 8e | 85 | | UMPPA | GOUJON, LAMOUR, CLERMONT-TONNERRE, D'ABOVILLE, POIRAULT -GAUVIN, MENGUY | CM | V | SG 195 | Aménagement des berges de Seine du 15e ardt | HIDALGO | Rejeté | 13-déc |
| 8e | 8e | 86 | | UMPPA | LAMOUR, DOUVIN | CM | V | SG 195 | Présentation au 1er trimestre 2013 d'un bilan des reports de circulation, de la pollution et des niveaux de bruit | HIDALGO | Rejeté | 13-déc |
| 8e | 8e | 87 | 340 | PS-RGA | BLUMENTHAL, | CM | Vnr | - | Diversification des usages du port de Bercy aval | HIDALGO | Adopté | 13-déc |
| 8e | 8e | 88 | 341 | PS-RGA EELVA | BLUMENTHAL, NAJDOVSKI | CM | Vnr | - | Rétablissement de la continuité piétonne sur la berge rive droite du port de la Rapée au port de Bercy aval | HIDALGO | Adopté | 13-déc |
| 1ère | 8e | 89 | | PCF-PG | BROSSAT | CM | Vnr | | Lancement d'une nouvelle modification du PLU afin d'inscrire de nouvelles réserves pour logement social ou équipement public | HIDALGO | Retiré (non présenté) | 12-déc |
| 8e | 8e | 90 | | PS-RGA | CHERKI | CM | Vnr | - | Nouveaux permis de démolir demandés par la SOFERIM (26-28, rue de Tombe Issoire et 15-17, villa Saint-Jacques) | HIDALGO | Retiré (non présenté) | 13-déc |

| Déposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° adopté | Groupe dépositaire | Auteurs | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Affectation Adjoint | Vote | Date de vote |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| séance | *8e* | 90bis | 342 | Exécutif | | CM | Vnr | | | HIDALGO | Adopté | 13-déc |
| 8e | *8e* | 91 | | UMPPA | GOUJON, LAMOUR, MACE DE LEPINAY, MENGUY | CM | Vnr | - | Attribution de la dénomination "Esplanade Jenny Alpha" à la place située entre les 120 et 130, avenue Félix Faure (15e) | HIDALGO | Retiré | 13-déc |
| 1ère | *8e* | 92 | 343 | UMPPA | BURKLI, LELLOUCHE, LEGARET, LEBEL | CM | Vnr | - | Attribution de la dénomination "place Gabriel Kaspereit" à l'intersection des rues Victor Massé et Frochot (9e) | HIDALGO | Adopté | 13-déc |
| 8e | *8e* | 93 | 344 | CI | POZZO DI BORGO, BERTRAND | CM | Vnr | - | Attribution du nom de Jacques et Mireille Renouvin à une voie parisienne | HIDALGO | Adopté | 13-déc |
| 8e | *8e* | 94 | | CI | DUBUS | CM | Vnr | - | Attribution du nom de Marie Dedieu à une voie ou à un espace public de Paris | HIDALGO | Retiré | 13-déc |
| 8e | *8e* | 95 | 345 | CI | POZZO DI BORGO, BERTRAND | CM | Vnr | - | Attribution du nom de Lionel Assouad à une voie du 14e arrondissement | HIDALGO | Adopté | 13-déc |
| 8e | *8e* | 96 | | Exécutif | MANO | CM | A | DLH 134-1 | Rectification d'erreurs matérielles | MANO | Adopté | 14-déc |
| 8e | *8e* | 97 | | CI | DUBUS, TACHENE | CM | A | DLH 134-3 | Participation de la Ville au financement du programme d'acquisition - conventionnement comportant 416 PLS et 416 PLUS | MANO | Rejeté | 14-déc |
| 8e | *8e* | 98 | | Exécutif | MANO | CM | A | DLH 290 | Suppression de la mention "David d'Angers" au 3e § de l'exposé des motifs | MANO | Adopté | 14-déc |
| 8e | *8e* | 99 | | Exécutif | MANO | CM | A | DLH 306 | Suppression de la mention "David d'Angers" au 3e § de l'exposé des motifs | MANO | Adopté | 14-déc |
| 8e | *8e* | 100 | 346 | EELVA | DUTREY | CM | Vnr | - | Développement de la colocation dans les logements locatifs non conventionnés | MANO | Adopté | 14-déc |
| 1ère | *8e* | 101 | | EELVA | DUTREY | CM | Vnr | | Mise en œuvre d'une SEM francilienne pour la gestion et l'entretien du parc d'ascenseurs des bailleurs sociaux de la région | MANO | Retiré | 14-déc |
| Séance | *8e* | 101bis | 347 | Exécutif | | CM | Vnr | | | MANO | Adopté | 14-déc |
| 8e | *8e* | 102 | 348 | UMPPA | KUSTER | CM | Vnr | - | Consultation du Maire du 17e pour la définition des programmes de logements sociaux dans l'arrondissement | MANO | Adopté | 14-déc |
| 1ère | *8e* | 103 | | UMPPA | GOUJON | CM | Vnr | | Réservation d'un quota de logements sociaux par les commissions d'attribution aux policiers exerçant dans la Capitale | MANO | Rejeté | 14-déc |
| 8e | *8e* | 104 | | UMPPA CI | KUSTER, DUBUS | CM | Vnr | - | Réalisation de logements PLS dans le 17e | MANO | Rejeté | 14-déc |
| 5e | *9e* | 105 | 349 | PCF-PG | CORBIERE | CM | Vnr | - | Défense de la laïcité et de la création artistique sous la menace du fanatisme religieux | GIRARD | Adopté (amendé oralement) | 14-déc |
| 9e | *9e* | 106 | 350 | CI | BRUNO, TACHENE, BERTRAND | CM | Vnr | | Pose d'une plaque à la mémoire de Xavier Grall, 58 rue du Théâtre (15e) | GIRARD | Adopté | 14-déc |
| 9e | *9e* | 107 | 351 | PS-RGA | BLUMENTHAL, BLOCHE | CM | Vnr | - | Reconstruction de la statue du Député Alphonse Baudin | POURTAUD | Adopté | 14-déc |
| 9e | *9e* | 108 | 352 | PCF-PG | CORBIERE | CM | Vnr | - | Reconstruction de la statue du Député Alphonse Baudin | POURTAUD | Adopté | 14-déc |
| 9e | *9e* | 109 | 353 | EELVA | FOURNIER, BOUTAULT, DUBARRY | CM | Vnr | - | Lutte contre les nouvelles formes de publicité dans l'espace public | POURTAUD | Adopté | 14-déc |

| Déposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° accepté | Groupe dépositaire | Auteurs | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Affectation Adjoint | Vote | Date de vote |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1ère | 9e | 110 | | UMPPA CI | DATI, POZZO DI BORGO, DAUVERGNE | CM | Vnr | - | Respect du site classé du Champ-de-Mars et du Mur de la Paix | POURTAUD | Rejeté | 14-déc |
| 9e | 9e | 111 | 354 | EELVA | GAREL | CM | Vnr | - | Dénomination d'un lieu parisien en hommage à Anna Politkovskaïa | SCHAPIRA | Adopté | 14-déc |
| 9e | 9e | 112 | 355 | EELVA | GAREL | CM | Vnr | - | Dénomination d'un lieu parisien en hommage à Wangari Maathai | SCHAPIRA | Adopté | 14-déc |
| 9e | 9e | 113 | | EELVA | GAREL | CM | Vnr | - | Opposition au transfert des cendres du général Bigeard à l'Hôtel des Invalides | VIEU CHARIER | Retiré | 14-déc |
| Séance | 9e | 113bis | 356 | Exécutif | | CM | Vnr | | | CHRISTIENNE | Adopté | 14-déc |
| 1ère | 9e | 114 | | CI | POZZO DI BORGO | CM | A | DAC 758 | Réduction de la subvention au Théâtre du Rond-Point | GIRARD | Retiré | 14-déc |
| 2e | 1ère | 115 | 357 | UMPPA | LAMOUR, DE CLERMONT TONNERRE | CM | Vnr | - | Charte parisienne de téléphonie mobile | PENINOU | Adopté (amendé) | 14-déc |
| 1ère | 1ère | 1 | | PCF-PG | BROSSAT | CG | A | DF 18 G | Prise en charge des loyers des centres sociaux | GAUDILLERE | Retiré | 13-déc |
| séance | 1ère | 1 | | Exécutif | | CG | Lr | DF 18 G - DF 19G | | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |
| séance | 1ère | 1bis | | Exécutif | | CG | A | DF 18 G - DF 19G | | GAUDILLERE | Adopté | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 2 | | PCF-PG | BROSSAT, LHOSTIS | CG | A | DF 18 G | Soutien aux centres de santé | GAUDILLERE | Retiré | 13-déc |
| 1ère | 1ère | 3 | | EELVA | BOUTAULT, GAREL, BAUPIN, CHARZAT... | CG | V | DF-DRH 20 G | Maintien des postes socio-éducatifs dans les lycées professionnels | ERRECART | Retiré | 13-déc |
| 1ère | 2e | 4 | | PCF-PG | BROSSAT, LHOSTIS | CG | V | DF-DRH 20 G | Equipe départementale logement | ERRECART | Retiré | 13-déc |
| 1ère | 4e | 5 | | CI | POZZO DI BORGO | CG | A | SGCP 7 G | Amendement article premier | DAGNAUD | Rejeté | 13-déc |
| 6e | 6e | 6 | 50 | PCF-PG | BIDARD | CG | V | DASES 614 G | Création du centre de santé associatif rue Pétion (11e) | LE GUEN | Adopté | 13-déc |
| 6e | 6e | 7 | | PCF-PG | SIMONNET | CG | Vnr | - | Fermeture de laboratoires de la Ville de Paris | LE GUEN | Rejeté | 13-déc |
| Séance | 6e | 7bis | 51 | Exécutif | | CG | Vnr | | | LE GUEN | Adopté | 13-déc |
| 1ère | 6e | 8 | | UMPPA | CHERIOUX DE SOULTRAIT | CG | V | DASES 408 G | Subvention à l'association "Bagagerie d'Antigel" | TROSTIANSKY | Rejeté | 13-déc |
| 6e | 6e | 9 | | Exécutif | | CG | A | DASES 466 G | Modification de la convention d'objectifs | TROSTIANSKY | Adopté | 13-déc |
| 6e | 6e | 10 | 52 | PS-RGA | CARON-THIBAULT | CG | Vnr | - | Demande de participation financière de l'Etat pour la résidence sociale du 16, rue de Beauce (3e) | TROSTIANSKY | Adopté | 13-déc |
| 6e | 6e | 11 | | PS-RGA | CHERKI | CG | Vnr | - | Demande de renoncement à la fermeture de la permanence CAF à la mairie du 14e | TROSTIANSKY | Retiré (non présenté) | 13-déc |
| 4e | 6e/4e/2e | 12 | | PCF-PG EELVA | SIMONNET, GIBOUDEAUX | CG | V | DDEEES 140G-DPE 101G | Mise en œuvre du volet expérimental de la ressourcerie du 20e | TROSTIANSKY | Rejeté | 13-déc |

**Annexe n° 5 - Tableau des votes des groupes politiques.**

*Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011*

| Commission Séance | n° Définitif | Groupe dépositaire | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Vote | PCF-PG | | EELVA | | PS-RGA | | CI | | UMPPA | | N A N I M I T E |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | |
| 1ère | | | CM | | DF 58 | | Adopté | | | | | | | | | x | | |
| 1ère | 1 | PS-RGA | CM | A | DF 58 | Extension progressive de Votrinlage en particulier dans les quartiers Poitevine de la ville | Adopté | | | | | | | x | | | | |
| 1ère | 1 | Exécutif | CM | Lr | DF 58 - DF 60 | | Adopté | | | | | | | x | | x | | |
| 1ère | 2bis | Exécutif | CM | A | DF 58 | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 3 | PS-RGA | CM | A | DF 58 | Amélioration des conditions de travail des agents de la DEVE et de la DPE | Adopté | | | | | | | | x | | x | x |
| 1ère | 4bis | Exécutif | CM | A | DF 58 | | Adopté | | | | | | | | | | | |
| 1ère | 5 | PS-RGA | CM | A | DF 58 | Généralisation progressive du dispositif "Petits travaux à domicile" | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 6bis | Exécutif | CM | A | DF 58 | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 7bis | Exécutif | CM | A | DF 58 | | Adopté | | | | | | | | | x | | |
| 1ère | 9 | EELVA | CM | A | DF 58 | Financement d'un lieu d'accueil enfants parents | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 10bis | Exécutif | CM | A | DF 58 | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 13bis | Exécutif | CM | A | DF 58 | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 14 | PCF-PG | CM | A | DF 58 | Lutte contre l'homophobie dans le football | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 17bis | Exécutif | CM | A | DF 58 | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 18 | UMPPA | CM | A | DF 58 | Préservation patrimoniale de la basilique Sainte-Clotilde | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 19 | UMPPA | CM | A | DF 58 | Investissements localités dans le 7e ardt | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 20 | UMPPA | CM | A | DF 58 | Engagement d'instituer un prélèvement annuel de 5 % sur les recettes des droits de mutation | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 21 | UMPPA | CM | A | DF 58 | Augmentation de la somme prévue pour la restauration et la décoration des édifices cultuels | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 22 | UMPPA | CM | A | DF 58 | Amélioration d'entretien du patrimoine municipal | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 23 | UMPPA | CM | A | DF 58 | Protection du patrimoine végétal de Paris | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 24 | PS-RGA | CM | V | DF 58 | Création de nouveaux couloirs de bus à certaines entrées de Paris | Adopté | | | | | | | x | | x | | |
| 1ère | 25 | PS-RGA | CM | V | DF 58 | Ouverture des locaux situés dans le 11e d'un accueil de proximité destiné aux personnes sans domicile fixe | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 26 | PCF-PG | CM | V | DF 58 | Négociation d'un nouvel avenant à la convention entre la Ville et l'établissement public foncier Ile-de-France | Adopté | | | | | | | x | | x | | |
| 1ère | 27 | UMPPA | CM | V | DF 58 | Allocation Paris logement familles monoparentales | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 28 | UMPPA | CM | V | DF 58 | Communication du PPP conservé aux investissements réalisés au profit de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 29 | UMPPA | CM | V | DF 58 | Expérimentation d'un ramassage scolaire à pied, dit "Pédibus" | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 30 | UMPPA | CM | V | DF 58 | Présentation exhaustive par les adjoints au Maire du budget pour leur délégation | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 31 | UMPPA | CM | V | DF 58 | Contrats d'objectifs et de performance à la DAC | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 32 | CI | CM | V | DF 58 | Prêts Paris Logement 0 % et Prêt Parcours Résidentiel | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 33 | CI | CM | V | DF 58 | Multiplicité des observatoires municipaux | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 34 | CI | CM | V | DF 58 | Elaboration d'un rapport de synthèse relatif aux subventions aux associations | Adopté (amendé) | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 35 | CI | CM | V | DF 58 | Diminution des dépenses de fonctionnement | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | | | CM | | DF40 | | | | | | | | | x | | x | | |
| 1ère | | | CM | | DF 61 | | | | | | | | | x | | x | | |
| 1ère | 37bis | Exécutif | CM | V | DF-DRH 59 | | Adopté | | | | | | | x | | x | | |
| 2e | 40 | UMPPA | CM | V | DF-DRH 59 | Audit sur le glissement des emplois Ville et Département vers les DSP | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 2e | 41 | UMPPA | CM | V | DF-DRH 59 | Audit sur le nombre de contractuels et conditions de recrutement de 2000 à 2011 au sein des directions de la collectivité parisienne | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 2e | | | CM | | DILT 32-DF 17 | | | | | | | | | x | | x | | |
| 4e | | | CM | | DPE 91-DF15 | | | | | | | | | | | x | | |
| 1ère | | | CM | | DF 89 | | | | | | | | | x | | x | | |
| 2e | 43 | EELVA PCF-PG | CM | Vnr | - | Soutien aux chaînes associatives de la TNT | Rejeté | | | | | x | | x | | x | | |
| 2e | 43bis | Exécutif | CM | Vnr | | | Adopté | | | | | | | x | | x | | |

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

| Commission Séance | n° Définitif / n° Provisoire | Groupe dépositaire | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Vote | PCF-PG | | EELV | | PS-RGA | | CI | | UMPPA | | N A N I M I T E |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | |
| 4e | | | CM | | DPE 94-DF 78 | | | | | | | | | | | X | | |
| 4e | | | CM | | DPE 95 -DF 79 | | | | | | | | | | | X | | |
| 4e | | | CM | | DPE 92-DF 16 | | | | | | | | | | | X | | |
| 4e | | | CM | | DPE 93-DF77 | | | | | | | | | | | X | | |
| 4e | | | CM | | DEVE 63-df 18 | | | | | | | | | | | | | |
| 6e | | | CM | | CAS 6 | | | | | X | | | | | | | | |
| 5e | | | CM | | PP 88 | | | | | | | | | | | | | |

## Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

| Commission Séance | n° Définitif | N° Adopté | Groupe dépositaire | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Vote | PCF-PG | | EELVA | | PS-RGA | | CI | | UMPPA | | UNANIMITE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | |
| 1ère | 1 | | PS-RGA | CM | A | DF 58 | Extension progressive de Voisin'âge en particulier dans les quartiers Politique de la ville | Adopté | | | | | | | | | | | |
| 1ère | 1 | | Exécutif | CM | Lr | DF 58 - DF 60 | | Adopté | | | | | | | x | | x | | |
| 1ère | 2bis | | Exécutif | CM | A | DF 58 | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 3 | | PS-RGA | CM | A | DF 58 | Amélioration des conditions de travail des agents de la DEVE et de la DPE | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 4bis | | Exécutif | CM | A | DF 58 | | Adopté | | | | | | | | x | | x | |
| 1ère | 5 | | PS-RGA | CM | A | DF 58 | Généralisation progressive du dispositif "Petits travaux à domicile" | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 6bis | | Exécutif | CM | A | DF 58 | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 7bis | | Exécutif | CM | A | DF 58 | | Adopté | | | | | | | x | | x | | |
| 1ère | 9 | | EELVA | CM | A | DF 58 | Financement d'un lieu d'accueil enfants parents | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 10bis | | Exécutif | CM | A | DF 58 | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 13bis | | Exécutif | CM | A | DF 58 | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 14 | | PCF-PG | CM | A | DF 58 | Lutte contre l'homophobie dans le football | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 17bis | | Exécutif | CM | A | DF 58 | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 18 | | UMPPA | CM | A | DF 58 | Préservation patrimoniale de la basilique Sainte-Clotilde | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 19 | | UMPPA | CM | A | DF 58 | Investissements localisés dans le 7e ardt | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 20 | | UMPPA | CM | A | DF 58 | Engagement d'instituer un prélèvement annuel de 5 % sur les recettes des droits de mutation | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 21 | | UMPPA | CM | A | DF 58 | Augmentation de la somme prévue pour la restauration et la sécurisation des édifices cultuels | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 22 | | UMPPA | CM | A | DF 58 | Amélioration d'entretien du patrimoine municipal | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 23 | | UMPPA | CM | A | DF 58 | Protection du patrimoine végétal de Paris | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 24 | 316 | PS-RGA | CM | V | DF 58 | Création de nouveaux couloirs de bus à certaines entrées de Paris | Adopté | | | | | | | x | | x | | |
| 1ère | 25 | 317 | PS-RGA | CM | V | DF 58 | Ouverture des locaux situés dans le 11e d'un accueil de proximité destiné aux personnes sans domicile fixe | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 26 | 318 | PCF-PG | CM | V | DF 58 | Négociation d'un nouvel avenant à la convention entre la Ville et l'Etablissement public foncier Ile-de-France | Adopté | | | | | | | x | | x | | |
| 1ère | 27 | | UMPPA | CM | V | DF 58 | Allocation Paris logement familles monoparentales | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 28 | | UMPPA | CM | V | DF 58 | Communication du PIPP consacré aux investissements réalisés au profit de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 29 | | UMPPA | CM | V | DF 58 | Expérimentation d'un ramassage scolaire à pied, dit "Pédibus" | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 30 | | UMPPA | CM | V | DF 58 | Présentation exhaustive par les adjoints au Maire du budget pour leur délégation | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 31 | 319 | UMPPA | CM | V | DF 58 | Contrats d'objectifs et de performance à la DAC | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 1ère | 32 | | CI | CM | V | DF 58 | Prêts Paris Logement 0 % et Prêt Parcours Résidentiel | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 33 | | CI | CM | V | DF 58 | Multiplicité des observatoires municipaux | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 1ère | 34 | 320 | CI | CM | V | DF 58 | Elaboration d'un rapport de synthèse relatif aux subventions aux associations | Adopté (amendé) | | | | | | | | | | | x |

## Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

| Commission Séance | n° Définitif | N° Adopté | Groupe dépositaire | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Vote | PCF-PG | | EELVA | | PS-RGA | | CI | | UMPPA | | UNANIMITE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | |
| 1ère | 35 | | CI | CM | V | DF 58 | Diminution des dépenses de fonctionnement | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 1ère | 37bis | 321 | Exécutif | CM | V | DF-DRH 59 | | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 2e | 40 | | UMPPA | CM | V | DF-DRH 59 | Audit sur le glissement des emplois Ville et Département vers les DSP | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 2e | 41 | | UMPPA | CM | V | DF-DRH 59 | Audit sur le nombre de contractuels et conditions de recrutement de 2000 à 2011 au sein des directions de la collectivité parisienne | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 2e | 43 | | EELVA PCF-PG | CM | Vnr | - | Soutien aux chaînes associatives de la TNT | Rejeté | | | | | X | | X | | X | | |
| 2e | 43bis | 322 | Exécutif | CM | Vnr | | | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 2e | 44bis | 323 | Exécutif | CM | Vnr | | | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 2e | 45 | 324 | UMPPA | CM | Vnr | - | Indemnisation des commerçants de la rue d'Alésia | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 2e | 46 | | CI | CM | Vnr | - | Qualification en zone touristique des grands magasins | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 2e | 48 | | UMPPA | CM | Vnr | - | Délais de transmission des projets de délibération | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 2e | 49 | | UMPPA | CM | Vnr | | Application de la décision de la CADA de transmettre les plus hautes rémunérations de la collectivité parisienne | Rejeté | | | | | | | | | | | |
| 2e | 50 | | EELVA | CM | Vnr | - | Aménagement de l'îlot Poliveau | Rejeté | X | | | | X | | X | | X | | |
| | | | | CM | | DVD 211 | | Adopté | X | | X | | | | | X | | | |
| 3e | 52 | | EELVA | CM | V | DVD 207 | Amenagement de la contre-allée sud du Cours de vincennes | Rejeté | X | | | | X | | | | X | | X |
| 3e | 53 | 325 | UMPPA | CM | Vnr | - | Stationnement des véhicules de location et autres commerces utilisant la voie publique comme lieu ordinaire de garage | Adopté | | | | | | | | | | | |
| 3e | 55 | 326 | UMPPA | CM | Vnr | - | Prise en compte de l'amenagement du carrefour des Cascades dans le plan Paris-respire | Adopté | | | | X | | | | | | | |
| 3e | 56 | | UMPPA | CM | Vnr | - | Sécurisation et accessibilité du tramway pour les personnes atteintes d'un handicap | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 3e | 56bis | 327 | Exécutif | CM | Vnr | | | Adopté | | | | | | | | | X | | |
| 4e | | | | CM | | DEVE 174 | | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 4e | | | | CM | | SGCP 10 | | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 4e | | | | CM | | SGCP 11 | | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 4e | 57 | | CI | CM | A | SGCP 10 | Amendement article premier | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 4e | | | | CM | | SGCP 12 | | Adopté | | | | | | | X | | | X | |
| 4e | | | | CM | | DEVE 175 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 4e | | | | CM | | DEVE 141 | | Adopté | | | | | | | | | | | |
| 4e | 58 | 328 | UMPPA | CM | Vnr | - | Occupation des logements du parc social par les élus parisiens | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 4e | 59bis | 329 | Exécutif | CM | Vnr | | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 4e | 60bis | 330 | Exécutif | CM | Vnr | | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 4e | | | | CM | | DVD 113 | | Adopté | | | | | | | | | | | |
| 4e | 62 | 331 | PCF-PG | CM | V | DVD 114 | Avenir de la caserne Château-Landon et du Point Ephémère | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 4e | | | | CM | | DVD 114 | | Adopté | | | | | | | | | | X | |
| 4e | 62bis | | Exécutif | CM | A | DEVE 126-DPVI 393 | | Adopté (amendé) | | | | | | | | | | | X |
| 5e | 63 | | Exécutif | CM | A | DUCT 94 | amendement technique | Adopté | | | | | | | | | | | |

## Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

| Commission Séance | n° Définitif | N° Adopté | Groupe dépositaire | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Vote | PCF-PG | | EELVA | | PS-RGA | | CI | | UMPPA | | UNANIMITE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | |
| 5e | 64 | | UMPPA | CM | Vnr | - | Etude pour l'implantation de la vidéo protection dans les parties communes des ensembles immobiliers sociaux et equipements publics municipaux | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 5e | 65 | | UMPPA | CM | Vnr | - | Financement des contrats locaux de sécurité | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| | 66 | | UMPPA | CM | Vnr | - | Création du conseil pour les droits et devoir des familles | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 5e | 67 | | UMPPA | CM | Vnr | - | Application des dispositions relatives au contrat de responsabilité parentale | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 5e | 68 | | CI | CM | Vnr | | Extention des zones interdites à la mendicité | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 5e | | | | CM | | DPVI 69 | | Adopté | | | | | | | | | | | |
| 5e | 69 | 332 | PS-RGA | CM | Vnr | - | Deuxième phase du PNRU | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 5e | 70 | 333 | PCF-PG | CM | Vnr | - | Deuxième phase du PNRU | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 7e | | | | CM | | DASCO 133 | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 7e | | | | CM | | DASCO 137 | | Adopté | | | | | | | | x | | x | |
| 7e | 71 | | EELVA | CM | A | DASCO 137 | Modification du second alinéa de l'article 7 | Rejeté | x | | | | x | | | x | | | |
| 7e | 72 | 334 | PCF-PG | CM | V | DASCO 137 | Objectifs qualité assignés aux Caisses des écoles de la ville | Adopté | | | | | | | | x | | | |
| 7e | 73 | | UMPPA | CM | V | DASCO 137 | Révision annuelle du PRR | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 7e | 74 | | CI UMPPA | CM | V | DASCO 137 | Révision annuelle du PRR | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 7e | 75 | 335 | UMPPA | CM | V | DASCO 137 | Proposition aux caisses des écoles d'adhérer à la Charte "bien manger à la cantine" | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 7e | 76 | 336 | PCF-PG | CM | Vnr | - | Remplacement des enseignants absents dans les écoles | Adopté | | | | | | | | x | x | | |
| 7e | | | | CM | | DJS 410 | | Adopté | | | | | | | | | | x | |
| 7e | 78 | 337 | UMPPA | CM | V | DJS 410 | Bilan du dispositif Paris Jeunes Vacances | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 7e | 79 | | UMPPA | CM | V | DJS 410 | Augmentation du budget pour le dispositif Paris Jeunes Vacances | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 81 | | Adopté | x | | x | | x | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 82 | | Adopté | x | | x | | | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 83 | | Adopté | x | | x | | | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 84 | | Adopté | x | | x | | | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 89 | | Adopté | x | | | x | | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 94 | | Adopté | x | | | x | | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 95 | | Adopté | x | | | x | | | | | | | |

## Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

| Commission Séance | n° Définitif | N° Adopté | Groupe dépositaire | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Vote | PCF-PG | | EELVA | | PS-RGA | | CI | | UMPPA | | UNANIMITE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 152 | | Adopté | X | | | X | | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 153 | | Adopté | X | | | X | | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 154 | | Adopté | X | | | X | | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 156 | | Adopté | X | | X | | | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 157 | | Adopté | X | | X | | | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 158 | | Adopté | X | | X | | | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 159 | | Adopté | X | | X | | | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 160 | | Adopté | X | | X | | | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 161 | | Adopté | X | | X | | | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 186 | | Adopté | X | | | X | | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 255 | | Adopté | X | | | X | | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 191 | | Adopté | X | | X | | | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 192 | | Adopté | X | | X | | | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DFPE 388 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 7e | 80bis | 338 | Exécutif | CM | Vnr | | | Adopté | | | | | | | | | | | |
| 7e | 81 | | UMPPA | CM | Vnr | - | Future crèche de la Samaritaine | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 7e | 82 | | UMPPA | CM | Vnr | - | Aménagement de la future crèche de la Samaritaine | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DJS 349 | | Adopté | | | | X | | | | | | | X |
| 7e | | | | CM | | DJS 428 | | Adopté | | | X | | | | | | | | |
| 7e | | | | CM | | DU 262 | | Adopté | | | | | | | | X | | X | |
| 8e | 83 | | UMPPA | CM | V | DU 262 | Réalisation de la phase 2 de la ZAC "Boucicaut" | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 8e | | | | CM | | SG 195 | | Adopté | | | | | | | | X | X | | |
| 8e | 84 | 339 | EELVA | CM | V | SG 195 | Extention de la ligne 72 jusqu'à la gare de Lyon | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 8e | 85 | | UMPPA | CM | V | SG 195 | Aménagement des berges de Seine du 15e ardt | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 8e | 86 | | UMPPA | CM | V | SG 195 | Présentation au 1er trimestre 2013 d'un bilan des reports de circulation, de la pollution et des niveaux de bruit | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 8e | | | | CM | | SG 209 | | Adopté | | | | | | | | X | X | | |
| 8e | 87 | 340 | PS-RGA | CM | Vnr | - | Diversification des usages du port de Bercy aval | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 8e | 88 | 341 | PS-RGA EELVA | CM | Vnr | - | Rétablissement de la continuité piétonne sur la berge rive droite du port de la Rapée au port de Bercy aval | Adopté | | | | | | | | | | | X |

## Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

| Commission Séance | n° Définitif | N° Adopté | Groupe dépositaire | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Vote | PCF-PG | | EELVA | | PS-RGA | | CI | | UMPPA | | UNANIMITE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | |
| 8e | 90bis | 342 | Exécutif | CM | Vnr | | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 8e | 92 | 343 | UMPPA | CM | Vnr | - | Attribution de la dénomination "place Gabriel Kasperett" à l'intersection des rues Victor Massé et Frochot (9e) | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 8e | 93 | 344 | CI | CM | Vnr | - | Attribution du nom de Jacques et Mireille Renouvin à une voie parisienne | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 8e | 95 | 345 | CI | CM | Vnr | - | Attribution du nom de Lionel Assouad à une voie du 14e arrondissement | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 8e | 96 | | Exécutif | CM | A | DLH 134-1 | Rectification d'erreurs matérielles | Adopté | | | | | | | X | | | X | |
| 8e | 97 | | CI | CM | A | DLH 134-3 | Participation de la Ville au financement du programme d'acquisition - conventionnement comportant 416 PLS et 416 PLUS | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 8e | | | | CM | | DLH 134 | | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| 8e | | | | CM | | DLH 246 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 8e | 98 | | Exécutif | CM | A | DLH 290 | Suppression de la mention "David d'Angers" au 3e § de l'exposé des motifs | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 8e | | | | CM | | DLH 290 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 8e | 99 | | Exécutif | CM | A | DLH 306 | Suppression de la mention "David d'Angers" au 3e § de l'exposé des motifs | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 8e | | | | CM | | DLH 306 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 8e | 100 | 346 | EELVA | CM | Vnr | - | Développement de la colocation dans les logements locatifs non conventionnés | Adopté | | | | | | | | | X | | |
| 8e | 101bis | 347 | Exécutif | CM | Vnr | | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 8e | 102 | 348 | UMPPA | CM | Vnr | - | Consultation du Maire du 17e pour la définition des programmes de logements sociaux dans l'arrondissement | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 8e | 103 | | UMPPA | CM | Vnr | | Réservation d'un quota de logements sociaux par les commissions d'attribution aux policiers exerçant dans la Capitale | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 8e | 104 | | UMPPACI | CM | Vnr | | Réalisation de logements PLS dans le 17e. | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 9e | 105 | 349 | PCF-PG | CM | Vnr | - | Défense de la laïcité et de la création artistique sous la menace du fanatisme religieux | Adopté (amendé oralement) | | | | | | | | X | X | | |
| 9e | | | | CM | | DAC 758 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 9e | 106 | 350 | CI | CM | Vnr | | Pose d'une plaque à la mémoire de Xavier Grall, 58 rue du Théâtre (15e) | Adopté (amendé) | | | | | | | | | | | X |
| 9e | 107 | 351 | PS-RGA | CM | Vnr | - | Reconstruction de la statue du Député Alphonse Baudin | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 9e | 108 | 352 | PCF-PG | CM | Vnr | - | Reconstruction de la statue du Député Alphonse Baudin | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 9e | 109 | 353 | EELVA | CM | Vnr | - | Lutte contre les nouvelles formes de publicité dans l'espace public | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 9e | 110 | | UMPPA CI | CM | Vnr | - | Respect du site classé du Champ-de-Mars et du Mur de la Paix | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| 9e | 111 | 354 | EELVA | CM | Vnr | - | Dénomination d'un lieu parisien en hommage à Anna Politkovskaïa | Adopté | | | | | | | | X | | | |
| 9e | 112 | 355 | EELVA | CM | Vnr | - | Dénomination d'un lieu parisien en hommage à Wangari Maathai | Adopté | | | | | | | | | | | |
| 9e | 113bis | 356 | Exécutif | CM | Vnr | | | Adopté | | | | | | | | | X | | |
| 1ère | 115 | 357 | UMPPA | CM | Vnr | - | Charte parisienne de téléphonie mobile | Adopté (amendé) | | | | | | | | | | | X |

| Commission Séance | n° Provisoire | n° Définitif | Groupe dépositaire | Ok ou Ct | A > Ver | n° délib | Objet | Vote | PCF-PG | | EELV/A | | PS-RGA | | CI | | UMPPA | | N A N I M I T E |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | |
| 1ère | | 1 | Exécutif | CG | Lr | DF 88 G - DF 190 | | Adopté | | | | | | | x | | | | |
| 1ère | | 1bis | Exécutif | CG | A | DF 18 G - DF 190 | | Adopté | | | | | | | x | | x | | |
| 2e | | | | | | DF-ERE 3582 | | Adopté | | | | | | | x | | x | | |
| 4e | | | | | | DASES 3285 DF 246 | | Adopté | | | | | | | x | | x | | |
| 4e | | | | | | DASES 3285 DF 246 | | Adopté | | | | | | | x | | x | | |
| 4e | 5 | 5 | CI | CG | A | SGCP 7 G | Amendement article premier | Rejeté | | | | | | | x | | x | | |
| 4e | 6 | 6 | PCF-PG | CG | Y | DASES 814 G | Création du centre de santé associatif rue Pétion (11e) | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 4e | 7 | 7 | PCF-PG | CG | Ver | | Fermeture des laboratoires de la Ville de Paris | Rejeté | | | | | | | x | | x | | |
| 4e | | 7bis | Exécutif | CG | Ver | | | Adopté | x | | | | | | | | | | |
| 4e | 8 | 8 | UMPPA | CG | V | DASES 408 G | Subvention à l'association "Espagnole d'abord" | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 4e | 9 | 9 | Exécutif | CG | A | DASES 446 G | Modification de la convention d'objectifs | Adopté | | | | | | | | | | | |
| 4e | 10 | 10 | PS-RGA | CG | Ver | | Demande de participation financière de l'Etat pour la résidence sociale du 14, rue de Rancy (19e) | Adopté | | | | | | | | | | | |
| 4e/4e/2e | 12 | 12 | PCF-PG EELVA | CG | V | DASES 140G-DFPE 15VG | Mise en œuvre du volet expérimental de la rémunérité du 2ème | Rejeté | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | PCF-PG | | EELVA | | PS-RGA | | CI | | UMPPA | | UNANIMITE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Commission Séance | n° Définitif | N° Adopté | Groupe dépositaire | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Vote | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | |
| 1ère | 1 | | Exécutif | CG | Lr | DF 18 G - DF 19G | | Adopté | | | | | | | | | x | | |
| 1ère | | | | CG | | DF 18 G | | Adopté | | | | | | | x | | x | | |
| 1ère | | | | CG | | DF 19G | | Adopté | | | | | | | x | | x | | |
| 1ère | 1bis | | Exécutif | CG | A | DF 18 G - DF 19G | | Adopté | | | | | | | | | | | |
| 1ère | | | | CG | | DF-DRH 20G | | Adopté | | | | | | | x | | x | | |
| 1ère | | | | CG | | DASES 528G | | Adopté | | | | | | | x | | x | | |
| 1ère | | | | CG | | DASES 529G | | Adopté | | | | | | | x | | x | | |
| 4e | 5 | | CI | CG | A | SGCP 7 G | Amendement article premier | Rejeté | | | x | | | | x | | x | | |
| 4e | | | | CG | | SGCP 7 G | | Adopté | | | | | | | x | | x | | |
| 4e | | | | CG | | DASES 49G | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 4e | | | | CG | | DASES 614G | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 6e | 6 | 50 | PCF-PG | CG | V | DASES 614 G | Création du centre de santé associatif rue Pétion (11e) | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 6e | | | | CG | | DASES 602G | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 6e | | | | CG | | DASES 623G | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 6e | 7 | | PCF-PG | CG | Vnr | - | Fermeture de laboratoires de la Ville de Paris | Rejeté | | | | | | | x | | x | | |
| 6e | 7bis | 51 | Exécutif | CG | Vnr | | | Adopté | x | | | | | | | | | | |
| 6e | 8 | | UMPPA | CG | V | DASES 408 G | Subvention à l'association "Bagagerie d'Antigel" | Rejeté | x | | x | | x | | | | | | |
| 6e | | | | CG | | DASES 408G | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 6e | | | | CG | | DASES 466G | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 6e | 9 | | Exécutif | CG | A | DASES 466 G | Modification de la convention d'objectifs | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 6e | | | | CG | | DASES 619G | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 6e | 10 | 52 | PS-RGA | CG | Vnr | - | Demande de participation financière de l'Etat pour la résidence sociale du 16, rue de Beauce (3e) | Adopté | | | | | | | | x | x | | |
| 7e | | | | CG | | DASCO 39 G | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 7e | | | | CG | | DDEEES 140G-DPE 101G | | Adopté | | | | | | | | | | | x |
| 6e/4e/2e | 12 | | PCF-PG EELVA | CG | V | DDEEES 140G-DPE 101G | Mise en œuvre du volet expérimental de la ressourcerie du 20e | Rejeté | | | | | x | | x | | x | | |

**Sommaire**

Ouverture de la séance. . . . . .1566

Adoption de comptes rendus. . . . . .1566

Discussion budgétaire Ville et Département. . . . . .1566

Souhaits de bienvenue. . . . . .1586

Discussion budgétaire commune Ville et Département. Audition des orateurs. (Suite). . . . . .1586

Suspension et reprise de la séance. . . . . .1600

Discussion budgétaire Ville et Département. (Suite). .1600

Hommage à M. Denis LARENE. . . . . .1616

Suspension et reprise de la séance. . . . . .1616

2011, PP 88 - Budget spécial primitif de la Préfecture de police pour 2012. . . . . .1616

Suspension et reprise de la séance. . . . . .1639

Discussion budgétaire Commune Ville et Département. (Suite). Explications de vote. . . . . .1639

2011, DF 58 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la ville de Paris pour 2012. Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris, du budget primitif de la Ville de Paris pour 2012. Communication sur l'effort des collectivités parisiennes en matière de logement - bilan 2010 - perspectives 2011-2012. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration des parisiens immigrés ou issus de l'immigration 2011-2012. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière de politique de la ville en 2011 et les perspectives 2012. Communication sur la politique de la collectivité parisienne en direction des personnes en situation de handicap. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière d'insertion et de lutte contre l'exclusion - bilan 2001-2011 - perspectives 2012. Communication sur l'engagement de la collectivité parisienne en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique - Bleu climat 2012. - Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts - Investissements localisés. - Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création de nouveaux couloirs de bus à certaines entrées de Paris. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'ouverture des locaux situés dans le 11e d'un accueil de proximité destiné aux personnes sans domicile fixe. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la négociation d'un nouvel avenant à la convention entre la Ville et l'Etablissement public foncier Ile-de-France. Vœu déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à l'allocation Paris logement familles monoparentales. Vœu déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à la communication du PIPP consacré aux investissements réalisés au profit de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur. Vœu déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation d'un ramassage scolaire à pied, dit "Pédibus". Vœu déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à la présentation exhaustive par les adjoints au Maire du budget pour leur délégation. Vœu déposé par l'U.M.P.P.A. relatif aux contrats d'objectifs et de performance à la DAC. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux prêts Paris Logement 0 % et prêt Parcours résidentiel. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la multiplicité des observatoires municipaux. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'élaboration d'un rapport de synthèse relatif aux subventions aux associations. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la diminution des dépenses de fonctionnement. . . . . .1643

2011, DF 58-1° - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2012. . . . . .1647

2011, DF 58-2° - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2012. . . . . .1651

2011, DF 58-3° - Autorisation de relèvement des tarifs. 1652

2011, DF 60 - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2012. . . . . .1652

2011, DF 61 - Budget primitif des états spéciaux des arrondissements pour 2012. . . . . .1652

2011, DF-DRH 59 - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2012. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au maintien d'un ASEM référent par classe. Vœu déposé par l'Exécutif. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'augmentation des rémunérations des fonctionnaires de la Ville de Paris. Vœu déposé par le Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'emploi à la Ville de Paris. Vœu déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à l'audit sur le glissement des emplois Ville et Département vers les DSP. Vœu déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à l'audit sur le nombre de contractuels et conditions de recrutement de 2000 à 2011 au sein des directions de la collectivité parisienne. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la politique de déprécarisation des personnels contractuels de la collectivité. Vœu déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à l'application de la décision de la CADA de transmettre les plus hautes rémunérations de la collectivité parisienne. . . . . .1652

2011, DILT 32 - DF 17 - Budget primitif du service technique des transports automobiles municipaux pour 2012. . .1653

2011, DPE 91 - DF 15 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Budget primitif pour 2012. . . . .1653

2011, DPE 94 - DF 78 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2012. . . . . .1653

2011, DPE 95 - DF 79 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Fixation du mode de calcul des tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2012. . . . . .1653

2011, DPE 92 - DF 16 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Budget primitif pour 2012. . . . . .1654

2011, DPE 93 - DF 77 - Budget annexe de l'eau de la ville de Paris - Fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2012. . . . . .1654

2011, DEVE 63 - DF 18 - Budget annexe du fossoyage. Budget primitif pour 2012. . . . . .1654

2011, PP 88 - Budget spécial primitif de la Préfecture de police pour 2012. (Suite). . . . . .1654

2011, DF 89 - Contrats de couverture de taux d'intérêt et (ou) de change. . . . . .1654

Suspension et reprise de la séance. . . . . .1654

2011, SG 211 - Communication du Maire sur les actions menées par les bailleurs sociaux parisiens pour garantir la mise aux normes et la maintenance de leur parc d'ascenseurs. . . . . .1654

Vœu déposé par les groupes E.E.L.V.A. et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien aux chaînes associatives de la TNT. Vœu déposé par l'Exécutif. . . . . .1661

2011, DDEEES 339 - Désignation de l'opérateur et autorisation de procéder à la signature d'un bail emphytéotique administratif portant sur des locaux à usage principalement commercial de la Ville de Paris situés dans les 1er, 3e, 4e, 6e, 9e, 15e, 19e et 20e arrondissements. . . . . .1662

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'opposition au travail du dimanche. Vœu de l'Exécutif. . . . . .1664

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'indemnisation des commerçants de la rue d'Alésia. . . . . .1665

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la qualification en zone touristique du secteur grands magasins Haussman. . . . . .1666

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux délais de transmission des projets de délibération. . . . . .1667

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au projet d'aménagement de l'îlot Poliveau. . . . . .1667

Suspension et reprise de la séance. . . . . .1669

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au projet d'aménagement de l'îlot Poliveau. (Suite). . . . . .1669

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au financement en fonds propres des P.M.E. à potentiel de croissance. . . . . .1670

2011, DVD 211 - Signature avec le Syndicat Mixte Autolib' d'une convention portant sur la contribution de la Ville de Paris aux dépenses d'investissement au profit du service public de location de véhicules électriques en libre service dans les parcs de stationnement parisiens. . . . . .1671

2011, DVD 207 - Communication du bilan annuel d'avancement du projet d'extension du Tramway T3 à Paris. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'aménagement de la contre-allée sud du cours de Vincennes. . . . . .1676

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif au stationnement des véhicules de location et autres commerces utilisant la voie publique comme lieu de garage. . . . . .1677

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à l'amélioration de la desserte du bois de Boulogne par les transports en commun. . . . . .1678

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une prise en compte de l'aménagement du carrefour des Cascades dans le plan "Paris respire". . . . . .1678

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurisation et à l'accessibilité pour les personnes atteintes d'un handicap. Vœu déposé par l'Exécutif. . . . . .1679

2011, DEVE 174 - Autorisation à la société OPALE DEFENSE d'exploiter des installations de combustion, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, sur le futur site de Balard du Ministère de la Défense (15e). . . . . .1680

2011, SGCP 10 - Abrogation des délibérations relatives au reversement d'écrêtements des Conseiller-e-s de Paris. 2011, SGCP 7 G - Abrogation des délibérations relatives au reversement d'écrêtements de Conseiller-e-s de Paris. 2011, SGCP 11 - Fixation des modalités d'indemnisation des Conseiller-e-s d'arrondissement délégué-e-s. . . . . .1681

Suspension et reprise de la séance. . . . . .1687

2011, SGCP 12 - Déclaration préventive d'éventuels conflits d'intérêts des conseiller-e-s de Paris. . . . . .1687

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'occupation des logements du parc social par les élus parisiens. . . . .1690

Suspension et reprise de la séance. . . . . .1691

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture. . . . . .1691

2011, DEVE 175 - DF 84 - Modification de la tarification des concessions funéraires, redevances et taxes domaniales dans les cimetières parisiens et création de nouveaux tarifs correspondant à de nouvelles offres cinéraires. . . . . .1691

2011, DEVE 141 - DVD 172 - Approbation des modalités de passation des marchés de travaux de l'aménagement de l'emprise située entre le boulevard périphérique et les futurs îlots de la Z.A.C. "Claude Bernard" (19e). . . . . .1693

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la création d'un jardin agricole urbain sur le toit du gymnase Jean Dame (2e). Vœu déposé par l'Exécutif. . . . . .1694

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux visites organisées au cimetière du Père-Lachaise. Vœu déposé par l'Exécutif. . . . . .1694

2011, DVD 113 - Signature avec l'association La Caserne Ephémère d'une convention d'occupation du domaine public fluvial au Bassin Louis Blanc, canal Saint-Martin (10e). 2011, DVD 114 - Signature avec la Préfecture de police d'une convention d'occupation du domaine public par la Brigade des sapeurs pompiers de Paris au bassin Louis Blanc, canal Saint Martin (10e). Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'avenir de la caserne Château-Landon et du Point Éphémère. . . . . .1695

2011, DEVE 126 - DPVI 393 - Subvention (5.000 euros) à l'association "La Fayette Accueil" pour ses actions d'insertion sociale par l'activité de jardinage dans deux jardins des 12e et 20e arrondissements. . . . . .1697

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture. (Suite). . . . . .1698

2011, DU 262 - Cession à la SEMPARISEINE d'une parcelle de terrain nécessaire à l'aménagement de la Z.A.C. Boucicaut (15e). Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation de la phase 2 de la Z.A.C. Boucicaut. . . . .1698

2011, SG 195 - Aménagement des Berges de Seine. Compte-rendu de l'enquête publique, déclaration de projet et avis favorable à la poursuite de l'opération. 2011, SG 209 - Aménagement des berges de Seine. Approbation du principe et des modalités de passation de différents marchés de travaux, maîtrise d'oeuvre et services pour la mise en oeuvre du projet. Autorisation de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'extension de la ligne 72 jusqu'à la gare de Lyon. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la présentation d'un bilan des reports de circulation, de la pollution et du bruit. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement des berges de Seine du 15e. . . . . .1700

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la diversification des usages du Port de Bercy Aval. . . . . .1718

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" relatif au rétablissement de la continuité piétonne sur la berge Rive Droite du Port de la Râpée au Port de Bercy aval. . .1718

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du parti de gauche relatif au lancement d'une nouvelle modification du PLU. . . . . .1719

Vœu déposé par M. Pascal CHERKI relatif aux nouveaux permis de démolir demandés par la Soférim (14e). Vœu déposé par l'Exécutif. . . . . .1719

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination "Esplanade Jenny Alpha" de la place située entre les 120 et 130 avenue Félix Faure (15e). . . . . .1719

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution de la dénomination "place Gabriel Kaspereit" à l'intersection des rue Victor Massé et Frochot (9e). . . . . .1720

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'attribution du nom de Jacques et Mireille Renouvin à une voie parisienne. . . . . .1721

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'attribution du nom de Marie Dedieu à une voie ou un espace public. . . . . .1721

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'attribution du nom de Lionel Assouad à une voie du 14e. .1722

Suspension et reprise de la séance. . . . . .1723

2011, DUCT 94 - Subvention Fonds du Maire (124.900 euros) et convention avec l'association Comité des fêtes du 16e. . . . . .1723

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la vidéoprotection dans les parties communes des ensembles immobiliers sociaux et dans les équipements publics municipaux. . . .1723

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au financement des contrats locaux de sécurité. . . . . .1724

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création du Conseil pour les droits et devoirs des familles. . . . . .1725

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. concernant l'application des dispositions relatives au contrat de responsabilité parentale. . . . . .1725

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'extension des zones interdites à la mendicité. . . . . .1726

2011, DPVI 269 - Signature d'un avenant de prorogation pour la période 2011-2014 du contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009. . . . . .1728

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la deuxième phase du P.N.R.U. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la deuxième phase du P.N.R.U. . . . . .1730

2011, DASCO 133 - Lancement d'une procédure de marché public relative à la mise en oeuvre de "classes à Paris" pour les enfants des écoles publiques élémentaires parisiennes, en application de l'article 30 du Code des marchés publics. . . . . .1731

2011, DASCO 137 - Refonte des modalités d'attribution des subventions allouées par la Ville de Paris aux caisses des écoles pour la restauration scolaire et périscolaire. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux objectifs de qualité assignés aux Caisses des écoles. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la révision du PRR. Vœu déposé par les groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A. relatif à la révision du PRR. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la refonte des modalités d'attribution des subventions allouées par la Ville aux caisses des écoles. . . . . .1732

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au remplacement des enseignants absents dans les écoles. . . . . .1742

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la mise à disposition des préaux d'écoles pour les Conseillers de Paris. . . . . .1742

2011, DJS 410 - Autorisation à M. le Maire de Paris de poursuivre la mise en oeuvre du dispositif “Paris Jeunes Vacances”. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au dispositif “Paris Jeunes Vacances”. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l’adhésion à la Charte “bien manger à la cantine”. . . . . .1743

2011, DFPE 81 - Subvention (254.627 euros), avenant n° 1 et convention d’objectifs avec l’association Gan Ménahem (18e) pour la crèche collective Gan Kitov (17e). 2011, DFPE 82 - Subvention (274.083 euros), avenant n° 1 et convention avec l’association Gan Ménahem pour le jardin d’enfants Sinaï (18e). 2011, DFPE 83 - Subvention (158.840 euros) avenant n° 1 et convention d’objectifs avec l’association Gan Ménahem pour la crèche collective Léa Frankforter (18e). 2011, DFPE 84 - Subvention (198.013 euros), avenant n° 1 et convention d’objectifs avec l’association Gan Ménahem (18e) pour la crèche collective Heikal Ménahem (20e). 2011, DFPE 89 - Subvention (255.800 euros) et avenant n° 2 à la Fondation Comité d’Action Sociale Isréalite de Paris et Comité Juif d’Action Sociale et de Reconstruction (20e) pour la halte-garderie Suzanne et David Levy (20e). 2011, DFPE 94 - Subvention (125.386 euros) et avenant n° 2 avec l’association Gan Yossef (20e) pour sa crèche collective. 2011, DFPE 95 - Subvention (401.115 euros) et avenant avec l’association Gan Yossef Crèche et Jardin d”Enfants (20e) pour la crèche familiale Gan Yossef (20e). 2011, DFPE 152 - Subvention (64.899 euros) et avenant n° 2 avec l’association Ohel Esther (19e) pour la halte-garderie Ohel Léa (19e). 2011, DFPE 153 - Subvention (87.741 euros), avenant n° 1 et convention d’objectifs avec l’association Crèche Avenir (19e) pour sa crèche collective. 2011, DFPE 154 - Subvention (86.673 euros), avenant n° 1 et convention d’objectifs à l’association Crèche Gan Esther (19e) pour sa crèche collective. 2011, DFPE 156 - Subvention (32.691 euros), avenant n° 1 et convention d’objectifs avec l’association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective (19e). 2011, DFPE 157 - Subvention (56.816 euros), avenant n° 1 et convention d’objectifs avec l’association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective Haya Moucka (19e). 2011, DFPE 158 - Subvention (317.496 euros) avenant n° 1 et convention d’objectifs avec l’association Gan Yael crèche et jardin d’enfants pour la crèche familiale (19e). 2011, DFPE 159 - Subvention (100.434 euros), avenant n° 1 et convention d’objectifs avec l’association Gan Yael Crèche et Jardin d’Enfants pour la halte garderie (19e). 2011, DFPE 160 - Subvention (120.593 euros), avenant n° 1 et convention d’objectifs avec l’association Gan Yael Crèche et Jardin d’Enfants pour son jardin d’enfants (19e). 2011, DFPE 161 - Subvention (222.842 euros), avenant et convention d’objectifs avec l’association Gan Yael Crèche et Jardin d’Enfants pour sa crèche collective (19e). 2011, DFPE 186 - Subvention (70.260 euros) et avenant n° 2 avec l’association Institutions Ganone Yad pour la crèche collective (11e). 2011, DFPE 255 - Subvention (128.450 euros) et avenant n° 2 avec l’association Ganone (4e) pour la crèche collective (4e). 2011, DFPE 191 - Subvention (100.985 euros) , avenant n° 1 et convention d’objectifs avec l’association Ozar Hatorah pour sa crèche collective (11e). 2011, DFPE 192 - Subvention (176.471 euros), avenant n° 1 et convention d’objectifs à l’association Ozar Hatorah (13e) pour sa crèche collective. . . . . .1745

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au respect de la laïcité et du principe de neutralité dans les établissements d’accueil de la petite enfance subventionnés par la Ville de Paris. . . . . .1751

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l’aménagement de la future crèche de la Samaritaine. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la future crèche de la Samaritaine. . . . . .1751

2011, DFPE 388 - Signature d’une convention de partenariat entre l’association “les Restaurants du Cœur”, la Sodexo et la Ville de Paris. . . . . .1752

2011, DJS 349 - Subvention et avenant à convention (1.250.000 euros) avec la SASP Paris Saint-Germain Football (16e) pour 2011. . . . . .1753

2011, DJS 428 - Adhésion de la Ville de Paris au club des sites d’accueil de l’Euro 2016. . . . . .1755

2011, DLH 134 - Résiliation anticipée des conventions immobilières passées entre la Ville de Paris et la RIVP, modification de certaines situations foncières, conventionnement en PLUS de 832 logements et octroi de subventions complémentaires sur certaines opérations. . . . . .1755

2011, DLH 246 - Réalisation par la SGIM d’un programme de résidence sociale de type pension de famille de 27 logements PLA-I, 57-59 rue de Javel (15e). . . . . .1758

2011, DLH 290 - Transformation par la SA d’HLM Emmaüs Habitat d’un foyer de travailleurs migrants en une résidence sociale comportant 151 logements PLA-I, 46-50 rue de Romainville (19e). . . . . .1759

2011, DLH 306 - Transformation par la SA d’HLM AFTAM HABITAT des foyers de travailleurs migrants 43 rue des Terres au Curé (13e) et 29 rue d’Hautpoul (19e) en 2 résidences sociales comportant respectivement 118 logements PLA-I, et 106 logements PLA-I. . . . . .1759

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au développement de la colocation dans les logements locatifs non conventionnés des bailleurs de la Ville. . . . . .1759

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la mise en œuvre d’une SEM francilienne pour la gestion et l ‘entretien du parc d’ascenseurs des bailleurs sociaux de la Région. Vœu déposé par l’Exécutif. . . . . .1760

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la consultation du maire du 17e pour la définition des programmes de logements sociaux dans l’arrondissement. . . . . .1760

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réservation d’un quota de logements sociaux aux policiers exerçant dans la Capitale. . . . . .1760

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER et M. Jérôme DUBUS relatif à la réalisation de logements financés en PLS. . . . . .1761

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la défense de la laïcité et de la création artistique sous la menace du fanatisme religieux. . . . . .1761

2011, DAC 758 - Signature d’avenants ou de conventions avec divers organismes pour l’attribution d’acomptes de subventions au titre de 2012. . . . . .1763

Suspension et reprise de la séance. . . . . .1767

2011, DAC 758 - Signature d'avenants ou de conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2012. (Suite). . . . . .1767

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la pose d'une plaque à la mémoire de Xavier Grall (15e). . . . . .1768

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la reconstruction de la statue d'Alphonse Baudin. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la reconstruction de la statue du député Alphonse Baudin. . . . . .1769

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux nouvelles formes de publicité dans l'espace public. . . . . .1770

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif au "Mur de la Paix". . . . . .1771

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Anna Politkovskaïa. . . . . .1772

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Wangari Maathai. . . .1773

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'opposition au transfert des cendres du Général Bigeard à l'Hôtel des Invalides. Vœu déposé par l'Exécutif. . . . . .1774

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la Charte Parisienne de Téléphonie Mobile. . . . . .1774

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. . . . . .1775

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. . . . . .1775

Clôture de la séance. . . . . .1775

Votes spécifiques. . . . . .1775

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. . . . . .1779

Liste des membres présents en Commission. . . . . .1789

Liste des membres présents. . . . . .1789

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police. . . . . .1790

Questions du groupe U.M.P.PA. QE 2011-29 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police relative aux délais moyens d'arrivée sur les lieux des véhicules d'intervention d'urgence relevant de ses compétences. . . . . .1790

QE 2011-30 Question de M. Bernard DEBRÉ à M. le Maire de Paris sur la mise en oeuvre de la politique de sécurité dans Paris, compétence qu'il partage avec le Préfet de police de Paris. . . . . .1790

Question du groupe Communiste et élus du parti de Gauche. QE 2011-28 Question de M. Ian BROSSAT et des membres du groupe Parti communiste et élus du parti de Gauche à M. le Maire de Paris sur le manque de personnel et les conditions de travail des agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) notamment dans les établissements du 18e arrondissement. . . . . .1791

Annexe n° 2 - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2012. . . . . .1792

Annexe n° 3 - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2012. . . . . .1796

Annexe n° 4 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission. . . . . .1799

Annexe n° 5 - Tableau des votes des groupes politiques. . . . . .1806

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris*
*Directrice de la publication*
*Catherine SCHMITT*